



PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1969
et
ANNEXES EXPLICATIVES

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-TROISIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5 (A/7205)

NATIONS UNIES

PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1969
et
ANNEXES EXPLICATIVES

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-TROISIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5 (A/7205)



NATIONS UNIES
New York, 1968

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les annexes explicatives au projet de budget constitueront le volume II.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	ix
 PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET	
I. — Projet de résolution relatif au budget de l'exercice 1969.....	xv
II. — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1969..	xvii
III. — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1969.....	xvii
IV. — Observations concernant les projets de résolution	xviii
A. — Prévisions de dépenses	
TABLEAU RÉCAPITULATIF. — COMPARAISON ENTRE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1969, LES CRÉDITS OU- VERTS POUR 1968 ET LES DÉPENSES EFFECTIVES DE 1967.....	3
TITRE PREMIER. — SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS; RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES	
Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires.....	5
<i>Articles</i>	
I. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités	6
II. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	7
III. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....	7
IV. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	9
V. — Organes consultatifs en matière administrative.....	9
Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales.....	10
<i>Articles</i>	
I. — Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.....	11
II. — Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphé- rique	11
III. — Conférence des Nations Unies sur la circulation routière.....	11
IV. — Vingt-cinquième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.	12
V. — Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, deuxième session.....	12
VI. — Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	13
VII. — Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques.....	13
VIII. — Cinquième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	13
IX. — Treizième session de la Commission économique pour l'Amérique latine.....	14
X. — Neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique.....	14
XI. — Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, 1970	15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
TITRE II. — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DÉPENSES CONNEXES	
Chapitre 3. — Traitements et salaires	17
<i>Articles</i>	
I. — Postes permanents	18
II. — Personnel temporaire pour les réunions.....	21
III. — Autre personnel temporaire.....	22
IV. — Heures supplémentaires et sur salaire de nuit.....	23
 RÉPARTITION, PAR PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS ET SERVICES, DU COÛT DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1969 AU CHAPITRE 3	24
Cabinet du Secrétaire général.....	24
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales.....	25
Service juridique.....	25
Secrétaire général adjoint aux finances et à l'administration	29
Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes).....	29
Service du personnel (y compris le Service médical)	31
Division des droits de l'homme.....	33
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU.....	37
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	38
Département de la tutelle et des territoires non autonomes.....	40
Département des affaires économiques et sociales	41
Cabinet du Secrétaire général adjoint.....	43
Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations.....	44
Secrétariat du Conseil économique et social, Section des commissions économiques régio- nales et Section des projets spéciaux.....	45
Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique.....	46
Division des finances publiques et des institutions financières.....	48
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement..	50
Division des ressources et des transports.....	52
Commissaire au développement social et à l'habitation	55
Cabinet du Commissaire.....	55
Division du développement social.....	55
Division de la population.....	58
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification.....	60
Commissaire à la coopération technique.....	62
Division de l'administration publique.....	65
Bureau de statistique.....	67
Centre international de calcul électronique.....	70
Commission économique pour l'Europe.....	73
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	77
Commission économique pour l'Amérique latine.....	83
Commission économique pour l'Afrique.....	90

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth.....	97
Service de l'information (y compris les centres d'information).....	100
Service des conférences.....	101
Bibliothèque	105
Bureau des services généraux.....	107
Office des Nations Unies à Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe)	108
Bibliothèque	110
Service des conférences et services généraux.....	111
Services administratifs et financiers.....	111
Service de vérification intérieure des comptes.....	111
Service d'information.....	111
Division des affaires sociales.....	111
Division des stupéfiants.....	112
Organe international de contrôle des stupéfiants	112
Chapitre 4. — Dépenses communes de personnel.....	113
<i>Articles</i>	
I. — Indemnités et prestations.....	113
II. — Sécurité sociale.....	114
III. — Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service.....	116
IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	117
V. — Indemnités versées à la cessation de service.....	117
VI. — Programmes de formation du personnel.....	117
Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel.....	121
<i>Articles</i>	
I. — Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	121
II. — Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions).....	123
III. — Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	127
Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation.....	127
<i>Articles</i>	
I. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel.....	127
II. — Remboursements de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat.....	128
III. — Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage.....	128
TITRE III. — LOCAUX, MATÉRIEL, FOURNITURES ET SERVICES	
Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux.....	129
<i>Articles</i>	
I. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies.....	129
II. — Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien.....	129
Chapitre 8. — Matériel et installations.....	133

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
Chapitre 9. — Entretien, location et utilisation des locaux	145
Chapitre 10. — Frais généraux	155
Chapitre 11. — Imprimerie	172
<i>Articles</i>	
I. — Documents officiels	173
II. — Publications périodiques	174
III. — Etudes et rapports	176
IV. — Service de l'information	177
V. — Organe international de contrôle des stupéfiants	177
VI. — Autres travaux d'imprimerie	177
VII. — Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	178
 TITRE IV. — DÉPENSES SPÉCIALES	
Chapitre 12. — Dépenses spéciales	179
<i>Articles</i>	
I. — Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	179
II. — Ecole internationale des Nations Unies, New York	181
III. — Ecole internationale, Genève	182
IV. — Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	182
V. — Programme "triangulaire" de bourses de perfectionnement	182
VI. — Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	182
VII. — Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection	183
VIII. — Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun	183
 TITRE V. — PROGRAMMES TECHNIQUES	
Chapitre 13. — Développement économique, développement social et administration publique	185
Chapitre 14. — Développement industriel	185
Chapitre 15. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	185
Chapitre 16. — Contrôle des stupéfiants	185
 TITRE VI. — MISSIONS SPÉCIALES	
Chapitre 17. — Missions spéciales	187
<i>Articles</i>	
I. — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	187
II. — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	190
III. — Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	192
IV. — Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	192
V. — Dépôt de l'ONU à Pise	194
VI. — Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme	196
VII. — Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	197

TITRE VII. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Chapitre 18. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	199
--	-----

Articles

I. — Traitements et salaires	204
II. — Dépenses communes de personnel	210
III. — Frais de voyage du personnel	210
IV. — Information	210
V. — Dépenses de représentation	211
VI. — Matériel (délégations)	211
VII. — Frais généraux et fournitures	211
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie	212
IX. — Dépenses imprévues	212

TITRE VIII. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. — Cour internationale de Justice	213
---	-----

Articles

I. — Traitements et indemnités des membres de la Cour	213
II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	214
III. — Charges communes	215
IV. — Matériel et installations	215

TITRE IX. — CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

Chapitre 20. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	217
---	-----

A. — Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs

Articles

I. — Sessions de la Conférence	219
II. — Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	219

B. — Secrétariat de la CNUCED

III. — Traitements et salaires	219
IV. — Dépenses communes de personnel	230
V. — Frais de voyage du personnel	231
VI. — Dépenses de représentation	231
VII. — Matériel et installations	231
VIII. — Frais généraux	231
IX. — Imprimerie	232

C. — Centre du commerce international

X. — Centre du commerce international	233
---	-----

D. — Services administratifs et services de conférence fournis par d'autres unités administratives de l'ONU

XI. — Traitements et salaires	233
XII. — Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers	237

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
TITRE X. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	
Chapitre 21. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	241
<i>Articles</i>	
I. — Troisième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires	242
II. — Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs.....	242
III. — Traitements et salaires.....	242
IV. — Dépenses communes de personnel.....	253
V. — Frais de voyage du personnel.....	254
VI. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	254
VII. — Matériel et installations.....	255
VIII. — Entretien, utilisation et location des locaux.....	256
IX. — Frais généraux.....	256
X. — Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents..	258
XI. — Colloque international sur le développement industriel.....	258
XII. — Organisation et gestion administrative du siège	259
 B. — Prévisions de recettes	
 TABEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES POUR 1969, DU MONTANT APPRUVÉ POUR 1968 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1967	 265
 TITRE PREMIER. — RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL	
 Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel	 267
 TITRE II. — AUTRES RECETTES	
 Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	 269
Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales	270
Chapitre 4 des recettes. — Activités productrices de recettes	272
<i>Articles</i>	
I. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU).....	272
II. — Vente des publications et Librairie de l'ONU.....	274
III. — Services destinés aux visiteurs et visites guidées	276
IV. — Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes....	278

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Prévisions initiales pour 1969

1. J'ai l'honneur de présenter, dans le projet de budget ci-après et dans les annexes explicatives publiées sous la forme d'un additif, les prévisions initiales concernant le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1969.

2. Pour établir le montant de ces prévisions, je me suis essentiellement inspiré des mêmes considérations de principe qui ont présidé à l'élaboration des projets de budget annuel pour les exercices précédents. Je me suis donc efforcé de présenter à l'Assemblée générale un ensemble de propositions budgétaires qui, compte tenu de la totalité des programmes de travail et autres activités que le Secrétariat sera appelé à mener à bien en 1969 pour donner effet aux résolutions des organes principaux, constituent une évaluation des ressources minimales qui, sur le plan des effectifs et sur le plan matériel, sont, à mon sens, nécessaires pour assurer la bonne exécution de ces programmes et pour fournir les services essentiels connexes — qu'il s'agisse des services de conférence ou des services généraux et administratifs. Ce faisant, j'ai tenu le plus grand compte de l'inquiétude que les représentants de nombreux Etats Membres, au cours de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, ont exprimée touchant l'augmentation du volume des dépenses de l'Organisation. En fait, je me suis efforcé de ne demander que des crédits d'un montant aussi faible que possible pour couvrir la totalité des besoins prévisibles. Manifestement, certains postes de dépenses peuvent être calculés avec plus de précision et d'exactitude que d'autres. C'est ainsi que les rubriques qui font l'objet des titres I et III sont, par leur nature même, plus facilement mesurables. Au demeurant, l'Organisation possède une vingtaine d'années d'expérience en ce qui concerne l'évolution budgétaire dans ces secteurs, ce qui rend plus aisée l'évaluation des besoins futurs. En revanche, pour d'autres rubriques, qu'il s'agisse des dépenses de personnel et dépenses connexes visées au titre II du budget, des missions spéciales (titre VI), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (titre VII), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (titre IX) ou de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (titre X), la détermination des besoins futurs devient plus complexe et plus difficile. Certaines variables doivent être prises en considération. C'est ainsi que l'évolution politique et économique peut appeler certains ajustements ou certains changements d'orientation; dans le cas de la CNUCED et de l'ONUDI, des besoins imprévus risquent d'apparaître, car ce sont là des organisations relativement nouvelles, dont les programmes et les services administratifs se trouvent encore dans une phase d'évolution.

3. En outre, bien qu'il s'agisse plus particulièrement là d'objets de dépenses à l'égard desquels la détermination des besoins minimaux suscite inévitablement certaines divergences, je tiens à souligner que les demandes de crédits, telles qu'elles sont présentées ci-après, notamment celles qui ont trait aux activités dans les domaines économique, social et des droits de l'homme, ont été établies avec plus de minutie encore que par le passé. J'espère que l'Assemblée générale voudra bien en tenir compte quand elle examinera les augmentations demandées pour le prochain exercice.

4. L'Assemblée générale, par sa résolution 2363 A (XXII) du 19 décembre 1967, a ouvert un crédit total de 140 430 950 dollars pour couvrir le montant brut des dépenses approuvées pour 1968. Par sa résolution 2363 B (XXII) du 19 décembre 1967, elle a approuvé, pour les prévisions de recettes de toutes provenances, un montant total de 23 635 000 dollars. Le montant net des prévisions de dépenses pour 1968 s'établissait donc à 116 795 950 dollars. Le montant brut des dépenses inscrites au projet de budget pour 1969, tel qu'il résulte des propositions ci-après, se chiffre à 140 520 210 dollars, et les recettes de toutes provenances sont évaluées à 25 059 240 dollars. Le montant net des prévisions de dépenses initiales pour 1969 est donc de 115 460 970 dollars. En d'autres termes, on enregistre, par rapport aux chiffres approuvés de 1968, une augmentation de 89 260 dollars pour ce qui est du montant brut et une diminution de 1 334 980 dollars pour ce qui est du montant net. Cependant, le Secrétaire général tient tout particulièrement à porter à l'attention des Etats Membres le fait que, pour les raisons spéciales qui sont indiquées aux paragraphes pertinents du projet de budget, un certain nombre de rubriques pour lesquelles l'Assemblée générale a ouvert des crédits en 1968 ne figurent que pour mémoire dans le projet de budget pour 1969. Ces rubriques, qui avaient donné lieu à l'ouverture en 1968 d'un crédit brut total de 7 030 300 dollars, sont les suivantes: au chapitre 2, Réunions des Sous-Comités

du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (85 000 dollars) et Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (296 000 dollars); au chapitre 12, Ecole internationale des Nations Unies à New York (49 000 dollars), Ecole internationale à Genève (30 000 dollars) et Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (50 000 dollars); au titre V, chapitres 13 à 16, Programmes techniques (6,4 millions de dollars); au chapitre 17, Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (30 300 dollars); au chapitre 20, Centre CNUCED/GATT du commerce international (90 000 dollars). Par conséquent, aux fins de comparabilité, le montant brut des crédits ouverts pour 1968, soit 140 430 950 dollars, devrait être diminué de 7 030 300 dollars et ramené à 133 400 650 dollars. Sur cette base, le montant brut des crédits initialement demandés pour 1969 dépasse de 7 119 650 dollars celui des crédits ouverts pour 1968.

5. De plus, bien que les demandes de crédits figurant dans le projet de budget ci-après aient été conçues pour faire face, en 1969, à tous les besoins que l'on peut aisément prévoir ou calculer avec quelque précision à l'heure actuelle, elles sont sujettes, le moment venu, à modifications découlant des décisions que le Conseil économique et social prendra à sa quarante-cinquième session ou des décisions que l'Assemblée générale prendra à sa vingt-troisième session. A cet égard, il convient sans doute de mentionner particulièrement les importants éléments ci-après :

a) Demandes de crédits révisées comme suite aux décisions que l'Assemblée générale prendra au sujet des crédits à ouvrir au titre V du budget de 1969 (programmes de coopération technique);

b) Demandes de crédits révisées concernant le Centre CNUCED/GATT du commerce international, compte tenu des conclusions du Groupe consultatif commun qui s'est réuni à Genève à la fin du mois de mai 1968;

c) Demandes de crédits supplémentaires pour 1969, visant à résoudre les difficultés dues à la pénurie de locaux au Secrétariat de l'ONU à New York et au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine;

d) Demandes de crédits supplémentaires qui se révéleraient nécessaires pour appliquer la résolution 2359 B (XXII) de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1967 (versement d'une prime linguistique et institution d'autres stimulants en vue d'assurer un meilleur équilibre dans l'utilisation des langues de travail par les fonctionnaires du Secrétariat) et pour fournir davantage de locaux et autres installations en vue d'améliorer les programmes d'enseignement linguistique, y compris les cours d'enseignement linguistique accéléré;

e) Demandes de crédits révisées comme suite aux décisions que l'Assemblée générale pourra prendre à sa vingt-troisième session après avoir examiné les recommandations qui seront formulées, le cas échéant, par le Comité consultatif de la fonction publique internationale lors de sa session de juin-juillet 1968.

A sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale sera saisie de rapports distincts sur ces questions. Ainsi qu'il conviendra, elle sera aussi informée des résultats des travaux effectués par le Groupe d'experts que j'ai chargé d'examiner, en 1968, l'organisation du Secrétariat.

6. On trouvera, à la fin du présent avant-propos, un tableau comparatif indiquant, par chapitre du budget, le montant des crédits initialement demandés pour 1969 et celui des crédits ouverts pour 1968. Conformément aux recommandations que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a formulées dans le deuxième rapport¹ dont il a saisi l'Assemblée générale lors de sa vingt-deuxième session, ce tableau indique également, pour ceux des chapitres du budget dans le cas desquels les crédits demandés pour 1969 dépassent les crédits ouverts pour 1968, la mesure dans laquelle l'augmentation est attribuable aux éléments suivants :

a) Facteurs tels que des hausses de prix, notamment augmentation des traitements et salaires des fonctionnaires, augmentation des salaires du personnel contractuel et hausse du prix des fournitures et autres services essentiels;

b) Exécution de programmes de travail nouveaux ou expansion nécessaire de programmes en cours, que les dépenses supplémentaires en question concernent le personnel ou les fournitures et services requis en l'occurrence.

7. L'Assemblée générale, à sa vingt-deuxième session, lorsqu'elle a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne l'application des recommandations énoncées dans le deuxième rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, a aussi étudié mes propositions touchant l'ordonnance du budget² et le cycle budgétaire de l'Organisation³. Elle était également saisie du rapport y relatif⁴ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

¹ A/6343.

² A/C.5/1121.

³ A/C.5/1122.

⁴ A/6887/Rev.1.

8. Par sa résolution 2360 B (XXII), l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions du Comité consultatif, telles qu'elles sont énoncées aux paragraphes 16 à 20 de son rapport. Au paragraphe 16, qui traite de l'ordonnance du budget de l'Organisation, le Comité consultatif a émis l'opinion que la présentation des chapitres 2, 4, 5, 6 et 11 pourrait être calquée sur celle du chapitre 3 du projet de budget pour l'exercice 1968, dans la mesure où le Secrétaire général jugerait ces changements utiles. Le Comité consultatif a en outre exprimé l'avis qu'aucune autre modification ne devrait être apportée à l'ordonnance du budget tant que des progrès n'auraient pas été accomplis pour ce qui est de l'établissement des programmes et des priorités et tant que le programme des conférences n'aurait pas été défini avec plus de précision.

9. On se rappellera que le chapitre 3 du projet de budget pour 1968, outre la ventilation traditionnelle entre les quatre articles intitulés Postes permanents, Personnel temporaire pour les réunions, Autre personnel temporaire et Heures supplémentaires et sursalaire de nuit, indiquait pour la première fois comment les crédits demandés se répartissaient entre les grands départements et services. Le mode de présentation des autres chapitres du budget conçus par objets de dépenses, à savoir les chapitres 2, 4, 5, 6 et 11, a été soigneusement examiné de façon à déterminer dans quelle mesure une ventilation analogue par département et service était souhaitable. On est parvenu à la conclusion que, dans toute la mesure où la chose était faisable et appropriée, une ventilation de cette nature était déjà donnée, notamment à l'article II du chapitre 5, pour les frais de voyage du personnel en mission, et aux articles pertinents du chapitre 11, pour les frais d'imprimerie. On a également tenu compte du fait que l'annexe I aux prévisions de dépenses donne la répartition des montants estimatifs des dépenses par grandes activités et principaux programmes aussi bien que par objets de dépenses.

10. En conséquence, le projet de budget pour l'exercice 1969 a essentiellement la même ordonnance que celui de 1968. Toutefois, dans le corps même du document, dans la partie du chapitre 3 qui donne la répartition, par principaux départements et services, du coût des postes permanents ainsi que des autres crédits demandés à ce chapitre, j'ai inclus beaucoup plus de renseignements que dans le projet de budget pour 1968 sur les programmes de travail à entreprendre et les ressources nécessaires pour les exécuter, en particulier en ce qui concerne les domaines économique et social et celui des droits de l'homme. L'objet de ces renseignements supplémentaires est triple :

a) Faire apparaître clairement le rapport entre les programmes de travail et les services à fournir, d'une part, et les dépenses directement imputables à leur exécution, d'autre part ;

b) Montrer comment sera utilisé le total des effectifs disponibles et demandés, de façon que les Etats Membres puissent mieux se rendre compte de la façon dont ces effectifs sont répartis entre les divers programmes de travail ;

c) Indiquer la mesure dans laquelle les ressources inscrites au budget ordinaire sont complétées, le cas échéant, par des ressources provenant des fonds extra-budgétaires.

Il me semble que cette présentation devrait faire apparaître plus clairement et étayer plus solidement les raisons qui justifient les demandes de crédits présentées.

11. Pour ce qui est de l'adoption d'un cycle budgétaire biennal par l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a indiqué dans les paragraphes 17 à 20 inclus de son dixième rapport à l'Assemblée générale⁵ qu'il ne serait pas souhaitable de poursuivre l'examen de la question avant d'avoir reçu du Secrétaire général des renseignements complémentaires sur un certain nombre de questions connexes, à savoir : l'agencement des sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires dans le cadre d'un cycle de deux ans, l'évolution de la planification à long terme opérée par les organes susmentionnés, la manière dont le contrôle central serait exercé si un cycle budgétaire biennal était adopté et la question des virements et du budget additionnel, telle qu'elle est exposée dans les paragraphes 35 à 46 du deuxième rapport du Comité *ad hoc* d'experts. Ultérieurement, l'Assemblée générale, par sa résolution 2370 (XXII), relative au budget ordinaire de l'ONU, a décidé que le Secrétaire général, tenant compte de toutes les initiatives des organes chargés de l'élaboration des programmes, y compris le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination, proposerait à l'Assemblée générale, à chacune de ses sessions ordinaires, une estimation prévisionnelle sur la base de laquelle serait planifié le projet de budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la deuxième période budgétaire à venir (dénommée dans la suite du texte "période de prévision"). Cette estimation prévisionnelle serait examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et communiquée, avec les observations et recommandations du Comité, à l'Assemblée générale le 1^{er} décembre au plus tard. L'Assemblée générale étudierait alors l'estimation prévisionnelle proposée par le Secrétaire général et les observations et recommandations y relatives du Comité consultatif et approuverait, au cours

⁵ A/6887/Rev.1.

de la même session, une estimation prévisionnelle pour la période de prévision. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, lors de sa vingt-troisième session, pour examen, un calendrier d'ensemble des réunions des divers organes auxquels il incombe d'appliquer les différents éléments d'un système intégré d'établissement des programmes et de préparation des budgets. Au paragraphe 17 de la même résolution, l'Assemblée générale a décidé en outre que la première estimation prévisionnelle serait examinée et approuvée pour l'année de prévision 1971. Dans ces conditions, je considère qu'il serait prudent de ne pas prendre d'autre initiative touchant l'adoption d'un cycle budgétaire biennal avant que l'on ait eu la possibilité de mesurer le succès rencontré dans l'application de la résolution précitée de l'Assemblée.

12. Afin d'évaluer les besoins plus exactement et sans risque d'erreur et de faciliter l'application de la résolution 2370 (XXII) de l'Assemblée générale, une nouvelle procédure a été suivie cette année pour établir et présenter les demandes de crédits relatives aux activités dans les domaines économique, social et des droits de l'homme. C'est ainsi, notamment, qu'a été constitué au Secrétariat un petit groupe d'étude des demandes de crédits, composé de fonctionnaires du Service financier et du Département des affaires économiques et sociales, qui ont analysé ensemble et dans le détail les programmes de travail que devaient entreprendre ledit Département, les secrétariats des quatre commissions économiques régionales, le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth et la Division des droits de l'homme. Le groupe a examiné ces programmes de travail avec les divers responsables en cause, afin de s'assurer que les activités considérées étaient bien entreprises conformément aux résolutions pertinentes. Sa première tâche, toutefois, a été de faire en sorte que les ressources en personnel et autres ressources nécessaires à la bonne exécution des programmes approuvés soient rationnellement et exactement évaluées. La raison pour laquelle ce grand secteur d'activité a été ainsi retenu est qu'il est important et représente une part élevée du budget total. Il s'agit là, en outre, d'un secteur auquel il faudra consacrer la plus grande attention lors de la préparation des futures estimations prévisionnelles. Les résultats de l'étude du groupe susmentionné ont été utilisés pour établir les parties pertinentes du projet de budget, en particulier le chapitre 3. C'est pourquoi le projet de budget renferme pour la première fois, au sujet de chacun des principaux services considérés (et, dans le cas du Département des affaires économiques et sociales, de tous les services subsidiaires), un exposé détaillé qui donne de nombreux renseignements sur les programmes de travail à entreprendre pendant la période 1968-1969, ainsi que des indications sur la répartition des effectifs disponibles et demandés pour exécuter ces programmes. De cette façon, les crédits demandés sont mis étroitement en parallèle avec les programmes de travail. Les besoins en personnel sont traduits sous la forme des données suivantes: nombre, catégorie, classe et coût des postes, ainsi que crédits nécessaires pour les experts et consultants engagés à titre personnel, les groupes spéciaux d'experts, le personnel temporaire, les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit. En outre, des indications sur le montant des frais de voyage pour chacun des services sont données au chapitre 5 du projet de budget. J'estime que ce mode de présentation constitue un net progrès pour ce qui est de la gestion des programmes et du budget de l'Organisation et j'espère que l'Assemblée générale tiendra dûment compte des efforts réfléchis qui ont été faits pour présenter un projet de budget solidement et judicieusement conçu.

13. Je suis convaincu que l'établissement du budget sur cette base est à la fois rationnel et logique. Je comprends néanmoins que, pour que ce budget continue à former un tout intégré, il faut, plus que jamais, examiner avec soin et méthodiquement les programmes de travail à entreprendre et les services à fournir afin de tenir pleinement compte de leur urgence, de leur importance et de leur coût relatifs. Pour établir le projet de budget, je dois prendre pour base les décisions adoptées par les organes principaux et je suis obligé de demander des crédits pour appliquer ces décisions sans me référer à un ordre de priorité, à moins que les résolutions pertinentes n'en prévoient un. En conséquence, si la méthode actuelle d'établissement du budget doit être suivie à l'avenir et si l'on veut que ce budget conserve toute sa validité, il me semble qu'il faudrait parallèlement prendre des mesures pour consolider les méthodes et procédures qui régissent actuellement la formulation, la mise au point et l'approbation des programmes. A cet égard, il y aurait sans doute des avantages considérables à pouvoir donner une idée, ne serait-ce que générale, de l'ordre de priorité des divers secteurs d'activité qui constituent l'ensemble du programme de travail du Secrétariat, en particulier dans les domaines économique et social. Il est clair qu'en dernière analyse, c'est aux Etats Membres eux-mêmes qu'il appartient de déterminer cet ordre de priorité en arrêtant les décisions qu'ils prennent dans les divers organes délibérants. Toutefois, le Secrétariat, de son côté, peut les aider en fournissant aux organes chargés de revoir les programmes des appréciations plus précises et mieux coordonnées des activités passées comme des activités proposées. Il faudra, en tout état de cause, apporter quelques modifications aux méthodes actuelles si l'on veut que l'application de la résolution 2370 (XXII) de l'Assemblée générale serve une fin utile.

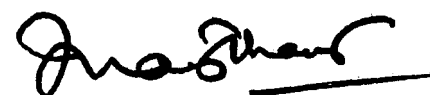
14. L'établissement d'une estimation prévisionnelle, comme le prévoit cette résolution, implique que l'on fournisse aux organes chargés d'arrêter les programmes, et ce le plus tôt possible chaque année, des programmes

de travail détaillés ainsi que les prévisions de dépenses y relatives pour les divers secteurs du domaine économique et social. De cette façon, les organes comme le Comité du programme et de la coordination, le Conseil économique et social, le Conseil du développement industriel et le Conseil du commerce et du développement pourraient s'acquitter de leurs responsabilités propres quant à l'établissement de l'estimation prévisionnelle. Ce faisant, ces organes voudront sans doute étudier les programmes de travail eu égard à leur valeur et à leur importance intrinsèques, à la possibilité de les exécuter en un laps de temps donné, à leur rapport avec des activités analogues entreprises dans d'autres secteurs du Secrétariat et à leurs incidences financières. De même, la tâche du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui est de conseiller l'Assemblée générale quant au montant des crédits à inscrire au budget, pourrait fort bien se trouver facilitée si les idées et recommandations des divers organes chargés de revoir les programmes pouvaient lui être communiquées le plus tôt possible.

15. Il paraît indispensable que le programme et le budget soient examinés ensemble de cette manière si l'on veut donner la suite voulue à la résolution 2370 (XXII) de l'Assemblée générale. Toutefois, cette méthode exigerait que l'Assemblée accepte d'apporter diverses modifications aux procédures qui régissent actuellement l'examen et la communication du projet de budget et accepte, dans certains cas, de modifier le calendrier des réunions des organes chargés d'examiner programme et budget. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 2370 (XXII) de l'Assemblée générale, je saisis l'Assemblée, à sa vingt-troisième session, d'un rapport spécial sur la question du calendrier des réunions des divers organes auxquels il incombe d'appliquer les différents éléments d'un système intégré d'établissement des programmes et de préparation des budgets. Quant à l'importante question des changements à apporter éventuellement aux procédures budgétaires actuelles, j'ai bon espoir que l'Assemblée générale continuera de donner des directives claires au sujet des rôles respectifs que doivent jouer, d'une part, les organes qui sont principalement responsables des programmes de travail et, d'autre part, ceux qui sont principalement responsables des questions budgétaires et financières. Sous réserve de l'assentiment de l'Assemblée générale, le Secrétariat n'épargnera aucun effort pour mettre en temps voulu à la disposition de ces organes toute la documentation dont ils auront besoin. Je tiens, cependant, à signaler à l'Assemblée que l'établissement du projet de budget est une tâche importante et complexe, à laquelle — vu la forme très détaillée sous laquelle les prévisions de dépenses sont présentées pour 1969 aux fins de l'examen du programme comme du budget — il faut consacrer une période de temps suffisante si l'on ne veut compromettre ni la qualité ni l'économie du projet de budget.

16. Dans le présent avant-propos, j'ai voulu donner une idée du souci constant qu'a le Secrétariat de mettre au point des techniques nouvelles et meilleures pour présenter les prévisions de dépenses sous une forme qui explique plus clairement leur rapport avec les diverses activités, pour évaluer avec plus d'exactitude les besoins futurs et pour affecter et gérer plus efficacement les ressources disponibles. J'espère que les Etats Membres voudront bien continuer à m'accorder leur confiance et à me prêter leur concours dans ces domaines. J'ai aussi mentionné les initiatives que les Etats Membres ont prises pour mettre au point des programmes d'activité bien conçus et bien coordonnés, en particulier dans les secteurs économique, social et des droits de l'homme. Le Secrétariat est toujours à la disposition des Etats Membres pour les aider au mieux de ses possibilités. Les besoins demeurent immenses et les problèmes complexes. Ne serait-ce que de ce fait, l'existence d'un groupe d'organisations internationales qui se consacrent toutes ensemble à l'amélioration de cette situation doit demeurer une source de satisfaction et de réconfort pour tous ceux qui participent à ces efforts. Pour des raisons pratiques, il s'impose manifestement que l'ensemble de l'entreprise fasse l'objet d'un contrôle et d'ajustements constants. Etant donné le caractère limité des moyens disponibles et les autres obstacles d'ordre pratique, il importe particulièrement de faire un choix pour déterminer, à intervalles réguliers, quelles sont, dans le cadre d'un ensemble raisonnable, les activités qui peuvent le plus utilement et le plus efficacement être entreprises pendant une période donnée. Pour faire cette évaluation, il faut avoir le sens des réalités, un jugement objectif et une bonne perspective. Il faut aussi faire preuve d'esprit de coopération, de bonne volonté et de générosité en réaffirmant le rôle historique que doivent jouer, dans une époque inquiète et troublée, l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales apparentées, pour aider à instaurer dans le monde entier des conditions plus calmes, plus équitables et moins incertaines.

Le Secrétaire général,



U THANT

Juin 1968

Comparaison entre les crédits demandés pour 1969 et les crédits ouverts pour 1968

Chapitre	Crédits ouverts pour 1968 ^a	Crédits demandés pour 1969	Augmentations (diminutions) en 1969 par rapport à 1968	Raisons de l'augmentation (ou de la diminution)	
				Hausse des coûts (traitements, salaires, taux de rémunération et prix)	Expansion (réduction) des programmes
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
1	1 270 700	1 258 050	(12 650)	—	(12 650)
2	2 937 100	1 402 000	(1 535 100)	—	(1 535 100)
3	59 325 800	64 862 000	5 536 200	3 120 000	2 416 200
4	13 739 000	15 552 000	1 813 000	957 000	856 000
5	2 179 500	2 219 000	39 500	(12 800)	52 300
6	125 000	140 000	15 000	—	15 000
7	4 861 200	4 492 200	(369 000)	—	(369 000)
8	605 500	770 200	164 700	14 200	150 500
9	4 135 000	4 296 000	161 000	51 800	109 200
10	5 627 000	6 013 800	386 800	23 000	363 800
11	1 624 400	1 817 000	192 600	145 600	47 000
12	9 210 800	8 983 200	(227 600)	5 300	(232 900)
13	5 113 600	pour mémoire	—	—	—
14	991 400				
15	220 000				
16	75 000				
17	6 157 600	6 371 400	213 800	375 800	(162 000)
18	3 469 000	3 675 500	206 500	131 500	75 000
19	1 356 350	1 383 360	27 010	27 010	—
20	9 175 000	7 878 000	(1 297 000)	376 700	(1 673 700)
21	8 232 000	9 406 500	1 174 500	375 000	799 500
Dépenses, montant brut	140 430 950	140 520 210 ^b			
<i>A déduire:</i>					
Recettes autres que les contributions du personnel	9 014 300	8 559 240			
Recettes provenant des contributions du personnel	14 620 700	16 500 000			
Dépenses, montant net	116 795 950	115 460 970			

^a Pour faciliter la comparaison, des montants de 95 000, 30 000 et 3 000 dollars ont été virés des chapitres 3, 4 et 5 respectivement au chapitre 17, soit au total un montant de 128 000 dollars.

^b Y compris un certain nombre de dépenses qui ne sont inscrites que pour mémoire au présent projet de budget et pour lesquelles un crédit total de 7 030 300 dollars avait été ouvert pour 1968 (voir par. 4 de l'avant-propos).

PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET

I. — Projet de résolution relatif au budget de l'exercice 1969

A

OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1969

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1969:

1. Un crédit de 140 520 210 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

Chapitres	Dollars	Dollars
<i>Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i>		
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 258 050	
2. Réunions et conférences spéciales	1 402 000	
TOTAL, titre premier		2 660 050
<i>Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>		
3. Traitements et salaires	64 862 000	
4. Dépenses communes de personnel	15 552 000	
5. Frais de voyage du personnel	2 219 000	
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	140 000	
TOTAL, titre II		82 773 000
<i>Titre III. — Locaux, matériel, fournitures et services</i>		
7. Bâtiments et amélioration des locaux	4 492 200	
8. Matériel et installations	770 200	
9. Entretien, utilisation et location des locaux	4 296 000	
10. Frais généraux	6 013 800	
11. Imprimerie	1 817 000	
TOTAL, titre III		17 389 200
<i>Titre IV. — Dépenses spéciales</i>		
12. Dépenses spéciales	8 983 200	
TOTAL, titre IV		8 983 200
<i>Titre V. Programmes techniques*</i>		
13. Développement économique, développement social et administration publique	*	
14. Développement industriel	*	
15. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	*	
16. Contrôle des stupéfiants	*	
TOTAL, titre V		*
<i>Titre VI. Missions spéciales et activités connexes</i>		
17. Missions spéciales	6 371 400	
TOTAL, titre VI		6 371 400
<i>Titre VII. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>		
18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3 675 500	
TOTAL, titre VII		3 675 500
<i>Titre VIII. Cour internationale de Justice</i>		
19. Cour internationale de Justice	1 383 360	
TOTAL, titre VIII		1 383 360
<i>Titre IX. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>		
20. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	7 878 000	
TOTAL, titre IX		7 878 000
<i>Titre X. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</i>		
21. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	9 406 500	
TOTAL, titre X		9 406 500
TOTAL GÉNÉRAL		140 520 210

* La ventilation entre les chapitres 13, 15 et 16 sera arrêtée par le Conseil économique et social à sa quarante-cinquième session, compte tenu des nouvelles suggestions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement concernant le niveau souhaitable des ressources du programme ordinaire et leur utilisation pour 1969. A sa deuxième session, en avril et mai 1968, le Conseil du développement industriel a, eu égard aux dispositions de la résolution 2298 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1967, recommandé le chiffre de 1 500 000 dollars comme estimation prévisionnelle pour le chapitre 14.

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques arrêtées pour l'élément Programme élargi du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 245 500 dollars ouverts aux chapitres 1^{er}, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Les crédits d'un montant total de 615 300 dollars ouverts aux chapitres 1^{er}, 3, 4, 5, 6 et 10 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

6. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, et pour les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

B

PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1969

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1969:

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 25 059 240 dollars, qui se décomposent comme suit:

Chapitres	Dollars	Dollars
<i>Titre premier. Recettes provenant des contributions du personnel</i>		
1. Contributions du personnel	16 500 000	
TOTAL, titre premier		16 500 000
<i>Titre II. Autres recettes</i>		
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 704 790	
3. Recettes générales	3 224 650	
4. Activités productrices de recettes	2 629 800	
TOTAL, titre II		8 559 240
TOTAL GÉNÉRAL		25 059 240

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

C

EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1969

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1969:

1. Les dépenses de _____ dollars¹ prévues au budget, ainsi que les dépenses additionnelles de _____ dollars¹ autorisées pour 1968, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies:

a) Jusqu'à concurrence de 8 559 240 dollars, par les recettes, autres que les contributions du personnel, prévues dans la partie B de la présente résolution;

b) Jusqu'à concurrence de _____ dollars¹, par le solde de l'excédent budgétaire pour l'exercice 1967;

c) Jusqu'à concurrence de _____ dollars¹, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 2291 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1967, fixant le barème des quotes-parts pour les exercices 1968, 1969 et 1970;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 16 681 712 dollars, à savoir:

a) 16 500 000 dollars, montant estimatif pour 1969 des recettes provenant des contributions du personnel;

b) 181 712 dollars, montant de l'excédent, en 1967, des recettes effectives provenant des contributions du personnel sur les prévisions de recettes approuvées.

¹ Montant qui sera fixé par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session.

II. — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1969

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du paragraphe 3 ci-après, à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1969, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars, qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives :

i) A la désignation de juges *ad hoc* (Art. 31 du Statut de la Cour), jusqu'à concurrence de 48 000 dollars;

ii) A la désignation d'assesseurs (Art. 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation

d'experts (Art. 50 du Statut), jusqu'à concurrence de 25 000 dollars;

iii) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Art. 22 du Statut), jusqu'à concurrence de 75 000 dollars;

2. *Décide* que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-quatrième session, un rapport sur toutes les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et soumettra à l'Assemblée générale des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements.

3. *Décide* que, au cas où il faudrait, comme suite à une décision du Conseil de sécurité, engager, pour le maintien de la paix et de la sécurité, des dépenses dont le total estimatif dépasserait 10 millions de dollars, avant la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée sera, par les soins du Secrétaire général, convoquée en session extraordinaire pour examiner la question.

III. — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1969

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 10 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1969;

2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'exercice 1969;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits, d'un montant total de 1 079 158 dollars, revenant aux Etats Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les Etats Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice 1968, en application de la résolution 2365 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1967.

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution — (XXIII) du — décembre 1968, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 125 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 125 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes.

5. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus ne suffirait pas à faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 1969 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

IV. — Observations concernant les projets de résolution

1. PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET DE L'EXERCICE 1969

Aux termes du paragraphe 3 de la partie A du projet de résolution, les crédits ouverts au titre V seraient gérés conformément aux procédures arrêtées pour l'élément Programme élargi du Programme des Nations Unies pour le développement, opération avec laquelle les programmes visés au titre V ont un lien étroit. Plus précisément, les crédits ouverts au titre V resteraient utilisables :

a) Pendant les 24 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, et ce dans la mesure nécessaire pour régler les engagements concernant les bourses accordées au cours de l'exercice ;

b) Pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, et ce dans la mesure nécessaire pour régler les engagements concernant les commandes de matériel passées au cours de l'exercice ;

c) Pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, et ce dans la mesure nécessaire pour régler les dépenses engagées le 30 septembre au plus tard dudit exercice en ce qui concerne les nominations d'agents engagés pour une courte durée au titre de projets, étant entendu que les prestations de services correspondant auxdites dépenses devront avoir été fournies le 30 juin de l'exercice suivant.

2. PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AUX DÉPENSES IMPRÉVUES ET EXTRAORDINAIRES DE L'EXERCICE 1969

Ce projet de résolution est présenté, au stade actuel, de la même manière que celui qui concernait l'exercice 1968. Cependant, ces dispositions auront peut-être à être modifiées comme suite à toutes mesures que l'Assemblée générale pourrait prendre conformément à sa résolution 2370 (XXII) du 19 décembre 1967, dans laquelle elle a demandé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, agissant en consultation avec le Secrétaire général, recommande à l'Assemblée générale, pour qu'elle l'examine à sa vingt-troisième session, une définition appropriée des "dépenses imprévues et extraordinaires", ainsi qu'une résolution — et toutes autres mesures qui peuvent être appropriées — en vue de résoudre les problèmes interdépendants énoncés au paragraphe 73 du premier rapport du Comité consultatif à l'Assemblée (vingt-

deuxième session)² et du chapitre III du deuxième rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées³, eu égard particulièrement aux recommandations qui ont trait aux virements et au budget additionnel et qui figurent aux paragraphes 35 à 46 de ce dernier rapport. Le paragraphe 3 du projet reprend les termes de la résolution 1615 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 21 avril 1961. Il convient à ce sujet de se reporter au rapport⁴ dans lequel la Cinquième Commission recommandait l'adoption de cette résolution. On trouve exposée au paragraphe 5 de ce rapport l'interprétation selon laquelle l'adoption du projet de résolution doit, aux fins de l'Article 20 de la Charte concernant la convocation de sessions extraordinaires, être considérée comme exprimant la volonté de la majorité des Etats Membres de l'ONU de voir réunir une session extraordinaire de l'Assemblée générale, si l'éventualité envisagée dans le projet de résolution se produisait, le Secrétaire général étant alors autorisé à agir en conséquence. Si une disposition analogue à celle qui figure au paragraphe 3 du projet de résolution ci-dessus devient une caractéristique permanente de la procédure budgétaire de l'Organisation, l'Assemblée générale voudra peut-être modifier les articles de son règlement intérieur qui concernent la convocation des sessions extraordinaires, de façon à y inclure des dispositions concernant les sessions qui seraient convoquées à cette fin. Au cas où le règlement intérieur ne serait pas modifié, l'interprétation donnée à propos de la résolution 1615 (XV) continuerait à être valable si le projet de résolution était adopté sous sa forme actuelle.

3. PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

Le projet de résolution III est présenté de la même manière que la résolution 2365 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1967, si ce n'est que le paragraphe 4 de cette résolution n'est pas reproduit, du fait qu'il ne s'applique que lorsque l'Assemblée revise le barème des quotes-parts. A sa vingt-deuxième session l'Assemblée a, par sa résolution 2291 (XXII), approuvé un nouveau barème des quotes-parts pour les exercices 1968, 1969 et 1970.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 7 (A/6707 et Corr.1 à 3).

³ Ibid., vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

⁴ Ibid., quinzième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/4739.

A.—PRÉVISIONS DE DÉPENSES

TABLEAU RÉCAPITULATIF. — COMPARAISON ENTRE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1969, LES CRÉDITS OUVERTS POUR 1968 ET LES DÉPENSES EFFECTIVES DE 1967

(Les chiffres de 1967 ont été ajustés, aux fins de comparaison, en fonction des modifications apportées
à la présentation du budget de 1968)

(Dollars des Etats-Unis)

Chapitres	Dépenses de 1967	Montants ajustés des dépenses de 1967	Crédits ouverts pour 1968 ^a	Crédits demandés pour 1969	Augmentations ou (diminutions) en 1969 par rapport à 1968
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des com- missions, comités et autres organes subsidiaires	1 209 748	1 205 048	1 270 700	1 258 050	(12 650)
2. Réunions et conférences spéciales	1 493 039	1 493 039	2 937 100	1 402 000	(1 535 100)
3. Traitements et salaires	57 221 270	56 479 637	59 325 800	64 862 000	5 536 200
4. Dépenses communes de personnel	13 363 429	13 198 717	13 739 000	15 552 000	1 813 000
5. Frais de voyage du personnel	2 002 149	2 022 353	2 179 500	2 219 000	39 500
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du per- sonnel; dépenses de représentation ...	131 152	131 152	125 000	140 000	15 000
7. Bâtiments et amélioration des locaux ..	4 917 092	4 917 092	4 861 200	4 492 200	(369 000)
8. Matériel et installations	722 893	722 893	605 500	770 200	164 700
9. Entretien, utilisation et location des locaux	4 083 103	4 062 997	4 135 000	4 296 000	161 000
10. Frais généraux	5 702 772	5 705 172	5 627 000	6 013 800	386 800
11. Imprimerie	1 820 959	1 820 959	1 624 400	1 817 000	192 600
12. Dépenses spéciales	9 111 706	9 179 548	9 210 800	8 983 200	(227 600)
13. Développement économique, activités sociales et administration publique	5 152 200	5 152 200	5 113 600	—	—
14. Développement industriel	952 716	952 716	991 400	—	—
15. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	219 986	219 986	220 000	—	—
16. Contrôle des stupéfiants	73 545	73 545	75 000	—	—
TOTAL PARTIEL, chapitres 13 à 16	6 398 447	6 398 447	6 400 000	<i>pour mémoire</i>	(6 400 000)
17. Missions spéciales	4 500 864	6 305 661	6 157 600	6 371 400	213 800
Service mobile de l'Organisation des Nations Unies	2 076 958	—	—	—	—
18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3 259 977	3 259 977	3 469 000	3 675 500	206 500
19. Cour internationale de Justice	1 126 025	1 126 025	1 356 350	1 383 360	27 010
20. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	6 661 692	6 661 692	9 175 000	7 878 000	(1 297 000)
21. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	5 683 538	5 799 152	8 232 000	9 406 500	1 174 500
Dépenses, montant brut	131 486 813	130 489 561	140 430 950	140 520 210^b	89 260
<i>A déduire:</i>					
Recettes autres que les contributions du personnel	8 933 212	7 935 960	9 014 300	8 559 240	(455 060)
Contributions du personnel à créditer au Fonds de péréquation des impôts ..	13 654 512	13 654 512	14 620 700	16 500 000	1 879 300
Dépenses, montant net	108 899 089	108 899 089	116 795 950	115 460 970^b	(1 334 980)

^a Aux fins de comparaison, on a englobé dans le total du chapitre 17 des montants représentant 128 000 dollars qui, auparavant, figuraient respectivement aux chapitres 3 (95 000 dollars), 4 (30 000 dollars) et 5 (3 000 dollars).

^b Non compris un certain nombre de rubriques pour lesquelles des crédits d'un montant total de 7 030 300 dollars ont été ouverts pour 1968 mais pour lesquelles un crédit n'a été demandé que pour mémoire dans le projet de budget pour 1969 (voir par. 4 de l'avant-propos).

TITRE PREMIER

SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS; RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES

Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires

\$1 258 050 (1968: 1 270 700 dollars; 1967: 1 205 048 dollars¹)

TABLEAU 1-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — <i>L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>			
i) Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale	530 000	520 000	623 999 ^a
ii) Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires:			
Comité des commissaires aux comptes	157 550	199 500	169 923
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires..	80 000	70 000	67 060
Comité des contributions	11 000	10 000	11 183
Tribunal administratif	24 000	23 000	21 171
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2 500	6 000	882
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	22 000	20 000	16 612
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	6 000	6 000	3 044
Commission du droit international	92 500	90 000	60 828
TOTAL, article premier	925 550	944 500	974 702
II. — <i>Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</i>	—	—	—
III. — <i>Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</i>			
Commission de statistique	—	15 000	—
Commission de la population	19 000	—	11 046
Commission du développement social	25 000	35 800	12 791
Commission des droits de l'homme	25 000	20 000	14 520
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	39 000	23 500	45 581
Commission de la condition de la femme	20 000	21 000	19 775
Commission des stupéfiants	15 500	15 500	23
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	94 000	60 000	36 151
Comité de la planification du développement	26 500	26 200	22 881
Organe international de contrôle des stupéfiants	59 500	60 100	23 154
Comité du programme et de la coordination	—	—	1 016
TOTAL, article III	323 500	277 100	186 938
IV. — <i>Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</i>			
Mission de visite	—	41 000	39 840
TOTAL, article IV	—	41 000	39 840
V. — <i>Organes consultatifs en matière administrative</i>			
Comité des placements	7 000	6 100	3 568
Comité d'actuares	2 000	2 000	—
TOTAL, article V	9 000	8 100	3 568
TOTAL, chapitre premier	1 258 050	1 270 700	1 205 048

^a Y compris 103 800 dollars pour les frais de voyage des représentants à la cinquième session extraordinaire (47 900 dollars) et à la cinquième session extraordinaire d'urgence (55 900 dollars).

¹ Non compris la part à la charge de l'ONU des dépenses du Comité consultatif de la fonction publique internationale (3 900 dollars) et des dépenses du Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de postes ou déductions) [800 dollars]; ces deux postes de dépenses figurent depuis 1968 à l'article X du chapitre 12.

1.1 A sa vingt et unième session, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 2245 (XXI) du 20 décembre 1966, que dans le cas des membres des organes et organes subsidiaires, l'ONU, conformément aux dispositions de la résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, "paie les frais de voyage en classe économie, par avion ou, dans des conditions équivalentes, par un moyen de transport public reconnu et suivant un itinéraire direct, si ce n'est que, dans le cas d'un seul représentant de chaque Etat Membre assistant à des sessions ordinaires, extraordinaires ou extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale et dans le cas de toutes les personnes siégeant à titre individuel, par opposition aux personnes siégeant en tant que représentants de gouvernements, l'Organisation paie les frais du voyage en première classe, par avion ou, dans les conditions équivalentes, par un moyen de transport public reconnu et suivant un itinéraire direct". L'Assemblée a également spécifié que le coût du voyage par avion est normalement considéré comme le plafond, quel que soit le moyen de transport utilisé. Les demandes de crédits faisant l'objet du présent chapitre pour 1969 ont été établies en conséquence.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>	925 550
1968:	944 500
1967:	974 702
i) <i>Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale</i>	530 000
1968:	520 000
1967:	623 999

1.2 Conformément au paragraphe 3, a, i, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, l'Organisation doit payer les frais de voyage, mais non des indemnités de subsistance, pour cinq représentants ou représentants suppléants de chaque Etat Membre assistant aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence, les frais ne sont

remboursés que pour un seul représentant ou représentant suppléant.

1.3 Le crédit demandé pour 1969 concerne les dépenses prévues pour la vingt-quatrième session ordinaire. Le chiffre indiqué pour 1967 comprend 47 900 dollars pour les frais de voyage des représentants à la cinquième session extraordinaire et 55 900 dollars pour les frais de voyage des représentants à la cinquième session extraordinaire d'urgence.

1.4 Pour 620 représentants — 124 Etats Membres — à la vingt-quatrième session ordinaire, il y aurait lieu de prévoir une dépenses globale de 590 950 dollars, à raison d'un voyage en première classe et de quatre voyages en classe économie par délégation, le coût du voyage aller et retour étant en moyenne de 1 135 dollars en première classe et de 910 dollars en classe économie. Toutefois, compte tenu de l'expérience des années précédentes, on a pu fixer une moyenne inférieure, car, en règle générale, les Etats Membres ne se prévalent pas tous intégralement de cette disposition relative aux voyages. Le crédit demandé pour 1969 servirait à donner suite aux demandes de remboursement concernant les vingt-deuxième, vingt-troisième ou vingt-quatrième sessions de l'Assemblée générale, étant donné qu'aux termes du paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1798 (XVII), les demandes de remboursement de frais de voyage doivent être présentées avant le 31 décembre de l'année qui suit la date de clôture de la session de l'organe intéressé.

	Dollars
ii) <i>Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale</i>	395 550
1968:	424 500
1967:	350 703

Frais de voyage et indemnités de subsistance

1.5 Aux termes du paragraphe 2, a, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des organes subsidiaires énumérés dans le tableau 1-2 ci-après sont à la charge de l'ONU. Dans le cas de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ce principe ne s'applique qu'aux membres représentant l'ONU.

TABLEAU 1-2

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	Montant estimatif des frais
				Dollars
Comité des commissaires aux comptes			22	157 550
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	12	{ New York Europe }	{ 22 2 }	80 000
Comité des contributions	10	New York	2	11 000
Tribunal administratif	7	{ Genève New York }	{ 3 4 }	24 000
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	6	{ Europe New York }	{ 1 — }	2 500
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets de radiations ionisantes	15	New York	2	22 000
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	7	{ Europe New York }	{ 1 1 }	— 6 000
Commission du droit international	25	Genève	10	92 500
			TOTAL	395 550

Comité des commissaires aux comptes

1.6 Le montant estimatif des dépenses que la vérification extérieure des comptes de l'ONU entraînera pour le Comité des commissaires aux comptes, y compris les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité ainsi que les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de leurs collaborateurs, se fonde sur les chiffres de l'exercice en cours et est donc susceptible d'être révisé une fois que le Comité aura, à sa session d'été, déterminé ses besoins exacts pour 1969. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure non seulement des comptes du budget ordinaire de l'ONU et des fonds d'affectation spéciale connexes, mais aussi des comptes des fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire pour les réfugiés et des comptes relatifs à la participation de l'ONU, en tant qu'organisation chargée de l'exécution, aux éléments Assistance technique et Fonds spécial du PNUD.

1.7 Le coût de la vérification des comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est estimé à 6 000 dollars. Étant donné que ces dépenses sont remboursées par la Caisse, une somme identique est portée en recettes au chapitre 2 des prévisions de recettes.

1.8 Un crédit de 500 dollars est demandé séparément au chapitre 19 pour la vérification extérieure des comptes de la Cour internationale de Justice.

1.9 Le Comité des commissaires aux comptes procède en outre à la vérification extérieure d'autres comptes de l'ONU, tels que ceux de la Force des Nations Unies à Chypre. Les frais de ces vérifications sont imputés sur les budgets spéciaux correspondants.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1.10 Le Comité consultatif a l'intention de tenir en Europe, en 1969, une session supplémentaire de deux semaines afin d'étudier en détail le budget d'une ou deux institutions spécialisées, conformément aux recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1.11 Le crédit demandé pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois membres du Comité des pensions du personnel de l'ONU appelés à participer à une session du Comité permanent qui se tiendra en Europe. Ce crédit doit aussi permettre de couvrir l'indemnité de subsistance des membres qui seront appelés à assister à trois autres réunions du Comité des pensions et du Comité permanent du Comité mixte qui se tiendront à New York.

Comité consultatif scientifique des Nations Unies

1.12 On prévoit que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies tiendra deux sessions en 1969, une à New York et une en Europe. Les 6 000 dollars demandés ne concernent que la session de New York. Étant donné que les mêmes personnes sont membres de ce comité et du Comité scientifique de l'Agence inter-

nationale de l'énergie atomique, ces organes tiennent habituellement une session combinée au cours de laquelle les intéressés siègent successivement en qualité de membres de l'un des organes, puis de l'autre. L'ONU prend à sa charge les frais de voyage pour la session de New York et l'Agence internationale de l'énergie atomique les frais de voyage pour la session qui se tient en Europe; le coût de l'indemnité de subsistance pour les deux sessions est réparti entre les deux organisations en fonction du nombre de jours pendant lesquels chaque comité se réunit.

Commission du droit international

1.13 Le crédit demandé pour la Commission du droit international comprend, conformément au paragraphe 3, b, i, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, une somme de 2 500 dollars qui doit permettre au Président de participer à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale en vue de présenter à l'Assemblée le rapport de la Commission. Le crédit demandé comprend également, conformément aux dispositions de l'article 26 du statut de la Commission du droit international, une somme de 4 500 dollars qui doit permettre à la Commission de se faire représenter par un observateur aux réunions du Comité juridique consultatif afro-asiatique, du Comité européen de coopération juridique et du Conseil interaméricain de juristes.

Honoraires

1.14 Les crédits demandés pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et pour la Commission du droit international comprennent, respectivement, 5 000 et 32 500 dollars destinés au versement des honoraires que l'Assemblée générale a approuvés à sa 729^e séance, le 13 décembre 1957². De même, le crédit demandé pour le Tribunal administratif comprend 2 500 dollars d'honoraires, conformément à la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 960^e séance plénière, le 20 décembre 1960³.

ARTICLE II

	Dollars
<i>Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</i>	—
1968:	—
1967:	—

1.15 Conformément à l'alinéa b du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de sécurité. Dans le cas des membres d'organes subsidiaires créés par le Conseil de sécurité qui, aux termes de cette résolution, peuvent avoir droit au paiement de leurs frais de voyage et d'une indemnité de subsistance, les crédits nécessaires sont demandés au chapitre 17 (Missions spéciales).

ARTICLE III

	Dollars
<i>Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</i>	323 500
1968:	277 100
1967:	186 938

² Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes, point 41 de l'ordre du jour, document A/3766.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/4609.

TABLEAU 1-3

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	Montant estimatif des frais Dollars
<i>Commissions techniques et sous-commissions du Conseil économique et social</i>				
Commission de statistique	24	Pas de session prévue	—	—
Commission de la population	27	Genève	2	19 000
Commission du développement social	32	New York	3	25 000
Commission des droits de l'homme	32	New York	5	25 000
Commission de la condition de la femme	32	Genève	3	20 000
Commission des stupéfiants	24	Genève	2½	15 500
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discrimi- natoires et de la protection des minorités	26	Genève	3	39 000
Comité de la planification du développement	18	New York	2	26 500
<i>Autres organes</i>				
Organe international de contrôle des stupéfiants	11	Genève	1 2 3 (3 sessions)	59 500
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	18	{ New York Addis-Abéba	2 2	
i) Réunions intersessions de groupes de travail spéciaux	6	{ New York Genève	3 jours 3 jours	94 000
ii) Groupes régionaux	3	{ A déterminer Addis-Abéba	3 jours 3 jours	
	5	Bangkok	3 jours	
	3	Santiago	3 jours	
iii) Participation à d'autres réunions scientifiques				
iv) Frais de voyage du Président aux réunions du Con- seil économique et social et au siège pour consulta- tion				
TOTAL				323 500

Frais de voyage et indemnités de subsistance

1.16 Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil économique et social ou aux représentants qui participent aux réunions des commissions économiques régionales. Les crédits demandés au présent article serviront uniquement à couvrir les versements auxquels les membres de certains organes subsidiaires du Conseil et de plusieurs autres organismes peuvent prétendre en vertu des paragraphes pertinents de cette résolution.

1.17 En application des alinéas ii et iii du paragraphe 3, *a*, de la résolution 1798 (XVII) et des dispositions de la résolution 2245 (XXI) de l'Assemblée générale, l'ONU rembourse les frais de voyage en classe économie par avion depuis la capitale jusqu'au lieu de réunion, mais ne verse pas d'indemnité de subsistance, pour un représentant de chacun des Etats Membres qui siègent à la Commission du développement social, à la Commission de la population, à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la condition de la femme et à la Commission des stupéfiants. Pour ce qui est de cette dernière commission, le paiement des frais de voyage s'étend aux représentants d'Etats participants qui ne sont pas membres de l'ONU mais qui, étant parties à la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, ont été élus membres de cette commission conformément à la résolution 845 II (XXXII) du Conseil économique et social.

1.18 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) et aux dispositions de la

résolution 2245 (XXI) de l'Assemblée générale, l'ONU rembourse les frais de voyage et verse une indemnité de subsistance dans le cas des membres des organes suivants: Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Comité de la planification du développement, Organe international de contrôle des stupéfiants et Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

Commission des droits de l'homme

1.19 Le crédit demandé pour la Commission des droits de l'homme comprend une somme destinée à couvrir le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance à une représentante de la Commission de la condition de la femme, conformément au paragraphe 3, *b*, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 566 (XIX) du Conseil économique et social. Il comprend également une somme pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de celui des rapporteurs spéciaux nommés par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités pour effectuer diverses études qui sera désigné pour présenter son rapport à la Commission des droits de l'homme au nom de la Sous-Commission.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

1.20 Le crédit demandé pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Sous-Commission tient compte de l'accroissement

du nombre des membres, qui a été porté de 18 à 26 conformément à la recommandation formulée par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 9 (XXIV) du 5 mars 1968 et approuvée par le Conseil économique et social à sa quarante-quatrième session. Il comprend également une somme qui doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'une représentante de la Commission de la condition de la femme qui doit assister à la session de la Sous-Commission, conformément au paragraphe 3, b, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 48 (IV) du Conseil économique et social. Ce crédit comprend également une somme de 4 500 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de deux rapporteurs spéciaux de la Sous-Commission.

Commission des stupéfiants

1.21 Le crédit demandé pour la Commission des stupéfiants est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément au paragraphe 3, b, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale.

Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

1.22 Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a été créé par le Conseil économique et social, aux termes de sa résolution 980 A (XXXVI) du 1^{er} août 1963, et ses fonctions ont été renforcées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 1944 (XVIII) du 11 décembre 1963, 2082 (XX) du 20 décembre 1965 et 2318 (XXII) du 15 décembre 1967. Les prévisions de dépenses pour 1969 ont été établies en fonction des réunions et autres activités que le Comité envisage actuellement pour 1969:

a) Le Comité plénier tiendra deux sessions, de deux semaines chacune, à New York et à Addis-Abéba;

b) Des groupes de travail spéciaux composés de 15 membres se réuniront pendant trois jours avant chaque session;

c) Des groupes de travail spéciaux composés de six membres se réuniront entre les sessions pendant trois jours, à New York, à Genève et dans un pays en voie de développement à déterminer;

d) Chacun des trois groupes régionaux du Comité tiendra une session de trois, cinq et trois jours respectivement au siège des commissions régionales (Addis-Abéba, Bangkok et Santiago);

e) Des membres du Comité participeront, au nom du Secrétaire général, aux réunions scientifiques et techniques des institutions spécialisées ainsi qu'à celles d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales;

f) Conformément à la résolution 1083 (XXXIX) du Conseil économique et social, le Président du Comité consultatif participera à la session de Genève du Conseil pour présenter le rapport du Comité;

g) Le Président se rendra à New York pour procéder à des consultations sur le programme de travail du Comité.

Organe international de contrôle des stupéfiants

1.23 Conformément à la résolution 1106 (XL) du Conseil économique et social, l'Organe international de

contrôle des stupéfiants est entré en fonctions le 2 mars 1968 et a remplacé le Comité central permanent des stupéfiants et l'Organe de contrôle des stupéfiants.

1.24 Le crédit demandé pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants comprend:

a) Une somme de 24 600 dollars pour les frais de voyage des membres qui se rendront à Genève pour assister à trois sessions du Comité, qui doivent durer, respectivement, 7, 14 et 21 jours;

b) Une somme de 12 300 dollars au titre de l'indemnité de subsistance à verser aux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pendant qu'ils se rendent aux sessions, y assistent et en reviennent, conformément au barème fixé par la résolution 1588 (XV) de l'Assemblée générale;

c) Une somme de 13 500 dollars pour le versement d'honoraires aux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément à la résolution 2368 (XXII) de l'Assemblée générale;

d) Une somme de 4 100 dollars devant permettre à l'Organe de se faire représenter aux séances du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale;

e) Une somme de 5 000 dollars destinée à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance, pendant 15 jours, de quatre membres se rendant d'Europe dans un pays de l'Asie du Sud choisi par l'Organe international pour y effectuer des "enquêtes sur les lieux".

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</i>	—
	1968: 41 000
	1967: 39 840

1.25 Conformément à l'alinéa b du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, l'ONU ne paie ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de tutelle. En application du paragraphe 3, b, iii, de cette résolution, des crédits ont été demandés antérieurement au présent article pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de missions de visite du Conseil. Aucune mission de visite n'est prévue pour 1969.

ARTICLE V

	Dollars
<i>Organes consultatifs en matière administrative</i>	9 000
	1968: 8 100
	1967: 3 568

1.26 Le crédit demandé au présent article doit permettre de payer, conformément au paragraphe 2, a, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des organes ci-après:

	Dollars
Comité des placements	7 000
Comité d'actuaire	2 000

1.27 Le crédit demandé pour le Comité des placements doit permettre de couvrir le coût de quatre

sessions du Comité (trois à New York et une en Europe). L'une des sessions de New York, à laquelle assisteront les six membres, durera trois jours; les deux autres, auxquelles assisteront seulement les trois membres qui résident aux Etats-Unis, ne dureront qu'un seul jour. Les six membres seront présents à la session qui se tiendra en Europe et dont la durée sera de trois jours. Le crédit demandé pour le Comité d'actuares comprend les sommes nécessaires au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance de trois actuares indépendants nommés par le Secrétaire général, conformément à l'article XXIX des statuts de

la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et chargés de conseiller la Caisse commune des pensions en ce qui concerne les tables de service, tables de mortalité et autre tables à adopter, ainsi que le taux d'intérêt à appliquer pour chaque évaluation actuarielle de la Caisse. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité des placements ainsi que des membres du Comité d'actuares sont intégralement remboursables par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; la somme correspondante est donc portée en recette au chapitre 2 des prévisions de recettes.

Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales

1 402 000 dollars (1968: 2 937 100 dollars; 1967: 1 493 039 dollars)

TABLEAU 2-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	840 000	660 000	959 343
II. Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	<i>pour mémoire</i>	85 000	24 233
III. Conférence des Nations Unies sur la circulation routière	5 500	253 700	2 361
IV. Vingt-cinquième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	30 000	42 000 ^a	36 901 ^b
V. Conférence des Nations Unies sur le droit des traités	238 600	407 100	2 125
VI. Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	<i>pour mémoire</i>	296 000	12 218
VII. Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques	18 500	13 000	18 622
VIII. Cinquième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient	12 000	20 000	7 324
IX. Treizième session de la Commission économique pour l'Amérique latine	85 400	—	79 354 ^c
X. Neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique	86 000	—	79 332 ^d
XI. Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	86 000	—	3 100 ^e
— Conférence internationale des droits de l'homme	—	543 700	95 846
— Conférence des ministres responsables de la protection sociale	—	73 600	31 240
— Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires	—	350 000	—
— Réunion du Comité spécial chargé d'étudier la politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement de la République sud-africaine	—	77 000	—
— Comité spécial pour la question de la définition de l'agression	—	40 000	—
— Deuxième Congrès mondial de la population	—	76 000	—
— Conférence ou cycle d'études international sur l' <i>apartheid</i>	—	—	56 897
— Deuxième Conférence cartographique régionale pour l'Afrique	—	—	21 457
— Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats	—	—	57 225
— Quatrième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient	—	—	3 006
— Première Conférence cartographique régionale pour l'Afrique	—	—	2 455
TOTAL, chapitre 2	1 402 000	2 937 100	1 493 039

^a Crédit ouvert pour la vingt-quatrième session, Canberra.

^b Coût effectif de la vingt-troisième session tenue à Tokyo.

^c Coût effectif de la douzième session tenue à Caracas.

^d Coût effectif de la huitième session tenue à Lagos.

^e Frais d'impression des actes du troisième Congrès (dernière tranche).

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement</i>	840 000
1968:	660 000
1967:	959 343

2.1 Par sa résolution 2342 A (XXII) du 19 décembre 1967, l'Assemblée générale a prié la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement de reprendre aussitôt que possible l'examen de la question du désarmement général et complet conformément à la résolution 2162 C (XXI) de l'Assemblée. Par sa résolution 2343 (XXII), adoptée le même jour, elle a en outre prié la Conférence d'entreprendre d'urgence l'élaboration d'un traité interdisant les essais souterrains d'armes nucléaires. Dans chaque cas, la Conférence a été priée de faire rapport à l'Assemblée lors de sa vingt-troisième session.

2.2 Par sa résolution 2344 (XXII) du 19 décembre 1967, l'Assemblée générale a en outre prié la Conférence de lui faire rapport, lors de sa vingt-troisième session, sur les progrès réalisés en ce qui concerne la question de l'élimination des bases militaires étrangères dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

2.3 Enfin, par sa résolution 2346 A (XXII), l'Assemblée a demandé à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement de poursuivre d'urgence ses travaux en vue de négocier un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'a priée de soumettre, le 15 mars 1968 au plus tard, un rapport complet sur les négociations. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée générale à la reprise de sa vingt-deuxième session.

2.4 Si l'Assemblée générale décide que les travaux de la Conférence se poursuivront en 1969, on peut initialement en estimer le coût à 840 000 dollars, se décomposant comme suit:

	Dollars
a) Personnel temporaire	780 000
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires des services organiques et des sténographes de séance détachés de New York..	40 000
c) Frais généraux	20 000
	<u>840 000</u>

2.5 Ces prévisions reposent sur l'hypothèse qu'en 1969 la Conférence se réunira au total pendant une période de six mois et que le Secrétariat aura à assurer en quatre langues les services d'interprétation, d'établissement des comptes rendus *in extenso* et de traduction. Le crédit demandé a été calculé compte tenu du montant minimum des relèvements qui doivent être opérés dans les traitements des administrateurs et des agents des services généraux engagés à court terme à Genève.

2.6 Le crédit demandé pour le personnel temporaire doit permettre de couvrir la rémunération du personnel ci-après engagé à titre temporaire pour assurer le service de la Conférence: 8 interprètes, 18 sténographes de séance, 20 dactylographes pour la transcription des comptes rendus *in extenso*, 37 réviseurs et traducteurs, 40 sténographes et dactylographes pour la dactylographie de la documentation et des textes définitifs de la Conférence, 15 agents des services généraux (2 secré-

taires d'administrateur, 2 commis, 6 préposés au contrôle et à la distribution des documents et 5 opérateurs du matériel d'interprétation simultanée). Il est destiné également à couvrir la rémunération de divers agents engagés à titre temporaire pour des tâches telles que la reproduction des documents miméographiés, la sécurité et le nettoyage.

2.7 Le crédit demandé pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance concerne les cinq fonctionnaires des services organiques et les six sténographes de séance qui seront détachés de New York.

2.8 Le crédit demandé pour les frais généraux doit permettre de couvrir le coût des services et fournitures, notamment du papier pour la reproduction des documents, à raison de 3 340 dollars par mois.

2.9 Les recettes provenant des contributions du personnel temporaire sont estimées à 133 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE II

	Dollars
<i>Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</i>	Pour mémoire
1968:	85 000
1967:	24 233

2.10 Au moment de l'établissement du présent projet de budget, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ne s'était pas encore prononcé sur son programme de réunions pour 1969. Par suite, ce n'est que pour mémoire que la présente rubrique figure dans le projet de budget.

ARTICLE III

	Dollars
<i>Conférence des Nations Unies sur la circulation routière</i>	5 500
1968 :	253 700
1967 :	2 361

2.11 Dans les crédits initialement demandés pour cette Conférence, qui doit se tenir à Vienne du 30 septembre au 1^{er} novembre 1968, on a prévu un montant de 27 500 dollars pour couvrir les frais d'impression et de distribution de la Convention et du Protocole révisés en anglais, en espagnol, en français et en russe. Ce montant a été calculé en partant de l'hypothèse que, pour chaque langue, il faudrait compter 130 pages imprimées; il comprenait environ 5 000 dollars pour les traductions en espagnol et en russe, qui devaient être effectuées sous contrat à l'extérieur. Comme ces traductions seront finalement assurées au cours de la Conférence par des fonctionnaires du Secrétariat, ces dernières dépenses ne seront pas engagées. De plus, le nombre de pages imprimées ne sera en fait que d'une centaine pour chacun des textes russe et espagnol, et de 176 pour le texte bilingue anglais/français. Sur le montant révisé de 11 000 dollars, on prévoit que 5 500 dollars seront dépensés en 1968 pour l'établissement du texte anglais/français et 5 500 dollars en 1969 pour l'impression et la distribution des versions russe et espagnole.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Vingt-cinquième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</i>	30 000
1968 :	42 000 ¹
1967 :	36 901 ²

2.12 A sa vingt-troisième session, la Commission a décidé d'accepter l'invitation du Gouvernement de Singapour lui demandant de tenir sa vingt-cinquième session à Singapour en 1969.

2.13 Compte tenu du personnel, des installations et des biens et services que le Gouvernement de Singapour doit fournir conformément à un accord à conclure avec l'ONU, le coût de la session est estimé à 30 000 dollars, se décomposant comme suit :

	Dollars	Dollars
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>		
Frais de voyage	8 800	
Indemnité de subsistance de 47 fonctionnaires (services organiques et personnel de service) de la CEAO qui seront détachés pour la session ..	18 700	27 500
ii) <i>Télégraphe, services postaux, valise diplomatique, transport de marchandises et dépenses diverses, y compris les dépenses de représentation</i>		2 500
		<u>30 000</u>

ARTICLE V

	Dollars
<i>Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, deuxième session</i>	238 600
1968 :	407 100
1967 :	2 125

2.14 Par sa résolution 2166 (XXI) du 5 décembre 1966, l'Assemblée a décidé qu'une Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités serait réunie, et elle a prié le Secrétaire général de convoquer la première session de la Conférence au début de 1968 et la deuxième session au début de 1969, à Genève ou en tout autre lieu approprié pour lequel une invitation aura été adressée au Secrétaire général avant la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Le Gouvernement autrichien a invité la Conférence à tenir ses deux sessions à Vienne et s'est engagé, conformément aux dispositions du paragraphe 2, h, du dispositif de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale, à prendre à sa charge les dépenses supplémentaires qui résulteront du fait que la Conférence a lieu à Vienne et non à l'Office des Nations Unies à Genève.

2.15 La première session de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités s'est tenue à Vienne du 26 mars au 24 mai 1968. Un crédit est demandé au présent article pour couvrir le coût de la deuxième session de la Conférence, qui aura lieu au cours du premier semestre de 1969.

2.16 Les prévisions de dépenses reposent sur les hypothèses suivantes, qui ont été formulées au moment de l'examen, par la Cinquième Commission, lors de la

vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, des prévisions de dépenses pour les deux sessions de la Conférence.

- a) La deuxième session de la Conférence se tiendra à Vienne, au cours du premier semestre de 1969;
- b) La Conférence tiendra deux séances par jour;
- c) L'interprétation sera assurée dans les cinq langues officielles de l'ONU;

d) Il sera établi des comptes rendus analytiques dans les langues de travail de l'Assemblée générale, c'est-à-dire en anglais, en espagnol et en français;

e) La documentation de session comptera 300 pages et sera distribuée dans les cinq langues officielles.

2.17 Toutefois si, à sa première session, la Conférence adopte des propositions qui auraient pour effet de modifier ses besoins en personnel ou autres, à sa deuxième session, un montant révisé sera présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session.

2.18 Les dépenses prévues, d'un montant de 238 600 dollars, tiennent compte du personnel, des installations et des biens et services que le gouvernement hôte doit mettre à la disposition de la Conférence. Elles sont indiquées à la fois pour Genève et pour Vienne, de sorte que l'on puisse aisément discerner les divers éléments de la différence imputable au fait que la Conférence se tiendra à Vienne et non à l'Office des Nations Unies à Genève. Le Gouvernement autrichien, conformément à la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale, remboursera à l'ONU le montant de cette différence, soit 41 000 dollars, et la somme correspondante est portée en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

	Vienne (Dollars)	Genève (Dollars)
i) <i>Consultants</i>	2 200	2 100
Honoraires, frais de voyage et indemnité de subsistance du Rapporteur spécial de la Commission du droit international qui participera à la Conférence.		
ii) <i>Interprétation</i>	36 300	27 500
Dépenses suivantes concernant une équipe complète (11 interprètes) pour la durée de la Conférence et une équipe supplémentaire pour les deux dernières semaines :		
Traitements	20 000	20 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance	16 300	7 500
iii) <i>Personnel chargé de la traduction, de la dactylographie et de la reproduction des documents</i>	124 500	100 000
27 traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques, 10 réviseurs, 45 sténographes-dactylographes et 2 secrétaires :		
Traitements	61 000	70 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance	63 500	12 500
Reproduction et distribution	*	17 500
iv) <i>Autres fonctionnaires</i>	4 600	4 500
Un agent des conférences, un fonctionnaire des finances et 2 préposés aux documents, détachés de l'Office de Genève :		
Frais de voyage et indemnité de subsistance	2 600	—

¹ Crédit ouvert pour la vingt-quatrième session, Canberrra.

² Coût effectif de la vingt-troisième session, Tokyo.

	Vienne (Dollars)	Genève (Dollars)
Service des bâtiments	*	4 500
Service d'information	2 000	—
Frais de voyage et indemnité de subsistance: a) d'un attaché de presse et d'une secrétaire de Genève; b) de 2 fonctionnaires de la radio de Genève, pendant 5 jours, à l'ouverture et à la clôture de la session.		
v) <i>Frais généraux</i>	15 500	9 500
Fournitures pour la reproduction..	7 500	7 500
Communications et fournitures et services divers (y compris les dépenses de représentation)	8 000	2 000
vi) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel du Siège</i> ..	11 500	10 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance de 9 fonctionnaires des services organiques.		
vii) <i>Rapport final et actes</i>	44 000	44 000
Mise au point définitive et impression des actes, instruments et rapports.		

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES — SESSION DE 1969

	Vienne (Dollars)	Genève (Dollars)
i) Consultants	2 200	2 100
ii) Interprétation	36 300	27 500
iii) Traduction, dactylographie et reproduction	124 500	100 000
iv) Autres fonctionnaires	4 600	4 500
v) Frais généraux	15 500	9 500
vi) Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires du Siège	11 500	10 000
vii) Rapport final et actes	44 000	44 000
TOTAL	238 600	197 600

* A la charge du gouvernement hôte.

2.19 Les recettes provenant des contributions du personnel de conférence engagé pour une courte durée sont évaluées à 17 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE VI

	Dollars
<i>Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</i>	<i>Pour mémoire</i>
1968:	296 000
1967:	12 218

2.20 Le crédit de 296 000 dollars ouvert en 1968 pour cette conférence, qui doit se tenir à Vienne du 14 au 27 août 1968, comprend un montant de 165 000 dollars qui couvre la totalité des dépenses liées à la rédaction, à la mise au point, à la traduction et à l'impression des actes de la conférence, ainsi que des mémoires et résumés qui y seront présentés. Il est encore trop tôt pour savoir si ce travail pourra être mené à bien en 1968. Dans le cas contraire, le solde inutilisé du crédit ouvert sera annulé et une demande de crédits révisée sera présentée pour couvrir le coût de la part des travaux qu'il

pourrait être nécessaire d'effectuer en 1969. En conséquence, la présente rubrique ne figure que pour mémoire dans le projet de budget.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques</i>	18 500
1968 :	13 000
1967 :	18 622

2.21 Le crédit initialement demandé pour cette conférence, qui s'est tenue en septembre 1967, comprenait un montant de 13 000 dollars pour la traduction et l'impression des actes en anglais, en espagnol et en français. Il reposait sur l'hypothèse que les actes ne dépasseraient pas 300 pages miméographiées. Or, il apparaît maintenant que les deux tiers environ des actes se composent de brefs rapports des gouvernements sur les progrès accomplis par les autorités nationales en matière de normalisation des noms géographiques, et de mémoires où sont brièvement exposées les méthodes et techniques utilisées par les divers pays pour la translittération et la transcription des noms géographiques nationaux et étrangers. Il faut donc prévoir une publication d'un volume plus important qu'il n'était initialement envisagé. On estime également que la mise au point du texte espagnol et français du volume II devra être retardée jusqu'en 1969.

2.22 Les demandes de crédits révisées concernant la traduction et l'impression, dans les trois langues, d'une publication d'un volume plus important se décomposent comme suit :

	Dollars	Dollars
1968		
<i>Volume I</i>		
Impression (dans les trois langues) ...	2 900	
Traduction	2 600	
<i>Volume II (version anglaise)</i>		
Impression	3 900	
Traduction (55 pages de français en anglais)	700	
Mise au point rédactionnelle	1 200	11 300
1969		
<i>Volume II (versions espagnole et française)</i>		
Impression	7 200	
Traduction (110 pages d'anglais en français et 600 pages d'anglais en espagnol)	8 900	
Mise au point rédactionnelle	2 400	18 500
		<u>29 800</u>

ARTICLE VIII

	Dollars
<i>Cinquième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient</i>	12 000
1968 :	20 000
1967 :	7 324

2.23 Le crédit demandé pour cette conférence comprenait une somme de 20 000 dollars pour l'impression, en anglais et en français, des mémoires techniques et des actes de la conférence. Il était prévu que les travaux seraient terminés en 1968, et un crédit approprié avait

été ouvert à cet effet dans le budget du dernier exercice. Or, on constate que la version anglaise du volume contenant les mémoires pourra paraître à la fin de 1968, mais que la version française ne sera pas prête avant le début de 1969. Les demandes de crédits révisées se décomposent comme suit :

	Dollars	Dollars
1968		
Impression, version anglaise		10 000
1969		
Impression, version française	9 800	
Mise au point rédactionnelle	2 200	12 000
		<u>22 000</u>

ARTICLE IX

	Dollars
Treizième session de la Commission économique pour l'Amérique latine	85 400
1968 :	—
1967 :	79 354 ³

2.24 A sa douzième session, la Commission, qui se réunit tous les deux ans, a décidé d'accepter l'offre du Gouvernement péruvien, qui l'a invitée à tenir sa treizième session à Lima en 1969.

2.25 Compte tenu du personnel, des installations et des biens et services qui seront mis à la disposition de la Commission par le Gouvernement péruvien, aux termes d'un accord à conclure avec l'ONU, le coût de la session est évalué à 85 400 dollars, répartis comme suit :

	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires du personnel temporaire		
Interprètes (deux équipes, assurant le service de deux réunions le matin et l'après-midi	7 000	
Dépenses de personnel pour les services de secrétariat et la reproduction des documents	5 000	12 000
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance		
Personnel des cadres		
Frais de voyage de 60 fonctionnaires de Santiago, de 2 fonctionnaires de Mexico, de 10 fonctionnaires de New York et d'un fonctionnaire de chacun des autres bureaux de la CEPAL	20 000	
Indemnité de subsistance	30 000	
Personnel de conférence temporaire		
Frais de voyage	2 600	
Indemnité de subsistance	3 800	56 400
iii) Rémunération des heures supplémentaires du personnel des cadres		
Heures supplémentaires faites par le personnel des cadres à Santiago et dans d'autres bureaux pour la préparation de la documentation de session.		5 000
iv) Frais généraux et autres dépenses		
Télégraphe	2 000	
Services postaux et valise diplomatique	4 000	
Location de matériel	4 000	
Fournitures et services divers	2 000	12 000
TOTAL		<u>85 400</u>

³ Coût effectif de la douzième session, tenue à Caracas.

ARTICLE X

Dollars

Neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique	86 000
1968 :	—
1967 :	79 332 ⁴

2.26 A sa huitième session, la Commission, qui se réunit tous les deux ans, a décidé d'accepter une offre du Gouvernement du Congo (Brazzaville), qui l'a invitée à tenir sa neuvième session à Brazzaville en 1969.

2.27 Compte tenu du personnel, des installations et des biens et services qui seront mis à la disposition de la Commission par le gouvernement hôte, aux termes d'un accord à conclure avec l'ONU, le coût de la session est évalué à 86 000 dollars, répartis comme suit :

	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires du personnel temporaire		
Huit interprètes et sept traducteurs, réviseurs et rédacteurs recrutés à Genève pour renforcer l'effectif de 10 fonctionnaires permanents des services linguistiques de la CEA	14 500	
Secrétaires bilingues à recruter en Europe	1 500	
Commis, secrétaires, préposés à la reproduction des documents et plantons recrutés sur place pour compléter le personnel fourni par le gouvernement hôte	3 000	19 000
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance		
Personnel des cadres		
Frais de voyage de 70 fonctionnaires du siège de la CEA, à Addis-Abéba (par avion affrété)	20 000	
Indemnité de subsistance	26 000	
Personnel de conférence temporaire		
Frais de voyage	8 000	
Indemnité de subsistance	6 000	60 000
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit		
Heures supplémentaires faites par le personnel des cadres pour la préparation de la documentation de session ..		2 000
iv) Frais généraux		
Papeterie et fournitures pour la reproduction des documents	2 000	
Télégraphe, services postaux, valise diplomatique et fret	2 000	
Autres dépenses, y compris les dépenses de représentation	1 000	5 000
TOTAL		<u>86 000</u>

⁴ Coût effectif de la huitième session, tenue à Lagos.

ARTICLE XI

	Dollars
<i>Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, 1970</i>	1969: 86 000
	1968: —
	1967: 3 100 ⁵

2.28 L'Assemblée générale, par sa résolution 415 (V) du 1^{er} décembre 1950, a décidé que l'ONU réunirait tous les cinq ans un congrès international semblable à ceux qui étaient précédemment organisés par la Commission internationale pénale et pénitentiaire. Le troisième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a eu lieu à Stockholm en août 1965, et l'on envisage maintenant de réunir le quatrième congrès en 1970.

2.29 Afin d'aider les fonctionnaires des services organiques à préparer ce quatrième congrès, on se propose de leur adjoindre à titre temporaire, à partir de janvier 1969, deux administrateurs (P-4) et un agent des services généraux (G-5) qui constitueraient un secrétariat restreint. Les crédits demandés au présent article sont destinés à couvrir le coût de ce secrétariat ainsi que les frais de voyage du personnel et les services de consultants nécessaires pour les réunions régionales qui seront organisées en vue du quatrième congrès. Des réunions

analogues ont eu lieu dans le cadre de la préparation du troisième congrès.

2.30 Les crédits demandés se décomposent comme suit :

	Dollars
i) <i>Personnel temporaire</i>	61 000
Traitements et salaires de deux administrateurs de première classe (P-4) et d'un adjoint administratif (G-5) qui constitueront le secrétariat spécial du congrès.	
ii) <i>Consultants</i>	6 000
Coût de la préparation des études et de la documentation de base sur les questions figurant à l'ordre du jour du congrès.	
iii) <i>Réunions régionales</i>	15 000
On prévoit que trois réunions régionales auront lieu en 1969 pour préparer le congrès. Les crédits demandés concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires appelés à participer à ces réunions, ainsi que les services de consultants. On a supposé que le coût des réunions proprement dites serait à la charge des gouvernements participants et du gouvernement hôte.	
iv) <i>Frais de voyage du personnel</i>	4 000
Frais de voyage des fonctionnaires des services organiques qui se rendront auprès des organisations, des institutions spécialisées et gouvernements participants, dans le cadre de la préparation du congrès.	

TOTAL 86 000

⁵ Frais d'impression des actes du troisième Congrès (dernière tranche).

TITRE II

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DÉPENSES CONNEXES

Chapitre 3. — Traitements et salaires

64 862 000 dollars (1968: 59 325 800 dollars¹; 1967: 56 479 637 dollars²)

TABLEAU 3-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. Postes permanents	60 975 000	55 248 700	52 300 921
II. Personnel temporaire pour les réunions	826 000	898 000	1 188 150
III. Autre personnel temporaire	2 152 000	2 288 100	1 990 680
IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	909 000	891 000	999 886
TOTAL, chapitre 3	64 862 000	59 325 800	56 479 637

3.1 Pour que l'Assemblée générale puisse examiner plus facilement les crédits demandés au présent chapitre et pour assurer la comparabilité, les dépenses de 1967 ont été ajustées de façon à refléter les transferts et virements entre chapitres du budget qui ont été proposés par le Secrétaire général et approuvés par l'Assemblée générale pour 1968. De même, aux fins de comparaison, les crédits ouverts pour 1968 ont été ajustés pour tenir

¹ Non compris, pour les raisons exposées plus haut au paragraphe 3.1, un montant de 95 000 dollars.

² Non compris, pour les raisons exposées plus haut au paragraphe 3.1, un montant net de 741 633 dollars.

compte de la proposition du Secrétaire général de prévoir les crédits nécessaires pour le Commissaire pour la Namibie³ à l'article VII du chapitre 17 plutôt qu'à l'article III du présent chapitre. Les ajustements opérés pour 1967 et 1968 sont indiqués ci-après.

³ Par sa résolution 2372 (XXII) [par. 1 et 3 du dispositif], en date du 12 juin 1968, l'Assemblée générale a décidé qu'à compter de cette date le Sud-Ouest africain s'appellerait "Namibie", le Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain "Conseil des Nations Unies pour la Namibie", et le Commissaire des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain "Commissaire des Nations Unies pour la Namibie".

	Articles	1968 Dollars	1967 Dollars
a) Transfert aux chapitres 3 et 4 des recettes — en tant qu'imputation sur les recettes — des 17 postes d'administrateur et des 85 postes d'agent des services généraux qui ont été approuvés pour le Garage, le Service des visites, la Section des ventes des publications, l'Administration postale de l'ONU et le Service de gestion commerciale;	I IV	— —	(751 561) (2 050)
b) Transfert au chapitre 21 de 8 postes d'administrateur et de 8 postes d'agent des services généraux de l'ancienne Direction des opérations d'assistance technique (Département des affaires économiques et sociales), les attributions en matière d'assistance technique intéressant l'industrie ayant été transférées à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;	I IV	— —	(96 176) (48)
c) Virement à l'article X du chapitre 12 de la part, à la charge de l'ONU, des dépenses relatives aux activités de coordination administrative financées conjointement;	III (i) III (ii)	— —	(28 400) (10 175)
d) Virement au chapitre 3 des dépenses inscrites, pour 1967 et les exercices précédents, à l'article premier du chapitre 9, en ce qui concerne la main-d'œuvre temporaire (10 postes) dans les centres d'information et 32 postes de gardien et de préposé aux travaux d'entretien à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient;	I	—	20 106
e) Virement au chapitre 3 du coût des 19 postes inscrits, pour 1967 et les exercices précédents, à l'article premier du chapitre 17. Dans le présent projet de budget, ainsi que dans celui de 1968, ces postes sont englobés dans l'effectif des agents des services généraux et des agents locaux de New York, de la CEAE0 et de la CEA;	I IV	— —	124 971 1 700
f) Virement à l'article VII du chapitre 17 des crédits approuvés pour 1968 pour le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie		(95 000)	
		(95 000)	(741 633)
Réduction nette pour le chapitre 3			

3.2 Les crédits demandés au présent chapitre sont présentés de façon sommaire dans chacun des quatre articles qui composent ce chapitre. Des explications plus détaillées sont données dans l'exposé complet qui figure à la fin du chapitre et qui indique la répartition, par principaux départements et services, du total des crédits demandés aux articles I^{er}, III et IV.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Postes permanents	60 975 000
1968 :	55 248 700
1967 :	52 300 921

3.3 Le présent article groupe les demandes de crédits concernant les postes permanents de la totalité des départements et services, à l'exception :

a) Du cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée (article premier du chapitre 12) ;

- b) Des missions spéciales (chapitre 17) ;
- c) Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chapitre 18) ;
- d) De la Cour internationale de Justice (chapitre 19) ;
- e) De la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chapitre 20) ;
- f) De l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chapitre 21) ;
- g) Des activités productrices de recettes (chapitres 3 et 4 des recettes).

Analyse des crédits demandés

3.4 Le tableau 3.2 permet de comparer les crédits ouverts pour 1968 en ce qui concerne les postes permanents et le coût du maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968. Le montant estimatif des frais nouveaux à couvrir en 1969 est indiqué séparément.

TABLEAU 3-2

Postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts			
			1968 Crédits ouverts	1969		
1968	1969			Maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968	Frais nouveaux à couvrir en 1969	Total
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
1	1	Secrétaire général				
		Traitement		50 000		50 000
		Indemnité		22 500		22 500
9	9	Secrétaire général adjoint		301 500		301 500
12	12	Sous-Secrétaire général		360 000	60 000	420 000
49	52	Directeur		1 223 590	21 450	1 245 040 ^a
112	128	Administrateur général		2 509 810	338 700	2 848 510
		<i>Administrateurs</i>				
287	316	Administrateur hors classe		5 657 880	540 600	6 198 480
563	628	Administrateur de 1 ^{re} classe		9 003 450	924 340	9 927 790
720	777	Administrateur de 2 ^e classe		9 288 990	663 420	9 952 410
443	457	Administrateur adjoint de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe		4 270 060	117 770	4 387 830
2 196	2 380		32 573 630	32 687 780	2 666 280	35 354 060
		<i>A ajouter: Indemnité de poste ^b</i>	3 822 770	4 623 960	379 590	5 003 550
			36 396 400	37 311 740	3 045 870	40 357 610
		<i>Agents des services généraux (New York et Genève)</i>				
273	305	1 ^{re} classe		2 832 280	262 330	3 094 610
2 119	2 289	Autres classes		14 404 800	1 011 580	15 416 380
			16 219 000	17 237 080	1 273 910	18 510 990
2 392	2 594		52 615 400	54 548 820	4 319 780	58 868 600
		Crédit pour agents recrutés sur le plan local dans les centres d'information, à la CEAO, à la CEPAL, à la CEA et au Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	3 281 970	3 430 100	179 190	3 609 290
		Crédit pour techniciens et travailleurs manuels	2 017 950	2 145 030	13 710	2 158 740
			57 915 320	60 123 950	4 512 680	64 636 630
		<i>A déduire: Abattement pour mouvements de personnel</i>	2 666 620	1 865 950	1 795 680	3 661 630
			55 248 700	58 258 000	2 717 000	60 975 000

^a Y compris 2 500 dollars pour indemnité de fonctions spéciale.

^b On trouvera, dans l'annexe VII aux prévisions de dépenses, la liste des différents lieux d'affectation, avec indication de la classe dans laquelle ils ont été rangés aux fins des ajustements (indemnités de poste ou déductions).

3.5 Comme les années précédentes, le coût du maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968 a été calculé en fonction des traitements moyens en vigueur lors de l'établissement du présent projet de budget, ajustés compte tenu des relèvements des traitements et des reclassements de divers lieux d'affectation aux fins des indemnités de poste qui sont exposés ci-après. Le coût estimatif des postes nouveaux demandés pour 1969 a été calculé en prenant pour base l'échelon III de la classe considérée et non le chiffre moyen, qui est plus élevé.

3.6 Pour tenir compte des économies que les mouvements de personnel permettent de réaliser, on a réduit de 5 p. 100 le coût estimatif de tous les postes d'administrateur ou postes supérieurs existants. Dans le cas des postes nouveaux, il a été appliqué, au titre du recrutement différé (mouvements de personnel), un abattement de 50 p. 100 au coût estimatif des postes d'administrateur ou postes supérieurs et de 20 p. 100 au coût estimatif des postes d'agent des services généraux, d'agent local et de travailleur manuel. Il convient toutefois de noter que ce facteur d'abattement pour mouvements de personnel a, par la force des choses, un caractère provisoire et peut changer dans la mesure où l'on trouve, plus rapidement que prévu, des candidats susceptibles d'être engagés.

3.7 Le crédit de 69 975 000 dollars demandé pour 1969 en ce qui concerne les postes permanents fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1968, une augmentation d'environ 5 726 000 dollars qui se décompose comme suit :

	Dollars
a) Coût estimatif du maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968	3 009 000
b) Montant estimatif des frais nouveaux à couvrir en 1969	2 717 000
	<u>5 726 000</u>

Dépenses supplémentaires nécessaires au maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968

3.8 Un facteur important de l'augmentation des dépenses inscrites à la présente rubrique est le relèvement des traitements et le reclassement de divers lieux d'affectation aux fins des indemnités de poste. L'état ci-après indique séparément les relèvements qui sont intervenus depuis le moment où le budget de 1968 a été voté et ceux qu'il est possible de prévoir sur la base d'indices statistiques ou autres, mais qui n'ont pas encore été opérés.

	Relèvements opérés (Dollars)	Relèvements prévus (Dollars)
<i>Indemnités de poste</i>		
New York — Passage de la classe 5 à la classe 6 à la fin du premier semestre de 1968, sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie	—	607 800
Genève — Passage de la classe 2 à la classe 3 au début de 1969, sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie	—	120 500
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information	61 200	16 700
<i>Traitements des agents des services généraux</i>		
New York — Relèvement prévu pour le 1 ^{er} janvier 1969	—	641 800

	Relèvements opérés (Dollars)	Relèvements prévus (Dollars)
Genève — Part des dépenses relatives aux relèvements intervenus le 1 ^{er} janvier 1967 et le 1 ^{er} janvier 1968 qui dépasse le montant du crédit ouvert au budget de 1968	76 200	—
Nouveau relèvement prévu pour le 1 ^{er} janvier 1969	—	128 200
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information	185 000	—
<i>Salaires des travailleurs manuels</i>		
New York — Dépenses supplémentaires pour 1969 dues à un relèvement appliqué à compter du 1 ^{er} juin 1968	31 600	—
Nouveau relèvement à compter du 1 ^{er} juin 1969	—	46 500
Genève — Relèvements analogues à ceux qui sont indiqués plus haut pour les agents des services généraux à Genève.	10 200	17 200
	<u>364 200</u>	<u>1 578 700</u>
TOTAL	<u>1 942 900</u>	

3.9 Les autres dépenses qu'entraîne le maintien de l'effectif approuvé pour 1968 s'élèvent à environ 1 066 000 dollars et se décomposent comme suit : 37 000 dollars environ pour l'application de la résolution 2369 (XXII) de l'Assemblée générale aux termes de laquelle le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies a été modifié par l'adoption des dispositions relatives au traitement et à l'indemnité de poste des secrétaires généraux adjoints ; 72 000 dollars pour l'institution, à compter du 1^{er} septembre 1967, d'une prime d'encouragement, sous forme d'un sursalaire non soumis à retenue pour pension, qui doit permettre de recruter plus facilement et de conserver les agents des services généraux des différents groupes du Service de sténodactylographie (Service des conférences) à New York ; 156 000 dollars de dépenses imputables à d'autres facteurs, tels que le calcul du coût estimatif des postes nouveaux demandés pour 1969 sur la base du chiffre moyen, qui est plus élevé, et non sur celle de l'échelon III de la classe considérée ; 801 000 dollars environ pour l'augmentation de dépenses imputable à la réduction de l'abattement pour mouvements de personnel. En ce qui concerne ce dernier facteur, on se rappellera que, sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'abattement appliqué au coût du maintien de l'effectif approuvé pour 1967 en ce qui concerne les postes d'administrateur et postes supérieurs avait été porté de 5 à 6 p. 100 et qu'un abattement nouveau de 1 p. 100 avait également été appliqué au coût du maintien des postes existants d'agent des services généraux. En outre, le budget pour 1968 prévoyait, au titre des mouvements de personnel, des abattements de 40 p. 100 et de 20 p. 100 du coût estimatif des postes nouveaux approuvés pour cet exercice.

Postes nouveaux demandés pour 1969

3.10 Le tableau 3-3 récapitule, par département et service, les postes permanents approuvés pour 1968, les postes nouveaux (y compris les reclassements de poste) demandés par le Secrétaire général pour 1969 et le coût estimatif de ces postes nouveaux.

3.11 Sur les 2 717 000 dollars demandés pour les postes supplémentaires, 2 635 000 dollars environ représentent le coût des postes nouveaux : 175 postes d'ad-

TABLEAU 3-3

RÉPARTITION DES POSTES PERMANENTS PAR DÉPARTEMENT OU SERVICE

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux			Coût estimatif total des postes nouveaux demandés pour 1969
	1968 Postes approuvés	1969		1968 Postes approuvés	1969		
		Postes nouveaux demandés	Total		Postes nouveaux demandés	Total	
Cabinet du Secrétaire général	24 ^a	2	26	26	1	27	Dollars 27 500
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	10	1	11	12	1	13	15 700
Service juridique	39	5	44	32	5	37	74 400
Secrétaire général adjoint aux finances et à l'administration	1	—	1	1	—	1	200
Service financier	67	—	67	73	12	85	76 400
Service de vérification intérieure des comptes (New York)	16	—	16	10	1	11	6 800
Service du personnel	49	5	54	84	5	89	65 500
Service médical	3	—	3	11	1	12	5 600
Division des droits de l'homme	44	—	44	27	1	28	7 600
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Na- tions Unies	7	—	7	17	—	17	1 300
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	63	2	65	31	2	33	28 400
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	32	3	35	20	1	21	34 000
Département des affaires économiques et sociales	341	41	382	310	36	346	583 900
Centre international de calcul électronique ..	10	13	23	16	13	29	159 900
Commission économique pour l'Europe	98	6	104	106	4	110	67 600
Commission économique pour l'Asie et l'Ex- trême-Orient	135	17	152	—	—	—	183 000
Commission économique pour l'Amérique latine	130	10	140	—	—	—	134 400
Commission économique pour l'Afrique	137	8	145	—	—	—	98 800
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	12	3	15	—	—	—	27 200
Service de l'information	103	—	103	98	5	103	30 500
Centres d'information	60	—	60	—	—	—	9 600
Service des conférences	476	24	500	514	60	574	497 100
Bibliothèque	43	11	54	58	5	63	104 800
Bureau des services généraux	60	3	63	471	12	483	87 900
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)							
Cabinet du Directeur général	11	—	11	13	—	13	2 500
Bibliothèque	14	1	15	18	2	20	17 200
Service des conférences et services géné- raux	134	24	158	347	29	376	306 700
Services administratifs et services finan- ciers	32	—	32	56	2	58	9 500
Service de vérification intérieure des comptes	4	3	7	5	(1)	4	13 300
Service d'information	11	—	11	9	5	14	24 200
Division des affaires sociales	5	1	6	7	—	7	8 100
Division des stupéfiants	17	—	17	14	—	14	1 000
Organe international de contrôle des stupé- fiants	8	1	9	6	—	6	6 400
TOTAL	2 196	184 ^b	2 380	2 392	202 ^b	2 594	2 717 000

^a Y compris le poste de Secrétaire général.^b Chiffre net des postes nouveaux demandés, compte tenu de 175 postes nouveaux d'administrateur ou postes supérieurs nouveaux, de 209 postes nouveaux d'agent des services généraux, de 7 postes d'agent des services généraux reclassés postes d'administrateur et de 2 postes d'agent local reclassés postes d'administrateur.

TABLEAU 3-4

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES POSTES PERMANENTS POUR 1968 ET 1969

		Catégories et classes													
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux			III. Agents locaux	IV. Travailleurs manuels
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	Total	Total
New York	1969	8	8	41	82	179	413	493	273	1 497	271	1 701	1 972	—	203
	1968	8	8	38	73	160	377	460	263	1 387	246	1 565	1 811	—	203
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)	1969	1	—	5	9	30	76	90	55	266	27	485	512	—	82 ^a
	1968	1	—	5	9	29	63	75	54	236	22	453	475	—	79 ^a
Commission économique pour l'Europe	1969	—	1	2	8	16	24	28	25	104	7	103	110	—	—
	1968	—	1	2	6	16	21	27	25	98	5	101	106	—	—
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1969	—	1	2	7	28	33	49	32	152	—	—	—	277	—
	1968	—	1	2	6	23	29	45	29	135	—	—	—	243	—
Commission économique pour l'Amérique latine	1969	—	1	1	8	22	34	42	32	140	—	—	—	310	—
	1968	—	1	1	7	22	29	40	30	130	—	—	—	291	—
Commission économique pour l'Afrique	1969	—	1	1	9	18	31	52	33	145	—	—	—	245	—
	1968	—	1	1	6	19	26	50	34	137	—	—	—	238	—
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	1969	—	—	—	1	2	4	6	2	15	—	—	—	17	—
	1968	—	—	—	1	2	3	4	2	12	—	—	—	14	—
Centres d'information	1969	—	—	—	4	21	13	17	5	60	—	—	—	240	—
	1968	—	—	—	4	16	15	19	6	60	—	—	—	240	—
TOTAL	1969	9	12	52	128	316	628	777	457	2 379	305	2 289	2 594	1 089	285
	1968	9	12	49	112	287	563	720	443	2 195	273	2 119	2 392	1 026	282

^a En outre, il est prévu des crédits supplémentaires pour des postes de nettoyeur à mi-temps (100 000 dollars en 1968 et 106 000 dollars en 1969).

ministrateur ou postes supérieurs (1 406 000 dollars) et 209 postes d'agent des services généraux (1 068 000 dollars); des crédits sont aussi demandés pour 65 postes d'agent local dans les commissions régionales et le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth (153 750 dollars) et pour 3 postes de travailleur manuel à Genève (6 850 dollars). Le solde des frais nouveaux à couvrir en 1969 comprend 75 300 dollars pour le reclassement d'un certain nombre de postes d'administrateur ou postes supérieurs ainsi que pour divers postes d'agent des services généraux et d'agent local qui seraient reclassés postes d'administrateur, ainsi qu'une somme de 6 900 dollars représentant les dépenses estimatives à prévoir pour reclasser postes de 1^{re} classe de la catégorie des services généraux 25 postes d'agent de 2^{me} classe, reclassement qui, de l'avis du Secrétaire général, est le minimum que l'on puisse demander eu égard aux attributions qui s'attachent aux postes en question.

ARTICLE II

	Dollars
Personnel temporaire pour les réunions ...	826 000
1968 :	898 000
1967 :	1 188 150
i) Assemblée générale	700 000
1968 :	542 400
1967 :	870 040

3.12 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir la rémunération du personnel temporaire, principalement pour le Service des conférences (services linguistiques, dactylographie et reproduction des documents) et pour le Bureau des services généraux (gardes, plantons, standardistes, etc.).

3.13 Compte tenu d'un crédit de 39 400 dollars ouvert spécialement pour la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale en 1968, les dépenses prévues pour 1969 font apparaître une augmentation de 197 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'année précédente. Il convient de noter cependant que le crédit demandé par le Secrétaire général à la présente rubrique a été réduit ces dernières années sans tenir compte de l'effet cumulatif, d'une année à l'autre, des augmentations périodiques des traitements du personnel engagé pour des périodes de courte durée, ni de la réduction importante du nombre des postes permanents demandés pour 1968 pour le personnel des conférences à l'article premier. C'est ainsi que le crédit initialement demandé pour 1968 s'élevait à 557 000 dollars. Le crédit demandé pour 1969 ne dépasse ce chiffre que de 143 000 dollars, dont 39 000 dollars sont imputables au relèvement, au milieu de l'année 1968, des traitements des administrateurs et agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée et 104 000 dollars au personnel temporaire dont on a besoin en plus du personnel permanent demandé à l'article premier. L'augmentation du crédit demandé pour 1969 par rapport à

celui de 1968 résulte dans une large mesure de l'accroissement des services d'interprétation (y compris l'interprétation à partir de la langue chinoise et dans cette langue) que le Service des conférences est appelé à fournir non seulement lors des séances plénières de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, mais encore à un nombre croissant de réunions tenues, en sus du programme normal, par des groupes régionaux de délégations. Comme le Service des conférences a également été chargé de la publication des comptes rendus sténographiques de la Première Commission, il a fallu, à partir de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, augmenter considérablement le nombre des sténographes-rédacteurs de séances et des dactylographes dont les services sont utilisés pendant la session de l'Assemblée. L'emploi de ce personnel supplémentaire entraînera nécessairement une augmentation en 1969, par rapport à 1968, du personnel temporaire des services linguistiques. Toutefois, compte tenu des postes nouveaux demandés pour le Service des conférences à l'article premier, cette augmentation est limitée à 6 interprètes, 23 sténographes-rédacteurs de séances et 14 dactylographes. D'autre part, les postes nouveaux demandés à l'article premier permettront au Service des conférences de se passer des services de 13 agents des services généraux pour la reproduction et la distribution des documents et au Bureau des services généraux de se passer de 6 agents temporaires à la Section de la sécurité et de la sûreté.

	Dollars
ii) Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	126 000
	1968 : 297 000
	1967 : 296 959

3.14 Le crédit demandé pour 1969 doit permettre de faire face aux dépenses découlant des réunions ci-après qui se tiendront à Genève :

	Dollars
Conseil économique et social et ses comités (quatre semaines)	32 700
Comité du programme et de la coordination (une semaine)	3 000
Commission du droit international (dix semaines) ..	9 100
Une commission technique du Conseil économique et social (quatre semaines)	11 600
Comité de l'habitation, de la construction et de la planification (deux semaines)	5 200
Commission de la population (deux semaines)	5 200
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (trois semaines)	6 700
Commission des stupéfiants (trois semaines)	5 900
Commission pour le droit commercial international (cinq semaines)	11 600
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (trois semaines)	7 600
Autres réunions, notamment celles de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, de la Commission économique pour l'Europe, du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour les réfugiés, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé, du GATT et du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes	27 400
	<u>126 000</u>

3.15 Le coût estimatif des réunions susmentionnées a été calculé compte tenu du crédit demandé à l'article premier pour améliorer le rapport entre l'effectif tempo-

raire et l'effectif permanent de la Division linguistique et de la Division des documents de l'Office des Nations Unies à Genève. En conséquence, toute réduction des crédits demandés à l'article premier entraînerait nécessairement une augmentation correspondante du crédit demandé à la présente rubrique. Le crédit demandé pour 1969 comprend 6 000 dollars pour le relèvement probable des traitements des administrateurs et des agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée.

	Dollars
iii) Autres réunions	—
	1968 : 58 600
	1967 : 21 151

3.16 Le crédit ouvert pour 1968 devait permettre de couvrir le coût de la troisième session du Comité de la planification du développement. De même, les dépenses de 1967 concernaient la deuxième session de ce comité.

ARTICLE III

	Dollars
Autre personnel temporaire	2 152 000
	1968 : 2 288 100
	1967 : 1 990 680

3.17 Le crédit demandé au présent article se décompose comme suit :

	Dollars
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	1 004 500
	1968 : 1 255 600
	1967 : 1 237 976

3.18 Le crédit demandé doit permettre de recruter le personnel temporaire appelé à étoffer les effectifs pendant les périodes de pointe, à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et à exécuter des travaux temporaires spéciaux. Des crédits sont aussi demandés pour rémunérer des services fournis sous contrat pour ce qui est, par exemple, des conseils en matière de placements et des services d'actuaire pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de l'emploi de médecins pour le Service médical et des travaux contractuels de traduction pour le Service des conférences.

3.19 Le crédit demandé pour 1969 fait apparaître une diminution de 136 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968, compte tenu des dépenses supplémentaires (23 000 dollars environ) qu'entraînera le relèvement des traitements des administrateurs et des agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée et d'une nouvelle augmentation de 30 250 dollars des dépenses de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour 1969. A cet égard, il convient de noter qu'un montant de 239 500 dollars est inclus sous la présente rubrique pour la Caisse et que cette somme, qui est intégralement remboursée par la Caisse, est portée en recettes au chapitre 2 des recettes.

3.20 L'état récapitulatif des crédits demandés, par département et service, qui figure à la fin du présent chapitre indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

	Dollars
ii) <i>Experts et consultants engagés à titre personnel</i>	823 000
1968 :	783 700
1967 :	598 108

3.21 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage, l'indemnité de subsistance ainsi que les honoraires ou la rémunération de personnes particulièrement compétentes dans des domaines très spécialisés, notamment dans les domaines économique, social et scientifique. Les services qui font l'objet de la présente rubrique sont généralement fournis en vertu d'engagements de courte durée.

3.22 L'état récapitulatif des crédits demandés, par département et service, qui figure à la fin du présent chapitre indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

	Dollars
iii) <i>Groupes spéciaux d'experts</i>	324 500
1968 :	248 800
1967 :	154 596

3.23 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance ainsi que, le cas échéant, les honoraires des membres des groupes spéciaux d'experts.

3.24 L'état récapitulatif des crédits demandés, par département et service, qui figure à la fin du présent chapitre indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	909 000
1968 :	891 000
1967 :	999 886

3.25 Comme il était indiqué les années précédentes, la plus grande partie du crédit demandé doit permettre de continuer à assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et de reproduction des documents, des services de sûreté et de sécurité et des services téléphoniques et de télétype, et de fournir les services nécessaires lors des séances de nuit ou des séances qui se tiennent le samedi ou le dimanche et à l'occasion de cérémonies particulières. Le crédit demandé doit aussi permettre de faire face aux besoins minimums en périodes de pointe.

3.26 Le crédit demandé pour 1969 pour tous les services fait apparaître une augmentation de 53 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968, après déduction de ce dernier montant du crédit spécial ouvert pour la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Sur le montant total de cette augmentation, 43 000 dollars concernent les relèvements de traitements dont le détail figure à l'article premier du présent chapitre. Le solde (10 000 dollars) est imputable à l'augmentation des dépenses de la CEAEO et de la CEPAL en ce qui concerne la rémunération des heures supplémentaires accomplies par les agents locaux.

TABLEAU 3-5

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1969

Articles	New York	Genève (à l'exclusion de la CEE)	CEE	CEAEO	CEPAL	CEA	Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	Centres d'information	Total
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. Postes permanents	40 287 000	7 391 000	2 345 000	2 882 000	3 128 400	2 997 000	245 200	1 699 400	60 975 000
II. Personnel temporaire pour les réunions	700 000	126 000	—	—	—	—	—	—	826 000
III. Autre personnel temporaire:									
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	704 000	120 000	13 000	15 000	28 500	100 000	9 000	15 000	1 004 500
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel ..	494 000	29 000	55 000	100 000	55 000	80 000	10 000	—	823 000
iii) Groupes spéciaux d'experts	263 500	—	—	25 000	21 000	15 000	—	—	324 500
TOTAL, article III	1 461 500	149 000	68 000	140 000	104 500	195 000	19 000	15 000	2 152 000
IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.....	804 000	52 000	2 500	20 000	16 000	4 000	500	10 000	909 000
TOTAL, chapitre 3	43 252 500	7 718 000	2 415 500	3 042 000	3 248 900	3 196 000	264 700	1 724 400	64 862 000

RÉPARTITION, PAR PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS ET SERVICES, DU COÛT DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1969 AU CHAPITRE 3

1. On trouvera ci-après, pour chacun des principaux départements et services faisant l'objet du présent chapitre du projet de budget, un état détaillé et explicatif des crédits demandés pour 1969 qui comprend :

(a) Un exposé des attributions et des programmes de travail ;

(b) Des tableaux comparatifs indiquant le nombre

des postes permanents approuvés pour 1968, par classe, et le nombre des postes proposés pour 1969 ;

c) Une répartition des crédits demandés à l'article premier (Postes permanents), à l'article III (Personnel temporaire [autre que le personnel temporaire pour les réunions]) et à l'article IV (Heures supplémentaires et sursalaire de nuit), ainsi que, le cas échéant, des explications et l'exposé des arguments qui militent en faveur des demandes de crédits.

Cabinet du Secrétaire général

2. Le Secrétariat a étudié les besoins en personnel du Cabinet du Secrétaire général à l'occasion de l'établissement du projet de budget pour 1969 afin de déterminer les meilleurs moyens de faire face, compte tenu du nombre de postes permanents actuellement autorisé, au volume de travail supplémentaire qu'impose au Cabinet l'augmentation générale des activités de l'Organisation. On est arrivé à la conclusion qu'il faudrait un adminis-

trateur supplémentaire, en particulier pour rédiger les documents de fond et aussi pour seconder, d'une manière générale, les autres administrateurs, mais qu'il suffirait pour cela de répartir différemment les fonctions, sans demander de poste nouveau. Cependant, pour répondre à d'autres besoins urgents, de nouvelles ressources en personnel sont demandées pour 1969, comme il est indiqué ci-après.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (761 300 dollars)

Article premier. Postes permanents (738 800 dollars)

TABLEAU 3-A-1

	Catégories et classes										
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. Agents des services généraux			
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969.....	1	3	2	6	4	4	5	25	3	24	27
1968.....	1	3	1	6	4	1	7	23	3	23	26

3. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclas- ser les postes ci-après pour 1969 :

a) Postes nouveaux

1 D-1

Pour ranger dans la classe appropriée le poste du Chef du protocole qui superviserait les activités des cinq fonctionnaires du protocole actuellement attachés au Cabinet du Secrétaire général.

1 P-3

Ce nouveau poste est nécessaire pour faire face au volume croissant du travail de mise au point des textes que doit faire le Cabinet du Secrétaire général, tant en ce qui concerne l'établissement de la documentation relative à l'Assemblée générale (documentation préparatoire et documentation publiée pendant et après les sessions) que la rédaction du rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale. Jusqu'ici on a eu recours à cette fin à du personnel temporaire.

1 SG

Ce poste est demandé pour un adjoint au fonctionnaire d'administration ; il permettra de faire face au volume croissant des travaux courants et d'assurer la continuité en l'absence du fonctionnaire d'administration.

b) Reclassement de postes

2 P-2 à P-3

Le reclassement de ces postes est demandé eu égard à l'importance des responsabilités du fonctionnaire d'administration et du fonctionnaire chargé des questions de procédure concernant l'Assemblée générale.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (1 500 dollars)

4. Le crédit demandé doit permettre uniquement de remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée ou d'engager, pour des périodes de courte durée, des commis et des secrétaires supplémentaires en périodes de pointe.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (21 000 dollars)

5. Le crédit demandé tient compte du fait que le Secrétaire général, dans l'exercice de ses fonctions, doit pouvoir faire appel aux fonctionnaires de son Cabinet bien au-delà des heures normales de travail.

Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

6. Les Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales s'acquittent de tâches spéciales d'ordre politique, économique et social et, notamment, supervisent les opérations de maintien de la paix, sous la direction du Secrétaire général. En outre,

ils dirigent les activités du secrétariat du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes et les programmes de travail confés à la Division des droits de l'homme.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1969 (410 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (361 100 dollars)

TABLEAU 3-A-2

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires								II. Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints	1969	2	1	1	2	1	—	1	8	2	8	10
	1968	2	1	1	1	1	—	1	7	2	7	9
Secrétariat du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes	1969	—	—	1	2	—	—	—	3	1	2	3
	1968	—	—	1	2	—	—	—	3	1	2	3
TOTAL	1969	2	1	2	4	1	—	1	11	3	10	13
	1968	2	1	2	3	1	—	1	10	3	9	12

7. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969 :

a) Postes nouveaux

1 P-5, 1 SG

Le nouveau poste d'administrateur est demandé pour fournir un assistant à l'un des Secrétaires généraux adjoints, étant donné les lourdes responsabilités qu'il assume. Le poste d'agent des services généraux serait celui de l'agent qui aiderait le nouvel administrateur dans sa tâche.

b) Reclassement de postes

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (44 000 dollars)

8. Le montant demandé au présent article se décompose comme suit :

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* (4 000 dollars)

Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire un secrétaire qui sera affecté au Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

ii) *Experts et consultants engagés à titre individuel* (40 000 dollars)

Le crédit demandé doit permettre de s'assurer des services de consultants représentant l'équivalent de 24 mois de travail, compte tenu des frais de voyage, pour les travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (5 000 dollars)

9. Le crédit demandé a été calculé en fonction des dépenses minimales que l'on peut prévoir pour permettre aux Cabinets des Secrétaires généraux adjoints de disposer, au-delà des heures normales de travail, du personnel dont ils ont besoin.

Service juridique

10. Le Service juridique comprend quatre services : le Cabinet du Conseiller juridique (qui englobe la Section des traités), le secrétariat du Tribunal administratif, la Division des questions juridiques générales (qui englobe le Service du droit commercial international) et la Division de la codification.

Cabinet du Conseiller juridique

11. Le Conseiller juridique est chargé de superviser, planifier, administrer et coordonner l'ensemble des activités du Service juridique et représente le Secrétaire général à la Sixième Commission de l'Assemblée générale

et à d'autres commissions, comités et conférences de caractère juridique, convoqués par l'Organisation des Nations Unies.

12. Le Cabinet du Conseiller juridique seconde le Conseiller dans l'examen des questions juridiques et constitutionnelles qui lui sont soumises par le Secrétaire général, les services et départements du Secrétariat et d'autres organes. Il peut avoir, notamment, à donner des avis sur les aspects juridiques de certaines questions politiques et des activités de maintien de la paix et aide à assurer le service des commissions, comités et conférences. Le volume de travail du Cabinet du Conseiller

juridique augmente en raison directe des activités de l'Organisation et, en particulier, des responsabilités du Secrétaire général.

13. Le Cabinet est aussi chargé de faire exécuter et de coordonner le programme d'assistance technique visant à favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international, que l'Assemblée générale a institué par ses résolutions 2099 (XX), 2204 (XXI) et 2313 (XXII). Le programme pour 1969, qui a été approuvé en principe par la dernière de ces résolutions, prévoit l'encouragement et la coordination des activités des Etats et des organisations internationales qui s'intéressent à ce domaine, l'octroi de bourses, l'organisation d'un cycle d'études et de perfectionnement en Asie et la fourniture d'un jeu de publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies à des institutions de pays en voie de développement.

14. Enfin, le Cabinet du Conseiller juridique est responsable des activités découlant de la résolution 2103 (XX) de l'Assemblée générale relative aux relations amicales entre les Etats Membres et il lui incombe, avec le concours de la Division de la codification et de la Division juridique générale, de fournir son appui quant au fond ainsi que des services de secrétariat pour les activités concernant la question de l'affectation du lit des mers à des fins exclusivement pacifiques, conformément à la résolution 2340 (XXII) de l'Assemblée générale.

Section des traités

15. Les deux tâches principales de cette section sont les suivantes : a) enregistrer et publier les traités ; b) exercer les fonctions qui incombent au Secrétaire général en tant que dépositaire des traités multilatéraux. La Section des traités s'occupe également des questions concernant les pouvoirs des représentants permanents auprès de l'ONU et des représentants à l'Assemblée générale et assure le secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs.

Secrétariat du Tribunal administratif

16. Le Tribunal administratif, qui est élu par l'Assemblée générale, connaît des requêtes des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU qui invoquent l'inobservation de leur contrat d'engagement ou des conditions d'emploi et statue sur ces requêtes.

17. Le Secrétaire du Tribunal administratif, qui seconde le Tribunal dans sa tâche, est désigné par le Secrétaire général conformément au paragraphe 4 de l'article 3 du Statut du Tribunal. Quand il n'a pas à s'occuper des affaires du Tribunal, le Secrétaire aide le Service juridique à s'acquitter de ses tâches générales.

Division des questions juridiques générales

18. La tâche principale de la Division des questions juridiques générales consiste à donner des avis juridiques aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à tous les départements du Secrétariat et à rédiger des études et documents juridiques desdits organes et départements. Le volume de travail de la Division s'accroît du fait de l'expansion des activités de l'Organisation.

19. Les activités courantes de la Division se répartissent en trois catégories générales :

a) Fonctions de caractère permanent ;

b) Projets spéciaux ;

c) Responsabilités nouvelles découlant de l'établissement de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

20. Outre ces fonctions de caractère permanent, la Division rédige et interprète les règlements intérieurs des conférences spéciales et des organes et organes subsidiaires de l'ONU. En outre, elle établit une étude méthodique des décisions de procédure prises par l'Assemblée générale en séances plénières et par les grandes commissions de l'Assemblée. Les travaux relatifs à l'établissement d'un Répertoire de la pratique suivie par l'Assemblée générale en ce qui concerne les questions de procédure, pour la période qui va de 1946 à 1966, ont débuté en 1967. On prévoit que le texte de ce répertoire sera prêt à être publié pendant le premier semestre de 1969. Des suppléments donnant les derniers renseignements sur la question paraîtront ensuite tous les deux ans.

21. La Division rédige des études sur la pratique suivie quant à l'application des dispositions de la Charte et joue un rôle essentiel dans les travaux continus qu'implique l'établissement du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, conformément à la résolution 2114 (XX) de l'Assemblée générale. L'élaboration du troisième supplément du Répertoire, qui porte sur la période de sept ans allant du 1^{er} septembre 1959 au 31 août 1966, a été entreprise en 1967 et devrait être achevée d'ici à la fin du premier semestre de 1969. La Division poursuivra régulièrement ses travaux dans ce domaine en vue de publier un quatrième supplément, pour la période allant du 1^{er} septembre 1966 au 31 août 1969, ainsi que les suppléments suivants.

22. La Division s'occupe également des questions liées à l'application de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de l'Accord entre l'ONU et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège et d'autres instruments. En outre, elle prépare et négocie un certain nombre d'accords spéciaux avec les Etats Membres en ce qui concerne le statut, les privilèges et immunités de l'Organisation ou de ses organes. Le volume de travail dans ces domaines s'est accru sensiblement du fait de l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation et de l'expansion de ses activités et du fait que la Commission du droit international a décidé d'examiner la question des relations entre les Etats et les organisations intergouvernementales.

23. La Division fournit un appui pour les questions de fond aux conférences, comités et commissions qui s'occupent d'élaborer des conventions et accords multilatéraux, par exemple dans le domaine des droits de l'homme, et des accords sur les produits. En outre, elle donne des avis au sujet de l'interprétation des conventions internationales, en particulier de celles qui sont administrées par les Nations Unies, comme les conventions relatives au contrôle des stupéfiants.

24. La Division donne des avis juridiques touchant l'interprétation et l'application des résolutions, du mandat des organes de l'ONU, du Règlement et du Statut du personnel, du règlement financier et des règles de gestion financière et des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

25. La Division aide à rédiger, revoir et interpréter le texte des accords, contrats et marchés conclus par l'ONU et s'occupe des réclamations présentées contre

l'Organisation ou en son nom. A cet égard, elle représente le Service juridique au Comité des marchés, au Comité de contrôle du matériel et au Comité des réclamations. Elle représente aussi l'administration dans les affaires portées devant le Tribunal administratif.

26. La Division prête son concours aux experts de l'assistance technique dans les domaines juridiques, notamment aux conseillers qui rédigent des textes de lois ou règlements dans des pays en voie de développement ou qui exercent des fonctions de conseillers juridiques dans le cadre du programme CPEX.

27. La Division assure le secrétariat du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte et du Comité mixte officieux des relations avec le pays hôte; elle prête son concours lors des réunions d'autres organes au cours desquelles des questions juridiques sont examinées.

28. Les projets spéciaux actuellement confiés à la Division comprennent des études et analyses sur les questions juridiques que soulève la rédaction de nouvelles conventions internationales envisagées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

29. La Division est également chargée de préparer un programme de travail à l'intention de six nouveaux stagiaires choisis dans le cadre du programme de stage pour s'initier aux activités du Service juridique ainsi que de superviser et de juger le travail de ces stagiaires. La Division prête également son concours en ce qui concerne le programme de bourses de perfectionnement de trois mois en matière de droit international, qui est organisé chaque année par le Service juridique.

Service du droit commercial international

30. Un Service du droit commercial international a été créé en 1968, dans le cadre de la Division des questions juridiques générales, pour fournir un appui quant au fond ainsi que des services de secrétariat à la Commission des Nations Unies pour le droit international, instituée par la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale pour encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international. A sa première session, la Commission a choisi certaines questions comme sujets d'études prioritaires, à savoir : a) vente internationale des biens; b) paiements internationaux, et c) arbitrage commercial international. La Commission a également prié le Secrétaire général d'établir un registre des organisations et un registre des textes concernant des domaines déterminés qui relèvent du droit commercial international.

31. En 1968, le Service du droit commercial international comptait 4 administrateurs (1 D-1, 2 P-5 et 1 P-3) et 2 agents des services généraux. En attendant que l'Assemblée générale examine, à sa vingt-troisième session, le premier rapport de la Commission, notamment le registre des organisations et le registre des textes susmentionnés, le Secrétaire général demande un crédit pour porter les effectifs permanents du Service du droit commercial international à 6 administrateurs (1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3) et 4 agents des services généraux. Ce tableau d'effectifs est proposé compte tenu des tâches supplémentaires que va entraîner pour la Division la recommandation adoptée par la CNUCED à sa deuxième session au sujet de l'élabo-

ration de nouvelles conventions sur des sujets qui seront définis par le Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes.

32. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation de la Commission du droit commercial international touchant l'établissement des registres, il faudra prévoir en outre un administrateur (P-4) et un agent des services généraux supplémentaires pour les travaux de compilation et des crédits suffisants pour la traduction et la publication des registres dans les langues de travail appropriées.

Division de la codification

33. L'activité de cette Division concerne principalement la codification et le développement progressif du droit international, conformément à l'Article 13, paragraphe 1, alinéa a, de la Charte. A cet égard, la Division prête son concours pour les questions de fond à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, à la Commission du droit international, à des organes spéciaux tels que le Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, le Comité spécial pour l'étude de la question de la définition de l'agression et les conférences de codification, telles que la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités; elle assure le secrétariat de ces organes.

34. Dans l'exercice de ses fonctions, la Division fait des travaux de fond qui revêtent diverses formes: études et recherches, compilations analytiques de textes de base tels que les dispositions des traités, la législation des divers pays, les décisions de tribunaux nationaux et internationaux, les sentences arbitrales et la correspondance diplomatique; elle fait aussi des compilations analytiques de commentaires et observations émanant des gouvernements et des organisations internationales. En outre, la Division aide les rapporteurs de la Sixième Commission et de divers organes subsidiaires en rédigeant des rapports complets. Elle donne des avis juridiques et autres aux organes qui s'occupent de la codification; elle rédige des conventions et autres instruments juridiques, exécute des projets spéciaux et établit des publications périodiques.

35. Le Directeur de la Division remplit les fonctions de secrétaire de la Sixième Commission de l'Assemblée générale et tous les membres de la Division participent aux travaux de la Commission. En 1969, on prévoit que la Sixième Commission examinera les questions ci-après qui sont du ressort de la Division: a) rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa vingt et unième session; b) principes du droit international concernant les relations amicales: rapport du Comité spécial; c) question de la définition de l'agression: rapport du Comité spécial; d) projet de convention sur les missions spéciales; et e) autres questions de caractère analogue comme suite à des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session. La Division est également chargée de rédiger les rapports de la Sixième Commission, qui doivent donner une analyse complète des débats sur les différentes questions.

36. On prévoit qu'en 1969 les activités de la Division qui se rattachent aux travaux de la Commission du droit international seront les suivantes:

a) Préparer et publier les textes juridiques et documents de base relatifs à la responsabilité des Etats

et à la clause de la nation la plus favorisée qui doivent figurer dans les volumes de la *Série législative*;

b) Faire des recherches en vue de préparer et publier, à la demande de la Commission ou sur l'initiative de la Division, des études sur la succession en matière de traités, la succession en matière de droits et de devoirs découlant de sources autres que les traités, et les relations entre les Etats et les organisations intergouvernementales;

c) Aider les rapporteurs spéciaux à étudier diverses questions dont la Commission est actuellement saisie en leur fournissant, sur leur demande, des documents de base, des références bibliographiques et tous renseignements complémentaires;

d) Coordonner les activités résultant des relations de coopération établies par la Commission avec d'autres organes s'occupant de questions juridiques;

e) Assurer les services de secrétariat lors des sessions de la Commission, y compris la préparation et la publication des documents et des rapports présentés à l'Assemblée générale.

37. La Division de la codification assurera le secrétariat de la deuxième partie de la Conférence des

Nations Unies sur le droit des traités, qui doit se tenir en 1969. Le Directeur de la Division est secrétaire de la Conférence.

38. La Division prête son concours pour les questions de fond au Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, instituée par la résolution 2103 (XX) de l'Assemblée générale, ainsi qu'au Comité spécial pour l'étude de la question de la définition de l'agression, institué par la résolution 2330 (XXII) de l'Assemblée générale, et assure le secrétariat de ces deux organes.

39. La Division fournit le personnel chargé, sous l'autorité directe du Conseiller juridique, de mettre en œuvre le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

40. Enfin, la Division est responsable d'un programme de publications périodiques comprenant le *Recueil des sentences arbitrales*, l'*Annuaire juridique des Nations Unies* et la *Série législative*, ainsi que l'*Annuaire de la Commission du droit international*. En 1969, conformément à la résolution 2329 (XXII) de l'Assemblée générale, la Division se chargera d'établir une liste de spécialistes dans le domaine de l'établissement des faits.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 133 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 045 100 dollars)

TABLEAU 3-A-3

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Conseiller juridique ..	1969	1	—	1	2	2	1	2	9	3	11	14
	1968	1	—	1	2	2	1	2	9	3	11	14
Secrétariat du Tribunal administratif	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	1
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	1
Division des questions juridiques générales	1969	—	1	2	8	6	5	2	24	1	14	15
	1968	—	1	2	6	4	5	2	20	1	10	11
Division de la codification	1969	—	1	1	1	5	1	1	10	—	7	7
	1968	—	1	1	1	4	1	1	9	—	6	6
TOTAL	1969	1	2	4	12	13	7	5	44	5	32	37
	1968	1	2	4	10	10	7	5	39	5	27	32

41. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

2 P-5, 2 SG

Pour permettre à la Division des questions juridiques générales de poursuivre sans interruption les travaux concernant les répertoires relatifs à la Charte, à la pratique suivie par les organes des Nations Unies et au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

2 P-4, 2 SG

Pour renforcer le Service du droit commercial international (Division des questions juridiques générales).

1 P-4, 1 SG

Pour renforcer la Division de la codification, compte tenu du volume de travail accru auquel elle doit faire face.

b) Reclassement de postes

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (87 000 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (67 000 dollars)

42. Le crédit demandé doit permettre de:

a) Maintenir en fonction pendant six mois environ en 1969 une partie du personnel temporaire attaché au "Groupe des répertoires". Ce Groupe a été créé à la

fin de 1967 pour mettre à jour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et établir un *Répertoire du règlement intérieur de l'Assemblée générale*. Un nombre limité de postes permanents est demandé pour 1969 pour le Service juridique et le Département des affaires politiques et du Conseil de sécurité, pour permettre de poursuivre la mise à jour de ces répertoires, mais le Secrétaire général estime qu'il est essentiel de prévoir des crédits pour continuer à s'assurer en 1969, pendant une période limitée, les services d'environ 4 administrateurs et 5 agents des services généraux au Service juridique, au Département de la tutelle et des territoires non autonomes, au Département des affaires économiques et sociales et au Service des conférences (65 000 dollars);

b) Remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée (2 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* (20 000 dollars)

43. Le crédit demandé se décompose comme suit:

a) Services de consultants, pour aider à préparer les études spéciales sur le droit commercial international que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international demandera vraisemblablement à sa deuxième session, qui doit se tenir en mars 1969 (15 000 dollars);

b) Recrutement d'un expert, pour aider la Division des questions juridiques générales à préparer des études spéciales pour le compte d'organes subsidiaires (3 000 dollars);

c) Services de consultants, pour faire des études et des recherches pour la Commission du droit international (2 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit
(1 500 dollars)

Secrétaire général adjoint aux finances et à l'administration

44. Ce nouveau poste a été créé conformément aux propositions du Secrétaire général concernant la réorganisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon le plus élevé, dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 2369 (XXII) du 19 décembre 1967. Le Secrétaire général adjoint

dirigera le Service financier et le Service du personnel.

45. Le poste d'agent des services généraux figurant au tableau 3-A-4 a été transféré du Service financier en 1968 afin de fournir au Secrétaire général adjoint les services de secrétariat dont il a besoin. Pour 1969, on propose de reclasser ce poste à la classe G-5.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (45 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (45 200 dollars)

TABLEAU 3-A-4

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969....	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	1
1968....	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1

Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes)

46. L'expansion des activités de l'Organisation et la diversité de ses programmes de travail ont eu pour conséquence directe d'accroître considérablement, ces dernières années, les responsabilités qui incombent à toutes les unités administratives qui constituent le Service financier. La présentation budgétaire détaillée que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées avait demandée dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session (A/6343) et la présentation de renseignements détaillés sur les programmes de travail et leurs incidences budgétaires au Conseil économique et social et à son Comité du programme et de la coordination ont ajouté sensiblement au volume de travail de la Division du budget et des Sections du budget, de la comptabilité et des états de paie de la Division

de la comptabilité. D'autres services de la Division de la comptabilité, la Trésorerie et le Service de vérification intérieure des comptes, ont été pareillement touchés par cette expansion des activités et des programmes de l'Organisation, qui les amène à participer activement à la planification, à l'élaboration et à l'application de procédures financières et de mesures de contrôle financier. Par voie de conséquence, le secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le secrétariat du Comité des commissaires aux comptes (constitué à la demande de ce comité pendant le deuxième semestre de 1966) ont maintenant plus de travail, et on a fait face partiellement à cette augmentation en affectant à ces secrétariats, en 1968, un poste de P-3 et un poste de P-2 prélevés sur l'ensemble des postes permanents existant au Service financier.

47. Après avoir soigneusement examiné les besoins et redistribué le mieux possible les ressources actuelles pour faire face aux besoins prioritaires, on considère que s'il est possible de maintenir, en 1969, le nombre total de postes permanents d'administrateur au niveau approuvé pour 1968, il faudra toutefois modifier dans une certaine mesure la structure des classes, principale-

ment pour tenir compte des responsabilités croissantes qui s'attachent aux postes de certains chefs de division et de leurs adjoints. Pour ce qui est des agents des services généraux, on demande 13 nouveaux postes pour 1969: 8 d'entre eux sont actuellement financés de façon continue au titre du personnel temporaire.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (2 292 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 230 800 dollars)

TABLEAU 3-A-5

		Catégories et classes											
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1969	—	1	2	1	—	2	—	1	7	3	6	9
	1968	—	1	2	1	—	2	—	1	7	3	4	7
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ..	1969	—	—	—	1	—	1	1	1	4	—	2	2
	1968	—	—	—	1	—	1	1	1	4	—	1	1
Service organisation et méthodes	1969	—	—	—	1	2	3	—	1	7	1	2	3
	1968	—	—	—	1	2	3	—	1	7	1	2	3
Division du budget	1969	—	—	1	2	5	4	4	4	20	1	14	15
	1968	—	—	1	1	6	5	4	3	20	—	13	13
Division de la comptabilité	1969	—	—	1	1	2	6	9	3	22	14	31	45
	1968	—	—	1	—	2	6	9	5	23	13	26	39
Trésorerie	1969	—	—	—	1	2	1	—	1	5	1	7	8
	1968	—	—	—	—	2	2	—	1	5	1	7	8
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	3	3
	1968	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	2	2
Service de vérification intérieure des comptes	1969	—	—	1	—	2	5	5	3	16	3	8	11
	1968	—	—	1	—	2	5	5	3	16	2	8	10
TOTAL	1969	—	1	5	7	14	22	19	15	83	23	73	96
	1968	—	1	5	4	14	25	19	15	83 ^a	20	63	83 ^a

^a Non compris les postes ci-après : un poste d'agent des services généraux transféré au Cabinet du Secrétaire général adjoint aux finances et à l'administration; deux postes de P-4, un poste de G-5 et quatre postes d'agent des services généraux d'autres classes transférés du Service de gestion financière, Programmes de coopération technique, au Bureau de la coopération technique, Département des affaires économiques et sociales.

48. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

2 SG

Pour adjoindre au Cabinet du Sous-Secrétaire général des commis et secrétaires qui aideront à certains travaux administratifs et financiers.

1 SG

Pour doter le secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'un poste de secrétaire supplémentaire, actuellement financé au titre du personnel temporaire.

2 D-1 (2 P-4)

Pour établir des postes d'un rang approprié pour les adjoints aux Directeurs des Divisions du budget et de la comptabilité. La création de ces nouveaux postes de D-1 serait en partie compensée par la suppression de deux postes de P-4 au tableau d'effectifs général du Service financier.

2 SG

Pour adjoindre à la Division du budget des commis supplémentaires chargés d'assurer a) la préparation des données par grandes activités et par principaux programmes, et b) le travail lié à la portée de l'assurance-maladie.

6 SG

En vue d'adjoindre trois postes supplémentaires de comptable à la Division de la comptabilité pour les travaux de comptabilité générale et de renforcer la Section des états de paie en y créant trois postes nouveaux afin de faire face à l'augmentation du volume de travail qui résulte a) de la perception d'un impôt sur le revenu par la ville de New York; b) de l'engagement pris par l'Organisation de rembourser une partie de l'impôt de sécurité sociale acquitté par les fonctionnaires; c) de la nécessité d'affecter du personnel supplémentaire à la vérification préliminaire des versements effectués à la cessation de service.

1 SG

Pour renforcer le secrétariat du Comité des commissaires aux comptes, conformément à la demande exprimée par le Comité.

1 SG

Pour faire face au travail de secrétariat accru du Service de vérification intérieure des comptes.

b) Reclassement de postes

1 P-5 à D-1, 1 P-4 à P-5

Pour tenir compte des responsabilités qui s'attachent aux fonctions de Trésorier et de Trésorier adjoint.

*Article III. Autre personnel temporaire (42 000 dollars)**i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (32 000 dollars)*

49. Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire des secrétaires pour le Comité des commissaires aux comptes (6 000 dollars), pour divers services de la Division de la comptabilité en vue de faire face aux périodes de pointe, notamment lors de la clôture des comptes en fin d'exercice (16 000 dollars) et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (10 000 dollars).

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (10 000 dollars)

50. Le crédit demandé doit permettre d'engager les experts ou consultants qui sont chargés d'effectuer des études spéciales en matière de gestion et de procédures administratives.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (20 000 dollars)

51. Le crédit demandé doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires faites pendant les périodes de pointe, notamment à la Division de la comptabilité, lors de l'établissement des états de paie et des remboursements de l'impôt sur le revenu, ainsi que lors de la clôture des comptes en fin d'exercice.

Service du personnel (y compris le Service médical)

52. Entre 1963 et 1968, le nombre des administrateurs et des agents des services généraux employés au Secrétariat a sensiblement augmenté. Cet accroissement s'est produit surtout dans les services qui s'occupent de questions économiques et sociales et, par suite, les effets s'en sont fait sentir non seulement au Siège mais aussi dans les commissions économiques régionales et dans les organisations de création récente que sont la CNUCED et l'ONUDI. En ce qui concerne le volume de travail continu du Service du personnel, l'accroissement des effectifs a, en premier lieu, étendu considérablement le programme de recrutement. En outre, à mesure que les années passent, le nombre de fonctionnaires qui quittent le Secrétariat tend à augmenter et il continuera à augmenter, de sorte que les opérations de recrutement destinées à remplacer ces fonctionnaires prendront plus d'importance. En dehors du travail de recrutement, le volume des tâches courantes qui en découlent sur le plan de l'administration et de la formation du personnel a augmenté en conséquence. En outre, la proportion des nominations pour une durée déterminée par rapport aux nominations à titre permanent reste élevée, ce qui a pour effet d'accroître sensiblement non seulement le nombre d'opérations de recrutement, mais aussi le travail qu'exige l'administration du personnel. Enfin, conformément à la résolution 2359 (XXII), le Service du personnel sera appelé à accorder une attention croissante à l'élargissement et à l'intensification de ses programmes de formation linguistique.

53. Les principales fonctions du Service du personnel sont décrites brièvement ci-dessous.

Cabinet du Sous-Secrétaire général

54. Le Cabinet du Sous-Secrétaire général est chargé d'assurer la direction générale du Service du personnel et de représenter le Secrétaire général au sein des organes internes qui s'occupent de l'administration du personnel et de l'élaboration des politiques relatives au personnel ainsi que dans les organes interorganisations s'occupant de gestion du personnel. Le Cabinet comprend le Service administratif, qui est chargé de l'administration courante du Service du personnel.

Section des règlements et des procédures

55. Cette section donne des avis au Directeur du personnel sur les questions de principe relatives à

l'administration du personnel. Elle traite un nombre considérable et soutenu de demandes orales et écrites de décisions, d'interprétations et de conseils sur des questions administratives émanant de tous les services d'administration du Siège, y compris le FISE, le PNUD et l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, ainsi que de l'Office des Nations Unies à Genève, de la CNUCED, de l'ONUDI et des commissions économiques régionales. Comme les avis donnés forment la base sur laquelle se fonderont les décisions futures, ils doivent être mûrement pesés et s'appuyer sur des recherches approfondies dans les documents de l'Organisation et des organes interorganisations. Cette section entreprend également des travaux à long terme concernant la révision du Règlement du personnel, des instructions administratives et des directives à l'intention du personnel, en vue de simplifier l'administration du personnel.

Service d'administration du personnel

56. Ce service est principalement chargé de l'administration courante du personnel par l'intermédiaire d'administrateurs du personnel affectés au département. Les fonctions de ces derniers consistent, entre autres, à accueillir à leurs postes les nouveaux fonctionnaires, à recruter le personnel engagé pour une courte durée et le personnel linguistique de la catégorie des administrateurs, et à engager des personnes au titre de contrats de louage de services. En outre, ils s'occupent de toutes les formalités administratives concernant le personnel, assurent l'interprétation correcte et la bonne application du Règlement et du Statut du personnel ainsi que d'autres instructions administratives, et déterminent les droits des fonctionnaires à diverses prestations.

57. Le Service d'administration du personnel est également chargé de préparer et d'organiser l'examen annuel du personnel aux fins de promotion, conformément à la disposition 104.14, f, iii, A, du Règlement du personnel.

58. Ce service fait représenter le Secrétaire général devant les comités et commissions établis par le Règlement du personnel, en particulier à la Commission paritaire de recours et au Comité paritaire de discipline.

59. Le Service d'administration du personnel s'occupe également des examens et de la formation des fonc-

tionnaires ainsi que de l'organisation des cours de langues, auxquels les Etats Membres se sont particulièrement intéressés ces dernières années.

Service de recrutement du Secrétariat

60. Le Service de recrutement du Secrétariat est chargé du recrutement des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs pour l'ensemble du Secrétariat, et de l'engagement de tout le personnel dont on a besoin pour des missions spéciales. Il recrute également les secrétaires, sténographes, dactylographes et commis au Siège, et, à cette seule fin, il interroge chaque année près de 4 200 candidats.

61. Le Service de recrutement du Secrétariat assure l'application des politiques concernant la répartition géographique équitable du personnel. A cette fin, il entreprend des missions de recrutement dans les régions "sous-représentées" et il reste en rapport constant avec les Missions permanentes pour trouver des candidats.

Service de recrutement pour l'assistance technique

62. Le Service de recrutement pour l'assistance technique est chargé de recruter les experts pour la plus grande partie des activités opérationnelles entreprises par l'ONU. Son volume de travail augmente proportionnellement à l'importance des programmes de coopération technique.

63. Ce n'est pas seulement le volume du recrutement qui a augmenté mais aussi, en même temps, sa complexité. En plus des nominations normales pour des missions dans le cadre des dispositions 200 et suivantes du Règlement du personnel, le Service s'occupe des contrats OPEX, des contrats pour le recrutement de conseillers techniques spéciaux et conseillers inter-régionaux au Siège, des nominations faites par les secrétariats des commissions économiques régionales dans le cadre des mesures de décentralisation, des négociations relatives à des prêts remboursables et des dispositions concernant les experts associés.

64. L'ensemble du personnel du Service n'est rémunéré au moyen de crédits du budget ordinaire que dans la mesure où le travail de recrutement se rapporte au programme ordinaire d'assistance technique ou à l'élément Assistance technique du PNUD. Les fonctionnaires qui s'occupent du recrutement d'experts et de conseillers pour les programmes liés à l'élément Fonds spécial du PNUD sont rémunérés sur les allocations correspondantes pour frais généraux.

Service médical

65. Le Service médical est chargé de fixer les normes médicales pour l'affectation des fonctionnaires, de procéder à des examens médicaux avant le recrutement, avant et après l'envoi en mission et lorsqu'une nomination est prolongée, et procède également à des examens médicaux périodiques de tous les fonctionnaires. Il tient à jour une liste de médecins pouvant être appelés à examiner des candidats et des fonctionnaires à l'étranger, et examine et classe tous les rapports établis par ces médecins. Ce service tient également à jour des dossiers médicaux pour tous les fonctionnaires du Siège, les experts de l'assistance technique et le personnel de tous les bureaux extérieurs sauf l'Office de Genève. Il donne des premiers secours, vaccine les fonctionnaires et administre les congés de maladie justifiant un certificat et les congés de maternité. En outre, ce service s'occupe des questions médicales liées à l'administration des pensions et aux cas d'indemnisation, et en particulier examine périodiquement les cas d'invalidité et constitue des conseils médicaux spéciaux en cas de litige. En outre, il examine au besoin les demandes de remboursement de frais médicaux et fait des recommandations à ce sujet.

66. Pour pouvoir s'acquitter convenablement de ses responsabilités, le Service du personnel a besoin de personnel supplémentaire pour 1969; on trouvera des précisions à ce sujet ci-après.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 790 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 762 400 dollars)

TABLEAU 3-A-6

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1969	1	2	1	1	2	1	—	8	2	7	9
	1968	1	2	1	1	2	1	—	8	2	7	9
Section des règlements et des procédures.	1969	—	—	—	1	2	1	1	5	1	7	9
	1968	—	—	—	1	1	1	1	4	2	6	8
Service d'administration du personnel ...	1969	—	—	1	3	8	3	3	18	7	24	31
	1968	—	—	1	3	6	3	3	16	7	22	29
Service de recrutement du Secrétariat ..	1969	—	—	1	1	3	3	2	10	2	17	19
	1968	—	—	1	1	3	2	1	8	2	16	18
Service de recrutement pour l'assistance technique	1969	—	—	1	2	7	2	1	13	5	16	21
	1968	—	—	1	2	7	2	1	13	5	15	20
Service médical	1969	—	1	—	1	—	1	—	3	1	11	12
	1968	—	1	—	1	—	1	—	3	1	10	11
TOTAL	1969	1	3	4	9	22	11	7	57	19	82	101
	1968	1	3	4	9	19	10	6	52	19	76	95

67. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) *Postes nouveaux*

1 P-4, 1 SG

Pour permettre à la Section des règlements et des procédures d'établir et de tenir à jour un manuel du personnel. Il y a déjà longtemps que l'on aurait dû établir ce manuel, dont le besoin se fait sentir de plus en plus dans tous les secteurs du Secrétariat.

1 P-4

Pour renforcer la Section du logement et des activités bénévoles en créant un poste de supervision dont le titulaire s'occuperait de toutes les questions liées au logement des fonctionnaires et des membres des Missions permanentes et à la scolarité de leurs enfants. Il est devenu urgent d'améliorer les services en question.

1 P-4, 2 SG

Pour renforcer, au Service d'administration du personnel, le service qui s'occupe plus particulièrement des Services relevant directement du Secrétaire général, y compris l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, et pour adjoindre à ce service un poste d'agent des services généraux. Le deuxième poste d'agent des services généraux servirait à renforcer le Groupe des indemnités et prestations.

1 P-3, 1 SG

Pour renforcer le personnel du Service de recrutement du Secrétariat qui s'occupe du recrutement des agents des services généraux. On se heurte à des difficultés considérables pour recruter ce personnel sur le marché local. Par conséquent, on pense qu'il faudra prendre des mesures complémentaires et en particulier entreprendre des campagnes de recrutement en dehors de la région du Siège. En outre, le personnel de cette catégorie se renouvelle à un rythme très

rapide, de sorte que le nombre d'agents à recruter a augmenté considérablement.

1 P-2

La création de ce poste permettrait d'employer deux administrateurs à répondre aux très nombreuses demandes de renseignements concernant des postes à l'ONU, qui atteignent maintenant le chiffre total d'environ 24 000 lettres par an. Ces administrateurs aideraient également à sélectionner les demandes et les candidats.

1 SG

Pour renforcer le personnel de la catégorie des services généraux au Service de recrutement pour l'assistance technique, afin de décharger les sténographes ayant plus d'ancienneté du travail de bureau courant.

1 SG

Pour adjoindre au Service médical un commis préposé au classement, qui aiderait à tenir à jour le nombre sans cesse croissant des dossiers.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (20 500 dollars)

68. Le crédit demandé doit permettre de recruter des médecins consultants pour le Service médical (14 000 dollars), de remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie de longue durée et de faire appel à du personnel temporaire en période de pointe (6 500 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (8 000 dollars)

Division des droits de l'homme

PROGRAMME DE TRAVAIL

69. On prévoit qu'après l'Année internationale des droits de l'homme, les activités de la Division des droits de l'homme, tout en tendant à se stabiliser, seront fortement marquées en 1969 par les résultats de l'Année internationale tels qu'ils ressortiront des conclusions de la Conférence internationale des droits de l'homme et des résolutions que l'Assemblée générale pourra adopter à sa vingt-troisième session. Il est probable, en particulier, que l'on mettra l'accent non plus sur l'élaboration de nouveaux instruments internationaux, mais sur la mise en œuvre de normes internationales pour la protection des droits de l'homme. Bien que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale doive normalement entrer en vigueur en 1968/1969 et que l'on puisse s'attendre à une augmentation sensible du nombre des ratifications des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et du Protocole facultatif, les postes supplémentaires dont il était question dans les états des incidences financières établis pour l'Assemblée générale à ses vingtième et vingt et unième sessions ne sont pas demandés dans le présent budget, étant donné que l'on ne sait pas au juste quand le Secrétariat sera appelé à assumer les attributions qui lui ont été confiées en ce qui concerne ces instruments.

70. Au cours des sessions qu'elles ont tenues en 1968, la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme ont présenté un certain

nombre de propositions qui, si elles sont approuvées par le Conseil économique et social, auront elles aussi des effets sur le programme de travail de la Division. S'il est prématuré de prédire les décisions que pourra prendre le Conseil, on n'en espère pas moins qu'il sera possible d'entreprendre les travaux supplémentaires que de telles décisions pourront entraîner sans avoir à demander la création de nouveaux postes permanents. Cela obligera probablement toutefois à retarder la date d'achèvement de certains projets à long terme.

Secrétariat des organes de l'ONU qui s'occupent des questions relatives aux droits de l'homme et établissement des documents pour leurs sessions

71. La Division des droits de l'homme assure le secrétariat de la Commission des droits de l'homme (y compris ses comités et groupes de travail spéciaux), de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et de la Commission de la condition de la femme. Elle assume également certaines responsabilités en ce qui concerne les activités d'autres organes qui s'occupent de questions de sa compétence, tels que le Comité social du Conseil économique et social et la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Elle a été chargée des préparatifs de la Conférence internationale des droits de l'homme qui s'est tenue à Téhéran (Iran) du 22 avril au 13 mai 1968 et elle a aussi fourni les fonctionnaires des services organiques qui ont assuré le secrétariat de la Conférence.

72. Il appartient à la Division des droits de l'homme d'établir, pour leurs sessions, les documents demandés par les différents organes. Alors que le nombre de mois ou de fractions de mois de travail consacrés à la préparation de chaque rapport spécial, rapport périodique ou note sur l'état d'une question de l'ordre du jour n'est pas nécessairement très élevé, au total, le temps passé sur ces rapports représente une partie importante des activités de la Division.

Procédures établies de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et mise en œuvre des instruments internationaux

73. Par sa résolution 8 (XXIII), la Commission des droits de l'homme a décidé d'examiner chaque année le point de l'ordre du jour intitulé "Question des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants". Par sa résolution 9 (XXIII), elle a chargé un groupe d'études spécial déjà constitué d'étudier sous tous ses aspects la question des moyens qui permettraient à la Commission d'exercer, ou qui l'aideraient à exercer, des fonctions en matière de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tout en continuant à s'acquitter de ses autres fonctions. Par sa résolution 8 (XXIII), la Commission a demandé au Secrétariat d'apporter son aide à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et de lui faciliter la préparation, à l'usage de la Commission, d'un rapport contenant des informations sur les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, provenant de toutes les sources possibles. Dans sa résolution 1235 (XLII), le Conseil économique et social a autorisé la Commission et la Sous-Commission à examiner les renseignements concernant les violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales contenus dans les communications mentionnées sur la liste dressée par le Secrétaire général en application de la résolution 728 F (XXVIII) du Conseil économique et social.

74. Conformément aux procédures établies par le Conseil économique et social, le Secrétariat rassemble les renseignements communiqués par les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales dans le cadre du système de rapports périodiques sur les droits de l'homme et de rapports sur la liberté de l'information. Ces renseignements sont examinés chaque année par la Commission des droits de l'homme et son Comité spécial des rapports périodiques, la Commission de la condition de la femme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Le Secrétariat prépare, à l'intention du Comité spécial, un résumé analytique des rapports périodiques où sont décrites les principales tendances qui se dégagent des rapports présentés, les difficultés rencontrées, les méthodes utilisées pour les surmonter et les suggestions qui ont été formulées en vue d'une action future.

75. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale entrera en vigueur 30 jours après que 27 Etats l'aurent ratifiée. Au 30 avril 1968, on comptait 19 ratifications. Les mesures d'application prévoient notamment la création d'un Comité pour l'élimination de la discrimination

raciale composé de 18 experts élus par les Etats parties à la Convention; le Comité sera élu six mois après la date de l'entrée en vigueur de la Convention. Seront présentés au Secrétariat des rapports sur les mesures législatives, judiciaires ou autres prises par les Etats parties pour donner effet aux dispositions de la Convention. En vertu de l'article 14, le Comité reçoit et examine des communications émanant de personnes ou de groupes de personnes qui se plaignent d'être victimes d'une violation, par un Etat partie, de l'un quelconque des droits énoncés dans la Convention, le Secrétariat devant fournir les services nécessaires au Comité et aux commissions spéciales de conciliation qui pourront être instituées en vertu des dispositions de la Convention relatives à son application.

76. Au cours de l'année civile considérée, plus de 2 000 communications ont été examinées par le Secrétariat conformément aux procédures instituées en vertu de la résolution 728 F (XXVIII) du Conseil économique et social. Selon la nouvelle procédure établie par la résolution 1235 (XLII) du Conseil économique et social, le Secrétariat distribue aussi le texte de ces communications aux membres de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Activités spéciales liées à l'élimination de la discrimination raciale, de l'apartheid et de l'esclavage

77. Le Secrétariat a été prié de prêter au Rapporteur spécial chargé par la Sous-Commission de préparer l'étude spéciale sur la discrimination raciale toute l'assistance nécessaire pour l'exécution de son mandat [résolution 3 (XIX) de la Sous-Commission]. Le Rapporteur spécial doit présenter un rapport sur l'étude à la Sous-Commission à sa vingt et unième session, en 1968. La Commission des droits de l'homme a demandé à la Sous-Commission d'achever l'étude aussi rapidement que possible. On pense qu'elle le sera dans le courant de 1969.

78. Dans sa résolution 1126 (XLI), le Conseil économique et social a renvoyé la question de l'esclavage et de la traite des esclaves dans toutes leurs pratiques et manifestations à la Commission des droits de l'homme et lui a demandé de soumettre, au plus tard à la quarante-troisième session du Conseil, un rapport sur la question qui contiendrait des propositions concrètes sur les mesures efficaces et immédiates que les Nations Unies pourraient prendre pour mettre fin à l'esclavage dans toutes ses pratiques et manifestations. Comme suite à la demande formulée par la Commission des droits de l'homme, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a entrepris l'examen périodique de la question de l'esclavage. Par sa résolution 4 (XX), la Sous-Commission a prié le Secrétariat de lui transmettre les renseignements reçus des gouvernements des Etats qui n'ont pas encore répondu au questionnaire sur l'esclavage, ainsi que les renseignements communiqués par tous les Etats parties à la Convention supplémentaire de 1956 conformément au paragraphe 2 de l'article 8 de cette convention. Comme suite à une autre disposition de cette résolution, le Secrétariat a entrepris, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, la promotion et la coordination des mesures à prendre par les institutions spécialisées et les autres organes

compétents des Nations Unies pour éliminer l'esclavage, la traite des esclaves et les institutions et pratiques analogues.

Etude de problèmes précis

79. Comme la Sous-Commission l'en a prié, le Secrétariat a prêté son assistance au Rapporteur spécial nommé par la Sous-Commission pour effectuer l'étude sur l'égalité dans l'administration de la justice depuis 1963. On prévoit que le Rapporteur spécial présentera un projet de rapport à la Sous-Commission à sa vingt et unième session, en 1968.

80. Depuis 1961, le Secrétariat a fourni au Comité chargé d'étudier le droit de toute personne à ne pas être arbitrairement arrêtée, détenue ou exilée les services de fonctionnaires et élaboré les documents dont ce comité avait besoin pour l'étude du droit, pour les personnes arrêtées, de communiquer avec ceux dont le contact leur est nécessaire pour assurer leur défense et la protection de leurs intérêts essentiels. Un rapport d'activité établi par le Comité sera présenté à la Commission à sa vingt-cinquième session en 1969.

Activités spéciales relatives à la condition de la femme

81. Par sa résolution 1134 (XLI), le Conseil économique et social a prié le Secrétariat d'étudier les possibilités de consultations collectives, d'échanges d'informations et de collaboration entre la Commission de la condition de la femme et les organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif qui s'intéressent au programme à long terme pour le progrès de la femme. Par cette même résolution, le Conseil a prié en outre le Secrétariat, agissant en consultation avec les institutions spécialisées et d'autres organes des Nations Unies, selon qu'il conviendra, d'entreprendre des études préliminaires concernant : a) la possibilité de compléter l'action à entreprendre par les autorités des Nations Unies chargées de la coopération technique et du développement en vue de l'élaboration d'un programme unifié et à long terme pour le progrès de la femme, en créant un fonds auquel les entreprises industrielles et commerciales, les organisations non gouvernementales, les fondations et les particuliers pourraient être invités à contribuer et qui pourrait être utilisé pour aider les gouvernements à mettre en œuvre leurs programmes nationaux pour le progrès de la femme, et b) la possibilité de procéder à des échanges d'informations sur des questions intéressant le progrès de la femme dans diverses régions géographiques. Les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui s'intéressent au progrès de la femme ont été invitées à élaborer des programmes à long terme pour le progrès de la femme.

82. Le Secrétariat a été prié par la Commission de la condition de la femme a) de préparer un rapport sur la situation des mères célibataires en droit et dans la pratique [résolution 6 (XX)], et b) de préparer des rapports supplémentaires sur les effets des résolutions et des recommandations de la Commission de la condition de la femme sur les législations nationales en ce qui concerne les droits politiques de la femme, sa condition en droit privé, ses droits économiques et les possibilités qui lui sont offertes [résolution 14 (XVIII)].

Programme de services consultatifs

83. Par la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale, le Secrétariat est autorisé à prendre, sous réserve

des directives du Conseil économique et social, des dispositions appropriées pour fournir aux gouvernements qui le demanderont, et en collaboration, le cas échéant, avec les institutions spécialisées, sans qu'il y ait double emploi avec les activités ordinaires de ces organisations, les formes d'assistance suivantes en ce qui concerne le domaine des droits de l'homme : a) services consultatifs d'experts, b) bourses d'études et de perfectionnement, c) cycles d'études. Le Secrétaire général est invité à présenter régulièrement au Conseil économique et social, à la Commission des droits de l'homme et, le cas échéant, à la Commission de la condition de la femme, des rapports sur les mesures qu'il aura prises en application des dispositions de cette résolution. Il est également prié de donner la publicité voulue aux possibilités accrues que le programme des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme offre aux gouvernements [résolution 1782 (XVIII) de l'Assemblée générale]; d'examiner s'il pourrait organiser tous les ans un cycle d'études sur l'éducation civique et politique de la femme [résolution 1067 (XXXIX) du Conseil économique et social]; d'envisager l'organisation, avec les économies disponibles sous le titre V du budget des Nations Unies et à titre d'expérience, d'un ou plusieurs cours régionaux de formation dans le domaine des droits de l'homme [résolution 959 (XXXVI) du Conseil]; d'envisager la possibilité d'utiliser certains des fonds affectés aux bourses de perfectionnement pour un projet pilote de formation en groupe plutôt que de formation individuelle [résolution 1125 (XLI) du Conseil]; d'organiser un cycle d'études sur la question de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dans le cadre du programme d'activités prévu pour l'Année internationale des droits de l'homme [résolution 2017 (XX) de l'Assemblée générale]; d'envisager l'organisation, à partir de 1969, d'un programme annuel de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme comportant au moins deux cycles d'études, dont un au moins à l'échelon international, sur des questions intéressant les droits de l'homme, un ou deux cycles d'études sur la condition de la femme, et un ou plusieurs cours régionaux de formation en matière de droits de l'homme [résolution 17 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme] et de prévoir dans le programme de services consultatifs l'attribution d'un nombre adéquat de bourses dans le domaine des droits de l'homme, compte tenu de l'intérêt croissant manifesté à l'égard de ces bourses par les Etats membres [résolution 17 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme].

Activités en matière d'information et d'enseignement

84. *Cérémonies commémoratives des droits de l'homme et autres activités connexes.* — On citera notamment les mesures prises pour célébrer la Journée des droits de l'homme et la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le Secrétariat a aussi été prié de faire rapport aux organes intéressés, par exemple sur les mesures prises pour développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et sur celles qui visent à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

85. *Annuaire des droits de l'homme.* — Le Secrétariat publie chaque année un *Annuaire des droits de l'homme* qui contient les renseignements demandés dans les résolutions précitées.

86. *Contributions aux publications et rapports périodiques de l'ONU concernant les activités entreprises dans le domaine des droits de l'homme.* — La Division des droits de l'homme est chargée de rédiger régulièrement pour le *Yearbook of the United Nations* les parties relatives aux activités de tous les organes de l'ONU qui s'occupent des droits de l'homme, ainsi que d'établir la bibliographie pertinente. La Division est aussi chargée de préparer pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* les passages concernant les Articles de la Charte des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme; la préparation du Répertoire est maintenant une tâche continue. De plus, la Division revise ou rédige des articles destinés à paraître dans les publications du Service de l'information ayant un caractère général, comme l'ONU pour tous, ou dans les dépliants que publie ce service.

87. *Coordination des mesures prises et des activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale des droits de l'homme (1968) et rapport à ce sujet.* — Le Secrétaire général exerce des fonctions de coordination en ce qui concerne les mesures prises et les activités entreprises par les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations régionales et les organisations nationales et internationales intéressées, et rassemble des renseignements sur les activités envisagées ou entreprises par ceux-ci pour marquer l'Année internationale des droits de l'homme. Les renseignements recueillis sont publiés à intervalles réguliers dans un communiqué de presse qui est distribué aux nombreux organes gouvernementaux et non gouvernementaux chargés d'organiser la célébration de l'Année internationale. Le Secrétariat a également été prié de faire rapport sur ces mesures et ces activités à l'Assemblée générale.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-7

Projets	1968 Besoins couverts ^a			1969 Besoins à couvrir ^a		
	A ^b	C	SG	A	C	SG
<i>Secrétariat des organes de l'ONU qui s'occupent des questions relatives aux droits de l'homme et établissement des documents pour leurs sessions</i>	72 (30)	—	—	76	—	—
<i>Procédures établies de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et mise en œuvre des instruments internationaux</i>	120	—	—	133	—	—
Rapports périodiques; mesures en vue de la mise en œuvre rapide des instruments de l'ONU ayant trait à la lutte contre la discrimination raciale, rapports sur l'état des ratifications; mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; question de la violation des droits de l'homme, y compris la discrimination raciale, la ségrégation et l'apartheid; communications.						
<i>Activités spéciales liées à l'élimination de la discrimination raciale, de l'apartheid et de l'esclavage</i>	78	—	—	69	—	—
Etude spéciale sur la discrimination raciale; question de l'esclavage; groupe de travail <i>ad hoc</i> chargé d'examiner les accusations portant sur des atteintes aux droits syndicaux en Afrique du Sud.						
<i>Etude de problèmes précis</i>	76	—	—	64	6	—
Arrestation, extradition et châtement des personnes coupables de crimes de guerre, châtement des criminels de guerre; l'égalité dans l'administration de la justice; droits des personnes arrêtées; Guide des institutions juridiques nationales.						
<i>Activités spéciales relatives à la condition de la femme</i>	52	—	—	52	—	—
Programme à long terme, étude sur la mère célibataire, dépouillement des renseignements communiqués par les gouvernements; rapports sur les effets des résolutions de la Commission de la condition de la femme.						
<i>Programme de services consultatifs</i>	60	—	—	60	—	—
<i>Activités en matière d'information et d'enseignement</i>	46 (36)	—	—	44 (3)	—	—
Célébration de la Journée des droits de l'homme et autres activités commémoratives; <i>Annuaire des droits de l'homme</i> ; contributions aux publications et rapports de l'ONU; Année internationale des droits de l'homme.						
<i>Elaboration et administration du programme</i>	24	—	—	30	—	—
TOTAUX	528 (66)	—	324	528 (3)	6	336

^a Les chiffres entre parenthèses représentent les mois de travail de personnel temporaire fournis en 1968 et en 1969 pour la Conférence internationale des droits de l'homme et pour l'Année internationale.

^b Sigles utilisés dans le tableau: A = administrateurs; C = consultants; SG = agents des services généraux.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (938 300 dollars)

Article premier. Postes permanents (915 300 dollars)

TABLEAU 3-A-8

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969	—	—	1	3	6	11	12	11	44	2	26	28
1968	—	—	1	2	7	11	12	11	44	1	26	27

88. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 SG

En 1968, la Division prendra elle-même les dispositions d'ordre administratif et financier dont se chargeait jusqu'à présent le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales. Pour aider à l'exécution des tâches administratives et budgétaires, un nouveau poste d'agent des services généraux de 1^{re} classe (G-5) est demandé.

b) Reclassement de postes

1 P-5 à D-1

Il est proposé que le poste de Chef de la Section de la condition de la femme soit reclassé de P-5 à D-1. Le titulaire de ce poste est aussi secrétaire de la Troisième Commission de l'Assemblée générale et s'acquitte d'autres tâches de fond, de supervision et de représentation que lui confie le Directeur.

Article III. Autre personnel temporaire (19 000 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales..... 10 000 dollars

89. Il sera nécessaire de maintenir en fonctions un administrateur (D-1) et une secrétaire (G-3) pendant les trois premiers mois de 1969 pour la préparation du rapport sur l'Année internationale des droits de l'homme, ce qui représente une dépense estimée à 7 000 dollars. Le crédit demandé doit couvrir aussi les besoins normaux en personnel temporaire, qui s'élèvent à 3 000 dollars.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel 9 000 dollars

90. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des services de consultants indiqués au tableau 3-A-7.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (4 000 dollars)

Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (485 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (240 500 dollars)

TABLEAU 3-A-9

Catégories et classes											
I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969	—	1	1	—	2	—	3	7	4	13	17
1968	—	1	1	—	1	1	3	7	3	14	17

91. Le Secrétaire général propose de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

Néant.

b) Reclassement de postes

1 P-3 à P-4

Pour tenir compte des responsabilités accrues du Chef du

Service du fichier, qui exerce en même temps les fonctions de chef des services administratifs en ce qui concerne l'ONU. Ce reclassement est manifestement justifié, étant donné les responsabilités que supposent actuellement la très importante augmentation du nombre de nouveaux participants et du volume des prestations à servir, ainsi que la nécessité d'assurer la bonne marche des opérations administratives, dans l'intérêt de la Caisse et dans l'intérêt des participants.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (239 500 dollars)

92. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après, qui sont entièrement remboursables par la Caisse et dont le montant s'inscrit au chapitre 2 des recettes:

- a) Services contractuels en matière de placements (210 000 dollars);
- b) Services d'actuaire et autres services (7 900 dollars);
- c) Services de références pour les placements,

examens médicaux concernant les cas d'invalidité et abonnements à des revues techniques (1 100 dollars);

d) Services contractuels pour les perforatrices et la tabulation en fin d'exercice des résultats de 1968 (4 000 dollars);

e) Engagement temporaire de commis en période de pointe pour la préparation des évaluations actuarielles et l'apurement en fin d'exercice des comptes de la Caisse (16 500 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (5 000 dollars)

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

93. Le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité comprend le Cabinet du Secrétaire général adjoint, la Division des affaires concernant le désarmement, le Service de l'espace extra-atmosphérique, la Section des questions africaines, la Division des affaires politiques et la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques. Le Département a pour fonctions permanentes: a) de fournir les services de secrétariat au Conseil de sécurité, aux commissions politiques de l'Assemblée générale, à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et à ses sous-comités ainsi qu'au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses sous-comités, et b) de rédiger des études analytiques sur les faits nouveaux intéressant le désarmement et les questions connexes ainsi que des notes d'information et des mémorandums à l'intention du Secrétaire général. Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement siège pratiquement sans interruption pendant plus de six mois de l'année, à Genève, et il est possible qu'une conférence sur la question du désarmement général se tienne en 1969, après la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires que l'Assemblée générale a décidé de réunir par sa résolution 2346 B (XXII) et qui doit avoir lieu en août-septembre 1968.

94. Les travaux relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique consistent à: a) élaborer des rapports périodiques sur les programmes spatiaux nationaux et internationaux et un répertoire des possibilités et moyens de formation en ce qui concerne les questions fondamentales liées à la recherche spatiale; b) de tenir la collection d'ouvrages sur l'espace constituée à la demande du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de préparer des bibliographies et des relevés d'ouvrages consacrés à la recherche spatiale, afin de familiariser le grand public avec les problèmes qui se posent dans ce domaine; c) d'organiser les services fonctionnels et les services de secrétariat à fournir au Comité et à ses sous-comités, et d) de maintenir une liaison constante avec les institutions spécialisées et autres organismes internationaux qui s'occupent d'activités relatives à l'espace extra-atmosphérique. Il est à prévoir qu'à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont la résolution 2261 (XXII) de l'Assemblée générale fixe les modalités, il y aura une intensification des activités destinées à assurer la diffusion de renseignements sur la technique spatiale et à encourager les applications pratiques de la technique spatiale, notam-

ment celles qui présentent un intérêt immédiat pour les pays en voie de développement.

95. La Section des questions africaines assure les services fonctionnels et les services de secrétariat nécessaires au Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine et au Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Elle contribue à faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant la question de l'*apartheid* ainsi que d'autres questions politiques intéressant l'Afrique. La Section assure la liaison avec l'Organisation de l'unité africaine et suit les travaux d'autres organisations internationales africaines eu égard aux problèmes particuliers dont le Conseil de sécurité et les commissions de l'Assemblée générale sont saisis. Le Groupe de l'*apartheid*, qui a été créé à la Section, au début de 1967, est chargé d'élaborer et de publier des études spéciales sur la question de l'*apartheid*.

96. La Division des affaires politiques continue d'être chargée de rassembler des renseignements concernant les faits nouveaux intervenus sur la scène politique internationale et les problèmes de l'actualité politique qui présentent un intérêt pour le Conseil de sécurité, les commissions politiques et l'Assemblée générale. Elle met des fonctionnaires expérimentés à la disposition des divers comités et commissions politiques, notamment de ceux qui siègent hors de New York, et établit les textes qui paraissent dans le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies.

97. La Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques est principalement chargée de fournir des services a) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires et b) aux commissions politiques de l'Assemblée générale et à leurs sous-commissions. La Division doit donc prendre des dispositions administratives en vue des réunions, établir l'ordre du jour provisoire et avoir des consultations à ce sujet, mettre les présidents au courant des procédures et leur fournir des notes d'information, donner des avis sur l'application du règlement intérieur, établir des résumés pour le Journal des Nations Unies, s'occuper des comptes rendus des séances, rédiger la documentation nécessaire et établir les projets de rapport. Ces fonctions sont exercées par des spécialistes des questions politiques qui doivent assister à chaque séance du Conseil de sécurité ou des commissions politiques. Certains de ces fonctionnaires doivent avoir une connaissance appro-

fondie des questions traitées tandis que d'autres prêtent leur concours pour tout ce qui touche les questions de procédure.

98. La Division est par ailleurs chargée d'établir la documentation officielle, notamment le rapport annuel du Conseil de sécurité ainsi que certains chapitres du rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation et les sections du *United Nations Yearbook* qui relèvent de la compétence du Départe-

ment. Les spécialistes de la Division sont également chargés d'établir les rapports des commissions politiques et de rédiger des études de base, notamment des documents rendant compte de l'examen de certaines questions politiques, à la fin de chaque session de l'Assemblée générale. La Division s'occupe de la correspondance officielle et des communications non gouvernementales et est chargée de faire appliquer les résolutions politiques de l'Assemblée générale.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 522 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 433 300 dollars)

TABLEAU 3-A-10

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Total II	Autres classes
Cabinet du Secrétaire général adjoint ...	1969	1	1	—	1	—	1	2	6	2	3	5
	1968	1	1	—	1	—	1	1	5	2	3	5
Division des affaires concernant le désarmement	1969	—	—	2	2	2	3	—	9	—	5	5
	1968	—	—	1	3	2	3	—	9	—	5	5
Service de l'espace extra-atmosphérique.	1969	—	—	1	3	1	1	2	8	1	2	3
	1968	—	—	1	3	1	1	2	8	—	2	2
Section des questions africaines	1969	—	—	—	1	3	2	2	8	—	4	4
	1968	—	—	—	1	3	2	2	8	—	4	4
Division des affaires politiques	1969	—	—	4	3	6	5	2	20	—	9	9
	1968	—	—	4	3	5	5	2	19	—	8	8
Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques	1969	—	1	1	3	6	3	—	14	1	6	7
	1968	—	1	1	3	6	3	—	14	1	6	7
TOTAL	1969	1	2	8	13	18	15	8	65	4	29	33
	1968	1	2	7	14	17	15	7	63	3	28	31

99. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 SG

Pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint, un commis dont on a besoin pour le Programme unifié d'enseignement et de formation des Nations Unies à l'intention des personnes originaires de l'Afrique australe, institué récemment par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution 2349 (XXII).

1 SG

Pour adjoindre à la bibliothèque du Service de l'espace extra-atmosphérique une personne qui sera employée à plein temps à classer et à organiser la documentation de plus en plus fournie que reçoit la bibliothèque.

1 P-4, 1 SG

Pour adjoindre à la Division des affaires politiques un spécialiste des questions politiques chargé de tenir à jour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Pour la mise à jour du *Répertoire* depuis 1957, la Division a disposé à titre temporaire, en 1967-1968, des services de quatre administrateurs et de deux agents des services généraux.

b) Reclassement de postes

1 P-5 à D-1

Pour doter la Division des affaires concernant le désarmement d'un deuxième poste d'administrateur général en vue

de permettre un réaménagement des responsabilités au sein de la Division.

1 SG à P-2

Pour doter le Cabinet du Secrétaire général adjoint d'un poste d'administrateur subalterne dont le titulaire serait chargé d'aider à coordonner les activités du Département avec celles d'autres services du Secrétariat et avec celles des institutions spécialisées.

Article III. Autre personnel temporaire (87 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 2 000 dollars

100. Le crédit demandé doit permettre de remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 55 000 dollars

101. Le crédit demandé doit permettre de s'assurer les services d'expert dont on a besoin pour une étude spéciale des avantages que peut présenter l'utilisation des satellites pour l'inventaire des ressources terrestres, pour les examens périodiques auxquels on procède normalement à la demande du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, aux fins

de l'application de la résolution 2260 (XXII) de l'Assemblée générale, pour la rédaction d'études et de rapports spéciaux sur des questions telles que les satellites de communication, les programmes d'enseignement et de formation et les mesures propres à accroître l'efficacité du Comité en tant que centre d'information (45 000 dollars). Le crédit demandé doit permettre également, conformément au paragraphe 13 du dispositif de la résolution 2144 A (XXI) de l'Assemblée générale, de s'assurer les services de consultants pour l'élaboration des études sur la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud (10 000 dollars).

iii) *Groupes spéciaux d'experts* 30 000 dollars

Département de la tutelle et des territoires non autonomes

103. Le Département de la tutelle et des territoires non autonomes est chargé de fournir les services fonctionnels, les services de secrétariat et la documentation nécessaires au Conseil de tutelle, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à ses sous-comités, à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, au Conseil des Nations Unies pour la Namibie et aux organes — y compris les missions — qui sont créés spécialement pour s'occuper de questions concernant la tutelle et les territoires non autonomes. Un ou plusieurs de ces organes siègent pratiquement sans interruption depuis le milieu ou la fin de février jusqu'à la fin de l'année.

104. Les fonctionnaires du Département ont pour principales tâches fonctionnelles de rédiger des documents de travail, des études spéciales, des projets de rapports et d'autres documents concernant les deux territoires qui demeurent sous tutelle et les 47 territoires non autonomes qui relèvent de la compétence du Conseil de tutelle et du Comité spécial.

105. Le nombre des territoires sous tutelle ne changera vraisemblablement pas. Trois territoires non autonomes deviendront probablement indépendants au cours de l'année, mais cela ne réduira pas sensiblement le volume des services à fournir au Comité spécial en 1968 et 1969. Au contraire, en raison des diverses tâches nouvelles que l'Assemblée générale a confiées au Comité spécial aux termes de plusieurs résolutions qu'elle a adoptées à sa vingt-deuxième session, notamment les résolutions concernant la Namibie, la Rhodésie du Sud et les territoires sous administration portugaise, le volume de travail du Département a considérablement augmenté.

106. Le fait que l'Assemblée générale continue à suivre de près la situation dans certains territoires influe aussi sur les tâches du Département. C'est ainsi qu'à sa vingt-deuxième session, l'Assemblée a adopté 13 résolutions relatives à divers territoires ou groupes de territoires. Dans cinq de ces résolutions, l'Assemblée générale a demandé la constitution de missions spéciales ou l'établissement, sous d'autres formes, d'une présence des Nations Unies dans les territoires intéressés.

107. La plupart des fonctionnaires du Département s'occupent de suivre la situation dans les territoires

102. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses qu'entraînerait le séjour en Argentine et au Brésil de deux groupes d'experts chargés d'inspecter les installations de lancement de fusées-sondes que, conformément à la résolution 1802 (XVII) de l'Assemblée générale, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peut recommander de placer sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cette demande de crédit avait été approuvée pour 1968, mais il semble aujourd'hui que le voyage en question doive être remis à 1969.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit
(2 500 dollars)

dépendants et d'établir la documentation qui donne des renseignements à jour sur l'évolution politique, économique, sociale et de l'enseignement dans ces territoires. La section de la recherche et des archives seconde les autres fonctionnaires dans leur tâche en rassemblant les données relatives à la période étudiée et en établissant des résumés mensuels des renseignements importants.

108. Le Comité spécial demande de temps à autre l'élaboration d'études spéciales détaillées et à long terme sur la situation économique ou sociale ou sur la situation de l'enseignement dans certains territoires, et le Département doit pour ce faire adjoindre du personnel supplémentaire aux fonctionnaires qui s'occupent habituellement de ces territoires. En particulier, le Comité spécial étudie de façon suivie les activités des intérêts économiques étrangers dans tous les territoires dépendants, notamment dans les territoires d'Afrique australe. En outre, l'Assemblée générale a demandé l'établissement d'un certain nombre d'études à long terme d'ordre général, qui ne peuvent être préparées par les fonctionnaires qui s'occupent déjà de certains territoires donnés. Deux administrateurs d'autres services du Département ont été chargés de ces travaux.

109. Le Département continuera d'affecter des fonctionnaires aux missions. Il est possible que le Comité spécial, qu'il s'agisse du comité plénier ou d'un sous-comité créé par lui, se rende comme les années précédentes dans certains territoires ou tienne plusieurs réunions ailleurs qu'à New York. Pour ces réunions, il faudra détacher temporairement des fonctionnaires d'autres services du Département pour renforcer la Section du Comité spécial. Le Département est appelé aussi à détacher du personnel pour accompagner les membres du Conseil des Nations Unies pour la Namibie se rendant dans la région.

110. Le Département continue de recevoir de très nombreuses pétitions relatives aux divers territoires dépendants. La Section des pétitions s'occupe essentiellement d'enregistrer, de classer et d'acheminer ces pétitions, conformément à la procédure suivie par le Conseil de tutelle, le Comité spécial et les autres organes intéressés, ainsi que de fournir les services nécessaires au sous-comité constitué pour examiner ces pétitions.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1969 (778 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (772 300 dollars)

TABLEAU 3-A-11

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1969	1	1	1	1	4	3	1	12	3	7	10
	1968	1	1	—	2	3	3	1	11	3	7	10
Division de la tutelle	1969	—	—	1	1	1	1	—	4	1	4	5
	1968	—	—	1	1	1	1	—	4	1	4	5
Division des territoires non autonomes	1969	—	—	1	6	4	4	4	19	—	6	6
	1968	—	—	1	5	3	4	4	17	—	5	5
TOTAL	1969	1	1	3	8	9	8	5	35	4	17	21
	1968	1	1	2	8	7	8	5	32	4	16	20

111. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

Cabinet du Secrétaire général adjoint

1 P-4

Pour un poste d'assistant spécial du Secrétaire général adjoint.

Division des territoires non autonomes

1 P-5, 1 P-4, 1 SG

Le poste de P-5 et le poste d'agent des services généraux (G-3) sont demandés pour le Secrétaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et pour sa secrétaire; ces deux postes étaient pourvus par du personnel temporaire en 1968. Le poste de P-4 permettra à la Division de faire face au volume de travail supplémentaire relatif aux études spéciales

sur les problèmes des territoires sous tutelle et de continuer les travaux relatifs au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies.

b) Reclassement de postes

1 P-5 à D-1

Pour ranger dans la classe appropriée le poste du chef de la Section du Comité spécial, qui remplit les fonctions de secrétaire du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (1 600 dollars)

112. Le crédit demandé doit permettre de remplacer temporairement le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (5 000 dollars)

Département des affaires économiques et sociales

TABLEAU 3-A-12

CRÉDITS DEMANDÉS AU CHAPITRE 3 POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT POUR 1969

Articles	1969 Crédits demandés	
	Dollars	Dollars
I. Postes permanents		9 169 600
III. Autre personnel temporaire:		
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	90 000	
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel	350 000	
iii) Groupes spéciaux d'experts	215 000	655 000
IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit		32 000
TOTAL		9 856 600

Département des affaires économiques et sociales: état récapitulatif*(Pour le détail, voir tableaux 3-A-14 à 3-A-38)***(9 856 600 dollars)***Article premier. Postes permanents (9 169 600 dollars)*

TABLEAU 3-A-13

		Catégories et classes											
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint.	1969	1	—	—	2	2	4	2	1	12	9	14	23
	1968	1	—	—	2	2	4	1	1	11	6	14	20
Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations.....	1969	—	1	—	—	2	1	2	1	7	2	4	6
	1968	—	1	—	—	1	1	2	1	6	2	3	5
Secrétariat du Conseil économique et social, Section des commissions ré- gionales et Section des projets spé- ciaux	1969	—	—	1	1	5	4	5	2	18	2	13	15
	1968	—	—	1	1	3	6	4	2	17	1	12	13
Direction de la science et de la tech- nique	1969	—	—	1	1	1	3	2	—	8	1	6	7
	1968	—	—	1	—	1	2	2	—	6	—	4	4
Division des finances publiques et des institutions financières	1969	—	—	1	—	1	4	4	1	11	—	8	8
	1968	—	—	—	1	1	3	3	1	9	—	6	6
Centre de la planification, des projec- tions et des politiques relatives au développement	1969	—	—	2	5	7	18	13	2	47	6	33	39
	1968	—	—	2	4	6	18	13	2	45	6	31	37
Division des ressources et des trans- ports	1969	—	—	1	5	7	12	11	9	45	3	23	26
	1968	—	—	1	5	5	10	11	9	41	3	21	24
Cabinet du Commissaire au dévelop- pement social et à l'habitation	1969	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2
	1968	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2
Division du développement social	1969	—	—	1	2	9	18	12	7	49	1	27	28
	1968	—	—	1	1	7	16	11	7	43	1	24	25
Division de la population	1969	—	—	1	1	5	8	8	4	27	2	18	20
	1968	—	—	1	1	4	5	7	4	22	2	11	13
Centre de l'habitation, de la construc- tion et de la planification	1969	—	—	1	2	6	7	8	5	29	3	15	18
	1968	—	—	1	1	4	5	7	3	21	3	10	13
Commissaire à la coopération techni- que	1969	—	1	1	3	9	11	14	15	54	9	72	81
	1968	—	1	1	3	7	11	12	15	50 ^a	9	72	81 ^a
Division de l'Administration publique	1969	—	—	1	1	5	5	3	—	15	3	11	14
	1968	—	—	1	1	4	5	2	—	13	2	10	12
Bureau de statistique	1969	—	—	1	2	7	11	12	25	58	6	53	59
	1968	—	—	1	2	4	11	12	25	55	6	49	55
Centre international de calcul électro- nique	1969	—	—	—	1	—	7	5	10	23	5	24	29
	1968	—	—	—	1	—	2	3	4	10	4	12	16
TOTAL	1969	1	3	12	26	66	114	101	82	405	53	322	375
	1968	1	3	11	23	49	100	90	74	351	46	280	326

^a Y compris les postes ci-après: 2 P-4, 1 G-5 et 4 autres postes d'agent des services généraux du Service de gestion financière — Programmes de coopération technique, qui ont été transférés du Service financier; 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2/1, 4 G-5 et 24 autres postes d'agent des services généraux de la Section administrative chargée des opérations d'assistance technique, qui ont été transférés du Bureau des services généraux.

113. Le tableau 3-A-12 indique les crédits demandés à chaque article du chapitre 3 pour l'ensemble du Département des affaires économiques et sociales. Dans les paragraphes ci-après où sont décrites les fonctions des cabinets et divisions du Département, des renseignements sont donnés sur le programme de travail de ces services et sur les besoins en personnel correspondants pour 1969 eu égard aux postes permanents (article premier), aux experts et consultants engagés à titre personnel [article III ii)] et aux groupes spéciaux d'experts [article III iii)], à l'exception du Centre international de calcul électronique. Il n'est pas fait mention dans ces paragraphes des crédits nécessaires pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales [article III i)] ni pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (article IV), ces crédits étant calculés en fonction des besoins de l'ensemble du Département les années précédentes et étant inscrits globalement seulement aux articles correspondants du chapitre 3.

114. Pour chaque cabinet et division, la description du programme de travail est, lorsqu'il y a lieu, suivie d'un tableau indiquant les besoins en personnel exprimés en mois de travail pour 1968 et pour 1969. Les renseignements sont donnés pour une période de deux ans afin de montrer aussi clairement que possible comment les ressources en personnel seront réaffectées et éventuellement augmentées pour répondre aux changements apportés aux activités du programme et en fonction de l'importance plus ou moins grande accordée à chacune d'elles. Les éléments d'information et les données reproduits dans les tableaux sont essentiellement ceux que le Secrétaire général a présentés au Comité du programme et de la coordination et au Conseil économique et social dans son rapport sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et sur les incidences budgétaires de ce programme (E/4463 et Add.1-26), rapport

auquel il y a lieu de se reporter pour plus amples détails. Les sigles suivants sont utilisés dans les tableaux: A: administrateurs; C: consultants; CIR: conseillers interrégionaux; CTS: conseillers techniques spéciaux; CR: conseillers régionaux; SG: agents des services généraux.

115. Les demandes de postes permanents, qu'il s'agisse des postes d'administrateur ou des postes d'agent des services généraux, sont fondées sur une évaluation du personnel nécessaire pour exécuter le programme de travail de chaque cabinet et division. Les crédits demandés pour les experts et consultants engagés à titre personnel sont calculés sur la base d'une évaluation des services d'experts nécessaires pour aider le personnel permanent en ce qui concerne certains aspects des programmes. Pour s'assurer ces services, au taux moyen auquel ils ont été rétribués les années précédentes, il faudrait un crédit de 500 000 dollars environ. Toutefois, leur coût effectif peut être sensiblement modifié par diverses variables, telles que le temps nécessaire à certains consultants pour accomplir leur tâche, le montant des frais de voyage et le taux de la rémunération demandée dans chaque cas. De plus, les nouveaux postes permanents dont la création est proposée pour 1969 permettront peut-être de réduire dans une certaine mesure les services de consultants nécessaires. En conséquence, un crédit de 350 000 dollars seulement est demandé, à ce stade, pour l'ensemble du Département et le crédit demandé pour chaque cabinet et division a été réduit proportionnellement. Dans le cas des groupes spéciaux d'experts, l'exécution du programme du Département tel qu'il est actuellement projeté coûtera environ 240 000 dollars. Comme il ne sera peut-être pas possible de réunir tous les groupes en 1969 ni de s'assurer le concours de tous les experts initialement prévus, une somme de 215 000 dollars, à répartir proportionnellement entre les cabinets et divisions intéressés, est actuellement demandée.

Cabinet du Secrétaire général adjoint

116. Outre le Cabinet même du Secrétaire général adjoint, ce service comprend celui du Conseiller spécial à la planification des programmes du Département et le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales.

117. Le Conseiller spécial à la planification des programmes du Département aide le Secrétaire général adjoint à planifier, revoir et coordonner le programme de travail du Département et à améliorer les procédures qui doivent en permettre l'exécution. C'est le service du Conseiller spécial qui prépare et établit la documentation nécessaire au Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne le programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et les incidences budgétaires de ce programme. Le Conseiller spécial représente le Secrétaire général adjoint, selon les besoins, aux réunions consacrées au programme de travail et questions connexes, qui ont lieu à l'échelon du Département et entre les départements. Il aide aussi à préparer et à établir la documentation destinée au Comité élargi du programme et de la coordination et qui consiste en un examen général des programmes et activités des organismes des Nations Unies dans les

domaines économique, social, dans celui de la coopération technique et dans les domaines connexes.

118. Le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales a essentiellement pour fonctions:

a) De conseiller et d'aider le Secrétaire général adjoint pour toutes les questions d'administration du personnel et de planification administrative, y compris les questions d'organisation, les questions budgétaires et le recrutement du personnel;

b) D'établir, en consultation avec les services compétents du Département et d'autres services intéressés, la documentation nécessaire pour les réunions consacrées aux questions administratives et budgétaires qui les concernent;

c) De participer à l'élaboration du rapport annuel sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et sur les incidences budgétaires de ce programme;

d) D'établir chaque année les demandes de crédits initiales, les demandes de crédits révisées et les demandes de crédits additionnelles du Département et

d'examiner, pour le Secrétaire général adjoint, le projet de budget des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth;

e) De prendre les arrangements administratifs voulus pour les réunions du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires, des groupes spéciaux d'experts, etc.;

f) De gérer tous les fonds, y compris le Fonds d'affectation spéciale et autres fonds extra-budgétaires, qui relèvent du Département;

g) D'administrer à tous égards tout le personnel dépendant du Département, y compris le personnel du Bureau de Beyrouth; de fournir une assistance limitée (pour le recrutement, l'examen des promotions et l'application du règlement du personnel, d'une façon générale) aux commissions économiques régionales;

h) D'autoriser les voyages et de prendre les dispositions voulues à cet effet;

i) De satisfaire les besoins du Département en ce qui concerne les bureaux, le mobilier, le matériel et autres fournitures et d'en contrôler l'usage;

j) D'établir et de présenter le programme annuel de publications du Département, des commissions économiques régionales et de la Division des stupéfiants et de représenter tous ces services aux réunions du Comité des publications;

k) De représenter le Département, les commissions économiques régionales et le Bureau de Beyrouth dans les organes du Secrétariat comme le Comité des nominations et des promotions et ses organes subsidiaires et le Comité des marchés.

Enfin, le Service administratif assure la liaison, pour les questions administratives, entre les secrétariats des commissions économiques régionales et les services compétents du Siège et fournit aussi, le cas échéant, une assistance centrale aux secrétariats des commissions pour les questions administratives.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (422 700 dollars)

Article premier. Postes permanents (417 700 dollars)

TABLEAU 3-A-14

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969...	1	—	—	2	2	4	2	1	12	9	14	23
1968...	1	—	—	2	2	4	1	1	11	6	14	20

119. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 P-3, 3 SG

Pour renforcer le Service administratif afin de lui permettre de mieux s'acquitter de ses fonctions (définies au par. 118 ci-dessus).

b) Reclassement de postes

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (5 000 dollars)

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel 5 000 dollars

Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations

120. Le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations représente le Secrétaire général dans les relations avec les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organisations intergouvernementales; il remplit également les fonctions du rapporteur au Comité administratif de coordination (CAC) et de président du Comité préparatoire du CAC.

121. Le Cabinet du Sous-Secrétaire général a pour principales fonctions de faciliter la coordination des activités de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA, de favoriser, chaque fois que cela est souhaitable, l'élaboration et l'application par les organismes des Nations Unies de plans et de programmes communs et concertés, et de faciliter la solution des problèmes qui peuvent se poser dans les relations entre les organismes des Nations Unies. Pour les questions touchant la

coordination dans les domaines économique et social, le Cabinet du Sous-Secrétaire général consulte le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales avec lequel il travaille en étroite coopération.

122. Les fonctions du Cabinet sont essentiellement:

a) De seconder le Secrétaire général pour ce qui est des relations avec les institutions spécialisées, l'AIEA et d'autres organisations intergouvernementales;

b) D'aider le Secrétaire général, dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité administratif de coordination (CAC), à faciliter les travaux de cet organe;

c) En collaboration avec d'autres services du Département des affaires économiques et sociales et d'autres services du Secrétariat ainsi qu'avec les pro-

grammes spéciaux dans les domaines économique et social, les institutions spécialisées et l'AIEA, de fournir la documentation et les services de secrétariat nécessaires au CAC et à son Comité préparatoire, au Comité de coordination du Conseil économique et social (comité de session), au Comité du programme et de la coordination (en ce qui concerne les questions de coordination) et au Comité élargi du programme et de la coordination, et d'aider, le cas échéant, à donner suite aux décisions de ces organes;

d) De rester en rapport avec les programmes spéciaux entrepris dans les domaines économique et social et qui sont de la compétence de l'Assemblée générale et du Conseil en vue de faciliter la coordination;

e) En consultation, le cas échéant, avec le Cabinet du Secrétaire général et les départements, services et bureaux intéressés, d'établir et d'assurer la coordination en ce qui concerne la représentation ou la participation de l'ONU aux conférences et réunions organisées par les institutions spécialisées et l'AIEA ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

123. Les activités du CAC se sont considérablement accrues au cours des deux dernières années du fait des responsabilités qu'il assume pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans son deuxième rapport (A/6343).

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (175 400 dollars)

Article premier. Postes permanents (170 400 dollars)

TABLEAU 3-A-15

	Catégories et classes										
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes Total II
1969...	—	1	—	—	2	1	2	1	7	2	4 6
1968...	—	1	—	—	1	1	2	1	6	2	3 5

124. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 P-5, 1 SG

Pour renforcer les effectifs afin de faire face au volume de travail croissant concernant le Comité administratif de coordination (CAC) et les affaires interorganisations, conformément aux recommandations du Conseil économique et social, du CAC et du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des insti-

tutions spécialisées¹. Ce renforcement était demandé dans le projet de budget pour 1968, mais, étant donné le nombre de postes ultérieurement approuvés pour l'ensemble du Département, il n'a pas été possible de créer ces postes.

b) Reclassement de postes

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (5 000 dollars)

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel 5 000 dollars

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, points 12 et 79 de l'ordre du jour, document A/6522, par. 14 et 15.

Secrétariat du Conseil économique et social, Section des commissions économiques régionales et Section des projets spéciaux

125. Le Directeur adjoint au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales supervise les activités du secrétariat du Conseil économique et social, de la Section des commissions régionales et de la Section des projets spéciaux.

126. Le secrétariat du Conseil économique et social comprend la Section des affaires du Conseil, la Section d'édition et la Section des organisations non gouvernementales par l'intermédiaire desquelles il assure le secrétariat du Conseil économique et social et de ses comités, de la Deuxième et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale et du Comité chargé des organisations non gouvernementales et aide aussi à fournir les services nécessaires au CAC et à ses organes subsidiaires. La Section d'édition est chargée de la mise au point de la documentation de tout le Département, de celle du Conseil, de ses commissions et comités techni-

ques et des autres organes qui leur sont rattachés. Outre ces fonctions, la Section des organisations non gouvernementales s'occupe de toutes les questions concernant les organisations dotées du statut consultatif ou d'un autre statut auprès du Conseil et de ses organes subsidiaires.

127. La Section des commissions régionales est chargée d'assurer la coordination nécessaire entre le Secrétaire général adjoint et les Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales. Elle prépare les réunions des Secrétaires exécutifs, particulièrement importantes pour la mise en œuvre des politiques et des procédures de coordination, et en assure le secrétariat.

128. La Section des projets spéciaux est chargée de l'organisation des travaux et de l'établissement des rapports concernant des projets qui ne sont du ressort

d'aucun des autres services du Département, ainsi que de l'élaboration des études spéciales demandées par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et par le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations. C'est ainsi qu'en 1968, par exemple, la Section préparera, conformément à la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale, une étude présentant "un tableau clair et complet" des activités

opérationnelles et de recherche de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et qu'elle effectuera, conformément à la résolution 2218 A (XXI) de l'Assemblée générale, une compilation des divers principes et directives dans le domaine du développement économique et social. D'autres projets de caractère global également sont en cours de préparation et seront exécutés en 1969.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (417 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (417 100 dollars)

TABLEAU 3-A-16

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969...	—	—	1	1	5	4	5	2	18	2	13	15
1968...	—	—	1	1	3	6	4	2	17	1	12	13

129. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 P-3, 1 SG

Le volume de travail de la Section d'édition s'est révélé trop lourd pour les effectifs dont elle dispose à l'heure actuelle. Il est donc proposé de renforcer le personnel en créant un poste d'administrateur de 2^{me} classe (P-3) et un poste d'agent de 1^{re} classe des services généraux (G-5).

1 SG

Les procédures et conditions nouvelles régissant les arran-

gements concernant les organisations non gouvernementales imposent à la Section chargée des ONG un surcroît de travail de secrétariat; il est donc proposé de créer pour cette section un nouveau poste d'agent des services généraux.

b) Reclassement de postes

2 P-4 à P-5

Les responsabilités qu'assume le secrétaire adjoint du Conseil justifient pleinement le reclassement de P-4 à P-5 d'un poste de la Section des affaires du Conseil. Il est également proposé de reclasser de la même façon le poste de chef de la Section d'édition, étant donné les responsabilités et les fonctions de supervision qui s'attachent à ce poste.

Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique

PROGRAMME DE TRAVAIL

130. Le Cabinet assure le service des réunions du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et d'autres réunions analogues organisées dans le cadre des Nations Unies; en outre, il se consacrera à sa tâche principale, qui consiste à coordonner les activités internationales touchant la science et la technique, dont l'ampleur ne cesse de croître.

Coordination et information

131. Dans ce domaine, le Cabinet est notamment chargé:

a) De maintenir des rapports étroits avec tous les organismes des Nations Unies qui s'intéressent à la science et à la technique ainsi qu'avec les Etats Membres, les organisations non gouvernementales intéressées, les organisations scientifiques internationales et les institutions scientifiques privées des divers pays;

b) De fournir à tous les intéressés des renseignements sur les activités de l'ONU dans le domaine de la science et de la technique et de publier en 1968 un ouvrage de vulgarisation sur la science et la technique édité en plusieurs langues;

c) De participer aux conférences scientifiques et techniques internationales qui présentent un intérêt

pour les travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

Ressources naturelles

132. En 1967 et pendant le premier semestre de 1968, on a travaillé à l'établissement d'un rapport sur la mise en valeur des ressources naturelles dans les pays en voie de développement. Ce rapport est destiné à fournir aux gouvernements de ces pays et aux organisations et organes internationaux qui travaillent dans le domaine du développement des indications quant aux principes et aux mesures envisagés en matière de mise en valeur des ressources naturelles.

133. On terminera en 1968 une étude statistique des programmes ou projets approuvés ou envisagés par les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles.

134. Lorsque le Comité consultatif aura examiné ces deux rapports, on s'attend à ce qu'il prenne en 1969 certaines mesures pour y donner suite.

Enseignement des sciences

135. En 1968, après la réunion d'un groupe de travail consacré à cette question et organisé en collaboration avec l'UNESCO, on rédigera un deuxième rapport sur l'enseignement des sciences. Cette réunion a pour objet:

a) de permettre des échanges de vues et de données d'expérience et, éventuellement, la mise au point d'un programme mieux intégré; b) de préparer un programme d'action à long terme; c) d'aider certains consultants assistant à la réunion à établir un rapport détaillé et valable sur le contenu et les méthodes des enseignements secondaire et primaire.

136. On s'attend à ce que le Comité consultatif demande que des mesures soient prises en 1969 pour donner suite à ce rapport.

*Application de la science et de la technique
au développement*

137. Le Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement, tel qu'il est exposé dans le troisième rapport du Comité consultatif (E/4178), a été approuvé par le Conseil économique et social [résolution 1155 (XLI)] et par l'Assemblée générale [résolution 2318 (XXII)]. Le Comité consultatif a été prié d'examiner les indications détaillées qui doivent être fournies par l'ONU et les organisations qui lui sont rattachées sur leur contribution actuelle ou future à la réalisation des objectifs du Plan et de formuler des propositions détaillées à l'intention du Conseil économique et social. Neuf rapports sectoriels seront préparés et présentés au Comité consultatif en 1968. L'Assemblée générale a également prié le Comité consultatif, en continuant ses travaux sur la mise au point du Plan, a) d'étudier avec soin les aspects régionaux d'un tel plan, b) d'assurer une coordination étroite entre ses travaux et les plans qui seront élaborés pour la prochaine Décennie pour le développement, c) de revoir périodiquement la liste des problèmes urgents qu'il a recommandé d'aborder, et d) de lui faire rapport par l'intermédiaire du Conseil, au plus tard lors de la vingt-quatrième session, sur les progrès réalisés dans ce domaine.

138. En 1968, des colloques seront organisés, dans le cadre des réunions que le Comité consultatif tiendra à New York et à Vienne, sur le thème "Mobilisation de la communauté scientifique pour l'application de la science et de la technique au développement". Des colloques analogues pourraient avoir lieu en 1969.

139. En 1969, on rédigera la première version d'une étude générale des mécanismes des Nations Unies en matière d'application de la science et de la technique.

140. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2320 (XXII), le Comité consultatif communiquera au Secrétaire général des observations sur l'exode du personnel qualifié hors des pays en voie de développement. Le Secrétariat présentera un document sur cette question au Comité.

141. En 1969, on amorcera l'étude de questions que le Comité consultatif examinera lors de ses réunions de 1969 et 1970.

Protéines comestibles

142. Conformément aux résolutions 1257 (XLI) du Conseil économique et social et 2319 (XXII) de l'Assemblée générale relatives à l'"Accroissement de la production et de la consommation de protéines comestibles", le Secrétaire général doit passer en revue les programmes actuels et futurs entrepris dans le cadre des Nations Unies en vue de remédier à la "crise des protéines" et formuler les recommandations voulues quant aux mesures à prendre. Un rapport sera présenté au Conseil en 1968 à ce sujet. En 1968 également, l'Assemblée générale sera saisie d'un autre rapport sur cette question traitant des mesures à prendre à l'échelon régional et de la mise en œuvre de la résolution dans le cadre des Nations Unies. Ce projet est considéré comme étant un projet à long terme (dont l'exécution demandera peut-être cinq ans). Le Comité consultatif poursuivra ses travaux dans ce domaine en 1969.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABEAU 3-A-17

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CIR, CTS	SG	A	C	CIR, CTS	SG
Coordination et information	3	—	—	—	24	—	—	—
Ressources naturelles	15	4	—	—	6	2	—	—
Enseignement des sciences	3	4	—	—	9	8	—	—
Application de la science et de la technique au développement ..	12	16	—	—	52	25	—	—
Protéines comestibles	12	6	—	—	21	2	—	—
Elaboration et administration des programmes	27	3	—	—	36	3	—	—
TOTAUX	72	33	—	48	148	40	—	72

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (279 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (179 900 dollars)

TABEAU 3-A-18

	Catégories et classes									
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5 Autres classes Total II
1969...	—	—	1	1	1	3	2	—	8	1 6 7
1968...	—	—	1	—	1	2	2	—	6	— 4 4

143. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) *Postes nouveaux*

1 D-1

Les activités du Cabinet ont augmenté au point qu'il est indispensable de créer un poste d'adjoint au Directeur.

1 P-4

Le Cabinet voit s'accroître sa tâche proprement dite ainsi que le travail occasionné par les réunions, si bien que la nomination d'un nouvel administrateur devient nécessaire.

1 SG

Il est demandé un poste d'adjoint administratif (G-5); celui-ci contribuerait à organiser le service des réunions et aiderait le Directeur à établir des rapports et à tenir des dossiers touchant l'administration des programmes.

2 SG

Pour renforcer le personnel de secrétariat et pour assurer le service des réunions du Comité consultatif.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

*Article III. Autre personnel temporaire
(100 000 dollars)*

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 55 000 dollars

144. Sur le crédit demandé, un montant de 30 000 dollars est destiné à couvrir le coût du personnel technique supplémentaire qui sera prêté ou détaché moyennant remboursement par les institutions spécialisées en 1969.

iii) *Groupes spéciaux d'experts* 45 000 dollars

a) Groupe de travail pour l'enseignement des sciences: trois ou quatre membres du Comité consultatif, plus 20 experts, doivent se réunir à New York ou à Paris;

b) Groupe de rédaction pour la version définitive du Plan d'action mondial: 10 experts doivent se réunir pendant quatre jours à New York;

c) Un groupe d'experts chargé d'étudier soit le transfert de l'enseignement scientifique et technique, soit les institutions scientifiques tombant en désuétude.

Division des finances publiques et des institutions financières

PROGRAMME DE TRAVAIL

145. La Division fournit une assistance aux gouvernements en envoyant des missions sur place et en organisant des réunions de travail et des programmes de formation, et en établissant des études, des rapports et des manuels à titre d'appui fonctionnel à ces activités. Les domaines suivants relèvent de sa compétence: a) finances publiques et questions fiscales, et b) financement du développement, investissements étrangers et transfert de connaissances techniques. En vertu d'arrangements conclus avec la CNUCED, l'ONUDI et les commissions économiques régionales, la Division sera le centre des diverses activités des Nations Unies touchant les questions fiscales et financières.

Budget et comptabilité

146. En 1968 et 1969, la Division entreprendra la révision du Manuel de comptabilité publique, publié en 1967, de manière à y inclure l'ensemble du secteur public et des définitions des diverses méthodes de présentation de l'excédent et du déficit dans le budget annuel, ainsi que de l'état de la dette.

147. En 1968, elle établira une étude sur la structure du budget des entreprises publiques et sur ses rapports avec la structure du budget de l'Etat. Elle y analysera également les renseignements concernant les entreprises publiques qui figurent dans le budget de l'Etat, ainsi que la réglementation et le contrôle, par l'Etat, de la comptabilité des entreprises publiques.

148. En 1968, la Division rédigera une monographie montrant comment un pays en voie de développement a su s'adapter à un système de comptabilité mécanique.

149. En 1969, elle effectuera une étude sur l'application de la méthode des coûts et rendements dans les domaines de l'enseignement et de la santé.

150. On envisagera d'organiser en 1969 un cycle d'études interrégional sur la comptabilité publique et la gestion financière de l'Etat, et la Division présentera

un document de travail au cycle d'études de la CEAEO sur le financement des programmes du secteur public.

Fiscalité

151. Comme suite à la résolution 1271 (XLI) du Conseil économique et social, la Division entreprendra en 1968, et poursuivra en 1969, des activités en matière de planification de la réforme fiscale, de manière à fournir des indications aux gouvernements intéressés en mettant au point les méthodes et les structures institutionnelles nécessaires pour réaliser une planification fiscale à long terme, compte tenu spécialement des plans de développement. Quatre études par pays doivent être effectuées en 1968 et en 1969; une fois ces études achevées et dûment analysées, de hauts fonctionnaires des services fiscaux et des experts se réuniront pour en examiner les résultats et feront connaître leur avis quant à la nécessité d'autres études et mesures, et à l'orientation à leur donner. A sa quarante-cinquième session, le Conseil sera saisi d'un rapport sur l'état d'avancement de ces travaux.

152. Des projets de manuels sur l'administration de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier, rédigés par la Division, seront présentés aux réunions de travail régionales auxquelles la Division participe. Deux de ces réunions doivent se tenir en 1968 (Afrique et Amérique centrale) et en 1969 (CEAEO et Antilles).

153. En 1968 aura lieu la première réunion du Groupe de travail spécial créé conformément à la résolution 1273 (XLI) du Conseil pour mettre au point des moyens de faciliter la conclusion de conventions fiscales entre les pays développés et les pays en voie de développement, y compris la formulation de directives et de techniques pouvant éventuellement être utilisées dans ces conventions. Un rapport d'activité sera présenté au Conseil, à sa quarante-cinquième session, au moment où sera fixé le calendrier des réunions ultérieures du Groupe de travail.

Financement du développement

154. En 1968, la Division entreprendra la révision de la deuxième partie de l'étude intitulée "Crédit à l'expor-

tation et financement du développement" (E/4274/Add.1), afin de la mettre à jour et de la compléter. Une nouvelle revision est envisagée pour 1970.

155. En 1968 et 1969, elle établira une étude sur l'utilisation effective et potentielle, par les pays en voie de développement, des crédits à l'exportation et de l'assurance crédit à l'exportation en tant que moyen de favoriser les exportations et les industries travaillant pour l'exportation.

156. En 1968 et 1969, elle poursuivra l'étude sur les sources de financement public et privé disponibles pour les projets de développement, et achèvera un rapport à ce sujet avant la fin de 1969.

Investissements étrangers et transfert de connaissances techniques

157. En 1968 et 1969, la Division continuera à étudier les moyens d'encourager les investissements privés

étrangers dans les pays en voie de développement, en se fondant sur les résultats de l'étude intitulée "Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement" (qui paraîtra au début de 1968).

158. En 1968 et 1969, elle établira des monographies sur certaines industries et sur certains pays, afin de dégager l'expérience acquise en matière de transfert de techniques brevetées ou non vers les pays en voie de développement dans le cadre d'arrangements commerciaux. Elle entreprendra également une étude sur les mesures de nature à alléger la charge financière que représentent ces transferts pour les pays en voie de développement. Comme suite à la recommandation faite dans son troisième rapport (E/4178, par. 122, j) par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, on projette de réunir en 1969 un groupe spécial d'experts chargé de donner des avis au secrétariat sur ces questions.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-19

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CIR	SG	A	C	CIR	SG
Budget et comptabilité	10	3	4	—	12	2	3	—
Fiscalité	28	10	7	—	30	10	5	—
Financement du développement	22	3	—	—	24	—	—	—
Investissements étrangers et transfert de connaissances techniques	18	6	—	—	18	6	—	—
Appui aux programmes de coopération technique	22	—	13	—	24	—	16	—
Formulation et gestion des programmes	18	—	—	—	24	—	—	—
TOTAUX	118 ^a	22	24	84 ^b	132	18	24	108 ^b

^a Y compris 10 mois de travail imputés sur le total des postes à pourvoir, à compter du 1^{er} mars 1968.

^b Y compris 12 mois de travail de secrétaires adjoints aux conseillers interrégionaux.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (256 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (221 600 dollars)

TABLEAU 3-A-20

	Catégories et classes									
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5 Autres classes Total II
1969	—	—	1	—	1	4	4	1	11	— 8 8
1968	—	—	—	1	1	3	3	1	9	— 6 6

159. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 P-4, 1 P-3, 2 SG

Le Groupe de la revision des prévisions budgétaires a décidé qu'il fallait affecter temporairement à la Division un poste supplémentaire de P-3 à imputer sur le nombre total de postes à pourvoir. Le poste a été autorisé du 1^{er} mars au 31 décembre 1968. Sa transformation en poste permanent en

1969, ainsi que la création d'un nouveau poste de P-4, donneront à la Division les 132 mois de travail nécessaires pour la réalisation des activités prioritaires inscrites au programme de 1969. Les deux postes nouveaux d'agent des services généraux permettraient de répondre aux besoins minimums en secrétaires et en commis pour 1969.

b) Reclassement de postes

1 D-1 à D-2

Eu égard aux responsabilités et aux fonctions du Directeur de la Division, il est proposé de reclasser ce poste.

Article III. Autre personnel temporaire (35 000 dollars)

- ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 15 000 dollars
- iii) *Groupes spéciaux d'experts* 20 000 dollars

a) Un groupe d'experts de la planification de la réforme fiscale dans les pays en voie de développement :

12 experts doivent se réunir au Siège pendant une semaine ;

b) Un groupe d'experts chargé d'étudier les arrangements entre entreprises en vue du transfert de techniques d'exploitation aux pays en voie de développement, ainsi que le coût de ce transfert : 12 experts doivent se réunir au Siège pendant une semaine.

Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement**PROGRAMME DE TRAVAIL**

160. Ainsi qu'il ressort du tableau 3-A-21, en 1968 et 1969, le Centre consacrera une grande partie de son temps à des travaux préparatoires liés à la deuxième Décennie du développement. Pour ces travaux, le Centre a été en mesure de compter sur d'appréciables ressources au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement ; l'effectif en administrateurs du Centre, qui comprend 45 postes ordinaires, a été complété par quelque 14 postes imputés sur le Fonds d'affectation spéciale. Il peut arriver, cependant, qu'au cours d'une période d'activité intense consacrée à la réalisation de la deuxième Décennie du développement, le Centre ne puisse plus compter sur le Fonds d'affectation spéciale. Dans cette éventualité, il faudra demander, dans le projet de budget pour 1970 ou 1971, un renforcement sensible des effectifs du Centre afin d'absorber le fardeau qui reposait jusque-là sur les administrateurs dont les postes étaient imputés sur le Fonds d'affectation spéciale.

Décennie des Nations Unies pour le développement et Etude sur l'économie mondiale, 1967 et 1968

161. En 1968 et 1969, on poursuivra les travaux consacrés au projet relatif aux modèles et aux perspectives de croissance économique mondiale, dont l'objectif est d'évaluer les possibilités de développement et les besoins de ressources des pays en voie de développement. Dans l'avenir immédiat, on s'attachera également à formuler une série cohérente d'objectifs pour la deuxième Décennie du développement.

162. Ainsi qu'il est envisagé dans les résolutions 2218 (XXI) de l'Assemblée générale et 1260 (XLIII) du Conseil économique et social concernant la Décennie des Nations Unies pour le développement, on élaborera un schéma préliminaire de la stratégie internationale du développement pour les années 70 visant à ce que, en prévision de la prochaine décennie, "une action internationale concertée soit menée en vue du développement social et économique accéléré des pays en voie de développement, compte tenu de l'expérience acquise au cours de la présente décennie". L'étude sera conçue de manière à répondre au vœu de l'Assemblée, à savoir formuler des buts et des objectifs déterminés et réalistes pour offrir, à l'échelle mondiale, une perspective dans le cadre de laquelle chaque pays peut planifier son développement, et permettre de mener une action internationale appropriée à l'appui des efforts entrepris à l'échelon national et régional.

163. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1967* sera consacrée à l'examen des données d'expérience récentes en matière de développement et des problèmes qui se sont posés au cours de la première

Décennie du développement, de manière à dégager les enseignements qui sembleraient le plus en rapport avec les problèmes susceptibles de se poser dans les années 70. L'*Etude* sur 1968, qui sera publiée en 1969, portera principalement sur les objectifs de la deuxième Décennie du développement et leurs incidences sur les politiques économiques.

164. Dans la deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1967*, on analysera la situation économique en 1967 et on examinera également les perspectives qui s'ouvrent en 1968 dans les pays développés à économie de marché, dans les pays en voie de développement à économie de marché et dans les pays à économie planifiée. L'*Etude* passera également en revue les problèmes actuels liés à l'inflation et les incidences de cette dernière sur le développement économique.

165. Les deux parties sur l'*Etude sur l'économie mondiale, 1967* seront présentées au Conseil à sa session d'été de 1968.

Etudes sur les techniques et les problèmes de planification

166. Cette série d'études comprendra des exposés systématiques des méthodes et des moyens permettant une formulation et une mise en œuvre efficaces des plans. Les études examineront les problèmes particuliers que pose la planification du développement et elles auront un caractère nettement technique. Conformément à une demande formulée dans la résolution 1259 (XLIII) du Conseil économique et social, les deux premières livraisons de la série pourraient comprendre des études sur a) l'élaboration et l'exécution des plans annuels et b) le contrôle et l'évaluation de l'exécution des plans.

Revue de la planification du développement

167. Comme suite au vœu formulé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1259 (XLIII), l'objet de cette nouvelle publication périodique sera de fournir des renseignements pratiques au sujet de la planification et des projections relatives au développement à l'usage des planificateurs et des organes de décision des pays en voie de développement. La *Revue* contiendra des articles sur les politiques nationales et sur les aspects internationaux de la planification du développement ; elle contiendra également des observations sur les nouveaux plans de développement et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans dans divers pays, ainsi que de brèves descriptions des activités consacrées à la planification par l'ONU et les institutions spécialisées.

Financement du développement économique

168. Les travaux à ce titre comprennent la fourniture de renseignements mis à jour au sujet des mouvements

internationaux de capitaux à long terme et des donations officielles, le dernier rapport sur cette question ayant été présenté au Conseil économique et social à sa quarante-troisième session. Le prochain rapport de cette série sera considérablement élargi pour répondre à l'intérêt accru que portent le Conseil et l'Assemblée générale à cette question. Ce rapport traitera du problème des "mouvements inverses", des variations dans les modalités et les conditions auxquelles les ressources sont fournies aux pays en voie de développement, du degré de réalisation de divers objectifs en matière de transfert des ressources et des facteurs qui affectent la capacité des pays plus développés à fournir des ressources aux pays moins développés. Cette étude est entreprise comme suite à la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social et aux résolutions 2170 (XXI) et 2274 (XXII) de l'Assemblée générale.

Travaux préparatoires et service des sessions du Comité de la planification du développement

169. Le Comité de la planification du développement a été créé par le Conseil économique et social à sa quarantième session, comme suite à sa résolution 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965. Le Comité a été créé dans le but de permettre à ses membres de faire bénéficier de leur expérience en matière de planification du développement les activités entreprises par l'ONU en matière de planification et de projections. Jusqu'à présent, le Comité a tenu deux sessions; les rapports de ces sessions figurent dans les documents E/4207/Rev. 1 et E/4362.

170. La dernière session du Comité s'est tenue à Addis-Abéba, du 29 avril au 10 mai 1968. Lors de cette session, l'ordre du jour du Comité comprenait les grandes questions suivantes: 1) problèmes que pose la mise en œuvre des plans, en ce qui concerne particulièrement l'Afrique, et 2) élaboration de directives et de propositions pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Conformément au vœu

exprimé par le Comité, plusieurs documents de fond ont été préparés pour la session.

171. Les rapports du Comité au Conseil économique et social sur ses sessions à venir seront publiés en tant que documents du Conseil, mais les études techniques préparées pour les sessions du Comité par le Secrétariat, des membres du Comité et des consultants seront publiées séparément. Ces études contribueront à la diffusion de renseignements parmi les fonctionnaires chargés de la planification dans les pays en voie de développement.

Cycles d'études interrégionales sur la planification du développement et les projections économiques

172. Le troisième cycle d'études interrégional sur la planification du développement, qui devait initialement se tenir à Caracas en décembre 1967, a dû être différé du fait des dégâts causés récemment dans cette ville par un tremblement de terre. Le cycle d'études s'est tenu à Santiago (Chili) en mars 1968; on y a traité des politiques relatives à la mise en œuvre des plans, en ce qui concerne particulièrement l'Amérique latine. On envisage de tenir vers la fin de 1968 le quatrième cycle d'études de cette série consacrée à la planification du développement.

173. On envisage d'organiser vers la fin de 1968 un deuxième cycle d'études interrégional sur les projections économiques à long terme. Il sera consacré aux travaux de projection liés à l'élaboration d'un schéma préliminaire de la stratégie internationale du développement pour les années 70. Il est prévu, à titre provisoire, d'organiser deux cycles d'études en 1969, dont l'un consacré à la planification et l'autre aux projections.

Assistance alimentaire multilatérale

174. Demandée dans la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale, cette étude est entreprise en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-21

Projets	1968 Besoins couverts ^a				1969 Besoins à couvrir ^a			
	A	C	CIR, CTS	SG	A	C	CIR, CTS	SG
Décennie du développement	72 (96)	—	—	—	60 (156)	—	—	—
Etude sur l'économie mondiale	125	—	—	—	172	—	—	—
Etudes sur les techniques et les problèmes de planification ..	21 (24)	3	—	—	36 (24)	3	—	—
Revue de la planification du développement	24	3	—	—	24	3	—	—
Financement du développement économique	40	—	—	—	42	—	—	—
Travaux préparatoires et service des sessions du Comité de la planification du développement	76 (8)	12	—	—	84	12	—	—
Cycles d'études	12	—	—	—	6	—	—	—
Services consultatifs aux gouvernements	36	—	36	—	36	—	48	—
Assistance alimentaire multilatérale	18	—	—	—	—	—	—	—
Conséquences économiques et sociales du désarmement	12	—	—	—	—	—	—	—
Soutien des programmes de coopération technique	72	—	24	—	72	—	24	—
Formulation et administration des programmes	32	—	—	—	32	—	—	—
TOTAUX	540 (128)	18	60 ^b	444 ^c (24)	564 (180)	18	72	468 (24)

^a Les chiffres entre parenthèses représentent les mois de travail imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement.

^b Y compris 36 mois de travail de conseillers interrégionaux et 24 mois de travail de conseillers techniques spéciaux financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux.

^c Y compris 12 mois de travail financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux.

pour l'alimentation et l'agriculture et en consultation avec d'autres institutions intéressées. A sa quarante-troisième session, le Conseil économique et social a été saisi d'un rapport préliminaire. Dans le rapport qui sera présenté au Conseil à sa quarante-cinquième session, on passera en revue des faits intervenus plus récemment ainsi que certains aspects qui n'ont été mentionnés que brièvement dans le rapport préliminaire.

Conséquences économiques et sociales du désarmement

175. Dans le cadre de son mandat permanent en la matière, le Centre établira, à partir des réponses obtenues des gouvernements à un questionnaire qui doit être envoyé par le Secrétaire général, un rapport à ce sujet, qui sera présenté au Conseil à sa session d'été de 1968.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 166 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 133 800 dollars)

TABLEAU 3-A-22

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total I	II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		G-5	Autres classes	Total II
1969...	—	—	2	5	7	18	13	2	47	6	33	39
1968...	—	—	2	4	6	18	13	2	45	6	31	37

176. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 D-1, 1 P-5, 2 SG

Pour fournir au Centre les mois de travail nécessaires pour ces grandes activités de 1969 et, en particulier, ses travaux liés à la deuxième Décennie du développement, au financement du développement et à la planification du développement.

b) Reclassement de postes

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (33 000 dollars)

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel 15 000 dollars

iii) Groupes spéciaux d'experts..... 18 000 dollars

Trois réunions de cinq à six membres du Comité de la planification du développement, entre les sessions du Comité.

Division des ressources et des transports

PROGRAMME DE TRAVAIL

177. Les objectifs fondamentaux de la Division des ressources et des transports sont les suivants:

a) Promouvoir, en tenant compte tout particulièrement des programmes de développement des pays en voie de développement, i) la prospection, l'évaluation et la mise en valeur des ressources naturelles non agricoles; ii) le développement de la topographie et de la cartographie, et iii) le développement des transports et du tourisme;

b) Encourager la formation dans les domaines susmentionnés de fonctionnaires et de spécialistes des pays en voie de développement;

c) Stimuler et faciliter le transfert des techniques nouvelles et des connaissances scientifiques au profit des pays en voie de développement.

178. Les activités de la Division en vue de la réalisation de ses objectifs consistent notamment:

a) A effectuer des inventaires de ressources naturelles et des études économiques sur les ressources et les produits tirés des ressources, ainsi que sur les investissements, les besoins et la demande concernant les produits tirés des ressources;

b) A effectuer une étude sur l'état actuel de la connaissance des ressources minérales de la mer au-delà

du plateau continental et sur les techniques propres à leur exploitation;

c) A diriger et organiser la recherche appliquée dans les domaines techniques et économiques et diffuser les résultats dans des publications;

d) A fournir un appui fonctionnel à tous les programmes de coopération technique, ainsi qu'à ceux de l'Organisation des Nations Unies, du PNUD, du Programme alimentaire mondial et des fonds d'affectation spéciale, dans le domaine de la cartographie, de l'énergie, de la géologie, de l'hydrogéologie, des mines, du tourisme, des transports et des ressources hydrauliques;

e) A organiser des cycles d'études, des conférences et des bourses de perfectionnement dans les domaines susmentionnés;

f) A fournir des rapports périodiques et des rapports spéciaux sur certains sujets relevant de sa compétence au Conseil économique et social, au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, à l'Assemblée générale et, le cas échéant, à d'autres organes de l'ONU.

Cartographie

179. Parmi les grands projets de recherche à exécuter dans ce domaine en 1968 et 1969, la Division effectuera une étude sur la situation des cartes topographiques

mondiales, qui doit servir de référence de base pour l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les autres autorités s'occupant de l'assistance au développement économique et social. La Division terminera également la série intitulée *Carte du monde au millionième* qui est la seule série de cartes terrestres établie d'après des normes adoptées sur le plan international. Les volumes IX et X du bulletin *La Cartographie mondiale* seront établis et publiés en 1968 et 1969. En 1968, le deuxième cycle d'études régional des Nations Unies sur les techniques et le matériel de photogrammétrie aérienne sera organisé en collaboration avec la CEAEO; un cycle d'études sur les techniques de photogrammétrie et le premier cycle d'études interrégional des Nations Unies sur les levés hydrographiques seront organisés en 1969.

Energie

180. En 1968, la Division achèvera des études sur le raffinage du pétrole dans les pays en voie de développement, l'utilisation des carburants de qualité inférieure pour la production d'énergie et de chaleur, les utilisations à diverses fins de l'énergie marémotrice et les techniques de transport du gaz naturel. Elle devrait terminer en 1969 des études sur l'utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité dans les pays en voie de développement, la gestion des entreprises de production d'électricité et la mise en valeur des ressources en gaz naturel. En avril 1968 un cycle d'études interrégional sera organisé, qui aura pour thème l'administration des pétroles dans les pays en voie de développement, et en août-septembre 1968 on organisera un colloque sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources en schistes bitumineux. Des cycles d'études interrégionaux sur la production d'électricité au moyen de petites génératrices et sur l'énergie géothermique sont prévus pour 1969. C'est au cours de cette période que commenceront également les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui aura lieu en 1970 ou en 1971.

Géologie, hydrogéologie et mines

181. Le programme de recherche pour la période 1968-1969 comprend notamment des études sur les ressources de l'Afrique en eaux souterraines et des projets types concernant la mise en valeur des nappes d'eau souterraines, l'emmagasinement des eaux souterraines, les petites entreprises minières dans le contexte social et économique des pays en voie de développement et l'importance relative de certains minéraux en tant que sources de devises. Un cycle d'études interrégional sur l'hydrométallurgie, initialement envisagé pour 1968, est maintenant prévu pour 1969. On organisera en 1969 un autre cycle d'études interrégional sur les techniques et les aspects économiques de la mise en valeur des ressources en eaux souterraines. Des travaux préparatoires seront également entrepris pendant cette période en vue de cycles d'études interrégionaux sur l'économie minière et sur le rôle des pouvoirs publics dans la mise en valeur des ressources minérales, qui doivent se tenir en 1970.

Transports et tourisme

182. Le programme de recherche dans ces domaines sera essentiellement consacré en 1968 et 1969 à une série d'études sur le développement des transports dans les pays en voie de développement ainsi qu'à un bilan

des activités de recherche appliquée entreprises en matière de transports. En outre, la Division devrait terminer en 1968 une étude sur le mouvement international des marchandises transportées par containers et achever en 1969 des études sur les moyens de transport non classiques à l'intention des pays en voie de développement et sur la gestion des entreprises publiques de transports. Elle entreprendra également au cours de cette période une étude sur l'intensification du tourisme dans les pays en voie de développement, qui contiendra une analyse des problèmes connexes d'infrastructure, de l'investissement dans des installations de tourisme et de la création d'organismes de tourisme. Le huitième cycle d'études interrégional sur la formation en matière de ports et de transports maritimes, le dernier en date d'une série de cycles d'études organisés tous les ans pour fournir une assistance technique dans le domaine de la construction, de la gestion et de l'administration portuaires, sera organisé en 1968; le neuvième cycle d'études de cette série devrait avoir lieu en 1969. Deux autres cycles d'études interrégionaux sont prévus pour 1968 dont l'un portera sur l'intensification du tourisme dans les pays en voie de développement et l'autre sur les aspects économiques et techniques de la navigation fluviale. Des cycles d'études interrégionaux sur le cabotage et les services connexes et sur les routes de raccordement dans les pays en voie de développement sont actuellement envisagés pour 1969.

Ressources hydrauliques

183. L'une des attributions principales de la Division à cet égard est de servir de centre d'échange de renseignements dans le vaste domaine du dessalement des eaux. Une grande partie du programme de recherche dans ce domaine sera donc consacrée à une série d'études sur les divers aspects du dessalement des eaux ainsi qu'à la préparation d'un rapport annuel sur les données d'expérience sur le fonctionnement des installations de dessalement. Une autre série d'études sur l'aménagement et l'utilisation des ressources hydrauliques sera également entreprise en 1968 et 1969. En 1969, des cycles d'études interrégionaux sont prévus sur la planification et l'administration des ressources hydrauliques ainsi que sur l'organisation de la lutte contre les dommages causés par les inondations. Des travaux préparatoires seront également nécessaires pour le cycle d'études interrégional sur la régularisation des cours d'eau prévu pour 1970.

Projets intéressant plusieurs disciplines

184. Par sa résolution 1127 (XLI), le Conseil économique et social a constitué trois groupes d'experts chargés de fournir des conseils sur la proposition de la Division concernant un programme à long terme d'études de cinq ans en vue de la mise en valeur des ressources non agricoles. Par la suite, le Conseil a approuvé dans sa résolution 1218 (XLII) les grandes lignes du programme d'études qui a été formulé par les groupes d'experts, et par sa résolution 1287 (XLIII) du 18 décembre 1967, il a prié le Secrétaire général d'entreprendre les travaux préparatoires et de mettre au point une méthodologie générale pour l'évaluation des ressources minérales, hydrauliques et énergétiques dans les pays en voie de développement, et de procéder, après consultation avec les gouvernements et les commissions économiques régionales, à un choix préliminaire des pays où des études pourraient être entreprises. Les travaux se poursuivront dans le cadre de ce

mandat en 1968, et un rapport sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session.

185. Comme suite à la résolution 1112 (XL) du Conseil économique et social, que l'Assemblée générale a fait sienne et dont elle a élargi la portée dans sa résolution 2172 (XXI), un rapport a été établi sur l'état actuel de la connaissance des ressources de la mer (ressources minérales et alimentaires autres que le poisson) au-delà du plateau continental et sur les techniques propres à leur exploitation. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux a été soumis au Conseil à sa quarante-quatrième session et le rapport, ainsi que les renseignements sur les activités dans le domaine des sciences et des techniques de la mer, sera présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session.

186. Lors de sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale a créé, par sa résolution 2340 (XXII), un comité spécial chargé d'étudier la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité. L'Assemblée générale a demandé que les études mentionnées au paragraphe précédent soient communiquées au Comité spécial, de même que la documentation pertinente que pourraient fournir les institutions spécialisées et d'autres organismes intergouvernementaux.

Appui aux activités de coopération technique et autres activités opérationnelles

187. Les activités de la Division des ressources et des transports consistent essentiellement à fournir un appui fonctionnel aux programmes de coopération technique et à d'autres activités opérationnelles. Environ 40 p. 100 de toutes les activités de coopération technique dont l'Organisation des Nations Unies est chargée relèvent du domaine de compétence de la Division. Celle-ci fournit des services d'appui aux experts, supervise les programmes de bourses d'études, examine et évalue les activités sur le terrain et les rapports finaux, prépare les descriptions d'emploi et procède à l'évaluation des boursiers et de leurs rapports. La Division s'occupe également de l'évaluation technique des projets qui doivent être financés par le Programme alimentaire mondial et par le Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental. Pour l'exécution de ces fonctions, le personnel de la Division est aidé par un nombre appréciable de conseillers techniques spéciaux dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial ainsi que par plusieurs experts du dessalement des eaux dont les services sont financés par des fonds d'affectation spéciale fournis par un gouvernement intéressé. La Division bénéficie également des services de plusieurs conseillers interrégionaux spécialisés dans des domaines qui relèvent de sa compétence.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-23

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CIR, CTS	SG	A	C	CIR, CTS	SG
Cartographie	22	5	—	—	21	6	—	—
Energie	40	18	6	—	40	20	8	—
Géologie, hydrogéologie et mines	36	16	7	—	39	20	17	—
Transports	59	—	6	—	56	10	5	—
Ressources hydrauliques	34	24	16	—	37	20	14	—
Projets intéressant plusieurs disciplines	84	16	12	—	99	14	12	—
Appui aux activités de coopération technique et autres activités opérationnelles	203	—	272	—	221	—	386	—
Formulation et gestion du programme	21	—	—	—	21	—	—	—
TOTAUX	499^a	79	319^b	444^c	534	90	442	456^d

^a Y compris 14 mois de travail de fonctionnaire dont le coût est imputé sur les crédits correspondant aux postes encore vacants.

^b Y compris 40 mois de travail de conseiller interrégional, 18 mois de travail d'expert du dessalement des eaux dont le coût est imputé sur des fonds d'affectation spéciale et 261 mois de travail de conseiller technique spécial dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial.

^c Y compris 12 mois de travail de fonctionnaire dont le coût est imputé sur les crédits correspondant au personnel temporaire, 12 mois de travail de fonctionnaire pour les services de secrétariat fournis aux conseillers interrégionaux et 130 mois de travail de fonctionnaire dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial.

^d Y compris 144 mois de travail de fonctionnaire dont le coût est imputé sur des fonds extra-budgétaires.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 044 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (919 200 dollars)

TABLEAU 3-A-24

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969...	—	—	1	5	7	12	11	9	45	3	23	26
1968...	—	—	1	5	5	10	11	9	41	3	21	24

188. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) *Postes nouveaux*

2 P-5, 2 P-4, 2 SG

Pour renforcer la Division et la doter du personnel organique et d'appui dont elle a besoin pour faire face à son programme de travail en 1969. La classe des postes demandés a été déterminée avec le souci de maintenir un équilibre approprié entre les différentes classes des postes de la Division.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

*Article III. Autre personnel temporaire
(125 000 dollars)*

- ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 80 000 dollars
- iii) *Groupes spéciaux d'experts* 45 000 dollars

a) Groupe spécial d'experts sur les aspects économiques du transport de l'eau: composé de six membres qui doivent se réunir au Siège pendant deux semaines;

b) Groupe spécial d'experts sur les critères économiques à utiliser pour les projets de mise en valeur des ressources hydrauliques et leur évaluation: composé de cinq membres qui doivent se réunir au Siège pendant une semaine;

c) Groupe spécial d'experts sur la programmation du développement des transports: composé de six membres qui doivent se réunir au Siège pendant deux semaines;

d) Groupe spécial d'experts sur les petites centrales électriques: composé de cinq membres qui doivent se réunir au Siège pendant deux semaines;

e) Groupe spécial de travail sur les aspects économiques des minéraux métalliques: composé de cinq membres qui doivent se réunir au Siège pendant deux semaines.

Commissaire au développement social et à l'habitation

Cabinet du Commissaire

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (67 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (67 600 dollars)

TABLEAU 3-A-25

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969...	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2
1968...	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2

Division du développement social

PROGRAMME DE TRAVAIL

Politique sociale et recherche sociale

189. Par ses activités dans ce domaine la Division s'efforce de fournir à la Commission du développement social, au Conseil économique et social, à l'Assemblée générale, à d'autres organes directeurs et aux institutions spécialisées les données concrètes et analytiques nécessaires à l'élaboration d'une politique internationale dans le domaine social. En 1968, elle achèvera les travaux relatifs au projet de déclaration sur le développement social que la Commission du développement social doit présenter à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session. Elle commencera en 1968 et poursuivra jusqu'à la fin de 1969 les travaux relatifs au *Rapport sur la situation sociale dans le monde* en 1970, qui traitera des principales tendances et de l'évolution depuis 1965 des conditions sociales et des programmes sociaux et que la Commission du développement social examinera en 1970. Pendant la même période, elle établira aussi un rapport spécial sur les politiques et les programmes d'action en faveur de l'enfance et de

la jeunesse que la Commission examinera en 1970. Un projet dont la Division s'occupe de façon suivie dans ce domaine est la publication semestrielle de la *Revue internationale de développement social* destinée aux milieux dirigeants et aux fonctionnaires qui s'occupent du développement social.

Planification sociale

190. Les activités de la Division dans le domaine de la planification sociale tendent à encourager les efforts des pays en voie de développement pour concevoir leurs programmes sociaux sous l'angle de la planification du développement et pour mieux intégrer les plans concernant le secteur social aux plans nationaux de développement. En 1968 et 1969, la Division entreprendra des études sur la planification sociale en général et sur les instruments et méthodes à utiliser dans ce domaine et elle organisera des cours pour assurer la formation de planificateurs du développement social. Elle fera également des études sur des problèmes particuliers de la planification sociale tels que les implications de la distribution du revenu pour la politique sociale et les aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation.

Réforme sociale et changements institutionnels

191. Dans ce domaine, la Division s'attache surtout à la réforme agraire. En collaboration avec les institutions spécialisées, elle poursuivra en 1968 et 1969 les travaux relatifs au *Cinquième rapport sur les progrès de la réforme agraire*, qui traite de la réforme agraire et du développement équilibré, des relations entre zones urbaines et régions rurales, du mouvement et de la répartition de la population ainsi que de la participation populaire à la réforme agraire. Dans les activités opérationnelles, une place de plus en plus large est faite à l'assistance concernant les aspects sociaux de la réforme agraire et les questions connexes de la réforme des institutions.

Mobilisation et mise en valeur des ressources humaines

192. Dans le programme de la Décennie du développement, un rang élevé de priorité est accordé aux efforts tendant à intéresser les populations aux tâches du développement national et à faire participer de larges groupes sociaux à l'exécution de ces tâches. Dans ses activités concernant la mise en valeur des ressources humaines, la Division met l'accent sur la définition de la politique à suivre, les méthodes d'organisation et la création d'institutions permettant de mobiliser les ressources humaines. C'est ainsi qu'en 1968 et 1969, comme suite au rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil économique et social, à sa quarante-troisième session, sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines, la Division entreprendra des études et des activités opérationnelles complémentaires qui permettront de mieux intégrer les considérations relatives aux ressources humaines dans les plans nationaux, régionaux et locaux de développement. Pour ce qui est de l'aspect de ces efforts qui concerne le développement communautaire, un groupe d'experts sera convoqué en 1968 pour faire le point des tendances récentes dans les pays en voie de développement; le rapport du groupe sera publié en 1969. La Division entreprendra alors des études sur les aspects économiques du développement communautaire et sur le rôle des femmes et de la jeunesse dans le développement communautaire. En 1968, de concert avec l'OIT, elle organisera une réunion interrégionale sur les politiques et programmes concernant la jeunesse qui visent à favoriser le développement; en 1969, un rapport complémentaire sera établi. La création, à l'échelon local, d'institutions tendant à inciter la population à participer à l'édification de la nation fait l'objet d'une autre étude que la Division doit poursuivre en 1968 et terminer en 1969.

Programmes de protection sociale en faveur des familles, des collectivités et des groupes spéciaux, notamment réadaptation des handicapés

193. Les activités de la Division dans ce domaine sont axées sur les programmes de grande envergure qui permettent effectivement d'élever le niveau de vie familial, sur l'amélioration des méthodes de planification dans le secteur de la protection sociale et sur la responsabilité qu'a l'Etat de veiller à ce que les services de protection sociale voulus, publics ou non, soient fournis et à ce que des ressources suffisantes à cette fin soient dégagées dans le cadre du développement national. Le rôle des programmes de protection sociale dans le développement national sera la principale question étudiée par la Conférence des ministres chargés de la

protection sociale que l'ONU doit organiser en 1968. Parmi les études en la matière que la Division doit entreprendre en 1968 et terminer en 1969, il y a lieu de mentionner une étude sur les services de protection sociale dans l'industrie, une étude sur la planification de la protection sociale et la *Cinquième enquête internationale sur la formation en vue du service social*. D'autres études et publications relatives à la réadaptation des handicapés seront également entreprises. En 1968, un cycle d'études sera organisé sur les normes à observer pour la formation des prothésistes et, en 1969, une réunion interrégionale sera organisée sur la formation à donner aux travailleurs sociaux pour qu'ils participent à la planification du développement.

Prévention du crime et de la délinquance et lutte à mener dans ces deux domaines (défense sociale)

194. Les activités de la Division dans ce domaine portent essentiellement sur les programmes de prévention de la criminalité adulte et de la délinquance juvénile et la lutte à mener dans ces deux domaines dans le contexte du développement national, sur l'évaluation des besoins en main-d'œuvre et de la rentabilité des méthodes de formation et sur les efforts tendant à faire participer le plus possible le public à la prévention de la criminalité et à la lutte contre la criminalité. A ces fins, le Groupe consultatif des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants tiendra sa deuxième session en 1968, qui sera suivie, au début de 1969, d'une session du Comité consultatif d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants et, au milieu de 1969, de la réunion d'un Groupe spécial d'experts de la prévention de la délinquance dans le contexte de la planification du développement national. Ces activités font partie des importants travaux préparatoires (y compris les études que la Division doit entreprendre en 1968 et 1969) du quatrième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui doit se tenir en 1970. Les activités permanentes de la Division dans ce domaine comprennent la préparation et la publication de la *Revue internationale de politique criminelle* et l'appui qu'elle apporte quant au fond à l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale, à Rome, qui est financé par le Fonds des Nations Unies pour la défense sociale.

Appui apporté aux opérations de coopération technique et autres activités opérationnelles

195. Une part importante des activités de la Division consiste à appuyer les opérations de coopération technique et autres activités opérationnelles. Cet appui prend la forme de l'aide apportée pour les questions de fond aux experts de l'assistance technique, aux cycles et groupes d'études et celle de l'étude technique des demandes concernant des projets qui seront financés au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU ou du Programme de développement des Nations Unies. En outre, conformément à la résolution 731 H (XXVII) du Conseil économique et social, la Division du développement social, de concert avec le FISE, aide les gouvernements à élaborer et exécuter des programmes nationaux de protection de la famille, de la jeunesse et de l'enfance. En particulier, la Division du développement social (de même que le personnel des commissions régionales qui s'occupe du développement social) évalue sur le plan technique et appuie quant au fond, à ses propres frais, les projets d'aide

matérielle du FISE qui sont liés, dans la plupart des cas, à l'échelon national, à des services consultatifs fournis par l'ONU au titre de son programme ordinaire d'assistance technique. De plus, la Division a préparé

ou prépare, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, une cinquantaine de projets dans le domaine social, représentant approximativement 60 millions de dollars d'aide alimentaire.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-26

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	P	C	CIR	SG	P	C	CIR	SG
Politique sociale et recherche sociale	68	12	—	—	60	5	—	—
Planification sociale	50	12	—	—	54	39	—	—
Réformes sociales et changements institutionnels, y compris la réforme agraire	18	6	—	—	14	4	—	—
Mobilisation et mise en valeur des ressources humaines	35	—	—	—	37	—	—	—
Programmes de protection sociale en faveur des familles, des collectivités et des groupes spéciaux, y compris la réadaptation des handicapés	53	13	—	—	50	16	—	—
Prévention du crime et de la délinquance et lutte à mener dans ces deux domaines (défense sociale)	72	1	—	—	102	14	—	—
Appui aux opérations de coopération technique et autres activités opérationnelles	173	—	36	—	179	—	72	—
Formulation et gestion des programmes, y compris leur coordination	66	10	—	—	78	—	—	—
Liaison et administration	23	—	—	—	23	—	—	—
TOTAUX	558 ^a	54	36	321 ^b	597	78	72	336

^a Y compris 12 mois de travail financés par l'ONUDI et 24 mois de travail financés grâce aux économies réalisées du fait des vacances de postes.

^b Y compris 12 mois de travail au titre de l'assistance fournie aux conseillers interrégionaux pour les travaux de secrétariat et 9 mois de travail financés à l'aide des crédits prévus pour le personnel temporaire.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 067 500 dollars)

Article premier. Postes permanents (974 500 dollars)

TABLEAU 3-A-27

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969...	—	—	1	2	9	18	12	7	49	1	27	28
1968...	—	—	1	1	7	16	11	7	43	1	24	25

196. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 D-1

Pour renforcer le Cabinet du Directeur.

1 P-5

Pour transformer en poste permanent le poste d'économiste hors classe au Cabinet du Directeur, actuellement occupé par un fonctionnaire détaché par l'ONUDI.

1 P-5, 1 P-4

Pour le Chef de la Section des études sociales et pour renforcer cette section en la dotant d'un poste d'administrateur de 1^{re} classe (P-4) de plus.

1 P-4

Pour renforcer la Section de la planification sociale.

1 P-3

Pour créer à la Section des services de protection sociale un poste pour l'étude technique des projets du FISE.

3 SG

Pour fournir le personnel de secrétariat requis pour les postes supplémentaires d'administrateur.

b) Reclassement de postes

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (93 000 dollars)

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel 58 000 dollars

iii) Groupes spéciaux d'experts 35 000 dollars

a) Réunion internationale d'experts sur la formation du personnel de protection sociale en vue de sa participation à la planification du développement: 12 participants se réuniront à Genève pendant deux semaines;

b) Comité consultatif d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants: se réuniront à New York, à Rome ou à Tokyo;

c) Groupe spécial d'experts en matière de prévention de la délinquance dans le contexte de la planification du développement national: cette réunion, remise depuis 1967, aura lieu à Rome en 1969.

Division de la population

PROGRAMME DE TRAVAIL

197. Le programme de travail de la Division de la population pour 1968 et 1969, présenté ci-après, correspond essentiellement à celui qui a été approuvé pour la même période par la Commission de la population à sa quatorzième session, en octobre-novembre 1967, regroupé par grands domaines d'activité reconnus et indiquant les besoins estimatifs en personnel. Aucun crédit n'a été prévu dans ce programme de travail au titre des activités opérationnelles élargies qui doivent être entreprises dans le domaine de la population avec l'appui financier du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques.

198. Il est nécessairement quelque peu arbitraire de séparer les activités de la Division qui donnent lieu à diverses études de celles qui portent sur l'appui aux programmes de coopération technique, la fourniture de services aux organes directeurs ou l'élaboration et l'administration des programmes généraux. Toutefois, on peut estimer qu'environ un cinquième du personnel affecté aux cinq grands domaines d'études énumérés ci-après s'occupe de l'appui aux activités de coopération technique et d'autres activités opérationnelles, en ce sens que ces projets d'études fournissent le cadre général dans lequel sont conçues un grand nombre d'activités de coopération technique entreprises dans le domaine de la population. En outre, de nombreuses études comprennent la documentation destinée aux comités techniques, aux groupes spéciaux et aux cycles d'études organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Fécondité et planification de la famille

199. Le programme de travail à long terme dans le domaine de la population porte notamment sur l'élargissement et l'intensification des activités de recherche relatives à la fécondité humaine, à ses variations et aux facteurs qui agissent sur elles, en particulier dans les pays en voie de développement. Un rapport sera établi dans le courant de 1968 sur les mesures nationales d'ordre économique, social ou autre (y compris les politiques de planification de la famille) qui agissent sur la croissance de la population; en 1969, la Division publiera un condensé de caractère non technique de ce rapport. En 1968 et 1969, la Division effectuera une étude intérimaire des niveaux, des tendances et des variations de la fécondité et des facteurs qui agissent sur eux; au cours du second semestre de 1969, elle établira un condensé de caractère non technique de cette étude. Pour 1969, on envisage également une

étude sur la fécondité différentielle dans ses rapports avec l'instruction, la santé publique et d'autres facteurs sociaux, économiques ou se rapportant au milieu.

Mortalité et morbidité

200. Au cours des deux années à venir, la priorité sera accordée dans ce domaine aux études sur la mortalité infantile et ses divers éléments, notamment dans les pays en voie de développement, et aux études sur le terrain visant à obtenir des données de base pour l'analyse de la mortalité et de la morbidité. Un comité spécial d'experts sur l'élaboration de programmes en matière de mortalité doit se réunir en 1968 pour fournir des directives aux activités que l'ONU entreprendra dans ce domaine; en 1969, on commencera une enquête sur les niveaux et les tendances de la mortalité infantile dans les régions développées et en voie de développement.

Migration interne et urbanisation

201. La priorité dans ce domaine sera accordée en 1968-1969 à l'étude des différences de fertilité, de mortalité et de structure par âge, entre populations urbaines et populations rurales ainsi qu'à l'étude des phénomènes économiques et sociaux qui sont liés à l'urbanisation et à la migration interne. En 1968, un rapport sur l'enquête relative à la croissance démographique urbaine et rurale de 1920 à 1980 ainsi qu'un manuel sur la distribution de la population et la migration interne seront achevés. Un rapport sur la structure et la dynamique des populations urbaines et rurales, considérées spécialement du point de vue des différences dans les caractéristiques suivantes: sexe, âge, état matrimonial, fécondité, mortalité et migration, sera commencé en 1968, poursuivi en 1969 et présenté à la quinzième session de la Commission de la population. Des travaux techniques devront également être entrepris en 1969 à l'intention du cycle d'études inter-régional sur la croissance urbaine et le peuplement qui se réunira cette même année.

Aspects démographiques du développement économique et social

202. On prévoit en 1968 l'achèvement de la publication des actes du Congrès mondial de la population, tenu en 1965, et d'un manuel sur les méthodes d'analyse des données des recensements portant sur les activités de la population. Des services d'appui technique seront également nécessaires pour le cycle d'études inter-régional sur l'utilisation des données et des études démographiques pour la planification du développement, qui se réunira en 1968. En 1968-1969, la Division compte achever la révision de l'étude intitulée *Causes et conséquences de l'évolution démographique*; il sera alors possible d'entreprendre une étude des rapports d'interdépendance entre les facteurs démographiques et les facteurs économiques et sociaux, du point de vue des tendances de la fécondité et de la mortalité. Un Comité spécial d'experts des programmes intéressant les aspects démographiques du développement social et un groupe de travail technique chargé d'étudier les aspects démographiques de la main-d'œuvre doivent se réunir en 1969.

Estimations et projections

203. Ce secteur d'activité absorbe une grande partie des travaux de la Division et porte sur les estimations

et les projections dont ont besoin non seulement la Division elle-même, mais aussi d'autres services de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment en ce qui concerne la Décennie du développement et la mise en valeur des ressources humaines, domaine qui retient de plus en plus l'attention. En 1968, la Division achèvera des manuels sur les méthodes de projection de la population active (en collaboration avec l'OIT) et sur les méthodes de projection des ménages et des familles. Les travaux seront également achevés en ce qui concerne l'évaluation et l'estimation des données requises pour les projections sur la population active, la population urbaine et rurale et les ménages. Les projets qui seront poursuivis en 1968 et 1969 portent sur les domaines suivants : fourniture d'évaluations démographiques, de projections et d'autres renseignements et études démographiques à l'intention des gouvernements, des services de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et du grand public ; évaluation et préparation d'estimations des données concernant la structure par âge et par sexe de la population, et la fécondité, la mortalité et les migrations internationales ; établissement de projections, jusqu'en 1985, par année d'âge et par sexe, pour l'ensemble du monde et pour les régions, ainsi que pour les pays qui ne possèdent pas de telles projections ; établissement de projections de la population active, jusqu'en 1980, selon le sexe et l'âge, pour

l'ensemble du monde, les régions et, le cas échéant, les pays ; étude de la définition et de la méthodologie des projections de la population urbaine et rurale, en vue de la préparation de projections de la population urbaine et rurale après 1969 ; préparation d'un manuel sur les méthodes de projection de la population urbaine et rurale. En 1969, on commencera à préparer des modèles régionaux, par âge, des taux spécifiques de fécondité et à mettre à jour les tables de mortalité des Nations Unies, ainsi qu'à établir les projections du nombre total de ménages, pour l'ensemble du monde et pour les régions.

Appui aux programmes de coopération technique

204. Outre les travaux techniques concernant l'appui fourni aux activités de coopération technique et autres activités opérationnelles dont il a été question plus haut, la Division de la population s'occupe de la programmation et de la coordination de projets régionaux et nationaux et de projets entrepris en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies ; elle coordonne également les activités des organes démographiques régionaux et celles qui sont entreprises dans le cadre des programmes de coopération technique. En outre, la Division s'occupe de l'établissement et de la mise au point d'un mécanisme de programmation pour aider les gouvernements à élaborer des projets nationaux dans le domaine démographique.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-28

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CIR	SG	A	C	CIR	SG
Fécondité et planification de la famille	18	—	—	—	32	12	—	—
Mortalité et morbidité	5	6	—	—	4	—	—	—
Migration interne et urbanisation	38	—	—	—	68	—	—	—
Aspects démographiques du développement économique et social	73	12	—	—	23	16	—	—
Estimations et projections	73	2	—	—	90	2	—	—
Appui aux programmes de coopération technique	30	—	4	—	40	—	4	—
Elaboration et administration des programmes	16	—	—	—	21	—	—	—
Participation aux réunions et fourniture des services y relatifs	11	—	—	—	46	10	—	—
TOTAUX	264	20	4	176 ^a	324	40	4	240

^a Y compris 20 mois de travail dont le coût est imputé sur les fonds consacrés au personnel temporaire.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (596 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (553 600 dollars)

TABLEAU 3-A-29

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969...	—	—	1	1	5	8	8	4	27	2	18	20
1968...	—	—	1	1	4	5	7	4	22	2	11	13

205. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969 :

a) *Postes nouveaux*

1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 7 SG

L'élargissement du programme démographique de l'Organisation des Nations Unies a été recommandé par la Commission de la population et approuvé par le Conseil économique et social en 1965 [résolution 1084 (XXXIX) du Conseil]. Jusqu'à présent, on n'a pu assurer que 60 p. 100 de l'augmentation des effectifs nécessaires pour l'exécution complète du programme. Les nouveaux postes d'administrateur permettraient de porter l'effectif organique de la Division au niveau recommandé en 1965 et d'assurer les mois de travail supplémentaires qu'exigent les besoins indiqués au tableau 3-A-28. Les sept nouveaux postes d'agent des services généraux permettraient d'établir un meilleur équilibre entre le nombre d'administrateurs et le nombre d'agents des services généraux et d'utiliser ainsi de façon plus efficace les services des administrateurs.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (43 000 dollars)

- ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 33 000 dollars
- iii) *Groupes spéciaux d'experts* 10 000 dollars

Comité spécial d'experts des programmes intéressant les aspects démographiques du développement social : 12 membres qui se réuniront au Siège pendant cinq jours.

Centre de l'habitation, de la construction et de la planification

PROGRAMME DE TRAVAIL

Logement et installations collectives

206. Les activités du Centre dans ce domaine comprennent la fourniture de conseils et d'assistance en ce qui concerne la politique et la programmation en matière de logement, les aspects sociaux du logement, les méthodes d'établissement et de mise en œuvre des programmes visant à fournir des habitations à bon marché — y compris ceux concernant les colonies de quatters et les zones rurales — et les incidences financières, administratives et juridiques des programmes de logement et des programmes connexes. En 1968, le troisième d'une série de groupes consultatifs d'experts dans le domaine du financement du logement se réunira pour examiner la situation en matière de financement du logement dans les pays socialistes. Une réunion d'un groupe d'experts chargé d'évaluer les propositions des trois groupes consultatifs suivra en 1969. Un rapport général sur le financement du logement, contenant des recommandations précises sur les mesures à prendre, sera établi en 1968 et en 1969, et sera présenté au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification à sa sixième session, en 1969. Également en 1968 et 1969, un certain nombre d'études régionales sur les politiques et règlements actuels, les méthodes de programmation et les besoins institutionnels en matière de logement, de construction et de planification seront établies en collaboration avec les commissions économiques régionales. Un groupe d'experts sur la gestion du logement en Amérique latine se réunira en 1968, et en 1969 un cycle d'études interrégional sur les aspects financiers de l'habitation et de l'aménagement des zones urbaines sera organisé.

Matériaux et techniques de construction

207. Dans ce domaine, le Centre s'occupe surtout de diffuser des connaissances concernant la construction et l'établissement de plans de bâtiments ; d'améliorer les méthodes et les matériaux de construction, notamment en vue de réduire les coûts de construction ; d'encourager l'utilisation des matériaux locaux ; d'améliorer les réalisations et les méthodes de travail de l'industrie de la construction ; et de la recherche sur des problèmes régionaux de construction liés aux catastrophes naturelles. A cette fin, des études sur l'organisation des opérations de construction en Asie et en Extrême-Orient, l'utilisation du chaume dans la construction, la situation et les tendances actuelles de la construction en Amérique latine et l'utilisation d'éléments de maçonnerie préfabriqués dans la construction de locaux d'habitation, seront entreprises en 1968. En 1969, le Centre lancera des études sur les coûts de construction en Amérique centrale, l'utilisation pratique des outils de construction en vue d'augmenter la productivité du bâtiment et l'utilisation des liants dans les pays en voie de développement. En outre, en 1968, le Centre organisera un atelier interrégional sur les mesures d'organisation et les mesures techniques propres à augmenter la productivité dans les industries du bâtiment et des matériaux de construction, ainsi qu'un cycle d'études régional sur l'industrialisation de la construction de logements en Asie et en Extrême-Orient.

Urbanisme et planification régionale

208. Le Centre s'occupe du développement et de l'amélioration des institutions nationales, régionales et locales et des méthodes utilisées pour résoudre les problèmes concernant la planification physique du développement urbain et régional. La mise au point d'un programme de recherche et de formation sur le développement régional est une des principales activités du Centre dans ce domaine. En 1968 et 1969, les études régionales se poursuivront, et finalement un rapport général sur les politiques suivies dans le monde entier en matière d'aménagement urbain et d'utilisation des terres sera établi. Les commissions économiques régionales participeront à la réalisation de ce projet. Un cycle d'études sur les techniques de planification physique appliquées à la construction de villes nouvelles, qui sera complété par un voyage d'étude, est prévu pour 1968. En 1969, un cycle d'études sur la formation en matière d'urbanisme et de planification régionale en Afrique sera organisé, ainsi qu'un cycle d'études interrégional sur la planification physique appliquée à l'aménagement urbain, régional et national.

Documentation et information

209. Les activités du Centre dans ce domaine comprennent le rassemblement, l'évaluation, le classement et la diffusion systématiques de données et de documentation qui doivent être utilisées par le Centre. En outre, une documentation relative aux questions de formation et d'information est fournie au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, aux groupes d'étude qui peuvent être constitués, et aux institutions, organismes et particuliers qui en font la demande. Parmi les autres activités entreprises dans ce domaine, on peut citer la coordination et la coopération avec d'autres organisations et institutions ayant des intérêts analogues, et la fourniture de conseils et d'assistance pour la

recherche, l'information et la documentation dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification.

210. Les travaux liés à la création de l'Institut de documentation des Nations Unies pour l'habitation, la construction et la planification proposé rentrent aussi sous cette rubrique. Conformément aux décisions adoptées par le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et par le Conseil économique et social, cet Institut, qui doit être créé à New Delhi, sera financé par des contributions volontaires des Etats Membres et d'autres contributions. Les services du Centre fourniront les conseils et l'assistance nécessaires pour la création de l'Institut.

211. En 1968, le Centre collaborera avec le Bureau international du Travail à l'élaboration d'une étude que doit entreprendre ce dernier sur la formation de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification. Cette étude indiquera la voie à suivre dans l'avenir pour remédier à l'insuffisance actuelle de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine. Toujours dans le cadre de la coopération avec le BIT, le Centre participera à l'établissement d'un rapport qui s'intitulera "Etude mondiale sur l'habitation" et qui sera publié comme suite à la résolution 2036 (XX) de l'Assemblée générale. Ce rapport, qui paraîtra en 1973, sera le premier d'une série de rapports quinquennaux. En 1969, on établira un document général rendant compte des programmes internationaux dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification et indiquant l'assistance fournie par les institutions qui financent des activités dans ce domaine et le montant de leurs dépenses. La situation en ce qui concerne les fonds dépensés pour la mise en œuvre de ces programmes internationaux fera l'objet d'un examen constant de la part du Centre.

Soutien des activités de coopération technique et autres activités opérationnelles

212. Une partie importante des activités du Centre consiste à fournir un appui aux activités de coopération technique. Cet appui prend la forme de services techniques fournis aux experts d'assistance technique, pour

les cycles d'études, les voyages d'étude, les conférences, les missions et les projets pilotes, et comprend aussi l'examen technique des besoins à couvrir pour les projets qui doivent être financés au titre du programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement. Le personnel du Centre effectue également des missions consultatives de courte durée à la demande des gouvernements des pays en voie de développement. En outre, le Centre fournit des conseils pour la mise au point de projets qui doivent être financés et exécutés dans le cadre du Programme alimentaire mondial. Pour répondre aux vœux du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et du Conseil économique et social, le Centre fournit des services consultatifs dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification, afin d'assurer la liaison entre les programmes d'assistance technique, de préinvestissement, de financement et de développement des organismes internationaux et nationaux à l'œuvre dans ce domaine.

Elaboration et administration du programme

213. Outre le contrôle et la gestion des activités organiques du Centre et l'élaboration des politiques générales, le Cabinet du Directeur du Centre assume la responsabilité de la mise en œuvre de certains projets interdisciplinaires. En particulier, pour donner suite à la résolution 1224 (XLII) du Conseil économique et social, il poursuivra en 1968 et 1969 ses efforts pour aider les pays à mettre au point des programmes pilotes régionaux de caractère pratique visant à améliorer les conditions de vie dans les colonies de squatters ou dans les taudis des zones urbaines et rurales. Ces activités impliquent des consultations avec les gouvernements intéressés afin d'obtenir un appui financier et technique pour les projets pilotes de démonstration que le Centre pourra entreprendre. Le Centre s'occupera également du programme envisagé pour encourager l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification, ce qui nécessitera l'établissement d'un programme mondial visant à attirer l'attention du public sur les besoins de ce secteur et à mobiliser les efforts en vue d'y faire face.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-30

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CIR, CTS	SG	A	C	CIR, CTS	SG
Logement et installations collectives	41	8	—	—	56	18	—	—
Matériaux et techniques de construction	31	4	—	—	30	6	—	—
Urbanisme et planification régionale	32	4	—	—	45	10	—	—
Documentation et information	37	1	—	—	48	8	—	—
Soutien des activités de coopération technique et autres activités opérationnelles	90	—	78	—	116	—	96	—
Elaboration et administration du programme	45	4	—	—	60	13	—	—
TOTAUX	276 ^a	21	78 ^b	228 ^c	355	55 ^d	96	252 ^e

^a Dont 24 mois de travail imputés sur les dépenses au titre du personnel temporaire.

^b Dont 36 mois de travail de conseillers techniques spéciaux financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux et 42 mois de travail de conseillers interrégionaux.

^c Dont 36 mois de travail imputés sur les dépenses au titre du personnel temporaire, 12 mois de travail pour la fourniture de services de secrétariat aux conseillers interrégionaux et 24 mois de travail financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux.

^d Dont 12 mois de travail qui doivent être financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut de documentation des Nations Unies pour l'habitation, la construction et la planification.

^e On suppose que 24 mois de travail seront financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux et que 12 mois de travail seront fournis au titre de services de secrétariat aux conseillers interrégionaux.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (610 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (562 000 dollars)

TABLEAU 3-A-31

Catégories et classes												
I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux			
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
1969...	—	—	1	2	6	7	8	5	29	3	15	18
1968...	—	—	1	1	4	5	7	3	21	3	10	13

214. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969 :

a) Postes nouveaux

1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1, 5 SG

Pour renforcer les services organiques et d'appui de manière à pouvoir faire face aux tâches du Centre. On demande des postes des classes indiquées pour assurer une structure adéquate des services du Centre.

b) Reclassement de postes

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (48 000 dollars)

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel 36 000 dollars

iii) Groupes spéciaux d'experts 12 000 dollars

Groupe spécial d'experts sur le financement du logement et de l'aménagement urbain : doit se réunir au Siège pendant une semaine.

Commissaire à la coopération technique

215. Le Commissaire à la coopération technique fournit, par l'intermédiaire du Bureau de la coopération technique, les services nécessaires pour la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation périodique de toutes les activités opérationnelles entreprises par l'Organisation des Nations Unies. Celles-ci comprennent des activités au titre du programme ordinaire d'assistance technique, de l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'élément Fonds spécial du PNUD, ainsi que des programmes ou projets particuliers au titre de fonds d'affectation spéciale financés par les gouvernements bénéficiaires, des gouvernements donateurs, des organisations non gouvernementales, etc. En outre, le Bureau exécute les tâches incombant à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme alimentaire mondial et assure la mise en œuvre de la résolution 2034 (XX) de l'Assemblée générale relative à l'assistance en cas de catastrophe naturelle.

216. Comme il était prévu dans le projet de budget pour l'exercice 1968, le Bureau de la coopération technique a été réorganisé en 1967 et 1968.

217. Les effets de cette réorganisation peuvent se résumer comme suit :

a) Les services distincts qui existaient précédemment — la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT) et le Service chargé des opérations du Fonds spécial (SOFS) — ont été supprimés et remplacés par le Bureau de la coopération technique. Les tâches qui incombaient précédemment aux directeurs des deux services reviennent au Commissaire associé à la coopération technique, qui remplit aussi les fonctions de Directeur du Bureau de la coopération technique, avec l'aide d'un Directeur adjoint principal.

b) Pour l'ensemble des activités d'assistance technique et du Fonds spécial, quatre Directeurs adjoints ont

été nommés, qui sont chargés respectivement de la programmation, des opérations, des bourses d'études et de la formation et de la gestion financière et administrative.

c) Les quatre sections géographiques de la DOAT, qui auparavant s'occupaient exclusivement de l'assistance technique, et les trois sections fonctionnelles du SOFS, qui auparavant s'occupaient exclusivement des opérations du Fonds spécial, ont été regroupées pour constituer quatre sections correspondant à des zones géographiques et s'occupant à la fois des opérations d'assistance technique et de celles du Fonds spécial. Pour leurs zones respectives, ces organismes i) sont chargés, en ce qui concerne les activités d'assistance technique, de la programmation par pays et de l'administration et de l'exécution des programmes nationaux, ainsi que de certains projets régionaux et interrégionaux ; ii) assurent, à toutes les étapes, dans leurs domaines respectifs et en se maintenant pour cela en liaison étroite avec les divisions organiques intéressées l'administration des projets du Fonds spécial pour lesquels l'ONU est l'organisation chargée de l'exécution.

d) Le Service des programmes de formation et des bourses d'études élabore les projets de formation en groupe, participe à la sélection des boursiers et à l'établissement des programmes d'études et organise le placement des boursiers avec le concours du Service de l'assistance technique de la Commission économique pour l'Europe, pour tous les programmes qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies. Il administre en outre le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains.

e) Il a été créé un nouveau Groupe de la programmation et de l'évaluation qui dépend du Directeur adjoint du Service de la programmation. Il a essentiellement pour tâche d'évaluer les projets à tous les stades,

afin d'assurer que les programmes opérationnels correspondent aux besoins prioritaires des gouvernements. Il apprécie les projets avant leur approbation, en faisant appel, le cas échéant, aux divisions organiques et aux commissions économiques régionales. Il se charge aussi de l'évaluation systématique des projets et des programmes à certaines étapes de leur exécution ainsi qu'après leur achèvement.

f) On a créé un autre groupe, le Groupe de la normalisation des opérations, qui dépend du Directeur adjoint du Service des opérations. Sa principale fonction est de définir les problèmes de politique que posent toutes les opérations au Siège ou sur le terrain, ainsi que de mettre au point des principes plus efficaces et des procédures normalisées. Le Groupe s'occupe actuellement de développer et d'améliorer les manuels et instructions écrites utilisés pour l'exécution des divers programmes de coopération technique.

g) Une section centrale des rapports et de la documentation, chargée de la mise au point et de la publication des rapports finals de l'assistance technique et du Fonds spécial ainsi que de la mise au courant du personnel envoyé sur le terrain au titre des divers programmes de coopération technique pour lesquels l'ONU est l'organisation chargée de l'exécution, a été

placée sous la direction de l'Assistant spécial du Commissaire.

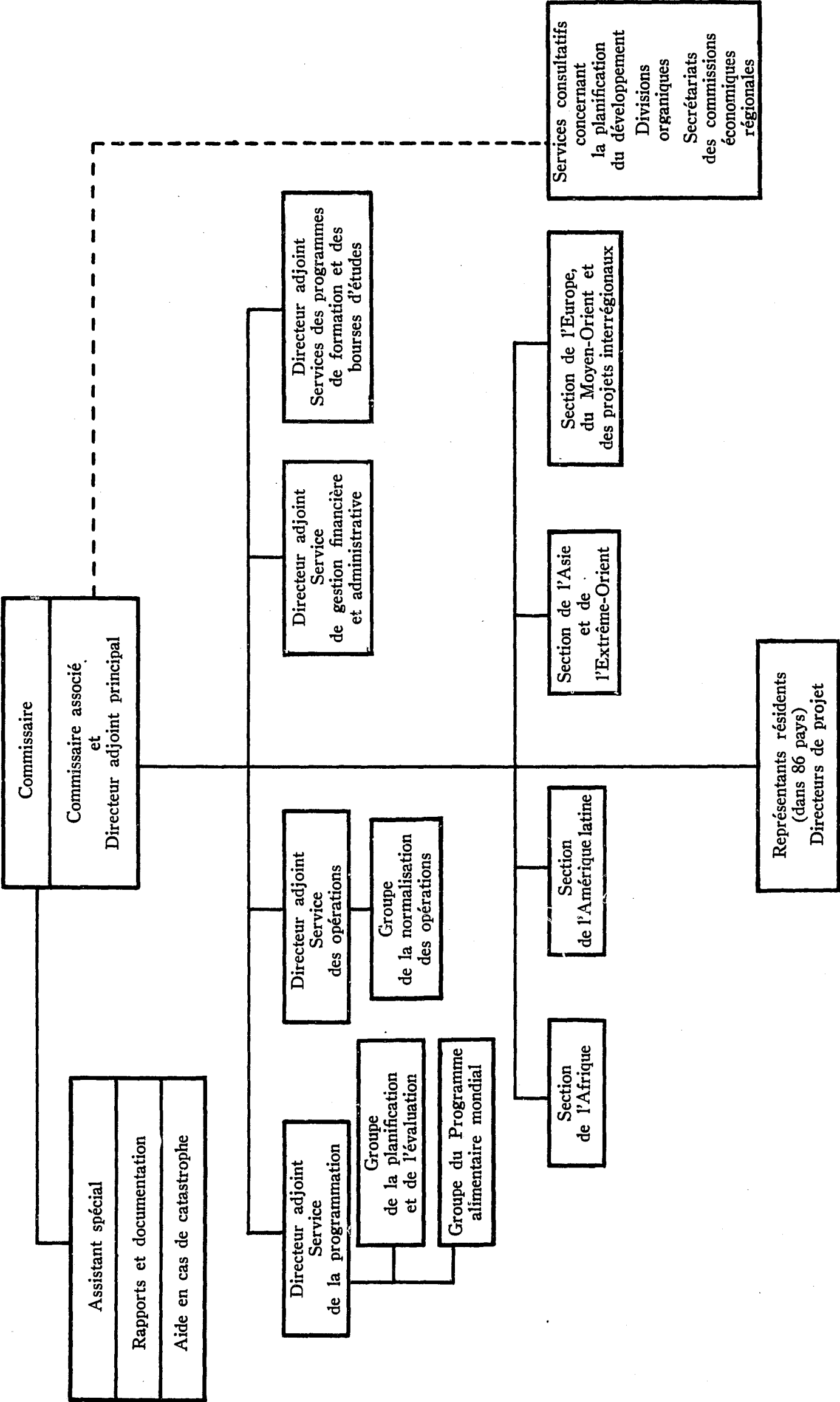
h) Un Service de gestion financière et administrative a été constitué par le Service de gestion financière des programmes de coopération technique, qui a été transféré du Service financier, et par la Section administrative chargée des opérations d'assistance technique, qui a été transférée du Bureau des services généraux. Le nouveau service est chargé de fournir tous les services de soutien financier, budgétaire et administratif nécessaires pour tous les programmes de coopération technique des Nations Unies pour lesquels le Bureau de la coopération technique est responsable, quelle que soit la source des fonds. En outre, ce service donne des avis aux directeurs sur la planification financière des programmes et les pratiques et procédures opérationnelles connexes, et aide le Contrôleur dans la formulation des politiques budgétaires et financières y relatives.

218. L'organigramme qui figure à la page 64 indique la structure du Bureau de la coopération technique après la réorganisation.

219. Les besoins en personnel du Bureau de la coopération technique pour 1968 et 1969, par services et par postes, sont indiqués au tableau 3-A-32.

TABLEAU 3-A-32

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Commissaire et du Commissaire associé	1969	1	1	1	—	—	—	—	3	2	5	7
	1968	1	1	1	—	—	—	—	3	2	5	7
Assistant spécial, rapports et documentation, aide en cas de catastrophe	1969	—	—	—	1	2	—	2	5	—	13	13
	1968	—	—	—	1	2	—	2	5	—	13	13
Directeur adjoint, programmation (y compris le Groupe de la planification et de l'évaluation et la liaison avec le Programme alimentaire mondial)	1969	—	—	1	4	2	—	2	9	1	7	8
	1968	—	—	1	3	2	—	2	8	1	7	8
Directeur adjoint, opérations (y compris le Groupe de la normalisation des opérations)	1969	—	—	1	1	—	1	1	4	—	4	4
	1968	—	—	1	1	—	—	1	3	—	4	4
Directeur adjoint, gestion financière et administrative	1969	—	—	1	2	5	2	6	16	4	34	38
	1968	—	—	1	1	5	2	6	15	4	34	38
Directeur adjoint, bourses d'études et formation	1969	—	—	1	1	1	4	4	11	4	12	16
	1968	—	—	1	1	1	3	4	10	4	12	16
Section de l'Afrique	1969	—	—	—	1	5	5	4	15	1	15	16
	1968	—	—	—	1	5	5	4	15	1	15	16
Section de l'Amérique latine	1969	—	—	—	1	3	2	5	11	1	11	12
	1968	—	—	—	1	3	2	5	11	1	11	12
Section de l'Asie et de l'Extrême-Orient	1969	—	—	—	1	5	5	2	13	1	13	14
	1968	—	—	—	1	5	5	2	13	1	13	14
Section de l'Europe, du Moyen-Orient et des projets interrégionaux	1969	—	—	—	1	4	4	—	9	—	9	9
	1968	—	—	—	1	4	4	—	9	—	9	9
TOTAUX	1969	1	1	5	13	27	23	26	96	14	123	137
	1968	1	1	5	11	27	21	26	92	14	123	137



PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 468 400 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 453 400 dollars)

220. Au nombre des postes indiqués au tableau 3-A-32, les postes suivants seront financés en 1968 et seront demandés pour 1969 au titre du budget ordinaire.

TABLEAU 3-A-33

Catégories et classes												
I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux			
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
1969...	—	1	1	3	9	11	14	15	54	9	72	81
1968...	—	1	1	3	7	11	12	15	50	9	72	81

221. Les autres besoins en personnel indiqués au tableau 3-A-32, soit au total 42 postes d'administrateur et 53 postes d'agents des services généraux, sont financés au moyen de fonds extra-budgétaires fournis respectivement, au titre des frais généraux, par l'élément Fonds spécial du PNUD, le Programme alimentaire mondial et des activités de coopération technique à fins spéciales des Nations Unies.

222. Les quatre postes d'administrateur supplémentaires demandés pour 1969 au titre du budget ordinaire correspondent aux nouvelles fonctions assumées par le Bureau de la coopération technique. Les nouveaux postes et les fonctions correspondantes sont les suivants :

1 P-5

Pour un économiste principal dans le Groupe de la planification et de l'évaluation.

1 P-5

Pour le Chef de la Section financière du Service de gestion financière administrative.

1 P-3

Pour un programmeur dans le Groupe de la normalisation des opérations.

1 P-3

Pour un fonctionnaire du Service des programmes de formation et des bourses d'études, qui sera chargé de s'occuper de l'administration du Programme fusionné d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 2349 (XXII).

Article III. Autre personnel temporaire (15 000 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 15 000 dollars

Division de l'administration publique

PROGRAMME DE TRAVAIL

223. Au cours de l'année à venir, la Division continuera de se consacrer à sa tâche essentielle qui consiste à promouvoir une administration publique saine en aidant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de coopération technique et en entreprenant des activités en matière de recherche pratique et d'information. Dans l'important domaine de la formation en matière d'administration publique, on s'efforce d'établir un lien entre les programmes de formation et les programmes de réforme et d'amélioration des services administratifs. Dans d'autres domaines, on fait une place de plus en plus large aux aspects administratifs de l'exécution des plans, aux techniques modernes de gestion applicables aux pays en voie de développement, aux aspects administratifs de l'urbanisation et au renforcement des institutions administratives dans les pays en voie de développement.

Administration publique en général

224. Les activités de la Division dans ce domaine consistent :

a) A préparer et à publier des manuels, des guides et des monographies basés sur l'étude comparative des

techniques et des systèmes d'administration utilisés dans les différentes régions du monde, et notamment à entreprendre, en 1969, une étude d'ensemble récapitulant les nouvelles tendances de l'administration publique dans le domaine du développement;

b) A collaborer avec d'autres services organiques au Siège et avec les institutions spécialisées à l'élaboration de projets tendant à améliorer l'administration des principales activités relatives au développement, et notamment à établir la documentation nécessaire pour la formation du personnel technique à des fonctions de direction;

c) A recueillir, à analyser et à échanger des renseignements d'ordre technique, notamment en vue de leur publication dans l'*International Review of Administrative Sciences*;

d) A aider les pays en voie de développement à formuler et à introduire dans l'administration publique des réformes fondamentales destinées à favoriser leur développement économique.

Administration du personnel

225. Le travail de la Division dans le domaine de l'administration du personnel consiste :

a) A préparer des études comparatives sur les services publics des pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne leur structure, la législation pertinente, les règlements et pratiques touchant le personnel, le classement des postes, les barèmes des traitements et les relations de service;

b) A entreprendre, en collaboration, si besoin est, avec les institutions spécialisées intéressées, des études sur les problèmes que l'administration du personnel pose aux gouvernements des pays en voie de développement par suite de la croissance rapide des secteurs scientifiques et techniques dans les services publics.

226. Un cycle d'études interrégional sur l'emploi, la formation et l'utilisation du personnel scientifique et technique dans la fonction publique se tiendra en 1969 en Union soviétique.

Aide aux instituts d'administration publique et formation d'administrateurs dans les services publics des pays en voie de développement

227. Les activités dans ce domaine consistent :

a) A fournir un appui technique aux instituts d'administration publique et moyens de formation analogues dans les pays en voie de développement;

b) A entreprendre des recherches sur un certain nombre de projets relatifs à l'administration et à la formation du personnel intéressant les pays en voie de développement.

228. La Division fournit actuellement des services et une assistance à un cycle d'études interrégional sur le perfectionnement des cadres administratifs supérieurs dans les services publics qui doit se tenir en 1968; le rapport de ce cycle d'études ainsi que les mémoires qui auront été soumis seront publiés par la suite dans le cadre de l'effort d'assistance technique accompli dans ce domaine.

Organisation et méthodes

229. Comme on l'a demandé, la Division aidera les gouvernements à améliorer leur appareil administratif et à l'adapter aux besoins du développement national. Elle entreprend actuellement une étude des services consultatifs de l'Etat, qui portera notamment sur les attributions de ces services, leur organisation et leur rôle dans l'amélioration du dispositif administratif. On envisage, si l'on dispose des ressources nécessaires, d'organiser un atelier sur l'administration des services consultatifs de l'Etat.

230. On doit entreprendre l'étude des moyens d'améliorer les procédures et les opérations de l'Etat dans les pays en voie de développement afin de répondre aux besoins des programmes nationaux de développement économique et social. Les résultats de cette étude ainsi que d'autres documents serviront de documentation de base pour un cycle d'études qui aura lieu en 1970, ou à une date plus rapprochée si l'on dispose des fonds nécessaires, et sera destiné aux hauts fonctionnaires chargés des programmes concernant les archives publiques.

231. Dans le cadre des études concernant les aspects de la science et de la technique qui intéressent l'administration publique, on commencera par étudier l'organisation des pouvoirs publics en vue de tirer le meilleur parti possible des progrès techniques, ainsi que les moyens de surmonter les obstacles administratifs qui

entravent l'application de ces progrès. En 1968 et en 1969, on doit effectuer une étude sur l'application des techniques modernes de gestion à l'administration publique des pays en voie de développement afin de préparer un cycle d'études interrégional qui se tiendra, si possible, en 1970.

Aspects administratifs du développement national

232. On examinera les aspects administratifs de l'élaboration et de l'exécution des plans, et l'on entreprendra notamment, en collaboration avec les commissions économiques régionales, des études par pays sur des questions particulières intéressant la région. Les résultats des travaux déjà effectués ont servi à un cycle d'études que la CEPAL a organisé sur ce sujet en 1968. D'autres projets analogues sont envisagés pour les autres régions.

233. On doit entreprendre des études sur l'évaluation et l'amélioration de l'aptitude des services administratifs à favoriser la planification du développement.

234. On doit effectuer une étude sur l'administration des programmes et des projets. Cette étude, ainsi que les études entreprises dans le cadre des deux projets précédents, feront partie de la documentation d'un cycle d'études interrégional sur l'évaluation et l'amélioration de l'aptitude des services administratifs à favoriser le développement national.

235. On entreprendra de nouvelles études, si les moyens financiers le permettent, sur la structure du mécanisme de planification et sur ses rapports avec les processus législatifs et administratifs, sur le rôle des organes gouvernementaux supérieurs dans l'élaboration et l'exécution des plans et sur les mesures à prendre pour assurer la participation de la population, notamment des organisations patronales et ouvrières.

236. On procédera à l'étude comparative du rôle des entreprises publiques dans le développement national et l'on analysera les problèmes d'administration et de gestion qu'elles rencontrent afin de les aider à évaluer et à accroître leur efficacité opérationnelle. On doit faire également une étude sur le rôle des entreprises municipales.

237. Dans la mesure des ressources disponibles, on entreprendra des études sur l'organisation des services de contrôle, dans la mesure notamment où elle peut affecter le développement économique et social.

Administration locale

238. Un document sur les services fournis aux autorités locales par l'administration centrale sera publié en 1968 à partir d'une étude effectuée pour l'ONU par l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux. On doit préparer un autre document sur ce sujet qui servira à un cycle d'études organisé conjointement par la Division et la CEPAL.

239. On achèvera en 1968 un projet de rapport sur l'étude comparative de l'organisation, des attributions et des méthodes de financement des institutions de crédit spécialisées auxquelles recourent les autorités locales; ce projet sera révisé en 1969 par un groupe d'experts.

240. On doit procéder, en collaboration avec la Division des finances publiques et des institutions financières, à un examen général des problèmes que les autorités locales des pays en voie de développement rencontrent en matière d'administration financière.

241. A partir des schémas qui seront établis, on entreprendra des études sur les aspects administratifs de la planification régionale et locale et sur la structure des administrations locales; cette dernière question fera l'objet, en 1969 et en 1970, de nouvelles études par pays ou par régions. La CEA organisera en 1968 un cycle d'études sur ce sujet avec l'aide de la Division de l'administration publique.

242. La Division doit étudier, en collaboration avec la FAO, les aspects administratifs des programmes de

réforme agraire et notamment le rôle de l'administration locale, ainsi que les aspects administratifs du développement régional. D'autres problèmes, tels que les problèmes relatifs aux aspects administratifs de l'urbanisation, seront étudiés en collaboration avec le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification, la Division du développement social et certaines institutions spécialisées.

243. On entreprendra en 1969 une étude sur l'organisation et la gestion des entreprises municipales.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-34

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C ^a	CIR	SG	A	C ^a	CIR	SG
Administration publique en général	14	2	26	—	24	—	32	—
Administration du personnel	6	8	—	—	16	6	4	—
Aide aux instituts d'administration publique et formation d'administrateurs dans les services publics des pays en voie de développement	15	2	—	—	6	—	—	—
Organisation et méthodes	20	12	—	—	22	7	—	—
Aspects administratifs du développement national	13	10	—	—	20	18	—	—
Administration locale	20	3	—	—	20	12	—	—
Soutien des programmes de coopération technique	50	—	24 ^b	—	54	—	32 ^b	—
Elaboration et administration du programme	18	—	—	—	18	—	—	—
TOTAUX	156	37	50	180 ^c	180	43	68	204 ^c

^a Toutes les dépenses relatives aux consultants sont imputées sur le titre V (chapitre 13).

^b Y compris 24 mois de travail de conseillers techniques spéciaux financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux.

^c Y compris 24 mois de services de secrétariat pour les conseillers interrégionaux et 12 mois de travail financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (379 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (379 100 dollars)

TABLEAU 3-A-35

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969...	—	—	1	1	5	5	3	—	15	3	11	14
1968...	—	—	1	1	4	5	2	—	13	2	10	12

244. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969 :

a) Postes nouveaux

1 P-5, 1 P-3, 2 SG

Deux nouveaux postes d'administrateur sont nécessaires pour assurer la bonne exécution des projets prioritaires. La

Division disposera ainsi, au total, des 180 mois de travail nécessaires pour les activités qu'elle doit entreprendre en 1969. Les deux nouveaux postes d'agent des services généraux (dont un G-5) fourniront aux administrateurs l'aide supplémentaire dont ils ont besoin.

b) Reclassement de postes

Néant.

Bureau de statistique

PROGRAMME DE TRAVAIL

245. L'une des principales fonctions du Bureau de statistique est de concourir à l'établissement de statistiques nationales et à l'amélioration de leur comparabilité

internationale. Dans ce but, le Bureau de statistique :
a) établit des normes et publie des manuels pour guider les pays dans le choix et l'application de ces normes;
b) publie des ouvrages et des documents et organise des groupes de travail, des cycles d'études et autres

réunions permettant des échanges de vues et de données d'expérience nationales et internationales concernant le rassemblement, la compilation et l'utilisation des statistiques, c) envoie des conseillers dans certains pays pour les aider à organiser ou à perfectionner leurs services nationaux de statistique, et d) forme des statisticiens, particulièrement dans les pays les moins avancés dans le domaine des statistiques et où règne une grande pénurie de statisticiens qualifiés.

246. Une autre des fonctions principales du Bureau est de servir de centre international pour la méthodologie, le rassemblement, la compilation, l'analyse, l'évaluation et la publication des statistiques de manière à pouvoir fournir promptement, dans chaque domaine d'étude, des données à usage international ou national. A cet effet, le Bureau de statistique publie régulièrement des périodiques et des recueils spéciaux et conserve, au Centre international de calcul électronique, les données enregistrées sur ruban magnétique afin de pouvoir les traiter de diverses manières selon les besoins des usagers. Pour chaque question économique et sociale présentant un intérêt pour la communauté internationale, on a besoin de toute une série de statistiques non seulement à l'usage des institutions internationales, mais également pour permettre à chaque pays de se situer dans le contexte mondial et de se tenir au courant de la situation des autres pays et de l'expérience qu'ils ont acquise dans des domaines qui l'intéressent particulièrement. La demande sans cesse croissante de données n'émane donc pas seulement des organes internationaux, régionaux et techniques des Nations Unies, mais également des pays participants qui ont besoin de données internationales pour évaluer les problèmes et arrêter leur politique.

Statistiques du commerce international

247. Le Bureau de statistique fournit les données et les agrégats de base pour toutes les études que l'ONU effectue sur le commerce mondial et régional, y compris sur le volume des échanges, les prix et les termes de l'échange entre les pays en voie de développement et les pays développés. Le Bureau fournit des renseignements détaillés sur les échanges commerciaux non seulement à tous les services de l'ONU, y compris la CNUCED, et aux institutions spécialisées mais aussi aux pays et à des institutions de recherche. L'une de ses principales réalisations dans ce secteur a été l'élaboration de la *Classification type pour le commerce international* (CTCI), qui est utilisée tant sur le plan national qu'à l'échelon international. Les principales publications périodiques sur cette question sont les suivantes : *Yearbook of International Trade Statistics*, *Commodity Trade Statistics*, *World Trade Annual and Supplement* et *World Energy Supplies*. Parmi les principaux projets spéciaux qui seront exécutés dans ce domaine en 1968 et 1969, on peut citer la révision de la publication intitulée *Les territoires douaniers du monde*, la publication des éditions française et espagnole des *Commodity Indexes for the Standard International Trade Classification, Revised* et une évaluation statistique de l'efficacité des sanctions économiques prises contre la Rhodésie du Sud.

Statistiques démographiques et sociales

248. Dans ce domaine, le Bureau de statistique fournit des données de base sur la structure, la fécondité et la mortalité de la population du monde, données destinées

en particulier à la Division de la population et aux institutions spécialisées. Les principales publications périodiques sont l'*Annuaire démographique* et *Population and Vital Statistics Report*. En 1968 et 1969, le travail dans ce secteur sera axé sur la préparation du recensement mondial de la population et de l'habitation de 1970 ; il comprendra notamment la mise au point d'un programme universel de traitement électronique des données du recensement de 1970, des travaux sur l'exploitation électronique des statistiques démographiques et des statistiques de l'habitation, et la révision ou l'achèvement de manuels sur les sujets suivants : *Méthodes de recensement de la population*, *Méthodes de recensement de l'habitation* et *Méthodes de statistique de l'état civil*. Le Bureau consacrera une partie de son activité au programme assez chargé de cycles d'études et d'ateliers prévu dans ce domaine pour 1968 et 1969.

Statistiques industrielles

249. L'activité du Bureau dans ce secteur est centrée sur l'établissement de données fondamentales sur la production, l'emploi et la croissance générale des industries minières et manufacturières de tous les pays, y compris des renseignements sur la productivité de ces secteurs de l'économie et des industries dont ils se composent. Parmi les principaux usagers de ces données figure l'ONUDI, dont les besoins de plus en plus grands font qu'il sera nécessaire d'affecter plus de personnel à ce secteur d'activité en 1969. En 1968 et 1969, on préparera de nouvelles publications annuelles sur les statistiques industrielles internationales et les statistiques de la production internationale de produits industriels de base, et on s'occupera de mettre au point une classification internationale type des produits industriels de base, liée à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Pendant cette période, on entreprendra également l'élaboration de recommandations concernant le Programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1973. En outre, les études suivantes : *Nombreux indices de la production industrielle* et *Industrial Censuses and Related Enquiries* seront révisées.

Statistiques économiques générales

250. Les fonctions du Bureau dans ce secteur comprennent le rassemblement et la publication de données sur un certain nombre de sujets à propos desquels il est important de disposer de renseignements interdépendants, ainsi que de données sur le secteur de la distribution (commerce intérieur). En outre, le Bureau recueille des renseignements sur les méthodes utilisées dans tous les pays pour établir des données dans tous les domaines. Les principales publications sur ces questions sont l'*Annuaire statistique*, le *Bulletin mensuel de statistique* et leurs *Suppléments*.

Comptabilités nationales, finances et prix

251. Non seulement le Bureau de statistique tient à jour et publie des données de base sur les comptabilités nationales, les finances et les prix pour tous les services de l'Organisation des Nations Unies et pour les institutions spécialisées, mais encore il est chargé de normaliser les méthodes employées dans ces domaines et de rédiger des manuels sur ces méthodes, ainsi que de faciliter l'adaptation du Système de comptabilité nationale aux besoins des pays en voie de développement. Le Bureau accorde une attention considérable aux rapports entre le Système de comptabilité nationale

(SCN) et la Comptabilité du produit matériel (CPM) en usage dans les pays socialistes. La principale publication périodique sur ces questions est l'*Annuaire de statistiques des comptabilités nationales*. La nécessité de renforcer le personnel dans ce secteur en 1969 découle de la décision prise par la Commission de statistique à sa quinzième session, en 1968, d'approuver un Système de comptabilité nationale révisé. L'application de cette décision impliquera en 1968 d'importants travaux préparatoires sur les tableaux d'entrées-sorties, la comptabilité des flux monétaires et les données en prix constant; les résultats de ces travaux seront consignés dans les documents que l'on compte publier en 1969. On pense également que les travaux sur l'établissement de liens entre le SCN et la CPM seront achevés en 1969.

Projets spéciaux

252. Parmi les projets spéciaux de caractère permanent confiés au Bureau de statistique figurent la préparation de données et documents pour le Comité des contributions, ainsi que des études sur les méthodes de sondage. Le Bureau répond par ailleurs à toutes demandes spéciales de données, y compris celles qui concernent des statistiques administratives diverses. En 1968 et 1969, on achèvera la préparation du deuxième volume du *Manuel sommaire des méthodes de sondage*.

Etudes sur le coût de la vie

253. En vertu d'un accord interorganisations confirmé par le Comité administratif de coopération en 1957, le Bureau de statistique est chargé d'exécuter, pour le compte de toutes les organisations appliquant le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies, des études sur le coût de la vie dans tous les lieux d'affectation du monde intéressant les organismes des Nations Unies, à l'exception des villes d'Europe, pour lesquelles c'est l'OIT qui

effectue de telles enquêtes. Les études sur le coût de la vie sont fondées sur les données relatives aux prix de détail recueillies dans tous les lieux d'affectation et sur des déclarations remplies par les fonctionnaires concernant leurs dépenses. En collaboration avec le Service financier, le Bureau de statistique prépare la documentation du Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) et fournit à ce Comité les services nécessaires.

Centre international de calcul électronique

254. Le Centre international de calcul électronique continue d'assurer le traitement électronique des données pour un nombre toujours plus grand de services administratifs de l'ONU ainsi que pour les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, les établissements d'enseignement et les institutions privées. En particulier, le Centre assure le traitement des données pour les travaux de comptabilité, de gestion financière et d'administration du Service financier. Les services fournis comprennent l'analyse de systèmes, la programmation, la perforation de cartes et le traitement des données sur les ordinateurs IBM 7044 et IBM 360/30. On trouvera des détails complémentaires sur les activités du Centre aux paragraphes 257 à 266 ci-dessous.

Appui aux programmes de coopération technique

255. Le Bureau de statistique consacre un volume de travail appréciable à l'appui des activités de coopération technique. En particulier, il fournit un appui fonctionnel aux conseillers en matière de statistique en mission et aux centres de formation statistique, et examine du point de vue technique les projets relevant du domaine de la statistique qui doivent être financés par le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU ou par le Programme des Nations Unies pour le développement.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-36

	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CIR	SG	A	C	CIR	SG
Statistiques du commerce international	108	—	—	—	95	—	—	—
Statistiques démographiques et sociales	118	—	—	—	150	15	—	—
Statistiques industrielles	94	4	—	—	112	3	—	—
Statistiques économiques générales	155	—	—	—	125	—	—	—
Comptabilités nationales, finances et prix	86	29	—	—	130	22	—	—
Projets spéciaux	28	—	—	—	24	—	—	—
Etudes sur le coût de la vie	49	4 ^c	—	—	37	4 ^c	—	—
Centre international de calcul électronique	288 ^a	—	—	396 ^d	288	—	—	396
Appui aux programmes de coopération technique	41	—	12	—	41	—	—	—
Services à fournir à la Commission de statistique	12	—	—	—	12	—	—	—
Formulation et exécution du programme	24	—	—	—	24	—	—	—
TOTAUX	1 003^b	37^c	12	1 164^{d, e}	1 038	44^c	—	1 212

^a Dont 156 mois de travail imputés sur les postes vacants au tableau d'effectifs général et 12 mois de travail imputés sur les frais généraux de la CNUCED.

^b Dont 156 mois de travail imputés sur les postes vacants au tableau d'effectifs général et 24 mois de travail imputés sur les frais généraux de la CNUCED, 12 mois de travail imputés sur la subvention du PNUD, 12 mois de travail imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections économiques, et 12 mois de travail imputés sur le crédit ouvert pour l'ONUDI.

^c Y compris 4 mois de travail financés conjointement par l'ONU et les institutions spécialisées.

^d Y compris 216 mois de travail financés au titre du personnel temporaire.

^e Y compris 84 mois de travail imputés sur les frais généraux de la CNUCED.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : BUREAU DE STATISTIQUE

(non compris le Centre international de calcul électronique) : 1969 (1 350 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 287 600 dollars)

TABLEAU 3-A-37

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969	—	—	1	2	7	11	12	25	58	6	53	59
1968	—	—	1	2	4	11	12	25	55	6	49	55

256. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969 :

a) *Postes nouveaux*

1 P-5

Pour préparer et coordonner les programmes intégrés de statistiques internationales.

1 P-5

Pour les travaux relatifs aux comptes et bilans nationaux.

1 P-5

Pour les travaux sur les statistiques industrielles.

4 SG

Pour fournir au Bureau de statistique les secrétaires et commis dont il a besoin.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (63 000 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 33 000 dollars

iii) *Groupes spéciaux d'experts* 30 000 dollars

a) Un groupe de cinq à sept experts doit se réunir à New York pendant deux semaines pour examiner les recommandations relatives au Programme mondial d'enquêtes industrielles de 1973;

b) Un groupe de cinq à sept experts doit se réunir à New York pendant une semaine pour examiner la révision de la Classification type pour le commerce international;

c) Un groupe de six à huit experts doit se réunir pendant deux semaines à New York pour étudier la question des statistiques de la répartition des revenus et de la richesse;

d) Un groupe de cinq à sept experts doit se réunir pendant une semaine à New York pour examiner la version révisée des "Recommandations pour l'amélioration et la normalisation des statistiques de l'état civil : projets de propositions".

Centre international de calcul électronique

257. Le Centre international de calcul électronique fait partie du Bureau de statistique de l'ONU et, du point de vue administratif, relève du Directeur de ce Bureau. Toutefois, le programme de travail du Centre est soumis à l'examen d'un comité interne, composé du Directeur du Bureau de statistique, du Directeur de la

Division de la comptabilité et du Directeur de la Division du budget.

258. Dans le projet de budget pour 1968, le Secrétaire général a donné un compte rendu détaillé des faits nouveaux survenus depuis la création du Centre en novembre 1965¹. Comme l'indiquait le Secrétaire général, le Centre international de calcul électronique devait à l'origine s'acquitter de trois fonctions principales :

a) Etablir les statistiques du commerce toujours plus abondantes qui, jusqu'alors, étaient établies à l'extérieur, sous contrat;

b) Permettre à la Division de la comptabilité d'améliorer la qualité des services qu'elle fournit à l'Organisation en matière de comptabilité et d'autorisation de paiement : i) en préparant à plus bref délai des rapports plus complets sur l'exécution financière des projets et sur les dépenses budgétaires, ii) en mettant à la disposition de la Division un système d'établissement des feuilles de paie entièrement automatisé, et iii) en procédant plus tôt à la clôture des comptes de fin d'exercice en vue de leur présentation au Comité des commissaires aux comptes;

c) Fournir au Fonds des Nations Unies pour l'enfance certains services qui faciliteraient sa comptabilité et la tenue de ses livres.

259. Diverses opérations étant désormais réalisées à l'aide des ordinateurs, on s'est efforcé dans toute la mesure du possible de satisfaire les besoins du Centre en personnel supplémentaire en transférant des postes et des fonctionnaires d'autres services du Bureau de statistique et de la Division de la comptabilité du Service financier. De fait, entre 1965 et 1968, on a transféré de cette façon 10 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux au total.

260. Toutefois, au cours de la même période, comme il est également indiqué dans le texte du projet de budget pour 1968, plusieurs autres services du Secrétariat ont commencé à demander au Centre d'effectuer des opérations pour leur compte. Certaines de ces opérations étaient exécutées auparavant par des calculatrices; d'autres, en revanche, correspondaient à des besoins nouveaux. Parmi les services qui ont ainsi fait appel au Centre figurent le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, la Division de la population et la Division des ressources et des transports (ces trois services relèvent du Département des affaires économiques et sociales), la Confé-

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 5 (A/6705), p. 47-50.

rence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et différents services de l'Organisation chargés d'activités productrices de recettes. En même temps, il y a eu une augmentation considérable du volume de travail incombant au Bureau de statistique pour le traitement de divers types de données statistiques — en particulier des statistiques sur le commerce des produits de base — et aussi du volume de travail lié à l'établissement des feuilles de paie et à divers autres travaux de comptabilité.

261. Il est donc devenu nécessaire, en 1967, d'adjoindre du personnel temporaire au personnel déjà transféré d'autres services du Bureau de statistique et de la Division de la comptabilité. Dans son projet de budget pour 1968, le Secrétaire général a cherché à régulariser cette situation en demandant, pour l'année 1968, 9 nouveaux

postes d'administrateur et 13 nouveaux postes d'agent des services généraux pour le Centre. Toutefois, l'Assemblée générale ayant réduit le nombre total de postes nouveaux demandés pour le Secrétariat, cette mesure de régularisation n'a pu être prise. Comme on avait absolument besoin du personnel supplémentaire en question pour faire fonctionner les machines et assurer la marche des services, on s'est arrangé pour le recruter en 1968 en ayant recours aux postes vacants du tableau d'effectifs global ou à des crédits destinés au personnel temporaire. Les vérificateurs extérieurs des comptes ont attiré l'attention sur cette situation peu satisfaisante dans leur rapport au Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Siège pour l'exercice 1967.

262. Le tableau ci-après indique le nombre des heures pendant lesquelles on a utilisé les ordinateurs pour les besoins de divers services du Secrétariat pendant le dernier trimestre de 1967 et le premier trimestre de 1968.

Services	Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars	
	Nombre d'heures	Pourcentage du total	Nombre d'heures	Pourcentage du total	Nombre d'heures	Pourcentage du total	Nombre d'heures	Pourcentage du total	Nombre d'heures	Pourcentage du total	Nombre d'heures	Pourcentage du total
Bureau de statistique	138.45	54.40	117.24	51.95	129.72	55.57	105.08	45.59	74.84	29.56	104.31	34.43
Division de la comptabilité	50.79	19.96	47.84	21.20	58.90	25.23	60.89	26.42	85.59	33.82	69.86	23.06
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)	24.88	9.78	20.32	9.00	16.47	7.05	24.52	10.64	25.40	10.04	27.94	9.22
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	13.05	5.13	7.59	3.36	4.20	1.80	2.66	1.15	1.64	.65	2.37	.78
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	4.81	1.89	6.72	2.98	6.64	2.84	7.49	3.25	4.18	1.65	7.81	2.58
Centre international de calcul électronique:												
a) Comptabilité du temps d'utilisation de l'ordinateur et entretien des systèmes	3.77	1.48	3.37	1.50	4.25	1.82	4.41	1.91	5.81	2.30	4.96	1.64
b) Mise au point des systèmes	.05	.02	.24	.11	.58	.25	5.43	2.36	3.97	1.57	2.60	.86
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	6.86	2.70	8.32	3.69	7.14	3.06	11.75	5.10	25.07	9.91	42.78	14.12
Programme des Nations Unies pour le développement	—	—	—	—	—	—	—	—	3.44	1.36	8.82	2.90
Comptabilité matériel du Fonds spécial	3.11	1.22	5.46	2.42	—	—	1.58	.68	.13	.05	.20	.07
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1.46	.57	1.62	.72	2.43	1.04	4.19	1.82	19.03	7.51	29.72	9.81
Division de la population	1.68	.66	2.17	.96	.13	.06	—	—	.03	.01	.21	.07
Activités productrices de recettes	—	—	—	—	—	—	—	—	.93	.37	1.07	.35
Administration de l'assistance technique	5.57	2.19	3.80	1.68	1.39	.59	2.18	.95	2.21	.87	.29	.10
Service du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	.12	.05	.02	.01
Institut de formation et de recherche des Nations Unies	—	—	—	—	—	—	.03	.01	.31	.12	—	—
Divers	—	—	.97	.43	1.62	.69	.27	.12	.39	.16	—	—
TOTAL	254.48	100.00	225.66	100.00	233.47	100.00	230.48	100.00	253.09	100.00	302.96	100.00

263. Pendant le reste de l'année 1968, le volume de travail que doit fournir le Centre va probablement augmenter encore, notamment du fait que le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement aura besoin de données pour élaborer les plans relatifs à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et aussi proportionnelle-

ment aux besoins de la Division de la population, du Service de recrutement pour l'assistance technique, de l'ONUDI, du PNUD, et de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies. Par ailleurs, on étudie actuellement la possibilité de passer à d'autres applications importantes des ordinateurs. C'est pourquoi 13 nouveaux postes d'administrateur (5 P-4, 2 P-3,

6 P-2/1) et 13 nouveaux postes d'agent des services généraux (dont 1 G-5) sont proposés pour 1969, en partie pour régulariser la situation qui existait en 1968 et en partie pour faire face aux besoins supplémentaires prévus pour 1969. Si ces postes supplémentaires sont approuvés, la structure du Centre et la répartition de ses effectifs seraient en 1969 celles qui sont indiquées ci-après :

Chef du Centre international de calcul électronique — D-1, Secrétaire — G-2/4.

Section d'exploitation des ordinateurs — 1 P-4, 3 G-5, 5 G-2/4.

Section des systèmes et de la programmation — 5 P-4, 1 P-4 (poste prévu au chapitre 20 [CNUCED]), 5 P-3, 10 P-1/2, 1 P-1/2 (détaché d'un autre service du Bureau de statistique), 2 G-2/4.

Section du contrôle de la production — 1 P-4, 2 G-5, 16 G-2/4, 3 G-2/4 (y compris trois postes d'agent des services généraux imputés sur les activités productrices de recettes au chapitre 4 des recettes).

264. En examinant les besoins estimatifs du Centre en personnel, il importe de ne pas oublier que l'effectif total dont on a besoin ne varie qu'indirectement en fonction des heures de machines dont on prévoit avoir besoin. Si le coût de la location des ordinateurs permet d'utiliser ces machines en prévoyant plus d'une équipe par jour, le nombre d'opérateurs nécessaires est fonction d'une équipe de jour plus nombreuse, l'effectif des équipes supplémentaires étant réduit en proportion. De même, le nombre de programmeurs nécessaires est fonction du volume de travail que l'on prévoit pour modifier les opérations électroniques actuelles et pour mettre au point de nouveaux programmes pour les données qui ne sont pas encore traitées au moyen d'ordinateurs. Le nombre de programmeurs est donc sans rap-

port aucun avec le nombre effectif d'heures de machines nécessaires auxdites opérations.

265. Comme dans le projet de budget pour 1968, le Secrétaire général demande en outre (pour 1969) un crédit spécial de 60 000 dollars pour fournir au Centre le personnel temporaire dont il a besoin et un crédit de 3 000 dollars au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit. Les sommes en question sont inscrites dans les prévisions de dépenses concernant le Département des affaires économiques et sociales (art. III, i, et IV). Le crédit demandé pour le personnel temporaire doit permettre d'engager du personnel temporaire et de s'assurer, au moyen d'arrangements contractuels, les services de courte durée qui peuvent être nécessaires pour produire les données que demandent à l'improviste et d'urgence les départements et les services du Siège faisant l'objet du chapitre 3 du budget. Si le Centre peut souvent donner suite à ces demandes sans dépasser le nombre d'heures de machines auxquelles il a droit, il n'est pas toujours possible au personnel en poste d'effectuer les travaux préparatoires de programmation et de perforation que cela suppose. Les crédits demandés à cette fin pour tous les départements et services faisant l'objet du chapitre 3 sont présentés globalement. Toutefois, le Secrétaire général demande un crédit distinct pour couvrir les dépenses analogues des services faisant l'objet de chapitres distincts du budget, comme la CNUCED, l'ONUDI et les services chargés des activités productrices de recettes. Des crédits distincts sont également demandés pour répondre aux besoins particuliers des commissions économiques régionales. En évaluant les besoins des commissions, on s'est bien assuré qu'il s'agit exclusivement de tâches dont le Centre ne peut s'acquitter et qui doivent par conséquent être exécutées au siège de chaque commission.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (495 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (432 100 dollars)

TABLEAU 3-A-38

	Catégories et classes											
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1969	—	—	—	1	—	7	5	10	23	5	24	29
1968	—	—	—	1	—	2	3	4	10	4	12	16

266. L'état récapitulatif ci-après indique, pour 1969, les dépenses directement imputables au fonctionnement du Centre international de calcul électronique ainsi que les recettes qui viendront en réduction de ces dépenses :

	Dollars
Chapitre 3:	
Article premier. — Postes permanents	432 100
Article III, i. — Personnel temporaire	60 000
Article IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	3 000
Chapitre 8:	
Article VI. — Achat de matériel et d'installations ..	2 500
Chapitre 10:	
Article II. — Location de matériel de traitement des données	690 000

	Dollars
Article V. — Formulaire et fournitures pour le traitement des données	95 000
TOTAL	1 282 600

Chapitre 2 des recettes:

Remboursement au titre des services fournis à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	20 000
---	--------

Chapitre 3 des recettes:

Remboursement au titre des services fournis au FISE, au PNUD (au niveau actuel) et à d'autres organismes de l'extérieur	220 000
TOTAL	240 000

Commission économique pour l'Europe

PROGRAMME DE TRAVAIL

267. En 1969, les effets des nouvelles activités recommandées en 1967, année qui marquait le vingtième anniversaire de la Commission, seront pleinement ressentis. Les principaux éléments du programme de la Commission sont décrits ci-après.

Commerce

268. Une partie de la tâche de la Division des affaires de la Commission et du développement du commerce consiste à assurer le service du Comité du développement du commerce, qui étudie périodiquement les faits nouveaux, les politiques et les perspectives en matière de commerce, formule des recommandations et des propositions pratiques en vue de l'élimination des obstacles au commerce, entreprend des études sur des problèmes commerciaux d'intérêt commun et examine les moyens de normaliser et d'améliorer les dispositifs et pratiques en matière de commerce et de paiements.

269. La Division des études et programmes effectue des études et des analyses des politiques, problèmes et faits nouveaux concernant le commerce et les paiements européens, y compris une étude annuelle du commerce intra-européen, notamment entre l'Est et l'Ouest; elle s'intéresse également à l'intégration économique au niveau sous-régional en Europe, ainsi qu'au commerce entre l'Europe et le reste du monde. Ces études peuvent se borner essentiellement à des analyses des échanges comme celles qui paraissent dans le premier numéro du *Bulletin économique pour l'Europe*, ou elles peuvent faire partie d'études plus générales sur le développement économique, comme la partie pertinente de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe*. La réalisation d'un grand projet de recherche demandé par le Comité du développement du commerce — il s'agit d'une étude sur l'évolution possible de l'économie européenne, et en particulier du commerce européen, pendant les 10-15 prochaines années — demandera de deux à trois ans.

Ressources naturelles

270. Une partie de la Division des affaires de la Commission et du développement du commerce effectue des travaux concernant les problèmes de l'eau et assure le service de l'organe chargé par la Commission, aux termes de sa résolution 12 (XXII), de s'occuper des ressources en eau et de la lutte contre la pollution de l'eau et dont le mandat est d'aider les gouvernements à résoudre les problèmes liés à la recherche et à l'exploitation de ressources en eau classiques et non classiques, ainsi qu'à la lutte contre la pollution.

Planification, projections et politiques relatives au développement économique

271. Les activités dans ce domaine, qui sont menées par la Division des études des programmes, comprennent : a) des analyses de la conjoncture économique en Europe, y compris le commerce intra-européen et le commerce avec le reste du monde, qui sont destinées à l'*Etude sur la situation économique de l'Europe* et au premier numéro du *Bulletin économique pour l'Europe*; b) des études concernant des secteurs critiques particuliers qui présentent une importance à long terme ainsi qu'un intérêt immédiat pour l'établissement des politiques économiques dans les pays européens. Ces études

sont publiées soit séparément, soit dans le deuxième numéro du *Bulletin économique pour l'Europe*.

272. Les activités opérationnelles sont liées au programme de plus en plus chargé des réunions de conseillers économiques principaux et à la diffusion de renseignements sur les modèles économiques aux fins de la planification, de la programmation et des projections. Dans deux résolutions, la Commission a demandé des activités supplémentaires dans les domaines de la planification à long terme et de la programmation [7 (XXII)] et de l'application des méthodes mathématique-économiques modernes à la recherche économique [6 (XXII)].

Statistiques

273. La Division de statistique s'attachera à l'amélioration et à la normalisation des statistiques nationales ainsi qu'à la promotion de la coopération internationale en matière de statistiques, notamment dans le cadre des activités de la Conférence des statisticiens européens et de ses organes subsidiaires; elle s'occupera aussi de rassembler, d'évaluer et d'analyser des statistiques générales — économiques, sociales et démographiques —, notamment celles qui sont présentées dans les publications nationales et internationales en vue des études économiques et techniques du secrétariat de la CEE; elle réunira en outre les renseignements nécessaires pour l'établissement des bulletins de statistique de la CEE et préparera ceux-ci en vue de la publication; elle fournira des avis aux autres divisions du secrétariat en matière de méthodes et de sources statistiques et elle exécutera des projets d'assistance technique dans le domaine des statistiques.

Transports

274. Les principaux projets auront trait à l'unification des règlements et des pratiques, notamment en ce qui concerne la circulation routière, la prévention routière, les transports par containers et le transport des marchandises dangereuses, ainsi qu'à la préparation d'accords sur la responsabilité des transporteurs. Les travaux se poursuivront en matière de simplification des formalités douanières et d'amélioration des statistiques, ainsi que diverses études économiques et techniques.

Développement industriel

275. En 1968 et 1969, des études seront entreprises concernant des questions comme le commerce et les marchés mondiaux de l'acier et des produits sidérurgiques, les nouveaux produits et les nouvelles utilisations, les matières premières de la sidérurgie, ainsi que les procédés sidérurgiques eux-mêmes et leur efficacité, les spécifications des produits des industries mécaniques, la production et le commerce des produits des industries mécaniques et leurs statistiques, le marché des produits chimiques, l'utilisation croissante des produits chimiques et les changements structurels concomitants de l'industrie chimique, les problèmes du commerce international des produits chimiques et des matières premières pour l'industrie chimique et les statistiques dans ce domaine, et l'industrialisation générale, y compris l'automatisation.

Habitation, construction et planification physique

276. En 1969, l'accent dans ce domaine sera mis sur l'industrialisation de la construction, la planification

urbaine et régionale et les politiques de logement à long terme. Les obstacles techniques à l'expansion du commerce international des matériaux et du matériel de construction et à la diffusion des techniques seront examinés. Des études seront entreprises ou poursuivies concernant le financement de l'habitation et la conception et les conditions techniques de la construction subventionnée moderne. Un colloque sur la rénovation urbaine sera organisé en Hongrie. Un voyage d'études approfondies aura lieu en Finlande et en Norvège.

Energie : électricité, charbon et gaz

277. Les activités dans ce domaine, intéressant le charbon, le gaz, l'électricité et l'énergie en général, seront axées sur les travaux de trois comités et de 22 organes subsidiaires qui s'occupent principalement des problèmes de production, de transport, de commerce et d'utilisation de l'énergie.

Agriculture et bois

278. La Division de l'agriculture, en coopération avec la FAO et d'autres organisations internationales, étudie la situation du marché, les prix et l'évolution du commerce des produits agricoles; en outre, elle établit des rapports sur la production, les dépenses, les revenus, les investissements et la main-d'œuvre de l'agriculture européenne, elle participe à l'élaboration de normes pour le commerce européen des fruits et des légumes ainsi que pour les prix des fruits et les produits surgelés, et elle dessert des réunions périodiques sur la rationalisation de l'exploitation agricole, la mécanisation et les questions méthodologiques concernant les statistiques de l'alimentation et de l'agriculture en Europe. On met de

plus en plus l'accent sur l'échange de renseignements techniques.

279. La Division du bois effectue actuellement des études sur la productivité et les aspects économiques des industries du travail du bois, ainsi que sur la situation et les perspectives des productions forestières, l'accent étant mis de plus en plus sur les produits des régions en voie de développement. La Division établira des statistiques sur ces questions et entreprendra d'autres études sur les techniques d'exploitation forestière et la formation professionnelle des travailleurs forestiers, en coopération avec la FAO et le BIT. Des réunions et des stages de formation seront organisés au moment voulu concernant tous ces sujets.

Coordination de l'assistance technique

280. Le Service de l'assistance technique continuera à organiser et à administrer des programmes d'études intéressant plus de 1 400 boursiers des Nations Unies dans des pays hôtes européens. La plupart de ces programmes d'études ont un caractère individuel et ils comprennent notamment le placement d'environ 350 boursiers de pays d'Europe orientale. Une brochure sera publiée chaque année pour décrire les cours de formation spécialement conçus pour les pays en voie de développement. Des cycles et voyages d'études régionaux et interrégionaux seront aussi organisés et des dispositions seront prises en vue de la participation d'experts venant de pays en voie de développement aux voyages d'étude organisés sous les auspices des comités de la CEE. Des renseignements sur des candidats qualifiés à des postes d'experts seront communiqués aux services de recrutement pour l'assistance technique.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-39

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CR	SG	A	C	CR	SG
<i>Affaires de la Commission</i>	17	6	—	36	29	6	—	36
Préparation de la documentation et services des sessions de la Commission; recherche et coopération scientifiques et techniques; normalisation, problèmes du milieu.								
<i>Commerce</i>	25	3	—	36	25	3	—	36
Commerce intra-européen; commerce interrégional; paiements; documentation commerciale; arbitrage; normalisation des conditions de vente; coopération avec la CNUCED.								
<i>Ressources naturelles</i>	45	—	—	36	45	—	—	36
Problèmes de l'eau; pollution de l'air.								
<i>Planification, projections et politiques relatives au développement économique</i>	336	9	—	216	348	10	—	216
<i>Etude sur la situation économique de l'Europe</i> ; études spéciales; <i>Bulletin économique pour l'Europe</i> ; service des réunions des conseillers économiques principaux, y compris les réunions préparatoires, les groupes spéciaux pour l'étude des besoins statistiques et de la productivité du travail, et le cycle d'études sur l'application des méthodes mathématiques à la recherche économique; étude prévisionnelle du commerce européen; programme de formation en cours d'emploi.								

TABLEAU 3-A-39 (suite)

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CR	SG	A	C	CR	SG
<i>Statistiques</i>	156	5	—	204	168	5	—	204
Rassemblement et diffusion de données statistiques; amélioration et normalisation des statistiques nationales et promotion de la coopération internationale en matière de statistiques; cycle d'études sur les statistiques régionales; coopération avec d'autres divisions de la CEE et d'autres organes.								
<i>Transports</i>	108	5	—	132	120	5	—	132
Facilités douanières; circulation routière et transports internationaux routiers; signalisation routière; prévention routière; statistiques des transports et des accidents; économie des transports; productivité; questions techniques concernant les chemins de fer, les transports routiers et les voies d'eau intérieures; transport des denrées alimentaires périssables; transports par pipe-lines; questions juridiques; contrôles aux frontières.								
<i>Développement industriel</i>	120	4	—	96	132	4	—	108
Etude du marché de l'acier; statistiques; conférences et cycles d'études; utilisations de l'acier; problèmes des déchets de métaux; distribution des produits sidérurgiques; pollution de l'air et de l'eau dans l'industrie sidérurgique; productivité et automatisation; tendances et perspectives du marché des produits chimiques; produits des industries mécaniques; bulletin de statistiques des exportations de produits des industries mécaniques.								
<i>Habitation, construction et planification</i>	84	2	—	36	84	2	—	36
Statistiques; coopération avec d'autres organes et assistance aux programmes de coopération technique; aspects socio-économiques de l'habitation; développement de la construction et de la fabrication de matériaux de construction; rénovation urbaine et planification physique; cycle d'études sur les espaces récréatifs.								
<i>Energie: électricité, charbon et gaz</i>	156	3	—	144	156	3	—	156
Problèmes énergétiques; l'énergie électrique en Europe; développement des interconnexions de réseaux nationaux; questions juridiques et statistiques; électrification des zones rurales; centrales thermiques; centrales nucléaires; tarifs; charbon: problèmes de commercialisation et d'extraction; gaz: utilisations, productivité, gazoducs internationaux, projections de la demande, prospection des réserves et transport.								
<i>Agriculture</i>	24	—	—	60	24	—	—	72
Etudes et mesures de promotion des exportations et des importations; examen de la situation et des perspectives de l'agriculture; échange d'informations techniques.								
<i>Bois et exploitation forestière</i>	24	6	—	60	36	6	—	60
Etude de marché pour l'Europe et statistiques; coopération technique; efficacité de l'exploitation forestière; productions et productivité; fabrication de panneaux de fibres et de panneaux de particules.								
<i>Soutien des programmes de coopération technique</i>	36	—	—	156	36	—	—	168
Services non organiques.								
<i>Elaboration et administration des programmes</i>	45	—	—	60	45	—	—	60
TOTAUX	1 176	43	—	1 272	1 248	44	—	1 320

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (2 415 500 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 345 000 dollars)

TABLEAU 3-A-40

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire exécutif	1969	1	1	—	—	—	—	1	3	1	4	5
	1968	1	1	—	—	—	—	1	3	1	4	5
Service de l'assistance technique	1969	—	—	—	1	1	1	—	3	1	13	14
	1968	—	—	—	1	1	1	—	3	1	12	13
Division des affaires de la Commission et du développement du commerce .	1969	—	—	1	3	2	1	2	9	—	9	9
	1968	—	—	1	2	2	1	2	8	—	9	9
Division des études et programmes ..	1969	—	1	3	4	8	7	6	29	1	17	18
	1968	—	1	1	5	6	9	6	28	1	17	18
Division de statistique	1969	—	—	1	1	3	4	5	14	2	15	17
	1968	—	—	1	1	3	3	5	13	1	16	17
Division de l'acier, des industries mécaniques et de l'habitation	1969	—	—	1	2	4	6	5	18	—	12	12
	1968	—	—	1	2	3	6	5	17	—	11	11
Division de l'énergie	1969	—	—	1	3	2	6	1	13	—	13	13
	1968	—	—	1	3	2	6	1	13	—	12	12
Division des transports	1969	—	—	1	2	4	2	1	10	2	9	11
	1968	—	—	1	2	4	1	1	9	1	10	11
Division CEE/FAO de l'agriculture .	1969	—	—	—	—	—	1	1	2	—	6	6
	1968	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
Division CEE/FAO du bois	1969	—	—	—	—	—	—	3	3	—	5	5
	1968	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
TOTAL	1969	1	2	8	16	24	28	25	104	7	103	110
	1968	1	2	6	16	21	27	25	98	5	101	106

281. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

Service de l'assistance technique

1 SG

Etant donné le surcroît de travail qu'entraîneront les programmes, autorisés par la résolution 2349 (XXII) de l'Assemblée générale, relatifs à la fusion et à l'intégration des programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain, du programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal et du programme d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains, il faudra créer un nouveau poste d'agent des services généraux pour renforcer les services s'occupant du placement des boursiers et d'autres tâches connexes.

Division des affaires de la Commission et du développement du commerce

1 P-4

Pour renforcer le personnel de la Division chargé de travaux dans les domaines de la science et de la technique, de la normalisation et des problèmes du milieu.

Division des études et programmes

1 P-4

Pour aider à l'exécution de projets dans le domaine de la planification, des projections et des politiques relatives au développement économique, conformément à la résolution 7 (XXII) de la Commission et des décisions des réunions des conseillers économiques principaux.

Division de statistique

1 P-3

Pour travailler à la préparation des bulletins périodiques de statistique et pour aider à assurer le service des groupes de travail sur les statistiques.

Division de l'acier, des industries mécaniques et de l'habitation

1 P-4

Pour étudier les aspects économiques de l'automatisation, ainsi que les problèmes relatifs à la coopération avec d'autres organes en matière de développement industriel.

1 SG

Un assistant de recherche qui sera chargé de compiler et de répertorier des informations tirées de publications professionnelles.

Division de l'énergie

1 SG

Pour renforcer l'effectif des secrétaires de la Division.

Division des transports

1 P-3

Le volume de travail de cette Division, notamment en ce qui concerne la circulation routière, la signalisation routière et la prévention routière, augmente régulièrement. Un poste supplémentaire est demandé en conséquence.

Division CEE/FAO de l'agriculture

1 SG

Pour renforcer les services de recherche, notamment en matière d'analyse économique et statistique.

Division CEE/FAO du bois

1 P-2

Pour renforcer les services organiques chargés de l'analyse des techniques d'exploitation forestière, des tendances en matière de productivité et de l'échange de données techniques d'expérience, et pour contribuer d'une manière générale aux travaux de la Division.

b) *Reclassement de postes*

2 P-5 à D-1

Ces reclassements sont proposés pour les postes suivants, tous deux dans la Division des études et programmes:

- a) Chef du Centre des projections et de la programmation;
- b) Chef de la Section des pays à économie planifiée. Ces reclassements refléteraient les responsabilités étendues qui s'attachent à ces postes.

2 P-4 à P-5

Il s'agit, d'une part, du poste de secrétaire des réunions des conseillers économiques principaux (Division des études et programmes), dont le reclassement est demandé de manière à refléter le niveau de responsabilité qui s'y attache et, d'autre part, d'un poste dans la Division des affaires de la Commission et du développement du commerce dont le titulaire est appelé à assurer la liaison, à un niveau élevé, avec les organes de l'ONU et des organisations internationales et régionales.

2 P-3 à P-4

Il s'agit, dans les deux cas, de postes dans la Division des études et programmes, à savoir: a) un poste dans la Section

du commerce et des paiements extérieurs dont le titulaire est chargé d'études sur le commerce intra-européen et sur le commerce entre les pays d'Europe orientale et les pays en voie de développement; b) un poste d'économétricien dont le titulaire étudie les techniques employées dans les pays d'Europe orientale pour développer l'application des méthodes mathématiques modernes et des techniques de calcul électronique à la recherche économique.

1 P-2 à P-3

Reclassement demandé afin de relever un poste par rapport aux autres postes de la Division de l'agriculture, de manière à refléter les fonctions de supervision qui s'y attachent.

*Article III. Autre personnel temporaire
(68 000 dollars)*

- i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 13 000 dollars

282. Le crédit demandé doit permettre:

a) De remplacer les agents des services généraux en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité (4 000 dollars);

b) D'engager du personnel temporaire pour faire face aux périodes de pointe et pour secondar les consultants et les rapporteurs (9 000 dollars).

- ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 55 000 dollars

283. Pendant l'année, il faudra faire appel pour des périodes de courte durée aux services de consultants ou d'experts spécialisés dans divers domaines (science et technique, problèmes du milieu, planification et projections, divers projets de statistique, développement industriel (sidérurgie, bâtiment, produits chimiques), transport par pipe-lines et prévention routière, énergie, commercialisation et utilisation du bois, etc.).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (2 500 dollars)

284. Le crédit demandé est légèrement supérieur au chiffre de 1968, car il doit permettre de couvrir le relèvement des traitements des agents des services généraux qui est intervenu à Genève.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

PROGRAMME DE TRAVAIL

285. Le programme de travail et les priorités de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour 1968 et 1969 ont été présentés à la Commission à sa vingt-quatrième session, tenue à Canberra (Australie) du 17 au 30 avril 1968. Les faits nouveaux intervenus à l'échelon régional dans des domaines comme la planification, l'industrie, le commerce, les questions démographiques et l'administration publique continuent de faire ressortir la nécessité d'un certain renforcement du secrétariat de la Commission pour que l'on puisse atteindre les objectifs régionaux et généraux recherchés.

286. Au fur et à mesure que le programme concernant le Conseil asiatique du développement industriel se

développe, les activités que la Commission entreprend pour appuyer les projets opérationnels dans ce domaine doivent s'intensifier. On prévoit que la Conférence asiatique sur l'industrialisation, organe permanent de la Commission créé aux termes de sa résolution 68 (XXII), tiendra sa deuxième session en 1969 pour passer en revue les problèmes de l'industrialisation dans la région et les progrès réalisés en la matière.

287. Outre les ressources dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'ONU, la Commission reçoit l'aide des gouvernements intéressés, en vertu d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux, sous la forme de services d'experts et de consultants, de services d'appui, de matériel et d'autres services. Cet appui est fourni, par exemple, pour le projet de la route d'Asie, pour le projet du Mékong et pour des projets prévus dans le

cadre du programme de travail du Conseil asiatique du développement industriel. Il faut également signaler la généreuse contribution du Gouvernement néerlandais, qui a permis de construire au siège de la CEAO un nouveau bâtiment de quatre étages qui offre de nouveaux bureaux et un service interne de reproduction entièrement équipé.

Planification, projections et politiques relatives au développement économique

288. Le Centre régional de programmation et de projections économiques, qui fonctionne dans le cadre de la Division de la recherche et de la planification, a entrepris une série de projections en vue d'élaborer, conformément aux dispositions de la résolution 2218 (XXI) de l'Assemblée générale, un schéma de la stratégie internationale du développement et des objectifs pour la prochaine Décennie du développement.

289. En 1968 et 1969, l'un des éléments nouveaux les plus importants sera un programme d'harmonisation des plans qui nécessitera des travaux dans des domaines très divers. Les activités connexes seront de nature pratique et interdépendante. L'objectif sera plus particulièrement de parvenir, grâce à une série de consultations intergouvernementales, à un accord général sur des programmes concrets de coopération.

Commerce international

290. Les principales activités dans ce domaine comprendront : a) la formulation de systèmes appropriés de compensation et de paiement — projet dont les possibilités de réalisation pratique se sont améliorées depuis le dernier Cycle d'études sur les aspects financiers de l'expansion du commerce; b) l'encouragement à la création de services maritimes communs sous-régionaux; et c) l'adoption de mesures conduisant à la libéralisation des échanges régionaux. De plus, on prévoit de créer, avec l'assistance de la CNUCED et du GATT, un centre régional de promotion commerciale sous les auspices de la CEAO.

Développement industriel

291. En 1968-1969, le plus gros des activités sera consacré au programme de développement industriel commun et de coopération économique du Conseil asiatique de développement industriel. Une série d'études appliquées sur certaines industries a déjà été entreprise et sera intensifiée considérablement. De plus, des projets connexes seront entrepris dans des domaines comme la normalisation et la recherche.

Mise en valeur des ressources naturelles

292. Les travaux de prospection commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie sont maintenant bien lancés et seront considérablement intensifiés. Dans le secteur de l'énergie électrique, il est possible que l'on accélère les programmes d'électrification rurale.

Ressources hydrauliques

293. La Commission maintiendra le volume actuel des travaux concernant les enquêtes sur les fleuves inter-

nationaux et les recherches sur les méthodes de lutte contre les inondations. D'autre part, elle compte développer les programmes concernant la lutte contre les dommages causés par les typhons et les cyclones.

Transports et communications

294. Au nombre des activités nouvelles figurent notamment les travaux relatifs au réseau ferroviaire transasiatique, le réseau régional de télécommunications, le développement des communications interinsulaires, l'aménagement des ports principaux pour leur permettre de recevoir les navires porte-containers et la création de parcs régionaux de matériel de dragage et de renflouement.

Agriculture et forêts

295. Dans le cadre du programme, la Commission poursuivra les recherches sur les aspects économiques des plans et des programmes agricoles et notamment sur les facteurs de production agricole et les incidences régionales des plans de développement agricole.

Développement social

296. Les travaux seront accélérés surtout dans trois domaines importants. Tout d'abord, il faudra prévoir l'application des recommandations du Cycle d'études sur les méthodes propres à encourager une évolution sociale favorable au développement général, facteur que l'on considère comme indispensable à une croissance économique et sociale accélérée. En second lieu, la Commission mettra au point un programme de travail accéléré entièrement révisé qui sera financé à l'aide des ressources prévues au budget ordinaire et du Fonds d'affectation spéciale pour les questions démographiques. Enfin, dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification, la Commission poursuivra le programme de planification régionale, des progrès satisfaisants ayant déjà été réalisés à la suite du Cycle d'études sur la planification pour le développement urbain et le développement régional tenu en 1966.

Statistiques

297. Dans le domaine des statistiques, la Commission a déjà mis au point et continue de mettre en œuvre un programme visant à améliorer les statistiques nationales et la comparabilité internationale. En outre, l'Institut asiatique de statistiques doit commencer à fonctionner en 1968.

Programme en matière d'administration publique

298. Plusieurs activités ont été prévues et programmées depuis la réunion du Groupe de travail d'experts sur les principaux problèmes administratifs des gouvernements des pays d'Asie. Un Cycle d'études sur les besoins de formations qu'impliquent la réforme et l'amélioration de l'appareil administratif a déjà été tenu cette année. Les recommandations formulées par le Cycle d'études et par le Groupe de travail doivent être suivies de mesures concrètes.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-41

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CR	Agents locaux	A	C	CR	Agents locaux
<i>Développement et recherche économiques</i>	102	2	12	60	114	—	12	72
Conjoncture économique et faits nouveaux; analyse de certains aspects des problèmes qui présentent une importance essentielle du point de vue de la politique économique.								
<i>Planification et projections économiques</i>	126 (30) ^a	8	12	60	138 (54) ^a	8	12	72
Projections et programmation; stratégie et objectifs de la deuxième Décennie du développement; harmonisation régionale des plans de développement; financement du développement économique.								
<i>Commerce international</i>	96	5	15	48	108	8	24	48
Développement des services de promotion commerciale; coopération économique régionale; les produits de base; règlements, formalités et pratiques régissant le commerce international; administration des douanes; arbitrage; transports et fret maritimes; cours de formation en matière de promotion commerciale.								
<i>Développement industriel</i>	192	15	45	144	240	7	48	168
Développement et planification industriels; expansion du commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés; formation en matière d'organisation industrielle et d'administration et gestion industrielles; promotion des investissements; expansion et planification des industries de production et de transformation des métaux; aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de l'industrie des métaux non ferreux et des industries mécaniques; étude des tendances de la consommation et prévision de la demande de métaux; formation, recherche et conseils techniques dans la région dans le domaine de la métallurgie et des industries mécaniques; artisanat et petites industries; application de la science et de la technique au développement.								
<i>Ressources naturelles et énergie</i>	120	—	24	24	120	8	24	24
Mise en valeur des ressources en pétrole et en gaz naturel; évolution des industries extractives dans la région; méthodes de prospection, d'exploitation et de traitements des minéraux; matières minérales utilisables dans l'industrie des engrais; formation technique dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales; législation et administration minières; prospection au large des côtes; mise en valeur des ressources géologiques et minérales dans la région; cycles d'études sur les méthodes et techniques de géologie appliquée et de géophysique; développement de la production d'énergie électrique; électrification rurale; centre régional de recherche et de formation dans le domaine de l'énergie électrique et étude de l'offre et de la demande d'énergie.								
<i>Ressources hydrauliques</i>	120	—	13	72	120	3	6	72
Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques; mise en valeur des fleuves internationaux; lutte contre les inondations; études hydrologiques et hydrauliques.								
<i>Bureau de l'Agent exécutif du Comité chargé du projet du Mékong</i>	36	—	—	72	36	—	—	72

TABLEAU 3-A-41 (suite)

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CR	Agents locaux	A	C	CR	Agents locaux
<i>Transports et communications</i>	108	12	36	144	108	6	36	144
Coordination des transports; planification économique du développement des transports et des communications; expansion du tourisme et des voyages internationaux; études de la circulation routière; problèmes de la circulation urbaine; conception et exploitation des bateaux; études des méthodes de construction et d'entretien des routes; développement des télécommunications; étude des transports ferroviaires; réseaux ferroviaires régionaux; Route d'Asie; transports routiers; transports fluviaux; exploitation des ports, statistiques; études hydrauliques et dragage des ports, des voies fluviales, des estuaires et des côtes; cabotage et transport d'île à île.								
<i>Développement de l'agriculture</i>	24 (24) ^b	2	—	36	24 (24) ^b	3	—	36
Planification et développement de l'agriculture; financement et crédits; politique des prix.								
<i>Développement social; population; habitation, construction et planification</i>	132	—	24	60	156	3	18	84
Etude et examen des tendances du développement social; planification et développement social; développement régional, rural et communautaire; mobilisation des ressources pour la réforme agraire et le peuplement; protection sociale; politiques et programmes démographiques; aspects démographiques du développement économique et social; habitation et services communautaires connexes; développement régional, urbain et rural; urbanisme; centres régionaux d'habitation; construction et matériaux de construction.								
<i>Statistiques</i>	120	—	24	216	144	4	30	240
Recensement et enquêtes par sondages; traitement électronique des données; développement des statistiques; méthodes et normes; formation en matière de statistiques; compilation et analyse des statistiques.								
<i>Administration publique</i>	—	—	6	—	12	—	12	12
<i>Coordination des programmes de coopération technique</i>	24	—	—	24	24	—	—	24
<i>Administration</i>	144	—	—	1 812	168	—	—	2 064
<i>Formulation et mise en œuvre des programmes (y compris le secrétariat de la Commission, le personnel des services de l'édition, de l'information et du service linguistique)</i>	276	—	3	144	312	—	—	192
TOTAUX	1 620 (54)	44	214	2 916	1 824 (78)	50	222	3 324

^a Financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections du développement.

^b Fournis par la FAO.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1969 (3 042 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 882 000 dollars)

299. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

Cabinet du Secrétaire exécutif

Service linguistique

1 P-4, 2 P-3, 4 agents locaux

Il est proposé de renforcer le Service linguistique du secrétariat de la Commission pour assurer la publication simultanée de la documentation dans les langues de travail de la

TABLEAU 3-A-42

		Catégories et classes									
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. Agents locaux		
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I		
Cabinet du Secrétaire exécutif.....	1969	1	—	1	—	2	1	2	7	4	
	1968	1	—	1	—	2	1	2	7	4	
Service linguistique et service de l'édition ..	1969	—	—	—	1	2	10	4	17	9	
	1968	—	—	—	1	1	8	4	14	5	
Service d'information	1969	—	—	—	1	—	—	1	2	3	
	1968	—	—	—	1	—	—	1	2	3	
Groupe de coordination de l'assistance tech- nique	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	2	
	1968	—	—	—	—	1	1	—	2	2	
Groupe de l'administration publique	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	1	
	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Division de la recherche et de la planification.	1969	—	—	1	4	6	5	5	21	12	
	1968	—	—	1	4	4	5	5	19	10	
Division du commerce international	1969	—	—	—	1	2	4	2	9	4	
	1968	—	—	—	1	1	4	2	8	4	
Division de l'industrie et des ressources natu- relles	1969	—	1	1	11	5	11	4	33	17	
	1968	—	1	1	7	7	9	4	29	15	
Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques	1969	—	—	1	3	3	2	1	10	6	
	1968	—	—	1	3	2	3	1	10	6	
Bureau de l'Agent exécutif du Comité chargé du projet du Mékong	1969	—	1	—	—	1	—	1	3	6	
	1968	—	1	—	—	1	—	1	3	6	
Division des transports et des communications	1969	—	—	1	1	6	1	—	9	12	
	1968	—	—	1	1	6	1	—	9	12	
Division CEAE/FAO de l'agriculture	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	3	
	1968	—	—	—	1	—	1	—	2	3	
Division du développement social	1969	—	—	1	1	—	6	2	10	6	
	1968	—	—	—	2	—	5	1	8	4	
Division de statistique	1969	—	—	—	1	2	3	6	12	20	
	1968	—	—	—	1	2	3	4	10	18	
Division administrative:											
Cabinet du directeur	1969	—	—	1	1	—	—	—	2	5	
	1968	—	—	1	—	—	—	—	1	5	
Service financier	1969	—	—	—	—	1	1	1	3	10	
	1968	—	—	—	—	1	1	1	3	9	
Service du personnel	1969	—	—	—	1	—	1	1	3	10	
	1968	—	—	—	1	—	1	1	3	10	
Bibliothèque	1969	—	—	—	—	—	1	1	2	6	
	1968	—	—	—	—	—	1	—	1	7	
Service des bâtiments et services intérieurs .	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	109	
	1968	—	—	—	—	1	—	1	2	88	
Services des conférences et services extérieurs	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	32	
	1968	—	—	—	—	—	1	1	2	32	
TOTAL	1969	1	2	7	28	33	49	32	152	277	
	1968	1	2	6	23	29	45	29	135	243	

Commission (anglaise et français). Les postes nouveaux demandés sont un poste de reviseur et deux postes de traducteur de langue française et les postes de préposés aux références et aux travaux de secrétariat que cette augmentation rend nécessaires.

Groupe de l'administration publique

1 P-5, 1 agent local

Un poste d'administrateur et un poste d'agent local supplémentaires sont demandés pour permettre de créer un Groupe de l'administration publique qui serait chargé d'exécuter le programme de travail régional dans ce domaine d'activité.

Division de la recherche et de la planification

2 P-4, 2 agents locaux

Un poste d'administrateur supplémentaire ainsi qu'un poste d'assistant de recherche sont demandés pour le Groupe du développement économique de cette Division pour faire face à l'augmentation du volume de travail à laquelle donne lieu l'application des plans régionaux tels que les arrête la Conférence des planificateurs d'Asie. Les deux autres postes d'administrateur et d'assistant de recherche sont demandés pour le centre régional des projections et de la programmation économiques afin d'intensifier les travaux relatifs à la stratégie et aux objectifs de la deuxième Décennie du développement.

Division du commerce international

1 P-4

Ce poste est demandé pour améliorer les services techniques du Centre pour le développement de l'arbitrage commercial de la CEAEO. Une conférence sur l'arbitrage commercial, qui a eu lieu en 1966, a recommandé que le personnel nécessaire soit fourni pour qu'il puisse être donné suite aux recommandations qu'elle avait formulées.

Division du développement industriel

2 P-5, 2 P-3, 2 agents locaux

Au moment où la Conférence asiatique sur l'industrialisation était créée en tant qu'organe de la CEAEO en même temps que le Conseil asiatique du développement industriel était établi, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session, des demandes de crédit revisées¹ pour obtenir des ressources supplémentaires pour cette nouvelle activité. Il était proposé de renforcer la Division du développement industriel en y ajoutant cinq postes d'administrateur hors classe (P-5), cinq postes d'administrateur de deuxième classe (P-3) et 5 postes de secrétaire. Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale n'a approuvé la création que de trois postes de P-5, trois postes de P-3 et trois postes d'agent des services généraux. L'expérience des 18 derniers mois a montré qu'on aura besoin en 1969 d'au moins trois autres postes d'administrateur (2 P-5 et 1 P-3) et de deux postes d'agent des services généraux pour pouvoir exécuter les projets prioritaires du programme de travail que le Conseil asiatique du développement industriel a approuvé. Un autre poste d'administrateur de deuxième classe (P-3) est demandé pour contribuer aux travaux que doit entreprendre la Section des ressources minérales dans le domaine de la prospection au large des côtes.

Division du développement social

1 P-3, 1 P-2, 2 agents locaux

La Commission de la population et la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales se sont entendues sur un programme d'action élargi dans le domaine démographique applicable à la région, qui sera financé en 1969 et en 1970 en partie à l'aide des ressources du

Fonds d'affectation spéciale pour les activités démographiques et en partie à l'aide du budget ordinaire de l'Organisation. Après 1970, toutes les dépenses seront imputées sur le budget ordinaire. L'effectif requis pour assurer l'exécution du programme élargi sera constitué progressivement sur une période de trois ans, comme suit :

1969 — Budget: 1 P-3, 1 P-2, 2 agents locaux. Fonds d'affectation spéciale: 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 agent local.

1970 — Budget: 1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 3 agents locaux. Fonds d'affectation spéciale: 1 P-5, 2 P-3, 2 agents locaux.

1971 et années suivantes — Budget: 1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 5 agents locaux.

Division de la statistique

2 P-2, 2 agents locaux

Il est proposé de renforcer l'effectif de la Division de statistique pour lui permettre de mener à bien son programme de travail relatif au rassemblement général des statistiques et au traitement des données. Un nouveau poste d'administrateur (P-2) est demandé pour les travaux généraux de statistique. Le deuxième poste d'administrateur (P-2) est destiné à un analyste-programmeur. Les postes d'agent local sont demandés respectivement pour un assistant technique et un codeur-vérificateur.

Division administrative

1 P-5

Comme l'ampleur et le volume des tâches qui incombent à la Division administrative ont nettement augmenté, il est proposé de créer un poste de chef adjoint de la Division.

Il est proposé de créer, en 1969, des postes permanents pour les fonctions ci-après, qui étaient exercées en 1968 par du personnel temporaire :

Reproduction des documents

12 postes d'agent local

Grâce au don généreux du Gouvernement néerlandais, qui a doté le secrétariat de la Commission d'un matériel moderne pour la reproduction des documents, évalué à 55 000 dollars, la Commission peut désormais non seulement reproduire dans ses ateliers tous les documents dont elle a besoin pour elle-même et pour ses organes subsidiaires, mais également imprimer des publications qu'elle confiait jusqu'ici à des entreprises commerciales. Les 12 postes demandés doivent permettre de recruter trois préparateurs de plaques d'offset, deux opérateurs de presse offset, trois collateurs et relieurs, trois dactylographes et un opérateur de machine vari-justo-writer.

Service des bâtiments et services généraux

9 postes d'agent local

Le Gouvernement néerlandais a également fait don d'une somme de 150 000 dollars pour financer la construction d'un nouveau bâtiment de quatre étages qui abritera le nouvel atelier de reproduction des documents ainsi que de nouveaux locaux à usage de bureaux dont le besoin se faisait grandement sentir. En conséquence, il faudra un plus grand nombre de nettoyeurs, de plantons et de gardes. En outre, par suite de l'expansion des activités du secrétariat de la Commission, en particulier dans le domaine de l'industrie, il a fallu louer des bureaux à l'extérieur, pour lesquels il faut aussi du personnel supplémentaire de ces mêmes catégories. Sept de ces postes sont demandés au total. L'augmentation du volume de travail dans l'ensemble des services et l'application de procédures plus systématiques à la réception et pour l'inspection des fournitures exigent la création d'un poste de commis-dactylographe et d'un poste de magasinier.

Service financier

1 poste d'agent local

On propose de créer un poste de commis pour renforcer encore le service financier, ce qui est nécessaire du fait qu'il

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 74 de l'ordre du jour, document A/C.5/1056.

faut établir des rapports plus nombreux sur le programme et le budget et que le volume de travail de comptabilité a augmenté.

b) *Reclassement de postes*

1 P-5 à D-1

Il est proposé de reclasser le poste de Chef de la Division du développement social. Le programme de travail dans ce domaine devient de plus en plus étendu et complexe et comprend notamment l'application, en 1968 et 1969, d'un programme élargi dans le domaine démographique.

2 P-4 à P-5

Il est proposé de reclasser, à la Division de l'industrie et des ressources naturelles, les deux postes de chef de la Section de l'habitation, de la construction et de la planification et de Chef de la Section des études industrielles, dont les programmes d'activité deviennent plus complexes du point de vue professionnel et technique.

2 P-3 à P-4

Le reclassement d'un des postes est demandé pour la Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques, du fait que les attributions du fonctionnaire chargé des travaux sur les opérations portuaires dans la région de la CEAEO se sont étendues et ont pris une plus grande importance. Le deuxième reclassement demandé concerne le poste de Chef de la Section des conférences et des services extérieurs (Division administrative). Le titulaire de ce poste est responsable des services qui s'occupent des achats, des transports locaux, des arrangements à prendre pour les réunions, des travaux d'imprimerie confiés à des entreprises commerciales et des voyages.

1 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser le poste d'adjoint au Chef du Service des bâtiments et services intérieurs (Division administrative). Le volume de travail et les responsabilités de cette section ont augmenté par suite de l'agrandissement de l'atelier de reproduction et de son aménagement dans de nouveaux locaux.

1 poste d'agent local à P-1

Il est proposé de reclasser un poste d'agent local principal pour avoir un poste supplémentaire de bibliothécaire qualifié.

*Article III. Autre personnel temporaire
(140 000 dollars)*

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 15 000 dollars

300. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire auquel il faut faire appel en période de pointe et pour remplacer les fonctionnaires en congé de longue durée ou en congé de maternité.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 100 000 dollars

301. La Commission devra faire appel aux services d'experts hautement qualifiés dans des domaines techniques lorsqu'elle ne pourra trouver de personnes ayant les compétences voulues parmi le personnel de son secrétariat. Elle aura besoin de spécialistes dans divers domaines d'activité indiqués dans le programme de travail et de priorités de la Commission pour 1968-1969 (voir plus haut, tableau 3-A-41). Les 50 mois de travail auxquels ces services ont été estimés comprennent les services d'experts qui seront vraisemblablement nécessaires comme suite aux décisions du Conseil asiatique du développement industriel.

iii) *Groupes spéciaux d'experts* 25 000 dollars

302. Les réunions ci-après sont prévues pour 1969:

a) Groupe d'experts de six membres de réputation internationale chargé de donner des avis sur les projections économiques et les programmes de travail concernant les objectifs régionaux à fixer pour la deuxième Décennie du développement (8 000 dollars);

b) Un groupe d'experts, composé de cinq ou six conseillers économiques principaux auprès de gouvernements d'Etats Membres, qui sera chargé d'examiner la question des politiques économiques à court terme en tant qu'instrument d'exécution des plans de développement et moyen de concilier la stabilité à court terme et les objectifs de développement à long terme (5 000 dollars);

c) Un groupe d'experts chargé d'étudier les implications qu'ont pour les pays de la région les plans de développement d'autres pays (huit experts pendant 12 jours) [5 000 dollars];

d) Groupe d'experts chargé d'étudier la contribution que les techniques de coopération peuvent apporter au développement économique et social (établissement de 15 monographies) [7 000 dollars].

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (20 000 dollars)

303. Le crédit demandé doit permettre à la Commission de renoncer à sa pratique actuelle, qui consiste à accorder un congé de compensation aux agents locaux appelés à faire des heures supplémentaires, et d'adopter la pratique généralement suivie à Bangkok, qui consiste à verser dans ce cas une rémunération supplémentaire calculée selon des tarifs spéciaux.

Commission économique pour l'Amérique latine

PROGRAMME DE TRAVAIL

304. Le programme de travail que la Commission économique pour l'Amérique latine a établi pour 1968-1969 à sa douzième session exige que le secrétariat de la Commission intensifie ses travaux dans divers domaines que la réunion des Présidents des Etats américains, convoquée à Punta del Este (Uruguay) en avril 1967, a considéré comme particulièrement importants. En particulier, la Commission a décidé qu'il fallait donner d'urgence la priorité à un gros effort en

vue de l'intégration de l'Amérique latine et a indiqué qu'elle continuait à se préoccuper des problèmes du commerce, notamment en ce qui concerne les exportations de produits manufacturés et le financement du développement industriel. Ces grands programmes, à leur tour, doivent être étayés par des recherches plus poussées sur les problèmes de l'infrastructure, notamment ceux des transports, et de l'administration publique. En même temps, il faut consolider les travaux de la Commission relatifs au développement et à la recherche, à la planification et aux projections écono-

miques, aux problèmes des pays nouvellement indépendants de la région des Caraïbes, à l'intégration des pays du Groupe des pays andins et à l'accroissement démographique.

305. Outre les ressources dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, la Commission reçoit une aide de l'Organisation des Etats américains (OEA), de la Banque interaméricaine de développement et de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale pour exécuter les programmes d'intérêt commun, comme ceux qui concernent le développement des transports et le développement industriel.

Développement économique et recherche

306. Le programme de recherche entrepris à ce titre — notamment les études concernant la croissance et le développement économiques, le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale et la politique économique — est exécuté par la Division de la recherche et du développement économiques, à Santiago, et la section du développement économique, à Mexico. La division prépare aussi chaque année l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine*, avec la collaboration du Bureau de Mexico et des bureaux de Rio de Janeiro, de Washington, de Port-of-Spain, de Montevideo et de Bogota. Le *Boletín Económico de América latina*, publié deux fois par an, est préparé par le Cabinet du Secrétaire exécutif.

Affaires sociales

307. La Division des affaires sociales de Santiago et la Section des affaires sociales de Mexico sont chargées du programme de travail dans ce domaine. L'un des principaux projets est celui qui concerne les aspects sociaux du développement. Une fois terminé l'examen critique des théories courantes et des conclusions des recherches, certaines hypothèses nouvelles découlant de cet examen critique seront mises à l'épreuve dans des études sur le processus d'urbanisation dans trois pays, notamment dans une étude du phénomène de la "marginalité" dans le processus d'urbanisation. Ce projet permettra de recueillir des données fondamentales à utiliser pour exécuter divers autres projets concernant la politique sociale, la planification dans le domaine social et des études démographiques. Conformément, aux vœux exprimés par l'Assemblée générale dans sa résolution 2211 (XXI), les travaux sur l'accroissement démographique et le développement social sont censés prendre plus d'ampleur en 1969.

Politique commerciale

308. Le développement des échanges avec d'autres parties du monde et entre les pays d'Amérique latine eux-mêmes continue d'être une des principales préoccupations de la CEPAL. En ce qui concerne le commerce extérieur, il faudra évaluer les résultats de la deuxième session de la CNUCED. Des études seront aussi faites pour définir divers problèmes, notamment ceux que posent la stabilisation des prix à des taux rémunérateurs dans le cas des principaux produits d'exportation et l'évaluation de l'importance des restrictions commerciales imposées pour cause de désorganisation du marché. Les efforts d'intégration seront poursuivis sur divers fronts. Le Bureau de Mexico continuera à aider les institutions régionales et les gouvernements d'Amérique centrale à perfectionner leur politique tari-

faire et douanière. Le Bureau de Bogota continuera à collaborer, comme prévu, avec le Groupe des pays andins. La Division de la politique commerciale, à Santiago, s'est engagée à intensifier sa collaboration avec l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), comme suite à l'accord récent concernant l'application de la Déclaration des Présidents des Etats américains. Le Bureau de la région des Caraïbes continuera à aider les pays de la région à aménager un cadre leur permettant d'avoir des liens commerciaux plus étroits. La possibilité d'établir un système multilatéral de paiements pour la région sera étudiée en 1968-1969.

Développement industriel

309. En 1968 et 1969, le projet concernant les exportations de produits manufacturés fera l'objet d'une attention particulière. Ce projet, qui est entrepris conjointement avec la CNUCED et l'ONUDI, est censé y collaborer aussi. Un des principaux projets de la période 1968-1969 est celui qui concerne l'industrie automobile en Amérique latine et les possibilités de la développer de manière intégrée sur une base régionale. Ce projet, qui bénéficie du soutien financier de la Banque interaméricaine de développement (BID), est de la plus haute importance étant donné l'ampleur des investissements envisagés dans cette industrie. Les autres projets principaux concernent la recherche technologique et le transfert des connaissances techniques et comprennent aussi des études distinctes sur toutes sortes d'industries. La collaboration avec l'Association latino-américaine de libre-échange sera intensifiée en application de la déclaration des Présidents des Etats américains. La collaboration avec les gouvernements d'Amérique centrale se poursuivra en ce qui concerne les questions de développement industriel et de politique industrielle.

Agriculture

310. L'étude du développement intégré de l'agriculture en Amérique latine absorbera la plupart des ressources de la Division CEPAL/FAO de l'agriculture pendant la période 1968-1970. Une fois terminées, au milieu de l'année 1968, la compilation et l'analyse méthodiques des prix et politiques agricoles relatifs à quelque 25 produits d'Amérique latine, la Division fera une étude sur les moyens éventuels d'accroître les échanges de produits agricoles et le développement complémentaire dans la région. Les procédures d'établissement d'accords relatifs à la production et au commerce des produits agricoles seront aussi déterminées pour être soumises à l'examen des divers organismes qui s'occupent de l'intégration en Amérique latine. Le Bureau de Mexico étudiera les questions de la colonisation agricole, du régime foncier et des conditions de travail dans l'agriculture en Amérique centrale ainsi que le développement des exportations de produits agricoles. Ces activités sont poursuivies en collaboration avec la FAO, le Bureau de la coopération technique, l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, la BID, la Commission interaméricaine du développement agricole, l'Institut interaméricain des sciences de l'agriculture et l'Association latino-américaine de libre-échange.

Ressources naturelles et énergie

311. Le programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie comprend l'évaluation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la région,

ainsi que l'étude de leur mise en valeur et de leur conservation rationnelles, l'étude des ressources en eau de la région et de leur utilisation présente et future, en collaboration avec l'OMM et l'OMS, l'étude des méthodes de production et d'utilisation de toutes les formes d'énergie, y compris l'évaluation des ressources hydro-électriques et autres sources d'énergie, dont l'énergie atomique.

Transports et communications

312. Les activités de la Commission dans ce domaine sont exécutées par le service chargé du programme relatif aux transports, à Santiago, et par la Section des transports à Mexico, cette dernière concentrant ses ressources principalement sur les problèmes de transports relatifs aux programmes d'intégration économique de l'Amérique centrale et au programme du Bassin des Caraïbes. Le programme de travail comprend l'étude des problèmes et des besoins en matière de transports à l'échelon national et à l'échelon régional, notamment en ce qui concerne leur effet sur le développement économique de chaque pays et sur l'intégration régionale. En 1969, les travaux sur l'intégration et sur les voies d'eau intérieures seront intensifiés. Le programme de travail général est exécuté en collaboration active avec l'OEA, qui fournit deux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. Une collaboration du même ordre avec l'ALALE sera accrue comme suite à des accords récents.

Statistiques

313. La Division de statistique et la section correspondante à Mexico s'occupent de l'amélioration et de la standardisation des statistiques nationales, rassem-

blent et diffusent des données statistiques et fournissent des services aux divisions ou sections organiques du secrétariat de la Commission. Outre l'exécution de ces projets de caractère permanent, la Commission organisera en 1969 deux groupes de travail, l'un pour s'occuper du programme mondial des enquêtes industrielles de base et l'autre pour s'occuper des méthodes de sondage et enquêtes par sondage ou des statistiques des prix et des quantités.

Administration publique

314. Les principaux objectifs de ce programme, qui a commencé en juillet 1967, sont de poursuivre la modernisation de l'administration publique en Amérique latine, d'aider les gouvernements de la région à adapter leur structure administrative aux besoins des plans de développement et de donner des directives et un appui aux experts régionaux de l'assistance technique des Nations Unies qui fournissent des services aux gouvernements en matière d'administration publique. La coordination est assurée avec l'Institut latino-américain de planification économique et sociale.

Bureaux locaux

315. La Commission a un grand bureau local principal à Mexico et des bureaux secondaires à Washington, Rio de Janeiro, Port-of-Spain, Montevideo et Bogota. Ces deux derniers s'occupent surtout des programmes de politique commerciale intéressant, respectivement, l'ALALE et le Groupe des pays andins. Les bureaux de Washington, de Rio de Janeiro et de Port-of-Spain s'occupent principalement du programme de développement et de recherche économiques, mais le dernier des trois s'occupe très activement du mouvement d'intégration de la région des Caraïbes.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-43

<i>Projets</i>	<i>1968 Besoins couverts</i>				<i>1969 Besoins à couvrir</i>			
	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>CR</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>CR</i>	<i>Agents locaux</i>
<i>Développement et recherche économiques ...</i>	156	6	24	72	156	6	24	72
<i>Etudes et recherches sur le développement économique, les politiques, les ressources humaines; Etude sur la situation économique de l'Amérique latine; Boletín económico de América latina; commerce intrarégional et intégration; projections et planification économiques.</i>								
<i>Projections et planification économiques ...</i>	60	(12) ^a	—	—	60	(12) ^a	3	12
<i>Projections par pays; étude des techniques et méthodes de projections; compilation et analyse de projections établies par d'autres organisations; planification du développement; projections relatives au commerce et à l'intégration régionale.</i>								
<i>Politique commerciale</i>	120	9	36	120	144	9	60	120
<i>Questions relevant de la CNUCED; expansion des échanges; cycles d'études et cours de formation; missions consultatives; commerce intrarégional et intégration; études générales et services consultatifs relatifs à l'Association latino-américaine de libre-échange.</i>								

TABLEAU 3-A-43 (suite)

Projets	1968 Besoins couverts					1969 Besoins à couvrir								
	A	C	CR	Agents locaux		A	C	CR	Agents locaux					
Développement industriel ^b	120	(36)	9	—	(48) ^c	108	(12)	132	(36)	—	—	(120) ^c	120	(12)
Economie industrielle; recherche technologique pour l'industrie; acier; métaux non ferreux; industries forestières; industries chimiques; fabrication des ouvrages en métaux et construction de machines; industries de transformation des métaux; industries de consommation.														
Ressources naturelles et énergie	48		6	36	(24) ^d	60		48		6	72	(24) ^d	72	
Energie; ressources en eau; autres ressources naturelles.														
Transports	36	(24) ^e	12	4		36		48	(24) ^e	12	12		36	
Questions relevant de la CNUCED; problèmes de la navigation maritime; transports routiers; chemins de fer; voies d'eau intérieures; communications; problèmes intrarégionaux.														
Développement social	84		—	48		36		96		6	60		60	
Aspects sociaux du développement politique et planification; études démographiques; habitation et développement urbain; développement rural et communautaire; développement régional et planification.														
Développement agricole	48	(36) ^f	—	—		12		48	(36) ^f	—	—		12	
Développement agricole et planification; produits de l'élevage en Amérique latine; réforme agraire; développement agricole intégré de l'Amérique latine.														
Statistiques	96		—	36		168		96		—	48		204	
Bulletins statistiques; réunions et cycles d'études régionaux; programme statistique de base et services fournis aux divisions organiques et au Siège; études sur des questions particulières.														
Administration publique	—		—	24		—		12		—	24		12	
Etudes générales sur l'administration publique; service des cycles d'études et réunions.														
Bureau de Mexico	312	(60) ^g	6	42	(12) ^c	720		324	(60) ^g	6	60	(12) ^c	732	
Développement économique et planification; commerce; développement industriel; développement agricole; infrastructure économique, aspects statistiques et sociaux du développement, le tout en ce qui concerne l'Amérique centrale.														
Bureau de Washington	48		—	—		24		48		—	—		24	
Fourniture de services, liaison, représentation et rassemblement de données.														
Bureau de Montevideo	24		—	—		12		24		—	—		12	
Etudes et services consultatifs relatifs aux activités de l'Association latino-américaine de libre-échange.														
Bureau de Bogota	12		—	—		—		12		—	—		—	
Commerce intrarégional et intégration.														
Bureau de Rio de Janeiro	24		—	—		(24) ^h		24		—	—		(24) ^h	
Etude de la situation économique et planification du développement.														

TABLEAU 3-A-43 (suite)

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CR	Agents locaux	A	C	CR	Agents locaux
Bureau des Caraïbes	24	—	—	—	48	—	—	24
Etude de la situation économique courante; développement rural et communautaire; problèmes relevant de la CNUCED; commerce et intégration et administration publique dans leurs rapports avec le développement économique.								
Coordination des programmes de coopération technique	24	—	—	36	24	—	—	36
Formulation et gestion des programmes (y compris le secrétariat de la Commission et le service d'information)	192	—	—	336 (108) ⁱ	192	—	—	348 (108) ⁱ
Division administrative	132	—	—	1 752 (84) ⁱ	144	—	—	1 824 (84) ⁱ
TOTAUX	1 560 (168)	48	250 (84)	3 492 (228)	1 680 (168)	48	360 (156)	3 720 (228)

^a Financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement.

^b Y compris 24 mois de travail d'administrateur financés par la Banque interaméricaine de développement (BID), 12 mois de travail d'administrateur financés par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale et 12 mois de travail de secrétaire financés par la BID.

^c Fournis par l'ONUDI au titre de son programme de coopération technique.

^d Y compris 12 mois de travail fournis par l'OMM et 12 mois de travail fournis par l'OMS/BSPA (Bureau sanitaire panaméricain).

^e Fournis par l'Organisation des Etats américains.

^f Fournis par la FAO.

^g Y compris 12 mois de travail fournis par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, 24 mois de travail fournis par l'OEA, 12 mois de travail fournis par la FAO et 12 mois de travail fournis par l'OIT.

^h Financés à l'aide des fonds prévus pour le personnel temporaire, les arrangements concernant ce bureau couvrant la période qui se termine le 31 décembre 1969.

ⁱ Fournis par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (3 248 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (3 128 400 dollars)

TABLEAU 3-A-44

		Catégories et classes								
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. Agents locaux	
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	
Cabinet du Secrétaire exécutif	1969	1	1	1	1	1	1	1	7	7
	1968	1	1	1	1	1	1	1	7	6
Groupe de coordination de l'assistance techni- que	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	3
	1968	—	—	—	1	—	1	—	2	3
Groupe de l'administration publique	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	1
	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services linguistiques et d'édition	1969	—	—	—	1	1	6	—	8	11
	1968	—	—	—	1	1	6	—	8	11
Section de la reproduction et de la distribu- tion des documents	1969	—	—	—	—	—	—	1	1	14
	1968	—	—	—	—	—	—	1	1	14
Service d'information	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	3
	1968	—	—	—	—	1	—	—	1	3
Division de la recherche et du développement économiques	1969	—	—	1	1	3	4	4	13	6
	1968	—	—	1	1	3	4	4	13	6

TABLEAU 3-A-44 (suite)

		Catégories et classes									
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	II. Agents locaux	
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1			
Bureau de Washington	1969	—	—	—	1	—	1	2	4	2	2
	1968	—	—	—	1	—	1	2	4	2	2
Bureau de Rio de Janeiro	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—
	1968	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—
Bureau des Caraïbes	1969	—	—	—	1	—	3	—	4	2	2
	1968	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—
Centre de projections économiques	1969	—	—	—	1	1	1	2	5	1	1
	1968	—	—	—	1	1	1	2	5	—	—
Division de la politique commerciale	1969	—	—	1	1	4	4	2	12	10	10
	1968	—	—	1	1	3	4	1	10	10	10
Bureau de Montevideo	1969	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—
	1968	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—
Bureau de Bogota	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—
Division du développement industriel	1969	—	—	—	2	3	5	1	11	10	10
	1968	—	—	—	2	2	5	1	10	9	9
Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie	1969	—	—	1	—	2	1	—	4	6	6
	1968	—	—	1	—	2	1	—	4	5	5
Programme relatif aux transports	1969	—	—	1	—	1	1	1	4	3	3
	1968	—	—	1	—	1	—	1	3	3	3
Division CEPAL/FAO de l'agriculture	1969	—	—	—	1	2	1	—	4	1	1
	1968	—	—	—	1	2	1	—	4	1	1
Division des affaires sociales	1969	—	—	1	1	4	1	1	8	5	5
	1968	—	—	—	2	3	1	1	7	3	3
Division de statistique	1969	—	—	—	1	2	2	3	8	17	17
	1968	—	—	—	1	2	2	3	8	14	14
Division administrative:											
Bureau du Chef de la Division	1969	—	—	1	1	—	1	—	3	24	24
	1968	—	—	1	1	—	1	—	3	19	19
Finances	1969	—	—	—	—	1	1	1	3	7	7
	1968	—	—	—	—	—	1	2	3	6	6
Personnel	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	3	3
	1968	—	—	—	—	1	1	—	2	3	3
Bibliothèque	1969	—	—	—	—	—	1	—	1	6	6
	1968	—	—	—	—	—	1	—	1	6	6
Utilisation des locaux et Services généraux	1969	—	—	—	—	—	—	2	2	107	107
	1968	—	—	—	—	—	—	1	1	107	107
Bureau de Mexico	1969	—	—	1	4	7	5	10	27	61	61
	1968	—	—	1	4	6	6	9	26	60	60
TOTAUX	1969	1	1	8	22	34	42	32	140	310	310
	1968	1	1	7	22	29	40	30	130	291	291

316. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

Cabinet du Secrétaire exécutif

1 agent local

Pour fournir une secrétaire supplémentaire au Cabinet du Secrétaire exécutif.

Administration publique

1 P-5, 1 agent local

Comme dans le cas des autres commissions économiques régionales, il est proposé de créer un groupe de l'administration publique au secrétariat de la CEPAL.

Bureau des Caraïbes

2 P-3, 2 agents locaux

Conformément au vœu de la Commission qui souhaite intensifier le programme de travail dans la région des Caraïbes,

il est proposé d'augmenter les ressources en personnel de ce bureau en y ajoutant les postes demandés.

Centre de projections économiques

1 agent local

Ce nouveau poste est demandé pour fournir les services d'une secrétaire aux administrateurs du Centre régional de projections économiques.

Division de la politique commerciale

1 P-4, 1 P-2

Aux termes de sa résolution 265 (XII), la Commission a demandé que les activités du secrétariat dans le domaine du commerce soient intensifiées, notamment en ce qui concerne la définition des mesures nécessaires pour donner effet à la Déclaration des Présidents des Etats américains sur l'intégration économique de l'Amérique latine.

Division du développement industriel

1 P-4, 1 agent local

Le programme commun CEPAL/Institut/BID d'intégration du développement industriel impliquera une collaboration accrue avec l'ONUDI et la CNUCED dans le domaine de la recherche sur les exportations de produits manufacturés. En outre, la Division continuera à coopérer avec l'ONUDI à des études sur le transfert des connaissances techniques des pays développés aux pays en voie de développement. Les postes supplémentaires demandés augmenteront les ressources que la CEPAL met déjà à la disposition du programme commun par l'intermédiaire de la Division du développement industriel. Cette Division est aussi tenue de collaborer aux activités d'intégration industrielle de l'Association latino-américaine de libre-échange, à Montevideo.

Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie

1 agent local

Comme le nombre d'administrateurs dont dispose ce service est limité, un poste supplémentaire d'assistant de recherche est demandé pour aider à faire les travaux courants d'analyse des données statistiques et autres dans ce domaine.

Programme relatif aux transports

1 P-3

Les effectifs du service chargé de ce programme sont toujours demeurés inférieurs au nombre de personnes nécessaires pour faire face au volume de travail. En conséquence un poste d'administrateur supplémentaire est demandé.

Division des affaires sociales

1 P-4, 2 agents locaux

Ces postes supplémentaires sont demandés pour intensifier les travaux du secrétariat dans le domaine de la population.

Division de statistique

3 agents locaux

Pour renforcer le personnel disponible pour les travaux à faire dans les domaines du commerce extérieur et du traitement électronique des données.

Division administrative

1 P-1

Ce poste de chef adjoint des Services généraux était financé précédemment à l'aide de fonds prévus pour le personnel temporaire et les dépenses correspondantes étaient réparties entre la CEPAL et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale au titre de l'arrangement conclu entre la Commission et l'Institut en ce qui concerne l'occupation du bâtiment de Santiago. Tous les autres postes financés au titre de cet arrangement ont été transformés en postes permanents en 1968.

6 agents locaux

Les postes supplémentaires demandés renforceraient : a) les services de secrétariat et de dactylographie de la Division, et b) le Service financier, où l'expérience a prouvé que les postes occupés en permanence par du personnel temporaire devraient être transformés en postes permanents.

Bureau de Mexico

2 agents locaux

Pour fournir un assistant de recherche dans le domaine des questions démographiques et pour renforcer le personnel de la bibliothèque, où le volume de travail a augmenté régulièrement, du fait des services à fournir pour faire face non seulement aux demandes des services des Nations Unies mais aussi aux milliers de demandes reçues chaque année de gouvernements, de banques et d'universités.

b) *Reclassement de postes*

1 P-5 à D-1

Etant donné l'importance des responsabilités dont il s'acquitte, il est proposé de reclasser le poste du Chef de la Division des affaires sociales.

2 P-3 à P-4

Il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire des finances à Santiago et celui du Chef de la Section des politiques commerciales à Mexico, en raison de l'importance accrue des responsabilités dont ils s'acquittent.

1 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire des finances adjoint, à Santiago.

1 L-8 à P-1

Le poste de bibliothécaire du bureau de Mexico exige les services d'un bibliothécaire diplômé expérimenté. Etant donné les qualifications professionnelles requises et compte tenu des responsabilités et des fonctions dont il s'agit, il est proposé de transformer ce poste d'agent local en poste d'administrateur.

*Article III. Autre personnel temporaire
(104 500 dollars)*

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 28 500 dollars

317. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après :

a) Services de traitement électronique des données, locations et fournitures (10 000 dollars) ;

b) Personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe, pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour faire face à d'autres besoins particuliers (18 500 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 55 000 dollars

318. Les services de consultants ou d'experts spécialisés seront nécessaires à court terme pendant l'année dans les domaines d'activité indiqués dans le tableau 3-A-43. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des 48 mois de travail indiqués dans ce tableau.

iii) *Groupes spéciaux d'experts* 21 000 dollars

319. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût :

a) D'un groupe de travail chargé d'évaluer l'appli-

cation des résolutions de la deuxième session de la CNUCED (7 000 dollars);

b) D'un groupe de travail relatif au développement régional et local (6 000 dollars);

c) D'un cycle d'études sur les statistiques des prix et des quantités (8 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (16 000 dollars)

320. Sur le crédit prévu à cette rubrique, 13 000 dollars sont demandés pour Santiago et 3 000 dollars pour le Bureau de Mexico.

Commission économique pour l'Afrique

PROGRAMME DE TRAVAIL

321. Le budget pour la Commission économique pour l'Afrique a été établi sur la base d'un projet de programme d'activités pour la période biennale 1969-1970 qui doit être soumis pour approbation à la Commission à sa neuvième session, en février 1969. Si, à ce moment-là, la Commission propose d'apporter au programme des modifications ayant des répercussions importantes sur les besoins budgétaires, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale en seront dûment informés.

322. En 1968, le secrétariat de la Commission a été réorganisé comme suit:

a) Compte tenu de la recommandation de la Conférence des statisticiens africains tendant à ce que les travaux de statistique soient centralisés au siège de la CEA à Addis-Abéba et considérant également le rôle que les bureaux sous-régionaux seront appelés à jouer à l'avenir à l'égard des secrétariats intergouvernementaux des communautés économiques sous-régionales qui seront bientôt créés, le tableau d'effectifs des bureaux sous-régionaux a été modifié. L'effectif de chaque bureau comprend désormais deux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs ainsi que le complément nécessaire de personnel des services généraux. On estime que cette dotation est suffisante pour assurer ce qui doit désormais constituer le rôle principal des bureaux sous-régionaux, à savoir la liaison avec les secrétariats intergouvernementaux des communautés économiques. Le personnel des services de statistique antérieurement affecté aux bureaux sous-régionaux a été rappelé à Addis-Abéba. Au cas où les secrétariats intergouvernementaux demanderaient une assistance pour l'organisation et le service de réunions des organes des communautés, on détacherait pour une courte période du personnel spécialisé et de conférence, ainsi que du personnel d'assistance technique.

b) On a créé une nouvelle Division de la recherche et de la statistique, qui englobe l'ancienne Division de la statistique et de la démographie et la Section du développement économique de la Division du développement économique et social.

c) On a créé une nouvelle Division du développement des ressources humaines, comprenant les anciennes sections du développement social, de la main-d'œuvre et de la formation et de l'administration publique.

d) Un petit Groupe de coordination des programmes a été constitué au sein du Cabinet du Secrétaire exécutif afin d'aider à la programmation et à la coordination des activités du secrétariat de la Commission et d'étudier plus particulièrement la suite à donner aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination.

Recherche et statistiques

323. Tandis que se poursuivront les travaux liés à l'élaboration des séries statistiques et à la préparation du *Bulletin économique pour l'Afrique* et de l'*Etude annuelle sur la situation économique de l'Afrique*, un service consultatif de planification doit être constitué en 1968 pour aider les gouvernements des Etats membres dans l'élaboration, l'analyse, l'exécution et la révision des plans nationaux de développement, l'ajustement des objectifs des plans nationaux compte tenu de l'expérience acquise au cours de l'exécution et des ressources disponibles, et l'harmonisation des plans nationaux de développement dans le cadre de la stratégie, approuvée par la Commission, de développement rapide de l'ensemble du continent. La création d'un tel service avait été fortement recommandée par la Deuxième Conférence des planificateurs africains, tenue à Addis-Abéba en décembre 1967 (E/CN.14/407, par. 123).

324. On mettra davantage l'accent sur l'élaboration de projections économiques et démographiques, et les travaux concernant les questions démographiques seront intensifiés en coopération avec la Division de la population du Siège, en prévision d'une conférence africaine sur la population qui serait organisée en 1970 ou en 1971.

Développement des ressources humaines

325. Dans le domaine du développement social, le programme de travail comprend des projets susceptibles de contribuer à la modernisation des communautés rurales, où les niveaux de vie pourraient être élevés grâce à la promotion d'améliorations dans l'agriculture, de l'artisanat et du travail familial, de l'auto-construction assistée, de l'organisation de coopératives et de services de vulgarisation. Avec le concours des institutions spécialisées intéressées, on entreprendra des programmes d'aide à la jeunesse et de mobilisation des jeunes pour le développement. On envisage d'envoyer une mission d'évaluation interorganisations dans divers pays d'Afrique au cours de 1969 et de 1970.

326. Dans le domaine de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle, l'étude, commencée en 1968, des ressources de main-d'œuvre disponibles et nécessaires pour le développement doit être achevée au cours de la période biennale 1969-1970. Sur la base des résultats de cette étude, on se propose de fournir des avis et une assistance concernant l'établissement de budgets de main-d'œuvre et l'organisation de programmes de formation. Le programme de travail prévoira l'organisation de stages de formation pour les planificateurs de la main-d'œuvre, la fourniture de services consultatifs aux gouvernements en vue de la mise en place d'organismes de planification et d'administration de la main-d'œuvre, et, en coopération avec l'UNESCO, l'OIT et d'autres institutions intéressées, la promotion d'un programme coordonné dans les domaines du développement des ressources humaines.

327. Les activités en matière d'administration publique font suite aux recommandations détaillées du cycle d'études de la CEA sur les problèmes de gestion budgétaire des pays africains, approuvées par la Commission en juin 1963. En 1969-1970, les travaux dans ce domaine seront essentiellement les suivants :

a) Fourniture de services consultatifs aux gouvernements des Etats membres ;

b) Poursuite du programme de cycles d'études et de stages de formation sur les sujets ci-après : organisation et méthodes ; administration du personnel et gestion financière ; administration locale ; organisation et gestion des entreprises publiques ;

c) L'achèvement d'une enquête sur les services postaux en Afrique (l'UPU a détaché un conseiller auprès de la CEA pour l'aider dans cette enquête) ;

d) L'établissement d'une liste de fonctionnaires de pays africains qui possèdent les compétences nécessaires et que leur gouvernement est disposé à mettre à la disposition d'autres pays de la région.

Industrie et habitation

328. En 1969, l'étude de la balance interindustrielle du continent sera achevée. Cette étude fait suite à la série d'études d'harmonisation par secteurs, par industries et par sous-régions qui a été entreprise en 1965 en vue d'aider les gouvernements des Etats membres à élaborer un plan coordonné de développement industriel sur une base sous-régionale. Des études relatives aux sous-régions de l'Est et de l'Ouest sont déjà achevées et celles qui ont trait au Nord et au Centre seront normalement terminées avant le troisième trimestre de 1968.

329. Les travaux se poursuivront également en matière de promotion industrielle, les efforts étant orientés vers la création de centres de promotion industrielle dans le cadre des dispositifs intergouvernementaux de coopération économique sous-régionale.

330. Afin d'assurer la continuité entre l'étude sur l'harmonisation industrielle du continent et l'entrée en service des centres de promotion industrielle, on se propose de choisir quelques grands projets industriels de caractère multinational et de demander, pour les mettre en œuvre, l'appui des gouvernements des Etats membres, des organisations du système des Nations Unies et de programmes d'aide bilatéraux.

331. Dans le cadre du programme de modernisation des communautés rurales et afin d'encourager l'entreprise privée et l'utilisation productive de l'épargne intérieure, on instituera des centres pilotes de démonstration pour la petite industrie afin de promouvoir l'implantation de petites et moyennes industries, comme la Commission l'a recommandé dans sa résolution 156 (VIII).

332. Des services consultatifs seront fournis aux gouvernements pour les aider à établir des institutions de recherche et de normalisation industrielles et à mettre sur pied les mécanismes administratifs nécessaires pour promouvoir le développement industriel.

333. Dans le domaine de l'habitation, le programme consistera : a) à fournir des services consultatifs aux gouvernements pour l'élaboration d'une politique du logement, la mise en place de services nationaux de logement chargés d'administrer les programmes de logement et la création d'organismes de planification

physique ; b) à étendre à trois ou quatre pays supplémentaires les études pilotes entreprises en 1967 au Ghana et au Kenya ; c) à faire l'inventaire des matériaux et installations disponibles localement et pouvant être utilisés dans des programmes d'autoconstruction assistée de logements à bon marché dans des régions rurales ; d) à poursuivre le programme de cycles d'études et de stages de formation.

Ressources naturelles et transports

334. En 1969-1970, les travaux dans ce domaine seront orientés vers les objectifs ci-après :

a) L'établissement de centres dûment équipés pour effectuer des enquêtes intégrées sur les ressources naturelles à l'aide des techniques aériennes modernes ;

b) La création de centres régionaux en vue de former du personnel africain en ce qui concerne divers aspects de la cartographie, des enquêtes spécialisées, les techniques photogrammétriques et l'interprétation des photographies aériennes et des données obtenues grâce aux enquêtes géophysiques aériennes ;

c) L'établissement d'instituts de développement des ressources minérales en vue de conseiller et d'aider les gouvernements et d'appuyer le travail des institutions nationales chargées de reconnaître et d'exploiter les ressources minérales ; l'étude des disponibilités en main-d'œuvre qualifiée et des besoins actuels et futurs sera achevée ; des recommandations seront établies et des projets mis au point en vue de renforcer l'enseignement des sciences de la terre dans les institutions existantes afin de mettre les établissements d'enseignement et de formation en mesure de contribuer à l'adaptation et à l'application de la science et de la technique à la reconnaissance et l'exploitation des ressources minérales ;

d) Des services consultatifs seront fournis aux gouvernements afin d'assurer la pleine utilisation des ressources existantes d'énergie (hydro-électricité, énergie géothermique, pétrole et gaz naturel), dans la mesure du possible sur une base multinationale ; des inventaires de la situation énergétique dans chacune des quatre sous-régions ont été effectués et leurs résultats seront examinés en 1968-1969 lors de réunions des organes intergouvernementaux de coopération sous-régionale, en vue d'aboutir à des accords sur une utilisation plus poussée du potentiel énergétique existant et d'exploiter de nouvelles sources d'énergie pour répondre aux besoins du développement industriel et à ceux des régions rurales ; des études des ressources et de besoin de main-d'œuvre dans différents secteurs énergétiques seront entreprises en vue de formuler des recommandations et de mettre au point des projets destinés à répondre à ces besoins ; on accordera une attention particulière à la possibilité de créer des établissements de recherche et de développement en matière de combustibles et d'énergie ; on examinera aussi les problèmes de normalisation de l'équipement énergétique en prévision de la fabrication multinationale de biens d'équipement énergétique ;

e) D'autres enquêtes sur les ressources et les besoins en eau seront entreprises avec le concours de la Division des ressources et des transports du Siège de l'ONU et d'autres organismes compétents du système des Nations Unies ; des analyses des besoins actuels et des besoins des 20 prochaines années seront établies dans le cadre du plan d'étude et de développement des ressources naturelles approuvé par le Conseil économique et social ; on accordera une attention spéciale à

la mise au point de projets d'inventaire, de développement et de gestion des ressources hydrologiques;

f) Des missions consultatives seront effectuées en coopération avec la Division des ressources et des transports du Siège en ce qui concerne le développement intégré de certains bassins fluviaux internationaux et, le cas échéant, une assistance sera fournie aux commissions existantes (pour le Sénégal, le Niger et le Tchad);

g) L'enquête sur les disponibilités en personnel qualifié et sur les moyens de recherche dans le domaine du développement des ressources hydrologiques sera achevée en 1969-1970 et ses résultats seront pris en considération pour l'élaboration de recommandations en vue de la création d'établissements de formation et de la mise au point de programmes de formation pour répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre et de recherche.

335. Dans le domaine des transports, les études préliminaires viennent d'être achevées (avec l'aide de sources bilatérales) en ce qui concerne la possibilité d'aménager des axes internationaux et de grandes transversales pour chacune des sous-régions, et des recommandations provisoires ont été formulées à l'intention des réunions des organes intergouvernementaux de coopération économique de chaque sous-région. Des négociations sont en cours avec la BIRD, la Banque africaine de développement et le PNUD au sujet de l'exécution d'études de prérealisation et de préinvestissement concernant l'aménagement de relations de transport. Ces activités se poursuivront en 1969 et en 1970. Les gouvernements des Etats membres seront invités à contribuer aux études et on les aidera à mobiliser des ressources, intérieures et étrangères, pour leur mise en œuvre.

336. Les travaux concernant la création d'un institut africain des transports, destiné à dispenser une formation dans ce domaine, à entreprendre des recherches et à recommander des normes continentales aux gouvernements des Etats membres, se poursuivront. Les études relatives aux liaisons ferroviaires, au développement de la navigation intérieure, aux frets maritimes et au cabotage, ainsi qu'à la promotion du tourisme sur une base multinationale, continueront. On fournira une assistance aux gouvernements des Etats membres pour la création de lignes aériennes multinationales. En coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et l'OACI, on poursuivra les travaux en vue de la création d'une organisation africaine de l'aviation civile.

337. Avec le concours de l'UIT (qui a détaché une équipe de trois spécialistes pour collaborer avec la CEA), le développement des télécommunications sur le continent sera accéléré. L'inventaire des moyens actuels doit être achevé au cours de 1968, et un projet visant à créer à la CEA un service consultatif en matière de télécommunications, comme la Commission l'a recommandé dans sa résolution 162 (VIII), a été préparé conjointement par la CEA et l'UIT, en vue de son financement par le PNUD.

338. Dans le domaine de la science et de la technique, la collaboration se poursuivra avec le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement pour définir les besoins de l'Afrique dans le cadre du plan d'action de cinq ans. On établira

un programme de formation de la main-d'œuvre nécessaire pour l'adaptation et l'application de la technique.

Commerce et coopération économique

339. Conformément à la décision de la Commission [résolution 166 (VIII)], les travaux concernant le commerce des produits primaires et les accords de produits seront entrepris en coopération avec la CNUCED. Les activités se poursuivront en ce qui concerne la révision des nomenclatures douanières, la libéralisation du commerce et la création de marchés sous-régionaux, la simplification et la normalisation de la documentation douanière et la promotion du commerce intra-africain.

340. Une assistance sera fournie pour la création et le fonctionnement des secrétariats intergouvernementaux des communautés économiques de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest, et les travaux préparatoires seront entrepris en vue de la création de communautés analogues en Afrique du Nord et en Afrique du Centre.

341. On étudiera le courant de l'assistance internationale vers l'Afrique, ainsi que les mesures à prendre pour empêcher une diminution des recettes d'exportation des pays africains. Une assistance sera fournie aux institutions financières et bancaires en vue de la constitution d'une association des banques centrales africaines.

342. Des cours de formation pour les fonctionnaires des services douaniers, fiscaux, bancaires et budgétaires seront organisés et l'on effectuera des études pays par pays des systèmes budgétaires en vue de recommander des techniques budgétaires et administratives modernes de nature à faciliter l'élaboration et l'exécution des plans.

Agriculture

343. Dans sa résolution 152 (VIII), la Commission note le rôle dominant du secteur agricole et préconise des mesures pour améliorer la production agricole. En 1969-1970, les activités porteront notamment sur la définition de mesures en vue de la modernisation de l'agriculture par l'utilisation de semences améliorées, la recherche agricole, la formation de personnel de vulgarisation, la réorganisation des services administratifs de l'agriculture, la mise en place de dispositifs d'entreposage et de commercialisation, etc. Des études seront entreprises en ce qui concerne l'utilisation des sols, la sélectivité en matière agricole et les moyens de relever les revenus des exploitants.

Bureaux sous-régionaux

344. Comme on l'a indiqué plus haut, à mesure que les secrétariats intergouvernementaux des communautés économiques sous-régionales seront établis, les bureaux sous-régionaux de la CEA seront appelés à jouer davantage le rôle de bureaux de liaison avec les communautés économiques. Leurs fonctions consisteront de plus en plus à tenir le Secrétaire exécutif au courant des programmes de travail des communautés économiques et à aider celles-ci à formuler des demandes à la CEA et aux autres organisations du système des Nations Unies en vue d'une assistance spécialisée pour l'exécution de projets déterminés. Selon toute probabilité, un plus grand nombre d'experts seront appelés à fournir une assistance à court terme aux secrétariats intergouvernementaux, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire d'accroître le nombre de postes permanents dans les bureaux sous-régionaux de la CEA.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-45

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir					
	A	C	CR	Agents locaux	A	C	CR	Agents locaux		
Planification, politiques et études économiques	126	(24) ^a	—	24	96	126	(24) ^a	—	36	96
Service de la troisième Conférence des planificateurs africains, des groupes de travail et cycles d'études en matière de recherche économique; études sur la méthodologie et les techniques de planification, de programmation et d'établissement des projections aux échelons national, sous-régional et régional, y compris des études sur les relations entre les principales variables économiques dans la région; analyse des plans de développement, de l'exécution des plans et des obstacles à la réalisation des plans; services consultatifs fournis aux gouvernements; <i>Etude (annuelle) sur la situation économique de l'Afrique; Bulletin économique pour l'Afrique.</i>										
Services statistiques	192 ^b	—	36	224	192 ^b	—	48	228		
Sixième Conférence des statisticiens africains; rassemblement, diffusion et échange de renseignements; traitement des données; formation de statisticiens; réunions, cycles d'études et cours de formation.										
Population	50	—	12	24	56	—	12	24		
Etudes sur les taux, les tendances et les projections démographiques; élaboration de normes démographiques; publication d'une série d'études démographiques sur l'Afrique; formation de démographes; cycles d'études et réunions ayant trait à l'organisation du recensement de 1970.										
Développement social	78	6	30	60	78	6	33	60		
Rapport sur la situation sociale en Afrique; études sur les problèmes du développement rural, l'organisation et l'administration des services sociaux, les besoins sociaux et le rôle de la femme dans le développement, les problèmes relatifs au développement industriel et urbain, la mobilisation de la jeunesse; études, faisant intervenir plusieurs disciplines, sur les problèmes socio-économiques, au Congo (Brazzaville), dans la République centrafricaine et au Tchad; cours de formation d'animateurs ruraux; services de protection sociale; éducation de la jeunesse.										
Main-d'œuvre et formation	36	6	12	36	48	6	12	36		
En coopération avec l'OIT et l'UNESCO, achèvement de l'étude sur les ressources et les besoins en main-d'œuvre; établissement d'un ordre de priorité pour la formation; diffusion de renseignements sur les possibilités de formation et assistance pour la mise au point de mécanismes nationaux de planification dans le domaine de la main-d'œuvre; cycles d'études, cours de formation et réunions.										
Administration publique	12	(36) ^c	6	48	36	24	(36) ^c	6	48	36
Organisation et service de cycles d'études, de cours de formation et de réunions concernant l'organisation et les méthodes, l'administration du personnel, la structure des administrations locales, la gestion des départements techniques des administrations centrale et locales, le système d'administration des marchés de l'Etat et la gestion des entreprises publiques; étude des installations et services postaux en Afrique (entreprise en coopération avec l'UPU); formulation de recommandations en vue de l'amélioration des systèmes administratifs; préparation de manuels; fourniture de services consultatifs aux gouvernements en ce qui concerne tous les aspects de l'administration publique.										

TABLEAU 3-A-45 (*suite*)

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CR	Agents locaux	A	C	CR	Agents locaux
<i>Industrie</i>	132	42	60	72	132	30	54	72
Etudes relatives à l'harmonisation des programmes de développement industriel à l'échelon sous-régional et à l'échelon du continent; inventaire des industries africaines; encouragement à la création de mécanismes institutionnels propres à favoriser le développement industriel; fourniture d'une assistance et de services consultatifs pour la création de petites et de moyennes industries et pour la normalisation et la recherche industrielles; formation en vue de travail dans l'industrie; études sur les mesures propres à faciliter l'industrialisation et à encourager le développement de certaines industries d'exportation et de certaines industries présentant un intérêt capital pour l'économie; réunions et cycles d'études.								
<i>Habitation</i>	30	—	24	24	36	—	24	24
Fourniture de services consultatifs aux gouvernements pour la formulation d'une politique du logement, l'organisation de mécanismes nationaux d'administration des programmes du logement et de planification physique; en coopération avec des programmes d'aide bilatérale, mise en œuvre dans un plus grand nombre de pays d'études pilotes visant à mettre au point des programmes globaux de logement, comportant l'utilisation de matériaux locaux, la construction de logements à bon marché et l'exécution de programmes d'auto-construction assistée; cours de formation et cycles d'études.								
<i>Ressources naturelles</i>	60	18	48	84	66	24	48	84
Encouragement à la coopération multinationale et sous-régionale pour l'utilisation des ressources énergétiques et hydrauliques connues; études sur la fabrication et la normalisation des pièces d'appareillage électrique, sur la main-d'œuvre disponible et nécessaire pour la mise en valeur des ressources énergétiques et hydrauliques, et encouragement à la création d'établissements de formation multinationaux; études sur la main-d'œuvre nécessaire pour la prospection et l'exploitation des ressources géologiques et création d'établissements multinationaux dispensant une formation en matière de prospection aérienne, de photogrammétrie, de mise en valeur des ressources minérales, d'enquêtes et d'établissement de cartes spécialisées; <i>Natural Resources Newsletter</i> ; cycle d'études, cours de formation et réunions.								
<i>Transports et communications</i>	78 (36) ^d	—	36	36	90 (36) ^d	—	30	48
En coopération avec la CNUCED et les institutions spécialisées, études sur les liaisons internationales en Afrique (y compris la possibilité de raccorder les systèmes ferroviaires africains, la mise en commun des compagnies aériennes nationales, la création d'un institut africain des transports et d'une organisation africaine de l'aviation civile); mesures visant à développer le tourisme en tant qu'activité rapportant des devises étrangères; développement des télécommunications, y compris la création d'un service consultatif CEA/UIT; standardisation et stabilisation des taux de fret maritime; service des réunions, cycles d'études et cours de formation.								
<i>Science et technique</i>	30	—	—	12	36	6	—	12
Etudes sur l'adaptation des techniques au développement de l'Afrique; organisation et service des réunions et cycles d'études pour les ingénieurs des méthodes; service du Sous-Comité pour l'Afrique du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement; coopération avec des institutions spécialisées pour faire l'inventaire du personnel scientifique disponible et nécessaire pour le développement, et en vue de l'organisation de moyens de formation.								

TABLEAU 3-A-45 (suite)

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir					
	A	C	CR	Agents locaux	A	C	CR	Agents locaux		
Commerce extérieur	102	(12) ^e	6	12	60	102	(12) ^e	6	12	60
Perspectives d'une augmentation des échanges intra-africains; libéralisation des échanges, marchés sous-régionaux; commerce entre l'Afrique et les autres régions du monde; questions relatives à divers produits; financement supplémentaire; commerce et aide; enquêtes sur le commerce (annuelles); <i>Aperçu du commerce extérieur</i> ; cycles d'études, cours de formation et réunions.										
Coopération économique	120		6	12	252 ^f	120		6	12	252 ^f
Encouragement à une action concertée sur le plan sous-régional; organisation et service des réunions de l'appareil intergouvernemental de coopération économique sous-régionale, à savoir les différents conseils des ministres et leurs comités techniques; développement de l'appui technique et des services consultatifs fournis aux groupements économiques existants en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord; travaux visant la création de groupements analogues dans d'autres sous-régions.										
Questions fiscales et financières	54		—	10	24	54		—	9	24
Etudes sur le financement dans le domaine du commerce, y compris le financement compensatoire, et sur le rôle des investissements privés et des crédits-fournisseurs; mesures propres à encourager la mobilisation de l'épargne intérieure en vue d'investissements productifs; études sur les problèmes relatifs à la balance des paiements; encouragements à la création d'une association des banques centrales africaines; études des systèmes budgétaires, des politiques monétaires et des systèmes fiscaux nationaux; réunions, cycles d'études et cours de formation.										
Agriculture	84	(60) ^g	—	12	72	120	(108) ^g	—	12	96
En coopération avec la FAO, études sur la spécialisation agricole dans le cadre sous-régional; commercialisation des produits agricoles; mesures visant à améliorer la production agricole par la modernisation des méthodes de culture, la création de facilités d'entreposage et de commercialisation et la transformation des produits agricoles; fourniture de services consultatifs aux gouvernements pour l'organisation et la gestion de services agricoles; réunions et cycles d'études.										
Formulation et gestion des programmes (y compris le Groupe de coordination des programmes et le Service d'information)	108	(12) ^h	—	—	84	108	(12) ^h	—	—	96
Coordination de la coopération technique	36 ⁱ		—	—	24	24		—	—	24
Administration, conférences et services généraux (y compris les services de la bibliothèque)	300		—	—	1 608	324		—	—	1 668
TOTAUX	1 634	(180)	90	376	2 828	1 736	(228)	90	390	2 940

^a Financé à l'aide du Fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement.

^b Non compris le personnel des centres de formation statistique.

^c Douze mois de travail (expert des questions postales) fournis par l'UPU et 24 mois de travail (experts associés) fournis au titre du programme de coopération technique.

^d Fournis par l'UIT.

^e Personnel détaché par la CNUCED.

^f Y compris les plantons et gardes des bureaux sous-régionaux.

^g Soixante mois de travail fournis par la FAO en 1968; on compte que la FAO fournira encore 48 mois de travail en 1969.

^h Douze mois de travail (fonctionnaire adjoint de l'information) fournis par le Siège.

ⁱ Y compris 12 mois de travail correspondant à la formation, à New York, d'un administrateur spécialiste des activités du Bureau de la coopération technique.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (3 196 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 997 000 dollars)

TABLEAU 3-A-46

		Catégories et classes									
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	II. Agents locaux	
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3			
Cabinet du Secrétaire exécutif	1969	—	1	1	1	—	—	1	—	4	3
	1968	—	1	1	1	—	—	1	—	4	2
Coordination des programmes	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	2	2
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	2	2
Coordination de l'assistance technique	1969	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1
	1968	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1
Cabinet du Secrétaire de la Commission	1969	—	—	—	—	1	—	1	1	3	1
	1968	—	—	—	—	1	—	1	1	3	1
Service d'information	1969	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2
	1968	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2
Division de la recherche et de la statistique	1969	—	—	—	1	3	6	10	8	28	36
	1968	—	—	—	—	4	6	10	8	28	36
Division du développement des ressources humaines	1969	—	—	—	—	4	4	2	3	13	10
	1968	—	—	—	—	3	3	2	3	11	10
Division du commerce extérieur et de la coopération économique	1969	—	—	—	1	1	2	6	5	15	7
	1968	—	—	—	—	2	2	6	5	15	7
Division de l'industrie et de l'habitation	1969	—	—	—	1	3	4	5	1	14	7
	1968	—	—	—	1	3	4	5	1	14	7
Division des ressources naturelles et des transports	1969	—	—	—	1	3	6	5	1	16	11
	1968	—	—	—	—	3	6	5	1	15	10
Division CEA/FAO de l'agriculture	1969	—	—	—	—	—	3	6	1	10	8
	1968	—	—	—	—	—	1	5	1	7	6
Division des services administratifs:											
Cabinet du Chef de la Division	1969	—	—	—	1	1	—	—	—	2	3
	1968	—	—	—	1	1	—	—	—	2	3
Section du personnel	1969	—	—	—	—	—	1	1	1	3	12
	1968	—	—	—	—	—	—	1	2	3	12
Section des finances	1969	—	—	—	—	—	1	—	2	3	12
	1968	—	—	—	—	—	1	—	2	3	12
Service linguistique	1969	—	—	—	—	—	1	10	2	13	6
	1968	—	—	—	—	—	—	9	2	11	4
Section des documents	1969	—	—	—	—	—	—	—	1	1	44
	1968	—	—	—	—	—	—	—	1	1	41
Services généraux	1969	—	—	—	—	—	—	1	1	2	45
	1968	—	—	—	—	—	—	1	1	2	45
Bibliothèque	1969	—	—	—	—	—	—	1	2	3	17
	1968	—	—	—	—	—	—	1	2	3	17
Bureaux sous-régionaux:											
Lusaka	1969	—	—	—	—	1	1	—	1	3	4
	1968	—	—	—	—	1	1	—	1	3	4
Kinshasa	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	2	4
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	2	3
Niamey	1969	—	—	—	—	1	—	1	—	2	5
	1968	—	—	—	—	1	—	1	—	2	5
Tanger	1969	—	—	—	1	—	—	1	—	2	5
	1968	—	—	—	1	—	—	1	—	2	8
TOTAUX	1969	—	1	1	9	18	31	52	33	145	245
	1968	—	1	1	6	19	26	50	34	137	238

345. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) *Postes nouveaux*

Cabinet du Secrétaire exécutif

1 agent local

Pour fournir une secrétaire bilingue expérimentée.

Division des ressources humaines

1 P-5

Pour renforcer les effectifs de la Section de la main-d'œuvre et de la formation.

1 P-4

Pour renforcer les effectifs de la Section de l'administration publique.

Division des ressources naturelles et des transports

1 P-5, 1 agent local

Pour renforcer les effectifs de la section des transports.

Division de l'agriculture

2 P-4, 1 P-3, 2 agents locaux

Pour permettre à la Division d'avoir suffisamment de personnel pour faire des travaux efficaces sur l'amélioration de la production agricole et de l'élevage.

Division des services administratifs, des conférences et des services généraux

2 P-3, 2 agents locaux

Pour constituer un groupe d'édition (un éditeur de langue anglaise et un éditeur de langue française) à la section linguistique.

3 agents locaux

Pour fournir à la Section des documents le personnel nécessaire (un caméraman spécialiste du procédé offset, un dessinateur et un massicoteur) pour utiliser à plein la capacité de production du matériel de reproduction installé à la fin de 1967.

Bureau sous-régional de Kinshasa

1 poste d'agent local

Pour renforcer le personnel de secrétariat nécessaire au Directeur et aux administrateurs du Bureau.

Note. — Dix nouveaux postes d'agent local sont indiqués ci-dessus, mais des crédits ne sont prévus que pour sept nouveaux postes au total, du fait que la réorganisation des bureaux sous-régionaux (voir par. 344 ci-dessus) permettra de réduire de trois unités le nombre des postes d'agent local alloués au Bureau sous-régional de Tanger.

b) *Reclassement de postes*

3 P-5 à D-1

Pour reclasser dans la classe appropriée les postes de Chef de la Division de la recherche et de la statistique, de Chef de la Division des ressources naturelles et des transports et de Chef de la Division du commerce extérieur et de la coopération économique.

1 P-3 à P-4

Pour reclasser dans la classe appropriée le poste de Chef de la Section linguistique.

*Article III. Autre personnel temporaire
(195 000 dollars)*

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 100 000 dollars

346. Le crédit demandé comprend 50 000 dollars pour recruter du personnel temporaire pour le service linguistique et le service des conférences afin d'assurer le service des réunions des groupes de travail de la CEA, des groupes intergouvernementaux de coopération économique sous-régionale et des groupes spéciaux d'experts qui ont besoin de services d'interprétation. Conformément à la résolution 128 (VII) de la CEA, les groupes de travail se réunissent au moins une fois par an. La CEA ne siégera pas en 1968.

347. Le crédit demandé doit aussi permettre de couvrir le coût:

a) Du personnel de nettoyage et des gardes au siège de la CEA (Addis-Abéba) [35 agents chargés des travaux de nettoyage, 4 contremaîtres et 7 gardes] et des bureaux sous-régionaux (30 000 dollars);

b) Du remplacement des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie (15 000 dollars)

c) Des secrétaires engagées à titre temporaire en période de pointe (5 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 80 000 dollars

348. En 1969, il faudra faire appel pour des périodes de courte durée à des consultants ou experts dans les domaines ci-après: ressources naturelles (notamment pour l'étude des activités et des moyens de formation), transports (notamment pour l'étude de la coordination et des liaisons routières et ferroviaires, l'étude de la coordination et du développement des transports aériens dans la région), études sectorielles sur le développement industriel, développement économique et social, commerce et coopération économique.

iii) *Groupes spéciaux d'experts* 15 000 dollars

349. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des experts membres de deux petits groupes de 7 à 8 experts engagés à titre personnel, qui doivent se réunir pour examiner certains aspects du programme de travail relatifs aux problèmes que pose la stratégie du développement en Afrique. Les prévisions de dépenses ont été établies pour des sessions de deux semaines au maximum.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (4 000 dollars)

350. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires faites par le personnel, notamment par le personnel du Service des conférences et des Services généraux.

Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth

PROGRAMME DE TRAVAIL

351. Les responsabilités et le volume de travail du Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth ont continué de croître et un important programme d'activités, anciennes et nouvelles, est envi-

sagé pour 1968 et 1969. Il y a lieu de signaler en particulier qu'au cours de ces deux années, la CNUCED et l'ONUDI détacheront auprès du Bureau de Beyrouth des fonctionnaires qui seront chargés dans la région de diverses tâches intéressant le commerce international et le développement industriel.

Développement économique

352. Les travaux entrepris en ce qui concerne les projections relatives au développement pour un certain nombre de pays de la région seront poursuivis et élargis de façon que les données demeurent aussi actuelles et complètes que possible. Les résultats obtenus, en même temps qu'ils facilitent la planification du développement dans la région, constituent une utile documentation de base pour le Comité de la planification du développement.

353. Des études seront effectuées régulièrement sur la formulation et la mise en œuvre des plans, les aspects de l'industrialisation qui intéressent la politique sociale et la formation de personnel. Ces études seront soumises au Conseil économique et social et seront les premières d'une série régulière de publications ayant trait aux problèmes et tendances du développement dans divers pays du Moyen-Orient.

354. On envisage pour 1968 et 1969 des rencontres auxquelles participeront des fonctionnaires nationaux, des spécialistes de la planification et des fonctionnaires et experts de l'ONU. Au cours de la rencontre prévue pour 1968, on étudiera les tendances, problèmes et politiques de la planification du développement et au cours de celle qui aura lieu en 1969, les aspects sociaux de la planification du développement.

355. On effectuera en 1969 une enquête sur demande future de main-d'œuvre, compte tenu de l'offre escomptée, du capital nécessaire pour absorber l'augmentation de la population active, et de l'épargne intérieure utilisable pour les projets de développement.

356. Au cours d'une rencontre qui devait avoir lieu en 1968 mais qui est maintenant prévue pour 1969, on recensera et on étudiera les problèmes que pose l'application des recommandations des organismes internationaux relatives aux statistiques et ceux que soulèvent le rassemblement, la présentation et l'analyse des statistiques commerciales et industrielles.

Commerce international

357. On étudiera et déterminera l'incidence des politiques commerciales sur le volume et la composition des échanges ainsi que sur les perspectives de développement du commerce et de la coopération économique dans la région. L'évaluation des progrès réalisés vers l'établissement d'un marché commun arabe fait partie intégrante de ce projet. On déterminera les répercussions de diverses mesures que les gouvernements pourraient envisager de prendre dans le cadre de leur programme afin d'améliorer les échanges et la coopération économique.

358. Des études seront entreprises en vue de définir les projets à court et moyen terme destinés à accroître les exportations d'articles manufacturés et de demi-produits. L'accent sera mis sur les mesures qui pourraient contribuer à la réalisation du potentiel d'exportation.

359. Pour remédier à l'absence des dispositions satisfaisantes en ce qui concerne les paiements multilatéraux, considérée comme étant l'un des obstacles au développement des échanges entre les pays du Moyen-Orient, on étudiera sous leurs aspects techniques les

différentes solutions qui pourraient être apportées à ce problème.

Développement industriel

360. On étudiera en 1968 et 1969 la situation et les perspectives des industries mécaniques (production de métaux, produits métalliques, machines et matériel de transport) dans les pays de la région, ainsi que les politiques et mesures qui pourraient contribuer au développement ou au lancement de ces industries.

361. On étudiera la structure des prix de revient et la productivité de certaines industries dans divers pays du Moyen-Orient. Cette étude portera avant tout sur les industries qui pourraient servir de base, dans le cadre de la coopération économique régionale, à une organisation industrielle intégrée.

362. Une étude sera entreprise en 1969 sur les problèmes et les perspectives des industries alimentaires au Moyen-Orient compte tenu de l'interdépendance étroite du développement de l'agriculture et de l'industrialisation.

Développement social

363. On étudiera le cas d'une ou deux agglomérations urbaines en voie d'évolution sociale et économique rapide; cette étude aura pour objet de préciser les problèmes qui se posent du point de vue de la politique à suivre, compte tenu notamment des principales difficultés que suscite l'industrialisation en matière de protection sociale et de développement social, ainsi que le problème de la régulation de l'expansion urbaine.

364. En 1968 seront achevées des études concernant: a) la planification et l'administration des services de protection sociale, étude qui doit être soumise à la Conférence des ministres responsables de la protection sociale; b) la situation et les perspectives de l'industrie des matériaux de construction, étude portant notamment sur la modernisation et le développement de cette industrie.

365. On passera en revue la situation de l'habitation dans plusieurs pays, en mettant l'accent sur les politiques de logement considérées par rapport au développement national, sur la détermination des besoins et d'objectifs chiffrés en matière de logement, sur les techniques, et sur les aspects administratifs et financiers du développement des programmes d'habitation à bon marché.

366. Une étude sera faite des institutions et programmes de formation en vue de recommandations sur les besoins essentiels de divers pays en ce qui concerne la formation en matière sociale, ainsi que sur les types de programmes qui seraient propres à satisfaire ces besoins.

367. Une étude sera faite sur la planification à l'échelon subnational considérée comme une technique d'intégration du développement social, du développement économique et de l'aménagement du milieu naturel à l'intérieur d'un même pays.

368. Une conférence sur la planification des besoins de l'enfance dans le cadre de la planification générale du développement économique et social sera organisée en 1969 par le FISE, le Bureau de Beyrouth et le Gouvernement libanais.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1968 ET 1969

TABLEAU 3-A-47

Projets	1968 Besoins couverts				1969 Besoins à couvrir			
	A	C	CR	Agents locaux	A	C	CR	Agents locaux
<i>Développement économique</i>	51	5	—	—	72	10	—	—
Planification, projections et politiques; investissements et croissance; statistiques commerciales et industrielles; études diverses sur le développement; réunions de planificateurs.								
<i>Commerce international</i> ^a	12	6	—	—	24	6	12	—
Politiques commerciales et coopération économique; perspectives d'exportation et promotion du commerce; dispositions relatives aux paiements multilatéraux.								
<i>Développement industriel</i> ^b	10	6	—	—	24	6	—	—
Industries mécaniques; petite industrie; prix de revient industriels et productivité; industries alimentaires.								
<i>Développement social</i>	38	11	—	—	30	6	—	—
Urbanisation et aspects sociaux de l'industrialisation; services de protection sociale; matériaux de construction; habitation à bon marché; formation de personnel de la protection sociale; planification territoriale; conférence sur la planification des besoins de l'enfance.								
<i>Soutien des programmes de coopération technique</i> (y compris les services consultatifs fournis aux gouvernements)	29	—	80	—	54	—	80	—
<i>Formulation du programme et administration</i> ^c	16	—	—	—	24	—	—	—
TOTAUX ^{a, b, c}	156	28	80	168	228	28	92	252

^a Douze mois de travail d'administrateur en 1968 et 24 mois en 1969, ainsi que 24 mois de travail d'agent des services généraux en 1969, seront imputés sur le budget de la CNUCED, de même que les services du conseiller régional prévu pour 1969.

^b Vingt-quatre mois de travail d'administrateur et 24 mois de travail d'agent des services généraux en 1969 seront imputés sur le budget de l'ONUDI.

^c Y compris, pour 1969, un administrateur et deux agents locaux pour administrer le Bureau de Beyrouth.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (264 700 dollars)

Article premier. Postes permanents (245 200 dollars)

TABLEAU 3-A-48

Catégories et classes										
I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										II. Agents locaux
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	
1969	—	—	—	1	2	4	6	2	15	17
1968	—	—	—	1	2	3	4	2	12	14

369. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969 :

a) Postes nouveaux

1 P-4, 2 agents locaux

Les crédits nécessaires pour couvrir les traitements et salaires du personnel auquel était confiée la responsabilité des questions administratives intéressant le Bureau de Beyrouth étaient jusqu'ici confondus avec les crédits demandés pour les services des divers organismes occupant en commun les locaux de Beyrouth. Etant donné que le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU est maintenant de loin le plus important de ces services, il a été décidé qu'à partir de 1969 la totalité du personnel d'administration serait incorporé au

tableau d'effectifs du Bureau. Les trois postes supplémentaires demandés représentent ceux qui émargeaient jusqu'ici au budget des autres services.

1 P-3

Pour renforcer le personnel, compte tenu de l'élargissement du programme de travail dans le domaine économique.

1 P-3, 1 agent local

Pour accroître l'effectif de la Section des affaires sociales afin de lui permettre de faire des recherches et des études sur les problèmes de la croissance urbaine et sur les aspects sociaux de l'industrialisation.

b) Reclassement de postes existants

Néant.

Article III. Autre personnel temporaire (19 000 dollars)

- i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 9 000 dollars

370. Les crédits demandés correspondent aux dépenses ci-après :

a) Personnel temporaire normalement prévu pour seconder les effectifs en période de pointe et pour remplacer les agents en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité (3 000 dollars) ;

b) Travaux contractuels de traduction d'anglais en arabe : ce travail, vu son caractère d'urgence, ne peut

être entrepris par la section arabe du Siège (6 000 dollars).

- ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 10 000 dollars

371. Le crédit demandé doit permettre de faire appel aux services de consultants dont le détail est indiqué dans le tableau des besoins en personnel (tableau 3-A-47).

*Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (500 dollars)***Service de l'information (y compris les centres d'information)**

372. En 1966 et 1967, le chef du Service de l'information, assisté de hauts fonctionnaires, a procédé à un examen d'ensemble de l'action de l'ONU dans le domaine de l'information ainsi que des services et des programmes qui lui sont consacrés depuis plusieurs années. Cet examen et certaines propositions nouvelles concernant ces activités à l'avenir ont fait l'objet d'un rapport distinct qui a été présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa session d'été de 1967. Compte tenu des observations du Comité consultatif, le Secrétaire général s'est engagé à revoir ces propositions et à soumettre un nouveau rapport au Comité et à l'Assemblée générale en 1968.

373. Entre-temps, un nouveau Sous-Secrétaire général a été nommé au début de 1968. Pour lui donner le temps

de formuler de nouvelles propositions quant aux activités futures dans le domaine de l'information, le Secrétaire général pense qu'il serait prudent de différer pendant un an tout nouveau rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale.

374. En conséquence, le Secrétaire général a établi ses demandes de crédits pour 1969 sur des bases qui sont sensiblement les mêmes que pour 1968. On trouvera dans l'annexe III aux prévisions de dépenses des renseignements plus détaillés sur ces propositions. Les seules demandes nouvelles qui, dans les prévisions initiales, concernent le Service de l'information, au Siège, et les centres d'information sont indiquées ci-après.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (4 293 300 dollars)*Article premier. Postes permanents (4 212 400 dollars)*

TABLEAU 3-A-49

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1969	1	—	—	1	—	2	—	4	4	5	9
	1968	1	—	—	1	—	2	—	4	3	5	8
Division de la presse et des publications.	1969	—	1	2	3	14	5	4	29	3	26	29
	1968	—	1	2	3	13	6	4	29	2	25	27
Division de la radio et des moyens visuels	1969	—	1	2	3	18	12	18	54	8	43	51
	1968	—	1	2	3	17	13	18	54	7	42	49
Division des relations extérieures	1969	—	1	1	3	4	1	—	10	1	9	10
	1968	—	1	1	3	4	1	—	10	1	9	10
Centre d'information économique et social	1969	—	1	—	1	1	2	1	6	—	4	4
	1968	—	—	1	1	1	2	1	6	—	4	4
TOTAL PARTIEL	1969	1	4	5	11	37	22	23	103	16	87	103
	1968	1	3	6	11	35	24	23	103	13	85	98
Centres d'information	1969	—	—	4	21	13	17	5	60	—	—	^a
	1968	—	—	4	16	15	19	6	60	—	—	^a
TOTAL	1969	1	4	9	32	50	39	28	163	16	87	103
	1968	1	3	10	27	50	43	29	163	13	85	98

^a Plus 240 postes d'agent local.

375. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969 :

a) *Postes nouveaux*

5 SG

Un poste d'agent des services généraux est demandé au service administratif pour faire face au volume croissant de travail qui incombe aux commis. Deux autres permettront de renforcer le central dactylographique des services de presse. Auparavant, ces postes étaient pourvus à titre temporaire à peu près continuellement, grâce aux crédits concernant le personnel temporaire. Un poste d'agent des services généraux est demandé pour une dactylographe qui tapera le texte des programmes et assurera la correspondance au service de la télévision. Un autre est requis pour un commis supplémentaire chargé d'aider à établir et à expédier les factures aux abonnés de la télévision (travail qui s'est considérablement accru) et à tenir le compte des recettes correspondantes. En 1968, ce travail a été fait par du personnel temporaire.

1 P-5 (1 P-2)

Pour adapter la structure hiérarchique des centres d'information lorsqu'il y a lieu de confier des fonctions d'encadrement à des administrateurs de rang élevé secondés au besoin par du personnel local.

b) *Reclassement des postes*

1 D-1 à D-2

Pour tenir compte des responsabilités accrues du chef du Centre d'information économique et social. Vu l'importance croissante qu'on attache aux fonctions du Centre, il est proposé que son chef ait le rang de directeur.

2 P-3 à P-4

Pour donner à un poste de reporter-rédacteur (presse) et à un poste de rédacteur-producteur (radio/télévision) une classe en rapport avec les fonctions exercées et correspondant à celle d'autres postes similaires du Service de l'information.

4 P-4 à P-5, 2 P-3 à P-4

Pour adapter la structure hiérarchique des centres d'information, eu égard aux attributions des chefs de centre.

Article III. Autre personnel temporaire (59 900 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 41 400 dollars

376. Le crédit demandé doit permettre d'engager du personnel temporaire pour établir les éditions française et espagnole de la *Chronique mensuelle* de l'ONU, travail qui doit être exécuté sous contrat à Paris et à Mexico (21 700 dollars). Il doit aussi permettre d'engager à titre temporaire des dactylographes pour la préparation de l'*United Nations Yearbook* et pour d'autres travaux urgents concernant la Journée des Nations Unies et la Journée des droits de l'homme (4 700 dollars), et de recruter du personnel temporaire pour les centres d'information (15 000 dollars).

iii *Groupes spéciaux d'experts* 18 500 dollars

377. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'environ 25 représentants des organes d'information d'Afrique qui participeront à une table ronde des rédacteurs en chef. Les participants examineront les aspects des travaux d'ordre économique et social de l'ONU et des institutions spécialisées qui concernent l'information. Une importance particulière sera attachée aux besoins de la région où aura lieu la table ronde et au Programme des Nations Unies pour le développement.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (21 000 dollars)

378. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses que le Service de l'information aura à faire pour rendre compte des activités de l'ONU, en particulier des séances qui se poursuivent au-delà des heures normales de travail (11 000 dollars). Il couvrira également le coût des heures supplémentaires faites dans les centres d'information (10 000 dollars).

Service des conférences

379. Le volume des tâches dont le Service des conférences a à s'acquitter au cours d'une année donnée est essentiellement fonction :

a) De l'ampleur du programme annuel des conférences et, dans le cadre de ce programme, du nombre des séances qui doivent se tenir simultanément au cours d'une période donnée;

b) Du volume de la documentation s'y rapportant (documentation préparatoire, documentation publiée pendant les sessions et documentation à paraître après les sessions);

c) De la nature des services requis pour les diverses réunions;

d) De la mesure dans laquelle des réunions se tiennent hors des bureaux permanents de l'Organisation des Nations Unies, ce qui oblige à détacher des fonctionnaires;

e) Du volume des travaux de traduction qu'exige la parution des publications périodiques courantes et des autres rapports et études établis par les divers services et départements du Secrétariat, à New York.

380. Les statistiques ci-après indiquent le volume de travail du Service des conférences et la façon dont ce volume de travail évolue :

	1963	1966	1967
Nombre de réunions tenues au Siège, à New York	2 100	2 561	2 492
Nombre des affectations assignées aux interprètes	13 400	16 819	16 185
Nombre des réunions ayant fait l'objet de:			
Comptes rendus sténographiques	400	399	436
Comptes rendus analytiques	989	1 183	1 240
Nombre de pages traduites (dans toutes les langues)	153 000	209 900	227 500
Nombre de pages dactylographiées (dans toutes les langues)	371 750	416 532	404 099
Nombre de pages éditées aux fins d'inclusion dans les documents officiels	84 500	89 617	102 190
Nombre de pages reproduites par les soins du Secrétariat	346 000 000	511 738 263	594 666 490

381. Ses effectifs permanents n'ayant pas été renforcés de façon appréciable au cours des années susmentionnées, le Service a augmenté progressivement son rendement grâce, essentiellement, à une amélioration de la productivité et à un recours accru au personnel temporaire, aux heures supplémentaires et aux travaux de traduction effectués sous contrat.

382. Les difficultés croissantes qu'éprouve le Service des conférences à faire face à la demande totale sont illustrées par les données ci-après concernant l'arriéré de traduction :

	Nombre de pages en attente de traduction en				
	Chinois	Anglais	Français	Russe	Espagnol

A la fin de

1963	28 700	néant	2 200	22 500	10 100
1966	38 200	1 845	4 000	21 600	13 120
1967	39 960	2 320	5 000	20 800	13 000

383. A cet égard, les Etats Membres n'ignorent pas que la documentation n'est pas toujours prête en temps voulu ni dans les langues requises pour les réunions auxquelles elle se rapporte. Cet inconvénient est imputable en partie au nombre des réunions et à l'encombrement du calendrier, ainsi qu'aux difficultés qu'éprouvent les services organiques à soumettre suffisamment à l'avance la documentation à traduire; il est également dû au fait que le volume de travail total dépasse actuellement les possibilités du personnel des services linguistiques.

384. Lorsqu'il a examiné les besoins en personnel du Service des conférences, le Secrétaire général a également tenu compte de deux autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur le volume de travail ou du moins sur la mesure dans laquelle on peut s'attendre à ce qu'il augmente. Le premier de ces facteurs est la

création par l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session, d'un Comité des conférences, afin, notamment, d'assurer "que le calendrier des réunions et conférences que souhaitent les Etats Membres soit en rapport, chaque année, avec les ressources humaines et matérielles dont l'Organisation dispose à cette fin" [résolution 2239 (XXI) de l'Assemblée générale]. Le Comité des conférences s'est réuni en 1967 et a établi un calendrier des conférences et des réunions pour 1968. Toutefois, comme le Comité l'a indiqué dans son rapport (A/6991/Rev.2), il s'est essentiellement préoccupé, lors de sa première session, de se familiariser avec les dimensions du problème. Le Comité a repris ses travaux et soumettra un nouveau rapport à l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session.

385. Le second facteur serait la mesure dans laquelle la mise en œuvre effective de la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale relative aux publications et à la documentation de l'Organisation des Nations Unies permettra au Service des conférences de faire face plus facilement aux tâches dont il a à s'acquitter. Le Secrétaire général prend les mesures que l'Assemblée générale l'a prié de prendre dans cette résolution et il en porte les dispositions à l'attention de tous les organes des Nations Unies au fur et à mesure qu'ils se réunissent. Il n'est pas possible de prédire les incidences de cette action sur le volume de travail total ni de savoir si les réductions qui pourront être apportées contrebalanceront l'accroissement régulier de la documentation qu'implique l'élargissement des activités de l'Organisation.

386. Pour que le Service des conférences puisse s'acquitter efficacement de ses tâches courantes, il faudrait en 1969 ajouter à ses effectifs au moins 23 postes d'administrateur et 61 postes d'agent des services généraux, dont la répartition est indiquée en détail dans le tableau 3-A-50.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1969 (12 373 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (11 941 000 dollars)

TABLEAU 3-A-50

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1969	1	—	—	—	1	1	—	3	1	1	2
	1968	1	—	—	—	1	1	—	3	1	1	2
Services administratifs	1969	—	—	1	1	—	—	1	3	3	5	8
	1968	—	—	1	1	—	—	1	3	3	5	8
Service de traduction: Cabinet du Directeur	1969	—	1	—	—	—	1	—	2	—	1	1
	1968	—	1	—	—	—	1	—	2	—	1	1
Sections de traduction	1969	—	—	5	12	81	168	29	295	4	53	57
	1968	—	—	5	12	72	169	29	287	4	42	46
Section de terminologie	1969	—	—	—	—	2	2	—	4	—	1	1
	1968	—	—	—	—	2	2	—	4	—	1	1
Groupe des références	1969	—	—	—	—	—	1	—	1	6	15	21
	1968	—	—	—	—	—	—	1	1	4	14	18
Service d'interprétation et des séances: Cabinet du Directeur	1969	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1
	1968	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1

TABLEAU 3-A-50 (suite)

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SGA	L-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Section de la planification et des projections	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	1	4	5
	1968	—	—	—	—	—	1	—	1	1	3	4
Section d'interprétation	1969	—	—	1	3	31	28	8	71	—	2	2
	1968	—	—	1	3	31	23	4	62	—	1	1
Section des sténographes-ré- dacteurs de séance	1969	—	—	—	1	4	21	—	26	—	1	1
	1968	—	—	—	1	4	21	—	26	—	1	1
Section des séances (y compris le Journal des Nations Unies)	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	2	6	8
	1968	—	—	—	—	—	1	1	2	2	6	8
Service de la rédaction et des documents officiels:												
Cabinet du Rédacteur en chef et Directeur	1969	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1
	1968	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Contrôle de la rédaction	1969	—	—	1	—	4	3	—	8	—	2	2
	1968	—	—	1	—	4	3	—	8	—	2	2
Contrôle des documents	1969	—	—	1	—	1	1	—	3	5	13	18
	1968	—	—	1	—	1	1	—	3	5	13	18
Section d'édition des docu- ments officiels	1969	—	—	—	1	3	11	8	23	9	3	12
	1968	—	—	—	1	—	11	8	20	8	3	11
Service de sténodactylographie	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	12	206	218
	1968	—	—	—	—	1	—	—	1	12	184	196
Service des publications:												
Cabinet du Chef du Service ..	1969	—	—	1	—	1	—	2	4	—	10	10
	1968	—	—	1	—	1	—	2	4	—	10	10
Section des impressions	1969	—	—	—	1	4	22	14	41	1	16	17
	1968	—	—	—	1	4	17	18	40	1	15	16
Section de la reproduction ...	1969	—	—	—	—	1	2	2	5	34	80	114
	1968	—	—	—	—	1	2	1	4	31	72	103
Section de la distribution	1969	—	—	—	—	1	1	1	3	8	67	75
	1968	—	—	—	—	1	1	1	3	5	61	66
TOTAL	1969	1	3	10	19	137	262	68	500	86	488	574 ^a
	1968	1	3	10	19	123	254	66	476	77	437	514 ^a

^a Plus de 19 postes de travailleur manuel.

387. Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969 :

SERVICE DE TRADUCTION

a) Postes nouveaux

8 P-4

Ces postes d'administrateur (2 postes supplémentaires pour chacune des Sections anglaise, espagnole et française et un poste supplémentaire pour chacune des Sections chinoise et russe) sont demandés pour assurer le renforcement indispensable de l'effectif du Service de traduction de façon qu'il puisse fonctionner de façon satisfaisante eu égard au volume de travail actuel, en particulier à un moment où les besoins en ce qui concerne la traduction dans les diverses langues de tous les documents et publications revêtent une urgence et une ampleur accrues. Il est à prévoir que les Sections chinoise et russe de traduction auront besoin d'autres postes, s'il est demandé, conformément aux règlements intérieurs en vigueur, qu'une plus grande partie de la documentation courante soit traduite dans ces deux langues.

10 SG

Ces postes d'agent des services généraux doivent permettre d'étoffer l'effectif de la Section chinoise de traduction, en raison du volume accru de la documentation courante qui est actuellement traduite en chinois. Six de ces postes sont pour des calligraphes et 4 pour des fonctionnaires qui seraient chargés des références, de la mise au point des textes et de travaux de secrétariat.

4 SG

Trois postes nouveaux d'agent des services généraux sont demandés pour le Groupe des références. L'effectif actuel de ce Groupe n'est pas suffisant et il importe de le renforcer si l'on veut éviter un engorgement dans ce secteur. Les travaux de référence sont indispensables pour que les traducteurs des sections de traduction et ceux qui travaillent sous contrat puissent s'acquitter de leur tâche dans des conditions satisfaisantes et dans des délais rapides. En outre, un poste de commis est demandé pour la Section espagnole de traduction

où le nombre des commis par rapport à l'effectif des traducteurs est nettement insuffisant.

b) *Reclassement de postes*

1 P-3 à P-4

Pour reclasser à P-4 un poste de traducteur à la Section arabe de traduction de façon que les textes traduits en arabe soient tous révisés comme il convient. Il n'y a qu'un seul réviseur à la Section arabe et il en faudrait un second pour que tout le travail puisse être fait.

1 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 le poste du Chef du Groupe des références eu égard aux responsabilités plus étendues qui s'attachent désormais à ce poste par suite de l'expansion rapide du groupe et de l'accroissement des tâches qui lui sont confiées du fait qu'on a davantage recours à ses services.

SERVICE D'INTERPRÉTATION ET DES SÉANCES

a) *Postes nouveaux*

1 P-2, 1 SG

Pour un nouveau groupe qui, au Service d'interprétation et des séances, serait chargé de planifier l'emploi des ressources disponibles pour les conférences et d'établir des données détaillées à ce sujet, ainsi que de déterminer les ressources supplémentaires que pourraient exiger les programmes de réunions et de conférences de l'Organisation qui seront proposés pour les années à venir. Ce groupe serait également chargé de coordonner et d'élaborer le calendrier des conférences et réunions de l'ONU qui se tiennent au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève et ailleurs, ainsi que l'a demandé le Comité des conférences.

5 P-3, 4 P-2, 1 SG

Pour porter de 13 à 14 l'effectif des interprètes de langue anglaise et des interprètes de langue française, de 12 à 13 l'effectif des interprètes de langue russe, de 12 à 14 celui des interprètes de langue espagnole et de 11 à 15 celui des interprètes de langue chinoise. En 1969, il est prévu qu'en plusieurs occasions il se tiendra simultanément jusqu'à six séances par jour au Siège et il faudra six équipes d'interprètes pour assurer les services nécessaires. En outre, le nombre de demandes de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux de délégations qui ne relèvent pas du programme ordinaire des réunions a augmenté considérablement. Le nouveau poste d'agent des services généraux doit permettre de faire face aux travaux de secrétariat supplémentaire à la section d'interprétation.

b) *Reclassement des postes*

1 P-3 à P-4

Eu égard aux responsabilités accrues qui s'attachent aux nouvelles fonctions en matière de planification et de projections au sein du Service d'interprétation et des séances, il est proposé de reclasser le poste du Chef de la section qui est chargé d'élaborer, de planifier et de coordonner le calendrier des conférences et réunions de l'ONU qui se tiennent au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève et ailleurs, ainsi que de rassembler des données sur les ressources dont le Secrétariat dispose pour assurer le service des conférences et réunions et d'établir des prévisions concernant les ressources supplémentaires que pourraient exiger les programmes de conférences et de réunions de l'Organisation envisagés pour les années à venir.

1 P-3 à P-4

Il est proposé de reclasser le poste de Rédacteur du Journal des Nations Unies eu égard aux responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste dont le titulaire doit contrôler la présentation et le contenu du Journal, notamment le texte des passages traduits dans les langues requises. Le Journal est rédigé habituellement après les heures de travail normales et le Rédacteur est souvent appelé à prendre des décisions sans pouvoir en référer à une autorité supérieure.

SERVICE DE LA RÉDACTION ET DES DOCUMENTS OFFICIELS

a) *Postes nouveaux*

3 P-3

Ces postes sont demandés pour la Section d'édition des documents officiels afin de porter l'effectif des groupes espagnol et français au niveau de l'effectif du groupe anglais, de sorte que l'édition des documents officiels progresse au même rythme dans toutes les langues. Un poste nouveau est demandé pour le groupe français et 2 pour le groupe espagnol. Auparavant, la Section espagnole de traduction prêtait des traducteurs au groupe espagnol, mais depuis 1967 la Section espagnole de traduction doit fournir des rédacteurs pour l'établissement de comptes rendus analytiques originaux en espagnol pour certaines réunions. En outre, tout son personnel doit se consacrer entièrement désormais aux travaux de traduction pour contribuer aux efforts qui sont faits actuellement en vue d'assurer la distribution simultanée des documents dans toutes les langues de travail.

1 SG

Ce poste nouveau de G-5 doit permettre de doter la Section d'édition des documents officiels d'un aide éditeur supplémentaire. Les aides éditeurs facilitent et accélèrent le travail des éditeurs, et un léger renforcement est nécessaire.

1 P-2

Ce poste est demandé pour créer un poste d'adjoint au Chef du Service de sténodactylographie. Ce service, dont le tableau d'effectifs compte actuellement 185 postes, est dirigé par un seul administrateur. Pour assurer le fonctionnement du service, qui exige notamment la constitution de plusieurs équipes et un grand nombre d'heures supplémentaires, il faut planifier soigneusement tous les travaux, et un certain renforcement des fonctions de supervision centrale est jugé nécessaire.

22 SG

Pour renforcer le Service de sténodactylographie (6 postes supplémentaires pour chacun des groupes anglais et français et 5 postes supplémentaires pour chacun des groupes russe et espagnol. Dans ce service, le volume de travail dépasse actuellement de beaucoup les possibilités du personnel, ce qui l'oblige à faire un nombre excessif d'heures supplémentaires entraînant des dépenses importantes et provoque une détérioration des conditions de travail.

b) *Reclassement de postes*

3 P-3 à P-4

Pour un éditeur expérimenté dans chacun des groupes linguistiques de la Section d'édition des documents officiels, où il y a eu des mouvements de personnel important. D'autre part, le volume de la documentation a augmenté et les sujets traités sont devenus plus complexes. Les fonctionnaires en question seraient chargés de revoir le travail des éditeurs moins expérimentés et des débutants, de leur donner, le cas échéant, la formation nécessaire et, d'une façon générale, d'aider le Chef de la Section.

SERVICE DES PUBLICATIONS

a) *Postes nouveaux*

1 P-3, 1 SG

Ce poste est demandé pour un préparateur de copie expérimenté bilingue à la Section des impressions. Le volume de travail de cette section a augmenté d'environ 34 p. 100 depuis 1963. Elle doit non seulement s'occuper d'un nombre accru de publications bilingues, mais également préparer et corriger un volume beaucoup plus important de documents hautement techniques du fait que les activités de l'Organisation dans les domaines spécialisés se sont développées. C'est pourquoi il lui faut s'assurer les services de personnes ayant les compétences techniques requises. Le poste d'agent des services généraux est demandé pour fournir l'aide nécessaire au nouvel administrateur.

12 SG

Ces postes sont demandés pour renforcer la Section de la reproduction dont l'effectif est resté relativement stable depuis de nombreuses années. Etant donné l'accroissement considérable du volume de travail, cette stabilité n'a été possible que grâce à une meilleure utilisation du matériel disponible et à l'achat de matériel plus perfectionné et aussi parce que le personnel a assuré le service au-delà des heures normales de travail et que l'on a eu recours à du personnel temporaire. Le rendement de la Section (exprimé par le nombre de pages reproduites) est passé de 346 millions de pages en 1963 à 595 millions de pages en 1967. Ces chiffres tiennent compte de travaux, représentant un nombre considérable de pages, qui étaient confiés jusqu'à présent à des imprimeurs commerciaux, ce qui a permis à l'Organisation de réaliser d'importantes économies. Par rapport au coût total du programme des publications, la part des travaux de reproduction effectués par les ateliers du Secrétariat représentait en 1962 environ 398 000 dollars; cette part est passée à 487 000 dollars en 1967 et elle devrait se chiffrer à 550 000 dollars en 1968, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le renforcement proposé devrait permettre non seulement de réduire les dépenses correspondant aux heures supplémentaires mais aussi, outre qu'il améliorerait le rendement d'environ 11 p. 100, de diminuer les dépenses relatives au personnel temporaire qu'il faut recruter pour les sessions de l'Assemblée générale.

9 SG

Il faudrait renforcer sensiblement la Section de la distribution afin de la doter du personnel nécessaire pour accélérer la manutention, l'emballage et la distribution d'une documentation dont le volume s'accroît du fait même de l'augmentation, du volume de travail de la Section de la reproduction. Le tableau d'effectifs de la Section de la distribution n'a pas été modifié ces dernières années. Les postes nouveaux permettraient également de renforcer l'effectif des préposés au service des séances et ainsi de faire face à l'augmentation du nombre des réunions. L'adjonction de ces neuf postes à l'effectif permanent de la Section devrait permettre non seulement de réduire les dépenses correspondant aux heures supplémentaires mais aussi d'engager environ six personnes de moins que l'on en recrute habituellement comme personnel temporaire pour les sessions de l'Assemblée générale.

b) *Reclassement de postes*

4 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 les postes de quatre préparateurs de copie expérimentés des sous-groupes linguistiques de la Section de la correction des épreuves et de la préparation de la copie. La tâche de ces fonctionnaires est rendue beaucoup plus complexe par la nature de plus en plus technique de la documentation de l'Organisation. En fait, ces fonctionnaires établissent, du point de vue technique, le

texte définitif des documents et publications à imprimer, ce qui exige une grande compétence professionnelle et linguistique. Le reclassement de ces postes permettrait d'aligner davantage la rémunération de leurs titulaires sur les tarifs pratiqués à l'extérieur dans les entreprises commerciales.

1 G-5 à P-2

Pour reclasser le poste de l'agent de supervision du Groupe de composition à froid. Par suite du remplacement du matériel vétuste par du matériel nouveau et plus perfectionné, le Groupe, qui a été réorganisé, a besoin d'un personnel ayant des compétences spécialisées plus grandes aussi bien dans le domaine technique que pour la planification et l'organisation du travail.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (150 000 dollars)

388. Le crédit demandé doit permettre:

a) De recruter du personnel temporaire pour étoffer l'effectif de la Section de la reproduction, de la Section de la distribution, de la Section de l'interprétation et de la Section des sténographes-rédacteurs de séance, ainsi que pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (30 000 dollars);

b) De reconduire l'arrangement conclu avec une maison d'édition de Moscou pour faire traduire en russe 10 000 pages de l'arriéré de la traduction en russe, à raison de 6 dollars en moyenne par page du texte original (60 000 dollars)¹;

c) De faire effectuer d'autres travaux de traduction et de dactylographie sous contrat en raison de l'ampleur du programme des réunions et du caractère de plus en plus technique des documents à traduire (60 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (282 000 dollars)

389. Le crédit demandé doit permettre d'assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et des services de reproduction des documents, et de couvrir les dépenses particulièrement lourdes auxquelles il faut faire face pour fournir les services nécessaires à l'Assemblée générale pendant sa session ordinaire.

¹ On estime que 4 500 pages supplémentaires seront traduites, à titre d'exercice, par les stagiaires du programme de formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe, dont le coût est inscrit à l'article VI du chapitre 4.

Bibliothèque

390. L'augmentation du nombre des Etats Membres de l'Organisation et l'expansion des activités de l'ONU ces dernières années ont entraîné un accroissement marqué du volume total de la documentation publiée. Malgré les mesures prises récemment pour limiter le volume de la documentation, le nombre des documents reçus par la Bibliothèque en 1967 a augmenté de 23 p. 100 par rapport à 1965. Il n'est pas possible d'effectuer les travaux bibliographiques qu'exige cette documentation et d'assurer l'accès aux renseignements quelle contient si les documents ne sont pas indexés complètement et en temps voulu. Or avec le personnel dont elle dispose actuellement et les techniques traditionnelles qui sont

restées les siennes, la Bibliothèque ne peut indexer que 8 p. 100 environ des documents qu'elle reçoit chaque année. De ce fait, l'arriéré des documents non indexés avait atteint à la fin de 1967 le chiffre consternant de 1 273 000. Il est indispensable de trouver au plus tôt une solution au problème que pose l'indexage des documents. A cette fin, la Bibliothèque étudie depuis 1965 les possibilités d'appliquer les techniques de l'ordinateur à l'indexage et au contrôle de la documentation de l'ONU. L'application de ces techniques aurait essentiellement pour objet : a) de permettre d'indexer une gamme beaucoup plus large de documents, b) d'élargir la portée du programme d'indexage tant en ce qui

concerne le contenu des documents que les langues dans lesquelles les renseignements sont publiés, et c) de permettre de publier des index plus fréquemment. En 1966, la Bibliothèque de l'ONU et le Service organisation et méthodes ont effectué conjointement une étude de viabilité. Cette étude a confirmé qu'il est techniquement possible d'utiliser les techniques de l'ordinateur pour les travaux d'indexage. En conséquence, il a été recommandé d'entreprendre un projet pilote pour étudier les divers moyens de déterminer et de mettre au point les techniques spéciales à utiliser à cette fin et pour établir le coût estimatif de l'opération en se fondant sur des données d'expérience. C'est ainsi qu'une expérience a été faite en 1967 avec l'aide de l'Institute for Computer Research in the Humanities de New York University pour essayer le système proposé d'indexage par ordinateur et mettre au point des méthodes éprouvées qui seraient satisfaisantes pour l'Organisation des Nations Unies. New York University a fourni une assistance inestimable pour l'opération de ces programmes en mettant à la disposition de l'Organisation les techniciens et le temps d'ordinateur nécessaires. Le personnel de la Bibliothèque a également prêté son concours à titre bénévole, sans recevoir de rémunération pendant plus de six mois pour des travaux effectués en dehors des heures normales de travail. Des données susceptibles d'être traitées par ordinateur ont été établies pour quelque 1 200 documents publiés à l'occasion des travaux de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. On a également mis au point pour les travaux d'indexage un vocabulaire comportant environ 275 expressions en anglais, en espagnol, en français et en russe. Un rapport plus détaillé sur ces expériences, qui contiendra des propositions précises pour l'avenir, sera

soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa session d'été en 1968. Le crédit demandé doit permettre de recruter le minimum de personnel supplémentaire qui serait nécessaire pour pouvoir poursuivre en 1969 cette tâche urgente et essentielle.

391. Parallèlement au projet relatif à l'indexage, un projet pilote d'établissement de microfiches pour les documents de l'Organisation des Nations Unies a été entrepris afin d'étudier la possibilité de reproduire ces documents à une échelle très petite. Cette méthode de miniaturisation des textes pourrait résoudre les problèmes que posent la conservation de collections complètes des documents de l'ONU et les services de bibliothèque à assurer à cet égard. Ce projet pilote a permis de mettre au point puis d'essayer un projet de code et des spécifications pour la production de microfiches. Les travaux concernant l'établissement d'échantillons de microfiches pour quelque 30 000 pages de documentation en anglais, chinois, espagnol, français et russe ont été effectués sous contrat. La reproduction des documents de l'ONU sous forme miniaturisée contribuerait beaucoup à résoudre les difficultés qu'éprouvent le Secrétariat et les missions permanentes par suite du manque de locaux d'entreposage pour la documentation. Elle permettrait également de réduire les dépenses qu'entraîne la diffusion, à l'échelle mondiale, de la documentation de l'ONU auprès des gouvernements, des bibliothèques dépositaires des publications de l'ONU et des divers centres de recherche. La Bibliothèque se propose de commencer à réaliser en 1969 un programme régulier de reproduction sur microfiches de certains documents. Un crédit est demandé à cette fin à l'article VI du chapitre 10 du présent projet de budget.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (1 208 300 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 205 800 dollars)

TABLEAU 3-A-51

Catégories et classes											
I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			
SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
1969...	—	1	1	3	6	22	21	54	7	56	63 ^a
1968...	—	1	1	3	6	9	23	43	8	50	58 ^a

^a Plus 9 postes de travailleur manuel.

392. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969 :

a) Postes nouveaux

2 P-3, 1 P-1/P-2, 2 SG

Ces postes nouveaux sont demandés pour renforcer l'effectif actuel du Groupe de l'index afin qu'il puisse poursuivre pendant les deux années à venir ses travaux d'indexage selon les méthodes traditionnelles, en attendant l'introduction du système d'indexage par ordinateur. Ces postes nouveaux sont demandés plus précisément pour des fonctionnaires qui seraient appelés à indexer la documentation de caractère économique et social et les résolutions. Pour l'exécution de ces tâches on a eu recours à du personnel temporaire en 1968. Les titulaires de ces postes nouveaux apprendraient ultérieurement à utiliser le nouveau système d'indexage, lorsqu'il sera institué.

4 P-3, 1 P-1/P-2, 2 SG

Ces postes nouveaux sont nécessaires pour faire face aux travaux supplémentaires qu'entraînera le passage de l'actuel système d'indexage au système d'indexage par ordinateur. Deux des postes d'administrateur sont demandés pour des fonctionnaires qui seraient chargés d'établir et de tenir à jour un vocabulaire initial d'indexage en anglais, en espagnol, en français et en russe; les trois autres postes sont demandés pour deux analystes expérimentés et un analyste débutant qui auraient à indexer la documentation que traiterait l'ordinateur. Les deux postes d'agent des services généraux doivent permettre de faire face aux travaux de secrétariat et de préparation des cartes perforées nécessités par le programme d'indexage par ordinateur.

1 P-3, 1 SG

Ces postes sont demandés pour un spécialiste de l'indexage des textes juridiques et un agent des services généraux qui

le seconderait, afin de mettre en train un programme d'indexage, en anglais et en français, des textes juridiques.

1 P-3

Pour un poste supplémentaire de bibliographe qui serait chargé de compiler les bibliographies par sujet nécessaires aux travaux courants de l'Organisation. Pour faire faire ce travail on a eu recours à du personnel temporaire en 1968.

1 SG

Ce poste d'agent des services généraux doit permettre de faire face aux travaux supplémentaires de secrétariat et de dactylographie qu'exige la tenue à jour du catalogue par suite de l'augmentation du nombre des publications qui sont désormais envoyées gratuitement par divers gouvernements et autres institutions.

b) Reclassement de postes

5 P-2 à P-3, 1 SG à P-2

Le reclassement des postes de P-2 à P-3 est demandé essentiellement pour mieux équilibrer la structure hiérarchique

des postes d'administrateur à la Bibliothèque. En 1968, 43 postes d'administrateur ont été autorisés pour la Bibliothèque, dont 23, soit plus de la moitié, étaient des postes de la classe P-1/P-2. Il est évident que cette structure réduit considérablement ou même élimine les possibilités de promotion et qu'en outre elle fait obstacle au recrutement de personnel qualifié. Le reclassement d'un poste à P-2 doit permettre de ranger dans la classe qui convient le fonctionnaire d'administration de la Bibliothèque.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (1 500 dollars)

393. Le crédit demandé doit permettre de recruter le personnel nécessaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (1 000 dollars)

Bureau des services généraux

394. En raison de la nature des attributions du Bureau des services généraux à New York, son volume de travail est exactement fonction de l'ampleur des activités à New York et du nombre des fonctionnaires qui y travaillent et auxquels il faut fournir des services. On a enregistré ces dernières années une expansion considérable du programme annuel des réunions et de l'effectif du Secrétariat. Le volume de travail du Bureau des services généraux a donc aussi sensiblement augmenté. En outre, les tâches qu'il a à accomplir dans les bureaux extérieurs se sont accrues du fait de la construction, dans diverses régions du monde, de nombreux immeubles occupés en commun par plusieurs organismes des

Nations Unies, de la création de nouvelles organisations, comme la CNUCED et l'ONUDI, et de l'intensification du volume des travaux contractuels et des achats à faire pour ces programmes. Outre ces tâches, le Bureau des services généraux doit continuer de fournir certains services de caractère administratif à diverses missions et à divers centres d'information des Nations Unies. Ce n'est qu'en revoyant constamment et avec soin ses méthodes de travail courantes qu'il a pu faire face à ce volume de travail supplémentaire en n'augmentant que très peu son effectif. Mais, pour 1969, il est nécessaire de renforcer quelque peu le Bureau des services généraux, comme il est indiqué dans le tableau 3-A-52.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (6 386 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (5 912 900 dollars)

TABLEAU 3-A-52

		Catégories et classes										
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux		
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général ..	1969	1	2	—	—	—	—	—	3	1	2	3
	1968	1	1	—	—	—	—	—	2	1	1	2
Service administratif	1969	—	—	1	1	—	—	2	4	—	4	4
	1968	—	—	1	1	—	—	1	3	1	4	5
Service spécial	1969	—	—	1	1	1	—	—	3	1	4	5
	1968	—	—	1	1	1	—	—	3	1	4	5
Service des communications des archives et des dossiers	1969	—	—	1	2	5	5	5	18	13	178	191
	1968	—	—	1	1	6	5	5	18	12	173	185
Service des achats et des transports	1969	—	—	1	2	5	2	3	13	11	41	52
	1968	—	—	1	2	5	2	3	13	11	41	52
Service des bâtiments	1969	—	—	1	1	4	—	6	12	13	180	193
	1968	—	—	1	1	4	—	5	11	13	174	187
Service des missions	1969	—	—	1	1	2	3	3	10	2	33	35
	1968	—	—	1	1	2	3	3	10	2	33	35
TOTAL	1969	1	2	6	8	17	10	19	63	41	442	483
	1968	1	1	6	7	18	10	17	60 ^a	41	430	471 ^a

^a A l'exclusion des postes énumérés ci-après, relatifs à l'ancienne Section administrative pour la coopération technique, qui ont été transférés au Bureau de la coopération technique du Département des affaires économiques et sociales : 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2/1, 4 G-5 et 24 autres agents des services généraux ; un crédit est également demandé pour 175 travailleurs manuels.

395. Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969 :

a) *Postes nouveaux*

1 D-2, 1 SG

L'accroissement du volume de travail de l'ONU, tant à New York que dans les bureaux extérieurs, se fait sentir de façon très sensible au niveau des cadres supérieurs du Bureau des services généraux. La dispersion directe et indirecte des tâches de ce Bureau dans le monde entier, ainsi que l'accroissement du travail dans des secteurs tels que les négociations de contrats, les achats, les ventes philatéliques et les communications, ont nécessité la réévaluation de l'efficacité de la haute direction, dont le personnel n'a pas été renforcé depuis la création du Bureau, en 1954. Il est donc proposé de lui adjoindre un poste de directeur. Cela permettra de répartir les tâches entre deux directeurs, l'un s'occupant essentiellement des contrats, des achats, des transports, des activités commerciales et des rapports et études spéciaux, et l'autre des bâtiments, de l'administration des bureaux extérieurs, des communications, de la sécurité et de l'administration des dossiers. Cette formule assurerait une coordination plus efficace de l'ensemble des activités du Bureau; en outre, le Sous-Secrétaire serait déchargé de nombreux problèmes complexes de gestion, ce qui lui permettrait de consacrer une plus grande attention aux questions de politique et de planification. Le poste d'agent des services généraux est requis par suite de la création du nouveau poste de directeur.

1 P-2, 6 SG

Pour renforcer la Section de la sécurité et de la sûreté du Service des bâtiments en ajoutant à l'effectif un sous-chef de service chargé des équipes de ronde. Ce renforcement est nécessaire afin d'encadrer comme il convient les 185 fonctionnaires dont on a besoin pour assurer un service continu. Les six postes d'agent des services généraux sont demandés pour la Section de la sécurité et de la sûreté, de manière à mieux faire face à l'augmentation du volume de travail, imputable notamment à l'accroissement du programme annuel des conférences. Ces nouveaux postes permettraient de réduire quelque peu les crédits demandés au titre du personnel temporaire qu'il faut normalement recruter chaque année pour la session ordinaire de l'Assemblée générale.

4 SG

Ces postes sont demandés pour des standardistes supplémentaires afin de faire face à l'augmentation du nombre des lignes téléphoniques et des communications régionales qui ont nécessité l'installation d'un standard supplémentaire. Ces postes seront également requis en raison de l'augmentation des heures de service attribuable au nombre accru de réunions et de conférences.

2 SG

Pour deux postes supplémentaires de préposé au classement pour le Groupe des dossiers du personnel, par suite de l'accroissement du volume des documents qui doivent être triés et classés.

Office des Nations Unies à Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe)

399. L'Office des Nations Unies à Genève a essentiellement pour tâches :

a) De fournir aux divers services installés à Genève les services administratifs et financiers ainsi que les services généraux nécessaires;

b) D'assurer la liaison avec les institutions spécialisées ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et les nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales établies en Europe;

c) De fournir, en sa qualité de principal centre de conférences de l'ONU en Europe, les locaux et le per-

b) *Reclassement de postes*

1 P-4 à P-5

Pour le poste de chef de la Section des télécommunications, afin de tenir compte des tâches que son titulaire assume et des connaissances techniques qui lui sont nécessaires.

1 SG à P-2/1

Pour un poste d'adjoint administratif au Service administratif, vu les responsabilités accrues du titulaire en ce qui concerne l'établissement de la documentation budgétaire et la gestion d'un grand nombre de comptes.

Article III. Autre personnel temporaire (68 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 58 000 dollars

396. Le crédit demandé doit permettre :

a) De recruter, à titre temporaire, trois gardes supplémentaires pour la période pendant laquelle les jardins sont ouverts, à savoir du 1^{er} avril à la fin de la session de l'Assemblée générale (12 000 dollars);

b) De couvrir le coût de 6 postes temporaires de travailleur manuel pour des jardiniers qui seront employés du 1^{er} avril à la fin de la session de l'Assemblée générale (17 500 dollars);

c) De remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et de faire face à d'autres tâches de durée limitée (28 500 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 10 000 dollars

397. Le crédit demandé doit permettre de faire appel à des experts qui donneront des avis sur les taux de fret les plus économiques à appliquer aux expéditions de l'ONU.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (406 000 dollars)

398. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit payés aux fonctionnaires qui doivent assurer le fonctionnement de certains services essentiels au-delà des heures normales de travail : services de sécurité et de sûreté, déménagements et réparations d'urgence assurés par le personnel du Service des bâtiments; services téléphoniques, services de télétype, codage et service de plantons que les fonctionnaires du Service des communications, des archives et des dossiers doivent assurer pendant les séances qui se tiennent la nuit ou le samedi et le dimanche.

sonnel nécessaires pour les réunions, notamment pour les grandes conférences spéciales qui se tiennent en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

400. Les services installés au Palais des Nations comprennent la Commission économique pour l'Europe, la Division des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Le Corps commun d'inspection, institué récemment, est également installé au Palais.

401. Les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à Vienne, ont contribué à alourdir sensiblement le programme annuel déjà chargé des réunions pour lesquelles l'Office des Nations Unies à Genève fournit des services. En outre, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement siège à Genève six mois par an, sinon plus, depuis plusieurs années et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités se réunissent à peu près régulièrement à Genève.

402. Pour faire face aux besoins croissants en matière de personnel de conférence, personnel linguistique et technique, auxquels donne lieu l'accroissement du programme annuel des réunions depuis plusieurs années, l'Office fait de plus en plus appel à du personnel temporaire travaillant à son propre compte pour compléter l'effectif permanent de traducteurs, rédacteurs de comptes rendus analytiques, interprètes, sténographes de séance et préposés à la reproduction et à la distribution des documents. La situation en est toutefois arrivée à un point où il y a un grave déséquilibre entre la proportion de l'effectif permanent (45 p. 100) et celle de l'effectif temporaire (55 p. 100). Indépendamment du lourd volume de travail que le recrutement d'un personnel temporaire aussi nombreux pour des périodes de durée limitée impose aux services administratifs, ce déséquilibre ne peut que nuire à la qualité du travail et au rendement. Etant donné les incertitudes qui pèsent chaque année sur le programme des réunions, notamment parce que le nombre de conférences spéciales n'est pas le même chaque année, il est évident qu'il faudra toujours, par souci d'économie, avoir recours dans une certaine mesure à du personnel temporaire pour assurer le service des réunions. Il reste qu'il est essentiel de maintenir un équilibre raisonnable entre l'effectif temporaire et l'effectif permanent si l'on veut que les services fournis soient en rapport avec les sommes dépensées. C'est là une nécessité qui devient d'autant plus impérieuse que le recrutement de personnel temporaire

devient plus coûteux et qu'il est difficile de recruter un grand nombre de personnes possédant les aptitudes voulues. On considère que le rapport entre l'effectif permanent et l'effectif temporaire doit être de l'ordre de 60 contre 40 p. 100 respectivement. En conséquence, le Secrétaire général propose pour 1969 d'accroître l'effectif permanent des services de conférences à Genève et de réduire dans des proportions correspondantes les crédits qui étaient précédemment consacrés au personnel temporaire. L'équilibre serait ainsi rétabli, en ce qui concerne l'effectif nécessaire pour absorber le volume de travail normal auquel l'Office doit faire face régulièrement. En revanche, le service des réunions spéciales (chap. 2) continuera d'être assuré principalement par le personnel temporaire, dont on pourra parfois réduire l'effectif quelque peu du fait que le personnel permanent sera plus nombreux. De même, le service des réunions de la CNUCED continuera d'être assuré par du personnel temporaire dans la mesure où le travail découlant du programme des réunions de cet organe ne pourrait pas être entièrement absorbé par le personnel permanent des services linguistiques pour lequel des crédits sont demandés au chapitre 20.

403. Les propositions formulées par le Secrétaire général pour 1969, qui sont exposées dans le tableau 3-A-53, visent à ajouter au tableau d'effectifs des services linguistiques et des services de conférence 23 postes d'administrateur et 20 postes d'agent des services généraux, soit : une équipe supplémentaire de 8 interprètes (4 postes P-4 et 4 postes P-3), 12 traducteurs et réviseurs supplémentaires (4 postes P-4 et 8 postes P-3), à répartir entre les quatre sections de traduction (anglaise, espagnole, française et russe), 12 agents des services généraux pour renforcer la section de sténodactylographie et ses quatre groupes et enfin 3 éditeurs (P-3) et 2 agents des services généraux pour les seconder. Sur les 6 autres agents des services généraux pour lesquels des postes sont demandés, certains viendront renforcer le Groupe des références et le Groupe de terminologie et d'autres s'occuperont du relevé des travaux effectués et de tenir à jour les statistiques relatives au volume de travail.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1969 (7 591 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (7 390 900 dollars)

TABLEAU 3-A-53

		Catégories et classes											
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur général	1969	1	—	1	1	4	—	—	1	8	3	8	11
	1968	1	—	1	1	4	—	—	1	8	3	8	11
Groupe de la coordination	1969	—	—	1	—	1	—	1	—	3	—	2	2
	1968	—	—	1	—	1	—	1	—	3	—	2	2
Bibliothèque	1969	—	—	—	1	1	2	2	9	15	—	20	20
	1968	—	—	—	1	1	1	1	10	14	—	18	18
Service des conférences et services généraux :													
Cabinet du Directeur	1969	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2
	1968	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2
Division des conférences	1969	—	—	—	1	—	—	3	2	6	1	10	11
	1968	—	—	—	1	—	—	3	1	5	2	9	11

TABLEAU 3-A-53 (suite)

		Catégories et classes											
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. Agents des services généraux		
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Division linguistique	1969	—	—	—	1	7	40	68	3	119	4	135	139
	1968	—	—	—	1	7	32	53	3	96	2	117	119
Division des documents	1969	—	—	—	—	1	2	2	14	19	3	97	100
	1968	—	—	—	—	1	1	3	14	19	3	90	93
Division des services généraux	1969	—	—	—	1	1	4	1	5	12	8	116	124
	1968	—	—	—	1	1	4	—	6	12	5	117	122
Services administratifs et financiers:													
Cabinet du Chef des Services adminis- tratifs et financiers	1969	—	—	1	1	2	2	—	—	6	—	4	4
	1968	—	—	1	1	2	2	—	—	6	—	4	4
Division du budget	1969	—	—	—	—	1	2	—	1	4	—	2	2
	1968	—	—	—	—	1	2	—	1	4	—	2	2
Division des finances	1969	—	—	—	—	1	—	3	2	6	3	20	23
	1968	—	—	—	—	1	—	3	2	6	3	19	22
Division du personnel	1969	—	—	—	1	1	2	2	5	11	1	22	23
	1968	—	—	—	1	1	2	2	5	11	1	21	22
Service de recrutement pour l'assistance technique	1969	—	—	—	—	2	2	1	—	5	—	6	6
	1968	—	—	—	—	2	1	2	—	5	—	6	6
Service de vérification intérieure des comptes	1969	—	—	—	—	1	1	1	4	7	—	4	4
	1968	—	—	—	—	1	—	1	2	4	—	5	5
Service d'information	1969	—	—	—	1	2	7	1	—	11	2	12	14
	1968	—	—	—	1	1	8	1	—	11	1	8	9
Division des affaires sociales	1969	—	—	—	—	2	4	—	—	6	1	6	7
	1968	—	—	—	—	2	3	—	—	5	1	6	7
Division des stupéfiants	1969	—	—	1	—	3	5	3	5	17	—	14	14
	1968	—	—	1	—	3	4	4	5	17	—	14	14
Organe international de contrôle des stu- péfiants	1969	—	—	—	1	—	2	2	4	9	1	5	6
	1968	—	—	—	1	—	2	1	4	8	1	5	6
TOTAL		1	—	5	9	30	76	90	55	266	27	485	512 ^a
		1	—	5	9	29	63	75	54	236	22	453	475 ^a

^a Le crédit ouvert pour 1968 englobait le coût de 79 postes de travailleur manuel ou nettoyeur à mi-temps; le crédit demandé pour 1969 englobe le coût de 82 postes de travailleur manuel ou nettoyeur à mi-temps.

404. Pour 1969, le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après à l'Office des Nations Unies à Genève :

BIBLIOTHÈQUE

a) Postes nouveaux

1 P-4

Poste d'archiviste préposé aux documents officiels de l'ONU à Genève ainsi qu'aux archives de la Société des Nations, mises à la disposition du public en vertu d'un règlement provisoire à cet effet.

2 SG

Ces deux postes doivent permettre de faire relier les documents et publications par du personnel de la Bibliothèque, au lieu de faire faire ces travaux sous contrat, comme par le passé. Cet arrangement permettra de réaliser des économies sur le coût global de ces travaux et laissera une plus grande latitude pour le choix des reliures et des techniques à utiliser.

b) Reclassement de postes

1 P-2 à P-3

Ce reclassement est demandé eu égard aux responsabilités plus lourdes qui incombent à la Bibliothèque du fait de

l'accroissement des activités de l'Office, imputable en particulier aux travaux de la CNUCED.

SERVICE DES CONFÉRENCES ET SERVICES GÉNÉRAUX

a) Postes nouveaux

10 SG

Ces postes nouveaux sont destinés aux services ci-après :

a) Un poste d'agent des services généraux pour les services linguistiques et les services des documents à la Section du contrôle des documents, pour achever la centralisation des statistiques relatives au volume de travail. Cette activité était autrefois décentralisée, la Division linguistique, la Division des documents et la Division du budget se chargeant chacune d'établir leurs propres statistiques. On est en train d'améliorer les méthodes de rassemblement et d'exploitation des statistiques, pour pouvoir s'en servir utilement, et l'on cherche à les harmoniser avec celles qui sont utilisées au Siège. Cette centralisation devrait permettre une ventilation plus exacte des dépenses aux fins de l'établissement de l'annexe I au projet de budget et une évaluation plus précise du rendement du nombreux personnel des services linguistiques et des services des documents.

b) Sept postes d'agent des services généraux sont demandés pour la Division des documents afin de renforcer les services de reproduction et de distribution qui, au cours des dernières années, ont eu recours à un personnel temporaire nombreux. Trois de ces nouveaux postes sont demandés pour la Section de la reproduction qui a besoin d'un plus grand nombre de préparateurs de plaques, et les quatre autres sont destinés à la Section de distribution.

c) Deux postes d'agent des services généraux sont demandés pour la Division des services généraux : l'un est destiné à un magasinier supplémentaire pour faire face au volume croissant de travail découlant de l'augmentation du nombre des commandes et du volume des articles à manipuler, l'autre à un commis supplémentaire pour le Groupe des voyages et des visas, dont le volume de travail a augmenté d'environ 30 p. 100 depuis 1965. En outre, il est proposé d'adjoindre à l'effectif de la Division trois postes supplémentaires de travailleur manuel (un mécanicien, une contremaîtresse et un jardinier).

8 P-4, 15 P-3, 20 SG

Les arguments en faveur de la création de ces postes sont exposés de manière détaillée dans les paragraphes 402 et 403 ci-dessus. Ces postes sont nécessaires pour renforcer l'effectif permanent des services linguistiques à Genève et réduire, par là même, les crédits demandés pour le personnel temporaire.

b) Reclassement de postes

1 SG à P-2

Il est proposé de reclasser un poste de préposé aux salles de conférence, eu égard aux tâches plus lourdes qui incombent au titulaire dudit poste par suite de l'accroissement du nombre de conférences qui se tiennent au Palais des Nations et surtout ailleurs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

1 P-3 à P-4

Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef de la Section de distribution et des ventes (Division des documents). Les responsabilités qui s'attachent à ce poste se sont sensiblement étendues au cours des dernières années, par suite de l'accroissement général du programme annuel des réunions et de l'expansion des activités de promotion des ventes, pour les publications des Nations Unies, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

1 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser le poste de chef du Groupe des services intérieurs, dont le titulaire est chargé de superviser les travaux de nettoyage et d'entretien au Palais des Nations et de préparer les salles de conférence. Ce fonctionnaire a pour tâche également d'administrer le service des visites guidées.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

a) Postes nouveaux

2 SG

L'un des deux postes doit permettre de renforcer la Division des finances; l'autre est destiné à la Division du personnel. Ces deux services ont dû jusqu'à présent faire appel à du personnel temporaire, en raison du volume croissant de travail auquel ils doivent faire face. La création de ces postes permettrait de régulariser la situation.

b) Reclassement de postes

1 P-3 à P-4

Ce reclassement est proposé eu égard à l'accroissement des responsabilités de l'un des fonctionnaires chargés des entrevues avec les candidats au Service de recrutement pour l'assistance technique et afin de ranger ce poste dans la même classe que les autres postes auxquels s'attachent des fonctions de même nature.

SERVICE DE VÉRIFICATION INTÉRIEURE DES COMPTES

a) Postes nouveaux

1 P-4, 1 P-2

Un poste d'administrateur de 1^{re} classe (P-4) est demandé pour renforcer le Service de vérification intérieure des comptes à Genève, pour lui permettre de mieux s'occuper de certains aspects importants de la vérification des comptes de l'Office des Nations Unies à Genève, du programme de contributions volontaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la supervision de la vérification des comptes de l'ONUDI. Le Service de vérification intérieure des comptes à Genève, qui assume actuellement la responsabilité de la vérification des comptes de l'ONUDI à Vienne, a besoin pour faire ce travail des services à plein temps d'un administrateur adjoint de 1^{re} classe (P-2).

b) Reclassement de postes

1 SG à P-1

Ce reclassement est demandé pour les mêmes raisons que celles qui sont invoquées pour justifier la création des deux postes demandés ci-dessus.

SERVICE D'INFORMATION

a) Postes nouveaux

5 SG

En raison de l'accroissement des activités, notamment en ce qui concerne le programme annuel des conférences à Genève, il s'est révélé nécessaire de renforcer l'effectif des administrateurs du Service d'information ces dernières années, mais l'effectif des agents des services généraux n'a pas été augmenté en conséquence. En fait, il a fallu adjoindre à ce service cinq personnes en faisant continuellement appel à du personnel temporaire. La présente demande a pour objet de régulariser la situation.

b) Reclassement de postes

Néant. Toutefois, l'échange d'un poste de P-4 contre un poste de P-5 a été arrangé d'un commun accord entre l'Office de Genève et le secrétariat de la CNUCED. Les modifications correspondantes nécessaires sont apportées aux chapitres 3 et 20 du projet de budget.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

a) Postes nouveaux

1 P-4

Un poste de démographe (P-4) est demandé pour permettre à la Division de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine démographique et, notamment, de collaborer avec le Groupe de travail de la démographie sociale, institué dans le cadre du Programme spécial européen de services consultatifs en matière d'action sociale, ainsi qu'avec la Commission de la population, les institutions spécialisées et les organisations régionales intergouvernementales et non gouvernementales.

ayant leur siège en Europe, la Conférence des statisticiens européens et la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

DIVISION DES STUPÉFIANTS

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

1 P-3 à P-4

Ce reclassement concerne le poste de chimiste au laboratoire des stupéfiants. Il se justifie en raison des attributions qui s'attachent à ce poste, qui exigent une haute compétence professionnelle, et des difficultés auxquelles se heurte le recrutement d'une personne qualifiée du fait que l'industrie privée et les gouvernements font concurrence à l'ONU.

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

a) *Postes nouveaux*

1 SG

Il faudrait un poste supplémentaire d'agent des services généraux pour faire face à l'accroissement des travaux d'établissement des statistiques du fait que de nouveaux stupéfiants sont placés sous contrôle international. En outre, l'application, à compter de 1969, de certaines dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants relatives à la fabrication des stupéfiants et aux contingents d'importation entraînera un accroissement des travaux faits par les commis.

b) *Reclassement de postes*

1 P-2 à P-3, 1 SG à P-2/1

La Convention unique sur les stupéfiants, dont les dispositions ont été mises en œuvre par étapes, devrait être pleinement en vigueur d'ici à 1969. Il en résultera un accroissement du volume de travail qui nécessitera une nouvelle répartition des responsabilités entre les membres du secrétariat de l'Organe international de contrôle. Le reclassement à P-3 d'un poste P-2 est demandé eu égard aux responsabilités du titulaire, qui sera chargé de faire les études demandées par l'Organe de contrôle sur les progrès de l'application des traités internationaux par les gouvernements ainsi que sur l'évolution des problèmes que posent les stupéfiants. Le titulaire du poste sera également chargé de la correspondance avec les gouvernements qui demandent conseil pour l'application des conventions relatives aux stupéfiants. Le titulaire du poste d'agent des services généraux qu'il est proposé de reclasser comme poste d'administrateur sera chargé de la correspondance avec les gouvernements des pays de langues espagnole et française au sujet du contrôle statistique prévu par les traités.

*Article III. Autre personnel temporaire
(149 000 dollars)*

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 120 000 dollars

405. Le service demandé se décompose comme suit :

	Dollars
Cabinet du Directeur général	3 500
Bibliothèque	5 000
Service des conférences et services généraux	77 000
Services administratifs et financiers	25 000
Service d'information	1 000
Division des affaires sociales	2 000
Division des stupéfiants	3 500
Organe international de contrôle des stupéfiants	3 000
	<u>120 000</u>

406. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire auquel on doit faire appel en périodes de pointe, plus particulièrement pour le Service des conférences et services généraux et les Services administratifs et financiers. Il doit aussi permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, de couvrir la part à la charge de l'ONU du coût du plan d'assurance-maladie (5 000 dollars) et du Service commun de logement (7 000 dollars), de recruter, à titre temporaire, les secrétaires dont ont besoin les administrateurs de la Division des stupéfiants détachés en Extrême-Orient et en Amérique latine (2 500 dollars) et des dactylographes pour la Division (1 000 dollars), de donner à l'Organe international de contrôle des stupéfiants les moyens de préparer les réunions de l'Organe et d'en assurer le service et de faire faire des travaux de traduction sous contrat (25 000 dollars). Le crédit demandé sous cette dernière rubrique doit permettre de respecter les délais plus facilement et de faire face à l'accroissement des travaux de traduction de la Commission économique pour l'Europe. Depuis quatre ans, cet accroissement a été de l'ordre de 30 p. 100 pour les textes à traduire en russe et de 20 p. 100 pour les textes à traduire dans les autres langues; il est imputable en partie au fait qu'il est fait appel à des rapporteurs originaires des divers pays nommés par les gouvernements ou choisis par le Secrétariat, pour présenter des mémoires techniques sur des questions dont la Commission est saisie.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* 29 000 dollars

407. Le crédit demandé se décompose comme suit : 5 000 dollars pour les honoraires de la personne chargée de tenir le fichier du Bureau international des déclarations de décès de personnes disparues; 3 500 dollars pour les services d'un consultant juridique employé à mi-temps dont l'Office des Nations Unies a besoin pour s'acquitter de ses fonctions administratives; 5 000 dollars pour les services d'un consultant qui sera chargé de faire des études d'organisation et méthodes; 12 000 dollars pour les services d'un consultant employé à mi-temps qui sera chargé d'étudier les arrangements pris pour la production, l'impression et la distribution des documents à Genève, de coordonner les travaux de reproduction et d'imprimerie à Genève et à New York, et de superviser le programme de vente des publications en Europe; 3 500 dollars pour les consultants auxquels la Division des stupéfiants devra faire appel.

*Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit
(52 000 dollars)*

408. Le crédit demandé concerne essentiellement les heures supplémentaires faites par les fonctionnaires de la Section des bâtiments et services techniques, y compris les heures supplémentaires faites le samedi et le dimanche. Il doit aussi permettre de couvrir les dépenses que les Services administratifs et financiers, notamment la Division des finances, auront à faire à ce titre pour l'établissement des relevés de comptes de fin de mois et de fin d'exercice.

Chapitre 4. — Dépenses communes de personnel

15 552 000 dollars (1968: 13 739 000 dollars¹; 1967: 13 198 717 dollars²)

TABLEAU 4-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Indemnités et prestations	3 219 000	2 938 000	2 884 384
II. — Sécurité sociale	8 444 000	7 485 400	7 128 928
III. — Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	1 237 000	891 600	981 083
IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations de la cessation de service	772 000	679 000	616 352
V. — Indemnités versées à la cessation de service	1 300 000	1 258 000	1 203 143
VI. — Programmes de formation du personnel	580 000	487 000	384 827
	15 552 000	13 739 000	13 198 717

¹ Afin d'assurer la comparabilité des données, le chiffre du crédit ouvert pour 1968 a été ajusté par défalcation d'un montant de 30 000 dollars concernant le cabinet du Commissaire pour le Sud-Ouest africain, qui est imputé pour 1969 sur l'article VII du chapitre 17.

² Afin d'assurer la comparabilité des données et pour les raisons exposées au paragraphe 3.1 du chapitre 3, le chiffre des dépenses de 1967 a été ajusté par défalcation d'un montant net de 164 712 dollars, se décomposant comme suit: 98 320 dollars virés au chapitre 4, en ce qui concerne les postes dont le coût, pour 1967 et les exercices antérieurs, était imputé sur le chapitre 17; 243 642 dollars virés du chapitre 4 aux chapitres 3 et 4 des prévisions de recettes, en ce qui concerne les postes des services affectés aux activités productrices de recettes; 19 390 dollars virés du chapitre 4 au chapitre 21, en ce qui concerne les postes transférés de la Direction des opérations d'assistance technique (Département des affaires économiques et sociales) à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

4.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel relatives aux services du Secrétariat visés au chapitre 3 (Traitements et salaires), à savoir :

a) Les départements et services du Siège (New York);

b) L'Office des Nations Unies à Genève, à l'exclusion du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

c) Les centres d'information;

d) La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient;

e) La Commission économique pour l'Amérique latine;

f) La Commission économique pour l'Afrique;

g) Le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth.

4.2 Les dépenses communes de personnel pour tous les fonctionnaires affectés aux missions sont inscrites au chapitre 17 (Missions spéciales). De même, les dépenses communes de personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont inscrites au chapitre 18, celles du Greffe de la Cour internationale de Justice au chapitre 19, celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au chapitre 20 et celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au chapitre 21.

4.3 Les dépenses communes de personnel pour 1969 ont été calculées dans la mesure du possible sur la base du coût unitaire en dollars pour chaque poste, ou évaluées en pourcentage des traitements, d'après une analyse statistique de la situation en 1967 et au début de 1968. Ces calculs tiennent compte des mouvements de personnel prévus au chapitre 3.

4.4 Le montant des dépenses communes de personnel est nécessairement lié au coût des postes permanents. Pour 1969, le montant estimatif de ces dépenses (15 552 000 dollars) représente 25,5 p. 100 du coût estimatif des postes permanents faisant l'objet du chapitre 3 (60 975 000 dollars), alors qu'il en représentait 24,87 p. 100 pour 1968 et 25,24 p. 100 pour 1967. Le crédit demandé pour 1969 a donc un rapport étroit avec la situation au cours de l'exercice 1967, compte dûment tenu de certaines augmentations de dépenses, telles que les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et aux plans d'assurance-maladie ainsi que de l'augmentation des frais de voyage et de déménagement, qui concernent les postes nouveaux demandés au chapitre 3.

4.5 Le crédit demandé pour 1969 fait apparaître une augmentation de 1 813 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968. Sur ce montant, 856 000 dollars représentent le montant estimatif des dépenses imputables aux postes nouveaux et aux dispositions supplémentaires prises pour la formation du personnel et 957 000 dollars correspondent aux dépenses plus élevées qu'entraîne le maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968, notamment en ce qui concerne les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Indemnités et prestations	3 219 000
1968 :	2 938 000
1967 :	2 884 384
i) Indemnités pour charges de famille	2 398 000
1968 :	2 238 000
1967 :	2 188 958

4.6 Pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les résolutions 1095 (XI) et 1658 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 27 février 1957 et du 28 novembre 1961, prévoient des indemnités pour charges de famille aux taux ci-après :

	Dollars
Pour le conjoint à charge	400
Pour chaque enfant à charge	300
Pour une personne "non directement à charge" (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge)	200

4.7 Pour les agents des services généraux, les travailleurs manuels, les agents régulateurs et les guides à New York, les taux sont les suivants :

	Dollars
Pour le conjoint à charge	300
Pour chaque enfant à charge (sauf pour le premier enfant à charge d'un veuf ou divorcé, l'indemnité étant alors portée à 400 dollars)	250
Pour une personne "non directement à charge" (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge)	200

4.8 Les taux applicables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont les mêmes pour tous les lieux d'affectation. Pour la catégorie des services généraux et le personnel local, la nature et le montant des indemnités varient selon les usages du lieu d'affectation.

4.9 En janvier 1968, 3 580 fonctionnaires bénéficiaient d'indemnités pour charges de famille pour 8 775 personnes à charge : 2 310 conjoints, 5 920 enfants et 545 personnes "non directement à charge". Compte tenu des moyennes actuelles, le coût de ces indemnités pour 1969 est estimé à 2 398 000 dollars.

	Dollars
ii) Indemnité pour frais d'études; frais de voyage connexes	821 000
	1968 : 700 000
	1967 : 695 426

4.10 Sous réserve de remplir les conditions fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 975 (X) du 15 décembre 1955, 1095 (XI) du 27 février 1957, 1730 (XVI) du 20 décembre 1961 et 2121 (XX) du 21 décembre 1965, les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont en poste ailleurs que dans leur pays d'origine ont droit à une indemnité pour frais d'études selon les modalités ci-après :

a) Lorsque l'enfant à charge fréquente un établissement d'enseignement situé en dehors du pays du lieu d'affectation, le montant de l'indemnité est le suivant :

- i) Si l'enfant est pensionnaire dans l'établissement, 75 p. 100 des frais de scolarité et de pension jusqu'à concurrence de 700 dollars par an au total;
- ii) Si l'enfant n'est pas pensionnaire dans l'établissement, 400 dollars plus 75 p. 100 des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 700 dollars par an au total;

b) Lorsque l'enfant fréquente, dans le pays du lieu d'affectation, un établissement d'enseignement autre qu'une université ou un établissement d'enseignement analogue, l'indemnité est égale à 75 p. 100 des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 700 dollars par an au total;

c) Lorsque l'enfant suit des cours pour apprendre sa langue maternelle au lieu d'affectation, l'indemnité est égale à une fraction préfixée du coût de cet enseignement.

4.11 Les frais de voyage connexes comprennent un voyage aller et retour par année scolaire entre le lieu d'affectation et l'établissement d'enseignement situé hors de la région du lieu d'affectation, le voyage se faisant en classe cabine par bateau ou en classe touriste ou économie par avion. Pour évaluer le coût total des voyages en question, on a considéré que ces voyages peuvent souvent se combiner avec les voyages effectués à l'occasion du congé dans les foyers ou bien peuvent n'avoir pas lieu du fait que les parents se rendent auprès de leurs enfants à l'occasion de ce congé.

4.12 En 1967, des indemnités pour frais d'études d'un montant total de 572 462 dollars ont été versées pour 1 224 enfants, tandis que les frais de voyage connexes se sont chiffrés au total à 115 201 dollars pour 235 enfants. Des dépenses supplémentaires d'un montant de 7 763 dollars ont été faites pour l'enseignement de la langue maternelle. Le crédit demandé pour 1969 sous cette rubrique tient compte d'une augmentation du nombre d'enfants pour lesquels cette indemnité devra être versée du fait des droits que peuvent faire valoir les fonctionnaires qui auront été nommés en 1968 à des postes vacants et à des postes nouveaux approuvés pour cette année-là.

ARTICLE II

	Dollars
Sécurité sociale	8 444 000
	1968 : 7 485 400
	1967 : 7 128 928
i) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et autres cotisations de sécurité sociale ..	7 567 000
	1968 : 6 769 900
	1967 : 6 484 984

4.13 Si l'on analyse l'ensemble des traitements et indemnités versés en janvier 1968, on constate qu'à ce moment-là 5 122 fonctionnaires de l'ONU étaient participants à la Caisse commune des pensions du personnel et que le nombre des participants associés était de 326.

4.14 Par le paragraphe II du dispositif de sa résolution 2191 (XXI), l'Assemblée générale a approuvé certains amendements aux statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui ont pris effet au 1^{er} janvier 1967. Ces amendements prévoyaient :

a) Que le régime de la participation associée serait supprimé dans le cas des personnes qui entreraient en fonctions le 1^{er} janvier 1967 ou après cette date, certains arrangements transitoires s'appliquant, pendant une période qui ne dépasserait pas cinq ans, aux personnes ayant le statut de participant associé à la Caisse le 31 décembre 1966;

b) Qu'à dater du 1^{er} janvier 1967, tout fonctionnaire deviendrait participant à la Caisse s'il était titulaire d'une nomination d'une durée d'un an ou plus ou s'il avait accompli un an de service;

c) Que la Caisse rembourserait aux organisations affiliées la moitié de leurs cotisations (qui représentent 14 p. 100 du traitement soumis à retenue pour pension) si un fonctionnaire admis à la Caisse le 1^{er} janvier 1967

ou après cette date quittait la Caisse avant d'avoir accompli cinq ans de service sans remplir les conditions voulues pour pouvoir prétendre à une prestation d'invalidité, de décès ou de retraite ou parce qu'il était renvoyé sans préavis.

4.15 En conséquence, les cotisations à la Caisse des pensions correspondant à tous les postes nouveaux demandés pour 1969 ont été calculées sur la base de la participation pure et simple à la Caisse. Le coût en est estimé à 351 000 dollars. Le solde du crédit demandé pour 1969 — soit 7 216 000 dollars — comprend 165 000 dollars pour les dépenses supplémentaires découlant du fait que le nombre des participants associés ira en diminuant, 154 000 dollars pour les dépenses plus élevées qu'entraîne le relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux, des travailleurs manuels et des agents locaux, 127 000 dollars pour tenir compte de l'augmentation, d'une part, du nombre total des participants et, d'autre part, du rapport entre le nombre des participants et celui des participants associés, et 8 000 dollars pour les cotisations que l'ONU verse conformément au régime spécial des pensions qui a été institué pour le personnel employé à temps partiel aux travaux de nettoyage à Genève et les cotisations qu'elle verse pour ce personnel au plan suisse d'assurance-vieillesse.

4.16 Le crédit demandé pour 1969 représente 12,41 p. 100 du coût des postes permanents, contre 12,25 p. 100 en 1968 et 12,40 p. 100 des dépenses effectives en 1967.

4.17 Le crédit demandé a été calculé compte non tenu des sommes remboursées à l'Organisation qui sont visées au paragraphe 4.14, c, ci-dessus, tous les remboursements étant portés en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

4.18 Il n'a pas été tenu compte non plus de l'ajustement du traitement soumis à retenue pour pension des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui découlerait éventuellement d'une augmentation de 5 p. 100 de la moyenne pondérée des indemnités de poste aux sièges et dans les bureaux régionaux des organisations affiliées, conformément aux dispositions de l'alinéa a du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 2007 (XIX) de l'Assemblée générale en date du 23 février 1965. Etant donné qu'il n'est pas possible pour le moment de déterminer avec précision la date à laquelle cet ajustement prendrait effet et que d'autres changements pourraient être apportés au traitement soumis à retenue pour pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur comme suite à l'examen des traitements de ce personnel par le Comité consultatif de la fonction publique internationale à sa session de juillet 1968, le Secrétaire général juge préférable de ne pas tenir compte dans ses prévisions initiales de dépenses pour 1969 de l'ajustement de 5 p. 100 visé ci-dessus.

	Dollars
ii) <i>Pension annuelle versée aux anciens secrétaires généraux</i>	10 000
	1968 : 10 000
	1967 : 10 000

4.19 Le crédit demandé vise le versement d'une pension au premier Secrétaire général en application du paragraphe 32 de la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946.

	Dollars
iii) <i>Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux</i>	742 000
	1968 : 580 500
	1967 : 509 935

4.20 Par sa résolution 1095 (XI) du 27 février 1957, l'Assemblée générale a décidé que l'ONU prendrait à sa charge 50 p. 100 du coût d'un plan élargi d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation couvrant les gros frais médicaux. A sa douzième session, l'Assemblée générale a approuvé, pour les fonctionnaires de New York, l'institution d'un plan d'assurance-groupe soins dentaires, l'ONU devant prendre à sa charge le tiers des frais. Il était proposé dans le projet de budget pour 1964³ que l'Organisation prenne à sa charge 50 p. 100 du coût de l'assurance-groupe soins dentaires; l'Assemblée générale a approuvé cette proposition à sa dix-huitième session, cette augmentation étant plus que compensée par une réduction du coût de l'assurance-gros frais médicaux.

4.21 A sa 1501^{me} séance plénière, le 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a en outre approuvé la décision de la Cinquième Commission, consignée au paragraphe 35, b, de son rapport⁴, d'étendre le bénéfice de l'assurance-maladie à tout fonctionnaire qui quitterait l'Organisation à l'âge de la retraite ou par suite d'une invalidité et qui, à la date de la cessation de service, justifierait d'une période d'affiliation donnée à l'un des plans d'assurance-maladie des Nations Unies.

4.22 Les assurances-maladie pour les fonctionnaires en poste à Genève et dans les autres bureaux permanents couvrent approximativement les mêmes risques qu'à New York. En ce qui concerne le personnel des petits bureaux extérieurs — principalement celui des centres d'informations et actuellement aussi celui de la Commission économique pour l'Afrique — recruté sur le plan local, il existe un plan d'assistance-frais médicaux.

4.23 Le 1^{er} janvier 1968, 2 909 des fonctionnaires visés au présent chapitre bénéficiaient du plan d'assurance-maladie de New York et 1541 fonctionnaires du plan d'assurance-soins dentaires. Mille deux cent quatre-vingt-quinze fonctionnaires participaient aux plans d'assurances dans les autres bureaux permanents. En outre, 224 fonctionnaires retraités participaient aux plans d'assurance-maladie de New York et de Genève.

4.24 Le crédit demandé pour 1969 a été calculé compte tenu des facteurs suivants: la participation des fonctionnaires nommés aux postes nouveaux (32 700 dollars), le fait que la part des cotisations qui est à la charge de l'Organisation à New York et à Genève sera portée à 50 p. 100 (26 600 dollars), l'augmentation, d'ici la fin de 1968, des primes à verser à la compagnie United Medical Service pour que le taux des prestations reste en rapport avec ceux des honoraires de médecin et des frais médicaux qui ont augmenté (72 000 dollars), l'augmentation prévue du nombre de fonctionnaires de New York participant au plan amélioré d'assurance-soins dentaires institué au cours du second semestre de 1967 et les dépenses à faire pour étendre le bénéfice de ce plan aux fonctionnaires de la CEPAL et de la

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément n° 5 (A/5505).

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, document A/6605.

CEA (13 200 dollars), l'augmentation prévue du nombre des fonctionnaires de la CEAE0 participant au plan amélioré d'assurance-maladie institué pour le personnel de la Commission (4 000 dollars) et le fait que les dépenses à faire en 1969 pour étendre le bénéfice de l'assurance-maladie aux fonctionnaires retraités seront portées à 33 000 dollars (13 000 dollars). Comme pour les exercices passés, le crédit demandé tient compte du coût des examens médicaux de classement et des examens médicaux périodiques pour les commissions économiques régionales (26 000 dollars).

	Dollars
iv) <i>Indemnisation</i>	100 000
1968:	100 000
1967:	104 852

4.25 Le crédit demandé doit permettre le versement d'une indemnité aux fonctionnaires, membres de commissions et observateurs militaires en cas de maladie, d'accident ou de décès survenus dans l'exercice de fonctions officielles. Les frais d'indemnisation comprennent notamment des pensions annuelles aux survivants, des prestations mensuelles en cas de maladie ou de blessure entraînant une invalidité, des indemnités forfaitaires en cas d'invalidité permanente ainsi que les frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes.

4.26 Le crédit demandé se décompose comme suit: 50 000 dollars pour les pensions annuelles, 25 000 dollars pour les frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes, 25 000 dollars pour le versement d'indemnités forfaitaires en cas d'invalidité permanente.

	Dollars
v) <i>Bien-être du personnel</i>	25 000
1968:	25 000
1967:	19 157

4.27 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives au bien-être du personnel à New York, à Genève et dans les commissions économiques régionales.

ARTICLE III

	Dollars
<i>Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i> ..	1 237 000
1968:	891 600
1967:	981 083

4.28 Il s'agit de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge, à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service, les indemnités d'installation auxquelles donnent lieu les nominations et les mutations et les frais de voyage de personnes dont le recrutement est envisagé.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>	750 000
1968:	563 000
1967:	626 423

4.29 En 1967, il y a eu pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur 267 nominations, 90 mutations et 107 cas de cessation de service qui ont

donné lieu au paiement de frais de voyage, et ces dépenses se sont chiffrées à 534 696 dollars. En outre, les voyages de 165 agents des services généraux recrutés sur le plan international ou en dehors du lieu d'affectation (105 nominations, 10 mutations et 50 cas de cessation de service) ont donné lieu au paiement de frais représentant une somme globale de 73 917 dollars. En outre, des dépenses de 17 810 dollars ont été engagées pour couvrir les frais de voyage des candidats convoqués pour une entrevue.

4.30 Les frais de voyage à l'occasion du recrutement, des mutations et de la cessation de service varient beaucoup selon les régions et le nombre de personnes à charge. Le crédit demandé sous cette rubrique a donc été calculé sur la base du montant unitaire moyen des frais de voyage des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des personnes à leur charge, qui, d'après les données de 1967, est d'environ 1 200 dollars. Le Secrétaire général demande pour 1969 un crédit de 636 000 dollars représentant les frais de voyage à l'occasion du recrutement (320 administrateurs), de la mutation (95 administrateurs) et de la cessation de service (115 administrateurs). Le crédit demandé comprend en outre 88 000 dollars pour les frais de voyage des agents des services généraux et 26 000 dollars pour les frais de voyage des candidats convoqués pour une entrevue.

	Dollars
ii) <i>Indemnité d'installation</i>	487 000
1968:	328 600
1967:	354 660

4.31 Selon les règles en vigueur, les fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils sont nommés ou mutés, à une indemnité d'installation équivalant à 15 jours d'indemnité de subsistance s'ils n'ont pas de charges de famille et à 30 jours d'indemnité de subsistance dans le cas contraire, plus la moitié de cette somme pour chaque personne à charge. A compter du 1^{er} janvier 1969 et conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives, le crédit demandé servira également à couvrir le versement d'une somme forfaitaire (600 dollars pour les fonctionnaires ayant des charges de famille et 300 dollars dans le cas contraire), qui s'ajoutera à l'indemnité d'installation actuellement versée aux fonctionnaires affectés à des bureaux extérieurs.

4.32 Sur la base des données de 1967, ajustées de manière à tenir compte des modifications de l'indemnité de subsistance, le montant de l'indemnité d'installation pour les administrateurs et les personnes à leur charge a été estimé à 1 000 dollars en moyenne. En conséquence, le Secrétaire général demande un crédit de 404 000 dollars pour l'indemnité d'installation à verser aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur à l'occasion des nominations et mutations (ce crédit comprenant un montant estimatif de 40 000 dollars correspondant à la majoration de l'indemnité des fonctionnaires affectés à des bureaux extérieurs) et un crédit de 85 000 dollars pour l'indemnité à verser aux agents des services généraux. Le total du crédit demandé a été fixé compte tenu du fait que, s'il faudra probablement couvrir les frais de voyage de 415 administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur à l'occasion du recrutement et des mutations, l'indemnité d'installation ne sera versée en règle générale

qu'aux fonctionnaires nommés pour une durée d'un an ou plus.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>	772 000
1968:	679 000
1967:	616 352

4.33 Le crédit demandé doit permettre de couvrir: 1) les frais de déménagement des fonctionnaires à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service; 2) le versement d'une indemnité d'affectation au lieu et place du paiement des frais de déménagement. L'indemnité d'affectation concerne surtout les fonctionnaires nommés ou mutés pour une durée déterminée, qui est normalement d'un an ou plus, mais de moins de deux ans, et elle a pour objet de compenser les frais supplémentaires dus à l'absence de déménagement ainsi que les conséquences des affectations pour une durée déterminée, notamment les difficultés matérielles causées par une installation provisoire.

	Dollars
i) <i>Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>	484 000
1968:	411 000
1967:	389 929

4.34 En 1967, les frais de déménagement se sont chiffrés à 363 772 dollars pour 194 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 26 157 dollars pour 28 agents des services généraux. Pour 1969, on prévoit des frais de déménagement de 452 000 dollars pour 238 administrateurs. En outre, 32 000 dollars concernent les frais de déménagement des agents des services généraux.

	Dollars
ii) <i>Indemnité d'affectation</i>	288 000
1968:	268 000
1967:	226 423

4.35 En janvier 1968, l'indemnité d'affectation était versée dans 179 cas. On prévoit environ 240 cas pour 1969, à raison d'un versement annuel moyen de 1 200 dollars.

ARTICLE V

	Dollars
<i>Indemnités versées à la cessation de service</i>	1 300 000
1968:	1 258 000
1967:	1 203 143

4.36 Le crédit demandé doit permettre le versement aux fonctionnaires quittant l'Organisation: 1) d'indemnités, y compris le paiement des jours de congé non pris; 2) de la prime de rapatriement. Conformément

à la résolution 1929 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1963, l'indemnité de non-titulaire versée auparavant, à l'expiration de leur contrat, aux fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, qu'ils aient ou non servi l'Organisation hors de leur pays d'origine, a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 1964, sous réserve de certaines dispositions transitoires pour le personnel déjà en poste. Pour 1969, le montant de ces versements transitoires est compris dans le crédit demandé pour la prime de rapatriement.

4.37 Si l'on analyse les dépenses de 1967, on constate que 608 fonctionnaires ont bénéficié du paiement de jours de congé non pris et d'autres indemnités (au total 584 911 dollars) tandis que la prime de rapatriement et l'indemnité de non-titulaire ont été versées à 176 fonctionnaires (618 232 dollars au total). Le crédit demandé pour 1969 se répartit comme suit:

	Dollars
Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités	632 000
Prime de rapatriement (et indemnité de non-titulaire, le cas échéant)	668 000
	<u>1 300 000</u>

4.38 Le crédit demandé comprend une somme de 25 000 dollars environ qui est imputable au relèvement des traitements et salaires dont il est question au chapitre 3.

4.39 L'application du barème des contributions du personnel aux versements visés au présent article fera apparaître des recettes estimées à 247 000 dollars, somme qui est inscrite au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE VI

	Dollars
<i>Programmes de formation du personnel</i> ...	580 000
1968:	487 000
1967:	384 827
i) <i>Cours de langues pour les fonctionnaires et programmes de formation connexes, y compris la formation de techniciens</i> ...	157 000
1968:	104 000
1967:	87 711

4.40 Le crédit demandé doit permettre de poursuivre les cours de langues à New York; les élèves sont répartis en 67 classes ordinaires pendant le semestre de printemps et en 68 classes ordinaires pendant le semestre d'automne et auront trois heures de cours par semaine pendant 15 semaines chaque semestre, soit au total 6 075 heures de cours rémunérées à raison de 12 dollars l'heure, ce qui représente une dépense totale de 72 900 dollars. Le crédit demandé couvre aussi le coût de 11 classes de conversation, à raison de deux heures par semaine pendant 15 semaines chaque semestre, ce qui représente une dépense de 3 960 dollars. Si l'on ajoute au coût de ces classes et de ces cours des frais divers de 7 740 dollars, correspondant, notamment, à l'examen d'entrée prévu

pour les nouveaux élèves, aux examens d'aptitudes linguistiques et à la rémunération des doyens de cours de langues, le crédit total demandé pour les classes ordinaires à New York est de 84 600 dollars. On estime que les droits d'inscription acquittés par les proches parents des fonctionnaires, les membres des délégations, etc., se chiffrent à 15 000 dollars, somme qui est inscrite au chapitre 3 des prévisions de recettes.

4.41 Le crédit demandé pour les cours ordinaires de langues comprend 12 500 dollars pour Genève et 11 000 dollars pour la CEAE, la CEPAL et la CEA.

4.42 En plus des cours ordinaires de langues et comme suite à la résolution 2241 B (XXI) du 20 décembre 1966, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier les méthodes qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour assurer un traitement plus équitable de l'usage des langues de travail de l'Organisation des Nations Unies et un meilleur équilibre entre ces langues dans le recrutement du personnel, on prévoit également un total de 20 cours de langues accélérés à New York, pour un coût de 25 000 dollars, et cinq ou six cours intensifs à Genève, pour un coût de 7 000 dollars. Il convient de noter à cet égard qu'aucun crédit n'a été expressément approuvé, lors des exercices antérieurs, pour les cours de langues accélérés, mais que l'on s'est efforcé, grâce à des économies réalisées sur le crédit global ouvert au présent article, d'organiser un nombre limité de cours accélérés à l'intention des fonctionnaires de New York. C'est ainsi par exemple que, pendant le second semestre de 1967, cinq cours ont été organisés pour un coût de 5 000 dollars environ. Des mesures sont prises en 1968 pour organiser 16 cours dont le coût est estimé à 21 600 dollars environ.

4.43 Pour 1969, le Secrétaire général demande également un crédit modeste de 4 300 dollars qui doit permettre de mettre en route un programme de formation pédagogique à New York. Ce crédit se décompose comme suit : 1 200 dollars pour deux ateliers organisés pour démontrer l'application de certaines méthodes d'enseignement ; 2 000 dollars pour un consultant qui serait chargé d'évaluer les résultats obtenus par le personnel enseignant et de donner des avis spécialisés sur le programme d'enseignement et d'efficacité des examens ; 1 100 dollars pour des publications d'information, l'établissement d'examens types, l'abonnement à des journaux professionnels et la participation à des réunions spécialisées.

4.44 Enfin, le crédit demandé pour 1969 comprend 2 000 dollars pour former du personnel à l'application de nouvelles méthodes et à l'utilisation de nouveau matériel, à New York, en particulier dans le secteur de la reproduction des documents, ainsi que 9 100 dollars et 1 500 dollars pour la formation en cours d'emploi à New York et à Genève, respectivement. Le crédit demandé pour ce dernier programme doit couvrir le coût des éléments ci-après à New York : quatre cours de lecture rapide, deux cours de rédaction anglaise, deux cours de perfectionnement de langue française à l'intention du personnel administratif et de supervision, honoraires de conférenciers extérieurs pour un cours de formation aux fonctions de direction, dossiers d'information pour les fonctionnaires nouvellement recrutés et bandes d'enregistrement pour la formation du personnel. Le crédit demandé pour

Genève concerne des cours de rédaction anglaise et française et des cours sur la documentation et le service des séances.

	Dollars
ii) <i>Formation d'administrateurs subalternes</i>	275 000
1968 :	275 000
1967 :	182 484

4.45 Comme les années précédentes, un crédit est demandé pour recruter des stagiaires dans les Etats Membres dont la représentation au Secrétariat est très insuffisante. Ces stagiaires sont généralement recrutés au grade d'administrateur adjoint de 2^e classe (P-1) ou de 1^{re} classe (P-2), selon leurs titres et leurs compétences. Ce programme vise à améliorer la répartition géographique du personnel du Secrétariat et notamment la représentation des Etats Membres qui éprouvent des difficultés à se priver de personnel expérimenté. Le critère essentiel qui préside au choix d'un stagiaire est son aptitude à tirer profit de la formation reçue, qui lui permettra d'occuper un poste vacant au Secrétariat ou de reprendre un poste dans l'administration de son pays.

4.46 Le crédit nécessaire pour l'exécution de ce programme en 1969 est estimé à 275 000 dollars. Il doit permettre de couvrir la rémunération des stagiaires, leurs frais de voyage, leurs frais d'installation et les autres indemnités auxquelles ils peuvent prétendre. Il faut prévoir une dépense moyenne de 11 000 dollars par an par stagiaire, compte tenu de certains délais dans le recrutement et des mouvements de personnel. Le nombre de stagiaires prévu pour 1969 est de 25.

4.47 Le programme continue d'être exécuté surtout à New York, mais il y a également des stagiaires à l'Office des Nations Unies à Genève, dans les commissions économiques régionales, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

	Dollars
iii) <i>Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe</i>	100 000
1968 :	100 000
1967 :	106 819

4.48 Pour ce programme, organisé en 1962 en raison des graves difficultés qu'avait le Secrétariat à pourvoir les postes de langue russe du Service de conférences, un accord a été conclu avec l'Institut pédagogique des langues étrangères de Moscou en vue de créer un centre de formation de fonctionnaires de langue russe pour les services linguistiques. Il est proposé de reconduire ces arrangements en 1969.

4.49 Depuis qu'il a été mis en train, ce programme a permis à l'ONU de recruter 78 traducteurs et 15 interprètes qui, après avoir suivi ces cours, avaient acquis une bonne connaissance des questions, des procédures et de la terminologie de l'ONU au moment où ils ont assumé leurs fonctions. La qualité du programme a été de nouveau démontrée à l'occasion d'examens spéciaux organisés en janvier 1968 qui ont

permis de recruter 10 candidats qualifiés au milieu de l'année universitaire. Ces candidats occuperont sous peu des postes devenus vacants. On s'efforce actuellement de rétablir, sans dépenses supplémentaires, l'effectif des étudiants à son niveau normal, à savoir 18 à 20 étudiants, de façon qu'ils aient le temps de se préparer aux examens ordinaires du mois de juillet. Le programme en question a aussi permis de remplacer pratiquement tous les fonctionnaires de la section russe de traduction qui étaient demeurés en poste bien après l'âge de la retraite. En outre, grâce à ce programme, il y a toujours des candidats pour pourvoir les postes qui deviennent vacants par suite des mouvements de personnel qui se produisent normalement.

4.50 L'accord conclu avec l'Institut prévoyait la création d'un centre où des traducteurs et des interprètes seraient formés par un personnel enseignant et administratif qualifié. Les candidats sont choisis avec soin parmi les diplômés d'université ayant déjà une certaine expérience des questions linguistiques, ainsi que d'autres questions dont la connaissance est utile pour travailler à l'ONU, comme les questions économiques, juridiques, politiques et scientifiques. Les étudiants suivent à plein temps un programme approuvé par l'ONU et reçoivent une indemnité de subsistance pour la durée des cours. Pendant cette période et à titre d'exercice, les stagiaires traduisent des documents officiels et d'autres documents, estimés à 4 500 pages, qui sans cela devraient être traduits sous contrat.

4.51 L'Institut de Moscou fournit les locaux et le matériel, et l'ONU prend à sa charge la rémunération du personnel enseignant et administratif, l'indemnité de subsistance que les étudiants reçoivent pendant la durée du cours et pendant le bref laps de temps qui s'écoule entre la fin des cours et leur nomination à l'ONU, ainsi que l'achat de certains articles destinés aux stagiaires. Sur cette base, les dépenses que l'Organisation prend à sa charge représentent environ la moitié du coût total, soit 100 000 dollars.

4.52 Le crédit de 100 000 dollars demandé pour 1969 doit permettre d'assurer la formation de 20 traducteurs et interprètes environ.

	Dollars
iv) <i>Formation d'adjoints à l'information...</i>	8 000
1968:	8 000
1967:	7 813

4.53 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des adjoints à l'information recrutés dans divers centres d'information et qui recevront une formation spécialisée d'environ un mois à New York ou dans des bureaux extérieurs. Les adjoints à l'information sont choisis parmi les candidats travaillant dans le domaine de l'information ou un domaine voisin.

	Dollars
v) <i>Programme de formation d'interprètes...</i>	40 000
1968:	—
1967:	—

4.54 Comme suite à une étude et à des échanges de vues détaillés entre les diverses organisations, sous les auspices du Comité consultatif pour les questions administratives, les organisations ayant leur siège à Genève ont décidé en 1968 d'instituer un programme de formation d'interprètes. Ce programme doit permettre de donner à de jeunes candidats aux aptitudes prometteuses la formation requise pour être recrutés, à titre permanent, comme interprètes dans les diverses organisations et, en même temps, de répondre de façon plus positive aux besoins des diverses organisations en personnel temporaire pendant les périodes où le programme de conférences est particulièrement chargé.

4.55 Les organisations intéressées se mettent d'accord sur le choix des stagiaires; les candidats sont recrutés aux termes d'un contrat spécial qui prévoit que, tout en étant principalement régis par le Règlement et le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, ils peuvent être appelés à travailler pour n'importe laquelle des organisations sises à Genève. Ce contrat prévoit en outre que les candidats sont tenus de suivre un cours de formation et de passer un premier examen après six mois d'études et un second après 12 mois d'études. S'ils échouent à l'un ou l'autre de ces examens, leur contrat peut être résilié. S'ils réussissent aux deux examens, une deuxième année d'emploi leur est assurée. Chaque organisation s'engage, d'une part, à faire appel aux stagiaires, après une brève période initiale de formation, pour assurer le service de ses réunions pendant plusieurs jours dont le nombre minimum est spécifié et, d'autre part, à verser à tous les stagiaires dont elle utilise ainsi les services une rémunération journalière fixe.

4.56 Pour la première année d'exécution du programme, à savoir 1968, le nombre de candidats admis comme stagiaires a été limité à neuf environ. Toutefois, on espère augmenter cet effectif en 1969 et au cours des années à venir et y inclure des stagiaires africains qui, après avoir reçu la formation voulue, seront affectés à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abéba.

4.57 En 1968, le coût de ce programme a été en grande partie imputé sur les crédits correspondant au personnel temporaire prévu pour les diverses réunions organisées en Europe. Toutefois, pour pouvoir disposer d'un montant suffisant pour assurer la continuation de ce programme, il faut prévoir un crédit expressément affecté à cette fin au projet de budget pour 1969. En attendant d'avoir de plus amples renseignements sur l'expérience ainsi faite, le Secrétaire général demande donc un crédit symbolique de 40 000 dollars pour couvrir le coût de la formation de quatre ou cinq stagiaires pendant toute l'année. Il devrait être possible d'assurer la formation de 10 ou 12 autres stagiaires en imputant l'essentiel des dépenses sur la part des crédits concernant le personnel temporaire pour les réunions qui est expressément réservée au recrutement d'interprètes et, dans une certaine mesure, sur les crédits correspondant aux postes permanents qui ne sont pas encore pourvus.

4.58 L'initiative prise par les organisations ayant leur siège en Europe sera portée à l'attention du Comité consultatif de la fonction publique internationale lors de la session qu'il doit tenir en juillet 1968, au moment où il examinera la question plus générale de la coordination des services linguistiques.

TABLEAU 4-2

RÉPARTITION, PAR LIEU D'AFFECTATION, DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1969 AU CHAPITRE 4

Articles	New York	Genève (y compris la CEE)	CEAEO	CEPAL	CEA	Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	Centres d'infor- mation	Total
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. Indemnités et prestations:								
i) Indemnités pour charges de famille	1 480 000	349 000	136 000	187 000	164 000	13 000	69 000	2 398 000
ii) Indemnité pour frais d'études; frais de voyage connexes	420 000	128 000	103 000	60 000	80 000	5 000	25 000	821 000
	<u>1 900 000</u>	<u>477 000</u>	<u>239 000</u>	<u>247 000</u>	<u>244 000</u>	<u>18 000</u>	<u>94 000</u>	<u>3 219 000</u>
II. Sécurité sociale:								
i) Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel et autres cotisations de sécurité sociale	4 966 000	1 240 000	346 000	422 000	345 000	31 000	217 000	7 567 000
ii) Pension annuelle versée aux anciens secrétaires généraux	10 000	—	—	—	—	—	—	10 000
iii) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux	537 000	98 500	19 000	45 000	21 000	2 500	19 000	742 000
iv) Indemnisation	100 000	—	—	—	—	—	—	100 000
v) Bien-être du personnel	6 000	1 000	2 000	15 000	1 000	—	—	25 000
	<u>5 619 000</u>	<u>1 339 500</u>	<u>367 000</u>	<u>482 000</u>	<u>367 000</u>	<u>33 500</u>	<u>236 000</u>	<u>8 444 000</u>
III. Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service:								
i) Frais de voyage	384 000	68 000	75 000	55 000	130 000	8 000	30 000	750 000
ii) Indemnité d'installation	285 000	60 000	40 000	34 000	45 000	5 000	18 000	487 000
	<u>669 000</u>	<u>128 000</u>	<u>115 000</u>	<u>89 000</u>	<u>175 000</u>	<u>13 000</u>	<u>48 000</u>	<u>1 237 000</u>
IV. Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service:								
i) Frais de déménagement	300 000	70 000	25 000	25 000	35 000	4 000	25 000	484 000
ii) Indemnité d'affectation	32 000	11 000	65 000	45 000	88 000	12 000	35 000	288 000
	<u>332 000</u>	<u>81 000</u>	<u>90 000</u>	<u>70 000</u>	<u>123 000</u>	<u>16 000</u>	<u>60 000</u>	<u>772 000</u>
V. Indemnités versées à la cessation de service:								
i) Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités	406 000	110 000	27 000	25 000	35 000	1 000	28 000	632 000
ii) Prime de rapatriement (et indemnité de non-titulaire, le cas échéant)	377 000	190 000	23 000	35 000	25 000	1 000	17 000	668 000
	<u>783 000</u>	<u>300 000</u>	<u>50 000</u>	<u>60 000</u>	<u>60 000</u>	<u>2 000</u>	<u>45 000</u>	<u>1 300 000</u>
VI. Programmes de formation du personnel:								
i) Cours de langues pour les fonctionnaires et formation de techniciens	125 000	21 000	3 000	3 000	5 000	—	—	157 000
ii) Formation d'administrateurs subalternes	275 000	—	—	—	—	—	—	275 000
iii) Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe	100 000	—	—	—	—	—	—	100 000
iv) Formation d'adjoints à l'information	—	—	—	—	—	—	8 000	8 000
v) Programme de formation d'interprètes	—	40 000	—	—	—	—	—	40 000
	<u>500 000</u>	<u>61 000</u>	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>	<u>5 000</u>	<u>—</u>	<u>8 000</u>	<u>580 000</u>
	<u>9 803 000</u>	<u>2 386 500</u>	<u>864 000</u>	<u>951 000</u>	<u>974 000</u>	<u>82 500</u>	<u>491 000</u>	<u>15 552 000</u>

Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel

2 219 000 dollars (1968: 2 179 500 dollars¹; 1967: 2 022 353 dollars²)

TABLEAU 5-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — <i>Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions</i>	200 000	170 700	175 505
II. — <i>Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)</i>			
i) A New York	282 000	271 900	248 435
ii) A Genève	35 000	32 500	32 370
iii) Centres d'information	25 000	22 000	21 564
iv) Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	8 000	7 600	5 614
v) Commission économique pour l'Europe	30 000	28 000	27 760
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	85 000	85 000	76 483
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	81 000	81 000	81 025
viii) Commission économique pour l'Afrique	85 000	80 000	71 399
TOTAL, article II	631 000	608 000	564 650
III. — <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</i>			
i) New York	1 045 000	1 004 600	990 339
ii) Genève	63 000	66 500	60 570
iii) Centres d'information	36 000	28 000	27 022
iv) Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	9 000	3 200	9 187
v) Commission économique pour l'Europe	20 000	23 500	19 425
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	60 000	70 000	44 874
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	55 000	65 000	45 051
viii) Commission économique pour l'Afrique	100 000	140 000	85 730
TOTAL, article III	1 388 000	1 400 800	1 282 198
TOTAL, chapitre 5	2 219 000	2 179 500	2 022 353

¹ Non compris un montant de 3 000 dollars pour le personnel du secrétariat du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (transféré au chap. 17).

² Y compris, en ce qui concerne l'article III (Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge), un montant de 23 404 dollars correspondant à un poste de dépenses qui était imputé, en 1967, sur l'ancien chapitre 17, Service mobile de l'Organisation des Nations Unies. Non compris 1 100 dollars pour le Comité consultatif de la fonction publique internationale, 1 000 dollars pour le Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) et 1 100 dollars pour le Comité consultatif pour les questions administratives, ces sommes représentant la part à la charge de l'ONU du coût de ces organes, chef de dépenses qui est imputé, depuis 1968, sur l'article X du chapitre 12.

5.1 Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre de couvrir le coût de tous les voyages autorisés des fonctionnaires en poste à New York ou dans des bureaux extérieurs, à savoir: a) frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de l'ONU; b) frais de voyage du personnel liés à d'autres tâches et activités de l'ONU; c) frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge. D'autres crédits sont demandés pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires, aux chapitres 2, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, qui visent respectivement les réunions et conférences spéciales, les missions spéciales, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la Cour internationale de Justice, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

5.2 Conformément à la décision que la Cinquième Commission a prise à sa 1148^e séance, le 16 novembre

1966, et que l'Assemblée générale a approuvée par la suite, le crédit demandé au présent chapitre a été calculé en fonction du tarif des voyages par avion en classe économie dans le cas des fonctionnaires du Secrétariat, à l'exception du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints, des Sous-Secrétaires généraux et des fonctionnaires ayant le rang de Directeur, qui sont normalement autorisés à voyager en première classe. Pour le calcul de l'indemnité de subsistance et autres dépenses connexes, on s'est fondé sur le Statut du personnel et les dispositions du Règlement du personnel actuellement en vigueur.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions</i>	200 000
	1968: 170 700
	1967: 175 505

TABLEAU 5-2

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Assemblée générale	36 000	28 500	37 782
ii) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	3 000	3 000	4 548
iii) Tribunal administratif	2 200	2 100	2 715
iv) Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 600	3 600	1 610
v) Commission du droit international	9 200	10 300	6 268
vi) Comité consultatif scientifique des Nations Unies	900	700	—
vii) Conseil économique et social	40 000	45 000	37 365
viii) Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	12 000	6 000	5 607
ix) Comités et sous-comités de la CEAO	15 000	15 000	6 598
x) Comités et sous-comités de la CEPAL	10 000	13 000	8 110
xi) Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA	25 000	20 000	32 805
xii) Comité de la planification du développement	6 700	9 300	5 148
xiii) Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	5 500	5 300	3 902
xiv) Commission de la condition de la femme	6 000	6 000	—
xv) Commission de la population	7 000	—	6 130
xvi) Comité du programme et de la coordination	5 900	—	—
xvii) Comité de l'habitation, de la construction et de la planification	8 000	—	4 536
xviii) Commission du développement social	6 000	—	—
— Groupe consultatif sur la prévention du crime et le traitement des délinquants	—	2 900	—
— Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	—	—	3 208
— Commission des droits de l'homme	—	—	9 173
TOTAL, article premier	200 000	170 700	175 505

5.3 Aux fins du calcul des frais de voyage des fonctionnaires envoyés à des sessions, on a considéré qu'à la date de leur voyage un certain nombre d'entre eux auraient droit au congé dans les foyers, ce qui a permis de réduire les prévisions de dépenses faisant l'objet du présent article.

5.4 Les crédits demandés pour 1969 sous les rubriques i à xviii du tableau 5-2 ci-dessus doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes:

i) *Assemblée générale (36 000 dollars)*

Renforcement de l'effectif des services de conférence du Siège pour la vingt-quatrième session ordinaire: frais de voyage aller et retour Genève-New York de fonctionnaires et indemnité de subsistance de 15 fonctionnaires, deux des intéressés devant se rendre alors aux Etats-Unis en congé dans les foyers.

ii) *Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (3 000 dollars)*

Service d'une réunion de deux semaines en Europe: frais de voyage aller et retour New York-Genève et

indemnité de subsistance du secrétaire exécutif et du secrétaire exécutif adjoint du Comité, ainsi qu'un fonctionnaire d'administration.

iii) *Tribunal administratif (2 200 dollars)*

Service d'une session de trois semaines à Genève: frais de voyage aller et retour New-York-Genève et indemnité de subsistance du secrétaire du Tribunal et de sa secrétaire.

iv) *Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (1 600 dollars)*

Service d'une réunion du Comité permanent, d'une durée de deux semaines, en Europe: frais de voyage aller et retour New York-Europe et indemnité de subsistance, pendant une semaine, du secrétaire et du secrétaire adjoint du Comité mixte.

v) *Commission du droit international (9 200 dollars)*

Service de la session d'été ordinaire (dix semaines) à Genève: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance de cinq fonction-

naires des services organiques, dont deux se rendront alors en Europe en congé dans les foyers.

vi) *Comité consultatif scientifique des Nations Unies* (900 dollars)

Service d'une réunion en Europe: frais de voyage aller et retour New York-Europe et indemnité de subsistance pendant une semaine du secrétaire du Comité.

vii) *Conseil économique et social* (40 000 dollars)

Service de la quarante-septième session du Conseil économique et social: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance pendant quatre semaines au plus de 51 fonctionnaires des services organiques et des services de conférence, dont 20 se rendront alors en Europe en congé dans les foyers.

viii) *Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement* (12 000 dollars)

Frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales désigné pour assister à la onzième session du Comité, à New York (4 500 dollars); Service de la douzième session du Comité à Addis-Abéba: frais de voyage aller et retour New York-Addis-Abéba et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, du Directeur de la Division et de deux fonctionnaires des services organiques (4 500 dollars);

Service d'une réunion du Groupe régional africain à Addis-Abéba: frais de voyage aller et retour New York-Addis-Abéba et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire supérieur (1 000 dollars);

Service d'une réunion du Groupe régional asiatique à Bangkok: frais de voyage aller et retour New York-Bangkok et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire supérieur (1 300 dollars);

Service d'une réunion du Groupe latino-américain à Santiago: frais de voyage aller et retour New York-Santiago et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire supérieur (700 dollars).

ix) *Comités et sous-comités de la CEAE* (15 000 dollars)

Service de huit réunions subsidiaires au maximum tenues hors de Bangkok: frais de voyage et indemnité de subsistance de quatre fonctionnaires.

x) *Comités et sous-comités de la CEPAL* (10 000 dollars)

Service de sept réunions au maximum de comités et sous-comités dans la région de l'Amérique centrale: frais de voyage et indemnité de subsistance de fonctionnaires du Bureau de Mexico selon les besoins.

xi) *Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA* (25 000 dollars)

Service de huit réunions d'organes subsidiaires tenues ailleurs qu'à Addis-Abéba: frais de voyage et indemnité de subsistance de trois fonctionnaires selon les besoins.

xii) *Comité de la planification du développement* (6 700 dollars)

Service d'une réunion de deux semaines: frais de voyage aller et retour à New York et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth.

xiii) *Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités* (5 500 dollars)

Service d'une réunion de quatre semaines: frais de voyage aller et retour à Genève et indemnité de subsistance, pendant quatre semaines, de cinq fonctionnaires des services organiques.

xiv) *Commission de la condition de la femme* (6 000 dollars)

Service d'une réunion de quatre semaines: frais de voyage aller et retour à Genève et indemnité de subsistance, pendant quatre semaines, de six fonctionnaires des services organiques.

xv) *Commission de la population* (7 000 dollars)

Service d'une réunion de quatre semaines: frais de voyage aller et retour à Genève et indemnités de subsistance, pendant quatre semaines, de cinq fonctionnaires des services organiques et d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales.

xvi) *Comité du programme et de la coordination* (5 900 dollars)

Service d'une réunion d'une semaine: frais de voyage aller et retour à New York et indemnité de subsistance, pendant une semaine, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth.

xvii) *Comité de l'habitation, de la construction et de la planification* (8 000 dollars)

Service d'une réunion de deux semaines: frais de voyage aller et retour à Genève et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de cinq fonctionnaires des services organiques de New York et d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales.

xviii) *Commission du développement social* (6 000 dollars)

Service d'une réunion de trois semaines: voyage aller et retour à New York et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth.

ARTICLE II

	Dollars
Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	631 000
1968:	608 000
1967:	564 650

5.5 Les crédits demandés au présent article sont destinés à couvrir les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel envoyé en mission à d'autres fins que des sessions. Aux fins du calcul de ces dépenses, on a tenu compte du fait que ces déplacements devraient coïncider, autant que possible, avec les voyages pour congé dans les foyers, prévus à l'article III.

5.6 Le crédit global demandé pourrait, d'après le programme de voyages prévu, se répartir entre les divers départements et services comme l'indique le tableau 5.3

ci-après. Le cas échéant, on a indiqué, en regard des demandes de crédits, les programmes de travail approuvés auxquels elles se rapportent, en particulier dans les domaines économique et social. Les dépenses inscrites au présent article font l'objet d'un contrôle central rigoureux. Les allocations trimestrielles aux services et départements sont faites sur la base de propositions de voyage détaillées pour la période en question, propositions qui sont soumises au Secrétaire général et doivent être probablement approuvées par lui.

TABLEAU 5-3

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses	Objet des voyages
	Dollars	Dollars	Dollars	
NEW YORK				
Cabinet du Secrétaire général	52 000	45 800 ^a	53 031	Secrétaire général, collaborateurs l'accompagnant et fonctionnaires supérieurs chargés de le représenter à l'occasion de missions déterminées qui sont liées à des responsabilités particulières du Secrétaire général; membres du Cabinet du Secrétaire général chargés de missions spéciales.
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	5 000	4 500	1 804	Voyages des Secrétaires généraux adjoints à l'occasion de missions politiques spéciales; personnel scientifique du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.
Service juridique	4 500	4 500	1 789	Conseiller juridique et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les autorités fédérales des Etats-Unis sur des questions juridiques intéressant l'ONU; échanges de vues avec les commissions économiques régionales ou d'autres organes des Nations Unies, auxquels il est donné des conseils; participation à un cycle d'études d'une durée de trois semaines environ sur le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, qui doit se tenir en Asie [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale].
Service financier	8 000	10 500	5 811	Contrôleur et fonctionnaires supérieurs: activités intéressant la gestion financière et administrative; échanges de vues et coordination interorganisations.
Service de vérification intérieure des comptes	9 000	9 000	7 019	Vérificateurs: inspection et vérification régulières et systématiques des comptes de l'ONU dans les bureaux extérieurs.
Service du personnel	40 000 ^b	36 800	35 409 ^c	Directeur du personnel et fonctionnaires supérieurs: examen de la situation du personnel dans les bureaux de l'ONU; recrutement, y compris le recrutement pour l'assistance technique par les soins du service compétent, à New York et à Genève; consultations et coordination interorganisations.
Service médical	500	500	701	Directeur du Service médical: participation à la réunion ordinaire bisannuelle des médecins de l'ONU et des institutions spécialisées qui doit se tenir à Rome.
Division des droits de l'homme	5 000	11 500	2 305	Directeur de la Division et fonctionnaires supérieurs: participation aux échanges de vues et à la coordination interorganisations; participation à des réunions et cérémonies gouvernementales.
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité ..	14 000	13 800	11 104	Secrétaire général adjoint et fonctionnaires supérieurs: missions politiques spéciales; échanges de vues avec les institutions spécialisées s'occupant des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et participation à des réunions organisées à ce sujet par des organisations non gouvernementales; coopération avec l'Organisation de l'unité africaine; participation à des conférences internationales sur des sujets du ressort du Département.

TABLEAU 5-3 (suite)

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses	Objet des voyages
	Dollars	Dollars	Dollars	
NEW YORK (suite)				
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	4 500	4 500	—	Secrétaire général adjoint et fonctionnaires supérieurs: visites dans les territoires non autonomes.
Département des affaires économiques et sociales	110 500	104 000	108 091	Secrétaire général adjoint, adjoint du Secrétaire général adjoint et fonctionnaires supérieurs: participation aux réunions des commissions économiques régionales, du Conseil d'administration du PNUD, de la CNUCED, de l'ONUDI ainsi que du Comité administratif de coordination (CAC) et des institutions spécialisées; échanges de vues avec les gouvernements, les institutions spécialisées et d'autres organes non gouvernementaux.
Cabinet du Secrétaire général adjoint	8 000	17 300	18 334	
Cabinet de l'adjoint du Secrétaire général adjoint	2 500	2 500	—	
Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique	4 000	2 000	4 382	
Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations	9 000	3 500	—	
Division des finances publiques et des institutions financières	6 000	9 800	4 168	
Centre de la planification des projections et des politiques relatives au développement	12 000	5 500	9 573	
Division des ressources et des transports	10 000	11 400	11 799	
Division du développement social ..	12 000	12 000	20 350	
Division de la population	9 000	4 500	10 555	
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	10 000	5 000	5 734	
Bureau de la coopération technique ..	14 000	12 000	9 952	
Division de l'administration publique ..	7 500	4 500	1 321	
Bureau de statistique	6 500	5 000	11 923	
Rubrique spéciale	—	9 000	—	Représentation générale de l'ONU, par les soins de fonctionnaires autres que le Secrétaire général adjoint, aux réunions des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
Service de l'information	16 000	15 000	14 047	Sous-Secrétaire général et fonctionnaires supérieurs: participation à la Table ronde de rédacteurs en chef (dont le lieu de réunion a été provisoirement fixé à Addis-Abéba), à l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de radio et télévision (OIRT), à la session annuelle du Conseil de l'information visuelle, à la Conférence régionale des organisations non gouvernementales envisagées en Afrique, à la réunion de l'Institut de la presse internationale, et visites dans les centres d'information.
Service des conférences (y compris la Bibliothèque)	6 000	5 500	5 602	Fonctionnaires supérieurs: déplacements à l'occasion d'examens pour le recrutement de fonctionnaires des services linguistiques et sténographiques; participation à des cycles d'études, conférences ou colloques internationaux sur des questions intéressant les bibliothèques.
Bureau des services généraux	3 300	4 500	578	Directeur ou fonctionnaires supérieurs: visite des missions de l'ONU, des centres d'information, des commissions économiques régionales et d'autres bureaux en vue du règlement de problèmes administratifs spéciaux.
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'ONU	1 700	500	476	Secrétaire de la Caisse commune des pensions: échanges de vues avec les autres organisations affiliées.
Comité des commissaires aux comptes (Secrétariat)	2 000	1 000	668	Secrétaire du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU: participation aux réunions du Groupe des commissaires aux comptes.
TOTAL, New York	282 000	271 900	248 435	

TABLEAU 5-3 (suite)

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses	Objet des voyages
	Dollars	Dollars	Dollars	
GENÈVE				
Services généraux	12 000	12 000	12 157	Déplacements au Siège et en Europe aux fins d'échanges de vues et de coordination; déplacements en Europe aux fins de l'achat de fournitures et de matériel et aux fins des dispositions à prendre pour les travaux linguistiques effectués sous contrat; voyages à New York du membre suppléant en poste à Genève de la Commission des nominations et des promotions.
Groupe de la coordination	5 000	3 500	3 967	Coordination avec les institutions spécialisées.
Service d'information	2 000	2 000	1 960	Fonctionnaires supérieurs: déplacements en Europe aux fins des rapports à entretenir avec les neuf pays desservis par Genève.
Division des stupéfiants	5 000	5 000	2 809	Directeur et fonctionnaires supérieurs: participation à la session de New York du Conseil économique et social et à d'autres réunions; échanges de vues avec les institutions spécialisées et les autorités gouvernementales.
Division des affaires sociales	1 500	1 500	2 458	Fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les institutions spécialisées sur des questions sociales; participation à des réunions et voyages effectués en exécution du programme de travail.
Organe international de contrôle des stupéfiants	3 500	3 000	2 526	Fonctionnaires supérieurs: consultations officielles et coordination des travaux.
Service de vérification intérieure des comptes	6 000	5 500	6 493	Vérificateurs: vérification des comptes de divers bureaux de l'ONU en Europe et en Afrique, y compris l'ONUDI à Vienne.
TOTAL, Genève	35 000	32 500	32 370^a	
CENTRES D'INFORMATION	25 000	22 000	21 564	Déplacements indispensables dans les régions desservies par les divers centres d'information.
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH	8 000	7 600	5 614	Directeur et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les autorités gouvernementales des pays de la région; participation aux principales réunions de l'ONU.
COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES				
Commission économique pour l'Europe	30 000	28 000	27 760	Secrétaires exécutifs et fonctionnaires supérieurs: déplacements à l'intérieur de chacune des régions aux fins d'échanges de vues avec les fonctionnaires des gouvernements et aux fins de l'exécution des programmes de travail et des projets; participation à des réunions sur des sujets intéressant la commission en cause qui sont organisées dans la région et ailleurs; échanges de vues avec les départements et services de New York, la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées.
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	85 000	85 000	76 483	
Commission économique pour l'Amérique latine	81 000	81 000	81 025	
Commission économique pour l'Afrique	85 000	80 000	71 399	
TOTAL, Commissions économiques régionales	281 000	274 000	256 667	
TOTAL, article II	631 000	608 000	564 650	

^a Dont 9 000 dollars pour le Comité d'experts nommé par le Secrétaire général pour examiner la réorganisation du Secrétariat.

^b Y compris 20 000 dollars concernant le Service de recrutement pour l'assistance technique à Genève.

^c Y compris 18 175 dollars, concernant le Service de recrutement pour l'assistance technique à Genève.

^d Non compris un montant de 18 175 dollars concernant le Service de recrutement pour l'assistance technique à Genève, qui apparaît sous New York (Service du personnel).

ARTICLE III

Dollars

<i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</i>	1 388 000
1968:	1 400 800
1967:	1 282 198

5.7 Le crédit demandé au présent article a été calculé en fonction des tarifs en vigueur et conformément aux

modes de transport et aux conditions de voyage actuellement autorisés.

5.8 Le tableau 5-4 indique le nombre des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui ont droit au congé dans les foyers en 1969, avec, en regard, le nombre correspondant pour 1968 et 1967. D'après le nombre de ces ayants droit, il faudrait au total 1 735 000 dollars environ pour les voyages en question; la réduction opérée sur ce montant tient compte des ajournements volontaires et mouvements de personnel éventuels pour tous les départements et services du Secrétariat.

TABLEAU 5-4

	Fonctionnaires			Personnes à charge		
	1969	1968	1967	1969	1968	1967
Départements et services de New York	609	557	558	938	934	916
Genève	161	182	202	211	228	267
Centres d'information	17	17	16	33	31	44
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	6	2	4	18	7	10
Commission économique pour l'Europe	57	60	46	81	80	61
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	46	37	37	91	78	74
Commission économique pour l'Amérique latine	34	43	33	109	125	91
Commission économique pour l'Afrique	52	83	40	135	216	115
TOTAL	982	981	936	1 616	1 699	1 578

Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation

140 000 dollars (1968: 125 000 dollars; 1967: 131 152 dollars)

TABLEAU 6-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel	90 000	80 000	79 306
II. — Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat	30 000	30 000	25 117
III. — Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage	20 000	15 000	26 729
TOTAL, chapitre 6	140 000	125 000	131 152

6.1 Le Secrétaire général a l'intention de revoir, au cours de l'année 1968, le présent système des versements pour lesquels des crédits sont prévus à l'article premier et à l'article II du présent chapitre. Sur toute modification qu'il pourra être nécessaire d'apporter, comme suite à cette révision, à la forme ou au montant des présentes demandes de crédits (et sur toute modification qu'il pourra être nécessaire d'apporter aux articles et dispositions pertinents du Règlement et du Statut du personnel) le Secrétaire général fera rapport en temps utile, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

ARTICLE PREMIER

Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel..... 90 000
1968: 80 000
1967: 79 306

6.2 Le Secrétaire général peut, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel, verser aux secrétaires généraux adjoints, sous-secrétaires généraux et directeurs, sur la base de

justifications ou données appropriées, des sommes complémentaires "pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire dans l'intérêt de l'Organisation, lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Secrétaire général". L'augmentation de 10 000 dollars du crédit demandé au présent article est imputable à la création des nouveaux postes de sous-secrétaire général et de directeur que le Secrétaire général propose pour 1969 au chapitre 3.

ARTICLE II

Dollars

<i>Remboursements de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat</i>	30 000
1968:	30 000
1967:	25 117

6.3 Le crédit demandé doit permettre de rembourser aux fonctionnaires du Secrétariat qui ne reçoivent pas les versements prévus à l'article premier les dépenses de représentation qu'il leur faut faire dans l'intérêt de l'Organisation lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions officielles. Pour le calculer, on a tenu compte de tous les départements et services du Siège, de l'Office de Genève (y compris l'Organe international de contrôle des stupéfiants), des secrétariats des commissions économiques régionales et des centres d'information.

ARTICLE III

Dollars

<i>Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage</i>	20 000
1968:	15 000
1967:	26 729

6.4 L'augmentation du crédit demandé au présent article pour 1969 est fondée sur l'expérience des dernières années, comme l'indique le montant des dépenses effectivement engagées en 1967.

Dollars

i) <i>Réceptions à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale</i>	10 000
1968:	9 000
1967:	9 396

6.5 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses entraînées par la réception annuelle donnée à l'occasion de la session de l'Assemblée générale et par les déjeuners hebdomadaires que le Président de l'Assemblée générale organise et au cours desquels sont examinés la coordination et le déroulement des travaux de l'Assemblée.

Dollars

ii) <i>Réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage</i>	10 000
1968:	6 000
1967:	17 333

6.6 Il est d'usage que l'Organisation prenne à sa charge le coût des réceptions officielles relativement importantes et de caractère strictement protocolaire — réunions ou dîners, par exemple, donnés en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage. Le coût des réceptions protocolaires de caractère analogue, mais, normalement, de moindre ampleur, est partagé également entre l'Organisation et le Secrétaire général.

TITRE III

LOCAUX, MATÉRIEL, FOURNITURES ET SERVICES

Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux

4 492 200 dollars (1968: 4 861 200 dollars; 1967: 4 917 092 dollars)

TABLEAU 7-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2 500 000	2 500 000	2 500 000
II. — Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien	1 992 200	2 272 200	2 407 092
— Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili	—	89 000	—
— Bâtiment destiné à abriter un laboratoire de langues sur le terrain de la Maison de l'Afrique à Addis-Abéba (Ethiopie)	—	—	10 000
TOTAL, chapitre 7	4 492 200	4 861 200	4 917 092

ARTICLE PREMIER

<i>Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies</i>	Dollars
	2 500 000
1968:	2 500 000
1967:	2 500 000

7.1 Le crédit demandé correspond à la dix-neuvième annuité due pour l'amortissement de l'emprunt de 65 millions de dollars approuvé par la résolution 242 (III) de l'Assemblée générale, en date du 18 novembre 1948.

7.2. Après ce versement, il restera à rembourser 25 millions de dollars, selon le barème suivant:

	Annuités (dollars)
1970-1975	2 500 000
1976-1981	1 500 000
1982	1 000 000

ARTICLE II

<i>Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien</i>	Dollars
	1 992 200
1968:	2 272 200
1967:	2 407 092
1) NEW YORK	260 400

A. — Transformation et amélioration des locaux et installations (153 100 dollars)

7.3 Le crédit demandé correspond aux projets de transformation et d'amélioration ci-après, dont l'exécution est proposée pour 1969:

	Dollars
i) Remplacement des tableaux de commande de l'éclairage électrique	12 000
ii) Installation de détecteurs d'incendie électroniques dans les salles où sont conservés les films, au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat	1 700
iii) Transformation de la zone du troisième sous-sol occupée par le Service de la valise	15 000
iv) Installation d'appareils d'éclairage supplémentaires dans la zone des conférences	7 000
v) Remplacement de l'installation électrique et des dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les salles de conférences	72 400
vi) Remplacement du matériel d'amplification du son et d'interprétation dans les salles de conférence nos 5 et 6	45 000
vii) Installation de dispositifs mécaniques de vote supplémentaires	Pour mémoire

i) Remplacement des tableaux de commande de l'éclairage électrique (12 000 dollars)

7.4 Sous la rubrique correspondante du projet de budget pour l'exercice 1968, le Secrétaire général a indiqué que les tableaux de commande de l'éclairage de la salle de l'Assemblée générale, des salles de confé-

rence et du bâtiment du Secrétariat, comprenant des interrupteurs et des fusibles, étaient sujets à des défaillances fréquentes du fait de l'âge et d'un usage prolongé. De plus, les installations en question étaient maintenant vétustes, il n'était plus possible de se procurer des pièces de rechange. Par conséquent, l'Assemblée générale a décidé de remplacer en 1968 les tableaux situés dans la salle de l'Assemblée générale et dans les salles de conférence, pour un coût estimatif de 8 000 dollars. Ce faisant, elle a pris note du fait que, grâce aux pièces encore utilisables des tableaux remplacés, on pourra maintenir en service quelques années encore les tableaux de commande du bâtiment du Secrétariat. Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de remplacer, en 1969, les 12 autres tableaux situés dans les salles des conseils, dans les zones de l'entrée des délégués et de l'entrée du public (bâtiment de l'Assemblée générale), et dans les zones de la salle à manger et des cuisines (bâtiment des conférences).

- ii) *Installation de détecteurs d'incendie électroniques dans les salles où sont conservés les films, au premier sous-sol du bâtiment du Secrétariat (1 700 dollars)*

7.5 Le système de détection de fumée qui protège actuellement ces salles est vétuste, et le Secrétaire général propose de le remplacer par des détecteurs d'incendie électroniques analogues au système installé en 1967 dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences. Le crédit demandé ne porte que sur le coût du matériel, car l'installation sera effectuée par le personnel contractuel de l'Organisation.

- iii) *Transformation de la zone du troisième sous-sol occupée par le Service de la valise (15 000 dollars)*

7.6 Dans un rapport¹ sur la question des locaux du Siège, présenté à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session, le Secrétaire général a notamment appelé l'attention sur le manque d'espace de stockage au troisième sous-sol. Comme le Groupe de stockage des documents doit se réinstaller dans des locaux extérieurs, il est envisagé d'utiliser l'espace libéré par le Service de la valise. Le crédit demandé concerne les transformations et les améliorations à entreprendre dans cette zone en vue de la rendre utilisable pour ledit Service.

- iv) *Installation d'appareils d'éclairage supplémentaires dans la zone des conférences (7 000 dollars)*

7.7 Les appareils d'éclairage actuels des bureaux intérieurs du bâtiment des conférences destinés aux présidents des comités et à leur personnel sont insuffisants. Le crédit demandé permettra d'acquérir des appareils supplémentaires et d'assurer un éclairage aussi satisfaisant que dans les autres bureaux. L'installation sera effectuée par le personnel contractuel de l'Organisation.

- v) *Remplacement de l'installation électrique et des dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les salles de conférence (72 400 dollars)*

7.8 Dans le projet de budget pour 1966², le Secrétaire général a proposé de remplacer systématiquement,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 74 de l'ordre du jour, document A/C.5/1062, par. 9.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément no 5 (A/6305, tableau 7-2).

au cours d'un certain nombre d'années, l'installation électrique et les dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les différentes salles de conférence. Comme première mesure, un crédit de 15 000 dollars a été ouvert pour remplacer le matériel de la salle de conférence n° 4 en 1966. Pour 1967, un montant de 20 000 dollars a été affecté au remplacement du matériel de la salle du Conseil de tutelle. Comme ce matériel a été livré trop tard pour être installé au cours de 1967, les travaux ont été reportés à 1968. Les crédits ouverts pour 1968 comprenaient un montant de 30 000 dollars destiné à acquérir du matériel pour la salle de l'Assemblée générale. Le crédit de 72 400 dollars demandé pour 1969 comprend un montant de 17 000 dollars pour l'installation de ce matériel, un montant de 43 000 dollars pour l'acquisition de matériel destiné à la salle du Conseil de sécurité et aux salles de conférence nos 1, 2 et 3, et un montant de 12 400 dollars pour l'installation de ce matériel dans les salles de conférence nos 1 et 2. Les travaux d'installation dans la salle de conférence n° 3 et dans la salle du Conseil de sécurité seraient reportés à 1970. Les crédits demandés pour cet exercice porteront également sur les dépenses connexes concernant la dernière des salles de conférence visées, à savoir la salle du Conseil économique et social.

- vi) *Remplacement du matériel d'amplification du son et d'interprétation (45 000 dollars)*

7.9 Le crédit demandé doit permettre de remplacer le matériel d'amplification du son et d'interprétation dans les salles de conférences nos 5 et 6. En 1964, le remplacement de ce matériel a été effectué dans la salle du Conseil de tutelle et dans les salles de conférences nos 1, 2, 3 et 4 à l'époque où le nombre des sièges a été augmenté dans ces salles. Des crédits ont été inscrits sous cette rubrique pour 1968 afin d'entreprendre une opération analogue dans les salles du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Un dernier crédit sera demandé dans le projet de budget pour 1970 en ce qui concerne les salles de conférence nos 7 et 8, les dernières sur lesquelles porte ce programme de remplacement.

- vii) *Installation de dispositifs mécaniques de vote supplémentaires (pour mémoire)*

7.10 Par la résolution 1957 (XVIII) du 12 décembre 1963, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prendre les dispositions nécessaires pour l'installation, à titre expérimental pendant un an, d'un dispositif électrique de vote dans la salle de l'Assemblée générale et à faire exécuter en outre des travaux préliminaires, dans une ou deux salles de conférence — cette opération allant de pair avec l'augmentation du nombre des sièges dans ces salles au cours de 1964 — de façon à permettre, si l'expérience réussit, l'extension éventuelle du système sans dépenses excessives. Conformément à cette autorisation, un dispositif mécanique a été installé dans la salle de l'Assemblée générale en août 1964, pour un coût de 40 700 dollars. Au cours de la même année, les canalisations nécessaires et autres installations préparatoires ont été montées dans les salles de conférence nos 2 et 3 pour un coût de 26 400 dollars. La location du dispositif dans la salle de l'Assemblée générale a depuis lors fait l'objet, au chapitre 10, d'une demande de crédit annuelle de 10 000 dollars.

7.11 Ayant décidé entre-temps de prolonger la période expérimentale, l'Assemblée générale, le 7 décembre 1966, à sa 1486^e séance plénière, a autorisé l'utilisation du dispositif mécanique de vote à titre permanent dans la salle de l'Assemblée générale. La décision portant sur l'application éventuelle du dispositif aux salles de conférence a été reportée à la vingt-deuxième session. Dans un rapport³ présenté à l'Assemblée générale à cette session, le Secrétaire général a exprimé la conviction que l'expérience acquise dans la salle de l'Assemblée générale montrait qu'il serait souhaitable d'étendre le système à une ou deux des principales salles de conférence. Il proposait par conséquent d'être autorisé à entreprendre, en 1968, l'élaboration de plans d'installation et de procéder à un appel d'offres international pour obtenir des estimations fermes des coûts. L'Assemblée générale, le 16 décembre 1967, à sa 1635^e séance plénière, a approuvé cette proposition.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, annexes, point 25 de l'ordre du jour, document A/6870, par. 4.

7.12 Des recommandations détaillées seront présentées à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session. A l'heure actuelle, le crédit concernant le coût de l'installation est inscrit pour mémoire au présent chapitre. Au cas où des contrats de location seraient de nouveau nécessaires, les crédits devraient être demandés au titre du chapitre 10.

B. — Gros travaux d'entretien (107 300 dollars)

i) Programme de trois ans de réparation et de rénovation d'installations (85 900 dollars)

7.13 Le programme de trois ans de gros travaux d'entretien, pour lequel des crédits avaient été inscrits au présent chapitre pour 1966, 1967 et 1968, sera achevé durant l'exercice en cours. L'expérience acquise lors de l'exécution de ce programme ayant montré les résultats avantageux qui peuvent être obtenus grâce à ce genre de planification à long terme, le Secrétaire général propose un nouveau programme de trois ans pour la période 1969-1971, dont le plan est indiqué dans le tableau 7-2.

TABLEAU 7-2

	1969	1970	1971	Total
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
a) Réparation et rejointoiement de la maçonnerie extérieure	11 000	—	—	11 000
b) Peinture de la salle de l'Assemblée générale et redorage du mur de la tribune	19 000	—	—	19 000
c) Remplacement de matériel dans les installations de climatisation et de chauffage	16 400	15 000	9 100	40 500
d) Remplacement des vannes dans le système de climatisation	25 000	—	—	25 000
e) Remplacement de siphons de dépôt de graisse dans les cuisines	2 500	—	—	2 500
f) Remplacement du dallage en bitume	6 000	6 000	6 000	18 000
g) Réparation et rescellement des chaussées et des voies de desserte bitumées ..	6 000	6 000	5 000	17 000
h) Resurfacement de la toiture du dôme de l'Assemblée générale	—	22 000	—	22 000
i) Rescellement du dallage du garage au deuxième sous-sol, au-dessus du magasin	—	25 000	—	25 000
TOTAL	85 900	74 000	20 100	180 000

a) Réparation et rejointoiement de la maçonnerie extérieure (11 000 dollars)

7.14 Le mur est du niveau inférieur du bâtiment de l'Assemblée générale adjacent à la roseraie, qui avait été auparavant jugé en bon état, a été gravement endommagé par les intempéries, et des fuites se sont produites dans les murs de l'une des rampes du garage. Il est proposé d'entreprendre ces deux réparations en 1969; leur coût est estimé à 10 000 et 1 000 dollars respectivement.

b) Peinture de la salle de l'Assemblée générale et redorage du mur de la tribune (19 000 dollars)

7.15 La salle de l'Assemblée générale n'a pas été repeinte et le mur situé derrière la tribune n'a pas été redoré depuis que les bâtiments du Siège ont été construits. Etant donné la détérioration marquée qu'a subie l'aspect extérieur de cette importante salle de conférence, il est proposé d'entreprendre ces travaux en 1969.

c) Remplacement de matériel dans les installations de climatisation et de chauffage (16 400 dollars)

7.16 Vu l'âge du matériel de climatisation et de chauffage, il a été jugé nécessaire de remplacer diverses pièces usées au cours de la période de trois ans 1966-1968. Dans le cadre de l'entretien normal, il faudra remplacer en 1969 les serpentins de chauffage et de refroidissement, ainsi que les vannes de réglage des eaux de l'East River et la pompe.

d) Remplacement des vannes dans le système de climatisation (25 000 dollars)

7.17 L'eau utilisée dans le système de climatisation provient de l'East River. La prise d'eau est commandée par quatre vannes en fonte situées à environ 5 mètres en dessous de la surface des eaux. Etant donné que des fuites se sont produites autour des guides des vannes, lesquelles sont en service depuis la construction du bâtiment du Siège, on estime nécessaire de remplacer ces vannes en 1969.

e) *Remplacement de siphons de dépôt de graisse dans les cuisines de la cafeteria (2 500 dollars)*

7.18 Le crédit demandé doit permettre de remplacer dans les cuisines trois siphons de dépôt de graisse dont la réparation n'est plus rentable.

f) *Remplacement du dallage en bitume (6 000 dollars)*

7.19 Il est proposé de continuer à remplacer systématiquement le dallage en bitume usé dans les zones où la circulation est dense.

g) *Réparation et rescelllement des chaussées et des voies de desserte bitumées (6 000 dollars)*

7.20 Le crédit demandé doit permettre d'assurer la réparation et l'entretien normaux des chaussées et des voies.

C. — *Remplacement des tapis usés (21 400 dollars)*

7.21 Le crédit demandé sous cette rubrique doit permettre de remplacer systématiquement les tapis usés dans les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences.

Dollars

2) GENÈVE 1 731 800

A. — *Agrandissement des salles et installations de conférence du Palais des Nations (1 000 000 de dollars)*

7.22 Par sa résolution 2246 (XXI) du 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter les plans d'agrandissement des salles et installations de conférence du Palais des Nations à Genève pour une dépense maximum de 15 millions de dollars. Le Secrétaire général a été en outre autorisé à accepter l'offre des autorités suisses de faire un don de 4 millions de francs suisses (925 000 dollars) pour couvrir une partie du coût du projet et à accepter, suivant les besoins, un prêt destiné à aider le financement du projet, portant intérêt à 3 p. 100 et remboursable par versements échelonnés pendant la période 1972 à 1980. Il a été décidé par la même résolution de financer le programme de telle sorte que les sommes imputables sur le budget annuel à ce titre durant la période 1967 à 1980 soient les suivantes :

Dollars

De l'exercice 1967 à l'exercice 1974	1 000 000 par an
De l'exercice 1975 à l'exercice 1979	1 500 000 par an
Pour l'exercice 1980	495 000

7.23 Le crédit de 1 million de dollars demandé pour 1969 représente la troisième annuité au titre du financement du programme.

B. — *Programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration au Palais des Nations (612 000 dollars)*

7.24 L'Assemblée générale, à sa vingtième session, a approuvé en principe, sous réserve d'examen annuel, un programme à long terme d'entretien et d'amélioration du Palais des Nations, à Genève⁴, pour un coût

estimatif total de 4 894 200 dollars. A cette fin, elle a autorisé le Secrétaire général à accepter l'offre du Gouvernement fédéral suisse d'un prêt sans intérêt de 8,5 millions de francs suisses (1 967 000 dollars) remboursable en cinq ans, de 1970 à 1974, et a décidé de prévoir le financement du programme en inscrivant aux projets de budgets pour les exercices de la période allant de 1967 à 1974 des crédits annuels égaux de quelque 611 775 dollars.

7.25 Le crédit de 612 000 dollars demandé sous la présente rubrique pour 1969 représente la troisième annuité au titre du financement du programme et du remboursement du prêt.

7.26 Un rapport⁵ sur l'état d'avancement des deux programmes visés sous les rubriques A et B ci-dessus a été présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session. Un rapport analogue lui sera soumis à la vingt-troisième session.

C. — *Autres gros travaux d'entretien nécessaires (119 800 dollars)*

7.27 Depuis l'établissement du programme initial de gros travaux d'entretien et d'amélioration dont il est question au paragraphe 7.22 ci-dessus, la nécessité d'entreprendre les travaux supplémentaires suivants, pour un coût estimatif de 119 800 dollars en 1969, est apparue :

i) *Installation de systèmes électroniques d'avertisseurs d'incendie et d'inondation (40 000 dollars)*

Plusieurs installations du Palais des Nations doivent être protégées contre les risques d'incendie ou d'inondation ou contre les deux ; il s'agit du groupe électrogène, des systèmes de télécommunications, de chauffage et de climatisation et des locaux où sont entreposés les archives et les documents. Des crédits ont été prévus dans le budget de 1968 afin d'installer des systèmes électroniques d'avertisseurs d'incendie et d'inondation dans le nouveau central téléphonique et dans la bibliothèque. Le Secrétaire général propose que ce programme soit poursuivi en 1969 et en 1970 en ce qui concerne les autres zones visées, pour un coût estimatif de 40 000 dollars en 1969.

ii) *Installation d'un dispositif de commande de transfert et de détection automatique des pannes dans le central téléphonique (17 000 dollars)*

Vu le nombre accru des conférences tenues à l'Office de Genève, il faut faire en sorte que toute panne de système téléphonique existant soit aisément détectable, de manière à rétablir le service le plus rapidement possible. Il est donc proposé qu'un dispositif de détection des pannes soit installé en 1969, pour un coût estimatif de 17 000 dollars.

iii) *Installation de condensateurs dans les installations électriques (5 000 dollars)*

Par suite de l'amélioration de l'éclairage dans certaines zones du Palais et de la récente installation de matériel nouveau (ascenseurs à grande capacité, important matériel de reproduction, etc.), il faut prévoir des condensateurs afin d'augmenter l'intensité des installations électriques.

⁴ Ibid., Supplément n° 5, document A/6505, tableau 7-4.

⁵ Document A/C.5/1135.

iv) *Remplacement des batteries du système d'éclairage de secours (16 000 dollars)*

Les accumulateurs actuels ont été installés en 1936. Du fait de l'expansion des installations électriques du Palais depuis cette date, le système actuel ne permet pas de fournir un éclairage de secours suffisant en cas de pannes de secteur. Il est donc proposé de remplacer les batteries existantes en 1969 (coût estimatif: 12 000 dollars) et d'acquérir un redresseur magnétique à grand rendement (coût estimatif: 4 000 dollars) afin de recharger les nouvelles batteries.

v) *Remplacement des stores dans la zone des conférences (16 000 dollars)*

Dans certaines parties de la zone des conférences, les stores existants ont été installés entre 1930 et 1940. Ces stores, ainsi que leur lourd mécanisme d'ouverture et de fermeture, sont maintenant vétustes et hors

d'usage. Leur remplacement est proposé pour 1969 (coût estimatif: 16 000 dollars).

vi) *Remplacement du système de distribution de l'heure du Palais (12 800 dollars)*

Le système actuel, qui a été installé entre 1930 et 1940, tombe fréquemment en panne. Le Secrétaire général recommande l'installation d'un nouveau système qui coûterait 12 800 dollars: 2 400 dollars pour l'horloge mère, 8 500 dollars pour les horloges réceptrices, y compris leur installation, et 1 900 dollars pour l'adaptation du câblage.

vii) *Remplacement des tapis usés (13 000 dollars)*

Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de poursuivre le programme de remplacement des tapis usés dans les zones des conférences et du secrétariat.

Chapitre 8. — Matériel et installations

770 200 dollars (1968: 605 500 dollars; 1967: 722 893 dollars)

TABLEAU 8-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Mobilier et matériel de bureau	199 600	89 300	147 673
II. — Machines de bureau	149 400	194 400	174 603
III. — Matériel pour la reproduction des documents	193 500	109 000	110 422
IV. — Matériel de télécommunications	131 400	109 000	192 944
V. — Matériel de transport	33 500	37 300	45 424
VI. — Matériel divers	62 800	66 500	51 827
TOTAL, chapitre 8	770 200	605 500	722 893
Produit de la vente de matériel réformé	50 900	59 200	55 715

8.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent permettre l'achat et le remplacement de mobilier et de matériel pour tous les bureaux de l'ONU, à l'exception des missions spéciales, de la Cour internationale de Justice et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUDI), dont les besoins sont prévus respectivement aux chapitres 17, 19 et 21. Les besoins de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sont prévus au présent chapitre au titre des crédits demandés pour l'Office des Nations Unies à Genève; seuls les besoins spéciaux autres que le mobilier et le matériel de bureau ordinaires apparaissent au chapitre 20.

8.2 Les crédits demandés se fondent sur un état détaillé du coût des divers articles pour chaque bureau. On reverra cet état en 1969 avant de procéder aux achats, de manière à s'assurer qu'il correspond toujours aux besoins essentiels.

8.3 On trouvera à la fin du présent chapitre un tableau récapitulatif (8-4) qui, pour chacun des bureaux, fait apparaître séparément les crédits demandés pour 1969 au titre des acquisitions nouvelles et ceux qui ont trait

au remplacement du matériel usagé. Il ressort de ce tableau que la plus grande partie des crédits demandés pour 1969 concernent le remplacement du matériel usagé plutôt que l'acquisition des divers types de matériel. L'augmentation des crédits demandés pour 1969 au titre du remplacement du matériel usagé est principalement attribuable à des demandes de modification des installations de reproduction des documents à New York et à la Commission économique pour l'Amérique latine.

8.4 Dans son rapport à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session) concernant l'accroissement de la capacité de production des ateliers d'imprimerie du Secrétariat¹, le Secrétaire général a proposé l'acquisition à Genève de nouvelles machines à composer plus perfectionnées pour l'impression en offset des textes en anglais, en espagnol et en français. L'Assemblée a approuvé cette proposition et a ouvert à cette fin un crédit de 38 000 dollars en 1968. Dans le même rapport, le Secrétaire général a estimé qu'au Siège, où le volume des travaux de reproduction est beaucoup plus impor-

¹ Document A/C.5/1142.

tant, le remplacement du matériel pourrait être effectué plus tard, probablement en 1969, compte tenu de l'expérience acquise à Genève. Le Secrétaire général estime que le remplacement à New York, en 1969, du matériel actuel de "composition à froid" par un nouveau système de composition par enregistrement augmenterait considérablement la capacité de production des ateliers d'imprimerie et permettrait de faire face à l'accroissement du volume de travail sans avoir à augmenter sensiblement les effectifs; cette dépense serait dans une certaine mesure compensée par les économies réalisées à partir de 1970 sur le coût des travaux contractuels d'imprimerie. Par conséquent, le crédit nécessaire à cette fin a été inscrit à l'article III du présent chapitre.

8.5 Sur la demande du Secrétaire exécutif, un expert a été détaché du Siège afin d'examiner les installations de reproduction des documents de la Commission économique pour l'Amérique latine, à Santiago, et d'en améliorer le fonctionnement. A la suite de cette étude, le crédit demandé pour 1969 porte sur l'acquisition et le remplacement d'un minimum de matériel connexe indispensable pour accroître l'efficacité des travaux de reproduction des documents.

8.6 Les crédits demandés accusent une augmentation nette de 164 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1968. Les variations se répartissent entre les divers bureaux comme il est indiqué au tableau 8-2 ci-contre.

TABLEAU 8-2

<i>Bureau</i>	<i>Augmentation ou (diminution) des crédits demandés pour 1969 par rapport aux crédits ouverts pour 1968</i>
	<i>Dollars</i>
New York	129 000
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	(27 300)
Centres d'information	2 800
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	700
Commission économique pour l'Asie et l'Ex- trême-Orient	2 800
Commission économique pour l'Amérique latine	31 800
Commission économique pour l'Afrique	24 900
TOTAL	164 700

8.7 On trouvera au tableau 8-3 un état comparatif des crédits demandés pour 1969, des crédits ouverts pour 1968 et des dépenses de 1967, le tout réparti entre les différents articles et par bureau. On trouvera également une justification détaillée des dépenses.

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS

Articles	NEW YORK				Augmentation ou diminution entre (2) et (3)
	Dépenses de 1967 (1)	Crédits ouverts pour 1968 (2)	Crédits demandés pour 1969 (3)	Dollars	
I. Mobilier et matériel de bureau	80 249	45 600	128 100	82 500	Acquisitions: 62 600 dollars; remplacement: 65 500 dollars. La plus grande partie (58 300 dollars) du montant prévu pour les acquisitions correspond aux besoins d'un total de 106 postes nouveaux d'administrateur et de 164 postes nouveaux d'agent des services généraux demandés pour New York au chapitre 3, ce montant étant ajusté afin de tenir compte du fait que sur ces nouveaux postes, 27 postes d'administrateur et 64 postes d'agent des services généraux seront déjà pourvus de mobilier en 1968 ou appartiennent à une catégorie qui n'a pas besoin de mobilier ordinaire. Le reste (4 300 dollars) doit permettre de faire face aux besoins actuels en classeurs, en armoires à fournitures et en rayonnages. Le programme normal de remplacement porte sur des bureaux, des sièges, des bibliothèques, des classeurs et des porte-dossiers ainsi que sur des bureaux et sièges spéciaux pour les cours de langue (40 500 dollars). Le crédit demandé comprend également une somme de 15 000 dollars qui doit permettre de poursuivre le programme de remplacement du mobilier de 10 bureaux de directeur, acheté en 1946/1947 et maintenant hors d'usage, et une somme de 10 000 dollars qui doit permettre de poursuivre le programme de remplacement du mobilier du salon des délégués et des couloirs adjacents, dont la réparation n'est plus rentable.
II. Machines de bureau	104 454	109 800	84 900	(24 900)	Acquisitions: 41 000 dollars; remplacement: 43 900 dollars. Sur le crédit concernant les acquisitions, une somme de 15 700 dollars correspond aux postes nouveaux demandés au chapitre 3. A cet égard, le crédit prévu doit permettre d'acquérir des machines à écrire électriques pour remplacer les machines ordinaires dans les bureaux où le volume de travail est élevé. Toutefois, les machines remplacées seront conservées, et les dépenses prévues pour le personnel nouveau ont été ajustées en conséquence. Le crédit demandé doit également permettre d'acquérir du matériel spécial comprenant trois machines à écrire électriques et l'équipement pour microfiches dont la Bibliothèque a besoin dans le cadre de la réorganisation de ses moyens d'indexage. Le reste (25 300 dollars) porte sur l'acquisition d'un appareil à microfilms pour l'enregistrement, de machines à écrire à clavier chinois et de matériel pour les cours de langue. Le programme de remplacement porte sur des machines à écrire, des machines à calculer, des machines à additionner, des machines à dicter et du matériel de codage actuellement hors d'usage.

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (suite)

Articles	Dépenses de 1967 (1.)	Crédits ouverts pour 1968 (2.)	Crédits demandés pour 1969 (3.)	Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3.)	Dollars	Dollars	Dollars
NEW YORK (suite)							
Articles							
III. Matériel pour la reproduction des documents	65 649	49 200	120 800	71 600			Acquisitions: 18 300 dollars; remplacement: 102 500 dollars. La plus grande partie du montant prévu pour les acquisitions porte sur du matériel offset (10 500 dollars) et des rayonnages pour documents (2 500 dollars). Le reste (5 300 dollars) concerne divers autres articles destinés à la distribution des documents, aux travaux de dessin et à l'entretien des machines. Le crédit demandé au titre du programme de remplacement comprend un montant de 55 200 dollars destiné à substituer au système actuel de composition à froid un matériel plus perfectionné (voir par. 8,4). Le programme ordinaire (47 300 dollars) porte sur des ronéos, et des duplicateurs à alcool (4 200 dollars), une presse offset achetée en 1951 qui n'est plus rentable et ne peut plus être utilisée à plein (18 000 dollars), du matériel de photocopie destiné à remplacer le matériel actuel qui a été acheté d'occasion en 1946 et qui est hors d'usage (20 600 dollars) et du matériel pour microfilms devant remplacer celui qui a été acheté en 1952 (4 500 dollars).
IV. Matériel de télécommunications	184 983	99 000	107 900	8 900			Acquisitions: 54 000 dollars; remplacement: 53 900 dollars. Le crédit demandé pour le Service des conférences (31 000 dollars) comprend un montant de 14 500 dollars pour les acquisitions et un montant de 16 500 dollars pour le remplacement. Le programme d'acquisitions porte notamment sur huit cabines portatives d'interprétation simultanée destinées aux réunions tenues en dehors du Siège (12 000 dollars). Ces cabines, qui étaient auparavant louées selon les besoins, doivent être achetées, étant donné que la location n'est plus possible. Le programme d'acquisitions porte également sur de nouveaux appareils permettant de contrôler l'écoute des débats (2 000 dollars) et sur un dispositif de nettoyage par ultra-son des appareils d'écoute (500 dollars). Le programme de remplacement pour le Service des conférences (16 500 dollars) concerne des articles qui sont hors d'usage, tels que magnétophones (6 400 dollars), microphones (1 600 dollars) et appareils pour le contrôle de l'écoute des débats (2 000 dollars), ainsi que des amplificateurs, des haut-parleurs et du matériel de contrôle (1 500 dollars). Le crédit demandé comprend également une somme de 5 000 dollars destinée au réseau radiophonique des Nations Unies afin de remplacer du matériel de réception et des télétypes vétustes à Genève, à Bangkok et à Addis-Abéba. Les besoins du Service de l'information sont estimés à 76 900 dollars, dont 37 400 dollars pour les acquisitions et 39 500 dollars pour le remplacement. La plus grande partie du programme d'acquisitions (32 600 dollars) porte sur le matériel auxiliaire dont on a besoin par suite de l'accroissement des installations de télévision en couleurs et comprend

différents types de dispositifs de surveillance (6 800 dollars), des tables de montage (8 200 dollars), une perforatrice de bande (3 600 dollars), un projecteur de télécinéma (12 000 dollars) et un système de distribution vidéo (2 000 dollars). Le reste doit permettre d'acheter du matériel cinématographique (1 800 dollars) et deux appareils portatifs d'enregistrement et de réception sur bandes destinés aux centres d'information produisant des programmes radiophoniques (3 000 dollars). Le programme de remplacement (39 500 dollars) porte sur un appareil et du matériel photographiques (1 500 dollars), une caméra de cinéma 16 mm (8 500 dollars) et du matériel de télévision, comprenant un dispositif de multiplexage permettant d'utiliser un appareil de télécinéma pour la projection de bandes fixes ou de films (5 000 dollars), un projecteur de cinéma 16 mm (3 500 dollars), un moteur synchrone de studio (6 000 dollars) et une caméra de cinéma moderne (remplaçant une caméra en noir et blanc vieille de 15 ans) qui permettra d'enregistrer en couleurs les signaux électroniques de caméras de télévision travaillant en direct (15 000 dollars).

Acquisitions: néant; remplacement: 5 500 dollars. Il est envisagé de remplacer en 1969, pour un coût estimatif de 5 500 dollars, deux camionnettes achetées en 1960.

Acquisitions: 3 800 dollars; remplacement: 7 800 dollars. Le crédit demandé sous la présente rubrique concerne du matériel divers qui n'a pas été prévu dans les articles précédents. La plus grande partie du programme d'acquisitions correspond aux besoins du Centre international de calcul électronique (2 500 dollars) et porte sur des articles tels que classeurs et armoires spéciaux, bureaux et chariots à main. Le reste du crédit (1 300 dollars) concerne divers articles de sécurité et d'entretien général. Le programme de remplacement porte sur 50 moteurs électriques monophasés pour la mise en marche des réfrigérateurs, des fontaines murales, des pompes et des ventilateurs de tirage qui sont hors d'usage (5 000 dollars), un pulvérisateur de peinture (1 200 dollars) et divers autres articles d'entretien général (1 600 dollars).

Acquisitions: 12 200 dolla. ; remplacement: 10 000 dollars. Le programme d'acquisitions comprend une somme de 8 600 dollars qui correspond aux besoins de 27 postes d'administrateur et de 40 postes nouveaux d'agent des services généraux demandés pour l'Office de Genève au chapitre 3. Sur ces postes, 23 postes d'administrateur et 30 postes d'agent des services généraux représentent une conversion de personnel temporaire en personnel permanent, et le mobilier correspondant est donc disponible. Le crédit demandé a été ajusté de façon à en tenir compte. Un crédit est prévu pour les postes dont on a demandé le reclassement aux classes de sous-secrétaire général et de directeur. Un autre concerne cinq postes d'administrateur et six postes nouveaux d'agent des services généraux demandés pour la CNUCED au chapitre 20. Le reste (3 600 dollars) doit per-

V. Matériel de transport	5 013	5 800	5 500	(300)
VI. Matériel divers	11 462	20 400	11 600	(8 800)

TOTAL, New York	451 810	329 800	458 800	129 000
-----------------	---------	---------	---------	---------

GENÈVE
Articles

I. Mobilier et matériel de bureau	23 032	20 100	22 200	2 100
---	--------	--------	--------	-------

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (suite)

Articles	GENÈVE (suite)						
	Dépenses de 1967 (1)	Crédits ouverts pour 1968 (2)	Crédits demandés pour 1969 (3)	Augmentation ou diminution entre (2) et (3)		Dollars	Dollars
II. Machines de bureau	36 206	31 200	28 800	(2 400)	mettre de répondre aux besoins existants (meubles pour fournitures, classeurs, fichiers et armoires). Le programme de remplacement fait partie du programme normal de remplacement des bureaux, des fauteuils, des tables et des bibliothèques achetées par la Société des Nations qui sont hors d'usage. Acquisitions: 10 100 dollars; remplacement: 18 700 dollars. Au titre du programme d'acquisitions, une somme de 2 400 dollars doit permettre de répondre aux besoins des nouveaux postes demandés au chapitre 3. Il est en outre envisagé d'acquérir une machine à écrire électrique dotée d'un clavier spécial (500 dollars), une machine à écrire spéciale pour établir les fiches à la Bibliothèque (100 dollars), des machines à additionner (300 dollars), des calculatrices (3 800 dollars) et des machines à dactyler (3 000 dollars). Le programme de remplacement fait partie du programme normal de remplacement de vieilles machines à écrire hors d'usage (16 400 dollars) et de calculatrices (2 300 dollars).		
III. Matériel pour la reproduction des documents	6 723	54 600	20 000	(34 600)	Acquisitions: néant; remplacement: 20 000 dollars. Le crédit demandé doit permettre de remplacer du matériel vieux de 7 à 15 ans, ayant beaucoup servi et dont le fonctionnement n'est plus rentable, notamment une grande presse offset (8 800 dollars), une presse offset légère (3 000 dollars), des duplicateurs (2 700 dollars) et des machines à adresser (5 500 dollars). Acquisitions: 13 500 dollars; remplacement: 3 600 dollars. Il est proposé d'acquérir des appareils d'enregistrement et de reproduction sonores destinés aux salles de conférence récemment équipées pour l'interprétation simultanée (6 500 dollars), ainsi qu'un groupe électrogène de secours destiné au Centre de relais des télécommunications afin de lui permettre de continuer de fonctionner en cas de panne de courant, (7 000 dollars). Le programme de remplacement (3 600 dollars) porte sur du matériel d'interprétation, comprenant des écouteurs et du matériel connexe qui, par suite de l'âge et de l'utilisation, sont maintenant hors d'usage.		
IV. Matériel de télécommunications	6 991	6 400	17 100	10 700	Acquisitions: néant; remplacement: 2 500 dollars. Le crédit demandé doit permettre de remplacer une conduite intérieure achetée en 1958.		
V. Matériel de transport	3 338	—	2 500	2 500	Acquisitions: 15 500 dollars; remplacement: 14 600 dollars. Le programme d'acquisitions doit permettre avant tout d'acquérir le matériel de chromatographie du gaz (9 600 dollars) demandé par la Commission des stupéfiants pour les recherches sur le cannabis. Le reste du programme porte sur du matériel pour		
VI. Matériel divers	25 083	35 700	30 100	(5 600)			

nettoyer les planchers, des échafaudages, des chariots et des outils (5 900 dollars). Le programme de remplacement concerne notamment une plate-forme élévatrice électrique (2 100 dollars), des établis et des outils (4 900 dollars), des chariots (4 100 dollars) et divers articles (3 500 dollars).

CENTRES D'INFORMATION					
Articles					
	TOTAL, Genève	101 373	148 000	120 700	(27 300)
I. Mobilier et matériel de bureau	13 079	4 000	6 800	2 800	
Acquisitions: 5 300 dollars; remplacement: 1 500 dollars. Le crédit demandé correspond aux besoins de 46 centres et doit permettre d'acheter des bureaux, des sièges, des bibliothèques et des rayonnages de bibliothèque, ainsi que de remplacer des classeurs, des armoires à fournitures, des sièges et des tables pour machines à écrire.					
II. Machines de bureau	3 930	4 900	3 500	(1 400)	
Acquisitions: 600 dollars; remplacement: 2 900 dollars. Le crédit demandé porte sur l'acquisition de machines à affranchir et sur le remplacement de machines à écrire et de machines à adresser.					
III. Matériel pour la reproduction des documents	3 003	3 300	3 800	500	
Acquisitions: 1 800 dollars; remplacement: 2 000 dollars. Le crédit demandé doit permettre d'acquérir du matériel de photocopie et de remplacer des ronéos.					
IV. Matériel de télécommunications	144	600	800	200	
Acquisitions: 500 dollars; remplacement: 300 dollars. Le crédit demandé porte sur l'acquisition d'un appareil de télécommunications intérieures et sur le remplacement de récepteurs de radio.					
V. Matériel de transport	12 638	18 000	17 900	(100)	
Acquisitions: 5 000 dollars; remplacement: 12 900 dollars. Il est proposé d'acquérir deux véhicules pour des centres qui manquent à l'heure actuelle de moyens de transport officiels et de remplacer cinq véhicules utilisés de façon continue depuis plus de cinq ans.					
VI. Matériel divers	3 006	4 400	5 200	800	
Acquisitions: 1 600 dollars; remplacement: 3 600 dollars. Le crédit demandé doit permettre d'acquérir des appareils de projection de cinéma, des écrans, des armoires pour emmagasiner les films et des transformateurs, et de remplacer des climatiseurs, des réfrigérateurs et des aspirateurs.					
	TOTAL, Centres d'information	35 800	35 200	38 000	2 800
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH					
Articles					
I. Mobilier et matériel de bureau	299	3 000	3 700	700	
Acquisitions: 3 100 dollars; remplacement: 600 dollars. Au titre du programme d'acquisitions, une somme de 2 300 dollars correspond aux besoins de deux postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux demandés au chapitre 3, de deux postes d'administrateur et de deux postes nouveaux d'agent des services généraux détachés de la CNUCED, comme il est prévu au chapitre 20, et de deux postes d'administrateur et de deux postes nouveaux d'agent des services généraux détachés de l'ONUDI, comme il est prévu au chapitre 21. Le reste (800					

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (suite)

BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH (suite)							
Articles	Dépenses de 1967 (1)	Crédits	Crédits	Augmentation	Dollars	Dollars	Dollars
		ouverts pour 1968 (2)	demandés pour 1969 (3)	ou (diminution) entre (2) et (3)			
II. Machines de bureau	385	3 200	2 400	(800)			dollars) doit permettre d'acheter des armoires à fournitures, des fichiers et des rayonnages de bibliothèque. Au titre du programme de remplacement, il est proposé de remplacer des fauteuils qui, par suite de l'âge et de l'utilisation, sont maintenant hors d'usage
							Acquisitions: 2 200 dollars; remplacement: 200 dollars. Le programme d'acquisitions correspond principalement aux besoins des postes nouveaux demandés (2 000 dollars). Le reste (200 dollars) doit permettre d'acquérir une assemblée destinée à faciliter la distribution des rapports, des bulletins, etc. Il est proposé de remplacer une machine à écrire qui, par suite de l'âge et de l'utilisation, est maintenant hors d'usage.
III. Matériel pour la reproduction des documents	—	—	600	600			Acquisitions: 300 dollars; remplacement: 300 dollars. Le crédit doit permettre d'acquérir une machine à photocopier et de remplacer un duplicateur à alcool.
IV. Matériel de télécommunications	772	—	—	—			
V. Matériel de transport	4 719	—	—	—			
VI. Matériel divers	—	100	300	200			Acquisitions: 300 dollars; remplacement: néant. Le crédit demandé doit permettre d'acquérir deux chariots à livres.
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	6 175	6 300	7 000	700			
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EX- TRÊME-ORIENT							
Articles							
I. Mobilier et matériel de bureau	6 628	600	5 700	5 100			Acquisitions: 5 400 dollars; remplacement: 300 dollars. Au titre du programme d'acquisitions, une somme de 2 200 dollars doit permettre de répondre aux besoins de 16 postes d'administrateur et de 35 postes nouveaux d'agent des services généraux demandés au chapitre 3. Il est estimé que sur ces postes, 35 postes d'agent des services généraux seront pourvus par du personnel temporaire, et qu'on dispose déjà du mobilier correspondant. Le crédit demandé a été ajusté afin d'en tenir compte. Le reste (3 200 dollars) concerne l'achat d'armoires à fournitures, de classeurs, de fichiers et de rayonnages de bibliothèque. Le programme de remplacement porte sur de vieux sièges en bois.
II. Machines de bureau	10 340	9 100	6 900	(2 200)			Acquisitions: 4 200 dollars; remplacement: 2 700 dollars. Le programme d'acquisitions correspond aux besoins des postes nouveaux demandés au chapitre 3. Au titre du programme de remplacement, il est proposé de remplacer de vieilles machines à écrire à frappe manuelle par des machines électriques et de remplacer de vieilles machines à dactyler.

III. Matériel pour la reproduction des documents	—	1 900	6 000	4 100	Acquisitions: 3 600 dollars; remplacement: 2 400 dollars. Il est proposé d'acheter un appareil d'enregistrement justowriter, pour 3 600 dollars, afin de faire effectuer par les ateliers du secrétariat de la Commission une grande partie des travaux réalisés à l'extérieur. Le crédit demandé doit également permettre de remplacer deux ronéos qui, par suite de l'âge et de l'utilisation, ne sont plus rentables.
IV. Matériel de télécommunications	54	—	200	200	Acquisitions: néant; remplacement: 200 dollars. Le crédit demandé doit permettre de remplacer du matériel d'interprétation et d'amplification dans la grande salle de conférence.
V. Matériel de transport	3 793	4 000	—	(4 000)	
VI. Matériel divers	4 087	3 700	3 300	(400)	Acquisitions: 1 000 dollars; remplacement: 2 300 dollars. Le crédit demandé au titre du programme d'acquisitions porte sur une fontaine réfrigérée ainsi que sur du matériel spécial de classement et de transport des fiches utilisées pour le traitement des données. On prévoit en outre le remplacement d'un compresseur et de climatiseurs.
TOTAL, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	24 902	19 300	22 100	2 800	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE					
Articles					
I. Mobilier et matériel de bureau	21 236	10 100	15 000	4 900	Acquisitions: 5 100 dollars; remplacement: 9 900 dollars. La plus grande partie du crédit demandé au titre du programme d'acquisitions (3 500 dollars) correspond aux besoins d'un total de neuf postes d'administrateur et de 20 postes nouveaux d'agent des services généraux demandés au chapitre 3. Sur ces nouveaux postes d'agent des services généraux, 17 sont occupés par du personnel temporaire qui est déjà pourvu de mobilier, et le crédit demandé a été ajusté afin d'en tenir compte. Le reste (1 600 dollars) doit permettre d'acheter du matériel de bibliothèque comprenant des porte-journaux, des bibliothèques, des tables et des sièges. Le programme de remplacement doit permettre de remplacer du vieux mobilier en bois et porte sur des bureaux, des sièges et des classeurs.
II. Machines de bureau	10 506	29 400	14 700	(14 700)	Acquisitions: 1 700 dollars; remplacement: 13 000 dollars. Le programme d'acquisitions correspond aux besoins des postes nouveaux demandés au chapitre 3. Au titre du programme de remplacement, le crédit demandé doit permettre de remplacer du matériel utilisé de façon continue au cours d'une période allant de 11 à 20 ans, comprenant des machines à écrire (1 800 dollars), des machines à additionner (1 500 dollars), des calculatrices (8 800 dollars) et une machine à copier (900 dollars).
III. Matériel pour la reproduction des documents	140	—	35 500	35 500	Acquisitions: 8 100 dollars; remplacement: 27 400 dollars. Sur la demande du Secrétaire exécutif, un expert du Siège a été envoyé à Santiago afin d'examiner le matériel de reproduction des documents et d'en améliorer le fonctionnement. Conformément à ses recommandations, il est proposé d'acquérir en 1969 une armoire d'exposition (1 000 dollars), une pieuse (6 600 dollars) et une table à dessin (500 dollars), et de remplacer une assembleuse (15 700 dollars), un massicot (2 200 dollars), une presse offset (8 500 dollars) et une couseuse (1 000 dollars).

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (suite)

	Dépenses de 1967 (1)	Crédits ouverts pour 1968 (2)	Crédits demandés pour 1969 (3)	Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE (suite)					
<i>Articles</i>					
V. Matériel de transport	13 710	2 500	2 500	—	Acquisitions: néant; remplacement: 2 500 dollars. Le crédit demandé doit permettre de remplacer une camionnette qui aura parcouru, en 1969, 100 000 km.
VI. Matériel divers	7 601	1 200	7 300	6 100	Acquisitions: 4 800 dollars; remplacement: 2 500 dollars. Au titre du programme d'acquisitions, le crédit demandé doit permettre de répondre aux besoins du service médical (700 dollars) et d'acquérir une machine à laver (800 dollars), une fontaine à café pour la cafeteria (400 dollars), des aspirateurs (1 300 dollars), une soudeuse électrique (400 dollars), ainsi que des chariots, des porte-journaux et des rayonnages spéciaux pour la bibliothèque (1 200 dollars). Les articles à remplacer comprennent des cireuses de plancher (1 600 dollars), des aspirateurs (800 dollars) et des chariots pour la bibliothèque (100 dollars).
TOTAL, Commission économique pour l'Amérique latine					
	53 193	43 200	75 000	31 800	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE					
<i>Articles</i>					
I. Mobilier et matériel de bureau	3 150	5 900	18 100	12 200	Acquisitions: 13 200 dollars; remplacement: 4 900 dollars. L'augmentation des crédits demandés pour la Commission économique pour l'Afrique peut être dans une grande mesure attribuée à l'augmentation des coûts unitaires imputables à la fermeture du canal de Suez et à l'expédition des fournitures par la longue route maritime faisant le tour de l'Afrique. La plus grande partie du crédit demandé au titre du programme d'acquisitions (10 700 dollars) correspond aux besoins d'un total de 8 postes d'administrateur et de 7 postes nouveaux d'agent des services généraux demandés au chapitre 3. Le crédit demandé concerne également 5 conseillers régionaux. Le reste (2 500 dollars) doit permettre d'acheter des armoires à fournitures, des armoires à cartes, des fichiers et des rayonnages pour bibliothèque. Il est proposé de remplacer, pour un coût de 4 000 dollars, de vieux bureaux et sièges en bois qui, par suite de l'âge et de l'utilisation, sont maintenant hors d'usage.
II. Machines de bureau	8 782	6 800	8 200	1 400	Acquisitions: 3 700 dollars; remplacement: 4 500 dollars. Au titre du programme d'acquisitions, une somme de 1 400 dollars correspond aux besoins des postes nouveaux demandés au chapitre 3. Le reste du programme (2 300 dollars) doit permettre d'acquérir des machines à écrire électriques dont on a besoin au central dactylographique afin d'améliorer la préparation des stencils. Le

programme de remplacement porte sur des machines à écrire à frappe manuelle (700 dollars), des machines à calculer (1 900 dollars), des machines à dactyler (900 dollars) et des machines à photocopier (1 000 dollars) qui, par suite de l'âge et de l'utilisation, sont maintenant hors d'usage.

III. Matériel pour la reproduction des documents	34 907	—	6 800	6 800	Acquisitions: 800 dollars, remplacement: 6 000 dollars. Il est proposé d'acquérir en 1969 une machine justowriter de "composition à froid" (800 dollars) et de remplacer une presse offset légère (6 000 dollars).
IV. Matériel de télécommunications	—	3 000	5 400	2 400	Acquisitions: 200 dollars; remplacement: 5 200 dollars. Le crédit demandé doit permettre d'acquérir des écouteurs afin de compléter le matériel d'interprétation simultanée et de remplacer du matériel portatif d'interprétation simultanée acheté en 1959 et qui est maintenant hors d'usage.
V. Matériel de transport	2 213	7 000	5 100	(1 900)	Acquisitions: néant; remplacement: 5 100 dollars. Il est proposé de remplacer en 1969 deux véhicules, l'un à Addis-Abéba, acheté en 1959 et ayant déjà parcouru quelque 240 000 km, et l'autre à Tanger, acheté en 1964 et ayant parcouru environ 133 000 km.
VI. Matériel divers	588	1 000	5 000	4 000	Acquisitions: 4 800 dollars; remplacement: 200 dollars. Le crédit demandé au titre du programme d'acquisitions porte sur un incinérateur pour la destruction des documents confidentiels (2 800 dollars), un aspirateur de grande capacité pour la zone de reproduction des documents (300 dollars), une fontaine réfrigérée (200 dollars), ainsi que des ventilateurs et des appareils de chauffage électriques (1 500 dollars). Il est proposé de remplacer des appareils de chauffage électriques.
TOTAL, Commission économique pour l'Afrique	49 640	23 700	48 600	24 900	
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 8	722 893	605 500	770 200	164 700	

TABLEAU 8-4. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS : PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT POUR 1969
(Dollars des Etats-Unis)

	New York		Genève		Centres d'information		Bureau de Beyrouth		CEAEO		CEPAL		CEA		Total		Total acquisition et remplacement
	Acquisition	Remplacement	Acquisition	Remplacement	Acquisition	Remplacement	Acquisition	Remplacement	Acquisition	Remplacement	Acquisition	Remplacement	Acquisition	Remplacement	Acquisition	Remplacement	
I. — Mobilier et matériel de bureau	62 600	65 500	12 200	10 000	5 300	1 500	3 100	600	5 400	300	5 100	9 900	13 200	4 900	106 900	92 700	199 600
II. — Machines de bureau	41 000	43 900	10 100	18 700	600	2 900	2 200	200	4 200	2 700	1 700	13 000	3 700	4 500	63 500	85 900	149 400
III. — Matériel pour la production des documents	18 300	102 500	—	20 000	1 800	2 000	300	300	3 600	2 400	8 100	27 400	800	6 000	32 900	160 600	193 500
IV. — Matériel de télécommunications ...	54 000	53 900	13 500	3 600	500	300	—	—	—	200	—	—	200	5 200	68 200	63 200	131 400
V. — Matériel de transport	—	5 500	—	2 500	5 000	12 900	—	—	—	—	—	2 500	—	5 100	5 000	28 500	33 500
VI. — Matériel divers	3 800	7 800	15 500	14 600	1 600	3 600	300	—	1 000	2 300	4 800	2 500	4 800	200	31 800	31 000	62 800
TOTAL	179 700	279 100	51 300	69 400	14 800	23 200	5 900	1 100	14 200	7 900	19 700	55 300	22 700	25 900	308 300	461 900	770 200
Crédit demandé pour 1969.	458 800		120 700		38 000		7 000		22 100		75 000		48 600		770 200		
Crédit ouvert pour 1968 ...	329 800		148 000		35 200		6 300		19 300		43 200		23 700		605 500		
Augmentation ou (diminution) du crédit demandé pour 1969 par rapport au chiffre de 1968	129 000		(27 300)		2 800		700		2 800		31 800		24 900		164 700		

Chapitre 9. — Entretien, location et utilisation des locaux

4 296 000 dollars (1968: 4 135 000 dollars; 1967: 4 062 997 dollars¹)

TABLEAU 9-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Services contractuels	2 279 700	2 200 500	2 193 900
II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 169 800	1 136 700	1 124 786
III. — Autres dépenses	846 500	797 800	744 311
TOTAL	4 296 000	4 135 000	4 062 997

9.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses d'entretien, d'utilisation et de location des locaux de New York, de Genève, des centres d'information, des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth.

9.2 Pour comparer les crédits demandés pour 1969 aux dépenses de 1967, il faut ajuster le montant de ces dernières comme suit :

TABLEAU 9-2

	Dollars
Dépenses effectives de 1967	4 062 997
Plus: Montant estimatif des hausses de prix et de salaires au Siège en 1968	96 371
TOTAL ajusté pour 1967	4 159 368

9.3 Par rapport au montant ajusté des dépenses de 1967, les dépenses prévues pour 1969, qui sont estimées à 4 296 000 dollars, enregistrent une augmentation de 136 632 dollars. Le tableau 9-3 indique comment cette augmentation se répartit entre les divers bureaux.

TABLEAU 9-3

	Augmentation (dollars)
New York	49 465
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	27 018
Centres d'information	4 628
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	9 560
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	24 103
Commission économique pour l'Amérique latine	15 698
Commission économique pour l'Afrique	6 160
	136 632

9.4 On trouvera aux paragraphes 9.5 à 9.12 des renseignements de caractère général sur un certain nombre

¹ Non compris un montant de 20 106 dollars pour le personnel chargé de l'entretien et du gardiennage à la CEAE (15 781 dollars) et dans les centres d'information (4 325 dollars), viré en 1968 des articles premier et III, respectivement, du chapitre 9 à l'article premier du chapitre 3.

d'aspects particuliers des prévisions de dépenses. Le tableau 9-5 figurant à la fin du chapitre contient une ventilation détaillée du montant global. Il permet de comparer, par bureau, les crédits demandés pour 1969 et le montant ajusté des dépenses de 1967, et fournit des explications sur les causes principales des variations entre ces deux exercices. Le cas échéant, il contient également des observations sur les crédits ouverts pour 1968.

Automatisation des ascenseurs du Siège de l'ONU

9.5 Les travaux d'automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat, décidés par l'Assemblée générale à sa vingtième session², ont commencé en février 1967. Les travaux ont été achevés sur quatre ascenseurs dans chacun des trois groupes. Les travaux de transformation des six derniers ascenseurs ont commencé en avril 1968 et devraient être achevés d'ici le mois d'octobre de cette année. La réduction nette (73 501 dollars) des dépenses de fonctionnement des ascenseurs dans les crédits demandés pour 1969 par rapport au montant ajusté des dépenses de 1967 provient de la réduction du nombre des liftiers, dont l'effectif a été ramené de 49 à 26. Le contrat d'entretien a augmenté de 34 900 dollars du fait que les 18 ascenseurs du bâtiment du Secrétariat fonctionneront tous automatiquement en 1969, alors qu'en 1967, 12 d'entre eux seulement fonctionnaient pendant les travaux de transformation. En outre, le coût de l'entretien des ascenseurs automatisés est quelque peu plus élevé que celui des ascenseurs conduits par des liftiers.

Dépenses de fonctionnement des centres d'information

9.6 Le Secrétaire général s'efforce d'obtenir des gouvernements hôtes des contributions en espèces ou en nature aux dépenses locales. Etant donné que dans de nombreux cas ces gouvernements précisent l'affectation à donner aux fonds, on traite ces contributions volontaires comme des *trust funds* en vertu des articles 6-6 et 6-7 du Règlement financier. Les crédits demandés pour les centres d'information correspondent donc exclusivement aux dépenses qui ne sont pas couvertes par ces contributions volontaires.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/6223, par. 45.

TABLEAU 9-4

Bureaux	Montant estimatif total des loyers en 1969			Bureaux	Montant estimatif total des loyers en 1969		
	Dollars	Dollars	Dollars		Dollars	Dollars	Dollars
New York			24 000	Copenhague ^a	2 158		
Genève			102 000	Dakar ^a	—		
Bureau des affaires économi- ques et sociales de Beyrouth			18 000	Dar es-Salam ^a	—		
Bureau de liaison de l'assis- tance technique (Washing- ton)			1 500	Kaboul ^a	—		
Commission économique pour l'Europe			—	Karachi	5 490		
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: Conseil asiatique du déve- loppement industriel			10 800	Kathmandu ^a	—		
Commission économique pour l'Amérique latine:				Khartoum ^a	2 757		
Santiago	—			Kinshasa ^a	—		
Bogota	—			Lagos ^a	—		
Mexico	18 000			La Paz ^a	—		
Montevideo	3 360			Le Caire	560		
Port of Spain	—			Lima ^a	—		
Rio de Janeiro	—			Lomé ^a	—		
Washington	8 300		29 660	Londres	9 200		
Commission économique pour l'Afrique:				Manille ^a	—		
Addis-Abéba ^a	—			Mexico	5 906		
Kinshasa ^a	—			Monrovia ^a	—		
Lusaka ^a	—			Moscou	5 889		
Niamey ^a	—			New Delhi ^a	2 765		
Tanger ^a	—			Paris	—		
Centres d'information (46):				Port Moresby ^a	—		
Accra ^a	—			Port of Spain ^a	1 410		
Alger ^a	—			Prague	248		
Asuncion ^a	—			Rabat ^a	1 195		
Athènes ^a	4 800			Rangoon ^a	—		
Bagdad ^a	3 780			Rio de Janeiro ^a	2 625		
Beyrouth ^a	3 280			Rome ^a	—		
Belgrade ^a	—			San Salvador ^a	—		
Bogota ^a	1 846			Sydney	3 343		
Buenos Aires	3 430			Tananarive ^a	—		
Bujumbura ^a	2 520			Téhéran ^a	—		
Colombo ^a	—			Tokyo	8 136		
				Tunis ^a	—		
				Washington	6 960		
				Yaoundé ^a	—	78 298	
				A déduire:			
				Contributions en espèces, versées ou annoncées, des gouvernements hôtes		27 696	50 602
							236 562

^a La contribution du gouvernement hôte couvre une partie ou la totalité du loyer.

Commission économique pour l'Amérique latine

9.7 L'Institut latino-américain de planification économique et sociale occupe une partie du nouveau bâtiment de l'ONU à Santiago. La CEPAL et l'Institut partagent comme convenu, dans la proportion de 68 p. 100 et 32 p. 100 respectivement, les dépenses d'entretien, d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau en fonction de la superficie des locaux qu'ils utilisent respectivement (en dehors des parties communes du bâtiment). Le crédit demandé correspond à la totalité des dépenses prévues, le montant que doit rembourser l'Institut (environ 31 000 dollars) étant inscrit au chapitre 3 des recettes.

Location de locaux

9.8 Dans un rapport ³ dont l'Assemblée générale a été saisie à sa vingt-deuxième session, le Secrétaire général a présenté une demande de crédit révisée au titre du présent chapitre, d'un montant de 24 000 dollars, concernant la location, à proximité du Siège, de locaux

³ A/C.5/1132.

commerciaux d'une superficie d'environ 12 000 pieds carrés (1 115 m²) pour l'entreposage de publications et documents. Cette mesure a été considérée comme étant le seul moyen de remédier à la situation peu satisfaisante créée par l'entreposage de publications et de documents dans des endroits inappropriés du bâtiment du Siège, situation qui comporte des risques d'accident et d'incendie. A l'époque, des négociations étaient en cours en vue d'occuper des locaux dans un bâtiment proche du Siège, qui étaient déjà utilisés par le FISE, mais ces négociations n'ont pas abouti, le propriétaire ayant décidé d'utiliser les locaux pour des bureaux plutôt que pour l'entreposage. Malgré les recherches actives effectuées par le FISE et par l'ONU, il n'a pas été possible de trouver des locaux appropriés à louer en commun à des prix économiques. Le problème de l'entreposage des documents dans le bâtiment du Siège devenant de plus en plus critique, l'ONU a dû, à partir du 1^{er} avril 1968, sous-louer pour son propre compte des locaux d'une surface de 10 000 pieds carrés (environ 930 m²) à Astoria (Long Island), à environ 20 minutes par la

route du bâtiment du Siège. Le coût annuel total, y compris le loyer, l'éclairage, etc., et les mesures de sécurité, est estimé à 17 000 dollars. Une surface supplémentaire de 8 000 pieds carrés (environ 740 m²) sera nécessaire pour 1969, soit une superficie totale de 18 000 pieds carrés (environ 1 670 m²). Une somme de 24 000 dollars a été inscrite à cette fin dans le projet de budget.

9.9 Aucun crédit n'est demandé à l'heure actuelle pour la location de locaux extérieurs à usage de bureaux à New York. Un rapport séparé sera présenté à ce sujet à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session.

9.10 Au Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth, des locaux supplémentaires sont nécessaires en prévision de l'augmentation envisagée des

effectifs, y compris le personnel détaché de l'ONUDI et de la CNUCED.

9.11 Pour la CEAEIO, un crédit est demandé en vue de poursuivre la location de locaux en dehors de Sala Santitham nécessaires pour le Conseil asiatique du développement.

9.12 Pour la CEPAL, les loyers à payer concernent les locaux occupés à Mexico, à Montevideo et à Washington.

9.13 Le tableau 9-4 ci-contre indique les loyers effectivement payés pour les locaux occupés par les divers bureaux des Nations Unies. Les montants indiqués pour les centres d'information comprennent les contributions prévues de la part des gouvernements. Lorsqu'aucun loyer n'est indiqué, les locaux sont occupés gratuitement.

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAU

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4) Causes principales des variations et autres observations						
1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)		
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars		
NEW YORK						
Articles						
I. — Services contractuels						
Tous les services prévus au présent article sont fournis sous contrat. Les salaires de presque tout le personnel des services contractuels à New York sont négociés pour l'ensemble du secteur à New York et, une fois arrêtés d'un commun accord par les employeurs et les syndicats, ils s'appliquent automatiquement aux contrats passés par l'ONU.						
Entretien des installations électriques	353 141	363 141	383 000	390 000	26 859	Dans le chiffre ajusté de 1967 figure un montant de 10 000 dollars correspondant aux hausses des salaires et du coût des services intervenues en 1968. Le crédit demandé pour 1969 comprend un montant supplémentaire de 7 000 dollars en prévision de hausses des salaires et des prestations marginales pendant cet exercice et un montant de 20 000 dollars pour continuer à couvrir les dépenses relatives à deux électriciens supplémentaires engagés en 1968 pour faire face au volume de travail accru correspondant aux soins plus fréquents nécessités par la vétusté du matériel et à l'utilisation plus poussée des installations de télévision et de calcul électronique.
Utilisation et entretien du matériel de télécommunications pour les conférences.....	304 579	314 879	313 000	317 000	2 121	Le chiffre ajusté de 1967 comprend un montant de 10 300 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1968 au profit des techniciens des télécommunications employés sous contrat. Le crédit demandé pour 1969 comprend un montant de 10 300 dollars prévu pour des hausses analogues. Ce dernier montant tient également compte d'une dépense non renouvelable (8 000 dollars) faite en 1967 en raison de la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.
Utilisation et entretien des ascenseurs	349 301	367 501	280 000	294 000	(73 501)	Le chiffre ajusté de 1967 comprend un montant de 10 200 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1968 au profit des liftiers et un montant de 8 000 dollars correspondant à l'augmentation en 1968 des tarifs d'entretien. La réduction nette (73 501 dollars) du crédit demandé pour 1969 est due au fait que le nombre des liftiers a été diminué par suite de l'automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat.
Nettoyage	1 057 718	1 092 218	1 091 000	1 125 000	32 782	Dans le chiffre ajusté de 1967 figure un montant de 34 500 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1968. Le crédit demandé pour 1969 comprend un montant prévu pour des hausses analogues.
Total, article premier	2 064 739	2 137 739	2 067 000	2 126 000	(11 739)	

Les dépenses prévues au présent article dépendent des conditions climatiques et du degré d'utilisation des locaux du Secrétariat et des salles de conférence. Les crédits demandés ont été calculés en fonction des dépenses effectives de 1967 et ne tiennent pas compte des augmentations de tarifs qui pourraient intervenir ni des changements inhabituels qui pourraient se produire en ce qui concerne les conditions climatiques ou l'utilisation des locaux.

Electricité	555 463	555 463	555 000	555 500	37
Vapeur	355 041	355 041	358 000	355 000	(41)
Divers	19 983	19 983	22 000	20 000	17
TOTAL, article II	930 487	930 487	935 000	930 500	13

III.—Autres dépenses.

Fournitures pour l'entretien des locaux	237 912	237 912	255 000	265 000	27 088
Le crédit demandé concerne les fournitures pour le nettoyage, l'entretien des installations électriques, la plomberie, la peinture, les installations de climatisation, l'entretien des terrains et l'entretien général; les tentures et tapisseries d'ameublement; les uniformes et les drapeaux; les dispositifs de sécurité et de protection contre l'incendie; le blanchissage des serviettes de toilette, du linge et des uniformes. Il tient compte de certains besoins spécifiques pour 1969 et, le cas échéant, des hausses de coût qui sont prévues.					

Fournitures pour le matériel de télécommunications et d'enregistrement des salles de conférence

40 791	40 791	36 500	42 000	1 209
66 256	66 256	66 000	76 000	9 744

Le crédit demandé comprend un montant de 52 500 dollars pour le nettoyage des tapis et l'enlèvement des ordures et des papiers. Le solde (23 500 dollars) concerne l'entretien et, éventuellement, l'inspection des installations de climatisation, le dispositif central de pulvérisation d'eau, le dispositif de traitement de l'eau, les extincteurs, etc.

Loyers	1 440	1 440	25 000	25 500	24 060
Le crédit demandé concerne la location de bureaux à Washington pour le Bureau de liaison de l'assistance technique (1 500 dollars) et la location, à New York, de locaux commerciaux d'une superficie de 18 000 pieds carrés (1 700 mètres carrés) pour l'entreposage de publications et documents.					
Petits travaux d'aménagement des locaux ..	17 499	17 499	17 000	17 000	(499)
Résidence du Secrétaire général	20 911	20 911	20 500	20 500	(411)
TOTAL, article III	384 809	384 809	420 000	446 000	61 191
TOTAL, New York	3 380 035	3 453 035	3 422 000	3 502 500	49 465

GENÈVE

Articles

I.—Services contractuels

Bâtiments, parcs et jardins	52 144	52 144	60 000	60 000	7 856
Le crédit demandé pour 1969 tient compte de la continuation du programme préventif à long terme d'entretien général intérieur et extérieur entrepris en 1964. Etant donné la vétusté du Palais des Nations, il n'est plus rentable de ne pas faire face aux besoins spécifiques à mesure qu'ils apparaissent. Tout ajournement exagéré des travaux d'entretien provoquera inévitablement une accumulation des projets essentiels.					

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAU (suite)

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4) Causes principales des variations et autres observations						
	1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
GENÈVE (suite)						
Nettoyage	2 580	2 580	4 000	4 000	1 420	
Entretien des installations	35 063	35 063	30 000	35 000	(63)	Le crédit demandé concerne l'entretien des installations électriques, du système de chauffage central, des installations sanitaires, des systèmes d'aération et de réfrigération ainsi que les contrats d'inspection et d'entretien des ascenseurs et des monte-plats.
TOTAL, article premier						9 213
II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau						
Electricité	55 760	55 760	55 500	56 000	240	Le crédit demandé a été calculé en fonction des dépenses effectives de 1967 et ne tient pas compte des augmentations de tarifs qui pourraient intervenir ni des changements inhabituels qui pourraient se produire en ce qui concerne les conditions climatiques ou l'utilisation des locaux.
Mazout et coke	34 502	41 323	38 000	46 000	4 677	Le chiffre ajusté de 1967 tient compte d'une augmentation annuelle de 33,3 p. 100 intervenue à la fin de 1967 en ce qui concerne le prix du mazout. Le crédit demandé pour 1969 tient compte de cette augmentation et doit permettre également de couvrir le coût du chauffage (4 000 dollars) des locaux loués à l'extérieur du Palais des Nations, qui, en 1967, était imputé sur les montants correspondant aux loyers.
Divers	18 095	23 995	16 000	4 000	5	Le chiffre ajusté de 1967 et le crédit demandé pour 1969 tiennent compte d'une augmentation d'environ 33,3 p. 100 du coût de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau.
TOTAL, article II						4 922
III. — Autres dépenses pour l'entretien des locaux						
Fournitures pour l'entretien des locaux	33 265	33 265	37 000	37 000	3 735	Le crédit demandé tient compte d'une hausse d'environ 3,5 p. 100 du prix des fournitures pour l'entretien des locaux et de la nécessité de constituer une provision supplémentaire en prévision de l'achat de fournitures nécessaires pour assurer l'entretien minimum des locaux.
Utilisation et entretien du matériel de télécommunications	22 003	22 003	27 500	30 000	7 997	Le crédit demandé pour 1969 comprend un montant de 1 620 dollars pour la location de deux lignes de transmission supplémentaires entre les services de télécommunications du Palais et le Centre de relais des télécommunications de Genève situé à Prangins; il tient compte également de la nécessité de disposer d'une réserve plus adéquate que celle des exercices antérieurs pour l'entretien du matériel d'enregistrement et d'interprétation simultanée au Palais ainsi que pour l'achat des disques.
Divers	12 674	12 674	10 000	13 000	326	

Dans le chiffre de 1967 figure un montant de 4 000 dollars correspondant au coût du chauffage des locaux loués à l'extérieur du Palais, qui a été inscrit à partir de 1968 à l'article II (Éclairage, chauffage, énergie et eau), en ce qui concerne les locaux extérieurs que l'on continue à louer pour accueillir, en attendant l'achèvement des travaux d'agrandissement du Palais, le personnel permanent et temporaire des services de conférence.

Le crédit demandé concerne les petits travaux d'aménagement rendus nécessaires par le fait qu'il faut modifier la disposition des bureaux et du matériel.

Pour faciliter la comptabilité des centres d'information, les dépenses des centres figurant au présent article comprennent les dépenses concernant les services contractuels et l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau qui, pour les autres bureaux, sont inscrites séparément à l'article premier et à l'article II. Comme pour les exercices précédents, le crédit demandé correspond aux dépenses nettes, déduction faite des contributions reçues des gouvernements hôtes pour l'exploitation et l'entretien des centres situés sur leur territoire. Voir le tableau 9-4 pour la liste détaillée des loyers.

Le crédit demandé doit permettre de louer des locaux supplémentaires nécessaires en prévision de l'augmentation envisagée des effectifs, y compris le personnel de l'ONUDI et de la CNUCED qui doit être détaché auprès du Bureau.

Loyers	105 175	105 175	102 000	102 000	(3 175)
Petits travaux d'aménagement des locaux ...	—	—	4 000	4 000	4 000
TOTAL, article III	173 117	173 117	180 500	186 000	12 883
TOTAL, Genève	371 261	383 982	384 000	411 000	27 018
CENTRES D'INFORMATION					
<i>Articles</i>					
III. — Autres dépenses					
Services d'entretien divers	33 988	33 988	34 000	39 000	5 012
Loyers	51 384	51 384	53 000	51 000	(384)
TOTAL, Centres d'information	85 372 ^a	85 372 ^a	87 000	90 000	4 628
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH					
<i>Articles</i>					
I. — Services contractuels	1 986	1 986	2 000	3 000	1 014
Entretien des locaux					
II. — Éclairage, chauffage, énergie et eau	791	791	700	1 000	209
Electricité et divers					
III. — Autres dépenses	216	216	500	500	284
Fournitures pour l'entretien des locaux			2 000	2 000	2 000
Services d'entretien divers	12 889	12 889	13 000	13 000	5 111
Loyers					
Petits travaux d'aménagement des locaux ...	558	558	800	1 500	942
TOTAL, article III	13 663	13 663	16 300	22 000	8 337
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	16 440	16 440	19 000	26 000	9 560

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAU (suite)

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4)						Causes principales des variations et autres observations
1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses ajustées (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)		
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EX- TRÊME-ORIENT						
Articles						
I. — Services contractuels						
Entretien des locaux	—	—	—	6 200	6 200	
II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau						
Electricité	11 678	11 678	25 500	25 300	13 622	
Divers	1 464	1 464	1 000	1 000	(464)	
TOTAL, article II					13 158	
III. — Autres dépenses						
Fournitures pour l'entretien des locaux	11 919	11 919	11 200	11 000	(919)	
Loyers	6 750	6 750	10 800	10 800	4 050	

En 1967, comme pour les exercices précédents, un crédit était inscrit au présent article pour couvrir la rémunération du personnel à plein temps préposé au gardiennage et à l'entretien courant, qui était recruté par contrat de louage de services. A compter du 1^{er} janvier 1968, ces postes ont été transférés en postes permanents et inscrits à l'article premier du chapitre 3. Le crédit demandé pour 1969 concerne l'entretien technique par du personnel employé à temps partiel d'installations spéciales telles que le dispositif central de climatisation et les ascenseurs du nouveau bâtiment donné par le Gouvernement néerlandais et qui a été occupé le 1^{er} septembre 1967.

Toutes les dépenses d'électricité sont payées tout d'abord par le Gouvernement thaïlandais. Celui-ci est partiellement remboursé par la CEAO, qui lui verse un montant fixé d'un commun accord. Ce montant a été porté en 1968 à 25 000 dollars par suite d'une consommation accrue d'électricité résultant notamment de l'utilisation du nouveau bâtiment donné par les Pays-Bas. Le solde des crédits demandés pour 1968 et 1969 concerne les frais d'éclairage supplémentaires découlant de circonstances spéciales.

Le crédit demandé concerne le remboursement partiel par l'ONU des dépenses faites par le Gouvernement thaïlandais pour l'approvisionnement en eau.

Le crédit demandé à la présente rubrique concerne l'eau potable et les gobelets en carton; les articles de toilette; les uniformes; l'équipement électrique et le matériel de nettoyage.

Le crédit demandé, comme en 1968, s'applique exclusivement à la location de locaux supplémentaires en dehors de Sala Santham. Le chiffre de 1967 est moins élevé parce que les dépenses en question ont dû être faites pour la première fois vers le milieu de cet exercice afin de répondre aux besoins du Conseil asiatique du développement industriel.

En 1967, comme pour les exercices précédents, un crédit était inscrit au présent article pour couvrir la rémunération du personnel à plein temps préposé au gardiennage et à l'entretien courant, qui était recruté par contrat de louage de services. A compter du 1^{er} janvier 1968, ces postes ont été transférés en postes permanents et inscrits à l'article premier du chapitre 3. Le crédit demandé pour 1969 concerne l'entretien technique par du personnel employé à temps partiel d'installations spéciales telles que le dispositif central de climatisation et les ascenseurs du nouveau bâtiment donné par le Gouvernement néerlandais et qui a été occupé le 1^{er} septembre 1967.

Toutes les dépenses d'électricité sont payées tout d'abord par le Gouvernement thaïlandais. Celui-ci est partiellement remboursé par la CEAO, qui lui verse un montant fixé d'un commun accord. Ce montant a été porté en 1968 à 25 000 dollars par suite d'une consommation accrue d'électricité résultant notamment de l'utilisation du nouveau bâtiment donné par les Pays-Bas. Le solde des crédits demandés pour 1968 et 1969 concerne les frais d'éclairage supplémentaires découlant de circonstances spéciales.

Le crédit demandé concerne le remboursement partiel par l'ONU des dépenses faites par le Gouvernement thaïlandais pour l'approvisionnement en eau.

Le crédit demandé à la présente rubrique concerne l'eau potable et les gobelets en carton; les articles de toilette; les uniformes; l'équipement électrique et le matériel de nettoyage.

Le crédit demandé, comme en 1968, s'applique exclusivement à la location de locaux supplémentaires en dehors de Sala Santitham. Le chiffre de 1967 est moins élevé parce que les dépenses en question ont dû être faites pour la première fois vers le milieu de cet exercice afin de répondre aux besoins du Conseil asiatique du développement industriel.

Petits travaux d'aménagement des locaux ... 2 086 2 086 2 500 3 700 1 614

Le crédit demandé tient compte de ce que la cafeteria et les cuisines devront être rénovés et repeintes, attendu qu'il n'a pas été effectué de travaux importants au cours des cinq derniers exercices.

TOTAL, article III	20 755	20 755	24 500	25 500	4 745
TOTAL, CEAO	33 897 ^b	33 897 ^b	51 000	58 000	24 103

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

Articles

I. — Services contractuels

Entretien des locaux 3 093 3 093 8 500 9 500 6 407

Le crédit demandé comprend un montant de 2 200 dollars pour les locaux de Mexico. Un montant de 2 300 dollars, soit 32 p. 100 du solde de ce crédit, doit être remboursé par l'Institut latino-américain.

II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau

Electricité 40 819 50 112 40 000 51 000 881

Le crédit demandé a été calculé en fonction des dépenses effectives de 1967, ajustées pour tenir compte d'un relèvement des tarifs de 23 p. 100 intervenu en 1968.

Divers	14 349	14 349	10 000	16 000	1 651
TOTAL, article II	55 168	64 468	50 000	67 000	2 532

III. — Autres dépenses

Fournitures pour l'entretien des locaux 19 442 19 442 15 500 21 000 1 558

Le crédit demandé concerne les uniformes et les vêtements de travail pour les chauffeurs, les messagers extérieurs, le personnel de sécurité et les travailleurs manuels, ainsi que l'entretien général, le nettoyage et les fournitures sanitaires pour les locaux de Santiago et de Mexico.

Loyers 24 475 24 475 30 000 30 000 5 525

Le crédit demandé concerne les loyers à payer pour les locaux occupés par la CEPAL à Mexico (18 000 dollars), à Montevideo (3 360 dollars) et à Washington (8 300 dollars).

Petits travaux d'aménagement des locaux ... 7 324 7 324 4 000 7 000 (324)

Le crédit demandé comprend un montant de 5 000 dollars au titre des petits travaux d'aménagement à entreprendre à Santiago du fait de la réorganisation des bureaux et de l'installation de locaux d'entreposage. Il comprend également un montant de 2 000 dollars qui doit permettre de réorganiser les locaux à usage de bureaux de Mexico et d'en modifier la disposition. Le montant à rembourser par l'Institut est estimé à 8 000 dollars.

TOTAL, article III	51 241	51 241	49 500	58 000	6 759
TOTAL, CEPAL	109 502	118 802	108 000	134 500	15 698

TABLEAU 9.5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAU (suite)

Articles	1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou diminution (5)	Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4) Causes principales des variations et autres observations
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (y compris les bureaux sous-régionaux de Kinshasa, Lusaka, Niamey et Tanger)						
I. — Services contractuels						
Entretien des locaux	34 295	34 295	29 000	36 000	1 705	Le crédit demandé, qui a été calculé en fonction des dépenses effectives de 1967, doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux travaux courants d'entretien effectués sous contrat, ainsi que le coût des travaux de peinture pour les murs extérieurs de la Maison de l'Afrique et de la réfection des voies d'accès bitumées. Il comprend également un montant global de 4 000 dollars pour l'entretien des quatre bureaux sous-régionaux.
II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau						
Electricité	8 940	9 660	10 000	10 000	340	
Divers	7 901	8 531	9 000	9 000	469	
TOTAL, article II	16 841	18 191	19 000	19 000	809	Le chiffre ajusté de 1967 tient compte d'une augmentation des tarifs de 8 p. 100 qui est intervenue en 1968.
III. — Autres dépenses						
Fournitures pour l'entretien des locaux	12 002	12 002	10 000	11 000	(1 002)	Les locaux sont fournis gratuitement à Addis-Abéba, Kinshasa, Niamey et Tanger. A Lusaka, le Gouvernement zambien accorde une subvention annuelle destinée à couvrir le loyer à payer pour les locaux à usage de bureaux.
Loyers	—	—	—	—	—	
Petits travaux d'aménagement des locaux	3 352	3 352	6 000	8 000	4 648	
TOTAL, article III	15 354	15 354	16 000	19 000	3 646	
TOTAL, CEA	66 490	67 840	64 000	74 000	6 160	
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 9	4 062 997 ^a	4 159 368 ^a	4 135 000	4 296 000	136 632	

^a Non compris un montant de 20 106 dollars pour le personnel chargé de l'entretien et du gardiennage à la CEAO (15 781 dollars) et dans les centres d'information (4 325 dollars), viré en 1968 des articles premier et III, respectivement, du chapitre 9 à l'article premier du chapitre 3.

^b Personnel nommé à titre permanent et dont le coût (15 781 dollars) est inscrit à l'article premier du chapitre 3.

Chapitre 10. — Frais généraux

6 013 800 dollars (1968: 5 627 000 dollars; 1967: 5 705 172 dollars¹)

TABLEAU 10-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Communications	1 693 600	1 603 000	1 650 801
II. — Location et entretien du matériel	1 044 500	952 400	849 224
III. — Fournitures et services d'information	1 408 000	1 338 500	1 492 743
IV. — Autres fournitures et services	293 200	258 000	354 434
V. — Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents	1 307 500	1 269 300	1 166 008
VI. — Livres, fournitures et services de bibliothèque	267 000	205 800	191 962
TOTAL, chapitre 10	6 013 800	5 627 000	5 705 172

10.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent couvrir le coût de l'ensemble des fournitures et services, ainsi que de la location et de l'entretien du matériel, à New York, à Genève, dans les centres d'information, au Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth et dans les commissions économiques régionales.

10.2 Afin de comparer les crédits demandés pour 1969 avec les dépenses de 1967, il convient d'ajuster ces dernières comme suit:

TABLEAU 10-2

	Dollars
Dépenses de 1967	5 705 172
A ajouter: Montant estimatif des hausses de salaires et de prix en 1968	46 176
TOTAL ajusté de 1967	5 751 348

10.3 Les dépenses de 1969, évaluées à 6 013 800 dollars, sont de 262 452 dollars supérieures au montant ajusté des dépenses de 1967. Le tableau 10.3 indique de façon succincte comment cette augmentation nette se répartit entre les divers bureaux.

10.4 On trouvera aux paragraphes 10.5 à 10.18 ci-après des renseignements d'ordre général sur certains aspects particuliers des prévisions de dépenses pour 1969. Le tableau qui figure à la fin du présent chapitre (tableau 10.5) présente sous forme détaillée l'ensemble des dépenses prévues. Ce tableau permet de comparer, par bureau principal, les crédits demandés pour 1969 et le montant ajusté des dépenses de 1967, et indique les principales raisons des variations enregistrées entre ces deux exercices. Le cas échéant, il contient également des remarques sur le montant des crédits ouverts pour 1968.

Communications

10.5 Le tableau 10-4 indique la répartition, par bureau principal, de l'ensemble des crédits demandés à l'article premier pour les communications télégraphiques et téléphoniques, les services postaux, la valise diplomatique et le transport de marchandises.

TABLEAU 10-3

Bureau	Augmentation Dollars
New York	108 679
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	48 424
Centres d'information (non compris les services d'information situés à Genève et aux sièges des trois commissions économiques régionales)	1 105
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	3 569
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (y compris le bureau du Mékong)	40 896
Commission économique pour l'Amérique latine (y compris les bureaux sous-régionaux)	39 643
Commission économique pour l'Afrique (y compris les bureaux sous-régionaux)	20 136
TOTAL	262 452

Services d'ordinateur

10.6 Le Centre international de calcul électronique du Siège, qui fait partie du Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales, a commencé de fonctionner en novembre 1965. Il est doté d'un ordinateur 7044 et d'un ordinateur 360-30 et assure le traitement électronique des données pour le compte de tous les services de l'Organisation des Nations Unies et fournit des renseignements statistiques aux gouvernements ainsi qu'aux institutions privées qui en font la demande, contre paiement des frais.

10.7 Le crédit de 690 000 dollars inscrit à l'article II pour 1969 se décompose comme suit: a) une somme de 487 400 dollars représentant le coût d'une tranche de base de 176 heures pour l'ordinateur 7044, plus 100 heures supplémentaires par mois; b) une somme de 177 600 dollars représentant la location pendant toute l'année de l'ordinateur 360-30, pour une tranche de base d'utilisation plus une tranche supplémentaire com-

¹ Y compris 2 400 dollars pour les frais généraux encourus dans différents bureaux au titre du personnel affecté à ces bureaux, lesquels frais étaient antérieurement inscrits à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

TABLEAU 10-4

Bureau	Télégraphe	Téléphone	Services postaux	Valise diplomatique	Transport de marchandises	Total
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
New York	156 000	367 000	186 000	180 000	57 000	946 000
Genève (y compris la CEE)	37 000	59 000	112 000	22 000	44 000	274 000
Centres d'information	28 000	15 000	35 000	15 000	12 000	105 000
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	800	1 700	400	1 100	100	4 100
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	5 000	12 000	13 000	13 000	7 500	50 500
Commission économique pour l'Amérique latine	24 000	77 000	16 000	13 000	29 000	159 000
Commission économique pour l'Afrique	40 000	27 000	14 000	59 000	15 000	155 000
TOTAL	290 800	558 700	376 400	303 100	164 600	1 693 600

plète; c) une somme de 23 600 dollars pour la location pendant toute l'année de 18 perforatrices et vérificatrices ainsi que d'une trieuse, d'une interclasseuse et d'un interpréteur; d) une somme de 1 400 dollars pour un contrat d'entretien séparé pour une perforatrice, une vérificatrice et une reproductrice qui ont été achetées.

10.8 Le montant estimatif des revenus provenant des services fournis par le Centre (220 000 dollars) est porté en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes. N'est pas comprise dans ce montant une somme de 20 000 dollars qui doit être versée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en contrepartie des services d'ordinateur. Cette somme fait partie de la contribution totale versée par la Caisse à l'Organisation des Nations Unies au titre des divers services rendus et qui est portée dans sa totalité au chapitre 2 des prévisions de recettes. Sur le montant porté en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes, on estime que 65 000 dollars seront versés par le FISE en contrepartie des travaux exécutés pour son compte, et qu'une somme de 155 000 dollars environ sera reçue d'autres sources, notamment de l'Administration du Programme des Nations Unies pour le développement.

10.9 On trouvera de plus amples détails sur les services rendus par le Centre au paragraphe 257 du chapitre 3.

10.10 Le montant des crédits demandés pour 1969 pour Genève comprend une somme de 32 000 dollars pour la location permanente d'une machine comptable électronique 6 400 à cartes magnétiques pour la Division des finances et, pour la première fois, une somme de 9 500 dollars pour l'installation d'une station terminale séparée reliant la CEE à l'ordinateur de l'OMS à partir de mai 1969, pour un coût de location mensuel de 575 dollars, et une somme de 5 000 dollars pour le coût des heures d'exploitation de l'ordinateur de l'OMS, à savoir: 3 000 dollars pour l'utilisation en liaison avec la station terminale et 2 000 dollars pour l'utilisation directe dans des cas exceptionnels où la faible capacité d'entrée de la station terminale risquerait de restreindre l'accès à l'ordinateur. On prévoit que les besoins du secrétariat de la CEE en matière de calcul électronique augmenteront considérablement en 1969, principalement en raison de l'étude sur les projections entreprise par la Division des études et

programmes, pour laquelle les travaux préparatoires ont commencé et progressent conformément aux prévisions. On envisage d'effectuer cette étude en plusieurs étapes. Des projections préliminaires seront présentées à la septième réunion des conseillers économiques principaux auprès de la CEE et aux gouvernements qui, vu les conclusions auxquelles a abouti le Groupe préparatoire d'experts en janvier 1968, recommanderont vraisemblablement que les travaux ultérieurs soient effectués en liaison avec un projet de recherche sur les tendances économiques à long terme entrepris pour donner suite à la résolution 7 (XXII) de la Commission et dont l'exécution demandera plusieurs années. Lorsque cela sera possible, on fera appel au concours du Centre international de calcul électronique. Cela sera généralement le cas lorsqu'on aura besoin d'ensembles importants de données de base (notamment les données relatives au commerce international) ou de présentations spéciales de ces données, et lorsqu'il faudra effectuer des calculs statistiques et économiques précis et bien déterminés, comme par exemple inverser des tableaux d'entrées-sorties. Lorsque le modèle ou les modèles de projections seront finalement choisis et que les programmes les concernant auront été élaborés et soigneusement vérifiés, on pense que les calculs proprement dits pourront fort bien être effectués au Centre.

10.11 Sur le montant des crédits prévus pour la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (21 500 dollars), une somme de 14 300 dollars doit couvrir le coût de la location au Gouvernement de Thaïlande, pour 150 heures d'utilisation, d'un ordinateur 360-40, et le reste le coût de la location de perforatrice, d'une trieuse et d'une interclasseuse. Pendant l'année 1968, on reprogrammera les utilisations actuelles qui avaient été programmées pour l'ordinateur 1401 afin de les adapter à l'ordinateur 360-40. Cela mettra de réduire le nombre total d'heures nécessaires pour le traitement des données statistiques et comptables. En 1969, les utilisations statistiques n'augmenteront que modérément par rapport à 1968, la plupart des travaux concernant le commerce extérieur, et la compilation des statistiques précédemment faite à la main étant mécanisée. Des calculs économétriques sont exécutés pour la Division de la recherche et de la planification et pour la Division de l'agriculture; ils consistent essentiellement en analyses par régression et modifications de matrices. Il se peut que le nombre de

statistiques du commerce extérieur envoyés au Bureau de statistique du Siège diminue légèrement en 1969, bien que l'on ait prévu des crédits pour les pays, comme le Népal et la Birmanie qui commenceront à communiquer leurs statistiques. L'ordinateur est également utilisé pour l'Institut asiatique, pour la Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques, pour les statistiques des finances et du personnel et pour l'indexation partielle de certains renseignements pouvant être utilisés pour la bibliothèque.

10.12 Sur le montant des crédits prévus pour la Commission économique pour l'Afrique (36 500 dollars), une somme de 30 800 dollars doit couvrir le coût de la location pendant toute l'année d'un ordinateur 360-20 qui a été installé le 8 avril 1968, et le solde, 5 700 dollars, le coût de la location de perforatrices et d'une trieuse conservées après que l'on eut cessé d'utiliser les machines comptables électriques devenues désuètes. Le nouvel ordinateur est destiné essentiellement à satisfaire les besoins de la Commission en matière de statistiques, qui ne cessent d'augmenter à mesure que ses activités s'étendent. Les séries A et B du commerce extérieur, qui intéressent 15 pays africains, sont traitées à Addis-Abéba et les cartes perforées correspondantes sont envoyées au Centre international de calcul électronique du Siège. Les renseignements statistiques concernant par exemple la démographie, la production agricole, la production industrielle et les agrégats des comptabilités nationales sont également employés dans les analyses effectuées par le Centre régional des projections. On pense que l'équipement électronique actuel suffira aux besoins de la CEA pendant les deux ou trois prochaines années. Par la suite, il sera nécessaire d'y apporter certaines modifications pour que le Secrétariat soit mieux à même d'effectuer les compilations et les analyses complexes nécessaires aux fins de l'établissement des projections et de la planification économique.

Fournitures et services destinés au Service de l'information

10.13 Les crédits demandés à l'article III représentent la part des besoins globaux du Service de l'information destinée à couvrir le coût des fournitures et services nécessaires aux fins suivantes: réalisation et distribution des programmes de télévision et de radio; coût des films, photographies et expositions; programmes locaux et programmes spéciaux; frais de publication de plaquettes, brochures, dépliants et auxiliaires visuels. Une analyse et une explication détaillées des programmes et des activités correspondants qui donnent lieu à des dépenses inscrites au présent chapitre, ainsi que de ceux dont le coût constitue le reste des besoins du Service de l'information au titre des chapitres 3, 4, 5, 8, 9, 11 et 12, figurent à l'annexe III aux prévisions de dépenses.

10.14 Les recettes provenant des services de télévision, de radio et de cinéma, qui sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes, sont estimées à 505 000 dollars pour 1969.

Livres, fournitures et services de bibliothèque

10.15 Pour faire face aux besoins de la Bibliothèque du Siège, des crédits d'un montant de 187 000 dollars ont été inscrits à l'article VI: sur cette somme, 58 000

dollars sont prévus pour les services contractuels de bibliothèque et le solde, soit 129 000 dollars, pour l'achat de livres, les abonnements et les fournitures, ainsi que pour les travaux de reliure. Sur ce dernier montant, 25 600 dollars représentent une augmentation des besoins par rapport aux dépenses effectives de 1967 directement imputable à la hausse générale des prix des articles de bibliothèque, à la hausse des tarifs postaux des Etats-Unis en 1968 et à l'augmentation de la demande de publications en français. Alors qu'il suffisait dans le passé d'acheter certains ouvrages dans l'édition originale anglaise uniquement, ou, dans le cas de langues non officielles, dans la langue originale et dans la traduction anglaise, la Bibliothèque doit maintenant, pour un grand nombre d'ouvrages, acheter l'édition en langue française également. Cela vaut en particulier pour la collection d'ouvrages de référence de la Bibliothèque qui doit être réinventoriée et élargie et dans laquelle il faudra inclure davantage d'ouvrages de référence en français sur toutes les questions d'actualité.

10.16 L'augmentation des crédits prévus pour les services contractuels est due à ce que l'on envisage: a) d'entreprendre un programme de classement des documents sur microfilm, et b) de pousser plus avant le système d'indexation à l'aide d'ordinateurs mis au point par la Bibliothèque avec la coopération de l'Institute for Computer Research in the Humanities de l'Université de New York.

10.17 En ce qui concerne le point a du paragraphe 10.16 ci-dessus, un inventaire des rayonnages dans lesquels sont classées les collections de documents de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de la Société des Nations a montré qu'à la fin de 1969 il n'y aura plus de place sur les rayons pour d'autres ouvrages reliés. Une grande partie de ces documents sont miméographiés sur du papier de mauvaise qualité qui se détériore rapidement. On considère que relier ces documents pour les conserver en permanence serait un gaspillage d'argent et d'efforts. La Bibliothèque a effectué en 1957 une enquête pilote durant laquelle elle a établi et contrôlé les normes techniques à appliquer pour l'établissement de microfilms. Les essais ayant été concluants, la Bibliothèque se propose d'entreprendre un programme permanent de reproduction sélective des documents. L'établissement des microfilms permettra non seulement une économie de place, mais aussi de reproduire des copies du texte sur demande, ce qu'il n'était pas aisé de faire jusqu'à présent. Les crédits demandés comprennent donc une somme de 25 000 dollars pour l'établissement de quelque 10 000 microfilms contenant environ 540 000 pages de texte. Les travaux seront entrepris sur une base contractuelle.

10.18 En ce qui concerne le point b du paragraphe 10.16 ci-dessus, les crédits demandés comprennent une somme de 20 000 dollars destinée à couvrir le coût de la location de perforatrices, du temps d'utilisation de l'ordinateur, de la programmation et des fournitures nécessaires à l'établissement d'index en anglais, en espagnol, en français et en russe qui seront élaborés par l'ordinateur. Un rapport sur l'indexation de la documentation de l'Organisation des Nations Unies et sur le programme de microfilms sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa session de l'été 1968.

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4)					
Causes principales des variations et autres observations					
NEW YORK					
Articles					
I. — Communications					
i) Télégraphie					
1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
	30 804	20 000	27 000		Le montant ajusté des dépenses de 1967 reflète une aug- mentation des besoins attribuables à la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée géné- rale et du Conseil de sécurité pendant l'été de cette année.
Service de l'information	30 804	20 000	27 000		
	73 519	88 500	89 600		Le crédit demandé pour 1969 comprend une somme de 22 000 dollars destinée à couvrir le coût estimatif de l'acheminement par des moyens commerciaux de télé- grammes envoyés par différents services et départe- ments, par l'entremise du réseau de l'ONU, aux points de destination finale suivants: Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée; cette somme a été pour la première fois inscrite dans le présent chapitre en 1968.
Autres départements et services ...	73 519	88 500	89 600		
	47 853	47 853	40 000		Les crédits demandés pour 1969 sont inférieurs de 7 853 dollars aux dépenses effectives de 1967 parce que l'on a mis fin en mai 1967 à la location d'un câble transatlantique que l'on a remplacé par un circuit de transmission par télex.
Location du circuit New York-Ge- nève	47 853	47 853	40 000		
	152 176	152 176	156 000	3 824	
	200 847	200 847	220 000		Le crédit demandé pour 1969 comprend le prix de l'abon- nement à compter du milieu de l'année pour 60 lignes automatiques supplémentaires et 102 postes. L'augmen- tation de 19 153 dollars par rapport aux dépenses de 1967 s'explique par la nécessité de payer l'abonnement pour l'année entière pour les lignes automatiques, les postes et les lignes interurbaines installés dans le courant des années 1967 et 1968 et pour ceux qui ont été repris à l'ONUDI après son transfert de New York à Vienne.
ii) Téléphonie					
Abonnements	200 847	215 500	220 000		

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (suite)

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4)						Causes principales des variations et autres observations
1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)		
NEW YORK (suite)						
Articles	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
Location et entretien du matériel de traitement des données	549 502	549 502	640 500	690 000		
Le crédit demandé couvre le coût de la location pendant toute une année d'un ordinateur 7044 ainsi que d'une tranche supplémentaire d'heures d'exploitation (487 400 dollars) d'un ordinateur 360-30 ainsi que des appareils et une tranche d'heures supplémentaires (177 600 dollars), de 21 perforatrices, interclasseuses et trieuses (23 600 dollars), et le coût d'un contrat d'entretien pour les machines de traitement des données appartenant à l'Organisation des Nations Unies (1 404 dollars). Les appareils supplémentaires augmenteront la capacité de l'ordinateur 360-30, et permettront au Centre international de calcul électronique d'améliorer les services rendus aux utilisateurs actuels et futurs. Les recettes provenant de la préparation de rapports statistiques pour des organismes gouvernementaux, éducatifs et commerciaux sont évaluées à 220 000 dollars et sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes.						
Entretien et utilisation du matériel de transport	8 933	8 933	8 000	8 000		
Transports locaux	28 786	28 786	24 000	27 000		
Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la location d'une voiture pour le Président de l'Assemblée générale pendant environ 14 semaines; le coût de la location occasionnelle de voitures destinées aux secrétaires généraux adjoints, aux sous-secrétaires généraux et aux hauts fonctionnaires du Secrétariat autorisés ainsi que le coût du transport local d'autres fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.						
TOTAL, article II	661 302	661 302	755 000 ^b	806 000	144 698	

III. — Fournitures et services d'information

Les dépenses de 1967 comprennent les dépenses supplémentaires afférentes aux réunions du Conseil de sécurité au sujet de la crise du Moyen-Orient et à la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui atteignent le total de 157 000 dollars, dont 97 000 correspondent aux salaires et heures supplémentaires des techniciens des télécommunications, 54 000 aux fournitures pour les télécommunications, et aux fournitures pour le cinéma et la télévision, y compris les travaux de laboratoire, et 6 000 aux émoluments versés à des commentateurs de radio supplémentaires, et aux frais d'interprétation en diverses langues.

i) Fournitures et services pour les télécommunications

Fournitures	36 751	36 751	25 000	30 000
Techniciens				
Programmes radiophoniques	214 954	222 954	205 500	220 000
Programmes de télévision	394 141	404 141	358 000	375 000
	645 846	663 846	588 500 ^c	625 000 (38 846)

Le montant ajusté des dépenses de 1967 comprend une somme de 18 000 dollars destinée à couvrir des augmentations de salaires et des avantages sociaux supplémentaires pour les techniciens des télécommunications engagés sous contrat. Pour 1969, on prévoit une augmentation de salaire analogue et on a inclus une provision destinée à couvrir les émoluments de trois techniciens supplémentaires qui permettront d'assurer de façon satisfaisante la retransmission des séances.

ii) Fournitures et services de cinéma et de photographie

Frais de production des films	46 828	46 828	50 000	52 000
Frais de distribution des films	59 720	59 720	60 000	61 000
Fournitures et services de photographie	57 281	57 281	55 000	57 000
	163 829	163 829	165 000	170 000 6 171

iii) Services de télévision

Services contractuels spéciaux	91 254	91 254	77 000	80 000
Fournitures supplémentaires	197 222	197 222	116 000	140 000
Programmes locaux et émissions spéciales	40 049	40 049	41 000	42 000
	328 525	328 525	234 000	262 000 (66 525)

iv) Services de radio

Coût des programmes, services contractuels spéciaux	148 950	148 950	137 000	142 000
Location d'installations de radiodiffusion	41 283	41 283	43 000	43 000
Programmes régionaux et émissions spéciales	35 934	35 934	35 000	35 000
	226 167	226 167	215 000	220 000 (6 167)

v) Publications

Plaquettes et dépliants	113 606	113 606	121 200 ^a	115 000
Auxiliaires visuels	14 770	14 770	14 800	16 000
	128 376	128 376	136 000	131 000 2 624
TOTAL, article III	1 492 743	1 510 743	1 338 500 ^{c d}	1 408 000 (102 743)

Les crédits demandés comprennent une somme d'environ 32 000 dollars pour les transports, le coût du transport de l'équipement par avion et les dépenses connexes résultant de la réalisation de reportages sur les activités de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain.

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (suite)

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4)						Causes principales des variations et autres observations
1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)		
NEW YORK (suite)						
Articles						
IV. — Autres fournitures et services						
Fournitures et services divers	19 706	19 706	18 300	19 500	Les crédits demandés dépassent de 1 000 dollars les dépenses de 1967; cette augmentation est destinée à couvrir la hausse des prix des médicaments et des fournitures et l'augmentation du nombre des vaccinations.	
Fournitures pour le Service médical ...	5 515	5 515	5 000	6 500		
Services d'agences d'information	5 641	5 641	5 700	6 000	Les crédits demandés couvrent l'assurance-incendie, les assurances relatives aux garages, les assurances de responsabilité générale, les assurances relatives aux chaufferies, aux voyages par voie aérienne, à la responsabilité professionnelle des médecins et aux véhicules du Siège.	
Assurances générales	41 331	41 331	43 000	40 000		
Frais de publicité en vue du recrutement et autres frais connexes	30 334	30 334	15 000	25 000	Aucun crédit n'est prévu pour les dépenses correspondant à la perte nette au change, étant donné que ni les gains ni les pertes au change ne peuvent être prévus. La perte nette enregistrée en 1967 est imputable: a) à la perte sur les différences de taux de change lors de la conversion de dollars des Etats-Unis en d'autres monnaies ou inversement; b) aux pertes nettes résultant de la réévaluation en dollars des Etats-Unis des ressources en trésorerie et des créances à recevoir en monnaie locale; c) au gain net réalisé sur les opérations générales; d) au gain net imputable au versement des contributions en monnaie locale.	
Frais bancaires	4 274	4 274	7 000	7 000		
Perte au change	92 993	92 993	—	—		
TOTAL, article IV				199 794	104 000	(95 794)
V. — Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents						
Papier	19 783	19 783	21 000	21 000	Le crédit demandé sous cette rubrique tient compte des augmentations des dépenses résultant de l'activité croissante de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des hausses de prix attendues en 1969.	
Autres fournitures de bureau fongibles ..	139 158	139 158	120 000	130 000		
Imprimés et fournitures pour le traitement des données	76 841	76 841	100 000	95 000		
Papier pour la reproduction des documents	319 471	319 471	416 000 ^e	375 000		
Fournitures de photocopie et de microfilms	4 948	4 948	6 000	6 000		

Stencils, supports et fournitures pour duplicateurs	23 135	23 135	20 000	22 000
Fournitures diverses pour la reproduc- tion des documents	72 912	72 912	73 000 ^r	80 000
Papier et fournitures de photocopie	96 778	96 778	75 000	90 000
Clichés et fournitures d'imprimerie	43 120	43 120	43 000	45 000
TOTAL, article V	796 146	796 146	874 000	864 000
67 854				

VI.—*Livres, fournitures et services de biblio-
 thèque*

Livres achetés aux Etats-Unis	10 818	10 818	12 500	14 000
Livres achetés dans d'autres pays	10 648	10 648	12 000	14 000
Travaux de reliure	17 804	17 804	23 000	25 000
Versements au titre d'abonnements per- manents aux Etats-Unis	23 434	23 434	27 000	29 000
Versements au titre d'abonnements per- manents dans d'autres pays	35 724	35 724	40 000	41 000
Fournitures de bibliothèque	4 955	4 955	5 500	6 000
Services contractuels de bibliothèque ...	11 568	11 568	12 000	58 000
TOTAL, article VI	114 951	114 951	132 000	187 000
TOTAL, New York	4 174 321	4 206 321	4 108 500	4 315 000
72 049				
108 679				

Le montant estimatif des dépenses pour 1969 est plus élevé parce que l'on demande de plus en plus les édi- tions en langue française des publications, ce qui oblige l'Organisation à acheter de nombreux ouvrages en double, par la hausse générale des prix des fournitures pour bibliothèques, et par la hausse des tarifs postaux des Etats-Unis pendant l'année 1968.

Voir paragraphe 10.16 du texte.

GENÈVE				
Articles				
I.— <i>Communications</i>				
Télégraphe	46 119	46 119	34 000	37 000
65 977				
Téléphone	65 977	65 977	54 000	59 000

Le montant ajusté des dépenses de 1967 comprend des dépenses non renouvelables telles que celles dues à l'utilisation d'installations commerciales que l'on a utilisées de préférence au réseau de radiodiffusion de l'Organisation des Nations Unies pendant la crise du Moyen-Orient, et aux difficultés d'ordre météorologique et autres auxquelles on s'est heurté lors de la mise en service, dans le courant du mois de mai, du circuit radio entre Genève et New York en remplacement du câble sous-marin.

Le montant ajusté des dépenses de 1967 comprend une somme de 8 000 dollars au titre de la CNUCED. Pour les exercices suivants, ces dépenses ont été inscrites au chapitre 20, où les prévisions de dépenses relatives à la CNUCED sont présentées séparément. Le crédit demandé pour 1969 a été légèrement augmenté pour faire face à des besoins supplémentaires.

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (suite)

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4) <i>Causes principales des variations et autres observations</i>						
GENÈVE (suite)		1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	
Articles	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
Services postaux	111 479	111 479	105 000	112 000		Le crédit demandé pour 1969 est maintenu au niveau des dépenses de 1967. (L'analyse de cette rubrique montre que, comme précédemment, 88 p. 100 des coûts sont attribuables au service de la valise à destination de New York et que les cinq sixièmes environ du poids représentent la documentation transmise à New York.)
Valise diplomatique	21 756	21 756	19 000	22 000		
Transport de marchandises et assurance maritime	46 920	48 320	40 000	44 000		Les dépenses de 1967 comprenaient une somme de 5 420 dollars au titre de la CNUCED. A partir de 1968, les crédits destinés à couvrir ces dépenses ont été inscrits au chapitre 20. Les chiffres de 1969 tiennent compte d'une hausse des prix de 3 p. 100.
TOTAL, article premier	292 251	293 651	252 000	274 000	(19 651)	
II. — Location et entretien du matériel						
Location et entretien du matériel de bureau	28 438	28 438	24 750	50 000		Le crédit demandé est calculé compte tenu d'une augmentation de 12 p. 100 des frais de location et d'entretien de l'équipement et comprend une somme de 19 500 dollars pour la restauration du mobilier de la villa "Les Feuillantines" (5 000 dollars), d'une vaste salle du Palais destinée aux réceptions officielles, de la Salle tchèque (7 000 dollars) et de la salle de conférence III (7 500 dollars).
Location de matériel de traitement électronique des données	30 243	30 243	30 250	32 000		
Location de services d'ordinateur — Commission économique pour l'Europe	—	—	—	9 500		Le crédit demandé doit couvrir les frais d'installation à partir du début de mai 1969 d'une station terminale reliant la CEE à l'ordinateur de l'OMS, dont le coût de location est de 575 dollars par mois, plus le coût du temps d'utilisation de l'ordinateur de l'OMS, estimé à 3 000 dollars pour le fonctionnement en liaison avec la station terminale et 2 000 dollars pour l'utilisation directe dans les cas exceptionnels où la faible capacité d'entrée de la station terminale risquerait de restreindre l'accès à l'ordinateur. On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet au paragraphe 10.10 du texte.
Entretien et utilisation du matériel de transport	2 644	2 644	2 500	2 500		

Transports locaux	442	442	500	500
TOTAL, article II	61 767	61 767	58 000	94 500
				32 733

IV. — *Autres fournitures et services*

Fournitures et services divers	15 774 s	15 774 s	14 500	22 000
--------------------------------------	----------	----------	--------	--------

Les prix unitaires de ces charges diverses tendent à augmenter d'année en année et à mesure que les opérations prennent de l'extension, les charges diverses supplémentaires s'accumulent. Sur l'augmentation de 6 266 dollars indiquée, 2 300 dollars sont nécessaires pour des services d'ordre général, 2 500 dollars pour remplacer les drapeaux usés de la salle de l'Assemblée, 1 000 dollars pour des fournitures et services supplémentaires pour le laboratoire de la Division des stupéfiants et 1 500 dollars pour des dépenses précédemment inscrites dans l'ancien chapitre 17, Service mobile de l'Organisation des Nations Unies.

Frais de publicité en vue du recrutement et autres frais connexes	2 208	2 208	4 000	4 000
---	-------	-------	-------	-------

Pour assurer le recrutement à Genève, notamment dans les services sténographiques.

Assurances générales	11 548	11 548	12 000	12 000
Frais bancaires	1 482	1 482	2 000	2 000
Service médical commun	49 697	49 697	48 500	63 000
TOTAL, article IV	80 709 s	80 709 s	81 000	103 000
				22 291

L'Organisation des Nations Unies couvre 29 p. 100 des dépenses afférentes au Service médical commun géré par l'OMS. Sur la base d'un montant estimatif total de dépenses de 216 800 dollars pour 1969, il faut prévoir sous cette rubrique un crédit de 63 000 dollars.

V. — *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*

Papeterie et fournitures de bureau	47 434	47 434	50 000	52 000
Fournitures pour la reproduction des documents	125 515	125 515	135 000	137 000
TOTAL, article V	172 949	172 949	185 000	189 000
				16 051

Le crédit demandé pour 1969 tient compte d'une hausse des prix prévue d'environ 3 p. 100 et prévoit une augmentation des dépenses par suite de l'extension des activités de l'Organisation des Nations Unies.

VI. — *Livres, fournitures et services de bibliothèque*

	26 000	26 000	28 000	23 000
				(3 000)
TOTAL, Genève	633 676 s	635 076 s	604 000	683 500
				48 424

Le crédit demandé reflète une certaine réduction des dépenses due au fait que l'on a cessé de faire appel aux services contractuels de spécialistes de l'extérieur pour la reliure et que l'on a organisé un service intérieur à cette fin.

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (suite)

		Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4)				
		1967			Causes principales des variations et autres observations	
		1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)
		Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
CENTRES D'INFORMATION						
Articles						
I. — Communications		108 950	108 950	96 000	105 000	
II. — Location et entretien du matériel		33 807	33 807	34 000	36 000	
IV. — Autres fournitures et services.		24 204	24 204	25 000	25 000	
V. — Papeterie et fournitures de bureau		45 710	45 710	43 000	46 000	
VI. — Livres, fournitures et services de biblio- thèque		14 224	14 224	12 000	16 000	
TOTAL, Centres d'information		226 895	226 895	210 000	228 000	1 105
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH						
Articles						
I. — Communications						
Télégraphe		684	684	700	800	
Téléphone		1 388	1 388	1 200	1 700	
Services postaux		131	131	400	400	
Valise diplomatique		277	277	600	1 100	
Transport de marchandises et assurance maritime		—	—	100	100	
TOTAL, article premier		2 480	2 480	3 000	4 100	1 620
II. — Location et entretien du matériel						
Location et entretien du matériel de bureau		1 073	1 073	1 500	1 500	
Entretien et utilisation du matériel de transport		495	495	500	500	
TOTAL, article II		1 568	1 568	2 000	2 000	432
IV. — Autres fournitures et services						
Fournitures et services divers		771	771	800	1 000	

Le crédit demandé pour les communications comprend les dépenses afférentes à des communications téléphoniques qui, avant 1968, étaient couvertes grâce à des crédits du Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies pour le Bureau administratif de la FUNU à Beyrouth.

Le crédit demandé pour les communications comprend les dépenses afférentes à des communications téléphoniques qui, avant 1968, étaient couvertes grâce à des crédits du Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies pour le Bureau administratif de la FUNU à Beyrouth.

Assurances générales	26	26	200	200	403
TOTAL, article IV	797	797	1 000	1 200	
V. — <i>Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents</i>					
Papeterie et fournitures de bureau	2 254	2 254	2 200	3 000	
Fournitures pour la reproduction des documents	926	926	1 000	1 500	
TOTAL, article V	3 180	3 180	3 200	4 500	1 320
VI. — <i>Livres, fournitures et services de bibliothèque</i>	1 206	1 206	800	1 000	(206)
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	9 231	9 231	10 000	12 800	3 569
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT ^h					
Articles					
I. — <i>Communications</i>					
Télégraphe	5 645	5 645	3 300	5 000	
Téléphone	11 251	11 251	12 000	12 000	
Services postaux	11 143	11 143	13 000	13 000	
Valise diplomatique	10 305	10 305	9 700	13 000	
Transport de marchandises et assurance maritime	8 746	8 746	9 000	7 500	
TOTAL, article premier	47 090	47 090	47 000	50 500	3 410
II. — <i>Location et entretien du matériel</i>					
Location et entretien du matériel	7 991	7 991	8 500	8 500	
Location et entretien du matériel de bureau et de traitement électronique des données	17 336	17 336	21 500	21 500	
TOTAL, article II	25 327	25 327	30 000	30 000	4 673
IV. — <i>Autres fournitures et services</i>					
Fournitures et services divers	8 223 ¹	8 223 ¹	6 000	7 600	
Assurances générales	2 200	2 200	3 000	4 400	
TOTAL, article IV	10 423 ¹	10 423 ¹	9 000	12 000	1 577

Le crédit demandé tient compte des besoins du Conseil asiatique du développement industriel créé en 1966.

Le crédit demandé reflète une augmentation progressive au cours des dernières années du nombre de valises qui doivent être envoyées au Siège et aux autres bureaux à mesure que le programme de travail s'élargit.

Le crédit demandé prévoit la location pendant 150 heures d'un ordinateur 360/40 pour le traitement des données statistiques et pour les opérations comptables, ce qui représente une dépense de 14 300 dollars. Le solde de 7 300 dollars concerne la location de perforatrices, d'une trieuse et d'une interclasseuse.

Le crédit demandé comprend, pour la première fois, les frais d'assurances afférents au nouveau bâtiment et au matériel dont le Gouvernement des Pays-Bas a fait don à la Commission.

TABLEAU 10-5.— VENTILATION PAR BUREAU (suite)

		Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4)				Causes principales des variations et autres observations	
		1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	
		Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EX- TRÊME-ORIENT (suite)							
Articles							
V.— Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents							
Papeterie et fournitures de bureau		15 287	15 287	11 000	19 000		Le crédit demandé doit couvrir le coût des cartes per- forées, des imprimés et des bandes magnétiques néces- saires à la Section de traitement des données, et pré- voit une augmentation des dépenses dues aux nouveaux projets pour lesquels la CEAO fournit des services administratifs de soutien, par exemple le Conseil asia- tique du développement industriel, la Direction techni- que des transports de la Route d'Asie et le Comité de protection contre les typhons.
Fournitures pour la reproduction des documents		12 773	12 773	27 000	37 000		Le crédit demandé doit couvrir le coût de la reproduction dans les ateliers du secrétariat du rapport annuel de la CEAO en anglais et en français, de quatre numéros des Statistiques du commerce extérieur et de neuf documents moins importants qui figuraient tous avant 1968 dans le programme des travaux d'imprimerie con- fiés à l'extérieur, inscrit au chapitre 11.
TOTAL, article V		28 060	28 060	38 000	56 000	27 940	
		9 704	9 704	10 000	13 000	3 296	
TOTAL, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		120 604 ¹	120 604 ¹	134 000	161 500	40 896	Le crédit demandé pour 1969 reflète la demande crois- sante de services et d'ouvrages de bibliothèque qu'a entraîné le resserrement de la coopération régionale entre les pays en voie de développement de la région. Sur le montant total, 5 500 dollars sont destinés à couvrir les abonnements à des périodiques, et 5 300 dollars à l'achat de livres. Dans les deux cas, ces dépenses comprennent les frais postaux.
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ¹							
Articles							
I.— Communications							
Télégraphe		21 633	21 633	22 000	24 000		Le montant ajusté des dépenses de 1967 reflète une aug- mentation des tarifs de 23 p. 100 en 1968. Le crédit demandé pour 1969 tient compte d'une nouvelle augmen- tation de 7 p. 100 attendue. L'Institut latino-américain de planification économique et sociale doit rembourser une somme de 21 500 dollars.
Téléphone		55 554	68 330	72 000	77 000		

Services postaux	14 813	14 813	15 000	16 000	
Valise diplomatique	11 359	11 359	12 000	13 000	
Transport de marchandises et assurance maritime	29 304	29 304	29 000	29 000	
TOTAL, article premier	132 663	145 439	150 000	150 000	13 561
II. — Location et entretien du matériel					
Location et entretien du matériel de bureau	10 376	10 376	10 000	11 500	
Entretien et utilisation du matériel de transport	9 900	9 900	10 000	11 000	
TOTAL, article II	20 276	20 276	20 000	22 500	2 224
L'Institut latino-américain doit rembourser une somme de 3 344 dollars.					

IV. — Autres fournitures et services					
Fournitures et services divers	19 522	19 522	19 200	19 500	
Assurances générales	7 835	7 835	14 800	14 500	
TOTAL, article IV	27 357	27 357	34 000	34 000	6 643
Les crédits ouverts pour 1968 et le crédit demandé pour 1969 comprennent la prime d'assurance-incendie et d'assurance générale, pour l'année entière, du bâtiment de la CEPAL à Santiago et de son contenu. Le montant de la prime pour trois ans est de 35 640 dollars, dont 5 940 dollars ont été imputés sur l'exercice 1967 et 14 850 dollars sur chacun des exercices 1968 et 1969. L'Institut doit rembourser 4 750 dollars sur la somme prévue.					

V. — Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents					
Papeterie et fournitures de bureau	22 825	22 825	29 000	29 000	
Fournitures pour la reproduction des documents	25 083	25 083	25 000	35 000	
TOTAL, article V	47 908	47 908	54 000	64 000	16 092
Le crédit demandé a été calculé compte tenu du fait que la Commission se réunira en 1969; il comprend également une provision de 6 000 dollars pour la reproduction dans les ateliers de la CEPAL du bulletin statistique précédemment imputé sur le programme des publications au chapitre 11.					

VI. — Livres, fournitures et services de bibliothèque					
	10 877	10 877	10 000	12 000	1 123
Le crédit demandé couvre les dépenses supplémentaires dues à une diversification des activités, à une augmentation de la demande de fournitures de bibliothèque et à la nécessité de renouveler ou de remplacer certaines de ces fournitures, et comprend également une somme de 4 000 dollars pour la bibliothèque de Mexico, qui est commune à la CEPAL, au Centre d'information des Nations Unies et au PNUD.					
TOTAL, Commission économique pour l'Amérique latine	239 081	2 51 857	268 000	291 500	39 643

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (suite)

Différence entre les dépenses ajustées de 1967 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1969 (colonne 4)					
Causes principales des variations et autres observations					
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE					
Articles					
I. — Communications					
1967 Dépenses (1)	1967 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1968 Crédits ouverts (3)	1969 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
Télégraphe	42 337	42 337	35 000	40 000	Le montant ajusté des dépenses de 1967 comprend des dépenses supplémentaires imputables à la nécessité d'utiliser les réseaux commerciaux de télex entre Addis-Abéba et Genève pendant la fermeture temporaire du réseau des Nations Unies au moment de la crise du Moyen-Orient.
Téléphone	27 508	27 508	24 000	27 000	
Services postaux	14 911	14 911	14 000	14 000	
Valise diplomatique	59 672	59 672	54 000	59 000	Le crédit demandé est maintenu au niveau du montant ajusté des dépenses de 1967 en raison de la nécessité d'utiliser les moyens de communication aériens plutôt que les moyens de communication de surface pour assurer que les gouvernements membres recevront plus rapidement la correspondance et la documentation importante pour les réunions.
Transport de marchandises et assurance maritime	13 554	13 554	13 000	15 000	
TOTAL, article premier	157 982	157 982	140 000	155 000	(2 982)
II. — Location et entretien du matériel					
Location et entretien du matériel de bureau	2 480 ¹	2 480 ¹	3 000	3 000	
Location de matériel de traitement électronique des données	28 800	28 800	36 400	36 500	Le crédit demandé doit couvrir les frais de location pour toute l'année d'un ordinateur 360/20 qui a été installé le 8 avril 1968 en remplacement des machines comptables électriques devenues défectueuses.
Entretien et utilisation du matériel de transport et autre matériel	10 740 ¹	10 740 ¹	10 000	10 000	
Transports locaux	3 157 ¹	3 157 ¹	4 000	4 000	
TOTAL, article II	45 177	45 177	53 400	53 500	8 323
IV. — Autres fournitures et services					
Fournitures et services divers	8 863 ^m	8 863 ^m	9 000	9 000	
Assurance générales	2 287	2 287	5 000	5 000	
TOTAL, article IV	11 150	11 150	14 000	14 000	2 850
Le crédit demandé est maintenu au niveau des crédits ouverts pour 1968. Il doit couvrir les frais d'assurance de responsabilité à l'égard des tiers et d'assurance-incendie pour la Maison de l'Afrique (y compris l'équipement du nouveau laboratoire linguistique) et les frais d'assurance pour les quatre bureaux sous-régionaux ainsi que pour 10 véhicules.					

V.—Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents

Imprimés et fournitures pour le traitement des données	6 206	6 206	7 100	15 000	L'installation d'un ordinateur 360/20 pour les statistiques et la comptabilité augmente l'importance du stock de cartes perforées, de papier, etc., nécessaires.
Papeterie et fournitures de bureau	27 282	27 282	27 000	28 000	
Fournitures pour la reproduction des documents	38 567	38 567	38 000	41 000	
TOTAL, article V	72 055	72 055	72 100 ⁿ	84 000	11 945

VI.—Livres, fournitures et services de bibliothèque

.....	15 000	15 000	13 000	15 000	—	Le crédit demandé comprend 1 000 dollars pour chacun des quatre bureaux sous-régionaux.
TOTAL, Commission économique pour l'Afrique	301 364 ^m	301 364 ^m	292 500 ⁿ	321 500	20 136	
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 10	5 705 172	5 751 348	5 627 000	6 013 800	262 452	

^a Y compris les prévisions de dépenses supplémentaires pour la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (4 000 dollars) et pour le Comité d'experts chargé d'examiner la réorganisation du Secrétariat.

^b Y compris les prévisions de dépenses supplémentaires pour la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (4 000 dollars).

^c Y compris les prévisions de dépenses supplémentaires afférentes aux traitements des techniciens pour la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (28 500 dollars).

^d Y compris les prévisions de dépenses supplémentaires pour la préparation d'une brochure sur le rapport du Secrétaire général sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires (15 000 dollars).

^e Y compris une somme de 30 000 dollars pour les dépenses découlant des décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions (A/C.5/1114) et un crédit supplémentaire de 1 000 dollars pour le Comité d'experts chargé d'examiner la réorganisation du Secrétariat.

^f Y compris un crédit supplémentaire de 5 000 dollars pour la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

^g Y compris 555 dollars représentant les dépenses encourues au titre du personnel précédemment inscrites à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

^h Y compris les prévisions de dépenses pour le Bureau du Mékong et le Conseil asiatique du développement industriel.

ⁱ Y compris 1 714 dollars représentant les dépenses encourues au titre du personnel précédemment inscrites à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

^j Y compris les prévisions de dépenses concernant les bureaux de la CEPAL à Mexico, Bogota, Montevideo, Rio de Janeiro, Washington (D. C.) et dans la région des Caraïbes.

^k Y compris les prévisions de dépenses concernant les bureaux de la CEA à Kinshasa, Lusaka, Niamey et Tanger.

^l Répartition estimative.

^m Y compris 131 dollars en 1967 représentant les dépenses encourues au titre du personnel précédemment inscrites à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

ⁿ Y compris une somme de 1 500 dollars pour les dépenses imputables aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions (A/C.5/1114).

Chapitre 11. — Imprimerie

1 817 000 dollars (1968: 1 624 400 dollars; 1967: 1 820 959 dollars)

TABLEAU 11-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Documents officiels	1 222 800	1 041 600	1 064 701
II. — Publications périodiques	739 100	725 100	840 893
III. — Etudes et rapports	180 600	184 500	158 618
IV. — Service de l'information	113 200	114 800	120 410
V. — Organe international de contrôle des stupéfiants	25 600	26 200	19 467
VI. — Autres travaux d'imprimerie	85 700	82 200	106 956
VII. — Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	(550 000)	(550 000)	(489 986)
TOTAL, chapitre 11	1 817 000	1 624 400	1 820 959

11.1 Les crédits demandés dans le présent chapitre doivent permettre de couvrir les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie, sauf en ce qui concerne:

a) Les réunions et conférences spéciales (chap. 2, 54 500 dollars);

b) Les bulletins, plaquettes, dépliants et autres imprimés analogues distribués au titre du programme d'information (chap. 10, 115 000 dollars);

c) Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 18, 9 000 dollars);

d) La Cour internationale de Justice (chap. 19, 40 000 dollars);

e) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 20, 138 170 dollars);

f) L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chap. 21, 180 000 dollars).

11.2 Le coût du tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente des publications pour lesquelles des crédits sont ouverts aux articles II et III du présent chapitre est imputé à l'article II du chapitre 4 des recettes, conformément à la décision du Secrétaire général d'imputer, à compter de 1968, toutes les dépenses nettement identifiables encourues au titre d'activités productrices de recettes sur le chapitre correspondant des recettes.

11.3 Toutes les publications inscrites au présent projet de budget ont fait l'objet d'un examen attentif du Comité des publications qui s'est fondé sur les justifications détaillées fournies par les services intéressés afin d'établir leur utilité et de déterminer le nombre d'exemplaires qui doit être officiellement distribué. Le montant total des crédits demandés au présent chapitre est supérieur de 192 600 dollars à celui des crédits ouverts pour 1968. La majeure partie de l'augmentation (181 200 dollars) concerne l'article premier (Documents officiels); les crédits demandés aux articles II à VI ne dépassent guère le montant approuvé pour l'exercice 1968. Comme le Comité des publications a déjà réduit de plus de 10 p. 100 les prévisions de dépenses relatives aux postes i à iv de l'article premier, pour les raisons exposées au paragraphe 11.7 ci-des-

sous, le montant total des crédits demandés (1 817 000 dollars) à ce chapitre est considéré comme représentant le montant minimum nécessaire pour les travaux contractuels d'imprimerie en 1969. En opérant cette réduction, le Comité a compté que l'application de la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale du 8 décembre 1967 aurait des résultats favorables, notamment en ce qui concerne les moyens de réduire le coût de la publication des documents officiels. Toutefois, ces résultats dépendront de l'acceptation par les commissions, comités et autres organes de diverses modifications des pratiques actuelles.

11.4 De façon générale, l'augmentation des crédits demandés pour l'exercice 1969 résulte des facteurs suivants:

a) La tendance à la hausse du coût de la main-d'œuvre et des fournitures dont il avait été fait mention dans les projets de budget pour 1967 et 1968 s'est maintenue et a déjà eu pour effet d'accroître le coût unitaire d'environ 8 p. 100 par rapport à 1967;

b) Comme on l'a signalé en 1967, l'expansion des activités de l'ONU ces dernières années, particulièrement dans les domaines économique et social, continue d'influer sur le montant des crédits inscrits au présent chapitre. Un des principaux facteurs qui contribue à cette augmentation est que les gouvernements réclament des compilations statistiques de plus en plus nombreuses concernant les grands domaines économiques. En outre, les publications statistiques deviennent plus volumineuses, plus complexes et doivent être publiées à intervalles plus fréquents, en particulier dans le cas des statistiques relatives au commerce international.

11.5 Le coût brut du programme de publications dont le détail est donné aux articles I^{er} à VI ci-après, calculé sur la base des prix des imprimeries commerciales, est estimé à 2 481 700 dollars, contre 2 330 300 dollars pour 1968. Comme il est indiqué au paragraphe 11.3 ci-dessus, les prévisions de dépenses pour l'exercice 1969 ont été ramenées à 2 367 000 dollars. En outre, comme les années précédentes, une part importante des travaux prévus dans le programme d'ensemble sera effectuée dans les ateliers du Secrétariat. On évalue à

550 000 dollars ce que coûteraient les travaux d'imprimerie effectués par les soins du Secrétariat en 1969 s'il fallait les confier à des imprimeurs commerciaux, de sorte que le coût net des travaux contractuels d'imprimerie prévus au présent chapitre est estimé à 1 817 000 dollars.

11.6 Comme les années précédentes, il est probable que les commandes passées à des imprimeurs installés hors de la région new-yorkaise représenteront environ 60 p. 100 de l'ensemble des travaux d'imprimerie. Le Secrétariat s'efforce toujours de répartir les contrats sur une base géographique aussi large que possible, en faisant jouer la concurrence pour obtenir les meilleurs prix.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Documents officiels</i>	1 222 800
1968:	1 041 600
1967:	1 064 601

11.7 Pour calculer le coût du programme de publications établi pour 1969 et qui figure au paragraphe 11.9 ci-après, on s'est fondé sur la durée et le nombre moyens des séances tenues au cours des trois dernières années et sur le nombre de pages imprimées des documents relatifs à ces séances, en faisant abstraction des facteurs inhabituels et en tenant compte des besoins connus pour 1969. Pour exécuter ce programme intégralement, il faudrait un crédit de 1 337 500 dollars, dont 1 114 700 dollars pour les *Documents officiels* de l'Assemblée générale et des trois Conseils. Mais au cours des années précédentes, les dépenses effectives se sont révélées être inférieures aux crédits ouverts, en partie parce qu'il n'a pas été possible d'exécuter intégralement le programme de publications au cours de l'exercice pour lequel les crédits avaient été ouverts. Dans ces conditions, le Secrétaire général se borne à demander pour 1969, au titre de l'Assemblée générale et des trois Conseils, un crédit de 1 million de dollars, soit 10 p. 100 de moins que le montant effectif des prévisions de dépenses inscrites aux rubriques i à iv ci-après, étant entendu que, si les efforts faits pour réduire le coût des *Documents officiels* n'aboutissaient pas à des résultats satisfaisants et si tous les documents et publications énumérés dans le programme étaient effectivement prêts à être imprimés en 1969, il lui faudrait soit présenter une demande de crédits additionnels pour 1969, soit remettre à plus tard une partie des travaux en question. Toutefois, en ce qui concerne cette dernière possibilité, il faut tenir compte du fait que l'accumulation des travaux qui ont été différés les années précédentes a entraîné en 1967 des dépenses d'un montant de 89 386 dollars, dont il n'avait pas été tenu compte lors de l'établissement du projet de budget pour cet exercice.

11.8 Le crédit relatif à l'impression de l'arriéré des *Documents officiels* visé à la rubrique v du programme de publications a été fixé à 100 000 dollars. Sur ce montant, 77 000 dollars sont demandés pour l'impression de l'arriéré de *Documents officiels* en russe conformément à des contrats passés en Union soviétique. Le solde du crédit (23 000 dollars) est réservé à l'impression de l'arriéré de documents en chinois.

11.9 Sous réserve des observations formulées au paragraphe 11.7 ci-dessus, le programme de publications proposé pour 1969 se décompose comme suit:

	Dollars
i) <i>L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>	843 700
1968:	671 100
1967:	630 806

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Comptes rendus de séances en cinq langues (600 séances)	4 800	386 200
b) Annexes en cinq langues (90 fascicules)	1 980	212 100
c) Résolutions en cinq langues	110	14 700
d) Suppléments en cinq langues	1 966	230 700

	Dollars
ii) <i>Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</i>	154 200
1968:	100 200
1967:	57 251

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
Comptes rendus de séances et suppléments en cinq langues	3 588	154 200

	Dollars
iii) <i>Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</i>	103 000
1968:	100 400
1967:	133 502

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Comptes rendus de séances de deux sessions, en trois langues (68 séances)	446	23 400
b) Annexes relatives aux deux sessions, en trois langues (62 fascicules)	620	25 800
c) Suppléments: rapports de commissions en trois langues et résolutions en cinq langues	986	53 800

	Dollars
iv) <i>Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</i>	13 800
1968:	8 700
1967:	10 084

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
Comptes rendus de séances d'une session et annexes y relatives, en deux langues, et résolutions, en cinq langues	378	13 800

	Dollars
v) <i>Documents officiels, arriéré</i>	100 000
1968:	90 000
1967:	179 386

	Dollars
vi) <i>Impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents</i>	10 000
1968:	10 000
1967:	7 904

		Dollars
vii) <i>Accords et protocoles</i>		10 000
	1968:	10 000
	1967:	6 395
viii) <i>Documents de la Commission du droit international établis en application de la résolution 987 (X) de l'Assemblée générale</i>		34 470
	1968:	25 300
	1967:	33 783
	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Coût estimatif (dollars)</i>
a) Volume II des documents de la vingtième session (1968), en trois langues	300	16 010
b) Volume I des documents de la vingt et unième session (1969), en trois langues	350	18 460
		Dollars
ix) <i>Bibliothèque</i>		7 620
	1968:	8 800
	1967:	5 490
x) <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, publié en application des résolutions 796 (VIII), 992 (X), 1136 (XII) et 1756 (XVII)</i> ..		60 710
	1968:	17 100
	1967:	—
	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Coût estimatif (dollars)</i>
a) Supplément n° 2, trois volumes, en espagnol et en français	1 350	16 570
b) Supplément n° 3, en trois langues ..	1 800	42 150
c) Index des volumes I à IV, espagnol ..	350	1 990

ARTICLE II

	Dollars
<i>Publications périodiques</i>	739 100
	1968: 725 100
	1967: 840 893

11.10 Le coût brut des publications inscrites au présent article pour tous les services et bureaux de l'ONU, dont le détail est donné plus loin au paragraphe 11.13, ne comprend pas les frais de tirage d'exemplaires supplémentaires des publications de 1969 destinés à la vente. Comme il est dit au paragraphe 11.2 ci-dessus, ces frais sont imputés sur les prévisions de recettes à l'article II du chapitre 4 des recettes.

11.11 Le montant total des crédits demandés pour l'impression des exemplaires des publications énumérées dans le présent article qui seront distribués officiellement est supérieur de 14 000 dollars aux crédits ouverts en 1968, les augmentations (ou diminutions) de crédit pour les divers services et bureaux se décomposant comme suit:

TABLEAU 11-2

	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>
	Dollars
Service juridique	(16 300)
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	(4 100)
Département des affaires économiques et sociales ..	4 850
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)	300
Commission économique pour l'Europe	16 810
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	6 630
Commission économique pour l'Amérique latine ..	(4 380)
Commission économique pour l'Afrique	10 190
TOTAL	14 000

11.12 Les crédits demandés ont été calculés compte tenu de l'augmentation des frais d'impression signalée au paragraphe 11.4 ci-dessus ainsi que de l'augmentation du nombre de pages des publications telles que les annuaires, qui deviennent chaque année plus volumineux. En outre, chaque fois que cela a été possible, le Secrétaire général, soucieux d'appliquer les dispositions pertinentes de la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale, s'est efforcé de réaliser, dans le programme inscrit au présent article, un meilleur équilibre entre les éditions dans les différentes langues des diverses publications.

11.13 Les programmes de publications des commissions économiques régionales ne comprennent pas certaines publications périodiques dont le coût était précédemment imputé sur le budget des travaux contractuels d'imprimerie mais dont ces commissions doivent maintenant assurer la reproduction dans leurs ateliers.

11.14 Le programme des publications pour 1969 se décompose comme suit:

		Dollars
i) <i>Service juridique</i>		143 000
	1968:	159 300
	1967:	141 764
	<i>Nombre de pages du texte original</i>	<i>Coût estimatif (dollars)</i>
a) Recueil des Traités (36 volumes), publications multilingues	15 000	111 300
b) Index cumulé n° 8 du Recueil des Traités (vol. 551 à 600), index chronologique et alphabétique, en français ..	350	3 700
c) Etat des conventions multilatérales, un volume en anglais et en français ..	404	11 700
d) Recueil des sentences arbitrales internationales, volume XVII (publication bilingue)	500	5 850
e) Série législative (vol. 15): Législation relative au droit de la mer (publication bilingue)	200	2 400
f) Annuaire juridique des Nations Unies, 1967, en espagnol et en français	256	5 050
g) Annuaire juridique des Nations Unies, 1968, en anglais	256	3 000

		Dollars			Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
ii)	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	—	a)	Liste mensuelle d'articles sélectionnés (bibliothèque), 12 numéros, publication bilingue	270	10 800
	1968:	4 100				
	1967:	10 700				
iii)	Département des affaires économiques et sociales	414 250	vi)	Commission économique pour l'Europe..		Dollars
	1968:	409 400		1968:		67 510
	1967:	466 099		1967:		50 700
						58 235
					Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a)	Conventions fiscales internationales, volume IX, Supplément n° 21, en trois langues	100	a)	Etude sur la situation de l'Europe, 1968, en anglais et en français	135	7 900
b)	Conventions fiscales internationales, volume IX, Supplément n° 22, en trois langues	100		Tirage en offset dans les ateliers du Secrétariat à New York, en anglais		1 000
c)	Conventions fiscales internationales, volume IX, Supplément n° 23, en trois langues	100	b)	Bulletin économique pour l'Europe, volume XXI, n° 1, en anglais et en français	97	7 650
d)	Etude sur l'économie mondiale, 1968, deux volumes, en trois langues.....	216	c)	Bulletin économique pour l'Europe, volume XXI, n° 2, en anglais	97	1 220
e)	Annuaire des droits de l'homme, 1967, en anglais	380	d)	Bulletin annuel de statistiques du charbon, en trois langues	160	8 660
f)	Annuaire des droits de l'homme, 1966, en français	420	e)	Bulletin trimestriel de statistiques de l'acier, trois numéros, en trois langues	144	8 965
g)	Rapport annuel sur l'établissement de la carte du monde au millionième, 1968, en deux langues	120	f)	Bulletin annuel de statistiques des transports européens, en deux langues	160	9 500
h)	La cartographie mondiale, volume X, en deux langues	112	g)	Bulletin annuel de statistiques de l'habitation et du bâtiment, en trois langues	136	6 560
i)	Revue internationale de politique criminelle, n° 27, en trois langues	118	h)	Bulletin annuel de statistiques de l'énergie électrique, en trois langues	115	3 125
j)	Revue internationale de développement social, n° 3, en trois langues ...	112	i)	Bulletin annuel de statistiques du gaz pour l'Europe, en trois langues	140	12 490
k)	Bulletin des stupéfiants, volume XXI, quatre numéros, en deux langues	200	j)	Bulletin du bois pour l'Europe, quatre numéros, en deux langues	78	440
l)	Bulletin mensuel de statistique, volume XXIII, 12 numéros, en deux langues	3 000				
m)	Annuaire statistique, 1969, en deux langues	800	vii)	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		Dollars
n)	Annuaire démographique, 1969, en deux langues	762		1968:		39 230
o)	Yearbook of International Trade Statistics, 1968, en anglais.....	900		1967:		32 600
p)	Annuaire de statistiques des comptabilités nationales, 1968, en anglais ..	750				49 981
q)	Commodity Trade Statistics, en anglais	10 000			Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
			a)	Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1968, édition de Hong-kong, en anglais	350	3 635
iv)	Département de la tutelle et des territoires non autonomes.....	—		Tirage en offset dans les ateliers du Secrétariat à New York	350	3 100
	1968:	—	b)	Economic Bulletin for Asia and the Far East, volume XX, trois numéros, en anglais	450	4 000
	1967:	—	c)	Proceedings of the Eighth Regional Conference on Water Resources Development (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, n° 37, en anglais	470	3 780
v)	Office des Nations Unies à Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe)	10 800	d)	Proceedings of the Second Symposium on the Development of Deltaic Areas in Asia and the Far East (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, n° 38), en anglais	270	2 485
	1968:	10 500				
	1967:	10 460				

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)		Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
e) <i>Proceedings of the Third ECAFE/UNESCO Regional Seminar on the Development of Ground Water Resources</i> (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, n° 39), en anglais	275	2 175	a) Bulletin économique pour l'Afrique, volume IX, n° 1, en deux langues...	200	4 230
f) <i>Manual of Cost Estimation for Water Resources Development</i> (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, n° 40), en anglais	315	2 410	b) Bulletin économique pour l'Afrique, volume IX, n° 2, en deux langues....	200	4 230
g) <i>Industrial Development News</i> , n° 4, en anglais	100	815	c) Etude sur la situation économique de l'Afrique, (publication annuelle), en deux langues	240	8 850
h) <i>Small Industry Bulletin</i> , n° 7, en anglais	220	1 545	d) Services de protection sociale en Afrique, n° 9, en deux langues	150	3 860
i) <i>Electric Power in Asia and the Far East</i> , 1967, en anglais	140	955	e) Services de protection sociale en Afrique, n° 10, en deux langues	120	3 120
j) <i>Mining Developments in Asia and the Far East</i> (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, n° 32)	105	825	f) Services de protection sociale en Afrique, n° 11, en deux langues	100	2 650
k) <i>Transport and Communications Bulletin</i> (deux numéros), en anglais	110	1 005	g) Services de protection sociale en Afrique, n° 12, en deux langues	100	2 650
l) Annuaire statistique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 1968, en deux langues	100	850			
m) Rapports du Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie (septième et huitième sessions), en anglais	225	1 840			
n) <i>Proceedings of the Fourth Symposium on the Development of Petroleum and Natural Gas Resources in Asia and the Far East</i> (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, n° 33), en anglais	1 250	9 810			
		Dollars			
viii) <i>Commission économique pour l'Amérique latine</i>		34 720			
		1968: 39 100			
		1967: 38 184			
	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)			
a) <i>Economic Bulletin for Latin America</i> , volume XIV, deux numéros, en deux langues	132	14 420			
b) <i>Economic Survey of Latin America</i> , 1968, en deux langues	452	20 000			
c) Reproduction de certains articles présentant un intérêt particulier	80	300			
		Dollars			
ix) <i>Commission économique pour l'Afrique</i>		29 590			
		1968: 19 400			
		1967: 48 995			

ARTICLE III

	Dollars
<i>Etudes et rapports</i>	180 600
1968:	184 500
1967:	158 618 ¹

11.15 Le crédit demandé au présent article doit couvrir le coût de l'impression de certaines études et rapports élaborés dans le cadre de programmes de travail autorisés par les organes compétents de l'ONU. Ce crédit a été calculé d'après une liste précise de documents; toutefois, ceux-ci ne sont pas énumérés ci-dessous, car des changements apportés en cours d'année aux programmes de travail pourraient modifier le programme effectif de publications. Le Comité des publications suit l'exécution du programme et prend une décision distincte pour chaque ouvrage soumis pour impression. Comme dans le cas du programme inscrit à l'article II, le Comité s'est efforcé de réaliser un meilleur équilibre entre les éditions dans les différentes langues des divers ouvrages que l'on envisage d'imprimer, conformément à l'esprit du paragraphe 3 de la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale.

11.16 Le tableau 11.3 indique, par service et département, le montant brut des crédits demandés pour 1969, les crédits ouverts pour 1968 et les dépenses effectives de 1967. Comme il est signalé au paragraphe 11.2 ci-dessus, le crédit demandé pour 1969 au présent article a été calculé sans tenir compte des dépenses qu'entraînera le tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente.

¹ Non compris un montant de 53 885 dollars pour les réimpressions, inscrit au poste vii de l'article VI ci-après.

TABLEAU 11-3

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	—	6 900	1 200
ii) Département des affaires économiques et sociales	119 500	91 700	102 186
iii) Commission économique pour l'Europe	10 655	19 500	27 614
iv) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	12 960	12 100	4 274
v) Commission économique pour l'Amérique latine	14 725	25 000	8 729
vi) Commission économique pour l'Afrique	22 760	29 300	14 615
	180 600	184 500	158 618

ARTICLE IV

Dollars

<i>Service de l'information</i>	113 200
1968:	114 800
1967:	120 410

11.17 Le coût estimatif des travaux d'imprimerie prévus pour le Service de l'information se décompose comme suit:

Coût
estimatif
(dollars)

A. — DOCUMENTATION PUBLIÉE AU SIÈGE

Périodiques

<i>UN Monthly Chronicle</i> , en anglais, numéros de 104 pages, tirés à 20 000 exemplaires (11 numéros) ..	66 500
Index de l'édition anglaise	2 000

Livres

<i>Yearbook of the United Nations</i> , en anglais, 625 exemplaires destinés à la distribution officielle ..	5 600
<i>L'ONU pour tous</i> , exemplaires en français et en russe destinés à la distribution officielle	1 500
	<u>75 600</u>

B. — DOCUMENTATION PUBLIÉE DANS LES CENTRES D'INFORMATION

Périodiques

ONU — Chronique mensuelle, en français, numéros de 115 pages, tirés à 2 600 exemplaires (11 numéros)	23 000
Index de l'édition française	800

ONU — <i>Cronica mensual</i> , en espagnol, numéros de 115 pages, tirés à 2 500 exemplaires (11 numéros) ..	13 000
Index de l'édition espagnole	800
	<u>37 600</u>

ARTICLE V

Dollars

<i>Organe international de contrôle des stupéfiants</i>	25 600
1968:	26 200
1967:	19 467

11.18 Pour 1969, le coût estimatif des travaux prévus au présent article se décompose comme suit:

Nombre
de pages
du texte
originalCoût
estimatif
(dollars)

a) Rapport aux gouvernements et au Conseil économique et social, publié en application des clauses des Conventions de 1925, 1931 et 1961 et du Protocole de 1953, en trois langues	70	6 400
b) Statistiques relatives aux stupéfiants publiées en application des clauses des Conventions de 1925, 1931 et 1961, et du Protocole de 1953, en trois langues	130	7 100
c) Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants et de la production mondiale d'opium en 1970, en trois langues	87	4 200
d) Suppléments aux estimations visées à l'alinéa c ci-dessus pour la période 1968-1969, en trois langues	160	3 900
e) Questionnaires à adresser aux gouvernements pour obtenir des renseignements statistiques, en trois langues	34	4 000
		<u>25 600</u>

ARTICLE VI

Dollars

<i>Autres travaux d'imprimerie</i>	85 700
1968:	82 200 ²
1967:	106 956 ³

11.19 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les besoins suivants:

Dollars

i) <i>Cabinet du Secrétaire général</i>	
Cartes d'invitation, etc.	7 700
ii) <i>Service juridique</i>	
Mémoires d'avocats	300
iii) <i>Service des conférences</i>	
Travaux contractuels extérieurs indispensables pour la reproduction de publications dans les ateliers du Secrétariat	3 000
iv) <i>Service financier et Service du personnel</i>	
Formules, cachets, étiquettes, graphiques, entêtes de lettres, etc.	25 000
v) <i>Services généraux</i>	
Laissez-passer de l'ONU	5 000
vi) <i>Office des Nations Unies à Genève</i>	
a) Fiches de catalogues pour la Bibliothèque (4 000 titres environ) ..	4 540
b) Brochure pour la Bibliothèque, en anglais et en français, 2 000 exemplaires	160
c) En-têtes de lettres, enveloppes, cartes IBM, etc.	10 000
	<u>14 700</u>
vii) <i>Réimpressions</i>	30 000
	<u>85 700</u>

11.20 Sur le crédit de 10 000 dollars demandé à la rubrique vi, c, ci-dessus, un montant de 5 000 dollars doit permettre de couvrir les frais d'impression de formules, enveloppes, en-têtes de lettres, etc., pour l'Office des Nations Unies à Genève. Le solde est nécessaire pour faire imprimer des quittances et reçus spéciaux, des chèques, des formules comptables, etc., nécessaires à l'installation IBM de la Division des finances. Il vient en sus du crédit demandé au chapitre 10 pour l'achat de cartes IBM.

11.21 Le crédit demandé sous la rubrique vii — Réimpressions — doit permettre de couvrir le tirage, aux fins de distribution et de vente, d'exemplaires supplémentaires des publications antérieures dont les stocks sont épuisés. Les réimpressions n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et sont devenues un élément permanent des travaux d'imprimerie. Il paraît donc souhaitable de demander à cette fin un crédit approprié, calculé en fonction des dépenses moyennes des trois derniers exercices. Comme par le passé, on ne ménagera aucun effort pour que la

² Y compris un montant de 30 000 dollars pour les réimpressions, antérieurement inscrit au poste vii de l'article III.

³ Y compris un montant de 53 885 dollars pour les réimpressions. (Voir note précédente.)

majeure partie des travaux soit effectuée par les ateliers du Secrétariat, facteur dont il a été dûment tenu compte pour le calcul de la déduction prévue à l'article VII.

ARTICLE VII

<i>Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat</i>	<i>Dollars</i> (550 000)
	1968: (550 000)
	1967: (489 986)

11.22 Sur l'ensemble du programme de travaux d'imprimerie visé aux articles I^{er} à VI, les travaux qui seront effectués par les ateliers du Siège sont évalués à 440 000 dollars et ceux dont se chargeront les ateliers de Genève à 110 000 dollars. On peut donc déduire 550 000 dollars du total des crédits demandés à ces articles.

11.23 La possibilité d'utiliser les ateliers du Secrétariat pour réduire le coût des travaux contractuels d'imprimerie imputés sur le présent chapitre dépend dans une large mesure du volume global de travail auquel les ateliers ont à faire face. C'est ainsi que la documentation destinée aux réunions et conférences spéciales qui est reproduite par les ateliers du Secrétariat a augmenté de manière continue; cela a permis, en sus des économies prévues au présent chapitre, de réduire de façon sensible le coût des travaux d'imprimerie imputés sur le chapitre 2. Au total, en 1967, les ateliers du Secrétariat ont reproduit 594 666 490 pages, contre 511 738 263 pages en 1966. Par suite de l'augmentation régulière du volume de la documentation pendant les cinq dernières années, la production des ateliers du Siège a augmenté de quelque 249 millions de pages entre 1962 et 1967, ce qui représente plus que la production totale de ces ateliers pendant l'année 1960.

11.24 On trouvera ci-après des indications sur les publications et autres documents imprimés reproduits en 1967 par les ateliers du Secrétariat dans le cadre de leurs tâches normales et qui n'apparaissent donc pas dans le programme des travaux contractuels d'imprimerie faisant l'objet des articles I^{er} à VI ci-dessus. Le volume de documentation qui peut être reproduit par les soins du Secrétariat, qui est déterminé par un système de "contingents" fondé sur le volume des documents de même nature reproduits en 1955, dépend en outre du type de documents à imprimer, de la date de leur soumission et de la possibilité d'avoir des machines libres pour les différentes opérations nécessaires. Les chiffres indiqués ci-après sont une estimation de ce que ces travaux auraient coûté s'ils avaient été confiés à des imprimeurs commerciaux utilisant les mêmes procédés. L'énumération figurant sous chaque rubrique n'est pas exhaustive, mais donne une indication des types de documents classés dans cette catégorie.

*Prix qu'auraient
demandés
des imprimeurs
commerciaux
aux tarifs de 1967
(dollars)*

<i>Affaires économiques et sociales</i>	101 030
i) <i>Publications économiques</i> (17 350 dollars)	
Mesure du courant des ressources vers les pays en voie de développement	
La production des faibles puissances	
ii) <i>Publications sociales</i> (13 375 dollars)	
Série du développement communautaire	
Aspects sociaux de l'habitation et de l'urbanisation	
Monographies nationales sur l'organisation et l'administration des services de protection sociale	
iii) <i>Publications statistiques</i> (25 475 dollars)	
Population and Vital Statistics	
Statistiques du commerce extérieur	
Méthodes d'estimation des besoins de logement	
Principes et recommandations concernant les recensements de l'habitation de 1970	
Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970	
Input-Output Bibliography	
iv) <i>Assistance technique</i> (44 830 dollars)	
Planification du Secteur extérieur: techniques, problèmes et politiques	
Régimes du personnel des collectivités locales	
Rapports de cycles d'études, de colloques et de conférences	
Rapports d'experts	
<i>Questions juridiques</i>	3 205
Relevé des traités et accords internationaux	
<i>Bibliothèque Dag Hammarskjöld</i>	19 120
a) Index des documents de l'ONU	
b) Périodiques	
<i>Cabinet du Secrétaire général</i>	9 625
Liste des délégations à l'Assemblée générale (cinquième session extraordinaire d'urgence)	
Liste des délégations à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session)	
<i>Service de l'information</i>	33 110
a) La Charte	
b) La Déclaration universelle des droits de l'homme	
c) Opuscules, plaquettes, dépliants, etc.	
<i>FISE</i>	900
a) UNICEF News	
b) What is UNICEF up to now?	
<i>Administration postale de l'ONU</i>	3 630
a) Formules de commandes	
b) Imprimés publicitaires	
<i>Ventes de publications</i>	16 445
a) Bulletin mensuel de ventes	
b) Imprimés publicitaires	
c) Catalogues	
<i>Divers</i>	101 030
TOTAL	288 095

TITRE IV

DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitre 12. — Dépenses spéciales

8 983 200 dollars (1968: 9 210 800 dollars; 1967: 9 179 548 dollars¹)

TABLEAU 12-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
I. — Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	76 700	125 500	106 162
II. — Ecole internationale des Nations Unies, New York	<i>Pour mémoire</i>	49 000	48 900
III. — Ecole internationale, Genève	<i>Pour mémoire</i>	30 000	30 000
IV. — Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	8 700 000	8 651 000	17 461
V. — Programme "triangulaire" de bourses de perfectionnement (Service de l'information)	19 500	19 500	19 927
VI. — Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	<i>Pour mémoire</i>	50 000	56 847
VII. — Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection	125 000	125 000	—
VIII. — Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun	62 000	55 000	46 475
— Programmes antérieurs pour lesquels il n'est pas demandé de crédits pour 1969	—	105 800 ^a	153 776 ^b
TOTAL, chapitre 12	8 983 200	9 210 800	9 179 548

^a Dont 5 800 dollars correspondant à un crédit ouvert en 1968 pour les prix destinés à récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme et, à titre provisoire, 100 000 dollars représentant une subvention au programme intégré d'enseignement et de formation institué par la résolution 2349 (XII) de l'Assemblée générale.

^b Dont 29 961 dollars pour l'ancien programme spécial de formation pour les habitants du Sud-Ouest africain, 70 022 dollars pour l'ancien programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal et 53 793 dollars pour l'assistance en cas de catastrophe naturelle [résolution 2034 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1965].

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
<i>Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée</i>	76 700
1968:	125 500
1967:	106 162

12.1 Aux termes d'un accord que, comme suite à la résolution 977 (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1965, le Secrétaire général a conclu avec la République de Corée et qui est entré en vigueur le 11 décembre 1959, l'ONU s'est engagée à assurer l'entretien permanent du cimetière situé à Tanggok, près de Pusan, sur le terrain que le Gouvernement coréen lui a concédé à perpétuité. L'ONU a commencé

à assurer, le 31 mars 1960, l'entretien du Cimetière, confié jusque-là au Commandement des forces des Nations Unies en Corée.

12.2 Le secrétaire principal et le fonctionnaire d'administration de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, à Séoul, exercent respectivement les fonctions de conservateur et de conservateur adjoint du Cimetière.

¹ Y compris, à l'article premier, un crédit de 21 366 dollars qui, en 1967, était ouvert à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies) et, à l'article VIII, un crédit de 46 475 dollars, destiné à couvrir la participation de l'ONU aux activités de coordination administrative financées en commun, qui était antérieurement imputée sur les chapitres 1^{er}, 3 et 5 respectivement.

12.3 Une entreprise locale est chargée de tous les travaux d'entretien du Cimetière, comme aussi des services de sécurité et de surveillance. Aux termes du contrat, l'entrepreneur fournit la main-d'œuvre, tandis que l'ONU fournit l'outillage, le matériel et les fournitures, ainsi que le matériel pour les transports lourds.

12.4 La gestion du Cimetière, y compris la surveillance des travaux contractuels, les services de guides pour visiteurs et la tenue des registres administratifs et des comptes, est assurée par trois agents des services administratifs et techniques, que secondent quatre agents locaux (un interprète-traducteur, deux chauffeurs et un mécanicien).

12.5 Le tableau 12.2 indique le total net des dépenses, après défalcation de certaines recettes, inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 12-2

	Dollars	Dollars
Crédits demandé pour le Cimetière (tableau 12-3)		76 700
i) Recettes provenant des contributions du personnel, inscrites au chapitre premier des prévisions de recettes	4 225	
ii) Recettes générales inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes		
Produit de la vente de matériel usagé	150	4 375
TOTAL NET DES DÉPENSES		72 325

12.6 Le tableau 12-3 indique le montant brut des dépenses prévues pour 1969 avec, en regard, les crédits ouverts pour 1968 et les dépenses effectives de 1966.

TABLEAU 12-3

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Rémunération du personnel des services administratifs et techniques	19 450	17 200	9 888
ii) Dépenses communes de personnel concernant le personnel des services administratifs et techniques	8 250	7 300	8 615
iii) Traitements et dépenses communes de personnel concernant le personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien	7 000	5 800	5 428
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint et du personnel des services administratifs et techniques	9 000	9 000	7 827
v) Entretien des bâtiments	7 200	62 400	54 561
vi) Travaux contractuels d'entretien du Cimetière	17 000	15 100	14 347
vii) Matériel de transport	—	—	—
viii) Utilisation et entretien du matériel de transport	1 300	1 300	927
ix) Frais généraux	4 500	5 900	3 897
x) Achat de mobilier et de matériel	3 000	1 500	672
TOTAL	76 700	125 500	106 162

12.7 Le tableau 12-4 indique le personnel que l'on propose d'affecter à la mission en 1969 avec, en regard, les effectifs de la mission en 1968.

TABLEAU 12-4

	1968	1969
<i>Personnel détaché de l'effectif ordinaire</i>		
Personnel des services administratifs et techniques	3	3
<i>Personnel local</i>		
Interprète-traducteur	1	1
Chauffeurs	2	2
Mécanicien	1	1
	<u>7</u>	<u>7</u>

	Dollars
ii) Dépenses communes de personnel concernant le personnel des services administratifs et techniques	8 250
1968:	7 300
1967:	8 615

12.8 Les crédits demandés doivent permettre de couvrir la rémunération du personnel des services administratifs et techniques et les dépenses communes de personnel les concernant. L'augmentation, par rapport aux crédits ouverts pour 1968, de 2 250 dollars en ce qui concerne les traitements et de 950 dollars en ce qui concerne les dépenses communes de personnel, est imputable à l'application d'un nouveau barème de traitements pour le personnel des services administratifs et techniques, qui a pris effet le 1^{er} juillet 1967 et dont il n'a pas été tenu compte dans les prévisions de dépenses pour 1968.

	Dollars
iii) Traitements du personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien	7 000
1968:	5 800
1967:	5 428

	Dollars
i) Rémunération du personnel des services administratifs et techniques	19 450
1968:	17 200
1967:	9 888

12.9 Les crédits demandés doivent permettre de couvrir la rémunération des agents locaux ci-après et les dépenses communes de personnel les concernant et de constituer une réserve pour les indemnités à verser à la cessation de service: un interprète-traducteur, deux chauffeurs et un mécanicien. L'augmentation de 1 200 dollars est imputable au relèvement des salaires locaux et à l'application des augmentations périodiques.

	Dollars
iv) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint et du personnel des services administratifs et techniques</i>	9 000
1968:	9 000
1967:	7 827

12.10 Le crédit demandé comprend un montant de 200 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Conservateur et du Conservateur adjoint, qui devront effectuer périodiquement des visites d'inspection au Cimetière. Il doit permettre également de couvrir les dépenses ci-après en ce qui concerne les trois agents des services administratifs et techniques: a) indemnité de subsistance (5 400 dollars), b) indemnité de subsistance supplémentaire à payer à un fonctionnaire qui remplacera en 1969 l'actuel titulaire et qui aura une personne à charge (400 dollars), et c) frais de voyage pour le congé dans les foyers (3 000 dollars).

	Dollars
v) <i>Entretien des bâtiments</i>	7 200
1968:	62 400
1967:	57 561

12.11 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût de l'entretien des bureaux, résidences et autres bâtiments ainsi que du terrain du Cimetière. Il se décompose comme suit: 3 000 dollars pour l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, 2 500 dollars pour l'entretien de la végétation et l'aménagement et 1 700 dollars pour l'achat d'outils, d'engrais, de semences, de peintures, etc. La diminution des dépenses prévues est attribuable à l'achèvement envisagé pour 1968 du programme de construction échelonné sur deux ans qui était proposé dans le projet de budget pour l'exercice 1967. En 1967, un crédit de 50 500 dollars a été ouvert pour la construction d'un petit bâtiment administratif et d'un petit bâtiment pour la machinerie et l'entreposage. En 1968, un crédit de 56 000 dollars a été ouvert pour la construction du dernier des édifices prévus dans ce programme, à savoir, un bâtiment destiné à abriter des objets historiques.

	Dollars
vi) <i>Travaux contractuels d'entretien du Cimetière</i>	17 000
1968:	15 100
1967:	14 347

12.12 La main-d'œuvre nécessaire pour les services d'entretien, de sécurité et de conservation est fournie par un entrepreneur qui utilise à ces fins 24 employés locaux. L'augmentation de 1 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968 découle du relèvement

obligatoire des salaires locaux; conformément à un décret du Gouvernement coréen. Toutes les autres conditions du contrat restent inchangées.

	Dollars
vii) <i>Matériel de transport</i>	—
1968:	—
1967:	—

12.13 Conformément à l'usage établi qui veut que l'on ne remplace que les véhicules ayant servi pendant plus de quatre années consécutives, aucun crédit n'est demandé à cette fin en 1969.

	Dollars
viii) <i>Utilisation et entretien du matériel de transport</i>	1 300
1968:	1 300
1967:	927

12.14 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les besoins habituels tels que l'entretien, la réparation et le remplacement des pièces par deux breaks, la location occasionnelle de gros camions et l'achat d'uniformes pour les chauffeurs et le mécanicien.

	Dollars
ix) <i>Frais généraux</i>	4 500
1968:	5 900
1967:	3 897

12.15 Cette rubrique groupe les dépenses concernant les communications, y compris les communications téléphoniques et les services postaux (500 dollars); le transport de marchandises, le camionnage et les messageries (1 550 dollars); les fournitures et services divers (2 200 dollars); l'assurance (100 dollars); ainsi que la papeterie et les fournitures de bureau (150 dollars).

	Dollars
x) <i>Achat de mobilier et de matériel</i>	3 000
1968:	1 500
1967:	672

12.16 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives au remplacement et à l'achat du mobilier (200 dollars) ainsi que l'achat d'un groupe électrogène (2 800 dollars) destiné à remplacer celui qui avait été prêté à l'origine au Cimetière par le Commandement des forces des Nations Unies en Corée.

ARTICLE II

	Dollars
<i>Ecole internationale des Nations Unies, New York</i>	<i>Pour mémoire</i>
1968:	49 000
1967:	48 900

12.17 Des crédits ont été ouverts au présent article ces dernières années en vue de couvrir le coût des subventions spéciales au Fonds de l'Ecole internationale des Nations Unies qui devaient aider à combler le déficit annuel d'exploitation de l'Ecole et à mettre au point des plans en vue de trouver des locaux permanents pour l'Ecole.

12.18 Par sa résolution 2363 (XXII) du 19 décembre 1967, l'Assemblée générale a décidé de verser une somme de 49 000 dollars pour résorber le déficit d'exploitation prévu pour l'année scolaire 1967-1968. Un crédit pour mémoire est prévu pour 1969 au cas où, à sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale déciderait de prendre une mesure analogue en ce qui concerne l'année scolaire 1968-1969 si cela s'avérait nécessaire.

12.19 Un rapport distinct sera présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session sur la situation financière de l'Ecole et sur les progrès réalisés en ce qui concerne la construction de locaux permanents et les contributions versées au Fonds de développement de l'Ecole.

ARTICLE III

	Dollars
<i>Ecole internationale, Genève..... Pour mémoire</i>	
1968:	30 000
1967:	30 000

12.20 A sa vingt et unième session, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 30 000 dollars en 1967 pour le fonds d'équipement de l'Ecole internationale de Genève. Comme suite à un rapport d'activité du Secrétaire général² et à un rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³, l'Assemblée générale a approuvé, à sa vingt-deuxième session, l'octroi en 1968 d'une subvention supplémentaire à l'Ecole, le montant de cette subvention et celui approuvé en 1967 devant être portés au crédit d'un fonds d'affectation spéciale (analogue à celui qu'a constitué l'Organisation mondiale de la santé pour les subventions qu'elle verse à l'Ecole) en attendant que le Conseil d'administration de l'Ecole fût en mesure de fournir de plus amples renseignements quant aux progrès réalisés dans les efforts déployés pour obtenir des contributions d'autres sources.

12.21 Ainsi que l'a suggéré le Comité consultatif dans le rapport susmentionné, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, un rapport d'activité donnant le détail de l'assistance financière promise ou escomptée de toutes autres sources et fournissant plus de précisions sur les installations et le matériel supplémentaire nécessaires, ainsi que sur leur coût.

12.22 Au cas où l'Assemblée générale déciderait d'accorder en 1969 une nouvelle subvention à l'Ecole, un crédit pour mémoire a été prévu à cette fin.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies</i>	8 700 000
1968:	8 651 000
1967:	8 717 461

12.23 Par sa résolution 1739 (XVI) du 20 décembre 1961, modifiée par la résolution 1878 (S-IV) du 27 juin 1963 et la résolution 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire

général à émettre des obligations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à concurrence d'un montant global de 200 millions de dollars (le montant total des obligations effectivement vendues est de 169 905 679 dollars) et à inscrire chaque année au budget ordinaire, à compter du budget de l'exercice 1963, une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts — au taux de 2 p. 100 par an — afférents aux obligations vendues et le remboursement, conformément au tableau joint en annexe à la résolution 1739 (XVI), des annuités du principal venant à échéance. Ces paiements sont effectués le 15 janvier de chaque année.

12.24 Les paiements effectifs pour 1968 se sont chiffrés à 8 555 999 dollars, à savoir 2 862 414 dollars pour les intérêts et 5 693 585 dollars pour les annuités du principal venant à échéance. Les paiements qui devront être effectués à ces fins le 15 janvier 1969 sont estimés à 8 700 000 dollars.

ARTICLE V

	Dollars
<i>Programme "triangulaire" de bourses de perfectionnement</i>	19 500
1968:	19 500
1967:	19 927

12.25 Le programme "triangulaire" de bourses de perfectionnement a été institué en 1961, dans le cadre des activités du Service de l'information, afin de donner à de jeunes journalistes et écrivains d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine la possibilité d'assister à des réunions d'information et d'étudier sur place les activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies et de les aider ainsi à faire mieux connaître et comprendre ces activités.

12.26 De 1965 à 1967, le programme a pris la forme de trois cycles d'études groupant, selon leur langue de travail, des auteurs de manuels sur l'œuvre de l'ONU et qui ont été organisés successivement à l'intention de participants des pays des régions relevant de la CEAEO, de la CEPAL et de la CEA où l'anglais, le français et l'espagnol sont couramment utilisés. Un cycle d'études analogue a réuni en 1968 des personnes s'occupant de la radio scolaire, originaires de pays anglophones d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Le crédit demandé pour 1969 doit permettre de couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance qu'entraînera un cycle d'études de quatre semaines qui réunira, au Siège, de 12 à 15 participants choisis parmi des personnes s'occupant de la radio-télévision scolaire dans les pays en voie de développement où l'espagnol est couramment utilisé. Ce programme s'achèvera en 1970 sur un cycle d'études pour des participants originaires de pays francophones des régions en voie de développement.

ARTICLE VI

	Dollars
<i>Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international</i>	<i>Pour mémoire</i>
1968:	50 000
1967:	56 847

² A/C.5/1126.

³ A/6922.

12.27 Par sa résolution 2313 (XXII) du 14 décembre 1967, l'Assemblée générale a renouvelé son invitation à verser des contributions volontaires en vue du financement du Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international et a en outre approuvé en principe certaines recommandations du Secrétaire général touchant l'exécution du Programme après 1968, sous réserve d'un nouvel examen par le Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies avant la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Elle a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa vingt-troisième session, au sujet de la mise en œuvre du Programme en 1968 et de présenter, après avoir consulté le Comité consultatif, des recommandations touchant les activités en 1969.

12.28 Le Comité consultatif doit se réunir en septembre 1968 en vue desdites consultations. En attendant l'issue de ses délibérations et la présentation du rapport du Secrétaire général, un crédit est inscrit pour mémoire au présent article.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection</i>	125 000
1968:	125 000
1967:	—

12.29 Comme suite à une recommandation⁴ du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, que l'Assemblée générale a approuvée par ses résolutions 2150 (XXI) du 4 novembre 1966 et 2360 (XXII) du 19 décembre 1967, le Corps commun d'inspection a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1968 pour une période initiale de quatre ans, aux termes d'une convention entre les divers organismes des Nations Unies.

12.30 Le Corps, qui est basé à Genève, est administrativement rattaché au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'ONU et en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination. Le Comité administratif de coordination est parvenu à un accord sur les modalités de fonctionnement du Corps⁵; il a décidé en particulier que les

⁴ A/6343, par. 67, B.

⁵ E/4337, par. 129 à 135.

dépenses qu'il entraînera seront réparties entre les organisations participantes proportionnellement au montant total de leurs dépenses, quelle que soit la source des fonds, durant l'exercice précédent.

12.31 Les dépenses budgétaires prévues pour le Corps commun d'inspection pour 1969, qui ont été examinées et approuvées par le CAC, se chiffrent à 350 000 dollars, dont 260 000 dollars pour la rémunération des inspecteurs et du personnel de secrétariat ainsi que pour les dépenses communes de personnel les concernant, et 58 000 dollars pour les frais de voyage des inspecteurs en mission, le solde représentant le coût des travaux de traduction, d'autres frais généraux et des dépenses diverses. La part de ces dépenses qui serait assumée par l'ONU est estimée à 125 000 dollars.

ARTICLE VIII

	Dollars
<i>Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun</i>	62 000
1968:	55 000
1967:	46 475

12.32 Le crédit demandé à la présente rubrique doit couvrir le coût estimatif pour l'ONU des activités de coordination administrative et financière qui sont financées en commun par l'ONU et les autres organismes qui appliquent le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, d'indemnités et autres conditions d'emploi⁶. Ces activités comprennent actuellement celles du Comité consultatif de la fonction publique internationale (CCFPI), du Comité d'experts pour les ajustements, du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le programme d'enquêtes sur le coût de la vie exécuté par l'ONU au nom de toutes les organisations participantes.

12.33 Les dépenses relatives à ces activités comprennent le coût direct des secrétariats du CCFPI et du CCQA (traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel en mission), le coût des sessions du CCFPI et du Comité d'experts pour les ajustements (frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de ces organes techniques et du personnel temporaire assurant les services de conférence en cas de besoin) et la rémunération des consultants chargés d'études techniques spéciales.

⁶ ONU, OIT, FAO, UNESCO, OMS, OACI, UIT, UPU, OMM, OMCI, AIEA, CIOIC/GATT.

TITRE V

PROGRAMMES TECHNIQUES

Pour mémoire (1968: 6 400 000 dollars; 1967: 6 398 447 dollars)

Chapitre 13. — Développement économique, développement social et administration publique

Chapitre 14. — Développement industriel

Chapitre 15. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

Chapitre 16. — Contrôle des stupéfiants

V.1 Les crédits à ouvrir au présent titre doivent permettre de financer celles des opérations d'assistance technique de l'ONU dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation. Ces opérations peuvent se répartir en quatre catégories principales:

I. — *Développement économique (non compris le développement industriel), développement social et administration publique* (chapitre 13):

a) Assistance technique concernant le développement économique, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 200 (III) du 4 décembre 1948 et 304 (IV) du 16 novembre 1949;

b) Assistance technique concernant différents aspects du développement social, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 418 (V) du 1^{er} décembre 1950, 537 (VI) du 2 février 1952, 1042 (XI) du 21 février 1957 et 1838 (XVII) du 18 décembre 1962;

c) Services consultatifs, consultations, formation et recherche en matière d'administration publique, tels que l'Assemblée générale les a envisagés, dans ses résolutions 518 (VI) du 12 janvier 1952, 723 (VIII) du 23 octobre 1953 et 1024 (XI) du 21 décembre 1956;

d) Envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration conformément à la résolution 1530 (XV) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1960;

II. — *Développement industriel* (chapitre 14): Assistance technique concernant le développement industriel, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans sa résolution 2298 (XXII) du 12 décembre 1967;

III. — *Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme* (chapitre 15);

IV. — *Contrôle des stupéfiants* (chapitre 16).

V.2 Les dépenses faites au titre du programme de 1967 se répartissent comme suit entre les principaux secteurs d'activité:

	<i>Dollars</i>
Développement économique	2 419 385
Développement industriel	952 716
Développement social	1 744 757
Administration publique	988 058
Droits de l'homme	219 986
Contrôle des stupéfiants	73 545
TOTAL	6 398 447

V.3 Avant 1968, l'Assemblée générale, conformément à la procédure qu'elle avait établie par ses résolutions 1768 (XVII) du 23 novembre 1962 et 2029 (XX) du 22 novembre 1965 et que le Conseil économique et social avait développée par ses résolutions 953 (XXXVI) du 5 juillet 1963 et 1008 (XXXVII) du 21 juillet 1964, fixait chaque année le montant des crédits à ouvrir au titre V du budget, en se fondant sur les recommandations du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, telles qu'elles avaient été approuvées par le Conseil économique et social.

V.4 Par sa résolution 2298 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale: a) a décidé de faire sienne la recommandation du Conseil du développement industriel tendant à ce qu'il soit ouvert au titre V du budget de l'Organisation des Nations Unies un chapitre distinct pour le programme d'assistance technique au développement industriel, le montant du crédit à y inscrire devant être approprié eu égard aux besoins croissants des pays en voie de développement, et b) a décidé en outre que les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 2029 (XX) du 22 novembre 1965 ne s'appliqueront pas au programme d'assistance technique au développement industriel. Par la même résolution, l'Assemblée a prié le Conseil du développement industriel d'examiner et d'approuver les projets et programmes intéressant le développement industriel exécutés à l'aide des crédits ainsi alloués et de formuler des directives de politique générale au sujet de l'utilisation de ces crédits.

V.5 Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a recommandé lors de sa cinquième session, en janvier 1968, de prendre comme objectif le chiffre global provisoire de 6 400 000 dollars — auquel le montant des ouvertures de crédits annuelles est maintenu depuis 1962 — pour élaborer le programme de 1969 et d'inscrire ce chiffre au titre V. Le Conseil d'administration du PNUD, à sa sixième session, en juin 1968, réexaminera la partie de ce montant provisoire qui concerne les programmes autres que ceux qui intéressent le développement industriel. Le Secrétaire général a soumis au Conseil d'administration, dans le document DP/RP/5/Add.2, les propositions relatives au pro-

gramme pour 1969, dont le coût est estimé à 5 408 600 dollars.

V.6 Le Conseil du développement industriel a examiné de son côté, à sa deuxième session, en avril-mai 1968, la partie du montant estimatif provisoire concernant le développement industriel. Par sa résolution y relative, le Conseil a approuvé les propositions relatives au programme pour 1969 qui avaient trait au développement industriel, telles que le Directeur exécutif de l'ONUDI les avait présentées dans le document ID/B/26/Add.2/Rev.1, et il a recommandé de fixer à 1 500 000 dollars le montant du crédit à ouvrir au chapitre 14 du projet de budget en tant qu'objectif

sur la base duquel devrait être élaboré le programme ordinaire d'assistance technique.

V.7 Eu égard à ce qui précède et en attendant que l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, examine les recommandations que le Conseil du développement industriel a déjà formulées à sa deuxième session en ce qui concerne les besoins de 1969 ainsi que les recommandations que le Conseil d'administration du PNUD adressera au Conseil économique et social à l'issue des délibérations de sa sixième session, ce n'est que pour mémoire que le présent titre figure dans le projet de budget pour 1969.

TITRE VI

MISSIONS SPÉCIALES

Chapitre 17. — Missions spéciales

6 371 400 dollars (1968: 6 157 600 dollars; 1967: 6 305 661 dollars)

TABLEAU 17-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	4 601 200	4 230 400	4 496 371
II. — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1 193 400	1 028 100	1 089 324
III. — Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.....	<i>Pour mémoire</i>	30 300	44 538
IV. — Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	234 000	245 000	245 411
V. — Dépôt de l'ONU à Pise.....	116 200	—	—
VI. — Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme.....	42 000	40 000	145 593
VII. — Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	184 600	128 000 ^a	21 046
— Dépenses antérieures ne faisant l'objet d'aucune demande de crédit pour 1969	—	455 800 ^b	263 378 ^c
TOTAL, chapitre 17	6 371 400	6 157 600	6 305 661 ^d

^a Crédits d'un montant de 95 000, 30 000 et 3 000 dollars ouverts respectivement aux chapitres 3, 4 et 5.

^b Y compris les missions ci-après au titre desquelles des crédits ont été ouverts en 1968 mais qui ne doivent pas être poursuivies en 1969 ou pour lesquelles il n'existe actuellement aucune base permettant d'établir des prévisions de dépenses: Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (150 000 dollars), Mission de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient (305 800 dollars).

^c Y compris les missions ci-après au titre desquelles il n'a pas été ouvert de crédits en 1969 mais pour lesquelles des dépenses ont été engagées en 1967: Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (126 073 dollars); Mission spéciale des Nations Unies pour Aden (53 443 dollars); Mission de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient (36 628 dollars); Représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient (8 377 dollars); anciens services du Représentant spécial du Secrétaire général à Amman (22 344 dollars); Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine (16 446 dollars); règlements et ajustements divers pour les exercices antérieurs (67 dollars).

^d Y compris 1 804 797 dollars dépensés en 1967 qui étaient imputés sur l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine ..</i>	4 601 200
1968:	4 230 400
1967:	4 496 371

17.1 Le crédit demandé au présent article doit permettre d'assurer le maintien en fonctions de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, qui a été créé par le Conseil de sécurité aux termes de ses résolutions 48 du

23 avril 1948 (S/727) et 73 du 11 août 1949 (S/1376). Le mandat de l'Organisme a été élargi comme suite aux mesures prises par le Secrétaire général conformément à l'autorisation que lui a accordée le Conseil de sécurité (1366^e séance) de prendre les dispositions nécessaires pour poster des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies dans le secteur du canal de Suez sous l'autorité du Chef d'état-major de l'Organisme.

17.2 Le tableau 17-2 indique le montant estimatif des crédits demandés pour l'Organisme pour 1969 et les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

TABLEAU 17-2

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires	1 671 100	1 564 600	1 325 565
ii) Dépenses communes de personnel.....	588 800	586 600	409 242
iii) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel.....	638 200	512 000	746 622
iv) Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion	979 000	948 400	876 753
v) Entretien et location des locaux et du matériel.....	163 600	102 600	192 373
vi) Utilisation et entretien des véhicules.....	203 000	194 200	201 100
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services.....	154 900	163 100	247 811
viii) Location d'un avion	33 000	32 000	170 045
ix) Achat de mobilier et de matériel.....	33 500	29 500	169 129
x) Achat de véhicules.....	136 100	97 400	157 731
TOTAL	4 601 200	4 230 400	4 496 371

17.3 Le total des crédits demandés au présent article pour 1969 accuse une augmentation d'environ 9 p. 100 par rapport aux crédits ouverts pour 1968. Cela est dû essentiellement au relèvement des traitements des agents des services administratifs et techniques qui a été autorisé, ainsi qu'aux augmentations périodiques de traitement, à l'augmentation des frais de voyage des observateurs militaires (un grand nombre des observateurs militaires supplémentaires affectés au secteur du canal de Suez ayant été nommés pour des périodes d'une durée inférieure à un an), à l'accroissement général du coût de l'entretien des locaux et du matériel et à l'accroissement du nombre des véhicules à remplacer en 1969. Cette augmentation de dépenses est compensée dans une certaine mesure par une diminution des besoins totaux en personnel.

Dollars

i) Traitements et salaires.....	1 671 100
1968:	1 564 600
1967:	1 325 565

17.4 Le tableau 17-3 indique l'effectif proposé pour 1969 ainsi que les chiffres correspondants pour 1968.

17.5 Le tableau d'effectif compte quatre postes de moins (deux postes d'administrateur, un poste d'agent des services généraux et un poste d'agent des services administratifs et techniques) par suite de la réorganisation du personnel de l'Organisme. Toutefois, la réduction de dépenses ainsi obtenue est contrebalancée par le relèvement des traitements des agents des services administratifs et techniques, qui a été approuvé avec effet au 1^{er} juillet 1967, et par les augmentations périodiques de traitement.

Dollars

ii) Dépenses communes de personnel.....	588 800
1968:	586 600
1967:	409 242

17.6 Le crédit demandé pour les dépenses communes de personnel doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charge de famille (153 700 dollars), des indemnités pour frais d'étude et frais de voyage

TABLEAU 17-3

	1968	1969
I. — Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché		
<i>Administrateurs</i>		
Chef d'état-major (SSG)	1	1
Conseiller spécial/consultant (D-2).....	1	—
Conseiller politique principal (D-1)....	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (D-1)	1	1
Fonctionnaire de l'information (P-5)...	1	1
Spécialiste des questions politiques (P-5)	1	1
Fonctionnaire chargé des rapports (P-5)	1	—
Juriste (P-4)	1	1
Chef des services financiers (P-3).....	—	1
Traducteur-interprète (P-3).....	1	—
	9	7
<i>Agents des services généraux</i>		
Préposé à l'enregistrement (G-5).....	1	1
Secrétaire (G-5)	1	1
Secrétaires bilingues (G-4).....	4	3
Secrétaires (G-3)	5	5
	11	10
<i>Agents des services administratifs et techniques</i>		
Adjoints administratifs	5	4
Sténographes	14	16
Opérateurs et techniciens radio.....	55	55
Mécaniciens	21	21
Services de sécurité et personnel auxiliaire	91	89
	186	185
II. — Personnel recruté sur le plan local.....	123	123
III. — Observateurs militaires	218	218
	547	543

connexes (65 200 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (204 600 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (54 600 dollars), des indemnités d'installation (700 dollars), des frais de voyage à l'occasion du recrutement et de la mutation

(60 500 dollars), des indemnités d'affectation (7 100 dollars) et des indemnités versées à la cessation de service (42 400 dollars). Ce dernier crédit comprend 2 000 dollars pour les indemnités versées à la cessation de service du personnel recruté sur le plan local, indemnités que l'employeur est tenu de verser aux termes de la législation locale.

	Dollars
iii) <i>Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel</i>	638 200
	1968 : 512 000
	1967 : 746 622

17.7 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge. Sur les 638 200 dollars demandés, 432 000 concernent les indemnités mensuelles de subsistance calculées selon un système révisé qui a été approuvé le 1^{er} juillet 1967 en même temps que le relèvement des traitements des agents des services administratifs et techniques. Ce crédit doit permettre également de couvrir le coût des indemnités mensuelles versées à raison de 170 dollars en moyenne aux agents ayant des personnes à charge et de 115 dollars aux autres agents, ainsi que le coût des indemnités journalières supplémentaires versées à ces mêmes catégories d'agents pendant le premier mois de leur affectation à l'Organisme ou à l'occasion de leur mutation d'une mission à une autre.

17.8 Les frais de voyage sont estimés à 206 200 dollars, soit 188 100 dollars pour les voyages et l'expédition des effets personnels à l'occasion du congé dans les foyers autres que ceux qui sont effectués lors d'une réaffectation, 16 100 dollars pour les voyages et l'expédition des effets personnels à l'occasion du remplacement et du rapatriement du personnel, et 2 000 dollars pour l'assurance des effets personnels expédiés par mer ou par avion. Le programme des remplacements est établi en fonction d'une affectation de deux ans au moins à l'Organisme, mais si l'affectation se prolonge au-delà de deux ans, les dispositions voulues sont prises, le cas échéant, pour le congé dans les foyers des intéressés.

	Dollars
iv) <i>Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion</i>	979 000
	1968 : 948 400
	1967 : 876 753

17.9 Le crédit demandé comprend 180 300 dollars pour les frais de voyage qu'entraînera le remplacement de 142 observateurs militaires. Les observateurs sont normalement affectés à l'Organisme pour un an, sauf dans le secteur du canal de Suez où la durée de l'affectation varie de trois à neuf mois. L'augmentation de 30 600 dollars du crédit demandé par rapport au crédit ouvert en 1968 est due à la fréquence plus rapide des remplacements imputable elle-même à la durée plus courte des affectations.

17.10 Le solde du crédit demandé (798 700 dollars) concerne le versement de l'indemnité journalière de 10 dollars à laquelle chaque observateur peut prétendre pendant son affectation à l'Organisme.

	Dollars
v) <i>Entretien et location des locaux et du matériel</i>	163 600
	1968 : 102 600
	1967 : 192 373

17.11 Le crédit demandé comprend 27 000 dollars pour la location et l'entretien des locaux et du matériel, 34 000 dollars pour l'électricité, l'eau, le chauffage, etc., 15 000 dollars pour les travailleurs payés à la journée, 58 000 dollars pour fournitures et services divers d'entretien et de réparations et 29 600 dollars pour des pièces de rechange destinées au matériel radio.

	Dollars
vi) <i>Utilisation et entretien des véhicules</i>	203 000
	1968 : 194 200
	1967 : 201 100

17.12 Le crédit demandé comprend 115 000 dollars pour le carburant et les lubrifiants, 65 000 dollars pour l'achat de pièces de rechange et les réparations des véhicules effectuées au siège de l'Organisme et 23 000 dollars pour les réparations effectuées dans des zones où il n'existe pas d'atelier de réparation de l'ONU. L'augmentation du crédit demandé au présent article est due au coût plus élevé des réparations, imputable lui-même à l'extension de la zone d'opération qui oblige à faire faire un plus grand nombre de réparations dans des ateliers commerciaux plutôt qu'à l'atelier de réparations de l'ONU.

	Dollars
vii) <i>Communications, transport de marchandises, fournitures et services</i>	154 900
	1968 : 163 100
	1967 : 247 811

17.13 Le crédit demandé au présent article se ventile comme suit : 6 000 dollars pour les communications; 47 000 dollars pour le transport de marchandises, le camionnage et les messageries, y compris l'expédition de la valise diplomatique et le transport de véhicules; 78 400 dollars pour les fournitures et services divers; 12 500 dollars pour la papeterie et les fournitures de bureau; 11 000 dollars pour les assurances.

	Dollars
viii) <i>Location d'un avion</i>	33 000
	1968 : 32 000
	1967 : 170 045

17.14 Le crédit demandé a été calculé en partant de l'hypothèse que le Gouvernement suisse reconduira l'accord conclu en 1968 et continuera à mettre gracieusement un avion à la disposition de l'Organisme. Aux termes de cet accord, les seules dépenses qui restent à la charge de l'Organisation des Nations Unies sont les indemnités pour services personnels des membres de l'équipage et diverses dépenses d'utilisation, le tout estimé à 33 000 dollars.

	Dollars
ix) <i>Achat de mobilier et de matériel</i>	33 500
	1968 : 29 500
	1967 : 169 129

17.15 Le crédit demandé au présent article comprend 23 200 dollars pour le programme normal de remplacement de mobilier et de matériel de bureau, de matériel d'atelier et de communications usagé ou dont la réparation coûterait trop cher. Le solde du crédit demandé (10 300 dollars) est destiné à couvrir les besoins supplémentaires en matériel de communications pour 1969.

	Dollars
x) Achat de véhicules	136 100
	1968 : 97 400
	1967 : 157 731

17.16 Le principe appliqué en matière d'achats consiste à remplacer les véhicules lorsqu'ils ont servi pendant quatre ans. Il est proposé d'acheter 59 véhicules nouveaux en 1969 pour remplacer les véhicules du parc de l'Organisme, ainsi que ceux qu'il a reçus de la Force d'urgence des Nations Unies, qui ont atteint cette limite d'utilisation.

17.17 Le tableau 17-4 indique le total estimatif net des dépenses de l'Organisme pour 1969, déduction faite du montant estimatif de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 17-4

	Dollars	Dollars
Prévisions de dépenses dont le détail figure dans le tableau 17-2.....		4 601 200
A déduire: Montant estimatif des recettes		
a) Contributions du personnel (chap. premier des prévisions de recettes)	316 600	
b) Vente de véhicules et de matériel usagé (chap. 3 des prévisions de recettes)	19 000	335 600
TOTAL NET des dépenses		4 265 600

ARTICLE II

Dollars

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan..	1 193 400
1968 :	1 028 100
1967 :	1 089 324

17.18 Le crédit demandé doit permettre d'assurer le maintien en fonctions du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, créé en application d'une résolution adoptée le 13 août 1948 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, établie par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 39 du 20 janvier 1948 (S/654). Aux termes du paragraphe 7 du dispositif de sa résolution 91 (1951), le Conseil de sécurité a décidé que le Groupe d'observateurs militaires continuerait à surveiller l'application du cessez-le-feu dans l'Etat du Jammu et Cachemire.

17.19 Le tableau 17-5 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour le Groupe pour 1969 ainsi que le montant des crédits ouverts pour 1968 et celui des dépenses de 1967. Le crédit demandé pour 1969 accuse une augmentation de 165 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968. Ce montant comprend les dépenses supplémentaires prévues du fait du relèvement des traitements des agents des services administratifs et techniques et du personnel recruté sur le plan local, de l'augmentation des dépenses communes de personnel, de l'augmentation du coût horaire de la location de l'avion, de la construction d'un garage atelier et du remplacement de sept véhicules et d'un générateur, y compris les frais de transport. Le détail de ces dépenses est indiqué au tableau 17-5. En outre, deux nouveaux postes d'agent des services administratifs et techniques sont demandés, ce qui entraîne une augmentation des dépenses relatives aux traitements, dépenses communes de personnel, frais de voyage et indemnités de subsistance.

TABLEAU 17-5

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires	352 500	283 900	305 284
ii) Dépenses communes de personnel.....	118 200	95 400	83 801
iii) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel.....	157 000	150 500	166 345
iv) Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion	318 300	317 500	315 797
v) Entretien et location des locaux et du matériel.....	60 600	47 800	53 439
vi) Utilisation et entretien des véhicules.....	22 000	20 700	23 937
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services divers..	52 100	48 600	79 453
viii) Location d'un avion	81 700	58 000	57 000
ix) Achat de mobilier et de matériel.....	10 800	5 700	4 268
x) Achat de véhicules	20 200	—	—
TOTAL	1 193 400	1 028 100	1 089 324

	Dollars
i) <i>Traitements et salaires</i>	352 500
1968 :	283 900
1967 :	305 284

17.20 Le tableau 17-6 indique le nombre des postes proposés pour 1969 ainsi que les chiffres correspondants pour 1968.

TABLEAU 17-6

	1968	1969
I. — Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché		
<i>Administrateurs</i>		
Chef du Groupe d'observateurs militaires (SSG)	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (P-5)	1	1
Assistant spécial du chef du Groupe d'observateurs militaires (P-5)	1	1
	<u>3</u>	<u>3</u>
<i>Personnel des services administratifs et techniques</i>		
Adjoint administratifs	2	2
Opérateurs et techniciens radios	18	18
Mécaniciens	2	2
Secrétaires	5	5
Service de sécurité et personnel auxiliaire	7	9
	<u>34</u>	<u>36</u>
II. — Personnel recruté sur le plan local	37	37
III. — Observateurs militaires	44	45
IV. — Équipage de l'avion	8	8
	<u>126</u>	<u>129</u>

17.21 Le tableau d'effectif proposé pour 1969 compte un observateur militaire supplémentaire, afin de renforcer les équipes mobiles d'observation du Groupe, et deux postes supplémentaires d'agents des services administratifs et techniques.

	Dollars
ii) <i>Dépenses communes de personnel</i>	118 200
1968 :	95 400
1967 :	83 801

17.22 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (31 100 dollars), des indemnités pour frais d'étude et frais de voyage connexes (14 700 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (43 900 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (10 500 dollars), les frais de voyage à l'occasion du recrutement et de la mutation (13 200 dollars), et le coût des indemnités versées à la cessation de service aux administrateurs et aux agents des services administratifs et techniques (4 800 dollars).

	Dollars
iii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	157 000
1968 :	150 500
1967 :	166 345

17.23 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du chef du Groupe d'observateurs militaires et des autres membres du personnel recrutés sur le plan international. Ce crédit comprend 48 000 dollars pour les frais de voyage à l'occasion des remplacements, des voyages autorisés et du congé dans les foyers, 104 000 dollars pour les indemnités d'affectation au taux fixé pour la région et 5 000 dollars pour la subvention au titre du loyer des locaux d'habitation conservés à Rawalpindi pendant l'été, époque où le siège du Groupe d'observateurs est transféré à Srinagar, et pour le loyer des locaux d'habitation conservés pendant la durée du congé dans les foyers. L'augmentation de 6 500 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968 est imputable au versement de l'indemnité de subsistance, pendant la durée de la mission, aux deux agents supplémentaires des services administratifs et techniques ainsi qu'au relèvement du taux des indemnités consécutif au reclassement de classe de l'Inde aux fins des indemnités de poste à compter du 1^{er} février 1968.

	Dollars
iv) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion</i>	318 300
1968 :	317 500
1967 :	315 797

17.24 Sur le montant total du crédit demandé au présent article, 225 300 dollars concernent l'indemnité de subsistance et l'indemnité de logement double de 45 observateurs militaires et de huit membres de l'équipage de l'avion; le solde (93 000 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage qu'entraînera le remplacement de 40 observateurs militaires et membres de l'équipage de l'avion. Les observateurs militaires sont en règle générale affectés au Groupe pour une période d'un an, mais l'on estime que 13 d'entre eux prolongeront d'un an la durée de leur affectation. L'augmentation du crédit demandé pour 1969 par rapport au crédit ouvert pour 1968 est due à la proposition d'ajouter au Groupe un observateur militaire supplémentaire.

	Dollars
v) <i>Entretien et location des locaux et du matériel</i>	60 600
1968 :	47 800
1967 :	53 439

17.25 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses suivantes : location (8 900 dollars) et entretien (12 000 dollars) des locaux de Rawalpindi, Karachi, Srinagar, New Delhi et des postes de secteurs, frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (8 500 dollars), utilisation et entretien des réseaux de radio du Groupe, y compris les stations de radio internationales (19 200 dollars). Le crédit demandé comprend également une somme de 12 000 dollars pour

la construction d'un atelier de réparation du matériel radio et du matériel de transport ainsi que pour la construction d'un entrepôt au siège du Groupe, à Rawalpindi, rendue nécessaire par l'évacuation des anciens bâtiments dont l'occupation a été déclarée dangereuse. L'augmentation du crédit demandé pour 1969 par rapport au crédit ouvert pour 1968 est due principalement au coût de la construction de ces nouveaux locaux.

	Dollars
vi) <i>Utilisation et entretien des véhicules</i> ..	22 000
1968 :	20 700
1967 :	23 937

17.26 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'utilisation de 25 véhicules, y compris le coût du carburant et des lubrifiants (14 000 dollars), ainsi que le coût des réparations et des pièces de rechange (8 000 dollars).

	Dollars
vii) <i>Communications, transport de marchandises, fournitures et services</i>	52 100
1968 :	48 600
1967 :	79 453

17.27 Le crédit demandé comprend 3 200 dollars pour les communications, 16 500 dollars pour le transport de bagages par air et par mer, y compris la valise diplomatique, 22 800 dollars pour les fournitures et services divers, 5 600 dollars pour les assurances et 4 000 dollars pour les fournitures de bureau et autres fournitures. L'augmentation du crédit demandé au présent article pour 1969 est imputable aux frais de transport de sept véhicules, qui font l'objet d'une demande de crédit au paragraphe 17.30 ci-après.

	Dollars
viii) <i>Location d'un avion</i>	81 700
1968 :	58 000
1967 :	57 000

17.28 Le crédit demandé a été calculé sur la base de 50 heures de vol par mois, à raison de 146 dollars de l'heure pour un appareil du type Caribou, compte tenu d'un certain nombre de jours pendant lesquels l'appareil ne sera pas utilisable du fait de travaux d'entretien ou du mauvais temps et pendant lesquels le Groupe d'observateurs n'aura pas à acquitter de frais de location. L'augmentation du crédit demandé par rapport au crédit ouvert pour 1968 est due à l'augmentation du coût de l'heure de vol, qui était de 104,50 dollars en 1968.

	Dollars
ix) <i>Achat de mobilier et de matériel</i>	10 800
1968 :	5 700
1967 :	4 268

17.29 Le crédit demandé doit permettre de remplacer du matériel de communications (8 000 dollars), y compris un générateur, et d'acheter ou remplacer du mobilier et du matériel de bureau, notamment des extincteurs, des climatiseurs, une machine à chiffrer et un compresseur à air (2 800 dollars). L'augmentation proposée par rapport au crédit ouvert pour 1968

est due essentiellement à la nécessité de remplacer un générateur (3 400 dollars).

	Dollars
x) <i>Achat de véhicules</i>	20 200
1968 :	—
1967 :	—

17.30 Le crédit demandé doit permettre de remplacer sept véhicules achetés en 1964 et 1965, conformément au principe qui veut que les véhicules soient remplacés tous les quatre ans.

17.31 Le tableau 17-7 indique le total estimatif net des dépenses du Groupe pour 1969, déduction faite des recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 17-7

	Dollars	Dollars
Dépenses inscrites au chapitre 17 dont le détail figure dans le tableau 17-6.....		1 193 400
<i>A déduire:</i> Montant estimatif des recettes		
a) Contributions du personnel (chapitre premier des recettes)	70 200	
b) Recettes générales (chapitre 3 des recettes): vente de véhicules.....	10 000	80 200
TOTAL NET des dépenses		1 113 200

ARTICLE III

	Dollars
<i>Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan</i>	Pour mémoire
1968:	30 300
1967:	44 538

17.32 Le Secrétaire général ne pense pas avoir à engager de dépenses au titre du présent article en 1969. Cependant, comme la résolution 80 (1950) du Conseil de sécurité, du 14 mars 1950, qui prévoyait la nomination d'un représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, est toujours en vigueur, la présente rubrique demeure inscrite au budget, pour mémoire seulement.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée</i>	234 000
1968 :	245 000
1967 :	245 411

17.33 Le crédit demandé doit permettre de maintenir en fonctions la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, que l'Assemblée générale a créée par sa résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

17.34 Le tableau 17-8 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour la Commission au présent article ainsi que les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

TABLEAU 17-8

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires	129 200	124 200	140 899
ii) Dépenses communes de personnel	36 800	34 500	29 246
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	28 000	37 300	26 378
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission ..	11 200	12 300	6 674
v) Entretien et location des locaux et du matériel	8 500	9 000	5 766
vi) Utilisation et entretien des véhicules	4 400	4 400	4 244
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	13 500	13 900	18 760
viii) Achat de mobilier et de matériel	2 400	3 100	5 694
ix) Achat de véhicules	—	6 300	7 750
TOTAL	234 000	245 000	245 411

	Dollars
i) Traitements et salaires	129 200
	1968 : 124 200
	1967 : 140 899

	Dollars
ii) Dépenses communes de personnel	36 800
	1968 : 34 500
	1967 : 29 246

17.35 Le tableau 17-9 indique l'effectif proposé pour 1969 ainsi que les chiffres correspondants pour 1968.

TABLEAU 17-9

	1968	1969
I. — Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché		
Administrateurs		
Secrétaire principal (P-5)	1	1
Spécialiste des questions politiques (P-4)	1	1
Economiste (P-3)	1	1
	<u>3</u>	<u>3</u>
II. — Personnel des services administratifs et techniques		
Adjoint administratif	1	1
Opérateur et technicien radio	1	1
Secrétaires	3	3
	<u>5</u>	<u>5</u>
III. — Personnel recruté sur le plan local	29	29
	<u>37</u>	<u>37</u>

17.36 Aucun changement dans le nombre des postes demandés pour la Commission n'est prévu pour 1969.

17.37 L'augmentation (5 000 dollars) du crédit demandé pour 1969 par rapport au crédit ouvert pour 1968 est imputable au relèvement des traitements qui a été approuvé par le personnel des services administratifs et techniques (4 100 dollars), au relèvement des traitements du personnel recruté sur le plan local à compter de 1968, y compris les augmentations périodiques de traitement (6 600 dollars), et à l'augmentation du fonds de réserve pour le paiement des indemnités versées à la cessation de service au personnel recruté sur le plan local (1 000 dollars). Ces dépenses sont en partie compensées par une diminution du crédit demandé pour couvrir le coût du remplacement de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (6 700 dollars).

17.38 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charge de famille (7 600 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (10 700 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (11 600 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (1 700 dollars), des indemnités d'affectation (3 700 dollars) et des indemnités versées à la cessation de service (1 500 dollars).

	Dollars
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	28 000
	1968 : 37 300
	1967 : 26 378

17.39 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage (14 300 dollars) et l'indemnité de subsistance (13 700 dollars) de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge et a été calculé en fonction des prévisions concernant les voyages à l'occasion du remplacement, du congé dans les foyers et des missions.

17.40 Il n'est pas demandé de crédit à l'heure actuelle pour l'observation du déroulement des élections en 1969. Un crédit additionnel pourra être demandé à ce titre en temps opportun.

	Dollars
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission ..	11 200
	1968 : 12 300
	1967 : 6 674

17.41 Le crédit demandé a été calculé en partant de l'hypothèse que la Commission tiendrait quatre réunions, dont trois à Séoul et une à Tokyo. Au cas où la Commission devrait observer le déroulement des élections, un crédit additionnel pourra être demandé en temps opportun.

17.42 Le crédit demandé doit permettre de couvrir :

a) L'indemnité de subsistance de huit membres (Australie : 2; Philippines : 2; Thaïlande : 2; Turquie : 2) en poste à l'ambassade de ces pays à Séoul, pendant les réunions de la Commission (3 800 dollars);

b) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois membres de la Commission (Chili, Pakistan et Pays-Bas), en poste à l'ambassade de leur pays au Japon, pendant les trois réunions de la Commission à Séoul (4 200 dollars);

c) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de huit membres, en poste à Séoul, pendant la réunion de la Commission au Japon (2 000 dollars);

d) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de la Commission à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale (1 200 dollars).

Dollars

v) *Entretien et location des locaux et du matériel* 8 500
1968 : 9 000
1967 : 5 766

17.43 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de chauffage, d'éclairage, d'énergie et d'eau (5 500 dollars); l'entretien du bâtiment temporaire de la Commission, qui est mis gracieusement à la disposition de l'ONU (2 000 dollars), et l'entretien de la station et du matériel de radio de la Commission (1 000 dollars).

17.44 Si le Gouvernement de la République de Corée décidait d'entreprendre la construction d'un nouveau bâtiment pour la Commission, pour remplacer celui qui a été détruit par un incendie en avril 1966, et d'en achever la construction en 1969, l'ONU pourrait avoir à prendre à sa charge une partie du coût de certaines installations et des aménagements et transformations à faire pour fournir les facilités nécessaires au personnel de la Commission. Des fonds supplémentaires seraient également nécessaires pour couvrir le coût du déménagement et de l'installation dans les nouveaux bâtiments et celui de la réinstallation de la station de radio de la Commission, y compris le matériel et les antennes.

Dollars

vi) *Utilisation et entretien des véhicules* 4 400
1968 : 4 400
1967 : 4 244

17.45 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'utilisation des huit véhicules de la Commission (3 400 dollars), la location de voitures pour les membres de la Commission venant de Tokyo, pendant les sessions de la Commission à Séoul (200 dollars), le coût des uniformes de chauffeurs et de mécaniciens (500 dollars) et celui des bonifications en faveur des conducteurs prudents (300 dollars).

Dollars

vii) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services* 13 500
1968 : 13 900
1967 : 18 760

17.46 Le crédit demandé se décompose comme suit : 1 800 dollars pour les communications téléphoniques et les télégrammes envoyés par la Commission de Séoul au Japon par les voies commerciales, 2 800 dollars pour les transports par mer et par avion, notamment le transport de fournitures et de la valise diplomatique, 300 dollars pour frais d'assurance, 6 600 dollars pour les fournitures et services divers ne figurant à aucune autre rubrique, notamment les fournitures et services médicaux, les frais d'abonnement, de traduction, le coût du personnel assurant le service des réunions au Japon, la rémunération de la main-d'œuvre d'emploi intermittent et 2 000 dollars pour frais de papeterie et fournitures de bureau.

Dollars

viii) *Achat de mobilier et de matériel* 2 400
1968 : 3 100
1967 : 5 694

17.47 Le crédit demandé doit permettre de remplacer le mobilier, le matériel de bureau et le matériel radio devenus inutilisables.

Dollars

ix) *Achat de véhicules* Néant
1968 : 6 300
1967 : 7 750

17.48 Conformément au principe selon lequel les véhicules sont remplacés lorsqu'ils ont servi de façon continue pendant quatre ans, la Commission n'aura besoin d'aucun véhicule nouveau en 1969.

17.49 Le tableau 17-10 indique le montant net estimatif des dépenses de la Commission en 1969, déduction faite du montant estimatif des recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 17-10

	Dollars	Dollars
Dépenses de la Commission inscrites au chapitre 17, dont le détail figure au tableau 17-8		234 000
<i>A déduire</i> : Montant estimatif des recettes		
a) Contributions du personnel (chapitre premier des recettes)	20 100	
b) Recettes générales (chapitre 3 des recettes)		
Vente de matériel excédentaire.....	—	20 100
TOTAL NET des dépenses		213 900

ARTICLE V

Dollars

Dépôt de l'ONU à Pise 116 200
1968 : —
1967 : —

17.50 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses relatives au dépôt de l'ONU à Pise (Italie), qui étaient auparavant imputées sur les fonds mis à la disposition de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient

(FUNU) mais dont l'Assemblée générale souhaitera peut-être, pour les raisons exposées ci-après, qu'elles soient désormais inscrites au budget ordinaire.

17.51 En 1956, année où la FUNU a été constituée, le Gouvernement italien avait généreusement mis à la disposition de l'ONU des installations de l'aéroport de Naples, qui devaient servir de zone de stationnement et de transit pour l'acheminement du personnel, du matériel et des approvisionnements destinés au Moyen-Orient. En 1957, cette opération a été transférée à Pise, où les bureaux et les magasins ainsi que les installations d'aéroport et d'expédition nécessaires ont depuis lors été fournis gratuitement à l'Organisation des Nations Unies. Les installations de Pise ont été utilisées pour l'Opération des Nations Unies au Congo qui a commencé en 1960 et, plus tard, pour les opérations de la Force des Nations Unies à Chypre. Avec le temps, on a également constaté qu'il était commode et économique d'utiliser les installations de Pise comme dépôt central pour certains approvisionnements qui doivent être commandés à l'avance pour pouvoir être fournis aux missions et, d'une façon générale, aux bureaux de l'ONU lorsque le besoin s'en fait sentir, parfois dans des délais très brefs. Depuis la fin des opérations de l'ONUC et de la FUNU, le dépôt est utilisé essentiellement pour faire face aux besoins normaux et permanents des bureaux extérieurs de l'ONU.

17.52 En dehors du matériel et des approvisionnements, d'une valeur de 350 000 dollars, qui ont été soit récupérés à la fin de l'opération de la FUNU soit retirés de l'axe de ravitaillement du Moyen-Orient et dont le produit de la vente est progressivement porté au crédit du compte de la FUNU, le dépôt contient à l'heure actuelle des stocks ordinaires, estimés à 1 million de dollars environ, qui se répartissent en six catégories de matériel et d'approvisionnements dont l'ONU a besoin en permanence et que les fabricants ne peuvent pas rapidement fournir en cas d'urgence :

a) *Matériel radio et pièces détachées (250 000 dollars)*

L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine disposait auparavant à Jérusalem d'un stock central d'articles de ce type, qui sont nécessaires au réseau de communications radio de l'ONU. Les fabricants ne gardent pas ces articles en stock et ils ne peuvent donc les fournir qu'avec un préavis de plusieurs mois. D'ailleurs, il est plus économique d'avoir un stock central maintenu à un niveau minimum que de constituer des réserves auprès de chaque mission ou de chaque bureau, ce qui provoquerait l'accumulation d'un stock global considérable.

b) *Uniformes, emblèmes des Nations Unies et drapeaux (85 000 dollars)*

Ces articles, qui proviennent des stocks restants de l'ONUC et de la FUNU, ne peuvent pas être vendus et ils sont donc gardés en réserve en prévision de besoins futurs. L'expérience a montré également que la livraison de certains d'entre eux peut prendre de six à huit mois après qu'ils ont été commandés au fabricant.

c) *Véhicules et pièces détachées (135 000 dollars)*

Une réserve minimum de véhicules a été maintenue de façon à pouvoir répondre rapidement aux besoins

des missions et des bureaux extérieurs de l'ONU, ce qui permet d'éviter des retards ou le recours, en cas d'urgence, à l'expédient coûteux qui consiste à accepter ce que les fournisseurs ont à offrir quel que soit le type de véhicule dont on a besoin dans un cas particulier.

d) *Divers (25 000 dollars)*

Le dépôt contient une quantité limitée d'articles qui pourraient être utiles aux missions en cas d'urgence. Ces articles, qui proviennent du matériel de missions précédentes, comprennent notamment des tentes, des couvertures, des lits de campement, des extincteurs, des tours pour l'entretien des véhicules et du matériel d'héliogravure.

e) *Matériel de bureau (40 000 dollars)*

On garde un stock minimum de calculateurs et de machines à écrire à clavier anglais, français ou international pour faire face aux besoins permanents des bureaux extérieurs de l'ONU, ainsi qu'à ceux des missions spéciales qui souvent doivent être organisées rapidement.

f) *Groupes électrogènes (40 000 dollars)*

Etant donné qu'il est essentiel que toute mission puisse disposer du matériel nécessaire pour produire son propre courant électrique lorsqu'il n'existe pas de centrale sur place ou pour parer à toute éventualité, on a jugé prudent de garder en réserve un nombre limité de groupes électrogènes mobiles ou semi-mobiles.

17.53 Outre l'entreposage et l'approvisionnement, le dépôt de Pise contient également des installations pour la réparation du matériel radio et du matériel électrique.

17.54 Le tableau 17-11 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour le dépôt de l'ONU à Pise pour 1969.

TABLEAU 17-11

	1969 Crédits demandés
	Dollars
i) Traitements et salaires.....	70 200
ii) Dépenses communes de personnel	18 800
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	12 200
iv) Entretien et location des locaux et du ma- tériel	1 400
v) Utilisation et entretien des véhicules.....	3 000
vi) Communications, transport de marchandises, fournitures et services.....	10 600
TOTAL	116 200
	Dollars
i) Traitements et salaires	70 200
	1968 : —
	1967 : —

17.55 Le tableau d'effectifs proposé pour 1969 est le suivant :

TABLEAU 17-12

	1969
I. — <i>Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché</i>	
<i>Administrateurs</i>	
Fonctionnaires d'administration (P-5).....	1
<i>Personnel des services administratifs et techniques</i>	
Opérateurs et techniciens radio.....	3
II. — <i>Personnel recruté sur le plan local</i>	7
	11

	Dollars
ii) <i>Dépenses communes de personnel</i>	18 800
	1968 : —
	1967 : —

17.56 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charge de famille (4 600 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (6 000 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (6 100 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (700 dollars) et de l'indemnité d'affectation (1 400 dollars).

	Dollars
iii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	12 200
	1968 : —
	1967 : —

17.57 Le crédit demandé à la présente rubrique doit couvrir les frais de voyage (4 000 dollars) et le coût des indemnités de subsistance mensuelles, aux taux prévus pour la région (8 200 dollars).

	Dollars
iv) <i>Entretien et location de locaux et de matériel</i>	1 400
	1968 : —
	1967 : —

17.58 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais d'entretien des locaux à usage de bureaux et des installations utilisées à l'aéroport de Pise et que le Gouvernement italien met gracieusement à la disposition de l'ONU.

	Dollars
v) <i>Utilisation et entretien des véhicules</i>	3 000
	1968 : —
	1967 : —

17.59 Le crédit demandé doit couvrir les frais d'utilisation et d'entretien de huit véhicules, à savoir 1 500 dollars pour le carburant, l'huile et l'assurance et 1 500 dollars pour l'entretien et les réparations, y compris les petits travaux d'entretien des véhicules entreposés.

	Dollars
vi) <i>Communications, transport de marchandises, fournitures et services</i>	10 600
	1968 : —
	1967 : —

17.60 Le crédit demandé comprend 5 200 dollars pour les communications, 2 000 dollars pour le transport de marchandises, 2 900 dollars pour les fournitures et services divers et 500 dollars pour frais de papeterie et fournitures de bureau.

17.61 Le tableau 17.13 indique le montant estimatif net des dépenses relatives au dépôt de l'ONU à Pise en 1969.

TABLEAU 17-13

	Dollars
Montant estimatif des dépenses relatives au dépôt de l'ONU inscrites au chapitre 17, dont le détail figure au tableau 17-12.....	116 200
<i>A déduire: Montant estimatif des recettes</i>	
Contributions du personnel (chapitre premier des recettes)	9 400
TOTAL NET des dépenses	106 800

ARTICLE VI

	Dollars
<i>Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme</i>	42 000
	1968 : 40 000
	1967 : 145 593

17.62 Aux termes de sa résolution 2 (XXIII) du 6 mars 1967, la Commission des droits de l'homme, en vertu des pouvoirs que lui confère la résolution 9 (II) du 21 juin 1946 du Conseil économique et social, a créé un Groupe spécial de cinq experts, chargé : a) de faire une enquête sur les tortures et mauvais traitements infligés aux prisonniers, aux détenus ou aux personnes arrêtées par la police dans la République sud-africaine, b) de recevoir des communications et d'entendre des témoins et d'employer tels modes de procédures qu'il jugera appropriés, c) de recommander les mesures à prendre dans des cas concrets, et d) de faire rapport à la Commission à une date aussi rapprochée que possible. Par sa résolution 1236 (XLII), le Conseil économique et social a accueilli avec satisfaction les décisions prises par la Commission des droits de l'homme.

17.63 Le Groupe spécial d'experts a été chargé par le Conseil, aux termes de sa résolution 1216 (XLII) de la tâche supplémentaire d'étudier les plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud.

17.64 Après avoir tenu une série de réunions à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève, et après une mission à Londres et à Dar es-Salam, le Groupe spécial d'experts a dûment fait rapport¹ à la Commission des droits de l'homme sur les résultats de sa première enquête. Il a fait rapport ultérieurement au Conseil économique et social², conformément à la résolution 1216 (XLII).

17.65 A sa vingt-quatrième session, la Commission des droits de l'homme a examiné le rapport du Groupe spécial d'experts et a adopté la résolution 2 (XXIV), aux termes de laquelle :

a) La composition du Groupe spécial d'experts était élargie, par l'adjonction d'un expert juriste originaire d'un pays d'Asie;

b) Le mandat du Groupe spécial d'experts était élargi, le groupe étant désormais chargé :

i) De faire une enquête sur les accusations de mauvais traitements et de tortures infligés aux prisonniers, aux détenus ou aux personnes arrêtées par la police dans le Sud-Ouest africain, en Rhodésie du Sud, au Mozambique, en Angola et dans tous les autres territoires portugais d'Afrique;

ii) De faire notamment une enquête sur les conséquences découlant de l'arrestation et de la mise en accusation illégale par les autorités sud-africaines de ressortissants du Sud-Ouest africain, territoire directement placé sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies;

iii) De soumettre à un examen approfondi la conclusion qui figure au paragraphe 1137 du premier rapport du Groupe spécial d'experts publié sous la cote E/CN.4/950; et

c) Le Groupe spécial d'experts était invité à présenter son rapport à la Commission des droits de l'homme lors de sa vingt-cinquième session.

17.66 Par la résolution 1329 (XLIV) du 31 mai 1968, le Conseil économique et social a approuvé les décisions prises par la Commission des droits de l'homme. En outre, le Conseil a adopté la résolution 1302 (XLIV), aux termes de laquelle le Groupe spécial d'experts est prié de poursuivre l'examen de la question des atteintes qui continuent à être portées à l'exercice des droits syndicaux dans la République sud-africaine et à examiner les atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans le territoire du Sud-Ouest africain. Le Groupe spécial d'experts a été prié d'examiner de la même manière le déni et les violations des droits syndicaux en Rhodésie du Sud. En conséquence le Groupe spécial d'experts s'acquittera de ces nouvelles tâches dans le courant de 1968 et au début de 1969. En 1968, il tiendra une série de réunions au Siège, qui seront suivies par une longue mission à Londres et dans plusieurs pays d'Afrique. Le Secrétaire général a obtenu l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager les dépenses correspondantes en 1968 en vertu de la résolution 2364 (XXII) de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. En 1969, le Groupe spécial d'experts envisage de se réunir au Siège du 6 au 31 janvier, afin d'adopter le rapport qu'il doit présenter à la Commission des droits de l'homme à sa vingt-

cinquième session ainsi que le rapport qu'il doit présenter au Conseil économique et social aux termes de la résolution 1302 (XLIV). Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de cette réunion, dont le détail est indiqué ci-après, ainsi que les dépenses qu'entraînera l'emploi au-delà de 1968, pendant un mois en 1969, du personnel temporaire nécessaire à la Division des droits de l'homme pour fournir un appui fonctionnel au Groupe spécial d'experts :

	Dollars
a) <i>Réunion du Groupe spécial d'experts, 6-31 janvier 1969</i>	
i) Frais de voyage des membres du Comité....	4 400
ii) Honoraires des membres du Comité.....	8 400
iii) Indemnité de subsistance des membres du Comité	3 050
iv) Coût de la traduction et de la reproduction des documents	19 800
	<u>35 650</u>
b) <i>Personnel temporaire</i>	
Un P-5, deux P-3 et deux secrétaires (SG), pour une durée d'un mois chacun.....	6 350
	<u>TOTAL 42 000</u>

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie</i>	184 600
1968 :	128 000
1967 :	21 046

17.67 Par sa résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966, l'Assemblée générale a mis fin au Mandat confié à Sa Majesté britannique pour être exercé en son nom par le Gouvernement de l'Union sud-africaine et a décidé que l'Afrique du Sud n'avait aucun autre droit d'administrer le Territoire du Sud-Ouest africain. Par sa résolution 2248 (S-V) du 19 mai 1967, l'Assemblée générale a créé un Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain³, composé de 11 Etats Membres, pour administrer le Sud-Ouest africain jusqu'à l'indépendance. Par la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil confierait les tâches exécutives et administratives qu'il jugerait nécessaires à un Commissaire des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain qui serait nommé par l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général. Aux termes de cette résolution le Commissaire, dans l'exécution de ses tâches, est responsable devant le Conseil.

17.68 Sur la proposition du Secrétaire général, l'Assemblée générale a nommé, le 13 juin 1967, M. Constantin Stavropoulos, Conseiller juridique de l'Organisation, au poste de Commissaire par intérim des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain. Le 16 décembre 1967 l'Assemblée générale a accepté la proposition du Secrétaire général de reconduire cet arrangement de façon que le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies continue à exercer les

³ Par sa résolution 2372 (XXII), par. 1 et 3, du 12 juin 1968, l'Assemblée générale a décidé qu'à compter de cette date, le Sud-Ouest africain serait appelé "Namibie", que le Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain serait appelé "Conseil des Nations Unies pour la Namibie" et que le Commissaire des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain serait appelé "Commissaire des Nations Unies pour la Namibie".

¹ E/CN.4/950.

² E/4459 et Add.1.

fonctions de Commissaire par intérim des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait nommé un commissaire, sur la proposition du Secrétaire général.

17.69 Le Département de la tutelle et des territoires non autonomes assure le secrétariat du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Les dépenses relatives aux fonctionnaires qui s'acquittent de cette tâche sont prévues dans les crédits demandés pour le Département aux chapitres 3 et 4.

17.70 Le crédit demandé au présent article concerne le personnel qui seconde dans sa tâche le Commissaire par intérim pour la Namibie. Le Commissaire est responsable devant le Conseil pour la Namibie dans l'exécution des tâches exécutives et administratives qui lui sont confiées par le Conseil. Les fonctionnaires chargés de seconder le Commissaire dans sa tâche reçoivent leurs instructions de lui et sont responsables devant lui dans l'exercice de leurs fonctions. C'est le Département de la tutelle et des territoires non autonomes qui s'acquittent de toutes les tâches administratives concernant le Commissaire et ses collaborateurs.

17.71 Par sa résolution 2372 (XXII), du 12 juin 1968, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction des efforts faits par le Conseil pour s'acquitter des responsabilités et fonctions à lui confiées, a décidé qu'il assumerait des responsabilités supplémentaires touchant la fourniture d'une assistance technique et financière à la Namibie et l'organisation d'un programme de formation à l'intention des Namibiens et a prié le Secrétaire général de continuer à fournir toute l'assistance possible en vue de permettre au Conseil de s'acquitter de ses obligations. En conséquence, sous réserve de toutes nouvelles décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre en 1968 sur la question de la Namibie, un crédit est demandé pour le maintien en fonctions en 1969 du Conseil et du Commissaire pour la Namibie. Le tableau 17-14 indique l'effectif proposé pour 1969 et les chiffres correspondants pour 1968.

TABLEAU 17-14

	1968	1969
I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Commissaire (SSG)	—	1
Administrateur général (D-1)	1	1
Administrateur hors classe (P-5)	1	1
Administrateur de 1 ^{re} classe (P-4)	1	1
Administrateur adjoint de 2 ^e classe (P-2)	1	2
	<u>4</u>	<u>6</u>
II. Agents des services généraux		
1 ^{re} classe (G-5)	—	1
Autres classes (G-4)	3	4
	<u>3</u>	<u>5</u>

17.72 Le total des postes demandés pour 1969 a été calculé en fonction de l'expérience acquise en 1968 pour ce qui est des services à fournir au Commissaire pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche. Le crédit demandé pour le poste de commissaire est le crédit nécessaire pour un poste de sous-secrétaire général.

17.73 Le tableau 17-15 indique les crédits demandés pour le personnel pour 1969, ainsi que les crédits ouverts pour 1968 et les dépenses de 1967.

TABLEAU 17-15

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires	135 000	95 000	12 924
ii) Dépenses communes de personnel	44 300	30 000	8 122
iii) Frais de voyage du personnel	5 300	3 000	—
TOTAL	<u>184 600</u>	<u>128 000^a</u>	<u>21 046</u>

^a Imputés en 1968 sur les chapitres 3, 4 et 5 respectivement.

17.74 Le crédit demandé pour les dépenses communes de personnel doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (8 000 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (18 500 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (900 dollars), des frais de voyage à l'occasion des nominations (12 700 dollars) et des frais de déménagement à l'occasion des nominations (4 200 dollars).

17.75 Le crédit demandé au titre des frais de voyage du personnel correspond aux dépenses prévues au titre du congé dans les foyers en 1969.

17.76 Les dépenses engagées à l'occasion du séjour des membres du Conseil pour le Sud-Ouest africain, du Commissaire par intérim et de ses collaborateurs en Afrique australe au début de 1968 ont été couvertes, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en vertu des dispositions de la résolution 2364 (XXII) de l'Assemblée générale, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de 1968. Un crédit additionnel sera demandé, si besoin est, en temps opportun. Il n'est pas demandé de crédit dans le présent projet de budget pour couvrir des dépenses analogues en 1969.

17.77 Le montant des recettes provenant des contributions du personnel (chapitre premier des recettes) est estimé à 33 900 dollars.

TITRE VII

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Chapitre 18. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

3 675 500 dollars (1968: 3 469 000 dollars¹; 1967: 3 259 977 dollars²)

18.1 Par sa résolution 2294 (XXII) du 11 décembre 1967, l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1969.

18.2 Tous les programmes d'assistance du Haut Commissariat sont financés à l'aide de contributions volontaires mises à la disposition du Haut Commissaire. Les crédits demandés au présent chapitre portent uniquement sur les dépenses d'administration relatives au fonctionnement du Haut Commissariat en 1969. Comme il est expliqué plus loin, au paragraphe 18.15, un montant provisoire de 410 000 dollars est inscrit au chapitre 2 des prévisions de recettes et représente la subvention au titre de ces dépenses qui est prélevée sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire.

18.3 De nouvelles demandes d'intervention ont été adressées au Haut Commissariat pendant le second semestre de l'année 1967, en ce qui concerne la protection des réfugiés et l'assistance aux réfugiés. Ces demandes ont donné lieu à des missions dans des régions où le Haut Commissaire n'avait pas encore eu à agir directement (par exemple le Botswana et le Japon) et ont entraîné un amenuisement des ressources financières du Haut Commissariat. Deux délégations ont été fermées en 1967 (celle de Rabat et celle d'Istanbul), mais une nouvelle délégation a dû être ouverte à Khartoum au début de 1968 en réponse à une demande d'assistance formulée par le Gouvernement soudanais.

Protection internationale des réfugiés

18.4 La protection internationale des réfugiés est l'une des deux fonctions essentielles imparties au Haut Commissariat par son statut. Elle a pour objet de sauvegarder les droits des réfugiés qui, par définition, ne jouissent de la protection d'aucun gouvernement, de leur assurer un statut juridique aussi proche que possible de celui des ressortissants des pays où ils vivent, et, enfin, de leur permettre, s'ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine, d'acquérir une nouvelle nationalité pour ne plus avoir besoin de la protection du Haut Commissariat.

¹ Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires pour couvrir les dépenses d'administration relatives aux programmes dont l'exécution a été entreprise en Afrique en 1967 (voir le tableau 18-1).

² Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires aux fins indiquées dans la note précédente.

La protection juridique est essentielle pour l'intégration des réfugiés dans leurs nouvelles communautés. Sans statut juridique satisfaisant, donnant notamment le droit de faire des études, de travailler, de posséder des biens, de recevoir des documents de voyage et d'avoir accès aux tribunaux, l'aide matérielle, même la plus généreuse, n'est généralement d'aucun profit.

18.5 La protection internationale est assurée sur quatre plans. Sur le plan mondial, elle consiste à favoriser "la conclusion et la ratification de conventions internationales pour la protection des réfugiés, en surveillant leur application et en y proposant des modifications". Sur le plan régional, elle se manifeste par des contacts suivis avec des organisations telles que le Comité consultatif juridique afro-asiatique, le Conseil de l'Europe et la Communauté économique européenne, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Etats américains, en vue d'encourager leurs Etats membres à devenir parties aux instruments internationaux conclus sur le plan mondial et à compléter ces instruments par des instruments régionaux, compte tenu des conditions et des besoins propres à la région, et afin d'assurer que les réfugiés ne soient pas privés du bénéfice des mesures d'intégration régionale. Sur le plan national, le Haut Commissariat aide les gouvernements à mettre au point la législation qui permet d'appliquer les instruments internationaux, et de nombreux gouvernements ont pris l'habitude de consulter le Haut Commissaire et de demander son avis lorsqu'ils élaborent d'autres lois qui peuvent avoir des conséquences pour les réfugiés. Enfin, et ceci est très important, la protection internationale s'exerce au niveau individuel. Le Haut Commissaire est en effet chargé de surveiller l'application des instruments internationaux applicables aux particuliers. Le Haut Commissariat intervient notamment au nom de particuliers lorsque la reconnaissance du statut de réfugié, le droit d'asile ou le principe du non-refoulement dans le pays d'origine d'un réfugié est en jeu. Cette fonction occupe une bonne partie du temps du personnel des délégations, de la section compétente du Siège et, souvent, du Haut Commissaire lui-même.

18.6 Trois faits nouveaux concernant la tâche de protection du Haut Commissariat appellent des commentaires.

18.7 Dans le projet de budget pour 1968³, le Haut Commissaire a rendu compte des mesures qu'il avait

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 5 (A/6705), par. 17.4.

prises au sujet du Protocole relatif au statut des réfugiés, qui vise à étendre la portée de la Convention de 1951 aux personnes qui sont devenues des réfugiés par suite d'événements survenus après le 1^{er} janvier 1951. En février 1968, 11 Etats avaient adhéré à cet instrument fondamental. De nouveaux Etats ont également adhéré à la Convention de 1951, portant à 53 le nombre d'Etats qui y sont parties. Or, c'est le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui est chargé de surveiller l'application de ces deux instruments, qui sont d'une importance fondamentale pour la situation des réfugiés. En conséquence, le volume de travail dans ce domaine ne cesse d'augmenter.

18.8 L'afflux des réfugiés en Europe s'est maintenant relativement stabilisé (plus de 5 000 nouveaux réfugiés par an) et les mesures à prendre pour leur protection juridique et sociale ont été normalisées, mais les mouvements de réfugiés qui se sont récemment produits en Afrique et en Asie exigent que des mesures plus étendues soient prises dans le domaine de la protection juridique. En ce qui concerne l'Afrique, ce besoin a été confirmé par la Conférence sur les aspects juridiques, économiques et sociaux des problèmes des réfugiés africains, qui s'est tenue à Addis-Abéba, en octobre 1967, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Organisation de l'unité africaine, du Haut Commissariat et de la Fondation Dag Hammarskjöld. Des 13 résolutions adoptées par cette Conférence, qui a réuni les hauts fonctionnaires responsables des questions de réfugiés dans 22 pays d'Afrique, six traitaient de questions juridiques, notamment des questions d'asile, des documents de voyage et des droits sociaux des réfugiés.

18.9 En mai 1967, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a exprimé l'opinion que la cause des réfugiés devrait être prise en considération dès le début des préparatifs de la célébration de l'Année internationale des droits de l'homme, en 1968. En conséquence, le Haut Commissaire prend actuellement une série de mesures visant à faire inclure dans les législations nationales des dispositions en faveur des réfugiés et, en particulier, à faire appliquer la Déclaration sur l'asile territorial, que l'Assemblée générale a adoptée le 14 décembre 1967⁴. Cette Déclaration est d'une importance considérable pour les réfugiés du fait qu'elle consacre les principes fondamentaux qui régissent le droit d'asile et de non-refoulement. Le Haut Commissaire encourage en outre l'action régionale relative aux droits des réfugiés dans le cadre des organisations régionales en Afrique, dans les Amériques et en Europe, et s'efforce d'assurer que les normes qui sont adoptées soient conformes aux instruments internationaux existants. Comme la plupart des objectifs visés ne peuvent être atteints sans que soient prises des mesures législatives, ce qui demande généralement beaucoup de temps, il sera nécessaire de suivre les choses de près dans tous ces domaines jusqu'à la fin de l'année 1969.

Programme annuel d'assistance

18.10 L'objectif du Programme pour 1968, approuvé par le Comité exécutif en novembre 1967, est de 4 631 600 dollars, y compris la subvention à verser au

budget de l'ONU⁵. Plus de la moitié de cette somme (2 540 900 dollars) a été allouée à des projets en Afrique. Le nombre total de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat sur ce continent a atteint près de 850 000 au début de 1968; sur ce nombre, plus de 600 000 sont maintenant à même d'assurer leur propre subsistance, et le Haut Commissaire n'a plus à leur fournir une aide substantielle.

18.11 Dans deux pays, le Burundi et le Sénégal, les progrès réalisés dans le cadre de programmes antérieurs devraient bientôt permettre au Haut Commissaire de mettre fin à l'assistance de groupe. Les colonies situées dans l'est du Burundi (comprenant près de 41 000 réfugiés) atteignent aujourd'hui un niveau comparable à celui de la population locale. Cela ne veut pas dire que les groupes peuvent être considérés comme économiquement stables et socialement intégrés, mais il semble qu'un plan de développement global pour l'ensemble de la région devrait consolider encore les colonies en question. Ce plan sera appliqué sous les auspices du gouvernement, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, comme on le verra plus loin au paragraphe 18.23.

18.12 La situation en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie est plus complexe. Un nouvel afflux de réfugiés en Ouganda, en 1967, a porté le nombre total de personnes réfugiées dans ce pays à plus de 160 000, soit le nombre le plus élevé pour les pays d'Afrique après la République démocratique du Congo. Les réfugiés qui s'étaient déjà installés dans la partie sud-ouest du pays peuvent maintenant en général subvenir à leurs besoins, mais les groupes de réfugiés récemment arrivés doivent encore recevoir des rations alimentaires. Le Comité exécutif a donc alloué une forte somme (402 000 dollars) pour les réfugiés en Ouganda dans le Programme de 1968. L'allocation comprend en outre une somme de 12 000 dollars pour couvrir l'augmentation des besoins en personnel administratif en Ouganda (un fonctionnaire adjoint chargé des programmes, de grade P-2, et un agent des services généraux), augmentation qu'exige l'ampleur du programme. En Tanzanie et en Zambie, où les réfugiés ont également continué à affluer en 1967, les projets se trouvent à divers stades d'exécution. Il y a donc lieu de prévoir que l'assistance du Haut Commissariat dans ces trois pays devra être poursuivie en 1969, tout en espérant qu'elle pourra être diminuée en Tanzanie et en Zambie.

18.13 Un programme initial d'envergure qui entraînera des dépenses considérables doit être entrepris dans trois pays. Dans la République centrafricaine, le gouvernement a été amené, pour des raisons de sécurité, à transférer le groupe entier de réfugiés de la région proche de la frontière de l'est dans une zone située à 240 kilomètres à l'intérieur du pays. Etant donné les conditions locales, cette opération a été extrêmement complexe et a entraîné un remaniement complet de projets antérieurs à long terme. Une allocation de 620 000 dollars est inscrite au Programme de 1968 pour ce groupe. Dans la République démocratique du Congo, où le gouvernement a demandé l'assistance du Haut Commissaire faveur de plus de 30 000 réfugiés

⁴ Résolution 2312 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1967.

⁵ Conformément à la méthode de calcul recommandée dans le projet de budget pour 1968 [Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 5 (A/6705), par. 17.14] et adoptée par l'Assemblée générale, le montant effectif de la subvention pour 1968 sera de 412 400 dollars.

vivant dans le nord-est du pays, seule une étude préliminaire a pu être faite en 1967 et, au moment où était établi le présent projet de budget, l'instabilité des conditions locales empêchait encore que le projet de grande envergure soit mis à exécution. Entre-temps, le nombre des réfugiés a atteint 40 000 environ. Au Soudan, le gouvernement a demandé, en 1967, l'assistance du Haut Commissaire en faveur de plusieurs groupes de réfugiés comprenant au total plus de 35 000 personnes. Une allocation de 150 000 dollars a été prélevée à cette fin sur le Fonds d'urgence en 1967, mais la situation était telle qu'il a fallu allouer une somme considérable dans le Programme de 1968 (348 000 dollars) pour lancer un programme d'installation. Cette allocation comprenait une somme de 48 000 dollars pour la création d'une délégation à Khartoum, dont l'effectif initial, qui se composait d'un représentant (P-4) secondé par trois agents des services généraux, devait être renforcé au cours du second semestre de 1968, lorsque le programme d'installation serait pleinement appliqué, par un fonctionnaire chargé des programmes (P-3) et deux autres agents des services généraux. Le programme d'installation ayant été mis en œuvre en 1968, il faudra continuer en 1969 et éventuellement en 1970 à fournir une assistance de cet ordre.

18.14 Au Moyen-Orient, et en particulier dans la République arabe unie, la récente crise et les événements qui l'ont suivie ont également eu des conséquences pour les réfugiés qui relèvent du Haut Commissariat. Les réfugiés appartenant généralement à la couche sociale sur laquelle les répercussions économiques et sociales d'une crise se font le plus lourdement sentir, le changement de situation a rendu plus vulnérables les réfugiés qui souhaitaient s'intégrer à la population locale; il a également amené un nombre croissant de réfugiés appartenant à certains groupes minoritaires à considérer l'émigration comme un moyen de résoudre leurs problèmes. Des services de protection internationale et une assistance aux fins de réinstallations doivent également être fournis sous diverses formes à de nouveaux réfugiés qui sont arrivés dans la République arabe unie à la suite d'événements survenus en Afrique ces dernières années. Le volume de travail et les responsabilités de la délégation du Haut Commissariat au Caire augmentent en conséquence, en particulier dans le domaine de la réinstallation.

18.15 Comme les problèmes subsistent et que de nouvelles situations se sont créées en Afrique, et compte tenu des renseignements reçus récemment sur les réfugiés en Asie, le Haut Commissaire pense que l'objectif financier du Programme de 1969 sera au moins égal à l'objectif de 1968 et pourrait même atteindre près de 5 millions de dollars. L'objectif comprendra la subvention à verser au budget de l'ONU pour 1969, qui est provisoirement estimée à 410 000 dollars, soit 10 p. 100 du montant estimatif des engagements effectifs contractés en 1968 au titre du Programme, à l'exclusion de la subvention pour 1968 et des dépenses d'administration directement financées dans le cadre du Programme. Ce montant provisoire est inscrit au chapitre 2 des prévisions de recettes.

Réinstallation des réfugiés et enseignement

18.16 Un problème récent qui ne cesse de prendre de l'importance est la nécessité de donner aux réfugiés africains, en particulier à ceux qui habitaient les villes, la possibilité de se réinstaller. Plus de 400 personnes

dans ce cas vivent actuellement d'allocations de secours au Botswana, au Lesotho et au Swaziland. Un problème de réinstallation se pose également dans le cas des réfugiés africains qui sont diplômés d'universités ou d'instituts techniques de pays d'Afrique (Le Caire, Dakar, Kinshasa) ou d'autres pays et qui souhaitent trouver des débouchés dans des pays africains pour y exercer leurs compétences nouvelles. Le manque apparent de débouchés pour ces réfugiés constitue un problème non seulement pour eux-mêmes, mais pour les pays grâce à l'hospitalité desquels ils ont pu faire leurs études. Le fait que leurs compétences ne soient pas utilisées semble un gaspillage injustifiable dans un continent où l'on a le plus grand besoin de personnel qualifié.

18.17 Le Haut Commissariat reçoit en outre de plus en plus de demandes d'assistance pour l'enseignement et la formation destinés aux réfugiés. Pour répondre à ce besoin, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a autorisé le Haut Commissaire à créer un compte pour l'enseignement destiné aux réfugiés, alimenté par des contributions volontaires et consacré à l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'à la formation professionnelle. En même temps, le Haut Commissaire a été prié d'encourager les contributions à cette fin. Près de 410 000 dollars ont été effectivement reçus en 1967. On pense pouvoir obtenir la même somme au moins en 1968, et environ 600 000 dollars en 1969.

18.18 Afin de s'attaquer de façon rationnelle aux problèmes que posent l'enseignement et la formation destinés aux réfugiés, l'UNESCO et le Haut Commissariat ont signé en juillet 1967 un mémorandum d'accord qui prévoyait notamment une coordination systématique entre les deux organes et définissait les domaines dans lesquels l'UNESCO pourrait fournir des services techniques (avis sur la construction d'établissements d'enseignement, adoption de programmes spéciaux et de matériel scolaire spécial pour les réfugiés, formation d'enseignants, administration de bourses) afin d'aider les gouvernements intéressés à dispenser un enseignement aux réfugiés. A la fin de 1967, l'UNESCO a détaché auprès du Haut Commissariat, pendant quatre mois environ, un conseiller très qualifié en matière d'enseignement. Ce dernier fera des recommandations au Haut Commissaire sur la politique relative aux divers types d'enseignement et de formation convenant aux réfugiés qui relèvent du Haut Commissariat et contribuera à définir les relations entre le Haut Commissariat et d'autres entités (par exemple les organes de l'ONU chargés des programmes spéciaux d'enseignement et de formation) qui appliquent des programmes de bourses pour les réfugiés.

18.19 Etant donné l'importance des besoins des réfugiés dans le domaine de la réinstallation et de l'enseignement, la Conférence d'Addis-Abéba sur les aspects juridiques, économiques et sociaux des problèmes des réfugiés africains, dont il a été question au paragraphe 18.8, a adopté une recommandation prévoyant notamment la création d'un "Bureau chargé du placement et de l'enseignement en ce qui concerne les réfugiés" dans le cadre du secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine; ce Bureau aurait pour tâche de favoriser la réinstallation et l'emploi des réfugiés africains et de rassembler et de donner des renseignements sur les possibilités d'enseignement, de formation et d'emploi en Afrique. Le Conseil des ministres de l'Or-

ganisation de l'unité africaine a maintenant approuvé la création du Bureau et, dans sa résolution 2349 (XXII) du 19 décembre 1967, l'Assemblée générale a décidé que l'Organisation des Nations Unies devait coopérer étroitement avec lui. Le Haut Commissariat s'emploiera activement à assurer des débouchés suffisants aux réfugiés, à procurer des documents de voyage à ceux qui doivent être réinstallés, soit recevoir une formation en dehors de leur pays de résidence, et à obtenir des fonds pour couvrir leurs frais de transport. Le Bureau pourra demander à tout moment aide et conseil à la délégation du Haut Commissariat à Addis-Abéba et au siège du Haut Commissariat.

Coopération interinstitutions

18.20 Etant donné que son personnel est peu nombreux et que les ressources qu'il tire des contributions volontaires sont elles aussi limitées, le Haut Commissariat doit avoir recours au maximum à l'aide des gouvernements et d'organisations nationales et internationales. Dans ce contexte général, un aspect de plus en plus important de ses travaux est la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, le FIASE et les institutions spécialisées, coopération qui entre maintenant en jeu dès le moment où le Haut Commissaire reçoit une demande d'assistance pour faire face à une situation nouvelle concernant des réfugiés.

18.21 Dans sa résolution 2197 (XXI) du 16 décembre 1966, l'Assemblée a reconnu l'importance que revêt la coopération interinstitutions pour les travaux du Haut Commissariat. Par la suite, le Conseil économique et social a adopté, le 3 août 1967, la résolution 1262 (XLIII) sur la coordination à l'échelon local, et le Comité administratif de coordination a adopté des principes révisés dans ce domaine, dont la plupart concernent directement le Haut Commissariat. En conséquence, des directives détaillées sur la coopération entre le PNUD et le Haut Commissariat ont été envoyées aux représentants résidents du PNUD et aux représentants du Haut Commissariat dans les pays où le Haut Commissaire a une délégation. Ces directives visent notamment à assurer dès le départ la coordination entre les projets applicables aux réfugiés et d'autres projets des Nations Unies exécutés dans la région et, en fin de compte, leur intégration au programme de développement national du pays intéressé, avec l'appui des organismes des Nations Unies. Dans des pays où l'on signale des problèmes de réfugiés mais où le Haut Commissaire n'a ni délégation ni correspondant, l'aide des représentants résidents est des plus utiles pour s'occuper des problèmes de réfugiés qui sont portés à l'attention du Haut Commissariat. Tel est actuellement le cas, en particulier, en Afghanistan, au Botswana, au Ghana, au Kenya et au Togo.

18.22 Un autre aspect de la coopération interinstitutions est la participation du Haut Commissariat aux travaux du Comité administratif de coordination et de ses divers sous-comités (par exemple le Sous-Comité de l'éducation et de la formation, le Sous-Comité de la Décennie du développement, etc.) ainsi que d'un

certain nombre de groupes de travail interinstitutions. Par sa résolution 2294 (XXII) du 11 décembre 1967, l'Assemblée générale, soucieuse de lier encore plus étroitement les projets d'installation des réfugiés dans les régions rurales aux efforts multilatéraux du PNUD dans le domaine du développement de zones, a décidé que "le Haut Commissaire sera invité à assister aux réunions du Bureau consultatif interorganisations du Programme des Nations Unies pour le développement et à participer aux travaux préparatoires de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement".

18.23 Le projet de développement global appliqué dans l'est du Burundi, dont il a été question au paragraphe 18.11 et qui doit s'étendre notamment à toutes les principales colonies de réfugiés au Burundi, sera un exemple type de la coopération interinstitutions dans ce domaine. Le gouvernement a fait sienne une suggestion du Haut Commissariat et du PNUD tendant à mettre en valeur la région dans son ensemble, tant en ce qui concerne les réfugiés que les ressortissants, au moyen d'un programme de développement rural intégré qui serait mis en œuvre au début de 1969 et serait exécuté, en coopération avec le gouvernement, par les institutions qui participent au PNUD. Le Directeur du PNUD a accepté d'aider le gouvernement à étudier tous les aspects du projet et à mettre au point la demande à adresser au PNUD (élément Fonds spécial). Entre-temps, le PNUD a également accepté d'accorder immédiatement une assistance au gouvernement sous forme d'une opération préliminaire applicable aux quatre colonies de réfugiés jusqu'à la fin de 1968 et financée conjointement par le PNUD et le Haut Commissariat. Ce dernier fera office d'agent chargé de l'exécution de ce projet intérimaire, étant entendu qu'il conclura lui aussi un accord avec le gouvernement et avec une organisation à but non lucratif spécialisée dans la mise en valeur des zones rurales, qui serait le sous-traitant chargé de l'opération.

18.24 Un plan intégré de mise en valeur de zone pour une ou plusieurs régions de l'Ouganda où se trouvent des colonies de réfugiés est également à l'étude. A la suite d'entretiens qui ont eu lieu entre le gouvernement, le Haut Commissariat et le PNUD, et sur la demande du gouvernement, une mission préliminaire du PNUD doit se rendre sur place en mars 1968 pour déterminer, en coopération avec le représentant du Haut Commissariat, s'il est possible d'exécuter un projet qui s'appliquerait lui aussi à la fois aux réfugiés et à la population locale. On espère que ce projet sera lancé vers la fin de l'année 1969.

Récapitulation des crédits demandés

18.25 Le tableau 18-1 récapitule, par article, les crédits demandés pour 1969, les crédits ouverts pour 1968 et les dépenses effectives de 1967, tant au titre du présent chapitre qu'au titre des allocations prélevées sur les contributions volontaires. Les crédits demandés pour 1969 comprennent les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses de représentation, les dépenses relatives au matériel et aux installations et les frais généraux dont le coût, en 1967 et 1968, a été imputé sur les contributions volontaires.

TABLEAU 18-1

Articles	1969	1968	1967		Total
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Chapitre 18	Contributions volontaires	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Traitements et salaires.....	2 580 000	2 486 000	2 315 439	15 198	2 330 637
II. — Dépenses communes de personnel..	604 000	578 000	544 760	21 268	566 028
III. — Frais de voyage du personnel....	160 000	160 000	157 605	—	157 605
IV. — Information	26 000	26 000	24 632	—	24 632
V. — Dépenses de représentation.....	7 500	5 000	5 002	—	5 002
VI. — Matériel et installations.....	21 000	16 000	20 546	17 838	38 383
VII. — Frais généraux	193 000	189 000	184 783	9 608	194 383
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie.	9 000	9 000	7 210	—	7 210
IX. — Dépenses imprévues	75 000	—	—	—	—
TOTAL BRUT	3 675 500	3 469 000	3 259 977	63 912	3 323 889
<i>A déduire:</i>					
Recettes provenant des contributions du personnel	477 000	460 000 ^a	448 625	—	448 625
Montant de la subvention prélevée sur les contributions volontaires.....	410 000	412 400 ^b	412 400	—	412 400
TOTAL NET	2 788 500	2 596 600^c	2 398 952	63 912	2 462 864

^a Chiffre provisoire révisé.^b Montant effectif.^c En outre, des allocations d'un montant net total de 60 000 dollars, prélevées sur les contributions volontaires, peuvent être utilisées pour couvrir les dépenses d'administration de 1968 relatives au programme dont l'exécution a été entreprise en Afrique en 1967.

18.26 Le tableau 18.2 indique comment se répartissent, entre le siège (Genève) et les délégations, les diverses catégories de dépenses inscrites au présent chapitre.

TABLEAU 18-2

Articles	1969	1968	1967
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
Siège (Genève)			
I. — Postes permanents	1 360 000	1 310 000	1 307 087
Consultants et personnel temporaire.....	29 000	27 500	27 273
Heures supplémentaires	1 900	1 900	1 643
II. — Dépenses communes de personnel.....	310 000	299 000	296 868
III. — Frais de voyage du personnel.....	94 000	94 000	92 644
IV. — Information	26 000	26 000	24 632
V. — Dépenses de représentation.....	1 900	1 400	1 451
VI. — Matériel et installations.....	—	—	—
VII. — Frais généraux	28 000	27 000	24 780
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie.....	7 000	7 300	5 356
IX. — Dépenses imprévues	5 000	—	—
TOTAL, siège	1 862 800	1 794 100	1 781 734
Délégations			
I. — Postes permanents	1 142 000	1 103 000	939 722
Correspondants, consultants et personnel temporaire.....	45 000	41 500	38 257
Heures supplémentaires	2 100	2 100	1 457
II. — Dépenses communes de personnel.....	294 000	279 000	247 892
III. — Frais de voyage du personnel.....	66 000	66 000	64 961
IV. — Information	—	—	—
V. — Dépenses de représentation.....	5 600	3 600	3 551
VI. — Matériel et installations.....	21 000	16 000	20 546
VII. — Frais généraux	165 000	162 000	160 003
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie.....	2 000	1 700	1 854
IX. — Dépenses imprévues	70 000	—	—
TOTAL, délégations	1 812 700	1 674 900	1 478 243
TOTAL GÉNÉRAL	3 675 500	3 469 000	3 259 977

ARTICLE PREMIER

Dollars

<i>Traitements et salaires</i>	2 580 000
1968:	2 486 000
1967:	2 315 439
i) <i>Postes permanents</i>	2 502 000
1968:	2 413 000
1967:	2 246 809

18.27 Les tableaux 18-3 et 18-4 indiquent les effectifs proposés pour 1969 et la répartition géographique prévue pour les postes. Les crédits demandés pour les indemnités de poste tiennent compte du passage éventuel de Genève de la classe 2 à la classe 3 au début de 1969, mais ne relient aucune augmentation pour les autres lieux d'affectation. De même, les crédits demandés pour les postes des agents des services généraux tiennent compte d'une augmentation du barème des traitements pour Genève seulement (3,7 p. 100 brut ou 3,25 p. 100 net à compter du 1^{er} janvier 1969).

TABLEAU 18-3

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1968	Coût des reclassements de postes demandés pour 1969	Total
1968	1969		Dollars	Dollars	Dollars
1	1	Haut Commissaire			
		Traitement	30 000	—	30 000
		Indemnité	4 000	—	4 000
1	1	Haut Commissaire adjoint			
		Traitement	26 000	—	26 000
		Indemnité	1 000	—	1 000
2	2	Directeur (D-2)			
		Traitement	51 350	—	51 350
		Indemnité	2 000	—	2 000
5	5	Administrateur général (D-1).....	110 400	—	110 400
		<i>Administrateurs</i>			
18	19	Administrateur hors classe (P-5).....	365 400	17 070	382 470
21	26	Administrateur de 1 ^{re} classe (P-4).....	347 970	64 190	412 160
25	24	Administrateur de 2 ^e classe (P-3).....	325 750	(25 730)	300 020
29	24	Administrateur adjoint de 1 ^{re} classe ou de 2 ^e classe (P-2/1)	279 560	(50 650)	228 910
102	102		1 543 430	4 880	1 548 310
		<i>A ajouter: Indemnité de poste.....</i>	112 050	870	112 920
			1 655 480	5 750	1 661 230
		<i>Services généraux</i>			
4	7	1 ^{re} classe	37 790	25 770	63 560
180	177	Autres classes	851 530	(24 780)	826 750
184	184		889 320	990	890 310
		<i>A déduire: Abattement pour mouvements de personnel (3 p. 100 du coût des postes d'administrateur et postes supérieurs).....</i>	(49 300)	(240)	(49 540)
286	286	TOTAL	2 495 500	6 500	2 502 000

Postes nouveaux demandés

18.28 La coopération des organismes des Nations Unies, dont il a été question aux paragraphes 18.20 à 18.24, est indispensable au Haut Commissariat pour régler les problèmes de réfugiés dans les pays en voie de développement; en effet, elle devrait lui permettre de suspendre son assistance directe aux groupes de réfugiés dès qu'ils atteignent le niveau de vie de la population locale tandis que la consolidation de leurs colonies et leur intégration dans la structure économique et sociale du pays se feraient sous l'égide d'autres organismes des Nations Unies techniquement plus compétents. En outre, cette coopération facilite les tâches administratives locales du Haut Commissariat et devrait

permettre de décharger plusieurs de ses délégations en Afrique d'une partie de leur travail qui serait progressivement prise en charge par le PNUD et d'autres organisations. Toutefois, ce processus exige un travail préparatoire considérable au siège du HCR à Genève et à la délégation du Haut Commissariat, à New York. Cette délégation, en plus de ses activités normales de liaison avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement des États-Unis et les organismes bénévoles qui ont leur siège aux États-Unis, devra se maintenir constamment en contact avec les services du PNUD et du FISE à New York, en vue de la planification, du financement et de l'exécution des projets communs. Le Haut Commissaire estime donc nécessaire d'ajouter à l'effectif de la délégation du HCR

TABLEAU 18-4. — POSTES PERMANENTS, 1969 : RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET PAR CLASSE

	Siege (Genève)	Afrique — Bureau de liaison	Algérie	Allemagne	Amérique latine	Australie	Autriche	Belgique	Burundi	Canada	Congo	Etats-Unis d'Amérique	Extrême-Orient	France	Grèce	Italie	Maroc	Moyen-Orient	Népal	Ouganda	Pays-Bas	République arabe unie	République centrafricaine	Royaume-Uni	Sénégal	Soudan	Tanzanie	Turquie	Zambie	Total
I. — Haut Commissaire	1																													1
Haut Commissaire adjoint	1																													1
Directeur	1											1																		2
Administrateur général	5																													5
Total, I	8											1																		9
II. — Administrateurs																														
Administrateur hors classe	6	1		1			1				1	1	1	1	1	1			1	1		1	1				1			19
Administrateur de 1 ^{re} classe	11	1			1			1	1	1	1	1				1	1	1	1		1	1			1	1	1	1	1	26
Administrateur de 2 ^e classe	11	1		1	1		1		1					1	1	1			1	1		1			1	1				24
Administrateur adjoint de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	18		1					1			1				1				1							1				24
Total, II	46	3	3	2	2	2	2	2	1	1	3	2	1	2	3	3		1	1	3	1	1	2	1	2	2	2	1	2	93
III. — Services généraux																														
1 ^{re} classe ou classe la plus élevée	6											1																		7
Autres classes	70	5	1	7	6	1	8	4	4	1	6	2	2	5	7	7	3	3	2	4	1	3	4	2	4	5	5	2	3	177
Total, III	76	5	1	7	6	1	8	4	4	1	6	3	2	5	7	7	3	3	2	4	1	3	4	2	4	5	5	2	3	184
Total I, II et III	130	8	1	10	8	1	10	6	5	2	9	6	3	7	10	10	3	4	3	7	2	4	6	3	6	7	7	3	5	286

à New York un poste d'administrateur de 1^{re} classe (P-4) pour seconder cette délégation dans ces nouvelles tâches.

18.29 Pour faire face aux activités croissantes du HCR dans le domaine de la réinstallation et de l'instruction des réfugiés africains, qui sont décrites plus haut aux paragraphes 18.16 à 18.19, il faudra créer au siège (Genève) ainsi qu'au Bureau régional de liaison d'Addis-Abéba un poste d'administrateur de 2^e classe (P-3) et un poste de secrétaire. Compte tenu de l'importance prise par Le Caire dans ce domaine et des événements au Moyen-Orient évoqués au paragraphe 18.14, le Haut Commissaire estime en outre qu'il sera nécessaire de créer dans la République arabe unie une délégation composée d'un représentant ayant le rang d'administrateur de 1^{re} classe (P-4) et de trois agents des services généraux. Il n'y avait jusqu'ici au Caire qu'une sous-délégation rattachée à la délégation régionale pour le Moyen-Orient (Beyrouth) et dont le personnel se composait d'un représentant adjoint détaché de grade P-3 et de deux agents des services généraux. Un poste de fonctionnaire adjoint chargé des programmes, de grade P-2, et un poste d'agent des services généraux en Ouganda, dont le coût est couvert en 1968 à l'aide d'une allocation prélevée sur les contributions volontaires⁶, devront être maintenus pendant la phase initiale du projet de développement de zones que le PNUD se propose d'entreprendre, soit au moins jusqu'à la fin de 1969. Au Soudan, deux postes d'administrateur (de classe P-4 et P-3) et cinq postes d'agent des services généraux, dont le coût était également couvert à l'aide d'une allocation au titre du programme de 1968⁷, seront nécessaires jusqu'à la fin de 1969 et peut-être même en 1970. Conformément aux dispositions que l'Assemblée générale a approuvées à sa vingtième session au sujet des dépenses d'administration supplémentaires auxquelles peuvent donner lieu de nouveaux programmes d'assistance⁸, tous ces postes, dont le coût était couvert en 1968 par des allocations au titre du programme, devront être inscrits au projet de budget ordinaire à partir de 1969. Enfin, un poste supplémentaire d'agent subalterne des services généraux est nécessaire pour la délégation du Haut Commissariat en République centrafricaine étant donné l'ampleur et la complexité technique de l'opération qui est menée dans ce pays.

18.30 Le Haut Commissaire n'entend pas pour le moment demander un accroissement de l'effectif total du Haut Commissariat pour répondre à ces besoins supplémentaires. Comme on le verra plus loin aux paragraphes 18.31 et 18.32, il espère pouvoir opérer, d'ici la fin de 1968, une réduction des effectifs des délégations en Europe et de certaines des délégations en Afrique, qui lui permettra de libérer le nombre de postes voulu. Il tient toutefois à faire deux réserves à cet égard. En premier lieu, quatre des six postes d'administrateur qu'il espère libérer ne correspondront pas à la classe des postes supplémentaires requis. Ces postes devront donc être reclassés, ainsi qu'il est demandé plus loin aux paragraphes 18.44 à 18.46. En deuxième lieu, la possibilité de libérer des postes dépend dans plusieurs cas de l'issue des conversations en cours avec les gouvernements intéressés. Comme l'effectif total du HCR ne comprend actuellement aucun poste qui soit

gardé en réserve pour faire face aux besoins qui ne sont pas pleinement connus et justifiés au moment de l'établissement du présent projet de budget, le Haut Commissaire estime qu'il devrait pouvoir disposer d'un crédit pour imprévus qu'il pourrait utiliser si les conversations en cours n'aboutissaient pas à un résultat positif ou si de nouveaux besoins, dont on entrevoit maintenant l'éventualité mais pour lesquels aucun crédit n'est demandé, se matérialisaient et devenaient urgents d'ici à 1969. On a donc inscrit un crédit à cette fin à l'article IX du présent chapitre.

Réduction des effectifs envisagée

18.31 En Afrique, les progrès des opérations d'installation et de réinstallation locales prévues pour 1968 au Burundi, dans la République démocratique du Congo, au Maroc, en Tanzanie et en Zambie devraient permettre de réduire l'effectif des délégations de quatre postes d'administrateur et de trois postes d'agent des services généraux. Dans les deux premiers pays, les économies escomptées (un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux dans chaque pays) seront en grande partie possibles grâce à la coopération du PNUD et de l'OIT.

18.32 En ce qui concerne l'Europe, le Haut Commissaire a terminé l'étude des activités et des méthodes de travail des délégations, qu'il avait commencée il y a plusieurs années⁹. Il a également étudié en détail dans quelle mesure chacune des délégations participe aux procédures établies par les gouvernements pour reconnaître aux intéressés le statut de réfugiés en application de la Convention de 1951. Ces deux études ont permis de conclure que l'on pourrait, d'ici à 1969, réaliser dans six délégations des économies limitées qui se décomposent comme suit :

a) Il devrait être possible, d'ici la fin de 1968, de supprimer cinq postes d'agent des services généraux dans les délégations en Autriche, dans la République fédérale d'Allemagne et en Grèce. Ces économies devraient être possibles du fait que les grands programmes d'assistance seront terminés dans ces deux premiers pays, que des progrès dans ce sens seront réalisés en Grèce et que les fonctions administratives des délégations concernant l'assistance matérielle aux réfugiés seront déléguées à des organes nationaux dans toute la mesure où le permet le mandat du Haut Commissaire.

b) On envisage actuellement de rationaliser les arrangements existants en ce qui concerne la participation du Haut Commissariat aux procédures établies pour reconnaître aux intéressés le statut de réfugié dans certains pays d'Europe. Cette rationalisation, qui doit encore, dans certains cas, être étudiée avec les gouvernements intéressés, ne devra naturellement pas gêner le Haut Commissariat dans l'exécution de ses tâches. On espère que ces mesures et autres mesures connexes permettront de réaliser une économie globale de deux postes d'administrateur et de deux postes d'agent des services généraux, qui serait répartie entre les délégations en Autriche, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas.

18.33 Si ces réductions d'effectifs sont réalisées en Europe, le nombre total de postes dans les neuf délégations de ce continent en 1969 sera de 61 (18 postes d'administrateur et 43 postes d'agent des services généraux). Après avoir revu les attributions de ces délé-

⁶ Voir plus haut, par. 18.12.

⁷ Voir plus haut, par. 18.13.

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 5 (A/6705), par. 17.15.*

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément n° 5 (A/6305), par. 18.12 et 18.27.*

gations et examiné la possibilité de confier certaines de leurs fonctions actuelles aux gouvernements intéressés ou à des organismes locaux, le Haut Commissaire n'est pas en mesure de prévoir d'autres réductions importantes de leurs effectifs. Lorsque les grands programmes d'assistance seront entièrement terminés dans tous les pays au cours de l'année 1970, il est possible qu'un poste d'administrateur (en Grèce) et quelques postes d'agent des services généraux deviennent superflus en Europe. Toutefois, si l'on ne veut pas que les réfugiés en pâtissent, il ne semble pas possible de réaliser d'autres économies tant que de nouveaux réfugiés ou des immigrants réfugiés d'autres continents continueront d'affluer. Deux considérations, exposées dans les deux paragraphes ci-après, permettent de mieux comprendre cette situation.

18.34 Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a suivi de très près la réduction des activités et des effectifs du Haut Commissariat en Europe au cours des dernières années. On se souviendra qu'en 1961, l'action du Haut Commissariat en Europe a été plus intense que jamais à l'occasion de l'Année mondiale des réfugiés, et qu'il a fallu employer, dans les délégations en Europe, 147 fonctionnaires au total (48 administrateurs et 99 agents des services généraux), ce qui représente les postes permanents, le personnel temporaire et les postes dont le coût est imputé sur les contributions volontaires. En mai 1966, le Comité exécutif a reconnu qu'il importait de continuer à prévoir une assistance d'une ampleur raisonnable pour répondre aux besoins des réfugiés européens non installés, en particulier dans les pays de premier accueil¹⁰ et, en novembre, on a exprimé la crainte¹¹ que la réduction du personnel juridique du Haut Commissariat en Europe et des crédits alloués pour l'assistance juridique en Allemagne, en Grèce, en Italie, en Amérique latine et en Autriche, n'empêche de répondre comme il faudrait aux besoins des réfugiés. En novembre 1967, plusieurs représentants ont souligné¹² que de nouvelles arrivées de réfugiés s'étaient produites dans plusieurs pays d'Europe et ils ont estimé que les allocations prévues à leur intention, au titre du Programme de 1968, continueraient à être nécessaires. Le Haut Commissaire pense que ces opinions, qui à son avis reflètent des préoccupations légitimes, devront être prises en considération lors de la planification des activités futures et des ressources en personnel des délégations qui s'occupent des réfugiés européens.

18.35 D'ailleurs, l'action des délégations du Haut Commissariat en Europe n'est plus exclusivement orientée vers la protection des réfugiés européens et l'assistance à leur fournir. En premier lieu, un nombre croissant de réfugiés relevant de la compétence du Haut Commissaire arrivent dans plusieurs pays d'Europe en provenance d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, et leurs besoins en matière de protection et d'assistance sont tout à fait comparables à ceux des réfugiés européens. En second lieu, la planification, le financement et l'exécution des grands projets en Afrique exigent des contacts de plus en plus fréquents, des appels et des

négociations à des fins précises dans un certain nombre de pays européens où se trouve le siège des principales organisations donatrices et de la plupart des organisations qui coopèrent avec le Haut Commissariat en Afrique. Ces contacts, qui sont absolument essentiels pour l'action du Haut Commissariat en Afrique et en Asie, constituent désormais une fonction nouvelle et absorbante pour la plupart des délégations en Europe ainsi que pour le siège du HCR à Genève.

Reclassement de postes

18.36. La structure générale des activités du Haut Commissariat a subi deux grands changements au cours des dernières années. Premièrement, la portée géographique des fonctions de protection et d'assistance du Haut Commissariat s'est considérablement étendue par suite de l'apparition de nouveaux problèmes de réfugiés. En conséquence, le nombre des délégations est passé de 15 en 1963 à 24 en 1967 et à 28 en 1969. Deuxièmement, la nature de l'assistance du Haut Commissariat et ses procédures en la matière ont complètement changé. Renonçant aux projets détaillés qui étaient exécutés par un grand nombre d'organismes — et fréquemment par le Haut Commissariat lui-même — pendant la période qui a suivi l'Année mondiale des réfugiés, le Haut Commissariat s'est orienté de 1965 à 1967 vers des projets globaux exécutés, dans le cadre d'un accord général avec le Haut Commissariat, par un nombre limité de gouvernements ou, le cas échéant, par des organismes associés. Désormais, il s'oriente davantage vers une méthode qui lui permette de mettre en train et d'encourager de plus en plus souvent des projets de développement global applicable à des régions où se trouvent des réfugiés, projets qui seraient planifiés et administrés sous l'entière responsabilité du gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies. Le Haut Commissariat y participerait en fournissant l'appui financier initial et des conseils spécialisés sur certains problèmes de réfugiés ainsi que ses bons offices pour combler des déficits éventuels, et en encourageant la coopération de tous les participants dans l'intérêt des réfugiés.

18.37 Cette évolution des méthodes d'assistance et les transferts successifs de postes des délégations européennes aux délégations africaines ont permis au Haut Commissariat de faire face à l'accroissement considérable des problèmes de réfugiés dans un nombre toujours plus grand de pays, sans avoir dû pour autant augmenter ses ressources en personnel depuis 1961; en fait, l'effectif total, y compris le personnel temporaire et les postes dont le coût est imputé sur les contributions volontaires, est passé de 313 postes en 1961 à 294 à l'heure actuelle. Toutefois, cette évolution a considérablement augmenté la diversité et le niveau des responsabilités des fonctionnaires des bureaux extérieurs du Haut Commissariat et des fonctionnaires du siège ayant rang de chef de section et au-dessus. Dans l'exercice de leurs fonctions, presque tous ces fonctionnaires sont désormais appelés à procéder à des négociations avec les représentants de gouvernements, d'organisations donatrices, de programmes des Nations Unies et d'autres institutions, qui doivent être menées à un échelon élevé si l'on veut qu'elles soient efficaces. En outre, la plupart des nouveaux postes dans les bureaux extérieurs se trouvent dans des régions éloignées d'où il est parfois difficile de communiquer avec Genève, de sorte que les titulaires ne peuvent pas beaucoup compter sur les avis et les directives du siège.

¹⁰ Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire sur sa quinzième session (A/AC.96/334), par. 38 (3).

¹¹ Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire sur sa seizième session (A/AC.96/352), par. 28.

¹² Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire sur sa dix-huitième session (A/AC.96/386), par. 22.

18.38 Il est donc absolument nécessaire de disposer de postes à des classes correspondant à ces nouvelles responsabilités afin d'attirer de nouveaux candidats ayant des qualifications et une expérience suffisantes pour occuper les postes laissés vacants par des fonctionnaires ayant cessé leur service et de pouvoir offrir aux membres les plus qualifiés du personnel existant les postes transférés dans de nouvelles régions où les tâches seront plus difficiles et les responsabilités plus grandes.

18.39 S'il a été possible jusqu'ici de maintenir l'effectif au même niveau en transférant des postes d'Europe en Afrique et au siège, ces transferts ne sauraient en eux-mêmes résoudre le problème du classement des postes requis. Par la force des choses, les postes transférés étaient des postes d'administrateur de classe subalterne. Il n'a pas été possible de supprimer des délégations en Europe et le maintien de ces délégations exige la présence continue d'administrateurs ayant au moins le rang d'administrateur de 1^{re} classe (P-4) ou d'administrateur hors classe (P-5) pour représenter efficacement le Haut Commissaire auprès des gouvernements des pays européens, des organismes bénévoles, etc. Les transferts en Afrique et au siège du HCR des postes d'administrateur de classe subalterne (P-1, P-2 et P-3) n'ont pas, dans bien des cas, supprimé le besoin de postes de classe plus élevée. Ce besoin ne sera satisfait que si l'on reclasse un certain nombre des postes qui ont été transférés ces dernières années ou qui doivent l'être d'ici à 1969. S'il n'était pas possible de reclasser les postes transférés pour répondre aux besoins nouveaux, le Haut Commissaire n'aurait pas d'autre choix que de demander des postes nouveaux de classe élevée pour les délégations en Afrique et pour le siège du HCR.

18.40 Le Haut Commissaire estime donc qu'il est essentiel de reclasser un certain nombre d'autres postes figurant au tableau d'effectifs du Haut Commissariat. Il propose les reclassements ci-après, qui entraîneraient une dépense supplémentaire de 6 500 dollars en 1969:

<i>Pays ou région</i>	<i>Poste</i>	<i>Classe actuelle</i>	<i>Classe proposée</i>
a) Délégations			
Bangui	Représentant adjoint...	P-2	P-3
Lusaka	Représentant adjoint...	P-2	P-3
Le Caire	Représentant	P-3	P-4
Hong-kong/Macao	Représentant	P-4	P-5
b) Postes à transférer			
A Khartoum	Représentant	P-3	P-4
A Khartoum	Représentant adjoint...	P-2	P-3
A New York	Administrateur de 1 ^{re} classe	P-3	P-4
A Genève	Fonctionnaire chargé de la réinstallation et de l'enseignement	P-2	P-3
c) Siège du HCR			
Genève	Chef du Service s'occupant de la région 3...	P-3	P-4
Genève	Chef de la Section de la protection individuelle et des droits sociaux	P-3	P-4
Genève	Adjoint au Chef de la Division administrative et financière....	P-3	P-4
Genève	Chef de la Section du personnel	P-2	P-3

a) Délégations

18.41 Dans la République centrafricaine et en Zambie, les postes de représentant adjoint sont actuellement rangés dans la classe P-2. L'expérience montre toutefois que les représentants du Haut Commissaire en Afrique doivent passer une partie considérable de leur temps hors de la capitale. Ils doivent coordonner les travaux et aplanir les difficultés dans les colonies de réfugiés, accompagner les hauts fonctionnaires nationaux en tournée d'inspection, faire visiter les colonies de réfugiés aux représentants d'organisations qui versent déjà des contributions ou qui pourraient en verser, et se rendre, avec les experts des organisations participantes, dans les régions où des réfugiés pourraient être installés. Etant donné les distances à parcourir¹³ et comme le seul moyen de transport possible est généralement une landrover (ou bien un avion affrété et une landrover), chaque déplacement oblige généralement l'intéressé à s'absenter de la capitale pendant une semaine au moins. Si l'on tient compte du congé annuel et d'un éventuel congé de maladie, un représentant est normalement absent de la délégation environ quatre mois sur 12. Pendant cette période, la délégation est dirigée par un représentant adjoint qui remplace le représentant dans toutes ses fonctions, et notamment représente le Haut Commissaire dans les négociations au niveau supérieur. Le Haut Commissaire a eu les plus grandes difficultés à trouver des fonctionnaires capables qui soient disposés à assumer ce genre de responsabilité en occupant un poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe (P-2). En conséquence, il recommande de reclasser les deux postes en question à P-3.

18.42 Les raisons justifiant le reclassement de P-3 à P-4 proposé pour le poste de représentant au Caire ont été exposées plus haut aux paragraphes 18.14 et 18.29.

18.43 En Extrême-Orient, le Haut Commissariat a une délégation à Macao et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) administre une délégation commune CIME/HCR à Hong-kong. Jusqu'en 1966, le représentant commun à Hong-kong était un fonctionnaire du CIME qui avait rang d'administrateur hors classe (P-5). Etant donné que les activités du CIME dans la région diminuent et que le nombre des problèmes dont le Haut Commissariat doit s'occuper à Hong-kong ne cesse d'augmenter, le Haut Commissaire a accepté, à la fin de 1966, de prendre en charge le poste de représentant commun¹⁴. Il a affecté à ce poste son représentant à Macao, qui assume désormais les responsabilités qui s'attachent aux deux postes. Le Haut Commissaire estime donc nécessaire de proposer le reclassement à P-5 du poste de représentant à Macao, qui est devenu représentant pour l'Extrême-Orient, pour tenir compte des nouvelles responsabilités qu'il comporte.

b) Postes à transférer

18.44 Des quatre postes d'administrateur mentionnés plus haut au paragraphe 18.30, deux (un P-2 et un

¹³ A vol d'oiseau, les distances entre la capitale et les diverses colonies de réfugiés sont approximativement de 1 000, 800 et 500 km dans la République centrafricaine, de 300, 400 et 550 km en Zambie, et de 400 et 1 200 km au Soudan.

¹⁴ En outre, le Haut Commissariat continue à verser au CIME une contribution représentant 50 à 100 des autres dépenses de la délégation commune. Une allocation à cette fin est inscrite chaque année au programme d'assistance annuel.

P-3) sont destinés au Soudan. L'un et l'autre devront être reclassés à l'intention du représentant au Soudan (P-4) et du représentant adjoint (P-3). Les raisons justifiant le reclassement de ce dernier poste ont été exposées plus haut au paragraphe 18.41.

18.45 On a déjà expliqué au paragraphe 18.28 pourquoi il faudrait un poste supplémentaire d'administrateur de 1^{re} classe (P-4) à New York. Etant donné que seul un poste d'administrateur de 2^e classe (P-3) sera probablement libéré pour répondre à ce besoin, ce poste devra être reclassé.

18.46 De même, seul un poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe (P-2) sera disponible pour l'administrateur de 2^e classe (P-3) dont on a besoin au siège du HCR pour s'occuper des questions de réinstallation et d'enseignement concernant les réfugiés africains. Il est donc proposé de reclasser également ce poste.

c) Siège (Genève)

18.47 La réorganisation du siège du Haut Commissariat dont il a été question dans le projet de budget pour 1968¹⁵ a désormais pris effet. En concentrant toutes les activités financières et de contrôle des opérations dans deux sections¹⁶, dont l'effectif total a été réduit de deux postes d'administrateur et de cinq postes d'agent des services généraux, le Haut Commissaire a pu notamment libérer les postes supplémentaires nécessaires pour étoffer les effectifs des sept services s'occupant des régions pour l'ensemble du monde. Toutefois, là encore, les postes sont en nombre suffisant mais ils ne sont pas rangés dans la classe qui convient.

18.48 Par exemple, seul un poste d'administrateur de 2^e classe (P-3) est actuellement disponible pour le chef du service s'occupant de la région 3, qui administre tous les projets d'assistance du HCR au Moyen-Orient (y compris la République arabe unie) et dans l'ensemble de l'Asie et qui assure la coordination de toutes les autres activités du Haut Commissariat dans cette région. Etant donné les responsabilités qui s'attachent à ce poste, le Haut Commissaire estime qu'il faudrait le reclasser à P-4, qui est le grade des chefs des autres services s'occupant des régions. Afin de libérer des postes de cette classe à l'intention de deux de ces chefs de service, deux postes de P-4, dans d'autres divisions, ont dû être occupés temporairement par des fonctionnaires ayant le rang d'administrateur de 2^e classe (P-3), à savoir le poste de chef de l'une des sections de la Division juridique, qui est chargé de la protection individuelle et des droits sociaux des réfugiés, et le poste d'adjoint au chef de la Division administrative et financière. Toutefois, les responsabilités attachées à ces deux postes sont bien plus importantes que les responsabilités d'un administrateur de 2^e classe (P-3) et le Haut Commissaire recommande donc de les reclasser à P-4.

18.49 Le rapport sur les normes communes de classement des postes¹⁷ a montré qu'il était nécessaire de reclasser un quatrième poste d'administrateur au siège du HCR. Ce rapport a été établi par deux consultants nommés par le Comité consultatif pour les questions administratives, qui se sont rendus dans chacune des douze institutions (y compris l'Office des Nations

Unies à Genève) qui appliquent un barème de traitements commun pour leurs fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. D'après les normes communes de classement des postes qui sont énoncées dans le rapport en ce qui concerne les postes d'administrateur du personnel, et en particulier ceux des classes P-2, P-3 et P-4, il apparaît qu'il conviendrait de reclasser au moins à P-3 le poste du chef de la Section du personnel du Haut Commissariat. Ce fonctionnaire exerce en fait les fonctions qui sont décrites pour un poste de la classe P-3 et il établit en outre toute la documentation destinée au Comité des nominations et des promotions du HCR auquel il sert de secrétaire. Le Haut Commissaire recommande donc de reclasser ce poste de P-2 à P-3.

18.50 Outre ces reclassements de poste d'administrateur, le Haut Commissaire a jugé nécessaire de prévoir pour son tableau d'effectifs pour 1969 trois reclassements de postes dans la catégorie des agents des services généraux.

	Dollars
ii) <i>Correspondants, consultants et personnel temporaire</i>	74 000
	1968: 69 000
	1967: 65 530

18.51 Le crédit demandé doit permettre:

a) De couvrir le montant des honoraires versés aux correspondants représentant le Haut Commissaire dans les pays où il n'est pas nécessaire qu'il y ait une délégation dirigée par un représentant (15 600 dollars);

b) De couvrir le montant des honoraires versés aux consultants en mission spéciale (22 200 dollars);

c) D'engager du personnel temporaire pendant les périodes de pointe pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour faire exécuter les travaux de traduction et de cartographie dont l'Office des Nations Unies à Genève ne peut se charger (36 200 dollars).

18.52 Dans le crédit demandé pour les consultants figure un nouveau montant de 1 200 dollars pour un consultant juridique en France, qu'il a fallu nommer récemment pour fournir des conseils de caractère juridique à la délégation, après la suppression, à la fin de 1967, du poste de juriste chargé des questions de protection.

18.53 Le crédit demandé pour le personnel temporaire fait apparaître une augmentation de 1 800 dollars qui correspond au relèvement des traitements du personnel temporaire, en particulier à Genève, et il comprend un nouveau montant de 2 000 dollars qui doit permettre de nommer un adjoint à mi-temps auprès du représentant résident du PNUD au Ghana. Etant donné le nombre croissant des petits groupes de réfugiés dans ce pays, le représentant résident, qui s'y occupe des problèmes de réfugiés pour le compte du Haut Commissariat, a demandé un adjoint pour le seconder dans les cas où les réfugiés sont aidés individuellement.

	Dollars
iii) <i>Heures supplémentaires</i>	4 000
	1968: 4 000
	1967: 3 100

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 5 (A/6705), par. 17.18-17.20.

¹⁶ La Section financière (contributions volontaires) et la Section de l'élaboration et du contrôle des programmes.

¹⁷ CO/ORD/CC/SO/156.

ARTICLE II

	Dollars
Dépenses communes de personnel.....	604 000
1968:	578 000
1967:	544 760

18.54 Le crédit demandé a été fixé compte tenu de l'expérience et, notamment, du fait qu'en 1967 les dépenses effectives pour les indemnités pour frais d'études et les frais de voyage connexes, l'indemnité d'installation et l'indemnité d'affectation ont de nouveau dépassé les prévisions de dépenses, parce qu'il a fallu muter des fonctionnaires pour pouvoir faire face à l'évolution des problèmes de réfugiés.

18.55 Le crédit demandé se décompose comme suit:

	Dollars
i) Indemnités pour charges de famille...	72 000
1968:	71 000
1967:	71 446
ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes	17 000
1968:	17 000
1967:	17 004
iii) Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	294 000
1968:	283 000
1967:	261 979
iv) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances sociales.....	25 000
1968:	24 000
1967:	22 984
v) Frais de voyage et de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service.....	39 000
1968:	38 000
1967:	29 660
vi) Indemnité d'installation	23 000
1968:	23 000
1967:	21 524
vii) Indemnité d'affectation	40 000
1968:	36 000
1967:	36 666
viii) Indemnités versées à la cessation de service et primes de rapatriement.....	59 000
1968:	43 000
1967:	54 452

L'augmentation du crédit demandé sous la présente rubrique est essentiellement imputable à l'accroissement

prévu pour 1969 du nombre des fonctionnaires à la retraite.

	Dollars
ix) Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge.....	35 000
1968:	43 000
1967:	29 045

Un abattement de 20 p. 100 a été appliqué au montant estimatif des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers en 1969 pour tenir compte des cas où les intéressées retarderaient leur congé ou perdraient leur droit au congé dans les foyers.

ARTICLE III

	Dollars
Frais de voyage du personnel.....	160 000
1968:	160 000
1967:	157 605

18.56 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires, des correspondants et des consultants en mission officielle. Il comprend notamment un montant pour les déplacements liés au programme du Soudan, dont il avait été tenu compte en 1968 dans l'allocation de 48 000 dollars mentionnée au paragraphe 18.13.

ARTICLE IV

	Dollars
Information	26 000
1968:	26 000
1967:	24 632

18.57 Ce crédit est nécessaire pour financer le programme ordinaire d'information du Haut Commissariat, qui vise à fournir aux moyens d'information, aux gouvernements et aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux des renseignements sur les problèmes de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat et sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection internationale des réfugiés ou de l'assistance matérielle à leur fournir. Ce crédit doit permettre notamment de couvrir les dépenses qu'entraînent l'établissement de rapports sur des projets exécutés dans le cadre du programme annuel d'assistance ou avec l'aide d'organisations privées, la publication de plusieurs rapports périodiques en français et en anglais, la rédaction, l'impression et la diffusion de brochures et de reportages ainsi que la production et la diffusion de photographies, d'émissions de radio et de courts programmes de télévision.

18.58 Des programmes spéciaux d'information sont financés à l'aide de fonds prélevés sur les contributions volontaires et qui sont versés à un Fonds spécial de l'information, que le Comité exécutif porte périodiquement au montant maximum de 30 000 dollars. Ce fonds a été constitué pour permettre de produire et de diffuser des films et des programmes de télévision ou d'entreprendre d'autres projets d'information audio-visuelle afin d'appuyer les efforts internationaux déployés pour faire face aux problèmes de réfugiés qui sont du ressort

du Haut Commissariat. Les recettes provenant de la vente de ces programmes sont reversées au Fonds. En 1967, les engagements ont dépassé les recettes de 13 684 dollars.

18.59 Avec l'approbation du Comité exécutif, le Haut Commissaire gère, en outre, un Fonds de réserve de 200 000 dollars alimenté par les recettes provenant de la vente de disques microsillon du Haut Commissariat. Ce fonds de réserve doit permettre de couvrir les dépenses d'administration et de publicité qu'entraînent la préparation et le lancement de nouvelles campagnes d'appel de fonds destinées, comme dans le cas des campagnes de vente de disques microsillon, à faire mieux connaître les activités du Haut Commissariat et à rassembler les fonds volontaires nécessaires pour financer ces activités. En attendant la préparation d'une nouvelle campagne, un montant de 231 dollars seulement a été prélevé sur ce fonds de réserve en 1967.

ARTICLE V

	Dollars
<i>Dépenses de représentation</i>	7 500
	1968: 5 000
	1967: 5 002

18.60 Le crédit demandé doit permettre de faire face aux dépenses de représentation des fonctionnaires du siège du Haut Commissariat et des 28 délégations. En 1967, les demandes de remboursement justifiées portant sur les dépenses de représentation que des représentants du Haut Commissariat dans les délégations et des hauts fonctionnaires du siège ont effectivement faites dans l'intérêt du Haut Commissariat ont dépassé de nouveau le montant du crédit ouvert de plus de 3 000 dollars. Etant donné que cette situation persiste et compte tenu du débat qui a eu lieu à ce sujet au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires lorsqu'il a examiné les prévisions de dépenses du HCR en 1968, le Haut Commissaire propose d'augmenter le crédit demandé pour 1969 de 2 500 dollars, dont 2 000 dollars seraient destinés aux fonctionnaires des nouvelles délégations et serviraient à porter de 140 dollars à 200 dollars la moyenne annuelle des montants destinés aux 26 délégations existantes, et 500 dollars seraient ajoutés au crédit de 1 400 dollars actuellement ouvert pour couvrir les dépenses de représentation faites par les hauts fonctionnaires du siège du Haut Commissariat.

ARTICLE VI

	Dollars
<i>Matériel (délégations)</i>	21 000
	1968: 16 000
	1967: 20 546

18.61 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses qu'entraînerait, dans les délégations, le remplacement de cinq voitures et qui sont évaluées à 15 000 dollars environ, ainsi que les dépenses nécessaires pour le remplacement des machines de bureau, du matériel et du mobilier vétustes. Les dépenses de matériel du siège sont comprises dans les prévisions de dépenses inscrites à ce titre au chapitre 8 pour l'Office des Nations Unies à Genève.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Frais généraux et fournitures</i>	193 000
	1968: 189 000
	1967: 184 783

18.62 Le crédit demandé a été calculé compte tenu, notamment, des frais généraux de la nouvelle délégation au Soudan, qui sont couverts en 1968 par prélèvement sur les contributions volontaires. Il se décompose comme suit:

	Dollars
i) <i>Location et entretien des locaux (délégations)</i>	64 000
	1968: 64 000
	1967: 60 540
ii) <i>Eclairage, chauffage, énergie et eau (délégations)</i>	6 000
	1968: 5 000
	1967: 5 699
iii) <i>Location et entretien du matériel, y compris le matériel de transport (délégations)</i>	23 000
	1968: 25 000
	1967: 22 146
iv) <i>Communications, services postaux et transport de marchandises</i>	85 000
	1968: 79 000
	1967: 83 462

L'augmentation du crédit demandé sous la présente rubrique est imputable au relèvement des tarifs appliqués en Suisse et dans plusieurs pays où il y a des délégations pour les communications postales et télégraphiques et, le cas échéant, téléphoniques. Il tient compte également du coût très élevé des communications télégraphiques avec la République centrafricaine, qui en 1967 était entièrement couvert par prélèvement sur les contributions volontaires. Lorsqu'on examine le montant actuel de ce crédit, il convient de noter qu'en 1963, année où le Haut Commissariat disposait au total de 15 délégations dont la plupart avaient leur siège en Europe et dans la région méditerranéenne, les dépenses faites au titre des communications, des services postaux et du transport des marchandises se chiffraient déjà à 79 212 dollars. Sur les 28 délégations dont les dépenses en question doivent être couvertes par le crédit demandé (85 000 dollars), 15 seront situées en dehors de l'Europe et de la région méditerranéenne.

	Dollars
v) <i>Papeterie et fournitures de bureau (délégations)</i>	4 000
	1968: 5 000
	1967: 3 212
vi) <i>Autres fournitures et services (délégations)</i>	11 000
	1968: 11 000
	1967: 9 724

Dans le crédit demandé figure un montant correspondant à la subvention versée par le Haut Commissariat au titre des dépenses de fonctionnement de la délégation commune PNUD/FISE/HCR pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont le siège est à Sydney.

ARTICLE VIII

	Dollars
<i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>	9 000
1968:	9 000
1967:	7 210

18.63 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du programme de publications ci-après:

	Dollars
<i>Siège du Haut Commissariat</i>	
Brochure sur les aspects économiques et sociaux de l'œuvre en faveur des réfugiés.....	5 600
Documents de voyage à délivrer en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967.....	1 300
<i>Délégations</i>	
<i>Autriche:</i>	
Bulletin d'information.....	350
<i>Allemagne:</i>	
Bulletin juridique et bulletin d'information.....	800
Brochures en quatre langues destinées aux nouveaux arrivés	500
<i>Italie:</i>	
Revision du manuel des réfugiés publié en 1963...	350
Bulletin d'information	100
	<u>9 000</u>

ARTICLE IX

	Dollars
<i>Dépenses imprévues</i>	75 000
1968: —	
1967: —	

18.64 Le Haut Commissaire n'ignore pas qu'en soumettant le présent projet de budget pour le HCR et, notamment, en maintenant à leur niveau actuel les effectifs pour 1969, il court le risque d'avoir à prendre au cours de cet exercice des mesures d'urgence qu'il ne lui est pas facile de prévoir à l'heure actuelle et pour lesquelles il ne demande donc aucun crédit. La portée des activités du Haut Commissariat, qui sont définies par son mandat, échappe dans une large mesure à l'autorité du Haut Commissaire; en effet, elle est essentiellement fonction de l'apparition de nouveaux problèmes de réfugiés dont il devra s'occuper et des demandes d'assistance des gouvernements en faveur des réfugiés. Le Haut Commissaire n'est pas en mesure de prévoir, au début de 1968, tous les problèmes de réfugiés qui se poseront en 1969, ni les demandes que présenteront les gouvernements au cours de cette année-là en ce qui concerne non seulement les réfugiés existants mais aussi les groupes de réfugiés qui pourraient se constituer.

18.65 Il y a actuellement dans plusieurs régions du monde, notamment en Asie et en Afrique, des groupes de réfugiés pour lesquels les gouvernements, bien que n'ayant pas encore demandé l'assistance du Haut Commissariat, pourraient bien le faire sous peu. Il est de fait également que dans plusieurs régions on a de bonnes raisons de penser que de nouveaux problèmes

de réfugiés pourraient apparaître en 1969. Les crédits demandés au présent chapitre ne tiennent pas compte de ces possibilités ni de ces probabilités. Il est probable toutefois que pour y faire face il faudra engager en 1969 des dépenses supplémentaires en ce qui concerne le personnel, les frais de voyage, le matériel de bureau et autres frais divers.

18.66 Il faut bien entendu que le Haut Commissariat puisse s'acquitter du mandat que l'Assemblée générale lui a donné. D'autre part, le Haut Commissaire hésite à accroître inutilement les effectifs — une telle augmentation devant presque certainement se répercuter sur les exercices suivants — ou à gonfler certains des crédits qu'il demande au titre des frais de voyage ou des frais généraux par exemple, pour la seule raison qu'il veut parer à des besoins éventuels. Si possible, il voudrait ne pas avoir à présenter des demandes de crédits additionnels au cours de l'exercice 1969.

18.67 Il semblerait que la solution de ce problème se trouve dans le deuxième rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées¹⁸. S'agissant des pratiques budgétaires et de l'exécution du budget, notamment des demandes de crédits supplémentaires, le Comité *ad hoc* a exprimé l'avis qu' "afin de permettre aux chefs des organisations de disposer d'une petite somme pour faire face aux dépenses urgentes qui peuvent devoir être effectuées et qui ne peuvent être couvertes par des économies ou différées jusqu'à l'adoption du prochain budget, une ligne de crédit spéciale pourrait, lorsqu'il y a lieu, être prévue dans le budget pour ces dépenses urgentes mineures".

18.68 Le Haut Commissaire estime qu'il serait bon, pour les raisons exposées dans les paragraphes qui précèdent, d'ajouter au chapitre 18 un article pour les dépenses imprévues. Il propose d'y inscrire un crédit de 75 000 dollars, soit 2 p. 100 environ du crédit global demandé pour 1969. Il va de soi que le Haut Commissaire s'engagerait à n'utiliser ce crédit que s'il lui était impossible de prélever les fonds nécessaires sur le montant global des crédits inscrits aux autres articles du chapitre 18, et qu'il rendrait compte de façon détaillée des dépenses faites à ce titre à la prochaine session de l'Assemblée générale. A son avis, il conviendrait qu'il soit habilité à utiliser le crédit ouvert à l'article en question pour couvrir les dépenses supplémentaires qu'il devra peut-être faire au titre du personnel, des frais de voyage, des installations et du matériel ainsi que des frais généraux, pour les raisons exposées plus haut au paragraphe 18.65. Le crédit ouvert à cet article ne servirait pas à couvrir les dépenses prévues aux articles IV (Information), V (Dépenses de représentation) et VIII (Travaux contractuels d'imprimerie).

18.69 Le Haut Commissaire se rend compte que l'inscription au budget ordinaire de l'ONU d'un crédit pour dépenses imprévues n'a sans doute jamais été demandée. Néanmoins, il estime que la nature de sa tâche, les incertitudes qu'elle comporte et la nécessité d'intervenir rapidement lorsque les droits et la vie de réfugiés qui sont de son ressort sont menacés, font qu'il est nécessaire de prévoir un crédit de ce genre dans le budget du HCR si l'on veut qu'il continue d'essayer de maintenir à leur niveau actuel les effectifs du Haut Commissariat.

¹⁸ A/6343, par. 41.

TITRE VIII

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. — Cour internationale de Justice

1 383 360 dollars (1968: 1 356 350 dollars; 1967: 1 126 025 dollars)

TABLEAU 19-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. — Traitements et indemnités des membres de la Cour.....	714 600	731 000	589 912
II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe.....	534 160	504 250	434 469
III. — Charges communes	102 700	112 000	87 862
IV. — Matériel et installation.....	31 900	9 100	13 782
TOTAL, chapitre 19	1 383 360	1 356 350	1 126 025

ARTICLE PREMIER

<i>Traitements et indemnités des membres de la Cour</i>	Dollars
	714 600
	1968: 731 000
	1967: 589 912

19.1 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais suivants:

i) <i>Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges</i>	Dollars
	461 700
	1968: 461 700
	1967: 384 038

Cette demande de crédit a été établie conformément à la résolution 2366 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1967.

ii) <i>Pensions</i>	Dollars
	217 600
	1968: 236 100
	1967: 176 984

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les pensions à verser conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1562 (XV), en date du 18 décembre 1960, 1925 (XVIII), en date du 11 décembre 1963 et 2367 (XXII), en date du 19 décembre 1967.

iii) <i>Frais de voyage des membres de la Cour en mission</i>	Dollars
	6 000
	1968: 6 000
	1967: 2 562

iv) <i>Voyages annuels et voyages à l'occasion des congés</i>	Dollars
	28 000
	1968: 26 000
	1967: 26 148

Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des voyages auxquels les juges ont droit en vertu de la résolution 85 (I) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1946. En 1968, certains juges n'ont pas usé de leur droit.

v) <i>Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	Dollars
	1 000
	1968: 1 000
	1967: —

vi) <i>Fournitures et services divers</i>	Dollars
	300
	1968: 200
	1967: 180

vii) <i>Juges ad hoc, assesseurs, témoins et experts</i>	Dollars
	—
	1968: —
	1967: —

Comme ces dépenses sont par nature imprévisibles, aucun crédit n'est demandé pour le moment sous cette rubrique. Toutefois, aux termes du projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 1969, le Secrétaire général serait autorisé à engager, le cas échéant, les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 48 000 dollars pour les juges *ad hoc* et

de 25 000 dollars pour les assesseurs, les témoins et les experts.

ARTICLE II

	Dollars
<i>Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe</i>	534 160
1968:	504 250
1967:	434 469

19.2 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais suivants:

	Dollars
i) <i>Postes permanents</i>	343 400
1968:	312 000
1967:	252 297

TABLEAU 19-2

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1968	1969		
			Dollars
1	1	Greffier (S-SG)	
		Traitement	30 000
		Indemnité	1 000
1	1	Directeur (D-2)	24 700
		<i>Administrateurs</i>	
4	4	Administrateur hors classe (P-5) ..	79 100
2	2	Administrateur de 1 ^{re} classe (P-4) ..	27 800
2	2	Administrateur de 2 ^e classe (P-3) ..	28 300
4	4	Administrateur adjoint de 1 ^{re} classe (P-2)	40 850
2	2	Administrateur adjoint de 2 ^e classe (P-1)	17 480
16	16		249 230
		Indemnité de poste	15 016
			264 246
		<i>Services généraux</i>	
16	16	(Equivalent en dollars des traitements prévus par le barème local)	79 154
32	32		343 400

Le crédit de 312 000 dollars ouvert au présent article pour 1968 représentait, par rapport au crédit demandé (330 000 dollars), une réduction de 18 000 dollars, opérée pour tenir compte des délais de recrutement prévus en ce qui concerne certains des postes nouveaux approuvés pour 1968 à la suite de la réorganisation du Greffe. Comme on compte que le recrutement des fonctionnaires appelés à remplir tous ces nouveaux postes sera achevé au cours de l'année 1968, le crédit demandé pour 1969 correspond au coût annuel total de tous les postes permanents proposés. Le solde de l'augmentation du crédit demandé pour 1969 par rapport au crédit ouvert pour 1968 correspond à des augmentations périodiques (5 800 dollars) et au fait que La Haye a été reclassée, à compter du 1^{er} décembre 1967, dans la classe 2 aux fins des indemnités de poste (7 600 dollars).

	Dollars
ii) <i>Personnel temporaire</i>	105 000
1968:	105 000
1967:	115 479

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais suivants: emploi d'interprètes, de traducteurs, de dactylographes et de personnel de service supplémentaires pendant les audiences publiques, qui dureront probablement quatre mois, et pendant les trois mois de délibérations sur une affaire dont la documentation est exceptionnellement volumineuse.

	Dollars
iii) <i>Heures supplémentaires</i>	2 000
1968:	2 000
1967:	550
iv) <i>Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	1 000
1968:	3 600
1967:	3 023
v) <i>Indemnité d'installation</i>	810
1968:	2 400
1967:	1 200
vi) <i>Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel</i>	46 000
1968:	42 900
1967:	34 393
vii) <i>Indemnités pour charge de famille</i>	13 300
1968:	12 500
1967:	10 542
viii) <i>Indemnités pour frais d'études: frais de voyage connexes</i>	5 700
1968:	5 000
1967:	2 971
ix) <i>Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie</i>	3 500
1968:	3 300
1967:	2 760
x) <i>Indemnisation</i>	150
1968:	150
1967:	—
xi) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	1 100
1968:	4 200
1967:	223

Le crédit demandé a été calculé sur la base du nombre des fonctionnaires qui auront effectivement

droit au congé dans les foyers en 1969, lesquels seront moins nombreux qu'en 1968.

	Dollars
xii) <i>Bien-être personnel</i>	200
1968:	200
1967:	—

xiii) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	11 000
1968:	10 000
1967:	11 031

Le crédit demandé a été calculé sur la base des dépenses des dernières années.

	Dollars
xiv) <i>Indemnités versées à la cessation de service</i>	1 000
1968:	1 000
1967:	—

ARTICLE III

	Dollars
<i>Charges communes</i>	102 700
1968:	112 000
1967:	87 862

19.3 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais suivants:

	Dollars
i) <i>Versement à la Fondation Carnegie pour la jouissance des locaux du Palais de la Paix à La Haye</i>	41 700
1968:	41 700
1967:	27 778
ii) <i>Frais de distribution des documents</i> ..	2 500
1968:	2 500
1967:	1 467
iii) <i>Téléphone</i>	1 200
1968:	1 000
1967:	987
iv) <i>Télégraphe</i>	1 000
1968:	1 000
1967:	607
v) <i>Services postaux</i>	3 500
1968:	3 000
1967:	2 944
vi) <i>Fourniture de bureau</i>	10 000
1968:	10 000
1967:	9 466
vii) <i>Entretien du matériel</i>	2 000
1968:	2 000
1967:	1 424

	Dollars
viii) <i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>	40 000
1968:	50 000
1967:	42 623
ix) <i>Vérification extérieure des comptes</i>	500
1968:	500
1967:	500
x) <i>Fournitures et services divers</i>	200
1968:	200
1967:	8
xi) <i>Dépenses accessoires (archives de Nuremberg)</i>	100
1968:	100
1967:	58

En 1949, l'Assemblée générale a autorisé la Cour à assumer les frais résultant du dépôt au Greffe, par les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des archives du Tribunal militaire de Nuremberg.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Matériel et installations</i>	31 900
1968:	9 100
1967:	13 782

19.4 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais suivants:

	Dollars
i) <i>Mobilier et aménagements</i>	27 500
1968:	5 000
1967:	9 898

Le crédit demandé doit permettre de remplacer le mobilier dans les bureaux des 15 juges. Ce remplacement est nécessaire car le mobilier actuel est utilisé depuis 40 ans environ. Le coût de ce mobilier est estimé à 1 600 dollars par bureau, somme qui doit permettre d'acheter un bureau, un siège de bureau tournant, une chaise à dossier droit, une table, deux fauteuils de cuir et quelques autres petits articles pour chaque bureau.

Le crédit demandé doit aussi permettre d'acheter les machines et le matériel de bureau ci-après pour le Greffe: une machine à calculer, quatre machines à dicter et des étagères.

	Dollars
ii) <i>Bibliothèque</i>	4 400
1968:	4 100
1967:	3 884

TITRE IX

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

Chapitre 20. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

7 878 000 dollars (1968: 9 175 000 dollars; 1967: 6 661 692 dollars)

20.1 La résolution 1995 (XIX) du 8 janvier 1965, par laquelle l'Assemblée générale a créé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en tant qu'organe de l'Assemblée générale, dispose que la Conférence se réunit à des intervalles de trois ans au plus, qu'entre les sessions de la Conférence ses fonctions sont exercées par le Conseil du commerce et du développement, que le Conseil crée les organes subsidiaires dont il a besoin, qu'un secrétariat de la Conférence est créé dans le cadre du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et que les dépenses de la Conférence, de ses organes subsidiaires

et de son secrétariat sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dans lequel un chapitre distinct est ouvert à cet effet.

20.2 Par sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'accord concernant l'établissement du Centre du commerce international, qui sera géré conjointement et à titre permanent par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en tant qu'associés égaux.

TABLEAU 20-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
A. — Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs			
I. — Sessions de la Conférence.....	—	1 844 000	277 973
II. — Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs.....	85 000	115 000	28 987
	85 000	1 959 000	306 960
B. — Secrétariat de la CNUCED			
III. — Traitements et salaires.....	3 605 000	3 213 600	2 815 118
IV. — Dépenses communes de personnel.....	834 000	778 000	670 994
V. — Frais de voyage du personnel.....	225 000	191 000	170 165
VI. — Dépenses de représentation.....	10 000	10 000	8 012
VII. — Matériel et installations.....	16 000	17 000	34 974
VIII. — Frais généraux	271 000	271 000	295 263
IX. — Imprimerie	138 000	124 000	154 313
	5 099 000	4 604 600	4 148 838
C. — Centre du commerce international			
X. — Centre du commerce international.....	<i>Pour mémoire</i>	90 000	—
D. — Services administratifs et services de conférence fournis par d'autres unités administratives de l'ONU			
XI. — Traitements et salaires.....	2 294 000	2 138 400	1 945 168
XII. — Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	400 000	383 000	260 726
	2 694 000	2 521 400	2 205 894
TOTAL, chapitre 20	7 878 000	9 175 000	6 661 692

20.3 Les prévisions de recettes de la CNUCED pour 1969, indiquées au tableau 20.2 avec, en regard, les chiffres correspondants pour 1968 et 1967, sont comptabilisées aux chapitres pertinents des prévisions de recettes. La somme à rembourser par le Groupe d'études du plomb et du zinc en 1969 a trait aux services que

rendent de temps à autre les membres de la Division des produits de base de la CNUCED; les prévisions sont inférieures au montant reçu en 1967 du fait que les fonctionnaires qui travaillaient antérieurement à plein temps pour le Groupe ont été affectés à son secrétariat au cours de l'année 1967.

TABLEAU 20-2

Nature des recettes	Chapitre des recettes	1969	1968	1967
		Dollars	Dollars	Dollars
Recettes provenant des contributions du personnel.....	1	1 149 000	1 154 000	873 481
Remboursement par le Groupe d'études du plomb et du zinc du coût de services fournis.....	3(ii)	8 000	8 000	25 183
Remboursement par le Gouvernement indien des dépenses supplémentaires occasionnées par la tenue de la deuxième session de la Conférence à New Delhi.....	3(ii)	—	586 600	—
Contributions d'Etats non membres.....	3(vi)	553 100	610 400	499 079
		1 710 100	2 359 000	1 397 743

20.4 Le montant brut des crédits demandés pour 1969 (7 878 000 dollars) accuse une diminution de 1 297 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1968 (9 175 000 dollars). Cette diminution est analysée dans le tableau 20-3.

TABLEAU 20-3. — VENTILATION DE LA DIMINUTION QUE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1969 FONT APPARAÎTRE PAR RAPPORT AUX CRÉDITS OUVERTS POUR 1968

Nature du changement	Articles	Augmentation (Diminution)	
		Dollars	Dollars
Diminutions non renouvelables	I. — Deuxième session de la Conférence.....		(1 844 000)
Augmentation des dépenses imputables au maintien en 1969 de l'effectif de 1968 (voir tableau 20-27)	III. — Traitements — Secrétariat de la CNUCED.....	250 800	
	IV. — Dépenses communes de personnel.....	59 600	
	XI. — Traitements — Services administratifs et services de conférence	55 300	
	XII. — Dépenses communes de personnel.....	11 000	376 700
Coût des postes nouveaux demandés pour 1969 (voir tableaux 20-25 et 20-26)	III. — Traitements — Secrétariat de la CNUCED.....	90 600	
	IV. — Dépenses communes de personnel.....	25 400	
	XI. — Traitements — Services administratifs et services de conférence	23 000	
	XII. — Dépenses communes de personnel.....	6 000	145 000
Centre du commerce international	X. — Centre du commerce international.....		(90 000)
Autres augmentations (diminutions)	II. — Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	(30 000)	
	III. — Consultants	50 000	
	V. — Frais de voyage du personnel.....	5 000	
	VII. — Matériel et installations.....	(1 000)	
	IX. — Imprimerie	14 000	
	XI. — Personnel temporaire — Services de conférence....	77 300	115 300
	TOTAL, diminutions, chapitre 20		(1 297 000)

20.5 La diminution des crédits demandés pour 1969 au chapitre 20 tient principalement à ce que les crédits ouverts pour 1968 comprenaient un montant assez élevé destiné à couvrir le coût de la deuxième session de la Conférence qui s'est tenue à New Delhi en février et mars 1968. Toutefois, les prévisions initiales pour 1969 ont été établies avant cette session de la Conférence. Des demandes de crédits révisées pour 1969 seront soumises à l'Assemblée générale pour tenir compte des incidences financières de décisions prises

par la Conférence au sujet du programme de travail de la CNUCED.

20.6 Une autre diminution (90 000 dollars) est imputable au Centre du commerce international pour lequel les dépenses prévues pour 1969 n'ont été inscrites que pour mémoire. Des demandes de crédits révisées seront soumises lorsque le Groupe consultatif mixte CNUCED/GATT aura examiné le programme de travail du Centre à une réunion qui doit avoir lieu à la fin du mois de mai 1968.

20.7 En 1969, il faudra 376 700 dollars de plus pour maintenir les postes existants en 1968. Une augmentation de 145 000 dollars est en outre proposée pour les postes nouveaux demandés pour le secrétariat de la CNUCED (six postes d'administrateur et huit postes d'agent des services généraux) et pour les services administratifs et services de conférence fournis à la CNUCED par d'autres unités administratives de l'ONU (un poste d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux). Cette demande très modeste est conforme à une politique d'austérité délibérée en vertu de laquelle aucun nouveau poste n'a été demandé à moins: a) qu'il ne s'agisse d'un poste déjà proposé dans le projet de budget pour 1968 mais refusé en raison d'un ralentissement de l'exécution du programme de travail demandé par les gouvernements, ou b) qu'il ne soit nécessaire pour faire face à certaines situations dans lesquelles les travaux étaient effectués en vertu d'arrangements provisoires. Toutes les demandes de postes nouveaux sont motivées en détail à l'article III.

20.8 Toutes les autres différences qui existent entre les crédits demandés pour 1969 et ceux qui avaient été demandés pour 1968 se traduisent par une augmentation nette de 115 300 dollars, dont la masse principale est une augmentation de 77 300 dollars pour le personnel temporaire qui sera nécessaire pour assurer le service des réunions prévues au programme des conférences de la CNUCED. Ce programme est maintenant relativement stable, mais l'augmentation du nombre des réunions de groupes (qui est maintenant égal au nombre des séances ordinaires) a accru le coût des services d'interprétation, tandis que l'augmentation du volume de la documentation a fait monter le coût des travaux de traduction et ce, bien que des comptes rendus soient établis pour les séances plénières seulement. Les crédits demandés pour les consultants accusent une augmentation de 50 000 dollars que justifie l'expérience de 1967 et des années précédentes mais que compense en partie une réduction de 30 000 dollars du coût des groupes d'experts.

A. — Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Sessions de la Conférence</i>	—
	1968: 1 844 000
	1967: 277 973

20.9 Les crédits demandés au présent article doivent couvrir le coût des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Par sa résolution 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, l'Assemblée générale a disposé que la Conférence se réunirait à des intervalles de trois ans au plus. La première session a eu lieu à Genève, du 23 mars au 16 juin 1964, et la deuxième session à New Delhi, du 1^{er} février au 29 mars 1968. Aucune session n'est prévue pour 1969.

ARTICLE II

	Dollars
<i>Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs</i>	85 000
	1968: 115 000
	1967: 28 987

20.10 Le crédit demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance qui, conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962, sont payables aux membres des groupes d'experts et des organes consultatifs qui siègent à titre personnel et non en tant que représentants de gouvernements. Le crédit demandé couvre également le paiement d'honoraires, selon les besoins, aux membres qui, pendant leur période de service auprès de la CNUCED, ne reçoivent de traitement ni d'un gouvernement ni d'une institution gouvernementale.

20.11 Le Comité consultatif de sept membres, organe consultatif du Conseil du commerce et du développement et de la Commission des produits de base, doit tenir deux sessions, d'une durée d'une semaine chacune, à un coût de 7 500 dollars par session. Le solde du crédit demandé (70 000 dollars) doit permettre de couvrir le coût des sessions de groupes d'experts généralement composés de 12 à 15 membres et se réunissant pendant deux semaines en moyenne aux fins de donner des avis au Conseil et à ses principales commissions.

20.12 Jusqu'ici, des sessions sont prévues pour trois groupes d'experts, comme suit:

	Dollars
a) Groupe d'experts des statistiques d'assurance	10 000
b) Groupe d'experts des inspecteurs d'assurance	10 000
c) Groupe d'experts de la planification du développement du tourisme	10 000

B. — Secrétariat de la CNUCED

ARTICLE III

	Dollars
<i>Traitements et salaires</i>	3 605 000
	1968: 3 213 600
	1967: 2 815 118

TABLEAU 20-4

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Postes permanents	3 280 000	2 938 600	2 484 793
ii) Consultants	250 000	200 000	284 122
iii) Personnel temporaire	50 000	50 000	25 863
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	25 000	25 000	20 340
TOTAL	3 605 000	3 213 600	2 815 118

	<i>Dollars</i>
i) Postes permanents	3 280 000
1968:	2 938 600
1967:	2 484 793

20.13 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les traitements du personnel du secrétariat de la CNUCED, qui ont été calculés de la même manière que les traitements inscrits au chapitre 3. Le tableau 20-25, à la fin du présent chapitre, indique la ventilation de ces traitements.

20.14 Le tableau 20-5 indique l'effectif global du secrétariat de la CNUCED, tandis que les tableaux 20-6 à 20-15 font apparaître la répartition des postes permanents entre les services qui le composent. Ces derniers tableaux sont accompagnés d'une liste des principaux projets dont s'occuperont les divisions organiques en 1968 et 1969. Seul le titre de ces projets est mentionné, étant donné qu'on peut en trouver la description complète dans la partie pertinente du rapport¹ du Secrétaire général intitulé "Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et incidences budgétaires de ce programme", qui a été présenté au Comité du programme et de la coordination du Conseil économique et social.

20.15 Pour des raisons techniques, il a été nécessaire d'établir le projet de budget de la CNUCED en janvier

1968, avant la deuxième Conférence (février-mars 1968). Il s'ensuit que les prévisions de dépenses présentées ici ne tiennent pas compte de l'orientation nouvelle et des programmes nouveaux que la Conférence a recommandés.

20.16 Les propositions pour 1969, en particulier celles qui concernent les postes permanents, tiennent pleinement compte des recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait faites l'an dernier, de façon expresse ou implicite, dans son rapport sur le projet de budget pour 1968². Ainsi, le nombre des postes nouveaux demandés est limité à 6 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux, soit au total 14 postes pour un coût de 86 620 dollars. Il faut voir là l'expression d'une politique délibérée d'austérité en vertu de laquelle aucun poste nouveau — pour justifiable qu'il soit intrinsèquement — ne sera demandé à moins qu'il n'entre dans l'une des deux catégories suivantes: a) les postes déjà demandés pour 1968, mais refusés, la préférence ayant été donnée à un taux d'expansion plus lent; b) les postes nécessaires dans des circonstances spéciales où des arrangements provisoires sont actuellement en vigueur.

20.17 La description des postes nouveaux et des fonctions qu'ils comportent, ainsi qu'une proposition relative au reclassement de deux postes, figurent dans les tableaux et les notes correspondant aux divisions intéressées (tableaux 20-6, 20-8, 20-9, 20-13 et 20-15).

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 7 (A/6707), par. 366-384.

¹ E/4463/Add.4.

SECRÉTARIAT DE LA CNUCED — POSTES PERMANENTS

TABLEAU 20-5

Service ou division		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Secrétaire général...	1969	1	—	2	1	3	2	1	10	1	10	11
	1968	1	—	2	1	2	2	1	9	1	8	9
Service administratif	1969	—	—	1	1	2	2	—	6	2	8	10
	1968	—	—	1	1	2	2	—	6	2	8	10
Division des affaires de la Con- férence et des relations exté- rieures	1969	—	1	1	2	3	3	1	11	2	15	17
	1968	—	1	1	2	3	3	—	10	2	14	16
Division de la recherche.....	1969	—	1	1	3	3	6	4	18	2	19	21
	1968	—	1	1	2	4	6	3	17	2	18	20
Division des politiques commer- ciales	1969	—	1	1	3	3	2	2	12	—	10	10
	1968	—	1	1	3	3	2	2	12	—	10	10
Division des produits de base....	1969	—	1	2	3	8	11	—	25	1	20	21
	1968	—	1	2	3	8	11	—	25	1	20	21
Division des articles manufacturés	1969	—	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9
	1968	—	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9
Division des invisibles.....	1969	—	1	1	6	7	8	2	25	1	19	20
	1968	—	1	1	5	6	7	2	22	1	17	18
Division des échanges avec les pays socialistes	1969	—	1	—	2	1	1	1	6	1	4	5
	1968	—	1	—	2	1	1	1	6	1	4	5
Bureau de liaison de New York..	1969	—	1	1	3	6	6	4	21	2	27	29
	1968	—	1	1	3	6	6	3	20	2	26	28
TOTAUX	1969	1	8	11	26	38	46	16	146	12	141	153
	1968	1	8	11	24	37	45	13	139	12	134	146

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

TABLEAU 20-6

Service ou division		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Secrétaire général (Genève et New York).....	1969	1	—	1	1	1	—	1	5	1	7	8
	1968	1	—	1	1	1	—	1	5	1	7	8
Liaison avec les commissions éco- nomiques régionales et le Bu- reau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	1969	—	—	—	—	2	2	—	4	—	2	2
	1968	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—
Coordination de l'assistance tech- nique	1969	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
	1968	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
TOTAUX	1969	1	—	2	1	3	2	1	10	1	10	11
	1968	1	—	2	1	2	2	1	9	1	8	9

20.18 L'administrateur de la classe P-4 et les deux agents des services généraux que l'on propose d'ajouter au Cabinet du Secrétaire général de la CNUCED s'occuperaient exclusivement des travaux de la CNUCED sur les problèmes du commerce international au Moyen-Orient. On envisage d'établir cette activité sur une base plus ferme à partir du début de 1969 en créant un petit Groupe du commerce dans la Section économique du Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth.

20.19 Depuis 1965, le Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth se charge, à l'occasion, de travaux pour le compte de la CNUCED, établissant par exemple des documents sur les problèmes et les politiques du commerce international au Moyen-Orient à l'intention du Conseil du commerce et du développement et de la deuxième Conférence. Jusqu'en 1968, le Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth s'est acquitté de ces tâches sans que soient accrus le nombre de postes permanents et les ressources

dont il dispose et au détriment d'autres activités concernant les problèmes du développement au Moyen-Orient. Pour 1968, des dispositions sont prises pour que le Bureau puisse accorder une attention spéciale aux problèmes du commerce international en question sans que ses autres activités s'en ressentent.

20.20 Le Groupe du commerce qu'il est envisagé de créer en 1969 au sein du Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth ferait en principe partie intégrante du secrétariat de la CNUCED; il collaborerait directement à la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Conférence et du Conseil du commerce et du développement, sous le contrôle du Directeur du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth agissant en vertu des pouvoirs qui lui seront délégués par le Secrétaire général de la CNUCED, lequel restera responsable en dernier ressort du Groupe.

20.21 Aucune autre modification n'est proposée pour le Cabinet du Secrétaire général de la Conférence.

SERVICE ADMINISTRATIF

TABLEAU 20-7

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
1969...	—	—	1	1	2	2	—	6	2	8	10
1968...	—	—	1	1	2	2	—	6	2	8	10

20.22 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée.

DIVISION DES AFFAIRES DE LA CONFÉRENCE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TABLEAU 20-8

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	1	—	—	—	—	2	—	2	2
	1968	—	1	1	—	—	—	—	2	—	2	2
Groupe du service des conférences	1969	—	—	—	2	1	2	—	5	1	4	5
	1968	—	—	—	2	1	2	—	5	1	3	4
Groupe de la planification des con- férences	1969	—	—	—	—	1	1	1	3	—	5	5
	1968	—	—	—	—	1	1	—	2	—	5	5
Relations extérieures	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	1	4	5
	1968	—	—	—	—	1	—	—	1	1	4	5
TOTAUX	1969	—	1	1	2	3	3	1	11	2	15	17
	1968	—	1	1	2	3	3	—	10	2	14	16

20.23 Deux nouveaux postes de secrétaire sont demandés afin de faire face à l'accroissement considérable du volume de travail de la Division. En outre, il est proposé de reclasser un poste de la classe G-5 à la classe P-1. Il s'agit d'un poste d'agent de planification des conférences, auquel s'attachent les fonctions suivantes: superviser les dispositions techniques prises pour

les réunions de la CNUCED, établir le calendrier des réunions de la CNUCED et fixer les délais d'établissement des documents destinés à ces réunions, ainsi que faire savoir à l'Office de Genève quels sont les services linguistiques et autres services de conférence nécessaires pour chaque réunion.

DIVISION DE LA RECHERCHE

TABLEAU 20-9

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Service ou division												
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	1	—	—	—	—	2	—	3	3
	1968	—	1	1	—	—	—	—	2	—	3	3
Section du commerce.....	1969	—	—	—	1	2	3	—	6	—	3	3
	1968	—	—	—	1	2	3	—	6	—	3	3
Section du développement.....	1969	—	—	—	1	1	2	2	6	—	2	2
	1968	—	—	—	1	1	2	2	6	—	2	2
Section de statistique.....	1969	—	—	—	1	—	1	2	4	2	11	13
	1968	—	—	—	—	1	1	1	3	2	10	12
TOTAUX	1969	—	1	1	3	3	6	4	18	2	19	21
	1968	—	1	1	2	4	6	3	17	2	18	20

20.24 Deux postes nouveaux sont demandés pour la Section de statistique, soit un poste d'administrateur de la classe P-2 (programmeur d'ordinateur) et un poste d'agent des services généraux (opérateur de perforatrice). Les services de ces spécialistes seront nécessaires à la CNUCED par suite de l'installation dans ses bureaux d'une unité terminale reliée à l'ordinateur IBM 360/40 situé dans les locaux du siège de l'Organisation mondiale de la santé. L'utilisation d'un ordinateur perfectionné augmentera considérablement les possibilités d'analyse statistique et de recherche économique. Elle permettra à la Section de s'occuper de projets nécessitant un volume élevé de

calculs statistiques que ses ressources ne lui permettaient pas d'entreprendre jusqu'à présent.

20.25 Le reclassement proposé du poste de chef de la Section de statistique de la classe P-4 à la classe P-5 mettrait ce poste au même niveau que ceux des deux autres chefs de section de la Division. La Section de statistique continuera à desservir non seulement les autres sections de la Division de la recherche mais aussi les autres Divisions du secrétariat de la CNUCED (avec 13 commis statisticiens). D'une façon générale, la centralisation progressive des travaux statistiques de la CNUCED au sein de la Section de statistique semble justifier le reclassement demandé.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DE LA RECHERCHE

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires	
		1968	1969
1. Rapport de mise en œuvre	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED I; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement; point 9, a, de l'ordre du jour de la CNUCED II	18	18
2. Structure de la protection dans les pays en voie de développement par rapport à leur industrialisation, à leurs avantages relatifs et à leur croissance	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED I; résolution 19 (III) du Conseil du commerce et du développement	52	43
3. Problèmes de l'intégration régionale dans les pays en voie de développement	Recommandation A.VI.8 de la CNUCED I; point 14 de l'ordre du jour de la CNUCED II	24	24
4. Structure de la protection dans les pays industrialisés	Points 10, c, et 11, c, de l'ordre du jour de la CNUCED II	12	12
5. Problèmes alimentaires des pays en voie de développement	Point 9, c, de l'ordre du jour de la CNUCED II	6	6
6. Etudes spéciales destinées à aider le Département des affaires économiques et sociales à préparer la deuxième Décennie du développement	Résolution 2305 (XXII) de l'Assemblée générale	6	12
7. Modèles du commerce mondial	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED I	6	12
8. Typologie des pays en voie de développement	Point 15 de l'ordre du jour de la CNUCED II	8	8
9. Travaux spéciaux de statistique	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED I; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	9	9
10. Bulletin statistique de la CNUCED	<i>Idem</i>	9	9
11. Autres travaux statistiques	<i>Idem</i>	12	24
Direction, administration et services d'appui des activités de conférence	—	42	39
Total des mois de travail		204	216
Equivalent en années de travail		17	18

DIVISION DES POLITIQUES COMMERCIALES

TABLEAU 20-10

Service ou division		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	1	—	—	—	—	2	—	5	5
	1968	—	1	1	—	—	—	—	2	—	5	5
Section des politiques régionales..	1969	—	—	—	1	1	2	—	4	—	2	2
	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	—	2	2
Section des problèmes de politique	1969	—	—	—	1	1	—	2	4	—	2	2
	1968	—	—	—	1	1	—	2	4	—	2	2
Expansion commerciale et intégration des pays en voie de développement	1969	—	—	—	1	1	—	—	2	—	1	1
	1968	—	—	—	1	1	—	—	2	—	1	1
TOTAUX	1969	—	1	1	3	3	2	2	12	—	10	10
	1968	—	1	1	3	3	2	2	12	—	10	10

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES POLITIQUES COMMERCIALES

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires	
		1968	1969
1. Evolution des politiques commerciales — examen permanent des faits nouveaux et de l'application des recommandations de la CNUCED	Résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	24	20
2. Problème des préférences spéciales et de leur suppression	Recommandation A.II.I/II.A.6	34	34
3. Expansion commerciale, coopération et intégration économiques des pays en voie de développement	Recommandations A.III.8, A.II.5; résolution 32 (IV) du Conseil du commerce et du développement	34	38
4. Incidences de l'intégration des pays développés sur le commerce international, en particulier sur les échanges des pays en voie de développement	Recommandation A.VI.8; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	26	26
5. Etudes de base pour la préparation, l'organisation et l'évaluation des négociations commerciales (en commun ou en collaboration avec le GATT)	Recommandation A.V.I.	26	26
Total des mois de travail		144	144
Equivalent en années de travail		12	12

20.26 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée.

DIVISION DES PRODUITS DE BASE

TABLEAU 20-11

Service ou division		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	—	—	—	—	—	1	—	5	5
	1968	—	1	—	—	—	—	—	1	—	5	5
Groupe des études et des politiques.....	1969	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
	1968	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
Section des études et analyses générales.	1969	—	—	—	1	1	3	—	5	—	3	3
	1968	—	—	—	1	1	3	—	5	—	3	3
Section des analyses quantitatives.....	1969	—	—	—	1	2	—	—	3	—	4	4
	1968	—	—	—	1	2	—	—	3	—	4	4
Section des tendances intéressant les produits de base.....	1969	—	—	—	1	2	3	—	6	—	2	2
	1968	—	—	—	1	2	3	—	6	—	2	2
Groupe de l'exploitation.....	1969	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
	1968	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
Section de l'expansion du commerce....	1969	—	—	—	—	1	2	—	3	1	1	2
	1968	—	—	—	—	1	2	—	3	1	1	2
Section des accords relatifs aux produits de base	1969	—	—	—	—	2	3	—	5	—	3	3
	1968	—	—	—	—	2	3	—	5	—	3	3
TOTAUX	1969	—	1	2	3	8	11	—	25	1	20	21
	1968	—	1	2	3	8	11	—	25	1	20	21

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES PRODUITS DE BASE

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires	
		1968	1969
1. Elaboration d'une politique internationale des produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 7)	30	30
2. Stabilisation du marché des produits de base	Résolution 34 (IV) et résolution 7 (I) [par. 7] du Conseil du commerce et du développement	24	24
3. Analyse de certains marchés de produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	12	12
4. Diversification des produits de base	Résolution 34 (IV) du Conseil du commerce et du développement	8	8
5. Projections pour les produits de base non agricoles	Programme de travail, point 9; résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	10	14
6. Etude sur les produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	28	24
7. Etude sur les faits nouveaux relatifs aux produits de base et sur la situation présente de leur marché	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)		
8. Tendances de divers produits	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	72	72
9. Produits synthétiques et produits de remplacement	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 13)	8	8
10. Libéralisation du commerce des produits primaires	Programme de travail (point 4)	22	22
11. Expansion du commerce entre pays en voie de développement et entre pays en voie de développement et pays socialistes	Programme de travail (point 18)	14	14
12. Promotion du commerce des produits primaires	Programme de travail (point 15)	18	16
13. Accord général sur les ententes relatives aux produits de base	Résolution 7 (I) du commerce et du développement (par. 2)	10	10
14. Coordination de l'activité d'autres organismes dans le domaine des produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 2)	12	12
15. Consultations et mesures intergouvernementales intéressant des produits ou des groupes de produits déterminés	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 5)	20	22
16. Administration générale, y compris la coordination entre les divisions et l'établissement des rapports		12	12
Total des mois de travail		300	300
Equivalent en années de travail		25	25

20.27 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée.

DIVISION DES ARTICLES MANUFACTURÉS

TABLEAU 20-12

Service ou division		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur	1969	—	1	1	—	—	1	—	3	—	5	5
	1968	—	1	1	—	—	1	—	3	—	5	5
Section de l'accès aux marchés.....	1969	—	—	—	1	—	1	1	3	—	2	2
	1968	—	—	—	1	—	1	1	3	—	2	2
Section de l'analyse des échanges actuels et de l'offre et de la demande.....	1969	—	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
	1968	—	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
Section des études par pays et par secteur du développement des exportations.....	1969	—	—	—	—	1	2	—	3	—	1	1
	1968	—	—	—	—	1	2	—	3	—	1	1
TOTAUX	1969	—	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9
	1968	—	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES ARTICLES MANUFACTURÉS

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires	
		1968	1969
ACTIVITÉS HORS DU SIÈGE			
Mission de promotion des exportations en Afrique, en Asie et en Amérique latine	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	6	6
RÉUNIONS (y compris la deuxième session de la Conférence)	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	40	33
ETUDES ET RECHERCHES			
<i>Débouchés</i>			
1) Assouplissement des restrictions quantitatives, y compris l'étude des mesures à prendre en vue d'un éventuel programme de libéralisation	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	12	12
2) Etude des barrières non tarifaires autres que les restrictions quantitatives	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	6	9
3) Etude du fonctionnement et des conséquences économiques d'un système général de préférences pour les articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	6	12
4) Aspects particuliers du fonctionnement d'un système général de préférences	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	6	6
<i>Offre et demande</i>			
5) Projections de la capacité des pays en voie de développement en ce qui concerne l'offre d'articles manufacturés et semi-finis	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	4	9
6) Projections de la demande d'articles manufacturés et semi-finis provenant de pays en voie de développement dans les pays développés	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	4	9
7) Analyse des tendances et de l'évolution récentes du commerce international des articles manufacturés et semi-finis	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	6	6
8) Etude de la structure industrielle des pays en voie de développement considérée sous l'angle des facteurs et des politiques intérieurs et extérieurs de nature à favoriser ou à entraver les exportations d'articles manufacturés et semi-finis	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	6	6
<i>Etudes par pays et par secteur</i>			
9) Achèvement et revision des études sur la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, les pays du Maghreb et l'Amérique centrale et sur les possibilités d'exportation	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	12	
10) Etudes complémentaires sur les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	12	12
11) Etudes par secteur sur le cuir et les articles en cuir, les industries alimentaires, les articles de l'industrie, légère et les bois tropicaux	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	12	12
<i>Expansion des exportations et mesures d'aide en faveur de la réorientation des industries</i>			
12) Etudes sur l'expansion des exportations et les mesures d'aide en faveur de la réorientation des industries	Programme de travail de la Commission des articles manufacturés	12	12
Total des mois de travail		144	144
Equivalent en années de travail		12	12

20.28 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée pour cette division.

DIVISION DES INVISIBLES

TABLEAU 20-13

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	—	—	—	—	—	1	—	4	4
	1968	—	1	—	—	—	—	—	1	—	4	4
Service des transports maritimes	1969	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
	1968	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
Section des ports	1969	—	—	—	1	2	2	—	5	—	2	2
	1968	—	—	—	1	2	2	—	5	—	2	2
Section des taux de fret maritime	1969	—	—	—	1	2	2	—	5	1	4	5
	1968	—	—	—	1	1	1	—	3	1	3	4
Section des marines marchandes nationales	1969	—	—	—	1	—	1	1	3	—	2	2
	1968	—	—	—	1	—	1	1	3	—	2	2
Section des pratiques des confé- rences	1969	—	—	—	1	1	1	1	4	—	3	3
	1968	—	—	—	—	1	1	1	3	—	2	2
Service des assurances	1969	—	—	—	1	1	1	—	3	—	2	2
	1968	—	—	—	1	1	1	—	3	—	2	2
Service du tourisme	1969	—	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
	1968	—	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
TOTAUX	1969	—	1	1	6	7	8	2	25	1	19	20
	1968	—	1	1	5	6	7	2	22	1	17	18

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES INVISIBLES

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires	
		1968	1969
Navigation maritime			
1) Mise en place d'un mécanisme de consultations sur le plan régional et national	Recommandation de la CNUCED A.IV.22 TD/B/36 et TD/B/116	—	—
Etude des taux de fret	TD/B/42 et TD/B/116		
2) a) Etudes par produit ^a		18	42
3) b) Etudes par ligne		24	36
4) c) Etudes d'ensemble		9	12
5) d) Etudes par pays		12	9
6) Pratiques des conférences maritimes et qualité des services maritimes	TD/B/42 et TD/B/116	21	15
7) Amélioration des opérations portuaires et des installations connexes	TD/B/36 et TD/B/116	36	36
8) Création ou développement de flottes marchandes dans les pays en voie de développement	TD/B/36 et TD/B/116	18	18
9) Etude sur les problèmes courants et à long terme des transports maritimes	TD/B/36 et TD/B/116	6	6
10) Etudes sur les progrès techniques en matière de transports maritimes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de containers	TD/B/36, TD/B/42 et TD/B/116	9	18
11) Cycles d'études sur l'économie des transports maritimes	TD/B/116	—	3
12) Questions diverses (rapports concernant les activités d'autres institutions, coordination, statistiques)	TD/B/36 et TD/B/116	15	9
TOTAL PARTIEL		168	204

^a C'est le bois qui est étudié à l'heure actuelle. On compte fermement pouvoir ajouter une étude sur le caoutchouc, les études sur les autres produits étant entreprises en vertu de la même autorisation.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES INVISIBLES (*suite*)

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires	
		1968	1969
Assurance			
	Recommandation de la CNUCED A.IV.23		
13) Réassurance	TD/B/42/Rev.1, TD/B/C.3729 et TD/B/118 — TD/B/C.3/51	10	10
14) Politique d'investissement des établissements d'assurance et de réassurance	TD/B/42/Rev.1	6	6
15) Développement des marchés nationaux d'assurance et de réassurance	TD/B/42/Rev.1	9	12
16) Législation en matière d'assurance et de réassurance et contrôle de ces activités	TD/B/42/Rev.1 et TD/B/118 — TD/B/C.3/51	12	12
17) Assurances maritimes	TD/B/42/Rev.1	—	—
18) Statistiques	TD/B/42/Rev.1, TD/B/C.3/29 et TD/B/118 — TD/B/C.3/51	5	2
19) Etude de l'évolution de la situation en matière d'assurances, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement	TD/B/42/Rev.1, TD/B/C.3/29 et TD/B/118 — TD/B/C.3/51	6	6
	TOTAL PARTIEL	48	48
Tourisme			
	Recommandation de la CNUCED A.IV.24		
20) Mesures de mise en valeur du potentiel touristique	TD/B/42, TD/B/118	18	12
21) Développement des voyages internationaux prévisible	TD/B/42, TD/B/118	4	8
22) Statistiques	TD/B/42, TD/B/118	4	4
23) Consultations, coopération et coordination avec d'autres organes et organisations (y compris l'appui donné quant au fond à des projets opérationnels)	TD/B/42, TD/B/118	4	6
24) Etude de l'évolution récente dans le domaine du tourisme, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement	TD/B/118	6	6
	TOTAL PARTIEL	36	36
Transactions internationales dans le domaine des services			
25) Statistiques des transactions internationales dans le domaine des services	TD/B/42, TD/B/118	—	—
Administration générale		12	12
	TOTAL des mois de travail	264	300
	Equivalent en années de travail	22	25

20.29 Trois nouveaux postes d'administrateur sont demandés pour le Service des transports maritimes (un P-5 pour la Section des pratiques des conférences, un P-4 et un P-3 pour la Section des taux de fret), ainsi que deux postes d'agent des services généraux.

20.30 Trois des six postes supplémentaires demandés dans le projet de budget pour 1968 pour les études sur

les taux de fret n'ont pas été autorisés. Cinq administrateurs ont pu être affectés à ce travail, grâce à une nouvelle répartition du personnel du Service des transports maritimes, mais l'expérience a prouvé qu'il faut au moins huit postes d'administrateur pour mener à bien cette importante partie du programme de travail, sans faire trop largement appel aux services de consultants.

DIVISION DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS SOCIALISTES

TABLEAU 20-14

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux</i>		
	<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/P-1</i>	<i>Total</i>	<i>G-5</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Total</i>
1969.....	—	1	—	2	1	1	1	6	1	4	5
1968.....	—	1	—	2	1	1	1	6	1	4	5

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS SOCIALISTES

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires	
		1968	1969
1) Problèmes qui se posent dans les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents	Décision du Conseil du commerce et du développement à sa troisième session	9	8
2) Accords commerciaux à long terme avec les pays socialistes	Recommandation A.VI.3 de la première Conférence	2	3
3) Nouvelles formules de coopération économique et technique entre les pays socialistes et les pays en voie de développement	Recommandations A.VI.6 et A.IV.25 de la première Conférence	9	9
4) Rapport de mise en œuvre	Résolution 19 (II)	5	5
5) Etude par pays sur les échanges des pays socialistes avec trois pays en voie de développement	Demande formulée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquième session (A/6714, par. 137 et 138)	12	8
6) Etudes sur certains produits qui font l'objet d'échanges entre pays socialistes et pays en voie de développement (importations de produits tropicaux, exportations de machines des pays socialistes, concurrence que font des produits synthétiques à des produits importés des pays en voie de développement)	Demande formulée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquième session (A/6714, par. 142 et 152)	12	12
7) Facteurs déterminant l'accroissement des échanges multilatéraux entre pays socialistes et pays en voie de développement	Demande formulée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquième session (A/6714, par. 152)	6	9
8) Moyens de promouvoir les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement vers les pays socialistes	Décision de la Commission des articles manufacturés à la reprise de sa première session	4	3
9) Spécialisation dans les échanges commerciaux entre pays socialistes et pays développés à économie de marché (y compris les effets de cette spécialisation sur la politique économique des pays en voie de développement)	Demande formulée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquième session (A/6714, par. 137, 145 et 149)	4	6
10) La commercialisation dans les pays socialistes d'Europe orientale	Demande formulée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquième session (A/6714, par. 152)	3	3
11) Administration générale, y compris la coordination entre les divisions et l'établissement des rapports		6	6
TOTAL des mois de travail		72	72
Equivalent en années de travail		6	6

20.31 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée pour cette division.

BUREAU DE LIAISON À NEW YORK

TABLEAU 20-15

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur	1969	—	1	1	—	—	—	—	2	1	2	3
	1968	—	1	1	—	—	—	—	2	1	2	3
Section du financement	1969	—	—	—	1	2	2	1	6	—	6	6
	1968	—	—	—	1	2	2	1	6	—	6	6
Section des plans commerciaux ..	1969	—	—	—	1	2	2	2	7	1	10	11
	1968	—	—	—	1	2	2	1	6	1	9	10
Section des projections commer- ciales	1969	—	—	—	1	2	2	1	6	—	9	9
	1968	—	—	—	1	2	2	1	6	—	9	9
TOTAUX	1969	—	1	1	3	6	6	4	21	2	27	29
	1968	—	1	1	3	6	6	3	20	2	26	28

PROGRAMME DE TRAVAIL DU BUREAU DE LIAISON DE NEW YORK

<i>Projet</i>	<i>Autorisation</i>	<i>Mois de travail d'administrateur nécessaires</i>	
		1968	1969
1. Croissance et financement du développement, y compris la mobilisation de leurs ressources intérieures par les pays en voie de développement	TD/B/42/Rev.1, annexe I, c, p. 23	36	36
2. Mesures propres à améliorer les conditions et modalités de l'aide, y compris les problèmes relatifs au service de la dette	<i>Idem</i> , p. 23	36	36
3. Mesures financières supplémentaires	<i>Idem</i> , p. 24	12	12
4. Questions monétaires internationales, y compris le financement compensatoire	TD/B/57/Rev.1, par. 20	12	12
5. Besoins de capitaux des pays en voie de développement	TD/B/42/Rev.1, p. 23	84	84
6. Appui aux activités d'assistance technique en matière de projections du commerce extérieur	Résolution 1148 (XLI) du Conseil économique et social, par. 3, a	42	54
7. Direction générale et supervision		18	18
Total des mois de travail		240	252
Equivalent en années de travail		20	21

20.32 Deux postes supplémentaires sont demandés pour le Bureau de liaison: un poste d'administrateur (P-2) pour un programmeur et un poste d'agent des services généraux pour un opérateur de machine à perforer.

20.33 Le nouveau poste d'administrateur répondrait à un besoin urgent, car faute d'un programmeur, des projets essentiels restent en suspens, et la demande de temps d'ordinateur s'accroît. Une part importante du travail du programmeur dans les trois sections du Bureau de New York sera de nature quantitative, ce qui implique l'utilisation de l'ordinateur. L'établissement de modèles macro-économiques pour un certain nombre de pays en voie de développement, l'inversion des matrices intersectorielles, le service de la dette, l'analyse spectrale des fluctuations des exportations des pays en voie de développement et la programmation linéaire sont parmi les principaux problèmes quantitatifs confiés au Bureau de New York.

<i>Dollars</i>	
ii) <i>Consultants</i>	250 000
	1968: 200 000
	1967: 284 122

20.34 Le recrutement de consultants pour des périodes de courte durée est nécessité par le fait qu'une partie du programme de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires a un caractère hautement spécialisé. Cette formule a en outre l'avantage du point de vue financier qu'elle permet d'éviter d'augmenter le nombre des postes permanents.

20.35 Eu égard aux dépenses faites en 1967 et au cours des exercices précédents, une augmentation de 50 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968 est de toute évidence justifiée.

<i>Dollars</i>	
iii) <i>Personnel temporaire</i>	50 000
	1968: 50 000
	1967: 25 863

20.36 Le crédit demandé à ce titre doit permettre de couvrir la rémunération du personnel temporaire re-

cruté pendant les périodes où le programme de réunions chargé de la CNUCED entraîne un surcroît de travail ainsi que pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

<i>Dollars</i>	
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	25 000
	1968: 25 000
	1967: 20 340

20.37 Les dépenses prévues à ce titre sont essentiellement imputables aux deux facteurs ci-après: le nombre des réunions qui se poursuivent au-delà des heures de travail ou se tiennent pendant les week-ends et le nombre des tâches spéciales — souvent de caractère urgent — qui sont requises du secrétariat. La rémunération des heures supplémentaires, qui constitue la plus grande partie des dépenses prévues, est limitée aux agents des services généraux.

ARTICLE IV

<i>Dollars</i>	
<i>Dépenses communes de personnel</i>	834 000
	1968: 778 000
	1967: 670 994

20.38 Le crédit demandé au présent article est destiné à couvrir les dépenses communes de personnel correspondant aux postes permanents du secrétariat de la CNUCED proposés à l'article III. La répartition de ce crédit est indiquée au tableau 20.16. Les crédits demandés pour couvrir les frais de voyage, pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui étaient auparavant inscrits au présent article sont désormais inscrits à l'article V (Frais de voyage du personnel). Cette modification, qui a été aussi apportée au chapitre 21 (ONUDI), a été opérée pour suivre le mode de présentation du chapitre 5 où sont inscrits les crédits demandés pour couvrir les frais de voyage des autres fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

TABLEAU 20-16

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Indemnités pour charges de famille	121 000	142 000	94 230
ii) Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	60 000	48 000	49 053
iii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies .	340 000	310 000	257 736
iv) Cotisations à l'assurance-maladie	28 000	28 000	22 421
v) Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service .	60 000	56 000	59 755
vi) Indemnités d'installation ...	35 000	56 000	32 830
vii) Frais de déménagement	75 000	56 000	60 441
viii) Indemnités d'affectation	20 000	27 000	16 026
ix) Indemnités versées à la cessation de service.....	95 000	55 000	78 502
TOTAL	834 000	778 000	670 994

ARTICLE V

Dollars

Frais de voyage du personnel	225 000
1968:	191 000
1967:	170 165

20.39 Les crédits demandés au présent article pour couvrir les frais de voyage du personnel — y compris les frais de voyage pour le congé dans les foyers qui étaient auparavant inscrits à l'article IV (Dépenses communes de personnel) — sont indiqués au tableau 20-17.

TABLEAU 20-17

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	60 000	62 000	57 028
ii) Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	80 000	73 000	72 620
iii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	85 000	56 000	40 517
TOTAL	225 000	191 000	170 165

ARTICLE VI

Dollars

Dépenses de représentation	10 000
1968:	10 000
1967:	8 012

20.40 Un crédit de 8 000 dollars est demandé pour le paiement, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel, d'une indemnité pour dépenses de représentation au secrétaire général de la Conférence et aux directeurs afin de les dédommager des dépenses de cet ordre qu'ils peuvent raisonnablement faire dans l'exercice de fonctions assignées par le secrétaire général de la Conférence.

20.41 Un autre crédit de 2 000 dollars est demandé pour rembourser aux membres du secrétariat qui ne reçoivent pas d'indemnité à ce titre les dépenses de représentation faites dans l'intérêt de la CNUCED.

ARTICLE VII

Dollars

Matériel et installations	16 000
1968:	17 000
1967:	34 974

20.42 Le crédit demandé au présent article doit permettre d'acheter du matériel de bureau destiné principalement au nouveau personnel, du matériel de classement pour la bibliothèque, des supports d'enregistrement pour le traitement électronique des données, des disques de stockage des données pour ordinateur destinés à la banque des données sur les barrières tarifaires et autres, des machines à reproduire et du matériel divers de classement et de stockage. Les dépenses prévues se décomposent comme suit:

Dollars

Machines à écrire, y compris machines à clavier multiple pour les travaux de statistique	4 000
Calculatrices et machines à additionner	7 000
Disques de stockage des données pour ordinateurs ...	3 000
Machines à reproduire et matériel divers de classement et de stockage	2 000
	<u>16 000</u>

ARTICLE VIII

Dollars

Frais généraux	271 000
1968:	271 000
1967:	295 263

20.43 Le crédit demandé au présent article est destiné à couvrir les frais généraux de la CNUCED indiqués au tableau 20-18.

TABLEAU 20-18

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Location des locaux	Pour mémoire —	—	20 404
ii) Entretien du matériel de bureau	3 000	3 000	2 321
iii) Location du matériel de traitement électronique des données	13 000	—	6 519
iv) Télégrammes	32 000	35 000	23 102
v) Téléphones (non répartis) ..	—	—	22 030
Abonnements	11 000	11 000	—
Communications locales	6 000	6 000	—
Communications interurbaines	13 000	15 000	—
Installations	2 000	2 000	—
vi) Services postaux	33 000	18 000	32 858
vii) Valise diplomatique	8 000	7 000	8 322
viii) Transport de marchandises et assurances maritimes	4 000	4 000	1 517
ix) Fournitures et services divers	4 000	4 000	3 456
x) Papeterie et fournitures de bureau	15 000	15 000	25 501
xi) Fournitures pour la reproduction des documents ...	105 000	132 000	114 861
xii) Papier et fournitures de photocopie	10 000	7 000	22 328
xiii) Livres et fournitures pour la bibliothèque	12 000	12 000	12 044
TOTAL	271 000	271 000	295 263

20.44 Pendant les mois de mai et de juin les salles de conférence du Palais des Nations sont utilisées, comme suite à des accords conclus de longue date, par l'Organisation internationale du Travail et par l'Organisation mondiale de la santé. Si la date à laquelle il serait opportun de tenir à Genève une importante réunion sur un produit de base tombe pendant cette période, il faut alors louer des locaux à l'extérieur. C'est ce qui s'est passé en 1967 et il apparaît maintenant que cela se reproduira en 1968. Il n'est pas possible pour le moment de prévoir le montant des crédits nécessaires pour la location de locaux en 1969. C'est pourquoi la rubrique pertinente (rubrique i) a été inscrite pour mémoire au tableau 20-18.

20.45 Les dépenses prévues sous la rubrique iii correspondent à la location par la CNUCED d'une unité terminale d'accès à distance installée au Palais des Nations, qui lui permet d'utiliser en temps partagé, selon un horaire déterminé, un ordinateur perfectionné installé au siège de l'Organisation mondiale de la santé. Cette unité est utilisée principalement pour des travaux d'analyse statistique et de recherche économique, le traitement électronique et la tabulation des données de base étant effectués en coopération avec le Centre international de calcul électronique du Siège.

20.46 Le crédit demandé au titre des télégrammes sous la rubrique iv comprend un montant de 12 000 dollars destiné à couvrir le coût de l'utilisation du réseau radiophonique de l'Organisation des Nations Unies.

20.47 Le crédit de 105 000 dollars demandé à la rubrique xi pour couvrir le coût des fournitures destinées à la reproduction de certaines publications par les soins du secrétariat a été calculé sur la base du coût moyen (1 500 dollars par million de pages)

des travaux de reproduction que l'Office de Genève exécute pour le compte de la CNUCED. La composition des 70 millions de pages à reproduire en 1969 est indiquée au tableau 20-24.

ARTICLE IX

	Dollars
Imprimerie	138 000
1968:	124 000
1967:	154 313

20.48 Le crédit demandé au présent article, qui a été approuvé par le Comité des publications de l'ONU, doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie. En le calculant, on a tenu compte, à sa cinquième session, de ce que le Conseil du commerce et du développement a décidé de ne plus faire imprimer les comptes rendus analytiques de ses séances. Le nombre de pages proposé pour les annexes et les suppléments aux *Documents officiels* a été réduit par rapport au nombre de pages effectivement imprimées en 1967 pour répondre aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2292 (XXII) du 8 décembre 1967 sur le contrôle et la limitation de la documentation, notamment en ce qui concerne la limitation du nombre et de la longueur des documents choisis pour être publiés dans des annexes. Le crédit demandé pour les publications périodiques et, en particulier, pour les études et rapports spéciaux sera peut-être modifié pour tenir compte des décisions prises à la deuxième session de la Conférence qui s'est tenue à New Delhi en février-mars 1968.

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif	
		Dollars	Dollars
i) <i>Documents officiels</i>			
a) <i>Annexes</i>			
Deux sessions du Conseil (trois langues)	225	13 600	
b) <i>Suppléments</i>			
Rapports des quatre grandes commissions du Conseil (trois langues)	200	9 600	
Résolutions et décisions du Conseil (quatre langues) ..	20	1 800	
c) <i>Autres documents officiels</i>			
Actes des conférences sur des produits de base et des ses- sions spéciales du Conseil ..	200	10 000	35 000
ii) <i>Publications périodiques</i> (quatre langues)			
Etude de la CNUCED sur les produits de base	160	13 500	
Etude du commerce international et du développement	80	6 000	

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif	
		Dollars	Dollars
Etude sur les faits nouveaux relatifs aux produits de base et sur la situation présente de leur marché	16	1 500	
Etude sur les aspects actuels et à long terme des transports maritimes	60	5 000	
Etude annuelle des articles manufacturés et semi-manufacturés	85	7 000	33 000
iii) <i>Etudes et rapports</i>			
Huit études et rapports spéciaux relatifs à d'importants problèmes du commerce et du développement	960		70 000
TOTAL			138 000

C. — Centre du commerce international

ARTICLE X

	Dollars
<i>Centre du commerce international.... Pour mémoire</i>	
1968:	90 000
1967:	Néant

20.49 Par sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'accord conclu entre la CNUCED et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) concernant l'établissement, à la date du 1^{er} janvier 1968, d'un Centre du commerce international devant être géré conjointement et à titre permanent par la CNUCED et le GATT en tant qu'associés égaux. Aux termes de cette résolution, le secrétaire général de la CNUCED était autorisé à s'entendre avec le Directeur général du GATT sur les détails des dispositions administratives à prendre pour assurer le fonctionnement du Centre en 1968, et l'Assemblée a approuvé l'ouverture d'un crédit de 90 000 dollars au chapitre 20 pour compléter le crédit de 818 400 dollars ouvert au budget du GATT au titre des dépenses du Centre pendant l'année 1968. Au début de 1968, des dispositions administratives ont été mises au point pour régler les questions exposées aux paragraphes 28 à 39 du rapport du Secrétaire général sur le projet de centre, qui avait été soumis à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session (A/6879). En outre, un programme de travail pour 1969 et l'état des incidences financières de ce programme ont été établis et devaient être soumis, à la fin du mois de mai, au Groupe consultatif mixte CNUCED/GATT, réuni pour examiner les activités techniques du Centre. Comme les recommandations du Groupe consultatif concernant le programme d'activités n'étaient pas encore disponibles au moment où ont été établies les présentes prévisions de dépenses, un crédit pour mémoire est demandé au présent article, en attendant que soient présentées, en temps voulu, des demandes de crédits détaillées.

D. — Services administratifs et services de conférence fournis par d'autres unités administratives de l'ONU

20.50 Les crédits demandés aux articles XI et XII, qui sont récapitulés dans le tableau 20-19, sont destinés à couvrir le coût des services administratifs et des services de conférence fournis à la CNUCED par d'autres unités administratives de l'ONU à Genève et à New York.

TABLEAU 20-19

Articles XI et XII	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Services fournis à Genève</i>			
i) Postes permanents	1 372 800	1 298 900	1 151 769
ii) Personnel temporaire ..	701 800	619 500	598 894
iii) Heures supplémentaires .	25 000	25 000	19 965
iv) Dépenses communes de personnel	357 000	341 000	229 193
	2 456 600	2 284 400	1 999 821
<i>Services fournis à New York</i>			
i) Postes permanents	164 400	160 000	147 145
ii) Personnel temporaire ..	25 000	30 000	22 813
iii) Heures supplémentaires .	5 000	5 000	4 582
iv) Dépenses communes de personnel	43 000	42 000	31 533
	237 400	237 000	206 073
<i>Total, Genève et New York</i>			
i) Postes permanents	1 537 200	1 458 900	1 298 914
ii) Personnel temporaire ..	726 800	649 500	621 706
iii) Heures supplémentaires .	30 000	30 000	24 547
iv) Dépenses communes de personnel	400 000	383 000	260 726
TOTAL GÉNÉRAL	2 694 000	2 521 400	2 205 894

ARTICLE XI

	Dollars
<i>Traitements et salaires</i>	2 294 000
1968:	2 138 400
1967:	1 945 168
i) <i>Postes permanents</i>	1 537 200
1968:	1 458 900
1967:	1 298 914

20.51 Quatre nouveaux postes d'agent des services généraux à l'Office des Nations Unies à Genève sont demandés pour 1969, pour engager un ouvrier relieur dont le travail représentera la part de la CNUCED dans la production du nouveau service de reliure, un magasinier qui s'occupera des fournitures de bureau et des fournitures pour la reproduction des documents, une téléphoniste, et un commis pour le contrôle des achats et des stocks. Ces postes sont actuellement pourvus à titre temporaire. Au Groupe de l'information, un poste P-5 a été échangé contre un poste P-4 du Service d'information à Genève, comme prévu au chapitre 3.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES DE CONFÉRENCE FOURNIS À GENÈVE

TABLEAU 20-20

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux		
		D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
A. — Services administratifs										
Budget	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	2
	1968	—	—	—	—	1	1	—	2	2
Finances	1969	—	—	1	—	1	2	—	5	5
	1968	—	—	1	—	1	2	—	5	5
Personnel	1969	—	—	—	1	—	1	—	3	3
	1968	—	—	—	1	—	1	—	3	3
Vérification intérieure des comptes	1969	—	—	—	—	—	—	—	2	2
	1968	—	—	—	—	—	—	—	2	2
	1969	—	—	1	1	2	4	—	12	12
	1968	—	—	1	1	2	4	—	12	12
B. — Services divers										
Services généraux	1969	—	—	—	—	—	—	—	8	8
	1968	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Enregistrement	1969	—	—	—	—	—	—	—	3	3
	1968	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Groupe des références de la CNUCED	1969	—	—	—	1	—	1	—	4	4
	1968	—	—	—	1	—	1	—	4	4
Bibliothèque	1969	—	—	—	—	1	1	—	4	4
	1968	—	—	—	—	1	1	—	3	3
Groupe de l'information	1969	1	—	1	1	—	3	—	4	4
	1968	1	1	—	1	—	3	—	4	4
	1969	1	—	1	2	1	5	—	23	23
	1968	1	1	—	2	1	5	—	19	19
C. — Services de conférence										
Division des conférences	1969	—	—	1	1	—	2	—	5	5
	1968	—	—	1	1	—	2	—	5	5
Division linguistique:										
Cabinet du chef, Groupe des références	1969	—	—	—	—	—	—	1	12	13
	1968	—	—	—	—	—	—	1	12	13
Interprètes	1969	—	1	4	3	—	8	—	—	—
	1968	—	1	4	3	—	8	—	—	—
Traducteurs	1969	—	—	—	17	1	18	—	—	—
	1968	—	—	—	17	1	18	—	—	—
Reviseurs	1969	—	—	10	—	—	10	—	—	—
	1968	—	—	10	—	—	10	—	—	—
Éditeurs	1969	—	1	—	4	—	5	—	—	—
	1968	—	1	—	4	—	5	—	—	—
Sténographes	1969	—	—	—	—	—	—	—	31	31
	1968	—	—	—	—	—	—	—	31	31
Division des documents:										
Section de la reproduction	1969	—	—	—	—	—	—	—	12	12
	1968	—	—	—	—	—	—	—	12	12
Section des impressions	1969	—	—	—	—	4	4	—	4	4
	1968	—	—	—	—	4	4	—	4	4
	1969	—	2	15	25	5	47	1	64	65
	1968	—	2	15	25	5	47	1	64	65
TOTAL, Genève	1969	1	2	17	28	8	56	1	99	100
	1968	1	3	16	28	8	56	1	95	96

SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES DE CONFÉRENCE FOURNIS À NEW YORK

TABLEAU 20-21

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux		
		D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
<i>Services administratifs</i>										
Budget	1969	—	—	—	—	—	—	—	1	1
	1968	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Finances	1969	—	—	—	—	—	—	—	2	2
	1968	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Personnel	1969	—	—	1	—	—	1	1	—	1
	1968	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Services juridiques	1969	—	1	—	—	—	1	—	1	1
	1968	—	1	—	—	—	1	—	1	1
	1969	—	1	1	—	—	2	1	4	5
	1968	—	1	—	—	—	1	1	4	5
<i>Services divers</i>										
Communications et dossiers	1969	—	—	—	—	—	—	—	2	
	1968	—	—	—	—	—	—	—	2	
Centre international de calcul électronique ..	1969	1	—	1	—	—	2	—	7	7
	1968	1	—	1	—	—	2	—	7	7
	1969	1	—	1	—	—	2	—	9	9
	1968	1	—	1	—	—	2	—	9	9
TOTAL, New York	1969	1	1	2	—	—	4	1	13	14
	1968	1	1	1	—	—	3	1	13	14

SESSIONS DES ORGANES DE LA CNUCED EN 1969 ET VOLUME DE TRAVAIL CORRESPONDANT

TABLEAU 20-22

Sessions					Volume de travail				
Organe	Durée (en jours)	Séances par jour	Nombre total de séances	Séances plénières avec comptes rendus analytiques	Journées de travail d'interprètes				Pages de documentation préparatoire et de documentation de session
					1 ^{re} équipe	2 ^e équipe	3 ^e équipe	4 ^e équipe	
Conseil du commerce et du développement ^a	37	4	148	70	37	37	37	20	1 500
Commission des produits de base	16	4	64	25	16	16	16	5	1 000
Commission des articles manufacturés ..	16	4	64	25	16	16	16	5	1 000
Commission des invisibles	16	4	64	25	16	16	16	5	1 000
Commission des transports maritimes ..	16	4	64	25	16	16	16	5	1 000
Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base ^a	10	2	20	—	—	—	—	—	100
Sous-Comité permanent des produits de base	8	2	16	10	8	—	—	—	150
Sous-Comité permanent des produits synthétiques et de remplacement	11	2	22	10	11	11	—	—	150
Groupe des préférences	11	2	22	15	11	—	—	—	150
Groupe intergouvernemental du financement supplémentaire	22	2	44	—	22	—	—	—	250
Conférences sur les produits de base	42	4	168	130	42	42	42	20	1 500
Réunions consultatives ou exploratoires sur les produits de base	40	2	80	—	40	—	—	—	600
Groupes d'experts	70	2	140	—	—	—	—	—	700
TOTAL	315		916	335	235	154	143	60	9 100

^a Deux sessions.

20.52 Un nouveau poste d'administrateur de la classe P-4 est demandé pour aider le Service du personnel, au Siège, à recruter des administrateurs pour la CNUCED et à expédier les décisions relatives au personnel de la catégorie des administrateurs qui exigent l'approbation du Comité des nominations et promotions, du Secrétaire général ou du Directeur du Personnel. Ce poste est actuellement pourvu à titre temporaire.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Personnel temporaire</i>	726 800
	1968: 649 500
	1967: 621 706

20.53 Les demandes de crédits présentées sous cette rubrique concernent le personnel temporaire dont on a besoin, pendant les périodes de pointe, pour assurer le service des réunions prévues au programme de la CNUCED. En dehors du domaine des produits de base, où la planification de réunions exploratoires et de conférences est inévitablement incertaine, le plan de base des réunions d'organes de la CNUCED s'est maintenant stabilisé dans une certaine mesure. Le programme des réunions est exposé dans le tableau 20-22 (voir p. 235), qui fait également apparaître le volume du travail qui en découle. Dans le tableau 20-23, ce volume de travail a été converti en journées de travail et le chiffre obtenu, déduction faite des journées

PERSONNEL TEMPORAIRE NÉCESSAIRE POUR ASSURER LE SERVICE DES RÉUNIONS INDIQUÉES AU TABLEAU 20-22

TABLEAU 20-23

Volume de travail d'après le tableau 20-22	Nombre de Pages	Journées de travail			Personnel temporaire	
		Total de journées nécessaires	Journées devant être fournies par le personnel permanent ^a	Journées devant être fournies par le personnel temporaire	Coût moyen par journée de travail	Coût total
1) <i>Services linguistiques</i>					<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
<i>Traducteurs</i>						
i) 335 séances avec comptes rendus analytiques de 15 pages en moyenne par séance, à traduire en 2 langues	10 050					
ii) 9 100 pages de documents dont 7 100 à traduire en trois langues et 2 000 en deux langues	25 300					
Total des pages à traduire (à raison de cinq pages par jour, en moyenne, par traducteur)	35 350	7 070	3 924	3 146	60	188 750
<i>Reviseurs</i>						
Un réviseur pour 3 traducteurs		2 357	2 180	177	75	13 250
<i>Rédacteurs de comptes rendus analytiques</i>						
335 séances avec comptes rendus analytiques, à raison d'une équipe de trois rédacteurs par séance		1 005	—	1 005	60	60 300
<i>Sténographes</i>						
1,5 sténographe par traducteur et par rédacteur		12 113	6 758	5 355	20	107 100
<i>Interprètes</i>						
	<i>Journées de travail</i>					
235 jours pour la 1 ^{re} équipe de 8 =	1 880					
154 jours pour la 2 ^e équipe de 8 =	1 232					
143 jours pour la 3 ^e équipe de 8 =	1 144					
60 jours pour la 4 ^e équipe de 8 =	480	4 736	1 744	2 992	75	224 400
		27 281	14 606	12 675		593 800
2) <i>Services de reproduction</i> (voir tableau 20-24)						103 000
3) <i>Services de conférence</i>						
Crédit forfaitaire pour les sténographes, les plantons, les techniciens du son et les préposés aux salles de conférence nécessaires pour assurer le service des réunions						30 000
COÛT TOTAL DU PERSONNEL TEMPORAIRE						726 800

^a A raison de 218 journées de travail par an et par fonctionnaire inscrit au tableau 20-20.

de travail fournies par le personnel permanent, sert à calculer le coût estimatif des services de personnel temporaire.

20.54 En ce qui concerne les données relatives au volume de travail présentées au tableau 20-22. Le nombre de réunions pour lesquelles des comptes rendus analytiques doivent être établis a été limité aux séances plénières, conformément à la décision prise par le Conseil à sa cinquième session en attendant que soient apportées les modifications nécessaires aux dispositions pertinentes du règlement intérieur. Le nombre d'équipes d'interprètes (huit interprètes par équipe) a été fixé compte tenu de l'expérience antérieure, qui montre que le nombre de réunions de groupes sera probablement égal au nombre de séances ordinaires. On s'est également fondé sur l'expérience antérieure pour estimer le nombre de pages des documents à établir avant la session et des documents à publier pendant la session (non compris les comptes rendus analytiques).

20.55 Les chiffres relatifs au volume de travail figurant au tableau 20-22 ont été utilisés dans le tableau 20-23 pour déterminer le nombre de journées de travail et, partant, le coût du personnel temporaire dont on aura besoin pour fournir les services voulus aux organes de la CNUCED.

20.56 Le tableau 20-24 indique le coût de la reproduction des documents par les soins du Secrétariat, du personnel temporaire, pour lequel des crédits sont demandés à l'article X (tableau 20-23) et des fournitures pour lesquelles des crédits sont demandés à l'article VIII (tableau 20-18). La réduction du nombre estimatif de pages à produire en 1969 (70 millions de pages contre 87 millions prévues pour 1968) est liée à la décision prise par le Conseil à sa cinquième session, en attendant les modifications nécessaires aux dispositions pertinentes du règlement intérieur, de ne plus faire établir de comptes rendus analytiques que pour les séances plénières du Conseil ou de ses organes subsidiaires.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Heures supplémentaires</i>	30 000
	1968: 30 000
	1967: 24 547

20.57 Les crédits demandés, calculés sur la base de l'expérience acquise, serviront à couvrir le paiement d'heures supplémentaires au personnel d'autres unités administratives de Genève et de New York qui fournit des services administratifs et des services de conférence à la CNUCED.

ARTICLE XII

	<i>Dollars</i>
<i>Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	400 000
	1968: 383 000
	1967: 260 726

20.58 Le crédit demandé au présent article est destiné à couvrir les dépenses communes de personnel et les frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers correspondants aux postes permanents des unités administratives qui fournissent des services administratifs et des services de conférence, ainsi qu'il est proposé à l'article XI. On trouvera dans le tableau 20-25 ci-contre des détails du crédit demandé.

TABLEAU 20-24

	<i>A</i> Nombre de pages à reproduire	<i>B</i> Nombre d'exemplaires dans toutes les langues	<i>C</i> Nombre total de pages ($A \times B = C$)
<i>Reproduction des documents</i>			
1. <i>Volume de travail correspondant aux indications du tableau 20-22</i>			
Documents à établir avant la session et pendant la session	9 100	4 800	43 680 000
Comptes rendus analytiques définitifs (335 séances, à raison de 15 pages de compte rendu analytique par séance)	5 025	3 300	16 582 500
Comptes rendus analytiques provisoires			
Conseil du commerce	1 050	2 500	2 625 000
Autres organes	3 975	2 000	7 950 000
	5 025		
Nombre total de pages			70 837 500
2. <i>Coût de reproduction de 70 millions de pages</i>			
		<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Main-d'œuvre, à raison de 2 500 dollars par million de pages		175 000	
<i>A déduire: Valeur du travail fourni par le personnel permanent inscrit au tableau 20-20 ...</i>		(72 000)	
Coût du personnel temporaire, tableau 20-23.			103 000
Matériel, à raison de 1 500 dollars par million de pages			
Coût du matériel inscrit à l'article VIII, tableau 20-18			105 000

TABLEAU 20-25

<i>Articles</i>	<i>1969 Crédits demandés</i>	<i>1968 Crédits ouverts</i>	<i>1967 Dépenses</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Indemnités pour charges de famille	65 000	65 000	49 701
Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	25 000	22 000	4 589
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ..	170 000	161 000	151 718
Cotisations à l'assurance-maladie	20 000	12 000	11 982
Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	20 000	21 000	4 141
Frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers ..	20 000	21 000	14 934
Indemnité d'installation	20 000	21 000	14 625
Frais de déménagement	26 000	26 000	4 050
Indemnité d'affectation	8 000	8 000	1 000
Indemnités versées à la cessation de service	26 000	26 000	3 986
TOTAL	400 000	383 000	260 726

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

20.59 Les trois tableaux ci-après donnent des renseignements complémentaires sur les demandes de crédits relatives au chapitre 20: les tableaux 20-26 et 20-27 indiquent le nombre de postes et leur coût en ce qui

concerne le secrétariat de la CNUCED et les services administratifs et services de conférence fournis à la CNUCED par d'autres unités administratives de l'ONU; le tableau 20-28 montre les dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968.

NOMBRE ET COÛT DES POSTES PERMANENTS VISÉS À L'ARTICLE III

TABLEAU 20-26

I. Nombre de postes

	1969 Postes permanents		1969 — Postes nouveaux Reclassements			1969 Total des postes nécessaires		
	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux		Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total
CNUCED — Genève	116	112	5	1	7 (1)	122	118	240
— New York	23	34	1	—	1 —	24	35	59
Secrétariat de la CNUCED — TOTAL, article III	139	146	6	1	8 (1)	146	153	299

II. Coût

	Pourcentages des traitements	Dollars						
		Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
CNUCED — GENÈVE								
Traitements		1 979 350	676 190	89 580	28 190	2 068 930	704 380	2 773 310
A déduire: Abattement pour mouve- ments de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1968	5	(98 970)	—	(690)	—	(99 660)	—	(99 660)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969	40	—	—	(30 340)	—	(30 340)	—	(30 340)
Postes nouveaux d'agent des ser- vices généraux, 1968	20	—	—	—	(7 430)	—	(7 430)	(7 430)
TOTAL		1 880 380	676 190	58 550	20 760	1 938 930	696 950	2 635 880
CNUCED — NEW YORK								
Traitements		425 360	228 740	11 350	5 770	436 710	234 510	671 220
A déduire: Abattement pour mouve- ments de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1968	5	(21 270)	—	—	—	(21 270)	—	(21 270)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969	40	—	—	(4 540)	—	(4 540)	—	(4 540)
Postes nouveaux d'agent des servi- ces généraux, 1969	20	—	—	—	(1 150)	—	(1 150)	(1 150)
TOTAL		404 090	228 740	6 810	4 620	410 900	233 360	644 260
SECRÉTARIAT DE LA CNUCED — TOTAL, ARTICLE III								
Traitements		2 404 710	904 930	100 930	33 960	2 505 640	938 890	3 444 530
A déduire: Abattement pour mouve- ments de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1968	5	(120 240)	—	(690)	—	(120 930)	—	(120 930)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969	40	—	—	(34 880)	—	(34 880)	—	(34 880)
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1969	20	—	—	—	(8 580)	—	(8 580)	(8 580)
TOTAL — Secrétariat, article III		2 284 470	904 930	65 360	25 380	2 349 830	930 310	3 280 140

NOMBRE ET COÛT DES POSTES PERMANENTS VISÉS À L'ARTICLE XI

TABLEAU 20-27

I. Nombre de postes								
	1969 Postes permanents		1969 Postes nouveaux		1969 Total des postes nécessaires			
	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	
Services administratifs								
Genève	4	12	—	—	4	12	16	
New York	1	5	1	—	2	5	7	
Services divers								
Genève	5	19	—	4	5	23	28	
New York	2	9	—	—	2	9	11	
Services de conférence								
Genève	47	65	—	—	47	65	112	
TOTAL, article XI	59	110	1	4	60	114	174	
II. Coût								
	Pourcentages des traitements	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
Services administratifs — Genève								
Traitements		54 340	73 800	—	—	54 340	73 800	128 140
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1968..	5	(2 710)	—	—	—	(2 710)	—	(2 710)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969..	40	—	—	—	—	—	—	—
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1969	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		51 630	73 800	—	—	51 630	73 800	125 430
Services administratifs — New York								
Traitements		22 460	34 460	18 200	—	40 660	34 460	75 120
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1968..	5	(1 130)	—	—	—	(1 130)	—	(1 130)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969..	40	—	—	(7 280)	—	(7 280)	—	(7 280)
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1969	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		21 330	34 460	10 920	—	32 250	34 460	66 710
Services divers — Genève								
Traitements		86 150	114 570	(3 930)	19 770	82 220	134 340	216 560
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1968..	5	(4 310)	—	200	—	(4 110)	—	(4 110)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969..	40	—	—	—	—	—	—	—
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1969	20	—	—	—	(3 960)	—	(3 960)	(3 960)
TOTAL		81 840	114 570	(3 730)	15 810	78 110	130 380	208 490
Services divers — New York								
Traitements		44 870	55 080	—	—	44 870	55 080	99 950
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1968..	5	(2 240)	—	—	—	(2 240)	—	(2 240)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969..	40	—	—	—	—	—	—	—
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1969	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		42 630	55 080	—	—	42 630	55 080	97 710

TABLEAU 20-27 (suite)

	Pourcentages des traitements	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Services de conférence — Genève</i>								
Traitements		725 000	350 080	—	—	725 000	350 080	1 075 080
<i>A déduire: Abattement pour mouvements de personnel</i>								
Postes existants d'administrateur, 1968..	5	(36 250)	—	—	—	(36 250)	—	(36 250)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969..	40	—	—	—	—	—	—	—
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1969	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		688 750	350 080	—	—	688 750	350 080	1 038 830
<i>CNUCED — article XI</i>								
Traitements		932 820	627 990	14 270	19 770	947 090	647 760	1 594 850
<i>A déduire: Abattement pour mouvements de personnel</i>								
Postes existants d'administrateur, 1968..	5	(46 640)	—	200	—	(46 440)	—	(46 440)
Postes nouveaux d'administrateur, 1969..	40	—	—	(7 280)	—	(7 280)	—	(7 280)
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1969	20	—	—	—	(3 960)	—	(3 960)	(3 960)
TOTAL		886 180	627 990	7 190	15 810	893 370	643 800	1 537 170

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES IMPUTABLES AU MAINTIEN EN 1969 DE L'EFFECTIF
APPROUVÉ EN 1968

TABLEAU 20-28

	Coût du maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968	1968 Crédits ouverts au titre de l'effectif approuvé pour 1968	Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968
	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Secrétariat de la CNUCED</i>			
Traitements — article III	3 189 400	2 938 600	250 800
Dépenses communes de personnel — article IV.	893 600	834 000	59 600
	<u>4 083 000</u>	<u>3 772 600</u>	<u>310 400</u>
<i>Services administratifs et services de conférence</i>			
Traitements — article XI	1 514 170	1 458 900	55 270
Dépenses communes de personnel — article XII	394 000	383 000	11 000
	<u>1 908 170</u>	<u>1 841 900</u>	<u>66 270</u>
TOTAL GÉNÉRAL	5 991 170	5 614 500	376 670

TITRE X

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre 21. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

9 406 500 dollars (1968: 8 232 000 dollars; 1967: 5 799 152 dollars)

TABLEAU 21-1

Articles	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts ^a	1967 Dépenses ^b
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
I. — Troisième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires	70 000	50 000	124 344
II. — Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs ..	100 000	96 000	60 831
III. — Traitements et salaires	6 172 000	5 348 000	3 026 079
IV. — Dépenses communes de personnel	1 508 000	1 565 000	1 178 856
V. — Frais de voyage du personnel	270 000	200 000	229 984
VI. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	12 500	10 000	5 999
VII. — Matériel et installations	115 000	140 000	303 266
VIII. — Entretien, utilisation et location des locaux	235 000	70 000	62 554
IX. — Frais généraux	335 000	175 000	200 996
X. — Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents	300 000	300 000	69 187
XI. — Colloque international sur le développement industriel	140 000	278 000	537 056
XII. — Organisation et gestion administrative du siège	149 000	—	—
TOTAL, chapitre 21	9 406 500	8 232 000	5 799 152

^a Un montant de 50 000 dollars, qui concerne les frais de voyage du personnel pour le congé dans les foyers, a été viré de l'article IV à l'article V, pour tenir compte de la présentation révisée de ces dépenses pour 1969.

^b A des fins de comparaison, cette somme comprend un montant de 96 224 dollars, à l'article III, et un montant de 19 390 dollars, à l'article IV, représentant les traitements et les dépenses communes de personnel concernant quatre postes d'administrateur et quatre postes d'agent des Services généraux transférés du Bureau de la coopération technique (Département des affaires économiques et sociales) à l'ONUDI en 1967, mais imputés jusqu'à la fin de 1967 aux chapitres 3 et 4 respectivement. En outre, un montant de 57 185 dollars, au titre des frais de voyage du personnel pour le congé dans les foyers, a été viré de l'article IV à l'article V pour tenir compte de la présentation révisée de ces dépenses pour 1969. Enfin, les dépenses engagées en 1967 dans le cadre de l'ancien article XII (Crédit destiné à couvrir les dépenses relatives à l'installation de l'ONUDI à Vienne—1 337 269 dollars) et de l'ancien article XIII (Crédit spécial au titre du personnel

supplémentaire—572 102 dollars) ont été réparties comme suit entre les articles pertinents, compte tenu de la présentation révisée pour 1969:

	1967	
	Article XII Dollars	Article XIII Dollars
1969 Articles		
III. — Traitements et salaires	331 731	396 741
IV. — Dépenses communes de personnel	584 519	171 387
V. — Frais de voyage du personnel	77 145	3 910
VII. — Matériel et installations	281 272	—
VIII. — Entretien, utilisation et location des locaux	62 554	—
IX. — Frais généraux	48	65
	<u>1 337 269</u>	<u>572 103</u>

Changements dans la présentation du chapitre 21

21.1 En 1969, la présentation du présent chapitre a subi deux changements par rapport à 1968:

a) Le montant demandé au titre des frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge pour le congé dans les foyers, montant qui figurait auparavant à l'article IV (Dépenses communes de personnel), est maintenant inscrit à l'article V (Frais de voyage du personnel en mission). L'objet de ce changement — comme de celui qui intervient dans le cas de la

CNUCED, au chapitre 20 — est d'assurer une présentation analogue à celle du chapitre 5, concernant les frais de voyage du reste du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

b) L'article XII (Organisation et gestion administrative du siège) est destiné à couvrir les dépenses spéciales qui seront engagées en 1969 au titre des plans et de la coordination des travaux de construction du siège permanent de l'ONUDI. Il faudra prévoir chaque année un crédit sous cette rubrique, jusqu'à ce que

l'ONUDI s'installe dans des locaux permanents, à une date comprise entre 1970 et 1980.

ARTICLE PREMIER

<i>Troisième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires</i>	Dollars
	70 000
1968:	50 000
1967:	124 344

a) Conseil du développement industriel

21.2 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût de la troisième session du Conseil du développement industriel. Il est fondé sur l'hypothèse que le Conseil tiendra une session de quatre semaines au début de 1969, au siège de l'ONUDI, à Vienne, à raison de deux séances par jour. Il correspond à des travaux contractuels de traduction et d'impression et aux frais de recrutement de personnel temporaire qui complètera l'effectif du service des conférences de l'ONUDI. Ce crédit se répartit ainsi:

	Dollars	Dollars	Dollars
i) <i>Documentation à établir avant la session</i>			
1) <i>Traduction</i>	11 000		
2) <i>Dactylographie</i>	4 000		15 000
ii) <i>Services de séance</i>			
1) <i>Interprétation des débats (une équipe d'interprètes)</i>		20 000	
2) <i>Documentation à établir pendant la session et comptes rendus analytiques</i>			
Dix traducteurs	15 000		
Dix dactylographes	5 000	20 000	
3) <i>Personnel temporaire pour le service des conférences (techniciens du son, préposés aux documents, huis-siers, etc.)</i>		5 000	45 000
iii) <i>Documentation à établir après la session</i>			
Impression du rapport			10 000
TOTAL			<u>70 000</u>

21.3 L'augmentation du crédit demandé pour la troisième session du Conseil, par rapport au crédit ouvert en 1968 pour la deuxième session, s'explique de la façon suivante: le montant prévu pour 1968 était fondé sur l'hypothèse que les services linguistiques de l'ONUDI comprendraient 40 postes permanents de traducteurs et de réviseurs, alors que 34 postes de ce genre seulement figurent au tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour 1969 (voir tableau 21-13). A la troisième session, il faudra donc recruter davantage de personnel temporaire pour les services linguistiques. On notera cependant qu'en 1968, les dépenses excéderont probablement le crédit ouvert (50 000 dollars), l'effectif de traducteurs et de réviseurs approuvé pour 1968 ayant été ramené à 26.

b) Organes subsidiaires

21.4 Lors de l'établissement du présent projet de budget, aucune décision n'avait été prise quant à d'éventuelles réunions d'organes subsidiaires. Aucun crédit n'est donc demandé à cette fin pour le moment. Si des organes subsidiaires devaient se réunir en 1969, des demandes de crédits révisés seraient présentées en temps opportun sous cette rubrique.

ARTICLE II

<i>Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs</i>	Dollars
	100 000
1968:	96 000
1967:	60 831

21.5 Le crédit demandé au présent article doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des groupes d'experts et des organes consultatifs réunis par le Directeur exécutif de l'ONUDI pour examiner des questions techniques particulières. Il doit permettre de verser des honoraires, le cas échéant, aux membres de ces groupes et organes qui, pendant la période où ils travailleraient pour l'ONUDI, ne seraient pas rétribués par un gouvernement ou une institution gouvernementale.

21.6 Le programme de travail qui a été soumis au Conseil du développement industriel à sa deuxième session (document ID/B/26) énumère une série de réunions dont le coût est évalué à quelque 141 700 dollars¹, mais un crédit de 100 000 dollars seulement est demandé, soit 4 000 dollars de plus que le crédit ouvert en 1968, pour tenir compte des retards et annulations qui interviennent inévitablement dans ce genre d'activité.

ARTICLE III

<i>Traitements et salaires</i>	Dollars
	6 172 000
1968:	5 348 000
1967:	3 026 079

TABLEAU 21-2

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Postes permanents	5 762 000	5 000 000	2 719 753
ii) Personnel temporaire ..	50 000	60 000	44 467
iii) Experts et consultants engagés à titre personnel	315 000	260 000	240 700
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit ...	15 000	8 000	21 159
v) Services fournis aux fins du traitement électronique des données	30 000	20 000	—
	<u>6 172 000</u>	<u>5 348 000</u>	<u>3 026 079</u>

¹ Y compris 38 000 dollars pour la technologie industrielle, 51 600 dollars pour les services et institutions intéressant l'industrie et 52 100 dollars pour les politiques et la programmation industrielles.

i) Postes permanents	<i>Dollars</i>
	5 762 000
	1968: 5 000 000
	1967: 2 719 753

21.7 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des traitements du personnel du secrétariat de l'ONUDI, calculé d'après l'effectif proposé pour 1969, dont la répartition est donnée dans le tableau 21-3.

TABLEAU 21-3

<i>Postes permanents</i>		<i>Catégories et classes</i>	<i>Traitements bruts, 1969</i>		
1968	1969		<i>Pour maintenir l'effectif de 1968</i>	<i>Pour couvrir les besoins nouveaux en 1969</i>	<i>Total</i>
			<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
1	1	Directeur exécutif	33 500	—	33 500
6	7	Directeur	150 000	25 000	175 000
14	14	Administrateur général	308 000	—	308 000
		<i>Administrateurs</i>			
50	46	Administrateur hors classe	1 000 000	(80 000)	920 000
77	86	Administrateur de 1 ^{re} classe	1 239 500	133 000	1 372 500
71	93	Administrateur de 2 ^e classe	923 000	264 000	1 187 000
39	42	Administrateur adjoint de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	370 500	25 500	396 000
258	289		4 024 500	367 500	4 392 000
		<i>A ajouter: indemnité de poste</i>			
		Vienne — classe 1	132 500	13 000	145 500
		Bureau de liaison de New York — classe 5	14 000	—	14 000
			4 171 000	380 500	4 551 500
296	334	<i>Agents des services généraux</i>	1 295 000	166 500	1 461 500
		Crédit pour artisans, techniciens et travailleurs manuels ^a	117 500	57 500	175 000
			5 583 500	604 500	6 188 000
		<i>A déduire: abattement pour mouvements de personnel</i>			
			208 500	217 500	426 000
554	623		5 375 000	387 000	5 762 000

^a Un crédit est prévu pour 70 travailleurs manuels.

21.8 Le crédit de 5 762 000 dollars demandé pour 1969 en ce qui concerne les postes permanents fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1968, une augmentation d'environ 762 000 dollars, qui se décompose comme suit:

	<i>Dollars</i>
Coût supplémentaire estimatif du maintien de l'effectif approuvé pour 1968	375 000
Montant estimatif des frais nouveaux à couvrir en 1969	387 000
	<u>762 000</u>

Coût supplémentaire estimatif du maintien, en 1969, de l'effectif approuvé pour 1968 (375 000 dollars)

21.9 Les principaux facteurs qui entrent en ligne de compte sont les suivants:

a) Le relèvement des traitements et le reclassement de Vienne aux fins de l'indemnité de poste, intervenus depuis l'approbation des crédits pour 1968:

	<i>Dollars</i>
<i>Indemnité de poste</i>	
Vienne — passage de la classe 0 à la classe 1 le 1 ^{er} janvier 1968 à la suite de l'augmentation de l'indice du coût de la vie	132 500
<i>Traitements des agents des services généraux</i>	
Vienne — relèvement d'environ 7,2 p. 100 à compter du 1 ^{er} janvier 1968	88 000
<i>Salaires des travailleurs manuels</i>	
Vienne — sous-estimation initiale du salaire moyen annuel payable à Vienne (2 500 dollars, et non 2 000, chiffre sur lequel le crédit pour 1968 était fondé) et hausses de salaires intervenues entre-temps	23 500
	<u>244 000</u>

b) Le fait qu'un abattement assez considérable pour mouvements de personnel a été appliqué au coût estimatif du maintien en 1968 du nombre des postes permanents d'administrateurs approuvé pour 1967, à la

suite des retards inhabituels qu'a subis le recrutement en 1967; et le fait que l'abattement, pour les postes nouveaux d'administrateur et d'agent des services généraux approuvés pour 1968, a été de 50 p. 100 au lieu des taux normaux de 40 p. 100 et de 20 p. 100 respectivement (131 000 dollars).

*Postes nouveaux demandés pour 1969
(387 000 dollars)*

21.10 Le crédit demandé correspond à une augmentation nette de 31 postes d'administrateur et de 38 postes d'agent des services généraux par rapport à l'effectif approuvé pour 1968.

21.11 L'effectif pour 1968 avait été déterminé au cours des premiers mois d'existence de l'Organisation, avant son transfert à Vienne, et il était nécessairement fondé

sur un certain nombre d'hypothèses qu'il a fallu reviser compte tenu des conditions existant au nouveau siège. Ainsi, plusieurs ajustements internes et nouveaux partages d'attributions sont intervenus entre les grands services. Dans d'autres secteurs, le fonctionnement des divers services, actuellement répartis entre quatre bâtiments situés en trois endroits différents, a fait ressortir la nécessité d'un certain renforcement. Enfin, de nombreux renseignements ont été recueillis quant au volume de la documentation que publiera l'ONUDI et à la tâche qui en résultera pour les services de conférence du point de vue de l'édition, de la traduction, de la revision et de la reproduction des documents.

21.12 Le tableau 21-4 indique la répartition actuelle, par grands services, de l'effectif autorisé, et les tableaux 21-5 à 21-12 font apparaître la répartition à l'intérieur de chacun de ces services.

POSTES PERMANENTS: COMPARAISON ENTRE L'EFFECTIF DE 1968 ET LES POSTES PROPOSÉS POUR 1969, PAR SERVICE

TABLEAU 21-4

		Catégories et classes										
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		Total	
Cabinet du Directeur exécutif ...	1969	1	2	3	6	2	5	1	20	25	45	
	1968	1	1	3	6	2	2	1	16	18	34	
Conseillers industriels détachés du Siège	1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	1968	—	—	2	3	—	—	—	5	—	5	
Division de la coopération techni- que	1969	—	1	2	6	9	11	3	32	28	60	
	1968	—	1	1	7	8	8	3	28	23	51	
Division de la technologie indus- trielle	1969	—	1	1	9	13	14	5	43	34	77	
	1968	—	1	1	9	13	12	7	43	34	77	
Division des politiques et de la programmation industrielle	1969	—	1	3	8	14	17	9	52	29	81	
	1968	—	1	3	8	12	14	9	47	29	76	
Division des services et institu- tions intéressant l'industrie ...	1969	—	1	2	6	20	9	7	45	32	77	
	1968	—	1	1	6	18	6	9	41	29	70	
Personnel détaché auprès d'autres services des Nations Unies ...	1969	—	—	—	—	2	—	1	3	4	7	
	1968	—	—	—	—	1	—	—	1	2	3	
Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux	1969	—	1	3	11	26	37	16	94	182	276	
	1968	—	1	3	11	23	29	10	77	161	238	
TOTAL	1969	1	7	14	46	86	93	42	289	334	623	
	1968	1	6	14	50	77	71	39	258	296	554	

Description des activités

21.13 Le Cabinet du Directeur exécutif est chargé de la planification, de la direction et de la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDI; il fournit le secrétariat du Conseil du développement industriel et de ses organes subsidiaires; il prévoit et organise les réunions; fait paraître et distribuer les documents; assure la liaison avec les gouvernements des Etats membres et les organisations et organismes internationaux; et fournit des services de renseignements.

Changements dans l'organisation des services

21.14 Le Service de l'information (trois postes approuvés pour 1968: un poste P-5 et deux postes d'agent des services généraux) a été transféré au Cabinet du Directeur de la Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux du Cabinet du Directeur exécutif.

21.15 Le Service administratif de New York, qui comprend un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) et trois postes d'agent des services généraux, a été

CABINET DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

TABLEAU 21-5

		Catégories et classes								Agents des services généraux	
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total		Total
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1			
Cabinet du Directeur exécutif ..	1969	1	—	—	1	—	1	—	3	4	7
	1968	1	—	—	1	—	—	—	2	2	4
Conseillers du Directeur exécutif	1969	—	2	—	—	—	—	—	2	1	3
	1968	—	1	—	—	—	—	—	1	1	2
Section de la coordination et des relations extérieures	1969	—	—	1	2	—	1	—	4	4	8
	1968	—	—	1	2	—	—	—	3	2	5
Secrétariat du Conseil du développement industriel	1969	—	—	1	—	1	—	1	3	2	5
	1968	—	—	1	—	1	—	1	3	2	5
Service de l'information	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	5	7
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	2	3
Bureau de liaison de New York	1969	—	—	1	2	1	2	—	6	9	15
	1968	—	—	1	2	1	2	—	6	9	15
TOTAL	1969	1	2	3	6	2	5	1	20	25	45
	1968	1	1	3	6	2	2	1	16	18	34

transféré de la Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux au Bureau de liaison de New York.

Frais nouveaux à couvrir en 1969

a) Postes nouveaux

Cabinet du Directeur exécutif

1 P-3, 1 SG

Le poste d'administrateur est nécessaire pour alléger la tâche de l'assistant spécial (P-5) du Directeur exécutif et pour faire face au travail administratif courant, dont le volume s'accroît. Le poste d'agent des services généraux doit permettre de renforcer l'effectif des secrétaires et des commis.

Conseillers du Directeur exécutif

1 D-2, 1 SG

Il faut un deuxième conseiller principal auprès du Directeur exécutif pour partager les lourdes responsabilités qui doivent être assumées du fait que l'ONUDI est une organisation autonome. Le poste d'agent des services généraux doit permettre de renforcer l'effectif des secrétaires et des commis.

Section de la coordination et des relations extérieures

1 P-3, 2 SG

L'effectif de la section n'est pas suffisant pour assurer la coordination voulue avec les institutions spécialisées et les divers autres organismes aux réunions desquels l'ONUDI, en tant qu'organisation autonome, doit être représentée.

Service de l'information

1 P-3, 3 SG

Le poste d'administrateur est demandé pour un fonctionnaire qualifié de l'information ayant une expérience particulière en matière d'information visuelle et qui serait l'adjoint du chef du Service. Il assurerait le reportage des réunions et rédigerait des communiqués de presse, brochures, articles, etc., et il prendrait des interviews qu'il préparerait pour la radiodiffusion. Ce travail implique une liaison avec les gouvernements et les représentants des organes d'information. En outre, le fonctionnaire en question s'occuperait spécialement des reportages photographiques, des productions télévisées, de la préparation du matériel pour les expositions et des plans des publications de l'ONUDI. Les trois postes nouveaux d'agent des services généraux qui sont demandés pour 1969 seraient pourvus par deux secrétaires et un adjoint à l'information. Ce dernier aurait notamment pour tâche de répondre aux demandes de renseignements courantes, qui exigent souvent certaines recherches; de rassembler la documentation nécessaire pour les bulletins de l'ONUDI et d'ébaucher certains articles; de résumer des documents, déclarations, articles, etc., aux fins d'information et éventuellement de publication; de dresser et de tenir à jour des listes d'adresses spécialisées et de les coordonner avec celles d'autres divisions; de commencer à mettre en ordre les éléments d'information reçus de sources extérieures; et de rédiger des revues de la presse locale et étrangère.

b) Reclassement de postes

Néant.

CONSEILLERS DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

TABLEAU 21-6

		Catégories et classes							Agents des services généraux	
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Total		Total
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3			
1969.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1968.....	—	—	2	3	—	—	—	5	—	5

21.16 Le 3 octobre 1967, le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Directeur du PNUD ont signé un accord. Celui-ci prévoit que "sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du PNUD, le Directeur inscrira au budget d'administration du PNUD, à compter de l'exercice 1969, les allocations nécessaires pour des postes de conseillers du développement industriel. L'ONUDI n'ayant pas d'autres dispositions pour détacher du personnel, on estime nécessaire de procéder rapidement à l'affectation des premiers conseillers du développement industriel, et le PNUD et l'ONUDI concluront donc des arrangements provisoires appropriés pour la désignation et le financement d'un premier groupe de conseillers du développement industriel en 1967 et en 1968"².

21.17 Cinq postes ont donc été prévus dans le budget de 1968 en vue de l'affectation d'un conseiller du développement industriel à chacune des régions suivantes : Amérique latine, Antilles et Amérique centrale, Extrême-Orient, Asie du Sud-Est et Moyen-Orient.

21.18 Le Directeur, dans le rapport qu'il a présenté à ce sujet au Conseil d'administration du PNUD, a

² DP/L.56, par. 4.

estimé que le nombre de postes de conseillers du développement industriel serait, dans un avenir prévisible, de l'ordre de 10 à 15³.

21.19 Le 22 janvier 1968, à sa centième séance, le Conseil d'administration du PNUD a autorisé le Directeur "à inscrire au projet de budget des services administratifs et des services d'appui des programmes du PNUD pour les exercices 1969 et suivants les montants correspondant aux allocations nécessaires pour couvrir le coût des postes de conseillers du développement industriel à instituer en application de l'accord PNUD/ONUDI"⁴. Estimant donc que le PNUD prendrait entièrement à sa charge le financement des postes de conseillers du développement industriel à compter du 1^{er} janvier 1969, le Secrétaire général n'a demandé aucun crédit à ce titre dans la présente section du projet de budget pour 1969. S'il en était autrement, le Secrétaire général présenterait des demandes de crédits révisées dans la mesure nécessaire pour financer le coût des 10 postes de conseillers envisagés pour 1969.

³ Ibid., par. 5.

⁴ Ibid., par. 9.

DIVISION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

TABLEAU 21-7

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total	Agents des services généraux	
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Total	Total
Cabinet du Directeur	1969	—	1	1	—	1	—	—	3	3	6
	1968	—	1	1	—	1	—	—	3	2	5
Section de la programmation	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	3	5
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	1	2
Section de la préparation et de la mise au point des projets	1969	—	—	—	1	3	2	1	7	5	12
	1968	—	—	—	1	3	2	1	7	5	12
Section de l'exécution des projets :											
Afrique	1969	—	—	—	1	1	3	—	5	4	9
	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	4	8
Asie	1969	—	—	—	1	1	2	1	5	4	9
	1968	—	—	—	1	1	1	1	4	4	8
Amérique latine	1969	—	—	—	1	1	2	—	4	4	8
	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	4	8
Europe et Moyen-Orient	1969	—	—	—	1	1	1	1	4	2	6
	1968	—	—	—	1	1	1	1	4	2	6
Groupe d'appui aux conseillers détachés	1969	—	—	1	—	1	—	—	2	3	5
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	1	2
TOTAL	1969	—	1	2	6	9	11	3	32	28	60
	1968	—	1	1	7	8	8	3	28	23	51

Description des activités

21.20 La Division de la coopération technique est chargée de la programmation et de l'exécution des activités extérieures et de leur coordination d'ensemble; elle coordonne les activités de l'ONUDI en tant qu'organisation participant au Programme des Nations Unies

pour le développement et assure les relations avec les bureaux des représentants résidents; elle organise, aux fins des missions extérieures demandées par des Etats Membres, des équipes d'experts et de spécialistes de différentes branches de l'industrie; elle est chargée de rendre compte des activités opérationnelles et extérieures.

Changements dans l'organisation des services

21.21 Une nouvelle répartition des postes disponibles pour 1968 a permis de constituer les noyaux des deux sections suivantes, dont la nécessité s'est fait sentir au début de l'année: *a)* la Section de la programmation des activités de coopération technique; et *b)* le Groupe d'appui aux conseillers détachés, qui fournira à Vienne, au siège de l'ONUDI, l'appui fonctionnel et opérationnel nécessaire aux conseillers industriels. Actuellement, chacun de ces services ne comprend qu'un administrateur et une secrétaire.

*Besoins nouveaux à couvrir en 1969**a) Postes nouveaux**Cabinet du Directeur*

1 SG

Pour renforcer le personnel de bureau, qui doit assurer une correspondance très volumineuse concernant les activités opérationnelles de l'ONUDI.

Section de la programmation

1 P-3, 2 SG

Pour fournir l'effectif minimum requis pour cette nouvelle section.

Section de l'exécution des projets

2 P-3

Pour renforcer l'effectif des administrateurs des groupes de l'Afrique et de l'Asie, qui doivent faire face à une augmentation considérable du volume de travail.

Groupe d'appui aux conseillers détachés

1 P-4, 2 SG

Pour porter l'effectif de cette nouvelle section au niveau minimum requis en vue de fournir l'appui fonctionnel et opérationnel nécessaire aux conseillers détachés.

*b) Reclassement de poste**Groupe d'appui aux conseillers détachés*

P-5 à D-1

Il est demandé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef du groupe, eu égard à la complexité du travail et aux responsabilités assumées.

DIVISION DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

TABLEAU 21-8

		Catégories et classes								
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux	
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Total
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	1	1	—	1	1	5	9
	1968	—	1	1	1	—	—	2	5	9
Section du développement sectoriel de l'industrie.....	1969	—	—	—	1	1	1	1	4	8
	1968	—	—	—	1	1	1	1	4	8
Section des industries métallurgiques	1969	—	—	—	1	1	2	1	5	8
	1968	—	—	—	1	1	2	1	5	8
Section des industries mécaniques	1969	—	—	—	1	2	3	1	7	12
	1968	—	—	—	1	2	3	1	7	12
Section des industries des engrais et des pesticides et des industries pétrochimiques	1969	—	—	—	1	4	3	—	8	15
	1968	—	—	—	1	4	3	—	8	15
Section des industries chimiques de base, des industries pharmaceutiques et des industries des matériaux de construction.....	1969	—	—	—	1	2	1	1	5	9
	1968	—	—	—	1	2	1	1	5	9
Section des industries alimentaires et de l'industrie légère.....	1969	—	—	—	3	3	3	—	9	16
	1968	—	—	—	3	3	2	1	9	16
TOTAL	1969	—	1	1	9	13	14	5	43	77
	1968	—	1	1	9	13	12	7	43	77

Description des activités

21.22 La Division étudie de façon suivie les procédés techniques actuels et récemment mis au point qui intéressent des branches industrielles déterminées et fournit un appui technique aux activités d'assistance directe; elle organise des cycles et groupes d'études en vue de la diffusion de renseignements techniques sur les industries qui présentent une importance particulière pour les pays en voie de développement; elle rédige des publications sur les techniques et procédés industriels en vue de leur application dans les pays en voie de développement; et elle prépare la documentation nécessaire au Conseil du

développement industriel et aux organes de l'ONU. Par conséquent, dans le programme de travail de l'ONUDI pour 1969, les secteurs d'activités ci-après relèvent de sa compétence⁵ :

Groupe 1. — Constructions mécaniques et électriques;

Groupe 2. — Industries métallurgiques;

Groupe 3. — Industries du bâtiment et des matériaux de construction;

Groupe 4. — Industries chimiques et pharmaceutiques et industries connexes;

⁵ ID/B/26.

Groupe 5. — Industries des engrais et des pesticides et industries pétrochimiques;

Groupe 6. — Industrie légère.

Besoins nouveaux à couvrir en 1969

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

2 P-2 à P-3

Deux reclassements sont proposés, l'un au Cabinet du Directeur de la Division et l'autre à la Section des industries alimentaires et de l'industrie légère, en raison de l'accroissement des responsabilités assumées.

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

TABLEAU 21-9

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux		
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		Total
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	1	1	—	—	1	4	3	7
	1968	—	1	1	1	—	—	1	4	3	7
Section de la programmation industrielle	1969	—	—	1	1	5	4	3	14	9	23
	1968	—	—	1	1	4	3	3	12	9	21
Section des politiques industrielles	1969	—	—	1	4	3	2	2	12	7	19
	1968	—	—	1	4	3	2	2	12	7	19
Section des études.....	1969	—	—	—	1	2	5	1	9	5	14
	1968	—	—	—	1	2	5	1	9	5	14
Section des industries d'exportation	1969	—	—	—	1	4	6	2	13	5	18
	1968	—	—	—	1	3	4	2	10	5	15
TOTAL	1969	—	1	3	8	14	17	9	52	29	81
	1968	—	1	3	8	12	14	9	47	29	76

Description des activités

21.23 La Division s'occupe des questions de politique générale en matière de développement industriel et étudie les problèmes de structure que pose le développement industriel dans le cadre de l'économie considérée dans son ensemble; elle est chargée de mettre au point et d'évaluer des techniques et méthodes de programmation et de planification industrielles en vue de l'élaboration, de l'appréciation et de l'exécution de projets industriels; elle fournit l'appui technique nécessaire aux activités extérieures d'assistance directe et organise des cycles et groupes d'études; et elle rédige l'*Etude sur le développement industriel* et la documentation nécessaire au Conseil du développement industriel et à divers organes de l'ONU. A ce titre, les domaines d'activité suivants, ainsi que les projets correspondants compris dans le programme de travail de l'ONUDI pour 1969⁶, relèvent de sa compétence :

Groupe 12. — Programmation industrielle et planification des projets;

Groupe 13. — Politiques d'industrialisation, investissements industriels, financement et planification du financement;

Groupe 14. — Promotion des exportations, expansion des industries orientées vers l'exportation;

Groupe 15. — Projets généraux de recherche, y compris : études sur le développement industriel; collabora-

tion avec les pays en voie de développement en vue de la préparation d'études nationales; compilation de données techno-économiques relatives aux secteurs industriels.

Besoins nouveaux à couvrir en 1969

a) *Postes nouveaux*

Section de la programmation industrielle

1 P-4, 1 P-3

Pour permettre à la Section de faire face au surcroît de travail qui lui incombe du fait que l'ONUDI s'oriente davantage vers l'assistance technique concernant la préparation de projets et la formulation de programmes de développement industriel, ainsi que la création des "banques de données" recommandée par le Colloque international sur le développement industriel.

Section des industries d'exportation

1 P-4, 2 P-3

Pour permettre à la Section, conformément à une recommandation faite au Colloque d'Athènes sur le développement industriel, de coopérer plus étroitement avec la CNUCED, le GATT et les commissions économiques régionales dans les domaines de la promotion des exportations, de l'expansion d'industries orientées vers l'exportation et de l'emploi en vue de la production d'articles d'exportation, de la capacité industrielle inutilisée.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

⁶ Ibid.

DIVISION DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE

TABLEAU 21-10

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total	Agents des services généraux	Total
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1			
Cabinet du Directeur.....	1969	—	1	2	—	—	—	1	4	2	6
	1968	—	1	1	—	—	—	1	3	2	5
Section des institutions intéressant l'industrie	1969	—	—	—	2	4	3	4	13	8	21
	1968	—	—	—	2	4	3	4	13	8	21
Section de l'information et de la promotion industrielles	1969	—	—	—	1	3	3	2	9	9	18
	1968	—	—	—	1	2	2	2	7	8	15
Section de la formation indus- trielle	1969	—	—	—	1	4	1	—	6	5	11
	1968	—	—	—	1	3	1	—	5	3	8
Section de la gestion industrielle.	1969	—	—	—	1	3	1	—	5	4	9
	1968	—	—	—	1	3	—	1	5	4	9
Section de la petite industrie....	1969	—	—	—	1	6	1	—	8	4	12
	1968	—	—	—	1	6	—	1	8	4	12
TOTAL	1969	—	1	2	6	20	9	7	45	32	77
	1968	—	1	1	6	18	6	9	41	29	70

Description des activités

21.24 La Division aide les pays en voie de développement à créer et à renforcer des institutions s'occupant de l'industrie : services gouvernementaux chargés de mettre au point une législation et des régimes de brevets et licences, instituts de recherche, centres de développement industriel, organisations non gouvernementales, etc.; elle fournit des services centralisés, au sein de l'ONUDI, en matière d'information et de promotion industrielles, et aide les pays en voie de développement à cet égard; elle évalue les besoins et moyens de formation industrielle et organise des programmes dans ce domaine; elle apporte son concours à ces pays en vue d'améliorer les techniques et pratiques de gestion industrielle et de mettre sur pied et d'utiliser des services consultatifs industriels; elle aide les pays en voie de développement à créer et à améliorer des organisations et programmes pour la petite industrie, y compris des domaines industriels et des services de vulgarisation industrielle; elle fournit un appui technique aux activités extérieures d'assistance directe; elle organise des cycles d'études et des réunions techniques; et elle prépare les publications et la documentation courantes dont le Conseil du développement industriel et d'autres organes de l'ONU ont besoin. A ce titre, les domaines d'activité ci-après et les projets correspondants du programme de travail de l'ONUDI pour 1969 relèvent de sa compétence⁷ :

Groupe 7. — Législation industrielle, brevets, licences d'exploitation et normalisation;

Groupe 8. — Institutions de recherche industrielle et autres institutions auxiliaires;

Groupe 9. — Information et promotion industrielles;

Groupe 10. — a) Formation dans le domaine de l'industrie;

Groupe 10. — b) Gestion industrielle et services consultatifs;

Groupe 11. — Petite industrie, y compris domaines industriels et services de vulgarisation industrielle.

*Besoins nouveaux à couvrir en 1969**a) Postes nouveaux**Cabinet du Directeur*

1 D-1

Il serait créé un deuxième poste d'administrateur général. Celui-ci dirigerait les activités de promotion très diverses prévues par le programme de travail de 1969, qui impliquent un gros effort de mobilisation de ressources extérieures financières et techniques en vue de l'industrialisation des pays en voie de développement. Le Conseil du développement industriel et les participants au Colloque international ont souligné qu'il importe d'étendre ce genre d'activité.

Section de l'information et de la promotion industrielles

1 P-4, 1 P-3, 1 SG

Pour fournir le personnel nécessaire à la création du Centre d'échanges de renseignements industriels, dont l'objet sera de faciliter la diffusion mondiale d'informations industrielles. Le Gouvernement autrichien a versé 200 000 dollars à titre de contribution aux frais d'établissement de ce centre en 1968 et en 1969.

Section de la formation industrielle

1 P-4, 2 SG

Pour faire face à l'extension des activités prévues pour le groupe 10, a, du programme de travail (formation dans le domaine de l'industrie).

b) Reclassement de postes

2 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser un poste P-2 dans la Section de la gestion industrielle et un autre dans la Section de la petite industrie, eu égard aux attributions exercées.

⁷ Ibid.

DÉTACHEMENTS AUPRÈS D'AUTRES SERVICES DE L'ONU

TABLEAU 21-11

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total	Agents des services généraux	Total
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1			
1969.....	—	—	—	—	2	—	1	3	4	7
1968.....	—	—	—	—	1	—	—	1	2	3

21.25 En 1968, l'ONUDI prête trois postes à d'autres services de l'ONU, en raison du surcroît de travail que leur impose son installation à Vienne, ou pour aider à exécuter des travaux entrepris pour son compte. Il s'agit d'un poste P-4 au Bureau de statistique (Département des affaires économiques et sociales) et de deux postes d'agent des services généraux, l'un au Service du personnel et l'autre au Bureau des services généraux à New York. Ces trois postes seront encore prêtés en 1969. En outre, il est envisagé de détacher un groupe de l'ONUDI (un P-4, un P-2 et deux SG) auprès du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth en vue de la mise sur pied d'un groupe du développement industriel.

21.26 Ce groupe du développement industriel doit faire partie intégrante du secrétariat de l'ONUDI et travaillera directement à la mise en application des résolutions et recommandations du Conseil du développement industriel, en s'occupant particulièrement des problèmes que pose le développement industriel au Moyen-Orient, compte tenu des besoins et demandes des pays intéressés. Il sera placé sous le contrôle du Directeur du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth, en vertu d'une délégation du Directeur exécutif de l'ONUDI, lequel conservera la haute main sur le Groupe et ses activités. Le Groupe exercera son action dans trois domaines principaux :

a) Il fournira des renseignements sur les problèmes, tendances et politiques du développement industriel au Moyen-Orient;

b) Il appuiera les activités d'assistance technique liées au développement industriel et participera à ces activités;

c) Il coopérera, au niveau régional, avec d'autres organisations et organismes s'occupant de questions connexes.

Les projets à exécuter en 1969 sont les suivants :

a) Etude sur les industries mécaniques [résolution 1 (I) du Conseil du développement industriel];

b) Coûts industriels et productivité (*ibid.*);

c) Etude sur l'industrie des matériaux de construction [résolution 2036 (XX) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1965].

Description des activités

21.27 La Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux qui travaille en étroite coopération avec les services administratifs centraux de l'ONU, est chargée de l'administration du personnel et de la gestion budgétaire et financière de l'ONUDI. Elle fournit également des services de conférence pour les réunions de l'ONUDI; elle assure la

mise au point, la traduction, la reproduction et la distribution des documents officiels et autres publications de l'ONUDI, et elle s'occupe de services généraux, y compris la gestion des bâtiments de l'ONUDI et la coordination des travaux de planification des bâtiments permanents du siège à Vienne.

Changements dans l'organisation des services

21.28 Trois services, comprenant au total trois postes d'administrateur et sept postes d'agent des services généraux, ont été transférés de la Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux au début de 1968.

Besoins nouveaux à couvrir en 1969

21.29 Les besoins en personnel pour 1969, tels qu'ils ressortent du tableau 21-12 ci-contre, représentent une augmentation de 17 postes d'administrateur et de 21 postes d'agent des services généraux par rapport à l'effectif de 1968. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur le projet de budget pour l'exercice 1968⁸, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé de réduire les crédits demandés par le Secrétaire général pour la Division de l'administration, des services de conférences et des services généraux en ramenant de 105 à 77 le nombre des postes d'administrateur (soit une diminution de 28 postes), et de 205 à 163 celui des postes d'agent des services généraux (soit une diminution de 42 postes). Cette recommandation, que l'Assemblée générale a acceptée, était fondée sur trois considérations : l'Assemblée n'avait pas encore examiné la décision du Conseil du développement industriel concernant les langues officielles et les langues de travail de l'ONUDI; le Comité consultatif n'était pas sûr que l'ONUDI puisse recruter avant la fin de 1968 les fonctionnaires destinés à pourvoir les postes initialement demandés; enfin, il estimait que des économies pouvaient être réalisées en ce qui concernait les services administratifs proposés par le Secrétaire général.

21.30 Lorsqu'il a établi la liste ci-après de postes nouveaux pour 1969, le Secrétaire général s'est inspiré de ces deux dernières considérations et n'a redemandé qu'une partie de ceux qui avaient fait l'objet d'une réduction en 1968 :

a) Postes nouveaux

Cabinet du Directeur

1 P-2

Pour un fonctionnaire subalterne qui aidera le fonctionnaire d'administration à remplir une tâche de plus en plus lourde.

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 7 (A/6707), par. 400.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION, DES SERVICES DE CONFÉRENCE
ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

TABLEAU 21-12

		Catégories et classes										
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux	Total	
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
Cabinet du Directeur	1969	—	1	1	2	2	—	1	7	13	20	
	1968	—	1	1	2	2	—	—	6	13	19	
Service financier												
Cabinet du Chef du Service....	1969	—	—	1	—	—	1	—	2	2	4	
	1968	—	—	1	—	—	1	—	2	2	4	
Section du budget	1969	—	—	—	1	—	—	1	2	4	6	
	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	3	4	
Section des finances	1969	—	—	—	1	1	1	2	5	16	21	
	1968	—	—	—	1	1	1	1	4	14	18	
Section de gestion des pro- grammes techniques	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	4	6	
	1968	—	—	—	1	—	1	—	2	4	6	
Service du personnel	1969	—	—	—	1	3	1	2	7	23	30	
	1968	—	—	—	1	2	1	1	5	17	22	
Service des conférences												
Cabinet du Chef du Service...	1969	—	—	1	—	—	—	—	1	3	4	
	1968	—	—	1	—	—	—	—	1	3	4	
Section de l'édition et du con- trôle des documents	1969	—	—	—	1	2	4	3	10	13	23	
	1968	—	—	—	1	2	2	1	6	11	17	
Groupe du contrôle des confé- rences	1969	—	—	—	—	—	1	1	2	1	3	
	1968	—	—	—	—	—	1	1	2	1	3	
Section linguistique	1969	—	—	—	1	10	24	—	35	42	77	
	1968	—	—	—	1	8	18	—	27	35	62	
Section d'interprétation	1969	—	—	—	1	4	—	—	5	—	5	
	1968	—	—	—	1	4	—	—	5	—	5	
Section des documents	1969	—	—	—	1	1	1	5	8	13	26	
	1968	—	—	—	1	1	1	5	8	18	26	
Services généraux												
Cabinet du Chef du Service...	1969	—	—	—	1	1	—	—	2	4	6	
	1968	—	—	—	1	1	—	—	2	4	6	
Section des achats et des trans- ports	1969	—	—	—	—	—	2	—	2	17	19	
	1968	—	—	—	—	—	2	—	2	16	18	
Section des communications et des dossiers	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	14	16	
	1968	—	—	—	—	1	—	1	2	13	15	
Section des bâtiments	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	8	10	
	1968	—	—	—	—	1	1	—	2	7	9	
TOTAL		1969	—	1	3	11	26	37	16	94	182	276
		1968	—	1	3	11	23	29	10	77	161	238

Service financier

1 P-2, 1 SG

Pour créer, à la Section du budget, un poste de programmeur et un poste d'assistant; ces deux fonctionnaires prépareront les documents financiers et les dossiers du personnel en vue de leur traitement électronique. Un deuxième poste de programmeur sera créé grâce à des fonds extra-budgétaires. On espère qu'il sera possible de conclure des arrangements avec l'AIEA pour obtenir du temps de calcul ainsi que des services auxiliaires; un crédit de 30 000 dollars est demandé à cette fin à l'article III, v.

1 P-2, 2 SG

Pour renforcer l'effectif des administrateurs de la Section des finances qui s'occupent des comptes des programmes de coopération technique de l'ONUDI et pour fournir le personnel de bureau supplémentaire dont on a besoin.

Service du personnel

1 P-4, 1 P-2, 6 SG

Pour permettre aux administrateurs du Service:

a) De régler les nombreux problèmes supplémentaires de personnel qui se posent dans un organisme important des Nations Unies situé loin du Siège;

b) De fournir aux fonctionnaires, sur place, tous les services prévus par le Règlement du personnel;

c) De recruter du personnel technique très qualifié dans un domaine — l'industrie — où ce personnel est très demandé.

Les nouveaux postes d'agent des services généraux permettront de faire face au volume de travail et de s'assurer les services d'une infirmière supplémentaire pour le nouveau dispensaire, dans les bureaux temporaires situés dans des locaux préfabriqués, à quelque distance du bâtiment principal de l'ONUDI, à la Felderhaus.

Service des conférences

2 P-3, 2 P-2, 2 SG

Pour le groupe de l'édition et du contrôle des documents.

2 P-4, 6 P-3, 7 SG

Pour la section linguistique, y compris un reviseur et trois traducteurs pour chacun des deux groupes français et espagnol, et sept sténographes pour le central dactylographique.

La réduction du nombre de postes proposé pour 1968 en ce qui concerne la Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux a surtout eu des répercussions sur l'effectif du Service des conférences, et essentiellement sur les sections de traduction, d'édition et d'interprétation, qui comportent, et de loin, le plus grand nombre de postes d'administrateur de la Division.

L'année passée, on a recueilli de nombreux renseignements sur le volume de travail. Ainsi, d'après les indications fournies par les divers services organiques en février 1968, quelque 36 000 pages de texte original doivent être rédigées en 1968, non compris la documentation nécessaire au Conseil du développement industriel ou au Colloque international, ni les documents d'information. De plus, à en juger par la documentation présentée au Conseil du développement industriel à sa deuxième session, ces textes nécessiteront une mise au point très poussée si l'on veut maintenir les normes de style et de présentation des Nations Unies, et compte tenu aussi de la complexité des questions traitées dans un certain nombre de documents techniques. En fait, si le volume de travail est aussi important qu'on le prévoit, et à supposer qu'il s'échelonne régulièrement au cours de l'année, il ne faudra pas moins de 13 éditeurs anglais. A cet égard, on notera que la très grande majorité des documents sont rédigés en anglais. Le volume de pages à traduire en anglais n'excède donc pas les possibilités de l'effectif actuel du groupe de traduction anglais. Toutes les publications ne sont pas traduites en russe, et le travail dont le groupe de traduction russe ne peut se charger peut être fait en vertu d'arrangements contractuels. Toutefois, comme tous les documents et publications doivent être traduits en français et en espagnol, l'effectif actuel des groupes français et espagnol sera manifestement dans l'impossibilité d'exécuter plus d'une fraction du travail projeté. Pour ce qui est des traducteurs, le personnel temporaire coûte beaucoup plus cher que les fonctionnaires du Secrétariat, et il est très difficile à trouver à Vienne. En outre, comme l'expérience le montre, la production des traducteurs recrutés temporairement équivaut aux deux tiers seulement de celle des traducteurs permanents, et la révision de leur travail nécessite beaucoup plus de temps.

Si l'on calculait l'effectif en se fondant sur la moitié seulement du volume de travail prévu, on devrait le porter, au minimum, au chiffre initialement proposé pour 1968 par le Secrétaire général. Néanmoins, pour limiter les dépenses le plus possible, et compte tenu des graves difficultés que pose le recrutement du personnel des services linguistiques, le Secrétaire général ne demande pour 1969 que le minimum absolu, à savoir quatre éditeurs et deux commis ou secrétaires pour la Section de l'édition et du contrôle des documents, un reviseur et trois traducteurs pour chacun des groupes français et espagnol, et sept sténographes pour le central dactylographique.

Avec ces nouveaux postes, la Section de l'édition et du contrôle des documents comprendrait 10 postes d'administrateur et 13 postes d'agent des services généraux, et la

Section linguistique 35 postes d'administrateur et 42 postes d'agent des services généraux.

Même après la création de ces postes, l'ONUDI, en ce qui concerne l'édition et la traduction, ne pourrait assurer qu'une partie du travail projeté pour 1968, et l'effectif ne saurait évidemment faire face, tant s'en faut, aux tâches d'édition, de traduction et de révision que nécessitera en 1969 le programme de travail approuvé par le Conseil du développement industriel si l'on veut l'appliquer entièrement. Comme, d'autre part, le programme de publications est de plus en plus chargé, il faudra, en attendant que tous les postes permanents soient pourvus, prendre toutes les dispositions provisoires qui se révéleront possibles, et notamment faire exécuter des travaux contractuels à l'extérieur et engager du personnel à court ou moyen terme, en admettant qu'on puisse trouver ce personnel. Le Secrétaire général se propose également d'utiliser avec souplesse le crédit spécial prévu à l'article X au titre des dépenses supplémentaires de traduction des publications. A cet égard, il rappelle que l'Assemblée, par sa résolution 2247 (XXI), confirmée par la résolution 2292 (XXII) lui a donné pour mandat impératif de veiller à ce que "les documents présentés aux organes de l'Organisation des Nations Unies soient communiqués aux Etats Membres dans les délais suffisants et *simultanément* dans les langues de travail". La stricte application de cette résolution nécessitera certainement un renforcement substantiel des services linguistiques et services connexes de l'ONUDI, et le Secrétaire général se réserve le droit de présenter en temps opportun des demandes de crédit revisées à cet effet.

On notera que les cinq postes permanents autorisés pour la Section d'interprétation de l'ONUDI ne représentent que la moitié d'une équipe, l'autre moitié étant fournie par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre d'un service commun d'interprétation. En vertu de cet arrangement, chaque organisation peut demander les services des interprètes de l'autre pour les besoins de ses réunions.

Services généraux

3 SG; augmentation (de 57 500 dollars) du crédit concernant les travailleurs manuels

Les bureaux de l'ONUDI étant répartis entre plusieurs bâtiments situés à quelque distance les uns des autres, il faut prévoir des services séparés dans chaque bâtiment (enregistrement, courrier, fournitures) pour réduire au minimum le temps perdu par les administrateurs et les agents des services généraux. Les trois postes d'agent des services généraux qui sont demandés concernent un commis d'administration pour le groupe des voyages, un électronicien et un commis/dactylographe. De plus, l'expérience acquise pendant les deux premiers mois de 1968 a montré qu'il fallait immédiatement renforcer l'effectif des travailleurs manuels, notamment celui des gardes, des plantons et des techniciens de l'entretien des bâtiments. Cette nécessité est devenue urgente avec l'achèvement du deuxième bâtiment préfabriqué, en mars 1968, et la situation s'aggravera lorsque le troisième bâtiment préfabriqué sera occupé, en 1969. En conséquence, un premier renforcement de l'effectif des travailleurs manuels (de 47 à 60 personnes) a été autorisé au cours du premier semestre de 1968, les dépenses étant imputées sur les crédits ouverts au titre du personnel temporaire. Il faudra porter progressivement l'effectif à 70 à la fin de 1968. C'est pour faire face à ces besoins, qui continueront évidemment de se faire sentir, au moins jusqu'à ce que l'ONUDI s'installe à son siège permanent (dans les années 1970), que le Secrétaire général a demandé d'augmenter de 57 500 dollars, pour 1969, le crédit inscrit au budget pour les travailleurs manuels.

b) Reclassement de postes

Néant.

	Dollars
ii) <i>Personnel temporaire</i>	50 000
	1968 : 60 000
	1967 : 44 467

21.31 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de recruter le personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe, notamment pour la troisième session du Conseil du développement industriel, de remplacer les agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, et de fournir les services de secrétaires et de commis aux conseillers industriels détachés du Siège dont il est question aux paragraphes 21.16 à 21.19 ci-dessus, tant pendant leur séjour au siège de l'ONUDI, suivant les besoins, qu'au cours de leurs missions, lorsque ces services ne pourront pas être procurés par les représentants résidents du PNUD. La diminution de 10 000 dollars qu'accuse le crédit demandé en 1969 au titre du personnel temporaire, par rapport au crédit ouvert en 1968, est fondée sur l'hypothèse que tous les postes vacants seront pourvus et que la création des postes nouveaux proposés pour les services généraux, ainsi que l'augmentation demandée par le Secrétaire général pour les crédits relatifs aux travailleurs manuels, seront approuvés.

Dollars

iii) <i>Experts et consultants engagés à titre personnel</i>	315 000
1968 :	260 000
1967 :	240 700

21.32 Le crédit demandé doit permettre en premier lieu de couvrir les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des consultants engagés pour contribuer au travail des services organiques de l'ONUDI. Son augmentation, par rapport au chiffre de 1968, résulte de l'expansion du programme de travail de l'organisation qui est proposé dans le document ID/B/26, et qui prévoit en fait, au titre des consultants, des dépenses estimées à 376 500 dollars⁹.

21.33 Ce crédit comprend aussi 15 000 dollars destinés à couvrir la part de l'ONUDI dans le coût des services médicaux de l'AIEA, lesquels sont mis à sa disposition en vertu d'un système de partage des frais fondé sur l'effectif de chaque organisation. Pour 1968, la part de l'ONUDI est évaluée à 33,33 p. 100 du coût total des services en question. Cette proportion risque d'augmenter en 1969, vu le renforcement des effectifs de l'ONUDI. Les services fournis à cette dernière comprennent des examens médicaux avant emploi, des examens de santé périodiques et des soins médicaux d'urgence, de même que des vaccinations et des examens de santé pour le personnel envoyé en mission, et la tenue à jour de tous les dossiers médicaux du personnel de l'ONUDI.

Dollars

iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	15 000
1968 :	8 000
1967 :	21 159

21.34 Le crédit demandé couvrirait le paiement du sursalaire de nuit et des heures supplémentaires pendant les périodes de pointe, en particulier pendant la troisième session du Conseil du développement industriel. A cet égard, il faut tenir compte des nombreuses demandes spéciales auxquelles le Secrétariat doit faire

⁹ Dont 74 500 dollars pour la technologie, 137 500 dollars pour les services industriels et 164 500 dollars pour les politiques et la programmation industrielles.

face et qui obligent le personnel à travailler au-delà des heures normales: il s'agit notamment des nécessités de la sécurité, des déplacements de bureaux, qui se produiront sans doute fréquemment, puisque l'organisation est nouvelle et qu'elle occupe des bâtiments éloignés les uns des autres, et des réparations à faire d'urgence par le personnel des services généraux. Le paiement des heures supplémentaires, qui représente la majeure partie du crédit demandé, n'intéresse que le personnel des services généraux et les travailleurs manuels.

Dollars

v) <i>Services fournis aux fins du traitement électronique des données</i>	30 000
1968 :	20 000
1967 :	—

21.35 Le crédit demandé doit permettre de traiter des données soit en recourant à l'ordinateur de l'AIEA, moyennant paiement pour le temps de calcul utilisé, soit en concluant des contrats avec des firmes. Au début, on se propose de traiter les données comptables de l'ONUDI (personnel, finances et matériel), en particulier celles qui ont trait à la coopération technique, domaine où les nécessités des programmes obligent l'ONUDI à fournir des renseignements détaillés qui ne sauraient être obtenus économiquement à la main ou par des moyens mécaniques. Ultérieurement, cette activité engloberait le domaine des services organiques, de façon à pouvoir emmagasiner et retrouver des données intéressant le programme de travail, et en particulier des opérations comme celles qu'entreprendra le Centre d'échanges de renseignements industriels.

ARTICLE IV

Dollars

<i>Dépenses communes de personnel</i>	1 508 000
1968 :	1 565 000
1967 :	1 178 856

21.36 Le crédit demandé au présent article pour 1969 doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel en ce qui concerne tous les postes inscrits à l'article III du présent chapitre, ainsi que les dépenses relatives aux cours de langues de l'ONUDI.

Dollars

i) <i>Dépenses communes de personnel</i>	1 498 000
1968 :	1 550 000
1967 :	1 178 856

21.37 En l'absence de toute donnée sûre fondée sur l'expérience, il a fallu de nouveau calculer les dépenses communes de personnel de l'ONUDI sur la base d'un pourcentage. Du fait du transfert à l'article V des frais de voyage pour le congé dans les foyers, il a paru raisonnable d'adopter un taux de 26 p. 100 des coûts des traitements bruts de base pour lesquels un crédit est demandé à l'article III. Le taux utilisé pour 1968 était de 30 p. 100. On pense que la situation sera plus nette en 1969, lorsque les résultats de la première année complète passée à Vienne seront connus.

21.38 Le crédit demandé à la présente rubrique concerne les dépenses ci-après :

a) Cotisations à la Caisse des pensions;

- b) Prestations médicales et cotisations à la sécurité sociale;
- c) Indemnités pour charges de famille;
- d) Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes;
- e) Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service;
- f) Indemnités d'affectation;
- g) Indemnités d'installation;
- h) Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service;
- i) Indemnités versées à la cessation de service;
- j) Autres versements.

	<i>Dollars</i>
i) <i>Cours de langues</i>	10 000
	1968 : 15 000
	1967 : —

21.39 Le crédit demandé couvre le coût des cours de langues (anglais, espagnol, français, russe et allemand) destinés aux fonctionnaires du secrétariat et aux personnes à leur charge. La réduction de 5 000 dollars, par rapport au crédit ouvert en 1968, est due à l'interruption du cours accéléré d'allemand qui avait été prévu pour 1968 seulement.

ARTICLE V

	<i>Dollars</i>
<i>Frais de voyage du personnel</i>	270 000
	1968 : 200 000
	1967 : 229 984
i) <i>Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions</i>	60 000
	1968 : 50 000
	1967 : 71 697

21.40 Le crédit demandé doit permettre au Directeur exécutif et à de hauts fonctionnaires d'assister à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, à la Conférence d'annonces de contributions de 1969, aux sessions du Conseil économique et social, et aussi, en particulier, aux réunions du Conseil d'administration du PNUD, du Conseil de la CNUCED, des commissions économiques régionales, du Bureau consultatif interorganisations du PNUD, du Comité du programme et de la coordination et du Groupe de travail pour les questions administratives et financières.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)</i>	70 000
	1968 : 60 000
	1967 : 101 102

21.41 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de l'ONUDI imputables au programme de travail et aux activités extérieures de l'Organisation, ainsi que les dépenses qu'occasionne la nécessité d'établir une liaison avec le Siège de l'ONU et d'autres services des Nations Unies et institutions spécialisées au sujet de questions administratives. L'augmentation

de 10 000 dollars, par rapport au crédit ouvert pour 1968, est attribuable à l'expansion continue des activités de l'ONUDI.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</i>	90 000
	1968 : 50 000
	1967 : 57 185

21.42 Le crédit demandé a été calculé en fonction des tarifs en vigueur et conformément aux modes de transport et aux conditions de voyage actuellement autorisés. L'augmentation de 40 000 dollars, par rapport au crédit ouvert pour 1968, est imputable au nombre relativement plus élevé de fonctionnaires qui ont droit au congé dans les foyers en 1969. Le nombre des ayants droit prévu au moment où le projet de budget pour 1969 a été établi était de 208, dont 72 fonctionnaires et 136 personnes à leur charge. D'après le nombre de ces ayants droit, il faudrait au total 100 000 dollars environ pour les voyages en question. Toutefois, le montant demandé a été réduit d'environ 10 p. 100 afin de tenir compte des ajournements volontaires et mouvements de personnel éventuels.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Frais de voyage des conseillers industriels détachés du siège</i>	50 000
	1968 : 40 000
	1967 : —

21.43 Les accords conclus entre l'ONUDI et le PNUD en ce qui concerne le financement des postes de conseillers du développement industriel (voir par. 21.16 à 21.19) stipulent que le PNUD prendra à sa charge les frais de voyage des conseillers se rendant dans les pays où ils ont été nommés, ainsi que les frais de voyage pour le congé dans les foyers et les frais de voyage pour les réunions d'information aux sièges de l'ONUDI et du PNUD, alors que l'ONUDI supportera les frais des voyages effectués par les conseillers entre les pays situés dans la région de leur ressort. Il est prévu que de 10 à 15 conseillers seront détachés en 1969.

ARTICLE VI

	<i>Dollars</i>
<i>Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation</i>	12 500
	1968 : 10 000
	1967 : 5 999

21.44 Le crédit demandé au présent article se répartit comme suit :

i) Un montant de 8 500 dollars qui doit permettre de verser, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel, une indemnité de représentation au Directeur exécutif de l'ONUDI et à ses sept directeurs pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Directeur exécutif;

ii) Un montant de 4 000 dollars destiné à rembourser les dépenses faites par des membres du secrétariat de l'ONUDI qui ne perçoivent pas d'indemnité de représentation.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Matériel et installations</i>	115 000
1968 :	140 000
1967 :	303 266

TABLEAU 21-13

	1969 Crédits demandés	1968 Crédits ouverts	1967 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Mobilier et matériel de bureau	23 000	23 000	167 631
ii) Machines de bureau	18 000	45 000	65 132
iii) Matériel pour la reproduction des documents	62 000	21 000	24 276
iv) Matériel de télécommunications	—	16 000	—
v) Matériel de transport	—	—	16 298
vi) Matériel divers	12 000	35 000	29 929
	115 000	140 000	303 266

	Dollars
i) <i>Mobilier et matériel de bureau</i>	23 000
1968 :	23 000
1967 :	167 631

21.45 Le crédit demandé doit permettre d'acquérir du mobilier et du matériel de bureau (bureaux, chaises, tables, bibliothèques) pour les fonctionnaires suivants :

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux
a) Nouveaux postes permanents demandés pour 1969	31	38
b) Nouveaux postes prévus en 1969 dont le coût est imputé sur des fonds extra-budgétaires	5	10
c) Personnel temporaire affecté aux conférences, réunions et colloques spéciaux	20	10
d) Hauts fonctionnaires détachés du Siège de l'ONU à New York et des institutions; consultants	2	—
	58	58

21.46 En ce qui concerne le personnel temporaire affecté aux conférences et réunions (alinéa c ci-dessus), de sérieuses difficultés surgissent du fait que l'Assemblée générale a décidé de réunir trois grandes conférences à Vienne en 1968¹⁰ sans prévoir de crédits pour l'acquisition du mobilier et du matériel de bureau dont on aura besoin, vu le grand nombre de fonctionnaires — chargés en particulier d'assurer le service des conférences — qui seront détachés à Vienne. L'ONUDI est une

¹⁰ Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités, Conférence internationale sur la révision de la Convention sur la circulation routière et du Protocole relatif à la signalisation routière, et Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

nouvelle organisation et, contrairement à l'Office de Genève, n'est pas destinée à être un centre de conférences; aussi n'a-t-elle aucune réserve de mobilier ou de matériel de bureau qui puisse être mise à la disposition d'un aussi grand nombre de fonctionnaires de passage. Un crédit minimum a donc été demandé afin de remédier à l'avenir à cette situation.

	Dollars
ii) <i>Machines de bureau</i>	18 000
1968 :	45 000
1967 :	65 132

21.47 Le crédit demandé doit permettre d'acquérir les articles suivants :

	Dollars
Machines Cardex	1 000
Machines à écrire (50)	12 000
Machines à calculer (4)	3 000
Machines à additionner (5)	1 000
Machines à dicter (5)	1 000
	18 000

21.48 Le crédit demandé pour les machines à écrire comprend une petite réserve destinée aux dactylographes temporaires des services de conférence dont on a besoin dans les cas décrits plus haut au paragraphe 21.46.

	Dollars
iii) <i>Matériel pour la reproduction des documents</i>	62 000
1968 :	21 000
1967 :	24 276

21.49 Le crédit demandé doit permettre à l'ONUDI d'avoir un matériel de reproduction des documents correspondant aux besoins croissants de l'Organisation. Cette opération est prévue en collaboration étroite avec l'AIEA, en vue de créer à l'avenir un atelier de reproduction commun. Tout le matériel acheté et à acquérir pourra être installé et utilisé dans un atelier commun ONUDI/AIEA.

21.50 Le crédit demandé pour 1969 doit permettre d'acquérir le matériel suivant :

	Dollars
Un système de composition IBM (une unité d'entrée et une unité de sortie)	19 000
Une presse offset	20 000
Dix assembleuses (le nombre de ces dernières étant ainsi porté à 20)	10 000
Une agrafeuse de grande capacité	1 500
Une perforatrice	7 000
Du matériel divers et des pièces de rechange pour le matériel existant	4 500
	62 000

	Dollars
iv) <i>Matériel de télécommunications</i>	—
1968 :	16 000
1967 :	—
v) <i>Matériel de transport</i>	—
1968 :	—
1967 :	16 298

vi) <i>Matériel divers</i>	<i>Dollars</i> 12 000
	1968 : 35 000
	1967 : 29 929

21.51 Le crédit demandé au titre de la rubrique vi ci-dessus doit permettre d'acquérir des articles tels que des classeurs, des armoires à vêtements, des armoires à fournitures, des lampes de bureau, des corbeilles à papier, des massicots et des rayonnages.

ARTICLE VIII

<i>Entretien, utilisation et location des locaux</i> ..	<i>Dollars</i> 235 000
	1968 : 70 000
	1967 : 62 554

21.52 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir le coût des fournitures et des services nécessaires pour l'utilisation et l'entretien des locaux du siège provisoire de l'ONUDI à Vienne, qui comprennent la Felderhaus, les installations de la Hofburg et les bâtiments préfabriqués construits par le Gouvernement autrichien (deux en 1968 et le troisième en 1969).

21.53 Après plusieurs mois d'activité à Vienne, il est évident que le montant de 70 000 dollars inscrit au titre du présent article pour 1968 sera tout à fait insuffisant. En prévision de cette situation, le Secrétaire général, au paragraphe 20.31 du projet de budget pour 1968, avait souligné que le crédit initialement demandé devrait peut-être être révisé à la lumière de l'expérience acquise. Une réévaluation des dépenses à prévoir pour 1968, effectuée sur la base des accords et des contrats négociés avec les autorités compétentes ou les fournisseurs, montre que les crédits nécessaires peuvent être estimés à 170 000 dollars. La complexité relative des arrangements concernant les services de nettoyage, l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau découle directement du statut juridique de la propriété des différents bâtiments et des conditions dans lesquelles ils sont utilisés par l'ONUDI. Ces arrangements sont résumés dans le tableau 21-14.

TABLEAU 21-14

<i>Bâtiments</i>	<i>Service de nettoyage, y compris l'enlèvement de la neige</i>	<i>Electricité, gaz, eau, évacuation des eaux usées et des déchets solides et ramonage des cheminées</i>
Felderhaus ..	Services fournis contre remboursement par la municipalité de Vienne.	Services fournis contre remboursement par la municipalité de Vienne.
Hofburg ...	Services fournis par une société privée sous contrat avec l'ONUDI.	Services fournis contre remboursement par le Gouvernement fédéral.
Bâtiments préfabriqués	Services fournis par une société privée sous contrat avec l'ONUDI.	Factures directement adressées par les services intéressés.

21.54 Comme les arrangements en question doivent rester en vigueur en 1969, on pense que les prévisions de dépenses révisées pour 1968 (170 000 dollars) four-

nissent une base raisonnable pour calculer les dépenses de 1969. En outre, de nouveaux facteurs ont été pris en ligne de compte pour le calcul des dépenses, à savoir :

a) L'occupation d'un troisième bâtiment préfabriqué, entraînant une augmentation des dépenses d'environ 25 000 dollars;

b) Des dépenses supplémentaires d'un montant de 40 000 dollars, imputables à l'utilisation et à l'usure accrues des installations et surtout à une augmentation appréciable des salaires et des prix des services et des charges, prévue pour 1969.

21.55 Le crédit révisé pour 1968 et les prévisions de dépenses initiales pour 1969 s'établissent comme suit :

TABLEAU 21-15

	<i>Prévisions de dépenses révisées 1968</i>	<i>Prévisions initiales 1969</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
i) <i>Services contractuels</i>		
Entretien des locaux.....	4 000	5 000
Nettoyage des locaux, y compris l'enlèvement de la neige.....	70 000	95 000
ii) <i>Eclairage, chauffage, eau, etc.</i>	80 000	115 000
iii) <i>Autres dépenses</i>		
Fournitures pour l'entretien des locaux	12 500	16 000
Petits travaux d'aménagement des locaux	3 500	4 000
	<u>170 000</u>	<u>235 000</u>

21.56 Seul un crédit symbolique est demandé au titre des travaux d'aménagement des locaux, l'hypothèse étant que les coûts de tous les petits travaux d'aménagement, sauf les plus insignifiants, seront à la charge du Gouvernement autrichien, conformément aux termes de l'accord pertinent conclu avec l'Organisation des Nations Unies.

ARTICLE IX

<i>Frais généraux</i>	<i>Dollars</i> 335 000
	1968 : 175 000
	1967 : 200 996

21.57 Les crédits demandés au présent article doivent couvrir le coût de l'ensemble des fournitures et services, ainsi que de la location et de l'entretien du matériel au siège provisoire de l'ONUDI à Vienne.

21.58 Comme pour l'article VIII (Entretien, utilisation et location des locaux), il est devenu évident, après quelques mois d'activité à Vienne, que le crédit de 175 000 dollars approuvé pour 1968 serait loin d'être suffisant. Après avoir réexaminé complètement la situation au début de 1968, compte tenu des besoins spéciaux dus au fait que l'ONUDI est située à Vienne, on estime maintenant à 315 000 dollars les dépenses nécessaires. Les crédits révisés pour 1968 et les prévisions initiales de dépenses pour 1969 figurent dans le tableau 21-16.

TABLEAU 21-16

	1968 Prévisions de dépenses révisées		1969 Prévisions initiales	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
i) <i>Communications</i>				
Télégraphe	27 000		27 000	
Téléphone	19 000		24 000	
Services postaux	50 000		50 000	
Valise diplomatique	20 000		25 000	
Transport de marchandises	5 000	121 000	5 000	131 000
ii) <i>Location et entretien du matériel</i>				
Location de matériel (à l'exception des véhicules)	20 000		25 000	
Entretien du matériel et du mobilier (à l'exception des véhicules)	5 000		5 000	
Entretien et utilisation des véhicules	4 000	29 000	4 000	34 000
iii) <i>Autres fournitures et services</i>		30 000		30 000
iv) <i>Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	25 000		30 000	
Fournitures pour la reproduction des documents	90 000	115 000	90 000	120 000
v) <i>Livres, fournitures et services de bibliothèques</i>		20 000		20 000
TOTAL		315 000		335 000

i) *Communications*

21.59 Les prévisions de dépenses révisées pour 1968 au titre de la présente rubrique (121 000 dollars) ont été calculées d'après les tarifs fixés par les autorités postales autrichiennes. Le crédit demandé pour le téléphone en 1969 a été augmenté de 5 000 dollars afin de couvrir : a) les dépenses d'entretien du central téléphonique, qui seront à la charge de l'ONUDI après l'expiration de la garantie, le 15 décembre 1968 (3 600 dollars), et b) une allocation en prévision d'une utilisation accrue (1 400 dollars). Le crédit demandé pour la valise diplomatique en 1969 a été également accru de 5 000 dollars pour tenir compte des besoins supplémentaires qu'engendrera l'expansion des activités de l'Organisation.

ii) *Location et entretien du matériel*

21.60 L'augmentation des dépenses prévues pour 1968 (29 000 dollars) est principalement attribuable à la nécessité de louer six machines à photocopier afin de répondre aux besoins du secrétariat dans ses trois bâtiments. Le crédit demandé pour 1969 a été augmenté de 5 000 dollars afin de permettre la location d'une septième machine.

iii) *Autres fournitures et services*

21.61 En l'absence de toute donnée, seul un crédit symbolique de 2 000 dollars avait été inscrit dans le projet de budget pour 1968. Sur la base des dépenses effectives de 1967 (plus de 23 000 dollars en moins de 12 mois d'activité) et à la suite d'un nouvel examen des besoins en fonction des conditions existant à Vienne, il semble qu'un crédit d'environ 30 000 dollars soit nécessaire en 1968. Ce crédit se répartit comme suit :

	Dollars
<i>Fournitures et services divers</i>	
Uniformes, chemises, gants, etc., destinés aux gardes; blouses blanches, combinaisons et snow-boots destinés aux travailleurs manuels; sel pour l'enlèvement de la neige; timbres en caoutchouc, pancartes et écriteaux, cartes, ampoules électriques et autres fournitures courantes coûtant moins de 15 dollars	21 000
<i>Fournitures pour les services de santé</i>	
Fournitures médicales pour deux dispensaires	4 000
<i>Assurance générale</i>	
Primes pour l'assurance des stocks — mobilier et matériel — responsabilité générale et véhicules ..	2 500
<i>Publicité en vue du recrutement et dépenses connexes</i>	2 000
<i>Frais bancaires</i>	500
TOTAL	30 000

i) *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*

21.62 Les prévisions de dépenses révisées pour 1968 au titre de la présente rubrique (115 000 dollars) ont été calculées d'après : a) une étude des crédits nécessaires pour la reproduction des documents de l'ONUDI (90 000 dollars), qui avaient été initialement sous-estimés faute de renseignements sur le volume de la documentation que ferait paraître l'Organisation, et b) une analyse des besoins effectifs en papeterie et fournitures de bureau à Vienne (25 000 dollars), notamment le papier à écrire (7 000 dollars), d'autres fournitures courantes de bureau (13 000 dollars) et des imprimés et fournitures pour le traitement des données (5 000 dollars). Les dépenses effectives en papeterie et en

fournitures de bureau ont atteint en 1967 un montant d'environ 38 000 dollars, par suite de la nécessité de constituer un premier stock du fait de l'installation de l'ONUDI à Vienne. Les crédits demandés à ce titre pour 1969 ont été augmentés de 5 000 dollars pour tenir compte de l'accroissement de la consommation de papier à écrire (2 000 dollars) et d'autres fournitures courantes de bureau (3 000 dollars), accroissement qui résultera de l'expansion des activités de l'ONUDI en 1969 et du renforcement concomitant du tableau d'effectifs.

ARTICLE X

	Dollars
<i>Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents</i>	300 000
1968 :	300 000
1967 :	69 187

21.63 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir : a) le coût du programme de publications de l'ONUDI, y compris l'impression et les travaux contractuels de traduction et de dactylographie, et b) le coût des travaux contractuels pour la reproduction des documents. Le programme de publications de l'ONUDI pour 1969 a été soumis au Conseil du développement industriel à sa deuxième session, conjointement avec le programme de travail pour 1969 (ID/B/26). Comme les décisions du Conseil n'étaient pas connues au moment où le projet de budget a été établi, le programme n'a pu être examiné par le Comité des publications. En attendant que cet examen ait été effectué et sans préjudice de toute demande de crédit révisée qui pourrait en résulter, l'ensemble du crédit demandé au titre de l'article X a été provisoirement maintenu au niveau des crédits ouverts pour 1968.

21.64 Les crédits demandés à titre provisoire doivent permettre de couvrir les dépenses ci-après :

- a) *Programme de publications* 240 000 dollars
- i) *Imprimerie* (180 000 dollars)

Comme il est expliqué au paragraphe précédent, le crédit demandé au titre de la présente rubrique correspond au montant des dépenses du programme approuvé pour 1968, sous réserve de toute révision qui pourrait se révéler nécessaire à la lumière des décisions du Conseil du développement industriel et de l'examen auquel procédera le Comité des publications. Comme dans le cas du programme de publications pour 1968, les crédits nécessaires pour 1969 peuvent être divisés en trois catégories :

Catégorie A. — Publications reportées du programme de l'exercice précédent et traduction de ces publications ;

Catégorie B. — Publications figurant dans le programme de l'exercice en cours avec l'approbation du Comité des publications, dans la mesure où elles peuvent être mises au point et/ou traduites à temps pour que les contrats d'imprimerie soient remplis au 15 octobre de l'exercice en cours ;

Catégorie C. — Autres publications devant remplacer, avec l'approbation du Comité des publications, les grandes publications des catégories A ou B qui n'auront pu

être présentées à temps, par les divisions qui les rédigent, pour être mises au point et/ou traduites et imprimées lors de l'exercice en cours.

Conformément aux résolutions 2247 (XXI) et 2292 (XXII) de l'Assemblée générale, par lesquelles le Secrétaire général est prié de veiller à ce que les documents soient rapidement publiés dans toutes les langues prévues par les divers règlements intérieurs, on utilisera les fonds disponibles en priorité pour imprimer les traductions de publications parues dans une seule langue au cours de l'exercice précédent.

- ii) *Travaux contractuels de traduction et de dactylographie* (60 000 dollars)

Le crédit demandé sous la présente rubrique est destiné à couvrir le coût des travaux contractuels de traduction et de dactylographie nécessaires pour le programme de publications de l'ONUDI que le personnel permanent de l'ONUDI ne sera pas en mesure d'exécuter. Comme il est expliqué plus haut au paragraphe 21.30, ce crédit serait utilisé avec souplesse et concernerait : a) des arrangements contractuels avec des sociétés ou des particuliers ; b) des engagements à court ou à moyen terme de personnel temporaire au siège de l'ONUDI ; et c) des engagements éventuels pour de plus longues périodes, si les difficultés de recrutement peuvent être surmontées et si des candidats valables peuvent être trouvés.

- b) *Travaux contractuels pour la reproduction des documents* 60 000 dollars

Le crédit demandé sous la présente rubrique est destiné à couvrir le coût des travaux contractuels pour la reproduction des documents de l'ONUDI, qui seront normalement confiés à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces travaux viennent en sus des travaux de reproduction dont peut se charger l'atelier de l'ONUDI, qui a une capacité de production limitée ; le coût des fournitures et du matériel nécessaires à cette fin est inscrit à l'article IX et celui de la main-d'œuvre aux articles III et IV.

21.65 Les dépenses relatives à l'impression du rapport final de la troisième session du Conseil du développement industriel ont été inscrites à l'article premier, et les dépenses prévues pour l'impression du reste des actes du Colloque international de 1967 sont imputées sur l'article XI.

ARTICLE XI

	Dollars
<i>Colloque international sur le développement industriel</i>	140 000
1968 :	278 000
1967 :	537 056

21.66 Un crédit de 278 000 dollars a été approuvé pour 1968 afin de couvrir le coût total des travaux d'édition, de traduction et d'impression des actes du Colloque international sur le développement industriel, qui s'est tenu du 29 novembre au 19 décembre 1968 à Athènes. On sait maintenant qu'il ne sera pas possible d'achever la publication de l'ensemble des actes au cours de 1968. La publication du rapport final du Colloque en anglais, en espagnol, en français et en russe sera achevée en 1968. La principale publication qui restera à réaliser en 1969 consistera en une série de monogra-

phies en quatre langues (chacune ayant de 50 à 100 pages), consacrées à chacune des 21 grandes questions examinées au Colloque. Il est donc proposé d'annuler à la fin de l'exercice 1968 un montant de 140 000 dollars représentant le montant inutilisé du crédit ouvert. Un crédit d'un montant équivalent, portant sur le reste des travaux qui seront effectués au cours de 1969, est demandé pour cet exercice.

ARTICLE XII

	Dollars
<i>Organisation et gestion administrative du siège</i>	(149 000)
1968:	—
1967:	—

21.67 Cet article supplémentaire a été créé afin de couvrir les dépenses minimales que l'Organisation des Nations Unies prendra à sa charge au titre des plans et des travaux de construction du siège permanent de l'ONUDI.

21.68 L'ONUDI s'établissant à Vienne, le Gouvernement autrichien a accepté de construire un bâtiment destiné à abriter le siège permanent de cette organisation. Les modalités de cet accord ont été énoncées dans une lettre datée du 23 février 1967, adressée au Directeur exécutif de l'ONUDI par le représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont le texte a été communiqué au Conseil du développement industriel dans le document ID/B/6 du 12 mars 1967.

21.69 Par suite de l'important engagement financier auquel a souscrit le Gouvernement autrichien pour la construction d'un Centre des Nations Unies (qui comprendrait des bâtiments destinés à l'ONUDI, à l'AIEA, aux services communs et, par la suite, à un centre international de conférences et compte tenu du fait que la construction du bâtiment du siège permanent de l'ONUDI serait déterminée d'après les exigences des Nations Unies et une spécification établie par cette organisation¹¹, ce que nécessitera une liaison et une coordination étroites et constantes, le Secrétaire général a décidé que des mesures formelles d'organisations doivent être prises :

a) Pour prévoir, en consultation avec le Gouvernement autrichien et l'AIEA, l'établissement de plans coordonnés pour le siège permanent, et plus particulièrement la détermination des besoins de l'ONUDI en ce qui concerne les locaux, les installations et les aménagements techniques;

b) Pour veiller, au nom de l'Organisation des Nations Unies, à ce que les besoins spéciaux de l'ONUDI soient satisfaits et à ce que les spécifications techniques fixées par l'ONUDI soient observées;

c) Pour assurer la continuité de la direction en ce qui concerne l'installation du siège provisoire, compte tenu notamment du nombre croissant de services communs avec l'AIEA.

21.70 Afin de ménager dès le début les conditions voulues pour cette opération, et vu que le groupe d'architectes et d'ingénieurs nommés par le Gouvernement

autrichien a déjà entamé le processus en établissant un cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux d'architecture, laquelle aura lieu au milieu de 1968, le Secrétaire général a décidé de créer, à compter de juillet 1968, un Service de l'organisation et de la gestion administrative du siège au sein du Cabinet du Directeur de la Division de l'administration de l'ONUDI. Lors de l'examen des dépenses pour 1968, qui a eu lieu au milieu de l'exercice, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été dûment saisi de cette décision et des motifs pour lesquels elle a été prise.

21.71 Ce nouveau service sera chargé des fonctions suivantes :

a) S'occuper de l'organisation et de l'installation du siège provisoire jusqu'en 1971;

b) Répartir les locaux et établir les installations et services administratifs dans les bâtiments du siège provisoire de l'ONUDI;

c) Prendre les dispositions nécessaires pour que l'Agence internationale de l'énergie atomique fournisse des services communs durant la période où l'ONUDI occupera le siège provisoire;

d) Assurer la coordination des plans et des travaux de construction du siège permanent, y compris la mise sur pied des futurs services communs ONUDI-AIEA;

e) Prévoir les besoins essentiels en locaux pour les bureaux, les services de conférence et les services connexes au siège permanent à Vienne, en consultation avec les représentants du Gouvernement autrichien, de l'AIEA et du Siège de l'ONU à New York;

f) Assurer de manière plus durable les services de gestion administrative, et notamment procéder à des enquêtes sur la gestion et à des études périodiques sur l'organisation et les méthodes, s'occuper de l'organisation administrative générale, mettre au point des procédures et revoir les arrangements techniques et les dispositions relatives aux effectifs.

21.72 Comme les activités décrites aux alinéas a à e du paragraphe 21.71 ne seront nécessaires que pendant la période de construction et d'installation de l'ONUDI à son siège permanent, le Secrétaire général a l'intention, lorsque l'ONUDI et l'AIEA seront définitivement installées, de ne conserver qu'un service restreint chargé des activités de gestion administrative énumérées à l'alinéa f du paragraphe 21.71; ce service serait transféré à la Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux.

21.73 Afin de tenir compte du caractère provisoire de cette activité et d'identifier toutes les dépenses que l'ONU prend à sa charge en ce qui concerne les plans et la construction du siège permanent, un crédit distinct sera inscrit au présent article pour les exercices 1968 à 1972, et ultérieurement si la construction est retardée. Cela permettra également d'établir pour la durée entière de cette activité un plan global de dépenses, échelonné de façon à coïncider avec les étapes successives des travaux depuis la mise en adjudication des travaux d'architecture jusqu'à l'installation de l'ONUDI dans ses locaux permanents.

21.74 On trouvera au tableau 21-17 le tableau d'effectifs proposé pour le Service de l'organisation et de la gestion administrative du siège.

¹¹ ID/B/14, p. 4.

TABLEAU 21-17

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1968	1969		
1	1	Administrateur général	Dollars 21 000
		<i>Administrateurs</i>	
2	2	Administrateurs de 1 ^{re} classe (un spécialiste de la gestion, un architecte-ingénieur)	30 000
1	1	Administrateur de 2 ^e classe (plan des locaux)	12 000
4	4		63 000
		<i>A ajouter: Indemnité de poste:</i>	
		Vienne — classe 1	2 000
			65 000
		<i>Agents des services généraux</i>	
1	1	Dessinateur (G-7)	5 100
2	2	Secrétaires/commis (G-5)	7 200
3	3		77 300
		<i>A déduire: Abattement de 5 p. 100 pour mouvements de personnel (catégorie des administrateurs)..</i>	(3 300)
7	7		74 000

21.75 Le nombre des postes permanents destinés à ce Service a été maintenu à un niveau minimum, car on envisage de faire appel le cas échéant aux services d'experts et de consultants techniques. Dans toute la mesure possible, on aura également recours aux connaissances des techniciens du bâtiment actuellement em-

ployés à Genève pour les grands programmes de construction des Nations Unies et de l'OIT, ainsi qu'à la collaboration du Bureau des services généraux de New York.

21.76 En l'absence d'un crédit spécialement ouvert à cette fin, les dépenses supplémentaires qui seront engagées en 1968 au titre du nouveau service seront en premier lieu imputées sur les économies qui pourraient être réalisées au cours de l'exercice sur la totalité des crédits budgétaires approuvés pour le chapitre 21. Dans la mesure où ces possibilités se révéleraient insuffisantes, le Secrétaire général soumettrait une demande de crédits additionnels à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session.

21.77 Le crédit demandé pour 1969 au titre du présent article concerne les dépenses ci-après:

TABLEAU 21-18

	Dollars
Traitements et salaires	74 000
Dépenses communes de personnel	18 000
Experts et consultants engagés à titre personnel (honoraires, indemnités de subsistance et frais de voyage)	45 000
Frais de voyage du personnel en mission	8 200
Matériel, installations et fournitures	3 800
TOTAL	149 000

21.78 Les dépenses prévues pour les services d'experts et de consultants au cours de la période 1968-1971, exprimées en fonction du nombre de journées de travail, sont analysées par domaine d'activité dans le tableau 21-19.

TABLEAU 21-19

DÉPENSES PRÉVUES POUR LES SERVICES D'EXPERTS ET DE CONSULTANTS PENDANT LA PÉRIODE 1968-1971^a

Domaine d'activité	1968		1969		1970		1971	
	Journées de travail	Coût	Journées de travail	Coût	Journées de travail	Coût	Journées de travail	Coût
		Dollars		Dollars		Dollars		Dollars
a) Plans architecturaux et techniques généraux	60	4 800	120	9 600	120	9 600	120	9 600
b) Plans relatifs à l'urbanisme, à la circulation et aux accès	25	2 000	60	4 800	60	4 800	—	—
c) Installations électriques	45	3 600	100	8 000	100	8 000	30	2 400
d) Chauffage, climatisation et installations sanitaires	45	3 600	100	8 000	100	8 000	30	2 400
e) Acoustique et insonorisation	45	3 600	90	7 200	90	7 200	30	2 400
f) Télécommunications, téléphone, interprétation simultanée, etc.	45	3 600	100	8 000	100	8 000	30	2 400
TOTAL	265	21 200	570	45 600	570	45 600	240	19 200

	Dollars
<i>Récapitulation (en chiffres ronds):</i> 1968	21 000
1969	45 000
1970	45 000
1971	19 000
TOTAL	130 000

^a Y compris les frais de voyage (prévus de Genève à Vienne) et les indemnités de subsistance.

21.79 Le crédit demandé pour 1969 au titre des frais de voyage du personnel en mission concerne les dépenses ci-après :

	Dollars
Frais de voyage et indemnité de subsistance pour un fonctionnaire du Service des plans de l'ONUDI qui doit se rendre de Vienne à New York pour effectuer deux séjours d'environ deux semaines aux fins de consultations concernant le programme de construction	2 000
Frais de voyage et indemnités de subsistance pour des fonctionnaires du Service des plans de l'ONUDI qui doivent se rendre à Genève aux fins de consultations avec des fonctionnaires de l'ONU et de l'OIT : trois voyages de sept à dix jours chacun pour deux fonctionnaires	1 700
Frais de voyage et indemnité de subsistance pour un haut fonctionnaire du Bureau des services généraux qui doit se rendre de New York à Vienne afin de prêter son concours au programme de construction et de le coordonner : trois séjours d'environ deux semaines chacun	3 000

Frais de voyage et indemnités de subsistance pour divers fonctionnaires du Bureau des services généraux de Genève qui doivent apporter leur concours au Service des plans de l'ONUDI à Vienne en qualité de consultants techniques et participer à des réunions avec le groupe d'architectes : cinq séjours d'une à deux semaines chacun.....

Dollars

1 500

TOTAL 8 200

21.80 Le crédit de 3 800 dollars demandé pour 1969 au titre du matériel, des installations et des fournitures doit permettre d'acquérir des articles spéciaux qui n'existent pas dans les stocks du secrétariat, pour un coût estimatif total de 8 000 dollars en 1968 et 1969. Il s'agit notamment des chaises et des tables à dessin, de classeurs spéciaux et de casiers pour plans, d'une machine à copier les plans, d'une machine à calculer, d'une machine à dicter, de deux machines à écrire spéciales et de divers articles, ainsi que d'instruments et de fournitures pour dessinateur.

B. -- PRÉVISIONS DE RECETTES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES POUR 1969, DU MONTANT APPROUVÉ POUR 1968 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1967

**(y compris les chiffres ajustés pour 1967 compte tenu, pour faciliter les comparaisons,
des modifications apportées à la présentation des prévisions pour 1968)**

(En dollars des Etats-Unis)

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Titre</i>	<i>1967 Recettes effectives</i>	<i>1967 Recettes effectives ajustées</i>	<i>1968 Prévisions de recettes</i>	<i>1969 Prévisions de recettes</i>	<i>Différences entre les prévisions de recettes de 1969 et les prévisions de recettes de 1968</i>
1. — Contributions du personnel.....		<u>13 654 512</u>	<u>13 654 512</u>	<u>14 620 700</u>	<u>16 500 000</u>	<u>1 879 300</u>
2. — Recettes provenant de fonds extra- budgétaires		2 348 953	2 348 953	2 436 150	2 704 790	268 640
3. — Recettes générales		2 676 500	2 636 740	3 901 000	3 224 650	(676 350)
4. — Activités productrices de recettes...		<u>3 907 759</u>	<u>2 950 267</u>	<u>2 677 150^a</u>	<u>2 629 800</u>	<u>(47 350)</u>
TOTAL des recettes autres que les con- tributions du personnel		8 933 212	7 935 960	9 014 300	8 559 240	(455 060)

^a Y compris 103 500 dollars représentant la réserve pour invendus et sommes non recouvrables qui doit être constituée au titre de la vente des publications.

TITRE PREMIER

RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel

16 500 000 dollars (1968: 14 620 700 dollars; 1967: 13 654 512 dollars)

1.1 Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont assujettis à une contribution aux taux fixés par la résolution 2050 (XX) du 13 décembre 1965 de l'Assemblée générale et dans les conditions énoncées à l'article 3.3 du Statut du personnel. Toutes les recettes qui proviennent des retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires en application du barème des contributions du personnel et qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts, que l'Assemblée générale a constitué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les comptes des Etats membres à ce fonds sont crédités proportionnellement à leur contribution au budget de l'exercice considéré. Comme aucun texte ne prévoit actuellement d'autre utilisation des recettes provenant des contributions du personnel, le montant total prévu pour 1969 est à créditer au Fonds de péréquation des impôts.

1.2 Le chiffre probable des recettes provenant des contributions du personnel en 1969 a été calculé en fonc-

tion du taux d'imposition moyen de l'exercice précédent, qui a été appliqué au montant estimatif de la masse imposable des traitements et salaires de 1969 qui font l'objet de demandes de crédits aux chapitres pertinents des prévisions de dépenses.

1.3 Sur les recettes totales de 16 500 000 dollars, 13 576 000 dollars proviennent des contributions du personnel prévu aux chapitres 2, 3, 4, 12 et 17 et aux chapitres 3 et 4 des recettes; sur le solde de 2 924 000 dollars, 477 000 dollars proviennent des contributions du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 18), 72 000 dollars de celles du personnel de la Cour internationale de Justice (chap. 19), 1 149 000 dollars de celles du personnel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 20) et 1 226 000 dollars de celles du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chap. 21).

TITRE II

AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires

2 704 790 dollars (1968: 2 436 150 dollars; 1967: 2 348 953 dollars)

2.1 Le chiffre prévu comprend les versements que l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

doivent effectuer au titre des dépenses d'administration concernant ces programmes ou organismes et inscrites dans les prévisions de dépenses.

2.2 Le tableau 2-1 donne le détail des prévisions pour 1969, avec les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

TABLEAU 2-1

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Elément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement: versement au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante.....	1 819 820	1 574 600	1 574 620
Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	410 000	440 000	412 400
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.....	474 970	421 550	361 933
TOTAL	2 704 790	2 436 150	2 348 953

2.3 La somme de 1 819 820 dollars à recevoir de l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement représente un versement forfaitaire au titre des dépenses d'administration et dépenses des services d'exécution faites par l'ONU (y compris l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) en tant qu'organisation participante. Le montant de cette contribution est fixé conformément aux termes de la résolution 1060 (XXXIX) du Conseil économique et social qui stipule qu'elle doit prendre la forme d'une somme forfaitaire représentant 14 p. 100 de la moitié du programme d'opérations approuvé pour la période biennale précédente.

2.4 Conformément à la méthode de calcul recommandée dans le projet de budget pour 1968¹ et acceptée par l'Assemblée générale, le montant de la subvention à prélever pour 1969 sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est estimé provisoirement à 410 000 dollars, soit 10 p. 100 des engagements réels prévus au titre du programme courant pour 1968, à l'exclusion

de la subvention pour 1968 et des dépenses d'administration qui sont directement couvertes dans le cadre du Programme.

2.5 Le montant estimatif de la somme à recevoir de la Caisse commune des pensions du personnel a été calculé en fonction de la formule dont l'ONU et la Caisse sont convenues quant à la répartition des dépenses de la Caisse. Ces dépenses sont initialement imputées sur le budget ordinaire de l'ONU, la Caisse commune remboursant ensuite à l'ONU, selon la formule convenue, la part des dépenses qui est à sa charge. Les dépenses (nettes) relatives aux traitements et salaires des fonctionnaires permanents, aux dépenses communes de personnel et aux frais de voyage pour le congé dans les foyers sont partagées entre la Caisse et l'ONU, la Caisse en prenant à sa charge les deux tiers. Les autres dépenses sont entièrement prises en charge par la Caisse ou remboursées par elle en proportion de la part qui est effectivement à sa charge. L'augmentation prévue de 113 037 dollars environ par rapport au remboursement effectif pour 1967 correspond essentiellement aux crédits plus élevés qui sont demandés pour faire face aux frais des placements et à l'accroissement des dépenses de personnel.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 5 (A/6705), par. 17.14.

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales

3 224 650 dollars (1968: 3 901 000 dollars; 1967: 2 636 740 dollars ¹)

3.1 Le détail des prévisions de recettes inscrites au présent chapitre et les chiffres correspondants pour 1968 et 1967 sont les suivants:

TABLEAU 3-1

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Loyers	238 000	243 200	242 805
ii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	842 200	1 682 600	718 853
iii) Intérêts bancaires	38 000	50 000	30 028
iv) Vente de matériel usagé	79 900	87 700	51 219
v) Remboursement de dépenses d'exercices précédents	112 000	108 000	128 983
vi) Contributions d'Etats non membres	1 167 000	1 098 100	886 373
vii) Services de télévision et services analogues	505 000	400 000	500 088
viii) Recettes accessoires	90 000	111 400	78 391
ix) Remboursement d'une partie des coûts de construction du bâtiment des Nations Unies à Santiago du Chili	120 000	120 000	—
x) Remboursement de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel à l'occasion du retrait de participants ..	32 550	Pour mémoire	—
TOTAL	3 224 650	3 901 000	2 636 740

3.2 Sur le chiffre de 3 224 650 dollars prévu pour 1969, 277 400 dollars représentent les recettes de Genève.

Dollars
i) Loyers 238 000

3.3 Pour New York, les recettes prévues se chiffrent à 104 400 dollars pour la location de places dans le garage et 58 600 dollars pour la location de bureaux par des institutions spécialisées, des organisations de l'extérieur ou pour des activités organisées par le personnel. Le chiffre prévu pour la location de places dans le garage a été calculé en partant de l'hypothèse que les principaux usagers du garage demeureront les délégations et le personnel, ce qui limite nécessairement les places disponibles pour les visiteurs. Le montant net des recettes s'entend déduction faite du traitement d'un administrateur (P-3) et de trois agents des services généraux du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux), qui s'occupent direc-

¹ On a inclus dans le montant, pour faciliter les comparaisons, 39 760 dollars correspondant aux traitements et salaires d'un administrateur et de deux agents des services généraux du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux) ainsi que les dépenses communes de personnel faites pour ces fonctionnaires; ces dépenses, qui étaient précédemment imputées sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses, ont été, à compter de 1968, imputées sur les recettes figurant au chapitre 3 des recettes.

tement de la supervision et de la gestion du garage, ainsi que des dépenses communes de personnel faites pour ces fonctionnaires.

3.4 Pour Genève, les recettes provenant des loyers sont estimées à 75 000 dollars.

Dollars
ii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations 842 200

3.5 Les recettes provenant de cette source comprennent les montants versés pour rembourser à l'Organisation les dépenses supplémentaires qu'entraînent les conférences et cycles d'études organisés, à la demande des gouvernements hôtes, ailleurs qu'à New York ou à Genève. Le montant de 41 000 dollars prévu à ce titre pour 1969 est considérablement inférieur au montant correspondant pour 1968 parce qu'il n'y a, à l'heure actuelle, qu'une seule conférence qui doive se tenir l'année prochaine conformément à des arrangements de cette nature, alors que le montant estimatif pour 1968 comprenait une somme de 956 900 dollars correspondant au remboursement des dépenses supplémentaires entraînées par cinq conférences convoquées ailleurs qu'à New York ou Genève. Les recettes prévues pour New York, qui se chiffrent au total à 544 000 dollars, se décomposent comme suit: 189 000 dollars pour les

communications et le trafic télégraphique dont l'ONU se charge pour le compte des institutions spécialisées et d'autres organismes; 14 000 dollars pour les services de deux opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient; 220 000 dollars pour des services fournis par le Centre international de calcul électronique; un montant estimatif de 30 000 dollars à recevoir du Groupe d'étude international du plomb et du zinc pour des services qui lui seront fournis pour le rassemblement et l'exploitation de données statistiques; 15 000 dollars représentant les frais d'inscription aux cours de langues acquittés par des membres de la famille de fonctionnaires, des membres des délégations et d'autres personnes; un total de 41 000 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement autrichien des dépenses supplémentaires entraînées par la réunion de la deuxième Conférence internationale sur le droit des traités; 35 000 dollars, chiffre calculé en fonction des résultats des exercices précédents, au titre de divers autres prêts de personnel et de services.

3.6 Les recettes prévues pour Genève sont de 145 000 dollars et correspondent à des dépenses supplémentaires qui seront engagées par l'Office de Genève et remboursées par les gouvernements au titre de l'organisation de réunions spéciales.

3.7 Les recettes prévues pour 1969 comprennent également 153 200 dollars représentant le remboursement par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale du coût des services fournis à l'Institut dans le nouvel immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili. Conformément à l'accord conclu entre l'ONU et l'Institut, le coût des traitements et salaires du personnel assurant ces services est partagé proportionnellement à la surface totale des locaux occupés. Selon cette formule, 32 p. 100 du coût total des services et des locaux, imputé sur les chapitres 3, 4, 9 et 10 des prévisions de dépenses sont inscrits au présent chapitre des recettes.

	<i>Dollars</i>
iii) Intérêts bancaires	38 000

3.8 Ce chiffre comprend 13 000 dollars environ en ce qui concerne Genève.

	<i>Dollars</i>
iv) Vente de matériel usagé	79 900

3.9 Ce chiffre correspond au programme proposé de remplacement et de vente du mobilier et du matériel usagés en 1969.

	<i>Dollars</i>
v) Remboursement de dépenses d'exercices précédents	112 000

3.10 Ce chiffre tient compte des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 2362 (XXII) du 19 décembre 1967, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que les crédits ouverts au titre V du budget pour les programmes d'assistance technique sont gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que pour la définition des engagements et leur période de validité il y a lieu d'appliquer les procédures et pratiques approuvées pour le Programme élargi d'assistance technique.

3.11 Le chiffre prévu comprend 12 000 dollars pour Genève.

	<i>Dollars</i>
vi) Contributions d'Etats non membres ..	1 167 100

3.12 Conformément à l'article 161 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 5.9 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation mais participent à certaines de ses activités versent, selon un barème arrêté par l'Assemblée générale, des contributions représentant leur part des dépenses entraînées par ces activités. Ainsi, les recettes prévues à la présente rubrique correspondent aux contributions qui seront versées par des Etats non membres au titre de leur participation à la Cour internationale de Justice, au contrôle international des stupéfiants, à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à la Commission économique pour l'Europe et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les Etats non membres, dont les contributions seront fixées en fonction des dépenses effectives, seront informés dans le courant de l'année 1969 de la somme qu'ils devront verser au titre de leur quote-part des dépenses de cet ordre faites pendant l'exercice précédent. Les recettes prévues actuellement ont été calculées en fonction des dépenses prévues en 1968 pour ces objets.

	<i>Dollars</i>
vii) Services de télévision, de radio et de cinéma	505 000

3.13 Pour plus amples détails et explications sur les activités et les programmes du Service de l'information, voir l'annexe IV des prévisions de dépenses.

	<i>Dollars</i>
viii) Recettes accessoires	90 000

3.14 Ce chiffre comprend 30 000 dollars pour l'Office de Genève.

	<i>Dollars</i>
ix) Remboursement d'une partie des coûts de construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili	120 000

3.15 Ce chiffre repose sur la décision de l'Assemblée générale, prise à sa vingtième session, de prévoir au chapitre 7 du budget ordinaire un montant de 200 000 dollars en 1965 et d'un million de dollars en 1966 au titre des travaux d'achèvement de la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili. Ces dispositions ont été prises conformément à un accord entre l'ONU et le Gouvernement chilien, aux termes duquel ce dernier remboursera en dix ans ce montant total de 1 200 000 dollars en monnaie chilienne. La somme à recevoir en 1969 représentera le cinquième versement du Gouvernement chilien.

	<i>Dollars</i>
x) Remboursement, à l'occasion du retrait de participants, de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel	32 550

3.16 Dans la deuxième partie du dispositif de la résolution 2191 (XXI) du 15 décembre 1966, l'Assemblée générale a approuvé certains amendements aux statuts de la Caisse commune du personnel des Nations Unies,

avec effet au 1^{er} janvier 1967. Ces amendements suppriment le régime de la participation associée pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} janvier 1967 et prévoient le remboursement par la Caisse aux organisations de la moitié de leur contribution de 14 p. 100 dans les cas où un participant admis à la Caisse après le 1^{er} janvier 1967 la quitte avant d'avoir accompli cinq ans de service sans remplir les conditions requises pour bénéficier de prestations d'invalidité, de décès ou de retraite, ou est envoyé sans préavis. Les recettes pré-

vues, qui se chiffrent à 32 550 dollars, correspondent uniquement aux contributions que l'ONU verse à la Caisse pour les guides et les agents régulateurs du Service des visites qui sont nommés à titre temporaire pour une durée déterminée ne dépassant pas deux ans et demi. Il est impossible de prévoir le montant des autres sommes qui pourraient être remboursées à l'Organisation par suite du retrait éventuel, avant l'accomplissement de cinq années de service, de fonctionnaires d'autres services.

Chapitre 4 des recettes. — Activités productrices de recettes

2 629 800 dollars (1968: 2 677 150 dollars; 1967: 2 950 267 dollars¹)

4.1 Une nouvelle présentation a été adoptée pour l'exercice 1968 en ce qui concerne les prévisions de recettes des activités précédemment inscrites au chapitre 4 des recettes (Vente de timbres-poste de l'ONU), au chapitre 5 (Vente des publications) et au chapitre 6 (Services destinés aux visiteurs; restaurants et services annexes). Il s'agit là d'activités productrices de recettes qui sont de nature commerciale et l'origine des recettes correspondantes est bien différente de l'origine des recettes provenant des contributions du personnel (chapitre premier des recettes), de fonds extra-budgétaires (chapitre 2 des recettes) ou de sources plus générales (chapitre 3 des recettes). En conséquence, il a paru plus logique de regrouper ces activités d'ordre commercial en un seul chapitre des prévisions de recettes, tout en conservant des articles distincts pour chaque activité afin de faciliter l'examen des prévisions correspondantes. Certaines de ces activités productrices de recettes, toutefois, ne sont pas des activités à but essentiellement lucratif: la vente des publications, par exemple, a principalement pour objet de diffuser les publications de l'ONU le plus largement possible, les restaurants et services annexes visent surtout à répondre aux besoins des délégués et du personnel et à leur fournir les meilleurs services aux prix les plus bas, tandis que les visites guidées sont organisées pour faire connaître l'œuvre des Nations Unies à un public aussi large que possible.

4.2 Il y a d'autres activités, par contre, comme celles de l'Administration postale de l'ONU, du comptoir d'articles pour cadeaux et du magasin de souvenirs, qui ont davantage pour objet, outre le souci de faire connaître l'ONU, d'augmenter les recettes de l'Organisation. Mais pour accroître les recettes provenant de ces activités, il faut, comme l'a prouvé nettement dans la pratique l'expérience de l'Administration postale de l'ONU au cours des dernières années, réinvestir une partie des recettes dans de nouvelles campagnes de publicité. Cela permettrait non seulement d'augmenter les recettes globales dans l'intérêt des Etats Membres, mais aussi de subventionner les activités de nature moins commerciale.

4.3 Les activités inscrites au présent chapitre produiront vraisemblablement en 1969 des recettes de près de 2 629 800 dollars. Ce chiffre s'entend compte tenu d'une autre innovation, introduite en 1968, qui consiste

à imputer sur les recettes de ces activités toutes les dépenses nettement identifiables qu'elles entraînent, y compris celles qui étaient précédemment imputées sur les chapitres 3 et 4 du budget, au titre du personnel s'occupant directement de ces activités, et sur le chapitre 11, pour les frais d'impression d'exemplaires supplémentaires de publication de l'ONU destinés à la vente. Cette dernière innovation est conforme aux vœux du Comité des commissaires aux comptes, qui avaient recommandé de calculer les recettes provenant des activités productrices de recettes en tenant compte du montant brut des recettes d'une part et du total des dépenses identifiables d'autre part.

4.4 Etant donné que les prévisions de recettes pour 1969 sont présentées sous la même forme que celles de 1968, les chiffres correspondants pour 1967 ont été ajustés pour permettre les comparaisons entre les trois exercices.

4.5 Le tableau 4.14 qui figure à la fin du présent chapitre des recettes est un état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses pour 1969 relatives aux quatre activités productrices de recettes qui font l'objet des quatre articles distincts ci-après.

4.6 Le tableau 4-1 permet de comparer, par article, le montant net des prévisions de recettes pour 1969, les montants approuvés pour 1968 et les montants effectifs de 1967, ces derniers montants étant ajustés compte tenu de la nouvelle procédure exposée plus haut au paragraphe 4.3.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU).....</i>	2 117 000
	1968: 2 091 600
	1967: 2 241 324

4.7 L'émission des timbres-poste de l'ONU et leur vente aux philatélistes sont assurées par l'Administration postale, gérée comme un service ordinaire du Secrétariat et relevant administrativement du Bureau des services généraux, conformément aux résolutions 454 (V) et 657 (VII) de l'Assemblée générale, en date, respectivement, des 16 novembre 1950 et 6 novembre 1952.

¹ Montant ajusté comme il est indiqué dans les tableaux 4-2, 4-4, 4-6 et 4-8.

TABLEAU 4-1

Articles	1969 Montants estimatifs	1968 Montants approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
I. Vente de timbres-poste de l'ONU	2 117 000	2 091 600	2 241 324
II. Vente des publications et librairie de l'ONU	199 000	152 550	252 264
III. Services destinés aux visiteurs et visites guidées	(16 200)	14 300	91 305
IV. Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes	330 000	315 200	365 374
TOTAL	2 629 800	2 573 650	2 950 267

4.8 Comme il ressort du tableau 4-2 ci-dessous le chiffre d'affaires brut pour 1969 est estimé à 3 600 000 dollars, se décomposant comme suit: 2 850 000 dollars pour les ventes à New York, 500 000 dollars pour les ventes à Genève et 250 000 dollars pour les ventes effectuées par l'intermédiaire d'autres bureaux de l'ONU ou des agences philatéliques des Etats Membres. Le fait que le montant net des recettes de 1967 a été supérieur au montant estimatif net pour 1969 est imputable aux

arrangements spéciaux qui ont permis de vendre des timbres à l'Exposition universelle de 1967 à Montréal (Canada). Cependant, malgré l'augmentation des dépenses des services d'exécution et des dépenses de personnel, le montant estimatif net des recettes pour 1969 est légèrement supérieur au montant estimatif approuvé pour 1968 en raison de l'accroissement des ventes qui devrait résulter d'une campagne de publicité plus intense.

TABLEAU 4-2. VENTES DE TIMBRES-POSTE DE L'ONU

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1969 et chiffres correspondants pour 1967 et 1968

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants estimatifs	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	3 600 000	3 375 000	3 870 181
<i>A déduire:</i>			
i) Versements pour acheminement et oblitération du courrier:			
A l'administration postale des Etats-Unis	420 000	425 000	311 576
A l'administration postale du Canada	—	—	67 390
	420 000	425 000	378 966
ii) Remboursements, ajustements et commissions	35 000	27 000	40 222
Recettes brutes	3 145 000	2 923 000	3 450 993
<i>Dépenses imputées sur les recettes</i>			
Traitements et dépenses communes de personnel — New York	427 000	373 400	—
Traitements et dépenses communes de personnel — Genève	90 500	45 000	—
Personnel temporaire	200 000	188 000	296 922
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	30 000	25 000	52 486
Frais de voyage du personnel en mission	5 500	4 000	678
Communications	30 000	26 000	33 455
Fournitures et services divers	15 000	25 000	45 465
Entiers postaux et fournitures	25 000		
Promotion des ventes	75 000	55 000	290 007
Impression des timbres-poste	125 000	85 000	128 264
Dépenses diverses	5 000	5 000	3 705
TOTAL, dépenses imputées sur les recettes	1 028 000	831 400	850 982
Recettes nettes	2 117 000	2 091 600	2 600 011
<i>A déduire, aux fins de comparaison uniquement, ajustements représentant les dépenses imputées lors de l'exercice 1967 sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses:</i>			
Traitements et dépenses communes de personnel — New York			335 709
Traitements et dépenses communes de personnel — Genève			22 978
Recettes nettes ajustées, 1967			2 241 324

4.9 Pour 1969, l'Administration postale envisage de mettre en vente cinq timbres commémoratifs et de remplacer les timbres des séries ordinaires qui ne seront plus utilisables du fait de la modification éventuelle des tarifs postaux par le Gouvernement des Etats-Unis. Afin de stimuler et de soutenir l'intérêt des philatélistes pour les timbres de l'ONU, en Amérique du Nord et dans le reste du monde, on continuera à mettre l'accent sur la promotion des ventes. En 1969, on continuera à prendre des mesures de publicité intensives telles que la distribution gratuite de prospectus philatéliques, la publication de communiqués de presse fréquents et d'articles dans des journaux spécialisés et l'organisation d'expositions à des foires et à l'occasion de manifestations publiques.

4.10 Le tableau 4-3 indique les effectifs proposés pour 1969 pour l'Administration postale de l'ONU, à New York et à Genève, ainsi que les chiffres correspondants pour 1968.

TABLEAU 4-3

	Catégories et classes							
	Administrateurs					Agents des services généraux		
	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G-5	Autres classes	Total
New York								
1969	1	1	1	3	6	7	29	36
1968	1	1	1	2	5	5	29	34
Genève								
1969	—	1	—	1	2	1	6	7
1968	—	1	—	1	2	1	1	2

4.11 Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

New York

1 P-2

L'augmentation des ventes de l'Administration postale de l'ONU est due principalement aux méthodes efficaces de publicité appliquées récemment, notamment à l'organisation plus fréquente d'expositions, à la distribution d'affiches, de prospectus, etc. Le personnel de l'Administration postale peut certes préparer une partie de ce matériel de publicité, mais il est devenu nécessaire néanmoins de s'adresser à des entreprises commerciales pour divers types de travaux artistiques et de matériel à exposer. Il est probable qu'il sera moins coûteux d'employer à plein temps un administrateur au courant des dernières techniques dans ce domaine. Un poste supplémentaire d'administrateur adjoint de 1^{re} classe a été demandé en 1968 mais n'a pu être pourvu du fait de la décision de l'Assemblée générale de diminuer le nombre des postes approuvés pour les activités productrices de recettes.

2 SG

Le volume normal de travail est maintenant devenu trop important pour les effectifs qui sont demeurés les mêmes depuis plusieurs années. Il est donc proposé de nommer à des postes permanents d'agent des services généraux deux fonctionnaires qui sont employés, de façon continue et depuis plusieurs années, à titre temporaire.

Genève

5 SG

Depuis plusieurs années, le tableau d'effectifs de l'Administration postale à Genève ne compte que deux fonctionnaires

permanents, qui sont secondés par du personnel employé à titre temporaire. L'Office de Genève est maintenant chargé de la vente et de la promotion des ventes des timbres-poste de l'ONU dans tous les pays d'Europe. Ces ventes ont augmenté de plus de 20 p. 100 par an en moyenne depuis 1965. Compte tenu des besoins persistants en personnel qualifié possédant les connaissances linguistiques requises, il est proposé de créer cinq postes permanents d'agent des services généraux pour permettre de remplir les tâches qui étaient jusqu'ici confiées à du personnel temporaire.

b) Reclassement de postes

2 SG 4 à SG 5

Il est proposé de reclasser d'agent de 2^e classe des services généraux à agent de 1^{re} classe de poste de l'agent chargé du service des comptes de dépôt philatéliques à New York. Le titulaire de ce poste assume des responsabilités accrues, essentiellement du fait que le nombre des comptes de dépôt a augmenté de plus de 100 p. 100, passant de 4 700 il y a deux ans à plus de 10 000 aujourd'hui; le montant total des comptes de dépôt s'élevait à 250 000 dollars à la fin de 1967. Le deuxième poste d'agent des services généraux qu'il est proposé de reclasser à agent de 1^{re} classe est celui de l'agent chargé des opérations du service premier jour. Ces opérations ont régulièrement augmenté ces dernières années et une comparaison entre les niveaux d'activité de 1966 et de 1967 fait apparaître une augmentation de 28 p. 100. Parmi les tâches et les responsabilités qui incombent au titulaire de ce poste figure celle d'assurer la formation d'une grande partie du personnel temporaire de l'Administration postale — 50 à 60 personnes en période de pointe — ce qui exige des connaissances approfondies en matière de philatélie et de règlements de l'administration postale des Etats-Unis. En outre, cet agent est chargé de la tenue d'un compte d'avances temporaires en timbres dont la valeur varie entre 80 000 et 300 000 dollars.

ARTICLE II

Dollars

Vente des publications et Librairie de l'ONU 199 000

1968: 152 550

1967: 252 264

4.12 La vente des publications est une activité ordinaire du Secrétariat conçue pour être rentable dont l'objet est de diffuser dans le public les publications de l'ONU ainsi que les brochures et autres imprimés d'information concernant l'Organisation. Le Service des publications — qui relève du Service des conférences — est chargé de toutes les questions de gestion et de direction tant à New York qu'à Genève. Ses attributions s'étendent également à la Librairie de l'ONU, que la United Nations Co-operative exploite sous contrat. Dans l'exercice de ses fonctions, le Service des publications suit les directives du Comité des publications. La Section des ventes (Service des publications) dirige la vente des publications.

4.13 Au présent chapitre sont inscrites les recettes provenant de la vente, dans le monde entier, des publications et des brochures et autres imprimés d'information de l'ONU, ainsi que des publications de la Cour internationale de Justice, des institutions spécialisées et d'autres organismes dont l'ONU est dépositaire ou dont la vente a lieu dans des conditions analogues. Les publications de l'ONU sont vendues par le Siège et par l'Office de Genève, qui utilisent cet effet les voies normales: distributeurs nationaux, librairies et organisations non gouvernementales; elles sont aussi vendues au Siège par la Librairie de l'ONU.

4.14 Au début de 1968, les opérations de facturation de la Section des ventes ont été assurées par le Centre international de calcul électronique. Cette innovation a permis une procédure de facturation plus rapide et plus précise, une plus grande efficacité dans l'établissement de données statistiques sur les ventes et la tenue à jour du nombre croissant de comptes.

4.15 En 1968, l'*Annuaire des Nations Unies (1966)*, précédemment publié par Columbia University Press, est publié pour la première fois par l'ONU à un coût estimé à 56 000 dollars. Six mille exemplaires au total seront imprimés. Les ventes en 1968 doivent rapporter un bénéfice de 12 750 dollars environ, compte tenu de la perte des 6 250 de redevances qui étaient versés auparavant par Columbia University Press.

4.16 Les prévisions de recettes inscrites au présent article pour 1969 s'entendent déduction faite des traitements du personnel qui s'occupe directement des

opérations de vente, tant à New York qu'à Genève, des dépenses communes de personnel correspondantes et du coût de la production des publications et des imprimés d'information, y compris le coût du tirage des publications destinées à la vente. Pour les exercices précédents, des crédits s'élevant à plus de 111 000 dollars ont été prévus pour du personnel temporaire. Comme les tâches dont s'acquittait ce personnel ont un caractère durable, 14 postes d'agent des services généraux ont été inscrits à ce titre au tableau d'effectifs de la Section des ventes. En conséquence, les prévisions de dépenses pour 1969 au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel (314 500 dollars) comprennent une somme de 83 700 dollars environ qui était incluse dans le montant estimatif approuvé pour 1968 au titre du personnel temporaire.

4.17 Le tableau 4-4 indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à cette activité pour 1969, ainsi que les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

TABLEAU 4-4. — VENTE DES PUBLICATIONS ET LIBRAIRIE DE L'ONU

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1969 et chiffres correspondants pour 1967 et 1968

	Montants estimatifs pour 1969			1968	1967
	Ventes	Librairie de l'ONU	Total	Montants estimatifs approuvés	Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Recettes brutes					
Ventes au comptant (factures)	900 000	—	900 000	838 000	586 842
Abonnements acquittés	95 000	—	95 000	90 000	86 684
Autres rentrées	65 000	375 000	440 000	437 000	419 830 ^b
TOTAL, recettes brutes	1 060 000	375 000	1 435 000	1 365 000 ^a	1 093 356
Dépenses imputées sur les recettes					
Coût de production des publications des Nations Unies	175 000	75 000	250 000	243 000	—
Achat d'imprimés d'information	20 000	80 000	100 000	107 000	87 774
Imprimés en dépôt	50 000	100 000	150 000	132 350	113 744 ^b
Postes permanents et dépenses communes de personnel — New York	314 500	—	314 500	214 400	—
Postes permanents et dépenses communes de personnel — Genève	48 500	—	48 500	46 000	—
Personnel temporaire	28 000	—	28 000	111 700	118 013
Heures supplémentaires	10 000	—	10 000	5 000	2 468
Frais de transport et services postaux	125 000	—	125 000	120 000	100 009
Dépenses de publicité	100 000	—	100 000	100 000	84 707
Fournitures et services divers	10 000	5 000	15 000	10 000	26 536
Matériel	5 000	2 000	7 000	35 000	9 794
Traitements du personnel de la Librairie	—	85 000	85 000	85 000	68 415
Commission du concessionnaire	—	3 000	3 000	3 000	3 000
DÉPENSES TOTALES	886 000	350 000	1 236 000	1 212 450	614 460
RECETTES NETTES	174 000	25 000	199 000	152 550 ^a	478 896 ^b
A déduire, aux fins de comparaison uniquement, ajustement représentant les dépenses imputées en 1967 sur les chapitres pertinents des prévisions de dépenses:					
Traitements et dépenses communes de personnel — New York (chapitres 3 et 4)	—	—	—	—	185 512
Traitements et dépenses communes de personnel — Genève (chapitres 3 et 4)	—	—	—	—	41 120
RECETTES NETTES AJUSTÉES, 1967					252 264

^a Non compris 103 500 dollars représentant une réserve pour invendus et sommes non recouvrables constituée sur la base d'une réévaluation des comptes débiteurs considérés comme un élément de l'actif et de la décision qui a été prise en 1967 de ne comptabiliser que les recettes brutes provenant des ventes au comptant.

^b Non compris 10 860 dollars provenant de la vente de cartes postales à Genève; cette somme est inscrite dans les prévisions de recettes du Service des visites à Genève (article III du présent chapitre).

Pour 1968 et 1967, les recettes comptabilisées sont celles qui proviennent des ventes au comptant (factures), et non les recettes brutes comme il était d'usage jusqu'en 1968. Les sommes à recevoir ne sont considérées comme un élément de l'actif que lorsqu'elles sont dues par des dépositaires qui envoient rapidement leur relevé de comptes et le produit des ventes et retournent régulièrement les invendus en se conformant aux dispositions énoncées dans leur contrat de vente. Toutes les autres sommes sont considérées comme des recettes différées en attendant leur recouvrement. Afin de constituer une réserve pour invendus et sommes non recouvrables, le total des recettes brutes pour les exercices 1966 et 1967 a été ajusté. L'ajustement final, qui s'élève à 103 500 dollars, est déduit du total des recettes nettes pour 1968 qui figure dans le tableau 4-4.

4.18 Le tableau 4-5 indique les effectifs approuvés pour 1968 et proposés pour 1969 pour la Section des ventes à New York et à Genève, y compris les postes du Groupe de la comptabilité recettes du Service financier et ceux du Groupe des projets spéciaux du Service de l'information.

TABLEAU 4-5

	Catégories et classes							
	Administrateurs					Agents des services généraux		
	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G-5	Autres classes	Total
Section des ventes								
New York								
1969	1	1	2	1	5	1	20	21
1968	1	—	3	—	4	2	6	8
Genève								
1969	—	—	—	1	1	—	6	6
1968	—	—	—	1	1	—	5	5
Groupe de la comptabilité recettes, New York								
1969	—	—	—	1	1	—	4	4
1968	—	—	—	—	—	—	4	4
Service de l'information								
1969	1	—	—	—	1	—	—	—
1968	1	—	—	—	1	—	—	—

4.19 Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) Postes nouveaux

1 P-2

Pour un adjoint au chef du Groupe de la comptabilité recettes de la Division de la comptabilité (Service financier). Remplace le poste de chef du Groupe de la comptabilité recettes (P-3) qui a été inscrit au tableau d'effectifs du Service de gestion commerciale (article IV du présent chapitre). On trouvera plus loin dans le paragraphe 4.36 la justification de ce poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe.

14 SG

A la Section des ventes, il est proposé de transformer en postes permanents d'agent des services généraux 14 postes actuellement pourvus par du personnel temporaire, compte tenu du fait que les fonctions qui s'attachent à ces postes ont un caractère durable.

Genève

1 SG

Il est proposé de créer un nouveau poste d'agent des services généraux de 2^e classe pour faire face au volume croissant des commandes.

b) Reclassement de postes

P-3 à P-4

Pour ranger dans une classe mieux appropriée le poste d'adjoint au chef de la Section des ventes, à New York. Ce reclassement était demandé dans le projet de budget pour 1968 mais n'a pu être opéré du fait de la décision prise par l'Assemblée générale de réduire le nombre de postes approuvés pour les activités productrices de recettes.

G-5 à P-2

Il est proposé de reclasser d'agent des services généraux de 1^{re} classe à administrateur adjoint de 1^{re} classe le poste de l'agent chargé du Groupe des commandes à New York. Les responsabilités qui s'attachent à ce poste n'ont cessé de s'accroître depuis la création du Groupe en 1959. A l'origine, le Groupe comptait quatre fonctionnaires. A la suite des efforts de publicité accrus et du fait de l'augmentation du volume total des ventes qui en a résulté, il faut maintenant 17 fonctionnaires pour s'occuper des commandes.

ARTICLE III

Dollars

Services destinés aux visiteurs et visites

guidées	(16 200)
1968:	14 300
1967:	91 305

4.20 Sont inscrites au présent article les recettes provenant de la vente de billets pour les visites guidées, tant à New York qu'à Genève, et de la vente de cartes postales et de souvenirs à Genève.

Dollars

i) Visites guidées à New York	(10 000)
1968:	25 190
1967:	100 155

4.21 Le Service des visites, qui relève du Service de l'information, assure sept jours par semaine pendant toute l'année des visites guidées, à New York, afin de faire connaître les buts et les activités de l'ONU. Ce service est également chargé de diverses activités relevant des relations publiques: il répond aux demandes de renseignements, fournit, sur demande, des brochures et imprimés d'information et organise des conférences, des projections cinématographiques et des programmes spéciaux d'information à l'intention de groupes. Le Service des visites est conçu essentiellement comme un service d'information à l'intention du public plutôt que comme une entreprise à but lucratif.

4.22 Le nombre des personnes qui ont visité le Siège (New York) de 1965 à 1967 et le nombre estimatif de visiteurs pour 1968 et 1969 s'établissent comme suit:

1965:	1 076 511	
1966:	1 064 208	
1967:	1 116 337	
1968:	1 070 000	(chiffre estimatif)
1969:	1 090 000	(chiffre estimatif)

Il y a eu un peu moins de visiteurs en 1966 qu'en 1965, année au cours de laquelle il y a eu affluence de visiteurs en raison de l'Exposition internationale de New York. L'accroissement sensible du nombre des visiteurs en 1967 a été dû indirectement à l'Exposition universelle organisée à Montréal (Canada). Aucun facteur particulier ne devrait influencer sur le nombre des visiteurs en 1968 et 1969.

4.23 Le tableau 4-6 indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à ces activités pour 1969 ainsi que les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

TABLEAU 4-6. — VISITES GUIDÉES (NEW YORK)

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants estimatifs approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Montant brut des droits d'admission perçus.....	910 000	876 000	920 906
<i>A déduire:</i>			
Ristournes, remboursements et ajustements.....	12 000	12 000	10 996
RECETTES BRUTES	898 000	864 000	909 910
<i>Dépenses imputées sur les recettes</i>			
Postes permanents	260 000	243 500	—
Dépenses communes de personnel.....	81 000	73 000	—
Traitements des guides et agents régulateurs.....	465 000	465 000	470 000
Dépenses communes de personnel.....	71 000 ^a	27 310	5 480
Personnel temporaire	4 000	4 000	4 248
Heures supplémentaires	1 000	1 000	1 280
Travaux contractuels d'imprimerie et autres dépenses de publicité.....	10 000	10 000	22 467
Achat et entretien d'uniformes.....	8 000	8 000	11 378
Fournitures et services divers.....	7 000	5 000	7 320
Matériel divers	1 000	2 000	199
TOTAL, DÉPENSES	908 000	838 810	522 372
RECETTES NETTES	(10 000)	25 190	387 538
<i>A déduire, aux fins de comparaison uniquement, ajustement représentant le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel (sauf pour les guides et les agents régulateurs) imputés lors des exercices antérieurs à 1968 sur les chapitres pertinents des prévisions de dépenses.....</i>	—	—	287 383
RECETTES NETTES AJUSTÉES, 1967			100 155

^a Y compris la contribution que l'Organisation verse pour les guides et agents régulateurs à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (14 p. 100 du montant du traitement) et dont la moitié environ (32 550 dollars) lui sera remboursée à l'expiration des contrats de durée déterminée et sera inscrite, au titre des recettes accessoires, au chapitre 3 des recettes.

4.24 Ainsi qu'il ressort du tableau 4-6, le montant brut des droits d'admission perçus à New York est estimé à 910 000 dollars pour 1969, contre 920 906 dollars (montant effectif) en 1967. Les dépenses imputées sur les recettes sont estimées à 908 000 dollars pour 1969, contre des montants estimatifs de 838 810 dollars pour 1968 et 809 755 dollars pour 1967, si l'on ajoute, aux fins de comparaison, le montant des traitements et dépenses communes de personnel relatifs aux postes permanents qui étaient imputés en 1967 sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses. Depuis 1968, ces dépenses sont imputées directement sur les recettes relatives à ces activités. L'augmentation sensible des dépenses communes de personnel est due à la participation des guides et des agents régulateurs à la

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; cette participation, qui a débuté en 1967, a été pleinement effective en 1968. On estime que sur les 71 000 dollars de dépenses communes de personnel au titre de ces catégories de personnel, 65 100 dollars représentent la contribution de l'Organisation à la Caisse commune des pensions, la moitié de cette somme (32 550 dollars environ) devant être remboursée à l'Organisation par la Caisse à l'expiration des engagements de durée déterminée offerts aux guides. Le montant de ce remboursement sera inscrit, au titre des recettes accessoires, au chapitre 3 des recettes.

4.25 Le tableau 4-7 indique les effectifs proposés pour le Service des visites (New York) pour 1969 ainsi que les effectifs de 1968.

TABLEAU 4-7

	Administrateurs							Agents des services généraux		
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
1969.....	1	—	1	3	4	—	9	1	21	22
1968.....	—	1	1	2	3	—	7	3	19	22

4.26 Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1969:

a) *Postes nouveaux*

1 SG

Etant donné l'intérêt sans cesse croissant que le public manifeste pour les buts, les objectifs, les programmes et les activités de l'ONU, il est devenu nécessaire d'augmenter le personnel du Service des renseignements en prévoyant un poste supplémentaire d'agent de 2^e classe dont le titulaire aiderait le chef du Service à préparer les réponses aux demandes de renseignements formulées par écrit. Ce poste était demandé dans le projet de budget pour 1968 mais n'a pu être pourvu, du fait de la décision de l'Assemblée générale de diminuer le nombre des postes approuvés pour les activités productrices de recettes.

1 SG

L'augmentation du volume de la correspondance et des travaux de secrétariat qui incombent au Groupe des visites guidées rend nécessaire la nomination d'un commis-dactylographe supplémentaire à plein temps.

b) *Reclassement de postes*

P-5 à D-1

Le chef du Service des visites de la Division des relations extérieures (Service de l'information) est chargé de diriger la Section des organisations non gouvernementales et la Section de la liaison en matière d'éducation; les activités de ces sections et celles du Service des visites englobent toute la gamme des services que le Service de l'information offre au public et sont regroupées sous le titre de "Services à l'intention du public". Compte tenu des responsabilités élargies qui s'attachent à ce poste, il est proposé de le reclasser de P-5 à D-1.

P-2 à P-3

Pour le chef du Service des programmes de groupe qui a six fonctionnaires sous ses ordres et qui est chargé de diriger et de contrôler tous les programmes de groupe à New York (120 000 par an), de prendre les dispositions voulues pour que de hauts fonctionnaires du Secrétariat prennent la parole en public à New York et en d'autres lieux aux Etats-Unis et au Canada, et de s'occuper des réservations pour les visites guidées (New York) pour quelque 500 000 visiteurs par an, soit la moitié environ du nombre total de visiteurs qui font une visite guidée. Ce fonctionnaire est également chargé de la programmation et de la projection de films à l'intention des visiteurs; environ 120 000 visiteurs par an assistent à ces projections.

G-5 à P-2

Pour le fonctionnaire chargé de la formation et de la mise au courant, qui aide le chef du Groupe des visites guidées et s'occupe de la formation et de la mise au courant quotidienne des guides et vérifie le travail de chacune, quant à la qualité, l'objectivité et l'exactitude des renseignements qu'elles donnent aux visiteurs. Ce reclassement était demandé dans le projet de budget pour 1968 mais n'a pu être effectué, du fait de la décision de l'Assemblée générale de diminuer le nombre des postes approuvés pour les activités productrices de recettes.

G-5 à P-2

Pour le chef du Groupe administratif qui dirige sept fonctionnaires chargés du contrôle des dépenses budgétaires, de la comptabilité des recettes provenant des visites et de l'administration du personnel en ce qui concerne 29 fonctionnaires et 100 guides. Ce fonctionnaire assure également la liaison avec les agences touristiques et de voyages afin de faire connaître et de multiplier les visites guidées.

	Dollars
ii) <i>Service des visites à Genève</i>	(6 200)
1968:	10 890
1967:	8 850

4.27 Au Palais des Nations, c'est la Division des bâtiments et services techniques de l'Office de Genève qui assure le service des visites guidées.

4.28 Les recettes brutes provenant des droits d'admission perçus à l'occasion des visites guidées sont estimées à 56 000 dollars en 1969 et les recettes provenant de la vente de cartes postales et de souvenirs à 12 000 dollars, soit un total de 68 000 dollars, alors que les recettes brutes provenant de ces deux sources se sont élevées à 61 476 dollars (montant effectif) en 1967.

4.29 Comme il ressort du tableau 4-8 ci-contre, les dépenses imputées sur les recettes comprennent les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à des postes permanents et qui, lors des exercices antérieurs à 1968, étaient imputés sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses. Les postes en question sont cinq postes d'agent des services généraux; un crédit est prévu pour rémunérer les heures supplémentaires faites le samedi et le dimanche. Le tableau d'effectifs est identique à celui de 1968.

4.30 L'imputation sur les recettes du coût des postes permanents fait apparaître un déficit chaque année.

4.31 Le tableau 4-8 indique le montant des prévisions de recettes et de dépenses relatives à ces activités pour 1969 ainsi que les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes</i>	330 000
1968:	315 200
1967:	365 374

4.32 Sont inscrites au présent article les recettes provenant, à New York, de l'exploitation du magasin de souvenirs, du comptoir d'articles pour cadeaux et des restaurants et services annexes.

4.33 Ces activités ainsi que la location de places dans le garage (chapitre 3 des recettes) et l'Administration postale de l'ONU (article premier du chapitre 4 des recettes) sont placées sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Contrairement à ce qui a été fait dans le cas de la gestion du garage et de l'administration postale de l'ONU, il n'a pas été possible d'imputer le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel sur les recettes provenant de chacune des activités inscrites au présent article, puisque les fonctionnaires intéressés s'occupent de l'ensemble des activités en question. Pour cette raison, l'ensemble des dépenses de personnel est imputé sur le total des recettes inscrites au présent article au lieu d'être réparti de façon proportionnelle entre les trois activités considérées.

TABLEAU 4-8. — SERVICE DES VISITES (GENÈVE)

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants estimatifs approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Montant brut des droits d'admission perçus.....	56 000	49 000	50 616
Vente de cartes postales et de souvenirs.....	12 000	11 000	10 860
RECETTES BRUTES	68 000	60 000	61 476
<i>Dépenses imputées sur les recettes</i>			
Postes permanents	33 000	32 150	—
Dépenses communes de personnel	8 000	7 540	—
Personnel temporaire et heures supplémentaires...	32 000	30 000	30 731
Fournitures et services divers.....	1 200	1 200	544
DÉPENSES TOTALES	74 200	70 890	31 275
RECETTES NETTES	(6 200)	(10 890)	30 201
<i>A déduire, aux fins de comparaison uniquement, ajustement représentant les traitements et dépenses communes de personnel imputés, lors des exercices antérieurs à 1968, sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses.....</i>	—	—	39 051
RECETTES NETTES AJUSTÉES, 1967			(8 850)

4.34 On trouvera dans le tableau 4-9 l'état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses correspondant à ces trois activités pour 1969, ainsi que les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

TABLEAU 4-9. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES NETTES

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants estimatifs approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Recettes brutes</i>			
Magasin de souvenirs.	300 000	250 000	303 863
Comptoir d'articles pour cadeaux	127 000	139 000	119 173
Restaurants et services annexes	—	—	(11 923)
RECETTES TOTALES	427 000	389 000	411 113
<i>Dépenses imputées sur les recettes — Service de gestion commerciale</i>			
Postes permanents	81 500	59 100	37 297
Dépenses communes de personnel	15 500	14 700	8 442
TOTAL DES DÉPENSES DE PERSONNEL	97 000	73 800	45 739
RECETTES NETTES AJUSTÉES	330 000	315 200	365 374

4.35 Le tableau 4-10 indique le tableau d'effectifs proposé pour le Service de gestion commerciale pour 1969 ainsi que les chiffres correspondants pour 1968.

TABLEAU 4-10

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux		
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/ P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
1969.....	1	1	—	1	1	4	—	3	3
1968.....	1	1	—	1	1	4	—	2	2

4.36 Le Secrétaire général propose de créer les postes ci-après pour 1969:

Transferts de poste

P-3

Il est proposé de transférer le poste de chef du Groupe de la comptabilité recettes de la Division de la comptabilité (Service financier) du tableau d'effectifs de la Section des ventes du Service des publications (article II du présent chapitre) à celui du Service de gestion commerciale. Au cours des quatre dernières années, les fonctions comptables et de contrôle du groupe se sont considérablement élargies, en raison de l'importance que le Comité des commissaires aux comptes attache au groupe. Le groupe est maintenant chargé de la comptabilité centrale de toutes les activités productrices de recettes de l'Organisation et il est évident qu'un seul comptable (administrateur) ne peut plus s'occuper de toutes ces activités. En conséquence, un poste d'adjoint (P-2) est prévu pour la Section des ventes au lieu du poste de chef du groupe (P-3), lequel figure comme poste nouveau dans le tableau d'effectifs du Service de gestion commerciale.

Postes nouveaux

1 SG

Pour un agent des services généraux (G-4) pour le Groupe de la comptabilité recettes; ce poste est rendu nécessaire par le volume de travail beaucoup plus important et par l'élargissement des fonctions du groupe.

	Dollars
i) Magasin de souvenirs	300 000
1968:	250 000
1967:	303 863

4.37 La gestion et l'exploitation du magasin de souvenirs sont assurées par la Lido Shores Corporation sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Tout le personnel nécessaire à l'exécution du contrat est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.38 Le chiffre d'affaires brut est estimé à 760 000 dollars pour 1969, contre 660 000 dollars (montant estimatif approuvé) pour 1968 et 757 977 dollars (montant effectif) en 1967. Les dépenses imputées directement sur les recettes sont estimées à 122 000 dollars pour 1969, contre 115 000 dollars (montant estimatif) pour 1968 et 118 043 dollars (montant effectif) en 1967. Ainsi qu'il ressort du tableau 4-11 ci-dessous, qui indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à cette activité pour 1969, ainsi que les chiffres correspondants pour 1968 et 1967, l'augmentation des dépenses est due entièrement à un relèvement des traitements.

TABLEAU 4-11
MAGASIN DE SOUVENIRS (NEW YORK)

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants estimatifs approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut.....	760 000	660 000	757 977
<i>A déduire:</i>			
Coût des articles vendus....	338 000	295 000	336 071
TOTAL, RECETTES BRUTES	422 000	365 000	421 906
<i>Dépenses imputées sur les recettes</i>			
Traitements	111 000	105 000	94 743
Dépenses d'exploitation	9 000	8 000	21 300
Commission du concessionnaire	2 000	2 000	2 000
DÉPENSES TOTALES	122 000	115 000	118 043
TOTAL, RECETTES NETTES	300 000	250 000	303 863

ii) *Comptoir d'articles pour cadeaux* Dollars
127 000
1968: 139 000
1967: 119 173

4.39 Le comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU est exploité sous contrat par la United Nations Co-operative, Inc. C'est au Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux qu'il incombe de veiller, sur le plan administratif, à l'exécution des clauses du contrat; tout le personnel du comptoir est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.40 Ainsi qu'il ressort du tableau 4-12 ci-après, le chiffre d'affaires brut, estimé à 600 000 dollars pour 1969, est bien supérieur au montant estimatif approuvé pour 1968 (570 000 dollars) et au chiffre d'affaires effectif de 1967 (584 810 dollars), ce que l'on peut attribuer à l'amélioration des techniques de vente d'un plus grand choix d'articles pour cadeaux. Les dépenses

(traitements du personnel, commission du concessionnaire et autres frais d'exploitation) sont estimées à 178 000 dollars pour 1969, contre 174 859 dollars en 1967, en raison d'un relèvement des salaires. En conséquence, les recettes nettes provenant de cette activité sont estimées à 127 000 dollars pour 1969, contre 139 000 dollars en 1968 (montant estimatif approuvé) et 119 173 dollars en 1967 (montant effectif).

TABLEAU 4-12
COMPTOIR D'ARTICLES POUR CADEAUX DE L'ONU

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants estimatifs approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut.....	600 000	570 000	584 810
<i>A déduire:</i>			
Coût des articles vendus.....	285 000	250 000	281 696
Ristournes et remboursements..	12 000	13 000	11 646
<i>A ajouter:</i>			
Autres recettes	2 000	2 000	2 600
TOTAL, RECETTES BRUTES	305 000	309 000	294 068
<i>Dépenses imputées sur les recettes</i>			
Traitements et salaires.....	130 000	124 000	123 689
Autres dépenses d'exploitation..	34 000	31 000	37 216
Commission du concessionnaire	14 000	15 000	13 990
DÉPENSES TOTALES	178 000	170 000	174 895
RECETTES NETTES	127 000	139 000	119 173

iii) *Restaurants et services annexes* Dollars
—
1968: —
1967: (11 293)

4.41 La gestion et l'exploitation des restaurants et services annexes sont assurées par un concessionnaire, la société Lido Shores Corporation, les directives étant données directement par le Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux. Tout le personnel nécessaire à l'exécution des obligations du concessionnaire est employé par ce dernier, qui règle toutes les dépenses directes en les imputant sur les recettes. Les recettes nettes, une fois payée la commission du concessionnaire, reviennent à l'ONU. L'Organisation fournit les locaux, les services d'entretien, l'eau, le gaz, l'électricité, etc.

4.42 Les prévisions relatives aux restaurants et services annexes, qui font l'objet du présent article, portent sur:

- La cafeteria, les buffets installés aux divers étages, le restaurant du personnel, la cantine de la presse et le buffet du salon nord;
- Le restaurant des délégués;
- Les ventes de boissons;
- Le comptoir de vente de journaux et d'articles divers du quatrième étage;

- e) Le buffet du bâtiment de l'Assemblée générale;
f) Les distributeurs automatiques installés en divers endroits.

4.43 Le tableau 4-13 donne le détail des prévisions de recettes et de dépenses pour 1969, ainsi que les chiffres correspondants pour 1968 et 1967.

TABLEAU 4-13

RESTAURANTS ET SERVICES ANNEXES (NEW YORK)

	1969 Montants estimatifs	1968 Montants estimatifs approuvés	1967 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut.....	2 430 000	2 400 000	2 387 629
<i>A déduire:</i>			
Coût des marchandises et articles vendus	1 120 000	1 103 000	1 114 219
<i>A ajouter:</i>			
Autres recettes	74 000	30 000	73 481
RECETTES BRUTES	1 384 000	1 327 000	1 346 891
<i>Dépenses imputées sur les re- cettes</i>			
Traitements et salaires.....	968 000	917 000	939 624
Autres dépenses d'exploita- tion	377 000	362 000	371 345
Entretien et remplacement du matériel	21 000	30 000	29 845
Commission du concession- naire	18 000	18 000	18 000
TOTAL, DÉPENSES IMPUTÉES SUR LES RECETTES	1 384 000	1 327 000	1 358 814
RECETTES NETTES	—	—	(11 923)

4.44 Le montant estimatif du chiffre d'affaires brut pour 1969 dépasse d'environ 43 000 dollars le montant effectif des recettes brutes de 1967, ce qui peut être attribué à la hausse de certains prix et au rembourse-

ment des taxes sur les cigarettes. Ces prévisions sont établies en fonction d'un programme normal de séances au Siège.

4.45 Les prévisions concernant les dépenses qui seront imputées sur les recettes sont fondées sur les chiffres de 1967, compte tenu de l'augmentation de tarifs syndicaux des traitements et salaires entrée en application le 1^{er} novembre 1967. Toutefois, ces prévisions ne tiennent pas compte des ajustements qu'il pourrait être demandé d'apporter aux tarifs syndicaux à l'expiration du contrat entre le concessionnaire et le syndicat (31 janvier 1969). Les dépenses d'entretien et de remplacement du matériel sont estimées à 21 000 dollars, soit environ 8 800 dollars de moins que le montant effectif de 1967. Comme pour 1968, les prévisions pour 1969 ne font apparaître aucun solde, alors qu'il y a eu en 1967 un déficit de 11 923 dollars imputable essentiellement aux heures supplémentaires qui ont été effectuées en raison des sessions spéciales d'urgence du Conseil de sécurité et d'autres organes.

4.46 Le principe régissant la gestion des restaurants et services annexes est que les prix doivent être fixés, et ajustés de temps en temps, de façon que, dans l'ensemble, les recettes et les dépenses de cette opération s'équilibrent. Au début de 1968, la structure des prix a été complètement révisée, compte tenu des augmentations de salaires, du coût plus élevé des denrées alimentaires et d'autres dépenses. Des ajustements ont été opérés dans la mesure nécessaire pour équilibrer, dans l'ensemble, recettes et dépenses, compte tenu de ce que les prix de certains plats de la cafeteria et du restaurant des délégués ne subissent qu'une augmentation minimum.

4.47 Le coût d'exploitation des restaurants et services annexes est influencé dans une large mesure par le fait que certains services, en particulier la cafeteria et le buffet du salon nord, sont fréquemment appelés à fonctionner au-delà des heures normales, ou à ouvrir en fin de semaine, ce qui entraîne d'importantes dépenses au titre des heures supplémentaires. Le coût de ces heures supplémentaires, à en juger d'après les données des exercices précédents, semble devoir être de l'ordre de 25 000 à 30 000 dollars en 1969. En 1967, ces dépenses se sont élevées à 47 700 dollars.

TABLEAU 4-14

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES POUR 1969

	Article premier	Article II		Article III			Article IV				Total général	
	Administration postale de l'ONU	Vente des publications	Librairie	Total	Visites guidées		Magasin de Souvenirs	Comptoir d'articles pour cadeaux	Restaurants et services annexes	Total		
		Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars						Dollars
Chiffre d'affaires brut ou montant brut des droits perçus	3 600 000	1 060 000	375 000	1 435 000	910 000	56 000	966 000	760 000	600 000	2 430 000	3 790 000	9 791 000
Autres recettes	—	—	—	—	—	12 000	12 000	—	2 000	74 000	76 000	88 000
A déduire:												
Coût des marchandises et articles vendus	—	245 000	255 000	500 000	—	—	—	338 000	285 000	1 120 000	1 743 000	2 243 000
Frais d'acheminement du courrier	420 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	420 000
Ristournes et remboursements	35 000	—	—	—	12 000	—	12 000	—	12 000	—	12 000	59 000
RECETTES BRUTES	3 145 000	815 000	120 000	935 000	898 000	68 000	966 000	422 000	305 000	1 384 000	2 111 000	7 157 000
A déduire:												
Dépenses totales	1 028 000	641 000	95 000	736 000	908 000	74 200	982 200	122 000	178 000	1 384 000	1 684 000	4 430 200
Service de gestion commerciale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	97 000	97 000
RECETTES NETTES	2 117 000	174 000	25 000	199 000	(10 000)	(6 200)	(16 200)	300 000	127 000	—	330 000	2 629 800

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.